





NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

Vénéralle François-Marie-Paul LIBERMANN

NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

Vénéérable François-Marie-Paul LIBERMANN

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT
ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE

TOME TREIZIÈME

1851-52



Ferveur. — Charité. — Sacrifice

POUR DISTRIBUTION PRIVÉE

—
1941

purm by Fr. Koren ~ 3.5.52

PROTESTATION

Je proteste, en la présence de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, de tous les Anges et de tous les Saints, que je désavoue, j'abjure et je déteste tout ce qui pourrait se trouver, en ces cahiers, en opposition avec la sainte doctrine de l'Église, et il me semble que je suis fermement résolu à mourir plutôt mille fois que de croire une chose qui serait rejetée par cette sainte Mère que Notre-Seigneur nous a donnée; mais je veux adhérer résolument et sans la moindre restriction à toute la doctrine que professent les successeurs de Saint Pierre et à tout ce qu'ils ont professé depuis l'origine de l'Église jusqu'à ce jour. Je renonce même de tout mon cœur à tout ce qui dans ces cahiers serait en opposition avec le sentiment des saints Pères et des principaux Docteurs de l'Église.

Cette protestation du Vénéable Libermann, en tête de son *Commentaire sur saint Jean*, nous l'étendons à toutes les pièces contenues dans ce volume, d'où qu'elles proviennent.

CONCORDAT *cum originalibus in Arch. gen. asservatis.*

Parisii, 2^a februarii 1941.

A. CABON.



SUPPLÉMENT AU TOME DIXIÈME

à Mgr **Gignoux**, Évêque de Beauvais.

(*Mai 1848.*)

MONSEIGNEUR,

Nous avons reçu de notre mieux le prêtre que nous a recommandé Votre Grandeur. Je me suis trouvé heureux de pouvoir contribuer à relever cette pauvre âme de sa lourde chute, et à vous être agréable en quelque chose.

Il est arrivé dimanche dernier et nous lui avons fait commencer sa retraite qui doit finir jeudi prochain. J'aurais bien voulu la lui faire faire moi-même, mais une absence que je fus obligé de faire dans le courant de la semaine m'en a empêché.

Celui de mes confrères qui était chargé de le suivre dans sa retraite, m'a rendu compte de ses dispositions, à la prière de M. Jonard lui-même.

Il paraît, d'après ces renseignements, que ses dispositions sont bonnes, même très bonnes et donnent lieu d'espérer qu'il se remettra entièrement et ne retombera plus dans sa faute, surtout si on parvient à le placer de façon à ce qu'il ait des occupations sérieuses.

Maintenant que sa retraite va finir prochainement, il serait urgent qu'il pût célébrer le dernier jour de sa retraite; autrement nos jeunes élèves pourraient soupçonner sa position. Si donc vous jugez convenable de lever son interdit, j'oserais vous prier de vouloir bien lui accorder cette faveur au moins pour le temps qu'il séjournera hors de votre diocèse.

Il faudrait penser aussi à son avenir. Quel que soit mon désir de vous être agréable, je serai dans l'impossibilité de satisfaire au désir de Votre Grandeur en

l'admettant dans notre Congrégation : nos règles me le défendent. Mais j'ai pensé qu'il pourra être reçu dans une congrégation qui a pour but l'enseignement et la prédication. C'est celle de M. l'abbé Louis, à Rennes. Cette Société a deux pensionnats assez considérables, en Bretagne; elle a peu de sujets et serait peut-être contente de trouver un homme capable de rendre des services dans l'une et l'autre partie de son ministère. M. Jonard, par ce moyen, sera placé loin du pays où il a eu le malheur de donner du scandale; il sera inconnu et trouvera de quoi s'occuper avec zèle au bien des âmes.

Si vous étiez d'avis que je fasse des démarches auprès de M. l'abbé Louis, j'oserais vous prier de m'envoyer une lettre de recommandation pour lui ou de m'écrire une lettre en faveur de M. Jonard, lettre que je pourrais joindre à la mienne et qui servirait à appuyer ma démarche.

En attendant la réponse de M. Louis, M. Jonard pourra ou aller terminer ses affaires chez lui ou rester dans notre maison à Amiens où on lui donnera les livres nécessaires pour l'occuper.

SUPPLÉMENT AU TOME DOUZIÈME

à M. Le Berre :

1850.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Il paraît que c'est chose réglée que toutes les fois que j'écris à mes chers confrères qui me sont cependant bien chers, je dois faire des excuses; car vraiment c'est désolant que jusqu'à présent, au moins depuis deux ans, je n'ai pu parvenir à me rendre exact à leur écrire selon mes désirs et les leurs. Il est vrai aussi que depuis cette époque je me suis trouvé dans une position exceptionnelle à cause de la réunion des deux Communautés qui me mettait hors d'état de trouver un loisir suffisant pour cela. L'an passé la maladie qui me prit au printemps me menant rudement jusque vers la fin de l'automne a été pour moi un obstacle invincible. Désormais j'ai la gloire de pouvoir me dire aussi africain et plus africain que vous tous; car j'ai eu toutes les maladies de l'Afrique : il y a six ou sept ans j'eus une dyssenterie et, l'été dernier, j'ai commencé par une fièvre pernicieuse et fini par une fièvre hépatique. Je suis tout à fait guéri maintenant; cependant il me reste une certaine fatigue qui m'empêche d'écrire longtemps; aussi les lettres longues me coûtent. Cependant dussé-je rester sur le carreau, je vous écrirai à tous; seulement je me contenterai de petites lettres, et, je n'ai pas de doute que vous ne soyez consentant à cet accord; mais en revanche je vais tâcher d'être plus fidèle que je n'ai été jusqu'à présent.

Que la paix de notre bon Maître remplisse votre âme. Servez-le toujours avec fidélité, avec amour, confiance et humilité. Donnez-vous de plus en plus à son divin

amour. Considérez-vous comme un pauvre homme au milieu de pauvres gens encore plus pauvres que vous, donnez-les au bon Dieu et vous avec eux dans un esprit d'amour, d'humilité, de paix et d'abandon à son divin Cœur et à celui de Marie. Que vous êtes heureux d'appartenir au Dieu de miséricorde ! car être l'esclave de ces pauvres âmes si misérables, c'est appartenir au Dieu de miséricorde d'une manière toute spéciale. Que votre vie soit donc une vie d'amour, de paix, de zèle et de miséricorde ! Vivez à Dieu dans cet esprit et pour les âmes si pauvres et si misérables. Ce que vous ne pourrez pas gagner sur ces pauvres âmes par vos paroles, tâchez de l'obtenir par vos prières, par votre exemple, plein des vertus de Jésus-Christ surtout de sa divine miséricorde. Souffrez tout ce que la divine Bonté vous fait ou vous laisse souffrir dans cet esprit avec un désir de sanctifier les âmes, de leur attirer au moins la grâce divine, afin de les faire entrer dans la voie du salut. Soyez comme une pauvre victime offerte par Jésus-Christ à son Père pour le salut de ces âmes si brutes et si misérables et la divine miséricorde sera votre partage.

J'ai appris que vous vous occupez beaucoup de la langue du pays et que Dieu vous a aidé ; il paraît que vous l'avez passablement acquise, vous avez donc désormais toute facilité de prêcher la parole de l'Évangile à vos pauvres amis. Que Dieu vous bénisse et vous donne sa paix et son amour.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

(*Décembre 1850.*)

Je viendrai je crois, à coup sûr, dans la première quinzaine de janvier. Les évêques seront partis. D'ailleurs il serait trop tard en décembre : il faut que je sois ici pour le 1^{er} janvier et les jours suivants, et je veux rester avec vous plus d'un mois.

CORRESPONDANCE

DU

VÉNÉRABLE PÈRE

1851-52

CORRESPONDANCE DU VÉNÉRABLE PÈRE

ANNÉES 1851-52

à M. Ign. Schwindenhammer :

LXI

Paris, le 1^{er} janvier 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Il faut que je demande votre avis touchant notre bon P. François.

Depuis le commencement de cette année je le vois dans une peine bien grande qu'il m'a cachée tant qu'il a pu. C'est une envie démesurée d'aller en Mission. Pendant longtemps et même déjà l'an passé cela le prenait par intervalles, et je m'apercevais d'une certaine tristesse que parfois il ne pouvait tenir assez secrète. Alors je le faisais parler, et c'était toujours les larmes aux yeux qu'il me rendait compte de ce qu'il sentait. Cette année ces impressions sont continuelles et plus violentes. A cela se joint une autre peine dont je n'ai jamais pu me rendre un compte bien clair. On le fait prêcher, il réussit très bien, et je compte qu'il arrivera pour ses prédications là où en est M. Lannurien, quoique dans un genre différent et peut-être meilleur. Eh bien ! après chaque prédication, c'était un découragement tel que personne n'y comprenait rien. Impossible de lui faire croire qu'il prêchait bien. MM. Le Vavas seur et Lannurien étaient enchantés de ses prédications; M. François seul était désolé, disant qu'il n'était bon à rien. Je voulais voir par moi-même ce qui en était, et je suis allé me placer derrière le tableau de notre chapelle pour entendre un sermon qu'il donnait à notre salle des exercices pendant la retraite de l'ordination. Je fus charmé du fond qui était solide, de la forme qui

était pleine d'onction et du débit qui était très naturel. Je m'attendais donc à le voir revenir plein de joie comme les apôtres revenant de leurs prédications; mais point du tout; en quittant la salle, il alla se cacher, et n'osait paraître auprès de moi, quoiqu'il ne sût pas que j'eusse entendu son sermon. Voyant qu'il n'apparaissait pas, j'allai le chercher; je l'ai trouvé dans une espèce de désespoir. J'eus bien de la peine à le remettre. Voici comme je m'explique cette singulière tentation : M. François a le sentiment vif et bouillant; il est en même temps gêné et timide. Il résulte de là que, sentant plus vivement, plus sensiblement les choses qu'il ne les rend, il croit se voir dans une infériorité excessive, et la gêne qu'il éprouve lui fait croire sa parole froide, glaciale et vide de sentiment; sa nature impatiente voudrait se défaire de cette gêne. Par suite il se fait une réaction en lui qui l'entraîne au découragement, de manière que plus son âme est sensible et impressionnable, plus son découragement est profond; sa sensibilité et son impressionnabilité se tournent tout entières contre lui.

Par suite de tout cela son envie d'aller en Mission a crû démesurément, et a dégénéré dans une espèce de mal du pays. Il a beau vouloir résister, il n'en vient pas à bout.

Dans cet état de choses il est impossible de le garder longtemps ici; son état pourrait dégénérer en une tentation très dangereuse qui déjà parfois semble vouloir percer.

Je propose donc de l'envoyer à Bourbon. L'envoyer en Guinée, ce serait le mettre dans le tombeau; il n'y vivrait pas six mois; car ardent, hardi jusqu'à la témérité, et ne demandant pas mieux que de mourir, il serait incapable de prendre les précautions nécessaires à la conservation de la santé.

De plus quelques confrères de la Guinée l'ont jugé de travers, et ont écrit des choses assez dures contre lui.

Le réserver pour Cayenne ne me paraît pas prudent. D'abord cette Mission est encore incertaine, il faudrait le garder trop longtemps et d'ailleurs l'état sanitaire du pays est à peu près celui du Gabon; il se donnerait

trop de peine, ne prendrait pas les précautions nécessaires et y périrait bientôt. Je croirais donc que Bourbon seul lui conviendrait; le climat est salubre, et là il peut donner l'essor à son activité; il y ferait beaucoup de bien, et son découragement cessera, car il tient aussi en grande partie à l'inaction. La première question est donc de savoir s'il faut le destiner à Bourbon.

La seconde est de savoir s'il faut le faire partir tout de suite avec Mgr Desprez. Monseigneur est convenu avec nous que nous lui donnerions cinq missionnaires et deux Frères, et pour cela il leur donnera dix mille francs par an.

Il est à savoir si à Pâques nous aurons un compagnon à lui donner. Ils ne sont que trois, ce serait le complet des cinq. Si on pouvait lui donner un peu plus tôt un compagnon, on pourrait plus facilement attendre. Examinez cette question, et répondez-moi au plus tôt possible.

Je viendrai dans le courant de ce mois-ci. Les Évêques partiront du 15 au 25. Je présume que j'irai d'abord passer huit jours incognito, autant que possible, dans notre maison du faubourg, pour faire ma retraite. Je resterai cinq ou six semaines. Après cela tous les deux mois, je viendrai passer huit jours.

A Dieu, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

J'avais espéré pouvoir garder M. François ici jusqu'à ce qu'il puisse être remplacé, mais d'un côté les grosses affaires sont terminées et M. Le Vavasseur m'aidant, je puis marcher sans le secours d'un secrétaire, au moins jusqu'à ce que la divine Providence m'en donne un. D'ailleurs il faut faire de nécessité vertu; il n'est plus possible de garder M. François; toute l'énergie de sa volonté ne sert à rien dans cette affaire.

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

IX

Paris, le 5 janvier 1851.

MONSEIGNEUR,

Au moment où je vous écris, l'Esprit-Saint descend comme un torrent sur votre âme pour l'inonder de ses grâces et de ses dons; mon cœur en est rempli de joie et de consolation.

Je vous écris ce petit mot pour rappeler à votre souvenir des choses que vous avez peut-être oubliées.

La 1^{re} : on vous a envoyé votre crosse : il serait bon d'en accuser réception au Ministère de la Marine, ainsi que des deux mandats de dix et trois mille francs.

La 2^e : il serait bon que vous adressassiez au Ministre des Cultes la nomination de votre Vicaire général. Son traitement aura cours à partir du jour où la nomination aura été agréée par le Président.

La 3^e : que vous décidiez l'époque de votre départ. Voulez-vous partir dans le courant du présent mois, nonobstant la difficulté que présente l'installation avec un mobilier emprunté. Si vous attendez votre propre mobilier, votre départ serait rejeté au mois de mars; car le mobilier ne pourra être achevé qu'en février. La difficulté de ce retard n'est pas seulement dans le besoin de votre présence au milieu de vos ouailles, mais encore dans l'état sanitaire du pays : si vous partez au commencement de mars, vous n'arriverez guère qu'au milieu d'avril; or cette époque est moins favorable pour la santé.

Vous allez recevoir incessamment une lettre du Ministère des Cultes, qui vous demandera si vous préférez partir tout de suite ou attendre que votre mobilier soit prêt.

Veillez bien me dire ce à quoi vous vous décidez, afin que je puisse communiquer votre résolution à Mgr Leherpeur, qui hésite; votre décision le décidera définitivement.

La 4^e est de savoir quand vous viendrez à Paris; Mgr Leherpeur me dit qu'il partira de Bayeux le 13; il sera par conséquent le 14 à Paris. Il serait urgent que vous pussiez vous trouver réunis ici pour décider ensemble certains points qui intéressent vos diocèses.

La 5^e : il serait utile que vous me fissiez parvenir les noms, prénoms, âges et lieux de naissance des prêtres que vous comptez amener avec vous, afin que je puisse faire régulariser leur position au Ministère de la Marine.

Je pense qu'on leur fera payer, au port d'embarquement, leurs frais de voyages et de trousseaux.

Vous savez, Monseigneur, que nous avons un Séminariste et demi à vous donner; Mgr de Bourbon a droit à autant. Comme la moitié d'un séminariste n'est pas bon à grand'chose, ce serait donc à tirer à la courte-paille entre vous et Mgr de Bourbon, à qui aura ce séminariste en entier. Désirez-vous, Monseigneur, que j'écrive à ce sujet à Mgr Desprez pour voir s'il est disposé à céder ses droits, ou préféreriez-vous attendre votre arrivée à Paris?

Agrérez, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très dévoué et très affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Veillez bien présenter mes amitiés respectueuses à M. Ducosquer.

* * *

à M. Ign. Schwindenhammer :

LXII

6 janvier 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Votre jeune et blond Allemand vous arrive et vous portera cette lettre. Je ne sais comment il fera; il ne sait pas un mot de français. Sa physionomie du reste

annonce une bonne âme. Il serait bon de l'appliquer avant tout au français, afin qu'il puisse entendre les instructions et qu'il profite de son séjour au Gard.

L'affaire des aumôniers est revenue sur le tapis. Le Ministère avait traité avec M. Étienne, Supérieur des Lazaristes. Celui-ci avait donné un plan et l'affaire était presque terminée, lorsque le Ministre eut l'idée de consulter Mgr de Langres qui n'approuva pas le plan du P. Étienne, et me pressa vivement de lui en envoyer un de mon côté. Il me répugnait de le lui donner; j'ai cependant cédé. Je vous envoie la copie ci-jointe que je vous prie instamment de me renvoyer par M. Le Vavas seur qui du reste pourra vous donner des détails.

Répondez-moi le plus tôt possible à ma dernière lettre touchant M. François. S'il doit partir tout de suite, il est temps de le lui annoncer.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

au P. **Maillard**, S. J.

III

Au Rév. P. **Maillard**, provincial des Jésuites, à Lyon.

Paris, le 12 janvier 1851.

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Je viens de recevoir une lettre de la Propagande, qui m'annonce enfin l'accomplissement de ce que nous désirions depuis si longtemps pour le bien de la Mission de Madagascar. Le soin spirituel des trois Petites-Iles, aussi bien que celui de la Grande-Terre, est confié à votre sainte Société. Le Cardinal-Préfet ajoute qu'il s'entendra prochainement avec le R. P. Général sur le choix du préfet apostolique. Je vous prierais de me faire savoir si on juge à propos de maintenir le premier plan,

ou si purement et simplement le Cardinal-Préfet nommera le préfet apostolique sans qu'on fasse connaître au Gouvernement cette nomination par mon canal. Je dois vous dire, mon Révérend Père, que, pour mon compte, je n'ai pas le moindre désir d'être pour quelque chose dans cette nouvelle Mission. Je ne tenais qu'à une chose, de vous voir chargés des Petites-Iles, parce que je voyais la grande Mission moralement impossible sans l'adjonction des Petites-Iles. Si je me suis proposé, quant au personnel des missionnaires, pour présenter des noms que vous me transmettez au Ministre des Cultes, ce ne fut que pour prévenir des difficultés et pour vous procurer les ressources accordées au clergé des Petites-Iles. Quelle que soit la résolution prise à cet égard, je vous prierais de m'en instruire, afin que je puisse régler la ligne de conduite que j'ai à tenir dans cette affaire aux deux Ministères.

J'ai l'honneur d'être, mon très Révérend Père, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

aux Sœurs **Saint-Léopold et Saint-Agnès** :

CXXV

A mes très chères Sœurs Léopold et Agnès-de-Jésus.

Paris, le 17 janvier 1851.

MES TRÈS CHÈRES SŒURS,

Votre lettre m'a vraiment affligé, parce que je comprends trop la peine qu'a dû vous causer mon silence. Vos bons cœurs cherchaient à excuser ma négligence, et ne trouvant pas de raison plausible, ont essayé de prendre une résolution sévère. Mais le moyen d'exécuter cette résolution ! Il faudrait avoir un autre cœur que celui que Dieu vous a donné. Du reste cette résolution

n'étant pas une *résolution d'oraison* n'oblige heureusement pas votre conscience.

Mais plaisanterie à part, j'ai besoin de vous rassurer en vous exprimant mon propre étonnement de ce que vous n'avez pas reçu ma réponse à votre avant-dernière lettre de bonne année. Je suis certain de vous avoir répondu dans la quinzaine, et aussitôt ma réponse faite, j'ai brûlé la vôtre. Il paraît qu'elle s'est perdue avant d'être mise à la poste, pendant que je la croyais entre vos mains. J'ai fait comme je fais ordinairement, deux lettres sous la même enveloppe et l'adresse à l'une de vous deux. Comme il y a déjà très longtemps, je ne puis plus faire les recherches nécessaires pour retrouver cette lettre. Je ne me rappelle plus non plus le contenu des vôtres pour y répondre de nouveau : voilà pourquoi je vous écris à toutes deux à la fois, n'ayant rien de spécial à vous dire. Ainsi, tranquillisez vos pauvres cœurs, et soyez bien assurées que je ne me suis pas rendu coupable de la faute dont les apparences m'accusaient. Soyez bien tranquilles, je ne vous ai pas oubliées et ne vous oublierai pas; vos âmes me sont trop chères pour que je puisse vous oublier. Écrivez-moi toujours pour me demander les conseils et les consolations dont vous pouvez avoir besoin.

Pour ma lettre en question, je vous ai donné des nouvelles de Henry. Il va très bien; on en est fort content; il travaille beaucoup. Il sera en état de se présenter au baccalauréat à la fin de l'année, peut-être même déjà à Pâques. La difficulté viendra ensuite : pour entrer à l'École polytechnique, il faudrait une école préparatoire pendant deux ans. Où trouver cette école? La pension de ces sortes d'écoles est de 3.000 francs par an. Dieu y pourvoira. Je m'occupe à trouver le moyen de lui procurer l'instruction spéciale requise sans avoir recours à une école. Priez le bon Dieu que je trouve ce moyen. S'il vous vient quelque bonne pensée, je vous prie de me la communiquer.

Je désirerais bien que Théodora fût enfin placée. C'est dommage qu'elle n'ait pas consenti à venir à Dunkerque au commencement de cette année. La pauvre enfant

doit bien s'ennuyer à Strasbourg. Prions pour elle.

Mais je ne vous ai pas encore parlé de mes souhaits de bonne année. Je pense qu'il est inutile de vous en parler; car ce n'est pas en vous le disant que j'ajouterai quelque chose à mes désirs pour la sanctification de vos âmes et à votre bonheur dans ce monde et surtout dans l'autre. Ce que je vous ai souhaité, je l'ai exprimé à Dieu et à notre bonne Mère. Ce que j'ai demandé, c'est la sainteté dans l'intention et la ferveur dans l'action, la douceur, la paix, l'humilité, l'obéissance, la charité, la parfaite régularité, la soumission parfaite de votre volonté à la volonté divine; l'abandon plein de confiance à Jésus et Marie; le recueillement et l'esprit d'oraison. Vous voyez que je suis riche en désirs; j'espère que la divine Bonté sera encore plus riche en miséricorde à votre égard. Ayez confiance, portez votre croix avec patience et amour et Dieu sera avec vous.

Votre tout dévoué oncle en la charité de Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

Présentez mes respects et mes souhaits et félicitations à la bonne et excellente Madame Saint-Alexandre. Je vais voir très prochainement la bonne et excellente M. Saint-Bernard. C'est toujours pour moi une nouvelle satisfaction, quand j'ai l'occasion de voir cette bonne Mère.

* * *

à Marie Libermann :

CXXVI

Paris, le 18 janvier 1851.

MA BONNE MARIE,

Notre Père Économe prétend que ni vous, ni moi ne nous entendons aux affaires, et en voici la raison. L'année dernière, M. Halé, en reconnaissance de la somme que

nous lui avions déjà prêtée, avait bien voulu nous envoyer immédiatement des billets à ordre pour la dite somme, et cette dernière fois la même opération n'a pas été faite encore. M. Halé ne pourrait-il pas nous rendre aujourd'hui le même service, ce qui arrangerait très bien notre cher Économe, parce qu'il lancerait sur le champ ces billets dans le commerce, et il se tirerait par là de l'embarras financier où l'ont mis ses choux et ses raves?

Veillez bien soumettre tout délicatement, comme vous savez si bien faire, cette demande au bon M. Halé, à qui vous offrirez mille bonnes choses de ma part.

Je suis tellement occupé, que je ne puis même pas vous écrire moi-même. Je me porte à merveille. Nos chers Xavier et Henri se font bien à Notre-Dame du Gard. Votre tante Adèle et sa petite famille vont bien aussi. Nous venons de pouvoir enfin placer dans une communauté votre tante Julie que la misère faisait bien gémir à Saint-Brieuc.

Bien des choses à votre papa, à votre maman, à vous et à tous.

Adieu ! le saint amour de Jésus et de Marie soit toujours dans votre cœur.

Votre oncle affectionné,

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

à M^{me} Julie Libermann :

XVI

Paris, le 19 janvier 1851.

MA BONNE SŒUR,

La demande que nous avons faite pour vous, ayant été acceptée, vous pouvez dès aujourd'hui vous rendre dans la communauté des charitables Sœurs de Dinan; on vous y attend, et on vous y recevra à cœur et à bras ouverts.

Je crois que vous ferez bien de ne pas ajourner votre départ; la ville de Dinan est agréable; l'air y est extrêmement pur, et les bons soins qui vous y seront prodigués vous en feront, je n'en doute pas, un séjour heureux.

S'il se trouve quelques méchantes personnes parmi celles avec lesquelles vous allez être, la majorité sera bonne, et en retour vous serez en la compagnie des Sœurs extrêmement édifiantes par tout l'ensemble de leur vie pleine d'abnégation, de piété et de charité la plus tendre. Ne pourrez-vous pas, ma bonne sœur, leur aider vous-même, selon vos petits moyens, dans leurs devoirs si admirables envers les pauvres de Jésus-Christ? Votre piété et votre désir d'amasser beaucoup pour le ciel trouveront satisfaction, il me semble, à pouvoir ainsi utiliser vos vieux jours, dans des œuvres de bien. Vous vous efforcerez d'être la bonne odeur de Jésus-Christ dans cette sainte maison, afin d'édifier les ferventes, et de rendre aimable la vertu aux yeux de celles qui s'en seraient écartées et de les y ramener petit à petit.

Vous présenterez la lettre ci-incluse à Madame la Supérieure.

Adieu, bonne sœur, le très saint amour de Jésus et sa paix soient toujours au fond de votre cœur!

Votre frère affectionné.

F. LIBERMANN, *sup.*

Adèle et sa petite famille vont bien, l'ouvrage ne leur fait pas défaut, grâce à Dieu.

Chez mon frère de Strasbourg, on se porte bien aussi; et nos chers enfants Xavier et Henri réunis tous deux à Notre-Dame du Gard, avancent en vertu et en science. Les nièces de Louvencourt ont donné goût à la plus jeune d'Adèle pour la vie religieuse; je crois bien que le bon Dieu lui fera la grâce de l'y appeler.

aux Communautés de **Bourbon** et de **Maurice** :

XXX

A mes très chers Confrères des deux Communautés
de Bourbon et de Maurice.

21 janvier 1851.

MES CHERS CONFRÈRES,

Je profiterai de l'occasion du confrère que je vais envoyer incessamment à Bourbon, pour vous écrire à chacun en particulier, et désormais ma santé étant remise, et la multiplicité des affaires, qui m'absorbaient tant, étant faites, je serai exact à vous écrire toutes les fois qu'il en sera besoin. Je réparerai les apparences de négligence que je semblais mettre à répondre à vos lettres; je répondrai désormais à toutes celles que vous m'adresserez. Soyez bien assurés qu'il m'en coûtait infiniment de vous laisser ainsi dans la peine; car ce devait en être une pour vous que de ne pas recevoir de lettres de ma part; mais que pouvais-je faire? l'érection des évêchés coloniaux me donnait tant de travail, depuis le commencement de l'an passé, que je ne sais comment j'ai pu y réussir, dans l'état de délabrement où je me trouvais par suite de ma maladie de il y a deux ans. Joignez à cela un séminaire qui était dans un état désolant et qu'il fallait réformer; c'était plus qu'il n'en fallait pour le temps que je pouvais donner au travail sans m'exposer trop à succomber. Mais enfin me voilà sorti de toute cette complication, et je serai désormais à mes chers confrères. Le Séminaire du Saint-Esprit est remis; il y règne un bon esprit. M. Le Vavasseur d'ailleurs en est chargé, sous le nom de Préfet, ce qui me donnera désormais toute liberté de m'occuper de la Congrégation, de m'absenter pour visiter notre maison du Gard où tous les ans je passerai d'abord environ six semaines, pour suivre la marche de la communauté, et pour connaître nos élèves et nos novices, et ensuite tous les deux mois j'y passerai deux jours. Telle est la résolution

prise, et j'espère avoir toujours la facilité de la réaliser.

Nous avons maintenant au Gard 32 élèves et 11 novices. Nous aurions besoin de quelques Directeurs de plus. Nous n'y en avons que cinq chargés de diriger le noviciat, le séminaire et les Frères (qui sont au nombre de quinze). C'est trop peu; mais la bénédiction de Dieu et la protection de Marie est tellement avec cette chère maison, que malgré l'exiguïté des ressources que nous avons pour sa direction, elle va admirablement; l'ordre est parfait dans les trois communautés, logées dans la même maison, sans avoir aucun rapport entre elles; la ferveur, la paix et la joie y règnent; les règlements y sont parfaitement observés. Cependant nous aurions besoin d'augmenter le personnel des Directeurs : voilà pourquoi nous avons pensé sérieusement à faire revenir M. Collin. Mais pour les motifs qui sont exprimés dans la lettre de M. Le Vavasseur, nous sommes obligés de remettre le rappel de notre cher Confrère. Je ne sais pas combien de temps nous serons obligés de le laisser. Cependant je désire qu'il agisse comme s'il n'avait pas été question de son rappel; car il est important que dans les œuvres que nous exécutons, nous agissions d'une manière ferme, solide et stable.

Vu donc l'état des choses telles que la divine Providence les a faites, je nomme le P. Collin Supérieur particulier de notre communauté de l'Île Bourbon et Supérieur provincial de Bourbon et Maurice.

Il n'est pas encore décidé quel confrère viendra joindre la communauté de Bourbon; ce sera je pense M. François; cependant les demandes faites par les Évêques des deux Antilles et l'offre de la maison d'Alsace, mettent tant d'embarras dans la combinaison à faire pour le choix des membres de ces différentes communautés, que je ne puis pas encore assurer même comme une probabilité que ce sera M. François qui ira à Bourbon.

Je vous quitte, mes chers Confrères, tout en restant toujours avec vous de cœur et d'esprit et je suis tout à vous tous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

Dites aux PP. Jésuites que nous avons reçu de Rome, il y a quelques jours, la lettre qui leur accorde enfin, avec la Grande-Terre, les Petites-Iles de Madagascar, comme nous le demandions depuis longtemps. M. le Supérieur va s'entendre avec le P. Maillard, provincial de Lyon, pour celui d'entre les Pères de Bourbon qu'il faudrait proposer au Gouvernement pour Préfet apostolique des Petites-Iles.

Si vous avez une occasion favorable vous pourrez faire savoir aux prêtres occupés dans les Petites-Iles, à MM. Gorée, Calvinhac, Ferroy, Gaben, que Mgr Desprez est disposé à les recevoir dans son diocèse. Il m'a dit que telles étaient ses intentions. Ce n'est pas de la part de Monseigneur que je dis cela, mais de moi-même. Ne donnez pas à mes paroles plus de valeur qu'elles n'en ont. Je crois que Monseigneur compte sur eux; c'est ce que je veux dire.

Le VAVASSEUR.

* * *

à Marie Libermann :

CXXVII

Paris, le 22 janvier 1851.

MA BONNE MARIE,

J'ai péché en vous soupçonnant de n'être pas habile en affaires. Je vous dois une amende honorable; mais ma faute est si grande, que mon amende honorable par lettre ne serait pas suffisante; pour ma pénitence, je dois aller à Strasbourg vous la faire de vive voix; c'est ce que je vais exécuter très prochainement. Je présume que je viendrai dans le courant ou plutôt vers la fin de la semaine prochaine. Je ne passerai que deux ou trois jours avec vous. Vous avez donc eu une bonne inspiration de ne pas vous fatiguer trop en m'écrivant une lettre de direction, nous ferons cela de vive voix.

Faites mes remerciements à M. et M^{me} Halé du service qu'il veut bien rendre à notre économe en lui offrant une avance sur billet. Il vient de rentrer de l'argent et notre brave Économe n'est plus embarrassé. Le reste à notre prochaine entrevue.

Votre oncle dévoué,

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à M. **Blanpin** :

XX

22 janvier 1851.

A Monsieur l'abbé Blanpin,
Missionnaire du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je n'ai qu'un instant, devant partir tout à l'heure pour Strasbourg. Je vous écris donc seulement ce petit mot pour charger un fardeau sur vos épaules et je vous prie de ne pas trop gémir sous ce fardeau, la divine Bonté l'allégera par sa grâce. Je viens par la même occasion établir le P. Collin supérieur. Je vous nomme son premier assistant. Dieu et la Mère dont vous êtes l'enfant chéri vous soutiendront et soulageront s'il résulte pour vous quelque peine dans cette fonction. Quand M. Collin sera absent agissez avec prudence, consultez vos autres confrères et vous verrez que tout ira bien avec le secours de Dieu et la protection de Marie.

J'espère donc que vous ne m'en voudrez pas trop de ce que je vous donne cette charge et je me réjouis en Dieu de me voir dans la nécessité de consoler les chers confrères quand ils doivent être chargés de quelque fonction qui les met au-dessus de leurs confrères.

Pour vous soulager encore davantage et prévenir tout embarras pour vous, je vais prendre une précaution de plus pour le cas que, par malheur, vous veniez à

perdre le P. Collin. Comme il a une santé faible, quoiqu'il n'y ait aucune inquiétude à avoir, j'aime à prendre toutes mes précautions afin que vous soyez sans crainte. Si M. Collin venait à mourir, réunissez-vous tous en conseil et nommez votre supérieur provisoire au scrutin secret et à la pluralité des voix. Il restera supérieur jusqu'à ce que j'en aurai nommé un autre.

Conservez donc cette lettre et produisez-la si par malheur le cas se présentait. Vous voyez, mon bien cher, que je fais tout ce qui dépend de moi pour vous rendre le fardeau aussi léger que possible. Que la paix, la force et l'abondance de la grâce divine vous soient données par les mains de Marie, notre bonne et chère Mère; que cette bonne Mère prenne soin de votre âme et de votre corps, qu'elle vous accompagne dans vos travaux et les fasse fructifier à la gloire de son bien-aimé Fils.

Adieu, mon bien cher Confrère.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXI

Paris, le 24 janvier 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je viens de recevoir les 40 lettres patentes de missionnaires apostoliques, avec autant de feuilles indiquant les privilèges et pouvoirs qui leur sont accordés; j'en exprime à Votre Éminence Révérendissime ma bien vive reconnaissance.

Dans sa lettre du 14 décembre dernier, Votre Éminence désapprouve les démarches que j'avais faites auprès du Gouvernement français touchant l'érection d'un vicariat apostolique à la Guyane avant d'avoir reçu des ordres à cet effet. Pour me conformer à vos intentions je n'ai plus parlé de cette affaire et si on

donnait suite à la proposition, je ferais mon possible pour qu'on la traitât directement avec Votre Éminence Révérendissime ou avec Mgr le Nonce. Cependant ayant relu attentivement ma lettre du 16 octobre, dans laquelle je vous ai rendu compte de cette affaire, j'ai trouvé que j'avais mal rendu ma pensée. Je crois donc devoir à Votre Éminence Révérendissime une explication plus claire de mes démarches et des intentions qui les ont animées.

Je n'ai pas traité l'affaire avec les Ministres, je n'ai pas fait de propositions proprement dites, ainsi que je l'avais laissé entendre dans ma lettre; mais voyant les bureaux des Ministères de la Marine et des Cultes disposés à rendre à l'autorité ecclésiastique des colonies les pouvoirs usurpés sur elle par l'autorité civile, j'ai pensé qu'il était opportun de profiter de leurs bonnes dispositions pour fortifier le supérieur ecclésiastique de la Guyane en demandant à la Sacrée Congrégation l'érection d'un Vicariat apostolique dans ce pays en remplacement de la Préfecture. Bien assuré que Votre Éminence aurait pour agréable de consolider et de rendre plus respectable le pouvoir ecclésiastique dans cette colonie, je me suis décidé à faire des démarches pour préparer le succès de ce projet et aplanir les difficultés qu'il pourrait rencontrer en obtenant le consentement des deux Ministres. Pressé par des circonstances qu'il serait trop long d'expliquer ici à Votre Éminence, j'ai été obligé de faire ces démarches avant d'avoir pu lui soumettre mon dessein. Cependant, en tout cela, pour suppléer à l'absence de vos ordres, je n'ai agi en rien, pas même voulu dire une seule parole, sans en être préalablement convenu avec Mgr le Nonce apostolique.

Il me reste à entretenir Votre Éminence Révérendissime du projet de M. l'abbé Gervy, sur lequel Elle a demandé mon avis par sa lettre du 23 juillet. J'ai attendu jusqu'à ce jour pour répondre à Votre Éminence, parce que je voulais d'abord me former une opinion sur l'œuvre que cet ecclésiastique se propose d'entreprendre.

Malgré les soins que j'ai mis à la connaître à fond, je n'ai pu m'en former une idée claire et pratique. Je serais

porté à croire bon le fond de la pensée de M. Gervy qui, étant bien appliqué, pourrait avoir d'heureux effets; mais j'y remarque trop d'idées imaginaires et peu d'esprit pratique dans les détails.

Je craindrais donc que ce pieux ecclésiastique, trop inexpérimenté, n'ait des idées exagérées, obscures et peu pratiques. Aussi me semblerait-il prématuré de créer dès maintenant une Préfecture apostolique en sa faveur à Chandernagor.

Il me paraîtrait plus convenable de lui faciliter le moyen de passer quelques années à Chandernagor ou aux environs, pour qu'il pût essayer l'exécution de son projet. Par là, il acquerrait un peu l'expérience des hommes au salut desquels il veut se dévouer. Et si réellement son projet vient de Dieu, il s'éclaircira davantage dans son esprit, ses idées deviendront plus pratiques, et dans quelques années il serait en état de présenter à votre Éminence quelque chose de plus saisissable et de plus clair.

Une circonstance s'étant présentée, j'ai agi dans ce sens provisoirement et en attendant que Votre Éminence Révérendissime me donne des ordres à cet égard.

M. l'abbé Gervy ayant l'espoir d'obtenir de la S. Congrégation l'érection de la Préfecture de Chandernagor en sa faveur, émet le désir que le Gouvernement français y attachât le traitement ordinaire; ce qui serait pour lui une ressource nécessaire pour commencer. Il a adressé une lettre à cet effet au Ministre de la Marine; celui-ci m'en a donné communication et demandé mon avis. Ne pouvant opiner dans un sens affirmatif dans le doute si Votre Éminence voudrait ériger cette préfecture apostolique, à cause du peu de fond qu'on peut faire sur le projet de M. Gervy, j'ai conseillé au Ministre d'augmenter le cadre du clergé de Pondichéry d'un traitement de plus, en faveur de ce bon prêtre, en priant M. le Préfet apostolique de le placer à Chandernagor. Je suis sûr que M. le Préfet m'accorderait cette demande, et M. Gervy aurait ainsi des ressources suffisantes pour lui et deux confrères; il serait à même de se livrer à l'exécution de son projet.

Si cependant le S. Congrégation jugeait plus à propos de nommer M. Gervy Préfet apostolique de Chandernagor, j'agisrais auprès du Ministre pour lui en obtenir le traitement et il est possible que je réussisse.

Daignez agréer, etc...

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Fr. Le Vavasseur :

LXIV

Strasbourg, le 26 janvier 1851.

MON CHER CONFRÈRE,

1^o J'ai été à Rouffach, où j'ai passé une après-midi. Je vous parlerai de cette affaire à mon retour. M. Metzger me paraît être un brave homme; la maison ne sera pas brillante, mais la position de Rouffach est très bonne. Nous en parlerons plus au long de vive voix.

2^o Ayez soin de régulariser les départs des ecclésiastiques pour les colonies. Il serait bon que MMgrs écrivent eux-mêmes pour cela au Ministère des Cultes, puisqu'ils sont là. Mgr Lacarrière n'aura qu'à ajouter MM. Laporte et Bouloz aux noms de ceux qu'il a déjà donnés. Quand l'affaire de M. Carrière sera décidée, il faudrait le mettre sur la liste, si toutefois son affaire se décide en sa faveur. Faites en sorte que Mgr de Bourbon donne lui-même le nom de M. François avec ceux des siens, afin que nous obtenions ses frais de trousseau.

3^o Parlez à Mgr Desprez de l'affaire de Madagascar, et dites-lui que les ecclésiastiques des petites îles seront désormais à Bourbon ce qui le mettra à l'aise; son clergé sera probablement au complet.

4^o Avez-vous écrit à Mgr Leherpeur? Si vous l'aviez oublié, faites-le au plus tôt à son adresse, *au Couvent de la Charité à Caen.*

5^o Faites imprimer les circulaires afin que nous puissions les expédier à mon arrivée.

6° Le jeune homme qui est venu dernièrement pour entrer dans la Congrégation (je veux dire celui qui n'a pas fait ses études, qui demeure chez les Petites-Sœurs) laisse quelque doute d'après M. François. Causez avec ce dernier à ce sujet, avant de donner au jeune homme quelques espérances fondées.

7° Je n'ai pas encore vu ni Monseigneur, ni aucun des Directeurs du grand et du petit Séminaire. Je ne puis pas quitter Strasbourg sans leur faire visite; je ne pourrais donc quitter Strasbourg avant mardi matin. Je serai jeudi au Gard. Faites en sorte que M. François y soit pour ce jour. Il faut qu'il visite le Gard avant son départ, qu'il y fasse sa consécration du départ.

Nous avons oublié d'écrire les lettres à M. le Préfet de Cayenne pour MM. Rouquié et Collière. Si j'ai laissé des signatures, que M. François écrive les lettres, très bonne pour M. Rouquié et bonne pour M. Collière. J'avais déjà écrit au Préfet l'histoire de ce dernier. Dans la lettre qu'on écrira à son sujet, il faut faire une mention passagère, et ajouter que le Préfet le trouvera cependant docile et bon.

9° Que M. François aille porter à M. du Chayla la *délibération du Conseil* privé de Bourbon, avec les notes que nous avons faites. Qu'il dise que je n'ai pas cru nécessaire de dire mon sentiment sur le fond de la question traitée dans cette délibération et sur l'arrêté qui y est joint; que je n'ai touché dans mes notes que les questions qui touchaient à la conduite de nos missionnaires pour les justifier.

10° Dans le même buvard où se trouve cette délibération, M. François trouvera une feuille contenant le détail du trône; il faut qu'il la reporte à M. Aiguillé. Il serait bon de presser MMgrs à avancer la confection des trônes.

11° Sur les sommes destinées aux mobiliers il reste environ 600 francs pour chaque Évêque. Il faut que M. François s'entende avec M. Ducosquer pour acheter de cette somme ce qui manque encore. Je crois qu'il manque encore des descentes de lit, des couvertures pour la chambre à coucher et l'appartement d'honneur.

12° M. François doit aussi reporter au Ministère des Cultes *les notes de Cayenne*.

13° Un prêtre du pays de M. Ischier a demandé à aller à Cayenne, il serait bon de retrouver sa lettre afin qu'on puisse prendre des renseignements et lui répondre (M. Ischier est ce prêtre de Cayenne qui est venu me voir avant de partir. Il est de je ne sais quel diocèse du midi de la France).

Tout à vous en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Mes amitiés au P. Gauthier et à mes chers confrères.

* * *

au **Min. des Cultes** :

LVI

5 février 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre lettre du 21 janvier, vous me faites l'honneur de m'envoyer les états des vacances auxquelles il y a lieu de pourvoir. Je les ai compulsés avec ma liste et je les ai trouvés exacts, à l'exception de celui de la Guadeloupe que Mgr Lacarrière a dû vous remettre. Il y a déjà quelque temps que j'en ai entretenu MMgrs les Évêques, et ils ont dû vous adresser la liste des prêtres qu'ils comptent amener avec eux pour combler cette lacune.

Dans la même lettre vous me demandez l'avis de Mgr l'Évêque de Fort-de-France sur la mesure qu'il conviendrait de prendre à l'égard de cinq ecclésiastiques renvoyés de la Martinique, avec des renseignements sur leur compte. Je regrette qu'une absence de quelques jours m'ait obligé de mettre du retard dans ma réponse, et je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer mes excuses.

Dans une lettre que j'ai reçue hier, Mgr Leherpeur me fait savoir que son désir est que ces ecclésiastiques ne soient pas conservés dans le cadre : ils ne lui offrent pas assez de garanties pour qu'il ose en charger de nouveau son diocèse. Il en est surtout deux : MM. Delarue et Deletré, qu'il refuse expressément. Il a eu l'occasion de les connaître personnellement et il trouve qu'ils seraient nuisibles à son diocèse.

Mgr l'Évêque de la Martinique s'étant ainsi prononcé, vous trouverez inutile, je pense, que j'émette mon propre avis. Je crois donc entrer dans vos vues en me contentant de vous donner les renseignements que je possède sur les cinq ecclésiastiques en question.

M. Bigard : bon prêtre, d'après mes notes, capable et zélé : il ne m'a pas laissé son adresse et paraît avoir renoncé au ministère ecclésiastique dans les colonies.

M. Teulière : bon prêtre, faible en talent, en santé, et peut-être aussi de caractère. Lors de son arrivée en France, il a manifesté l'intention de retourner à son poste; mais il paraît y avoir renoncé depuis, n'ayant fait aucune démarche pour cela et ne m'ayant pas laissé son adresse.

M. Roussilhe : j'ai déjà eu l'honneur de donner des renseignements sur cet ecclésiastique. Il m'a paru (1) sous tous les rapports et peu zélé. Je n'ai pas trouvé assez fondée l'inculpation d'immoralité qui pèse sur lui pour avoir mérité le renvoi de la colonie; mais ce renvoi ayant été effectué, je n'ai pas vu de motifs suffisants pour qu'il soit réintégré dans sa position.

L'acte d'immoralité qui lui est reproché a été démenti par une vive réclamation de la commission ecclésiastique réunie pour ce sujet. Il n'en est pas de même de son insubordination, qui d'ailleurs, a fait l'objet de plaintes très vives de la part de M. le Vice-Préfet. Cette insubordination prend sa source dans le caractère raide et difficile de ...

M. Deletré : il est exalté, intrigant, insubordonné à ses supérieurs, en opposition continuelle avec tous ses

(1) Un mot manquant au registre des correspondances.

confrères, ayant très bonne opinion de lui-même et dénigrant sans cesse les autres. Cet ecclésiastique a dû s'embarquer au Havre pour retourner à la Martinique. Il serait bon, ce me semble, de procurer son renvoi de la colonie le plus tôt possible.

Veillez agréer...

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au **Ministre de la Marine** :

LXXXVII

Paris, le 9 février 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous annoncer que la Propagande vient enfin de nommer Préfet des Petites-Iles de Madagascar, Mayotte, Ste-Marie, Nossi-Bé, M. l'abbé Finas (Marc), de Saint-Chamond, âgé de 36 ans, qui a déjà travaillé et acquis de l'expérience dans cette Mission. Les renseignements qui me sont parvenus à son sujet sont des plus avantageux et donnent l'assurance qu'il possède toutes les qualités qu'exige la position qui lui est confiée.

A cette occasion, Monsieur le Ministre, je dois vous faire une proposition relativement au personnel de cette Mission. Tous ceux qui la composent, un seul excepté, sont dans un état de fatigue et de maladie qui ne leur permettra d'y rester que fort peu de temps. Quelques-uns même ont déjà manifesté le désir de la quitter.

Il faut donc, d'une part, pourvoir à leur remplacement, et de l'autre, leur trouver une position.

Nous avons en ce moment la facilité d'offrir leurs postes à des prêtres qui se trouvent à la Réunion, libres, c'est-à-dire sans faire partie du clergé de cette île. Il me paraît d'autant plus urgent de profiter de ces prêtres, que je me vois dans l'impossibilité d'ici longtemps d'en envoyer à Madagascar.

Pour opérer ce changement, on ne saurait se trouver dans des circonstances plus favorables que celles que présente l'arrivée de Mgr l'Évêque de Saint-Denis dans son diocèse. Je me suis entendu avec lui. Il accepte tous les missionnaires de Madagascar. S'ils se présentent actuellement, il leur donnera des positions avantageuses. Si on attendait plus longtemps, ces positions seraient perdues, et les pauvres prêtres qui ont sacrifié leur santé dans les possessions de Madagascar se trouveraient dans une situation pénible et fort embarrassante.

Je vous prierai donc, Monsieur le Ministre, si vous approuvez ma proposition, de vouloir bien donner des ordres pour que ces ecclésiastiques soient transportés à la Réunion et remplacés par M. l'abbé Finas et les prêtres que j'ai l'honneur de vous présenter. J'aurai soin de vous transmettre incessamment leurs noms, afin qu'ils puissent être inscrits sur les cadres du clergé de Madagascar.

Quant à la Mission de la Grande-Terre, la Propagande n'a pas jugé à propos de l'unir à celle des Petites-Iles, comme j'en avais manifesté le désir. Chacune de ces Missions aura son Préfet respectif; et les dispositions prises sont telles que rien n'est à craindre quant à la bonne harmonie qui doit régner entre elles.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Dr Libermann :

CXXVIII

Paris, le 12 février 1851.

MON BIEN CHER FRÈRE,

Grâce au P. François qui oublie tout dans la joie de son prochain embarquement, j'accomplis un peu tard ma promesse de t'écrire.

Mon voyage jusqu'à Notre-Dame du Gard a été assez heureux, je n'en ai pas éprouvé de fatigue bien sensible. La vue de tant de vertus réunies au noviciat et aux études dans nos nombreux et très chers enfants, m'a bien consolé et donné de la satisfaction, parce que c'est une preuve à ajouter à tant d'autres des bontés de Marie sur nous. C'est à Notre-Dame du Gard que j'ai appris le malheur arrivé au pauvre M. Hardy, écrasé devant la porte de notre séminaire par une énorme voiture d'eau; les gazettes en ont fait mention.

J'ai hâte d'arriver à te parler de tes deux chers enfants du Gard, car ils te doivent véritablement être une bien grande consolation. Xavier va toujours admirablement bien et devient homme. Avec la grâce de Dieu, il deviendra un sujet très solide pour la science aussi bien que pour la piété. Henry marche sur ses traces; il travaille avec une incroyable ardeur, il sent tout le prix qu'a pour lui l'étude sérieuse; aussi fait-il des progrès très sensibles. Nous espérons toujours le faire recevoir bachelier à Pâques.

Pendant que j'étais au Gard, M. Schwindenhammer m'a appris qu'il y avait dans sa vocation un petit revirement qui le porterait maintenant vers l'état sacerdotal. Mais le cher enfant s'est admirablement comporté dans cette circonstance; il a jugé dans sa *haute sagesse* ne pas devoir rien m'en communiquer, par la raison que la chose est entre son confesseur et lui uniquement.

J'ai donc dû respecter sa réserve; je ne lui en dis mot, et n'ai pas voulu non plus même indirectement lui laisser entrevoir que je savais le jeu de ses idées, ni l'amener à m'en parler lui-même. Je crois très important de ne pas l'amener de près ou de loin sur ce chapitre de sa vocation; aussi je te recommanderai instamment de garder là-dessus une extrême réserve. Laissons faire M. Schwindenhammer qui agira certainement selon les vues de Dieu dans la conduite de Henry, et moi, de mon côté, je tâcherai de faire pour lui tout ce que je pourrai comme s'il n'avait d'autre vue que celle qu'il a toujours manifestée. Déjà même on m'a fait des promesses, mais je ne sais pas bien jusqu'à quel point je puis y compter.

Tu vas juger, par l'histoire de ce que tu avais envoyé, de la générosité avec laquelle Xavier et Henry veulent aller au Bon Dieu et acquérir les solides vertus chrétiennes. Xavier céda sa part tout entière à son jeune frère, sans y vouloir toucher en quoi que ce soit. Henry, touché sans doute du bel acte de son frère, mais ne voulant pas rester en arrière, fit tout aussitôt le partage du chocolat et des pains d'épice; l'infirmerie eut le premier objet et la cuisine le reste.

Voilà bien ce qui t'intéresse davantage, mais je dois revenir un peu sur les détails de mon voyage.

Arrivé à Mayence, je pris un omnibus pour me conduire à l'hôtel du Rhin. A peine y étais-je descendu, qu'on m'annonça la visite de M. et M^{me} Laské, et jefus bien surpris de m'apercevoir que je ne les avais pas reconnus car je les avais rencontrés en chemin. Tout aussitôt, je fus amené chez M^{me} Goltschmid qui fut tout enchantée de me revoir. Redire le bruyant et la gaieté de la conversation me serait chose difficile à faire. La table se trouva en un clin-d'œil chargée de gâteaux, puis de gâteaux et encore de gâteaux, biscuits et toutes sortes de desserts friands auxquels mon estomac eût de beaucoup préféré un bon morceau de rôti. Pourtant je crus devoir en faire mon souper puisque je ne voyais rien paraître qui put me tenir lieu de toutes ces petites choses, et je me mis fameusement en besogne; j'avais assez bon appétit. Voilà bientôt M^{me} Laské qui prévient qu'il est temps de se rendre souper chez elle, et je fus, bien malgré moi, forcé de faire pauvre mine à la fête, puisque j'avais été surpris.

Je n'arrivai plus que fort tard à Cologne, obligation fut d'y passer une journée, et c'est le samedi que je me retrouvai entouré de nos bien-aimés enfants de Notre-Dame du Gard.

Le dimanche soir j'en repartais pour Paris où je fus à 5 heures du matin, lundi 5 février.

Sous peu de jours, j'espère, MM^{grs} les Évêques des Colonies seront embarqués pour leurs destinations respectives, alors je retournerai passer une quinzaine au Gard. Je pourrai y étudier un peu Xavier et Henry, je

ne manquerai pas de t'en donner de nouveau ce que j'en saurai par moi-même et par mes confrères.

Adieu, mon bien-aimé frère, je t'embrasse pour tous de toute l'effusion de mon cœur.

Ton frère affectionné,
F. LIBERMANN, *prêtre*.

P. S. — M. Schwindenhammer ne veut décider pour Henry qu'après certitude de vocation; il m'a bien assuré qu'il ne se précipiterait pas dans cette affaire.

Veillez m'envoyer la recette pour faire disparaître les loupes avec les moyens de l'appliquer, et me dire si l'on pourrait en user pour des loupes qui ne font que commencer à paraître et qui ne sont pas encore formées.

* * *

à M. de Milleville (aux Cultes) :

LVI (*bis*)

Paris, le 13 février 1851.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. l'abbé Berteaux, vicaire du Mouillage à Saint-Pierre (Martinique), est décédé il y a environ deux ans dans cette colonie.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à M. Oollin :

XIX

Paris, le 14 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie M. François pour coopérateur dans la Mission dont il a plu à Dieu de nous confier le soin.

Le P. François est pieux, plein de foi, d'un beau caractère, d'un cœur droit et généreux, ardent, dur à lui-même, désirant les privations et les souffrances, jusqu'à nuire à sa santé, hardi et sans peur, parfois jusqu'à la témérité, vif et énergique dans le fond et doux et modeste dans les formes, d'un esprit juste, droit et observateur. Je le consultais souvent *sans en avoir l'air* et je trouvais presque toujours son avis bon lorsqu'il n'était pas prévenu par un frémissement de cœur. Ces frémissements viennent d'ordinaire par une injustice, une déloyauté, une inconvenance. Alors la vivacité de sa nature droite l'empêche de voir et d'agir avec rectitude. Il a beaucoup de zèle et nous croyons ici qu'il réussira. Voilà le bon côté.

Maintenant le revers de la médaille. Le P. François est encore trop enfant et un peu enfant gâté, il l'a toujours été par suite d'une certaine amabilité de son caractère. Mais cet enfantillage ne se manifeste qu'avec les personnes de l'intérieur, jamais dans son ministère et envers les personnes auprès desquelles il l'exerce : dans ces cas il agit avec l'esprit de foi qui est fortement gravé dans son âme et avec fermeté et gravité. Cet esprit d'enfant se manifeste surtout dans l'obéissance et la régularité. Il n'est pas assez strict sur la régularité surtout, il a besoin d'être surveillé sur ce point. Dans ces cas, lorsque le P. Le Vasseur venait prendre son ton superlatif et avait l'air d'être en colère, M. François faisait quelque enfantillage et force était au pauvre P. Le Vasseur de rire avec lui. Aussi n'a-t-il pu rien gagner. Le moyen à prendre pour le conserver dans la

régularité est de raisonner gravement et selon l'esprit de foi et ne pas exiger plus que la règle. Le raisonnement fondé sur la nécessité qu'il y a d'observer parfaitement la règle pour le maintien du bon esprit de la communauté qui, à raison du petit nombre, de la pente naturelle des missionnaires pour le relâchement sur ce point et de leurs relations avec le clergé séculier, est en danger de perdre cet esprit; la nécessité d'une communauté à observer ses règles, auxquelles on ne peut manquer sans manquer à l'accomplissement de la volonté de Dieu. Par dessus tout il faut tenir à ce qu'il observe la règle et veiller à ce que peu à peu le relâchement ne s'introduise sur ce point dans ses habitudes. Vous n'avez pas toujours besoin de raisonner avec lui, mais gravement et avec modération tenir à ce qu'il soit fidèle. Les points principaux sur lesquels il avait la tendance de manquer c'était à l'heure du coucher, du lever et aux repas surtout quand il avait un ministère à exercer. Étant une fois lancé dans le saint ministère il y sera tout entier et sera fort porté à manquer aux heures du coucher, aux repas, aux récréations et à l'examen particulier. Il a aussi un peu trop de volonté. Cependant ce n'est pas dans un genre bien gênant et mauvais : il sent les choses vivement et les poursuit avec trop d'ardeur. Vous avez la même règle à suivre, agir gravement et d'une manière modérée cependant, par là vous n'aurez aucune difficulté sérieuse. La manière d'agir avec lui est d'aller simplement, franchement, lui dire votre pensée comme elle est, avec confiance et simplicité; agir autrement ne servira à rien car il est beaucoup plus observateur et plus perspicace qu'il ne le paraît.

En somme, vous avez en lui un excellent et zélé confrère qui vous sera d'un bien grand secours. Vous pouvez avoir pleine confiance en lui, il est très discret et réservé; vous pouvez vous entretenir avec lui sur les affaires les plus secrètes de l'intérieur de la communauté et de ses relations avec l'extérieur, il vous sera très utile.

Il sera nécessaire que vous restiez encore jusqu'à ce que je puisse renouveler votre petite communauté, car je ne pourrais vous donner un remplaçant jusqu'à cette

époque. Tout cela se fera peu à peu. Faites en attendant comme si vous deviez y rester toujours, quoique je sois bien résolu de vous rappeler aussitôt que votre communauté pourra se passer de vous. Il est vraiment fâcheux que M. François ait encore cet esprit enfant et qu'il ne soit pas assez exact pour la règle, sans cela il aurait pu se former en très peu de temps et être mis à la tête de jeunes confrères venus dans la Congrégation après lui. Tâchez de le former peu à peu, et dites-moi un peu plus tard ce qu'il y aurait à espérer de ce côté, mais gardez-vous bien de lui laisser pressentir en aucune manière cette idée, car il serait capable de faire des sottises à dessein pour qu'on ne pense jamais à cela.

Vous vous entendrez avec Monseigneur pour tout ce qui touche à l'organisation de vos œuvres et suivrez ses ordres. C'est un homme très capable; expliquez-lui vos idées sur la manière d'exercer vos fonctions avec fruit et suivez ensuite sa volonté. Il ne touchera pas à vos règles ni à l'intérieur de votre petite communauté.

J'ai un peu de rapports avec M. Chrétien, second vicaire général. Il me paraît très pieux; je ne connais pas ses autres qualités. J'en ai eu davantage avec M. Poullaud, premier vicaire général. C'est un homme solide, capable, sage et ferme.

Monseigneur ainsi que ses Grands Vicaires s'intéresseront à vous tous et à nos œuvres.

Je vous ai déjà dit de quoi nous étions convenus avec lui. Nous devons provisoirement lui donner cinq missionnaires et deux Frères pour leur service. Il nous donne pour l'entretien de la communauté 10.000 francs. C'est à vous à pourvoir à votre logement. Comme pour le moment vous n'êtes que quatre il y aurait une diminution à faire.

Tâchez de faire quelque épargne pour venir à notre secours, autrement nous ne pourrions pas marcher. M. François viendra par un navire de commerce parti à peu près en même temps que le *Cassini*. Je pense qu'il partira environ cinq à huit jours avant. Il ne tardera donc pas à arriver quand vous aurez reçu cette lettre. Il portera des lettres pour les chers confrères. Je vais

donner celle-ci à Monseigneur afin que vous l'ayez plus tôt.

Ayez du courage et sacrifiez-vous à la gloire de Dieu avec paix, confiance, humilité intérieure et amour. C'est à grand regret que je vous ai chargé de la supériorité. J'aurais désiré pouvoir vous laisser dans la paix et vous rappeler tout de suite auprès de nous. Mais que faire? La divine Providence ne me le permet pas encore. Patience et courage! M. Thévaux ne convient pas. Je pensais plutôt à M. Thiersé, mais il faut bien laisser à Maurice ceux qui lui sont nécessaires. Faites comme moi, gérez vos fonctions avec paix, et confiance, tâchant de bien faire et restant sans souci. Ce n'est pas notre œuvre, c'est l'œuvre de Dieu, et s'il lui plaît de nous charger de ce que nous ne sommes pas capables de gérer ce n'est pas à nous à nous en tracasser, c'est son affaire. Il nous donnera grâce et force pour faire son œuvre et nous empêchera de faire trop de bévues et réparera, s'il le juge à propos, celles que nous faisons. Il connaît ses ouvriers, il connaît leur valeur et s'il les prend tout de même, ceux-ci doivent se tenir en repos. Laissons-nous charger comme font les mulets et marchons tant que nous pouvons avec notre fardeau. Prenez garde de vous trop fatiguer de corps et d'esprit. Ce serait belle avance si vous veniez à tomber malade; les affaires du bon Dieu n'en iraient pas mieux pour cela.

Pour les Frères, je suis dans la même pensée que M. Le Vavasseur. Comme vous pouvez les utiliser à la gloire de Dieu par les catéchismes et instructions, pourquoi ne pas le faire? Il faut prendre garde de les considérer comme des domestiques, il vaudrait mieux n'avoir pas de Frères. Seulement il faut que les Frères soient disposés à être employés au service matériel toute leur vie si leurs supérieurs les y emploient. Les grandes vertus des Frères sont l'abnégation, l'humilité, l'obéissance et l'amour du travail.

J'envoie aux Frères leur règle. Dites-leur combien je les aime et combien je désire qu'ils soient fervents et qu'ils se sanctifient. S'ils observent leurs règles je suis assuré qu'ils parviendront à se sanctifier sans peine.

Qu'ils les lisent donc et qu'ils les méditent afin de s'en pénétrer !

Je vous autorise à recevoir les vœux de F. Émile. Je prierai pour lui et pour tous. Si j'ai le temps de leur écrire, je tâcherai de le faire, mais j'en doute.

Il serait possible que M. François ne soit pas le porteur de mes lettres. Dans ce cas je les donnerai toutes à Monseigneur.

Tout à vous en Jésus et Marie.

L. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

au P. **Maillard**, S. J. :

IV

14 février 1851.

Extrait d'une lettre écrite au R. P. Maillard, Provincial des Jésuites à Lyon, le 14 février 1851 par le R. P. Libermann.

L'intérêt que nous portons à vos Pères de Bourbon, mon Révérend Père, m'oblige à vous faire connaître confidentiellement les dispositions de Mgr l'Évêque de Saint-Denis à leur égard.

Il leur porte beaucoup d'affection et est très content de les avoir dans son diocèse. Cependant il pourrait bien s'élever quelques difficultés entre eux et Sa Grandeur, à l'occasion de la chapelle de Saint-Gilles. Vous avez sans doute connaissance de la donation que les MM. Desbassyns veulent en faire à vos Pères.

Dernièrement, M. Panon Desbassyns est venu s'entretenir de cette affaire avec Mgr Desprez; et je crois qu'il a été décidé entre eux que cette chapelle serait donnée directement au diocèse de Saint-Denis.

Monseigneur a dessein de former un petit Séminaire, je ne sais si ce sera à Saint-Gilles ou à Saint-Denis même.

Il me paraît disposé à confier la direction de cet établissement à vos Pères; cependant il voudrait que l'établissement restât en tout dépendant de lui et sous son autorité. Vous éprouveriez une forte opposition de sa part si vous vouliez ériger un collège autre que le petit Séminaire qu'il projette. Il craindrait que le collège nuisît au petit Séminaire auquel il tient beaucoup. Ce petit Séminaire ne sera au fond qu'un collège.

Je suis persuadé que cette maison entre les mains de vos Pères et sous la protection de l'Évêque, inspirerait la plus grande confiance et aurait les plus grands succès.

J'ai cru devoir vous faire cette communication dans la pensée qu'elle vous serait utile pour les instructions que vous avez à donner à vos Pères de Bourbon.

* * *

à M. Delaplace :

I

à Notre-Dame du Gard, (février) 1851.

MON CHER CONFRÈRE,

Me voilà arrivé inopinément à Saint-Pierre comptant aller vous trouver après avoir causé avec M^{me} la Supérieure de Castres. Mais ne voilà-t-il pas que, de la portière du chemin de fer, je vois M. Schwindenhammer entre Picquigny et Breilly. Je vous demande donc où est allé M. Schwindenhammer et quand il reviendra. S'il était à Amiens pourrais-je trouver une voiture? enfin je demande vos sages conseils pour cela.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

Je dois prendre le chemin de fer de Picquigny à Paris, ce soir à 5 h. 3/4.

* * *

à M. François :

I

Le 19 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je me réjouis beaucoup de vous voir dans la joie, j'en bénis Dieu de tout mon cœur.

Ayez confiance, Dieu est avec vous. Ne vous occupez pas de regrets : nous vivons pour sacrifier tout ce qui est en nous à notre bon Maître. Rien au monde ne peut être excepté, parce que nous sommes tout entiers à lui; sacrifiez-vous sans cesse surtout dans votre intérieur, désirs, sentiments, affections, idées propres, volonté, en un mot tout ce qui est en vous et tout ce qui est hors de vous, dès que cela est conforme à son divin bon plaisir.

Je vous envoie la lettre ci-jointe du *brave homme* du P. Briot. J'ai hésité parce que je n'ai pas confiance jusqu'à nouvel ordre. J'ai pris connaissance de la pièce et j'ai fini par vous l'envoyer tout de même. Dites-moi vos impressions à cet égard.

Dites-moi au plus tôt si vous avez emporté ma lettre au P. Collin, je ne la retrouve plus. Si vous ne l'aviez pas, j'en écrirai une autre. Je vais aussi vous envoyer mes lettres pour Maurice, j'aurai désormais le temps de les faire toutes.

Je ne suis pas aussi hardi que vous pour vous dire adieu pour toujours. Cependant si la volonté de Dieu est que ce soit pour toujours, soyez assuré que mon cœur sera sans cesse avec vous : je me réjouirai de vos joies et j'aurai ma part à vos tribulations. Que le tout soit pris et porté en Dieu et pour son saint amour ! Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous et remplisse votre cœur !

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. **Blanpin** :

XXXI

20 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'ai bien souffert des peines et contradictions que vous avez eu à endurer depuis l'absence du bon P. Le Vavasseur. Comme la droiture de votre cœur a dû sentir vivement ces contradictions, sourdes surtout ! J'ai bien souvent pensé à vous, et je me suis dit que Marie notre bonne et chère Mère adoucira ces peines et ne permettra pas que vous vous découragez. Enfin vous voilà au bout de vos misères et j'ai la confiance que le bon Dieu vous donnera désormais autant de consolation que les hommes ont cherché à vous faire de la peine. Voyez ce que c'est que la vie des missionnaires sur la terre ! leur nourriture est le pain de la douleur, et par là Dieu les sanctifie et les rend aptes à sauver les âmes.

Jésus est venu pour sauver le monde et c'est dans les douleurs qu'il a enfanté tous ses élus ; ses serviteurs, qui par son amour sont associés à sa sainte et grande œuvre, doivent avoir part à ses souffrances et à ses ignominies pour avoir part à son œuvre. On ne peut sauver les âmes que dans la douleur, parce que Jésus, le grand Sauveur, n'a voulu faire son œuvre que de cette manière, et l'ennemi des âmes fera toujours souffrir ceux qui viennent les lui arracher au nom de Jésus. C'est donc une grande gloire pour nous de souffrir persécution. Je vous ai dit que j'espérais que le bon Dieu vous consolera ; mais ne craignez pas, au milieu de toutes les consolations, il ne vous laissera pas sans tribulations car il n'y a et il ne peut y avoir de serviteur, de coopérateur de Jésus sans souffrances ; mais les souffrances sont payées au centuple par le bonheur qui y est attaché pour les âmes que Jésus et Marie se sont choisies.

Vous allez avoir un nouveau confrère dans la personne du petit P. François. Vous trouverez en lui de la piété,

de la douceur, de l'énergie et toutes sortes de bonnes qualités qui vous rendront sa société agréable et édifiante. Vous avez dû recevoir par M. François une lettre de votre chère mère. Vous pouvez causer d'elle à M. Delgerie. Je n'ai pas trouvé un moment pour m'entretenir à ce sujet avec lui. M. Le Vavasseur l'a fait, il doit vous écrire un mot pour cela.

Il est bon que je vous dise mes impressions. Depuis un an et plus j'hésite, je suis dans la perplexité si je dois vous faire part de ces inquiétudes, oui ou non. D'un côté j'ai un désir ardent et c'est aussi mon devoir de mettre cette bonne mère dans une position bonne, paisible et utile à ses intérêts spirituels et moraux; d'un autre côté, je n'ai pu parvenir à m'assurer si elle est contente et en paix à Ligny. Je craignais de la troubler en agissant trop vite et de lui enlever un bien-être spirituel et moral qu'elle a peut-être sans que je sache. Voici ce qui a fait l'objet de mon inquiétude : M. le Curé exerce sur votre bonne mère une influence extrêmement grande. Tant que j'e n'ai vu dans cette influence qu'un moyen de maintenir la paix dans sa conscience j'en étais enchanté; quand je voyais cette influence s'exercer même sur ses moindres actions de manière que la sainte femme n'agissait plus en rien que par la volonté de son curé j'eus un peu d'inquiétude; cependant par moments je la croyais heureuse d'être ainsi sous la volonté positive de M. le Curé; je me suis dit : pourvu qu'elle vive tranquille et heureuse c'est tout ce que je pouvais désirer, et je me gardais de déranger les choses de peur de la troubler. Mais par intervalles il me semblait apercevoir qu'elle avait le désir de sortir de cet état et je faisais des efforts pour la retirer de Ligny. J'ai toujours échoué, et mes insuccès étaient suivis d'une grande paix pour elle. Je présumais alors que M. le Curé était parvenu à la persuader et qu'il agissait de manière à la satisfaire. Cependant l'an passé étant dans cette inquiétude j'engageais votre bonne mère à venir passer quelques jours avec moi, immédiatement avant les froids. Elle me répondit par la main de M. le Curé qu'elle ne le pouvait pas, que ce serait

pour plus tard. J'attendis quelque temps et je lui écrivis de nouveau (c'était avant les froids) et je lui offris de venir la trouver à Arras par le chemin de fer et je la priai de venir m'y joindre; je lui demandai de m'indiquer le jour où elle pourrait venir. J'aurais bien désiré pouvoir aller jusqu'à Ligny, mais faisant partie de la Commission réunie à la Marine pour l'organisation des évêchés et pour un autre objet je ne pouvais m'absenter pendant tout l'hiver plus de deux jours, car j'avais toujours à craindre qu'on ne nous convoquât pour le surlendemain, comme on faisait ordinairement. N'ayant donc pu aller à Ligny, je priais votre mère de venir me trouver à Arras. Elle m'a répondu qu'elle ne pouvait venir. Comme je savais le plaisir que ç'a toujours été pour elle de me voir, ce refus, écrit toujours par M. le Curé et signé par elle, n'était guère fait pour me rassurer; le motif du mauvais chemin ou du froid (car je ne me souviens plus lequel des deux me fut donné pour motif) n'était pas suffisant pour me rassurer. Ne pouvant faire autrement j'en suis resté là tout l'hiver; et M. Le Vavasasseur étant arrivé il l'a vue et il a dû vous rendre compte de son voyage. Il n'a pas pu éclaircir la chose de manière que je suis toujours dans le doute si elle est contente de M. le Curé ou non.

J'ai eu souvent la pensée de vous rappeler à cause de cela. D'autres fois j'avais envie de vous parler comme je vous parle maintenant. L'un et l'autre m'ont toujours mis dans l'embarras et l'incertitude. J'étais embarrassé de vous rappeler, car ou je vous en aurais dit le motif ou non. Dans le premier cas, connaissant la modération avec laquelle j'agis ordinairement et me voyant prendre une décision pareille vous auriez conçu des inquiétudes trop grandes et je ne pus me résoudre à vous laisser dans de telles inquiétudes; et d'ailleurs quelles que fussent les miennes, elles n'allaient pas jusqu'à trouver votre bonne mère dans une véritable et grande peine. Je ne l'ai jamais cru et je ne le crois pas encore maintenant. Tout ce qui en est c'est qu'il m'a paru parfois que M. le Curé la tyrannise un peu trop, mais généralement la sainte femme ne demande pas mieux et reste contente;

parfois seulement elle avait l'air, à mon idée, de désirer sortir de cette tutelle.

Je ne pouvais pas non plus vous taire le motif de ce rappel parce que vous en auriez été plus agité et plus inquiet encore. Dans cette incertitude où je me trouvais je préfèrai attendre que cette affaire s'éclaircisse, mettant ma confiance en Dieu qui veille et protège votre mère dont l'âme est si pieuse et si pleine de vertus et d'abnégation.

Maintenant que je vous ai tout dit, je vous engage à consulter le P. Collin sur ce que vous devez faire. Si vous veniez à vous résoudre d'écrire à votre chère maman ou à M. le Curé, prenez garde de jeter le trouble dans l'âme de votre mère, tâchez de conserver la modération dans votre lettre à M. le Curé. Si après avoir consulté le P. Collin vous vous décidez à venir (ce à quoi je vous autorise), évitez d'écrire le motif qui vous amène et ne faites pas paraître dans votre lettre que vous êtes instruit de ce qui se passe. Car dans ce cas il me semble qu'il vaut mieux ne pas faire pressentir vos desseins à l'avance.

Adieu, très cher Confrère, que la paix de Jésus et de Marie remplisse votre cœur.

Tout à vous en leur sainte charité.

Paris, le 20 février 1851.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Ma lettre est un peu brouillée et obscure parce que j'ai été interrompu plus de vingt fois; voilà huit à dix jours que cette lettre est sur le métier. C'est une galère que le métier que je mène depuis environ dix huit mois. Je me porte bien cependant et après le départ de nos Évêques je vais être plus tranquille.

à M. Laval :

Paris, le 20 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Notre cher P. François passe par Maurice. Recevez-le comme un de nos pieux et chers confrères. S'il s'arrête quelques jours, refaites-le un peu des fatigues de son long voyage. Il va se rendre auprès de nos confrères de Bourbon, où j'espère qu'il fera du bien. Il vous donnera sur la Congrégation dans ses différentes Missions tous les détails que vous pouvez désirer. Comme mon secrétaire, il a été pendant trois ans au fond de toutes les affaires qui se sont traitées ici et pourra, par conséquent, vous donner toutes les nouvelles qui puissent vous intéresser. De votre côté, tâchez de le mettre au courant de tout ce qui pourrait l'intéresser et l'instruire dans ce qui lui est nécessaire et utile pour son futur ministère.

Je crois vous avoir dit dans une dernière lettre que j'ai vu Mgr Collier à son passage à Paris. Il désire vivement que notre Mission à Maurice prenne de la stabilité et pour cela il veut vous donner les chapelles qui ont été construites; il voudrait que vous bâtissiez une maison près de la chapelle Sainte-Croix et que vous y établissiez votre quartier général. Ici j'ai deux observations à faire : la première : comment construirez-vous cette maison? aurez-vous les ressources suffisantes pour cela? Je crois que Monseigneur est disposé à vous aider. Mais je crains que cela ne suffise pas, dans ce sens que, en bâtissant cette maison, vous ne pourriez donner aucun secours au noviciat; cependant, ce secours nous est nécessaire. Il est vrai que je compte plus sur la divine Providence que sur vous, mais ce n'est pas une raison pour que vous ne preniez pas vos mesures pour venir à notre secours. Cette divine et adorable Providence est toujours venue à point nommé. Ainsi l'année qui avait précédé notre union avec le Saint-Esprit, toutes nos ressources étaient mangées et nous aurions été obligés de renvoyer au moins les deux tiers de nos élèves. Nous

étant unis avec le Saint-Esprit et, ayant alors les ressources du Séminaire colonial et celles qu'ils avaient, nous pouvons nous soutenir. Cependant, nous ne sommes pas riches du tout et déjà les nouvelles ressources que la divine Bonté nous a données sont entamées, il est donc nécessaire que nos Missions viennent à notre secours. La Guinée, qui devait nous donner 8.000 francs cette année, n'a pas donné un sou, et je doute qu'elle puisse nous aider l'année qui commence; cependant, nous avons 75 personnes à nourrir et entretenir y compris les directeurs et les Frères. Voyez donc et faites en sorte que, tout en entreprenant ce bâtiment, vous puissiez nous faire une réserve. Pour vivre très médiocrement, comme nous vivons toujours, il nous faut 24.000 francs par an.

La seconde observation est à savoir si vous pourrez espérer trouver votre subsistance, quoique n'étant pas fondés. Si vous pouvez subsister dans le pays, je ne mets pas en doute que la divine volonté soit que nous restions dans le pays et que nous nous y établissions solidement. Il faut donc obtenir de Monseigneur un moyen sûr de subsistance, même pour le cas que le Gouvernement ne voulût plus continuer le traitement. En un mot, il faudrait tâcher d'obtenir une garantie de subsistance pour le cas où vous viendrez à manquer, et pour celui où Monseigneur ne sera plus, car il faut tout prévoir quand il s'agit de former un établissement solide; or il pourrait arriver qu'après Monseigneur, un autre Évêque n'éprouvât pas les mêmes sentiments pour nous et les Missionnaires pourraient se trouver en peine pour vivre.

J'ai nommé le P. Collin provincial et je l'ai engagé à aller vous faire une visite. Mon but était qu'il vous aidât à établir une bonne régularité dans la Communauté et à extirper les abus qui ont pu s'introduire. Recevez-le comme vous m'auriez reçu moi-même. Tâchez de maintenir la régularité, l'observance des règles, veillez d'une manière spéciale à ce qu'on soit fidèle aux exercices prescrits et à ce que la charité soit parfaite entre les confrères.

Je ne vous parle pas du succès qu'a eu notre union

avec le Saint-Esprit. Nous avons réussi au delà de nos espérances. Dieu nous a bénis, quoique nous ne l'ayons guère mérité.

Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous !
Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre du St-Cœur de Marie.*

* * *

à M. Jér. Schwindenhammer :

VII

Paris, le 20 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Enfin me voilà délivré, j'espère, de cette dure captivité où j'étais serré et pressé de tout côté sans avoir de repos, ni un instant pour m'entretenir avec mes chers confrères. J'en ai beaucoup souffert, parce que j'étais persuadé que mon silence vous faisait de la peine à vous tous. Mais enfin voilà les Évêques sur le point de s'embarquer et les affaires si multipliées et si importantes terminées; je serai donc désormais à vous tous, vos lettres ne resteront plus sans réponse.

Je n'ai pas cessé de prier pour votre avancement dans la vie intérieure. J'espère que la grâce de notre bon Maître est allée sans cesse en augmentant. Je n'ai plus bien présents les besoins de votre âme exprimés dans vos lettres; d'ailleurs ces lettres sont de trop ancienne date pour que je puisse les prendre pour base des conseils et avis à vous donner. Mais je connais votre âme, je ne l'ai pas quittée un instant; je lui ai toujours été unie dans la charité de Jésus notre Maître.

La grâce de Dieu est en vous, mon bien cher frère, et vous donne toujours cette tendance vers l'abnégation de vous-même et vers cet abandon total à Jésus, dans lequel seul vous devez puiser la *paix, l'humilité, la*

force et la vie. Votre nature sera, je le pense, la même pour le fond. Les défauts et les imperfections qui sont en nous, restent, au moins, en racine, dans notre âme, je veux dire les tendances en restent. La grâce les affaiblit, les diminue, nous en rend les maîtres, mais notre nature ne sera refaite qu'à la résurrection; alors, les qualités et les vertus que la grâce divine avait mises dans nos âmes, seront communiquées à notre chair et nos sens participeront à ces vertus et qualités. Dans ce monde, lorsque nous avons le bonheur d'être à Dieu, notre chair, c'est-à-dire notre partie sensible et notre imagination qui y tient, reste toujours plus ou moins assujettie à leurs tendances mauvaises. Il ne faut pas nous en effrayer, ni même nous troubler en aucune façon, mais avoir pleine confiance en Jésus qui vit dans nos âmes, il saura bien la garantir contre le mal qui est dans notre chair.

Regardez donc, mon bien-aimé frère, comme non avenues toutes les misères qui sont dans la chair, c'est-à-dire dans les sens intérieurs et l'imagination, supportez-les avec patience, douceur et paix comme une croix qui vous est imposée pour la gloire et l'amour de Dieu. Soyez sans inquiétude, votre âme est à Dieu, elle lui appartiendra toujours. Visez aux quatre vertus dont je vous ai parlé plus haut et que j'ai *soulignées*.

La paix. Tâchez d'avoir au fond de votre âme cette petite retraite où le trouble ne peut jamais arriver. Conservez ce fond de l'âme immobile lorsque vous éprouvez quelque agitation dans l'imagination, et regardez cette agitation comme une croix qu'il faut porter avec paix pour l'amour de Dieu. Que cette imagination vienne des jugements que vous portez sur les hommes, ou du jugement que vous croyez qu'ils portent contre vous, ou des peines venues de votre ministère ou de la vue de vos imperfections, ou de quelque autre motif que ce soit, tenez votre âme aux pieds de Jésus et dites : Tant mieux ! mon Dieu, je veux souffrir pour votre amour ! Quant au fond de l'idée que votre imagination vous trace, distrayez-vous-en, méprisez-la le mieux que vous pourrez et tenez-vous en paix devant Dieu.

Cette paix est fondée sur l'humilité et l'abnégation. Quoique vos confrères vous estiment et vous affectionnent beaucoup et je le sais par M. Le Vavas seur, cependant comme vous êtes porté à tort à croire parfois le contraire, dans ces cas, sentez au fond de votre âme l'abjection de votre être; tenez-vous toujours comme un misérable aux pieds de Notre-Seigneur et dans un sentiment d'amour et d'humilité. Soyez indifférent que les hommes, même ceux qui vous sont chers, vous méprisent ou vous estiment, vous aiment ou vous oublient. De votre côté, aimez-les et montrez-leur votre amour et votre déférence pour l'amour de Jésus, dont vous êtes le pauvre serviteur. Par cette humilité, nous coupons une grande racine de trouble qui est en nous.

Par l'abnégation à nous-mêmes, nous nous rendons indifférents à la joie ou à la douleur, et par suite nous nous garantissons contre une autre racine, la sensibilité de notre nature à tout ce qui la froisse; de plus, nous nous rendons maîtres de toute la partie passionnée de notre âme et nous acquérons une grande égalité, ce qui coupe la dernière racine, le mouvement passionné qui vient après les impressions, agréable ou désagréable, et agit sur l'imagination. Vous voyez, mon bien cher confrère, combien la divine grâce a mis de ressources en vous pour vous perfectionner et sanctifier.

Comme vous avez une nature sensible et impressionnable vous devez vous attendre à vivre toujours dans la peine. Cette sensibilité et impressionnabilité est un grand don de Dieu, mais on paie toujours bien cher ce don par les souffrances qu'il occasionne à l'âme. Réjouissez-vous-en. Mais Dieu vous donnera la force surtout dans sa qualité qui la rend constante et persévérante. Soyez doux et modéré dans l'énergie, paisible et suave dans la constance. Dieu est avec vous, soyez un avec lui et puisez toute vie en lui seul. Que cette vie divine vous soit communiquée avec surabondance!

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

* * *

à M. Thiersé :

IX

Paris, le 22 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je me trouve heureux de pouvoir enfin être libre pour vous écrire à mon aise; je dis à *mon aise* : cela n'est pas encore tout à fait exact, tant que les Évêques des colonies françaises ne seront pas partis. Je ne le fais pas aussi à mon aise qu'après leur départ où enfin mon temps sera tout entier à la Congrégation. C'est un sacrifice que Dieu a demandé de nous tous pour cette grande œuvre des Évêchés coloniaux, qui a demandé tout mon temps. Désormais les grosses affaires sont terminées et je suivrai la correspondance avec mes chers confrères. La maladie seule pourrait m'en empêcher, or je vais de mieux en mieux. La divine Bonté semble donc vouloir me rendre tout à vous. M. François vous expliquera combien il m'a été impossible de trouver un instant pour entretenir cette correspondance si désirable avec vous. Il est au fait de tout mon travail et de toutes mes démarches; lui aussi a été absorbé tout entier en sa qualité de secrétaire par les affaires importantes et multipliées qui m'ont accablé depuis trois ans, et surtout depuis dix-huit mois; car les huit à dix mois précédents j'étais occupé par la maladie et la convalescence, et le temps antérieur par l'organisation de la réunion et le retouchement de nos règles.

Avant de vous parler de vous, il faut vous dire un mot de notre cher et bon P. François qui vous porte cette lettre. Il va à Bourbon et a le bonheur de passer par Maurice, chose qu'il désirait si vivement. Vous le recevrez avec affection, je n'ai pas besoin de vous le recommander. Il vous donnera largement toutes les nouvelles de Paris, du Gard et de la Guinée.

Et vous, mon cher Confrère, comment allez-vous? Vous désiriez de l'ouvrage, eh bien! vous avez été

exaucé. Vous voilà chargé par-dessus la tête. Votre cœur en est satisfait, je n'en doute pas. Cependant vous avez à veiller pour que la bénédiction de Dieu ne porte pas d'inconvénients, qui résultent ordinairement de l'occupation multipliée, par un effet de la faiblesse de notre pauvre nature. Ordinairement quand les missionnaires ont trop d'ouvrage les règlements s'observent moins exactement et il en résulte un double mal pour le spirituel, mal même pour le corps, car le règlement bien observé sauvegarde la santé; et quel intérêt avons-nous à ruiner notre pauvre santé? le travail que nous faisons en plus pour la ruiner se paie cher au bout de quelque temps, et ce qu'on fait de plus en commençant, on le paie en quadruple à la fin. Eh bien ! en observant les règles on y pourvoit à peu près. On prend du repos pendant le temps du sommeil, des exercices de piété, des repas et des récréations, sauf quelques exceptions pour les circonstances extraordinaires. Je suis bien convaincu que les âmes n'auront pas même matériellement à en souffrir. En régularisant sa vie on mettra aussi ordre à son ministère, je veux dire on le régularisera; la besogne se ferait tout de même, quoique en moins de temps, parce qu'elle serait plus régulière. Mais surtout le côté le plus important de la régularité est le côté spirituel. Nous sommes religieux; notre grâce est une grâce de régularité. Notre règle est l'expression de la sainte volonté de Dieu pour nous. De plus notre règle est la sauvegarde de notre persévérance dans la ferveur, et cette ferveur nous est nécessaire pour pouvoir travailler sérieusement au salut des âmes; elle seule nous attire les bénédictions de Dieu plus que tout ce que nous pourrions faire; elle est même une garantie pour les grâces que Dieu veut verser sur les âmes qui nous sont données. D'ailleurs, si même nous faisons plus pour le salut des âmes sans la ferveur et la régularité (ce qui est un paradoxe), à quoi nous sert de gagner le monde entier, si nous nous mettons en danger de nous perdre nous-mêmes? Soyons donc sur nos gardes, de peur qu'en sauvant les autres nous nous fassions tort à nous-mêmes. Saint Paul faisait des pénitences de peur

qu'en sauvant les autres il ne se perde lui-même. Faisons-en autant et notre plus grande pénitence est la vie commune : *Mea maxima pœnitentia est vita communis*. Je vous dis ces choses non pas pour vous exhorter à aimer la régularité. Je sais que la difficulté de pratiquer la règle a été pour vous une source de grande peine, tant vous avez le désir de l'observer, je ne vous les lis donc que pour vous encourager. Fortifiez-vous de plus en plus dans ce désir. Cependant évitez de vous laisser aller à des inquiétudes inutiles et nuisibles à l'âme. Mettez votre confiance en Dieu; faites pour votre part tout ce qui dépend de vous pour l'exacte observance des règles. Le meilleur parti à prendre serait de vous réunir en conseil le plus souvent que vous pourrez, tous les huit jours; s'il était possible, ce que je n'espère cependant pas. Dans ce conseil, on manifesterait les règles qui ne sont pas assez bien observées et l'on aviserait au moyen de les faire observer mieux; et dut-on faire dix fois la même observation, on la fera jusqu'à ce que la règle soit parfaitement mise en vigueur. Votre communauté serait parfaite, si vous y observiez la règle.

J'ai su aussi que vous aviez été bien dans l'inquiétude au sujet de notre réunion avec le Saint-Esprit. J'espère que ces inquiétudes ont disparu maintenant. Je crois bien que le démon a fait tout ce qu'il a pu pour vous tourmenter à ce sujet; les lettres que j'avais écrites pour vous instruire et les règlements que je vous envoyais sont arrivés toujours beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire. Ce que je puis vous dire avec certitude, c'est que Dieu a voulu que cette réunion se fasse, personne ici n'en doute et ne peut en douter. La divine Providence a amené cela admirablement et à point nommé et tout ce qu'elle a fait m'a montré au doigt que c'est Dieu qui nous a conduits dans toute cette affaire. Si nous n'étions pas venus à Paris, il est douteux que nous eussions pu suffire à nos besoins; non seulement à la totalité, mais au tiers de nos besoins. Comme dès le principe la bonté divine a proportionné ses dons à nos besoins et ne nous a jamais donné plus qu'il ne fallait, elle a continué de même : aux différentes époques d'une

augmentation de besoins, elle nous présentait des ressources. En 1848, c'était une de ces époques, et la ressource était la réunion en question; réunion qui, du reste, nous met à même de donner un peu plus tard une grande extension à nos œuvres. Elle est arrivée à point nommé : un an plus tôt, nous y aurions perdu, six mois plus tard le Séminaire du Saint-Esprit n'existait plus. Nous n'avons absolument rien perdu à cette réunion et nous y avons gagné énormément. M. François pourra satisfaire à tous vos désirs à cet égard et vous expliquer l'état des choses ici et au Gard.

Écrivez-moi désormais plus fréquemment; dites-moi toutes les peines que vous éprouvez. Soyez tout à Dieu; que la douceur, la paix, surtout la paix, l'humilité et la patience dirigent le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est ce que je demande à Dieu pour vous et vos chers Confrères.

Tout à vous en la charité de Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LVII

Paris, le 22 février 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je prendrai la liberté de solliciter une faveur de votre bienveillance.

Le Séminaire du Saint-Esprit étant le Séminaire des diocèses nouvellement formés dans les colonies, il va s'établir une correspondance régulière entre le Supérieur de ce Séminaire et Messieurs les Évêques qui les gouvernent. Je prends donc la confiance de demander la jouissance de la franchise postale accordée en France à Messieurs les Évêques, dans leurs rapports avec leurs administrés.

Si vous pensiez, Monsieur le Ministre, que cette faveur pût être étendue aux relations des Préfets apostoliques avec le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, j'ose vous prier de vouloir bien nous l'accorder.

Il est vrai que le Séminaire n'a pas avec MM. les Préfets apostoliques les rapports de subordination qu'il a avec Messieurs les Évêques des colonies, mais les relations administratives qu'il a avec ces Messieurs sont nécessaires et fréquentes.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. LIBERMANN, *Sup.*

En mon nom et au nom de mes collègues de la Martinique et de Bourbon, je prie Monsieur le Ministre de vouloir bien prendre en considération la demande que M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit a l'honneur de lui adresser.

† PIERRE, *Év. de la Basse-Terre.*

* * *

à M. Lambert :

Monsieur Lambert.

Paris, le 23 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Toutes vos lettres nous ont toujours causé la joie et la satisfaction en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je vous y ai vu travaillant pour le salut des âmes dans la paix et le recueillement autant qu'il vous était possible et je ne doute pas que Dieu ne bénisse votre travail. Il ne demande de nous qu'une chose et il fait le reste. Il demande que nous nous sacrifions tout entiers à sa gloire et au salut des âmes, lui abandonnant le soin de bénir nos bons désirs selon ses desseins de miséricorde

sur nous et sur les âmes qu'il nous charge de sanctifier. Nous sommes les semeurs de sa divine parole et c'est lui qui fait seul fructifier cette sainte semence. Réjouissons-nous de cette bonté divine qu'il a manifestée pour nous, en nous choisissant pour sa sainte œuvre. Nous ressemblons à ce sac que le laboureur suspend à son cou quand il va jeter la semence en terre. Ce sac, qui lui sert pour jeter la semence, n'est pas toujours le plus beau qu'il possède. C'est ainsi que Dieu nous a choisis, quoique nous ne soyons rien de brillant dans sa maison. Il nous remplit de sa divine semence et se sert de nous pour la jeter dans les âmes. Tout le soin que prend le laboureur, c'est de ne pas prendre un sac troué; et s'il l'est, il le raccommode. C'est ce que Dieu a fait dans sa divine miséricorde : nous étions tout troués par l'orgueil, la susceptibilité, la recherche de nous-mêmes, la paresse et tant d'autres faiblesses et défauts qu'il a guéris et effacés de nos âmes. Quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas, à notre divin Maître, de ce qu'il a ainsi guéri nos misères, rempli les vides de nos âmes afin de se servir de nous, vases fragiles et percés de tous côtés, pour une œuvre aussi sainte, aussi agréable à ses yeux ! Faisons de notre côté tout ce qui dépend de nous pour nous conserver humbles, doux, recueillis, détachés de nous-mêmes et de toutes choses et livrés entièrement aux desseins de sa divine miséricorde sur nous. Je vois avec une grande consolation que tous nos chers confrères de Maurice, marchent avec ferveur dans la voie de Dieu, éloignés de tous ces défauts si pernicieux, et bien unis ensemble dans la charité du divin Maître et aussi unis avec leurs confrères de la maison-mère dans la même charité. M. François pourra vous dire combien ma consolation est grande et combien je surabonde de joie quand je pense à notre Mission de Maurice.

Cependant le bon Dieu a laissé encore un petit trou à boucher d'après le rapport du P. Le Vasseur; c'est touchant la régularité : vous n'êtes pas assez solides sous ce rapport. Quoique en soi-même ce ne soit qu'un petit trou, cependant il est de nature à s'agrandir pour ceux qui viendront après vous; peut-être plus tard pour

vous-mêmes. La régularité est inhérente à la vie de communauté, elle fait la force des communautés, elle est dans l'ordre de la volonté de Dieu; la règle est pour nous l'expression de la divine volonté, elle est la sauvegarde des missionnaires, elle les préserve du relâchement et même est une garantie d'union entre eux. Je vous encourage donc tous à faire tous vos efforts pour la maintenir exactement. Faites des efforts, chacun de votre côté, et Dieu vous bénira. Je crois qu'il est nécessaire que vous vous réunissiez en conseil le plus souvent possible, et que, dans ces conseils, vous examiniez les points des règles auxquels on manque, afin d'aviser à leur exacte observation. On croit que les âmes en ont à souffrir et c'est une erreur. Il est vrai qu'il pourra arriver de temps à autre qu'on aura besoin d'exercer un ministère dans des moments que les règles prescrivent un exercice, mais si l'on considère les pertes qui résultent pour le missionnaire du défaut de régularité, on trouve que les pertes passagères que la fidélité amène sont largement compensées, car les pertes qu'éprouvent les missionnaires dans leur intérieur retombent toutes sur les âmes, et de plus le relâchement qui paraît résulter du défaut de régularité risque de causer plus tard des pertes énormes. Je prierai pour cela.

Je ne vous entretiendrai pas de ce qui se passe chez nous, le bon P. François vous dira tout.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

* * *

à M. **Baud** :

I

Monsieur Baud.

Paris, le 24 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je me réjouis à l'avance de la satisfaction que vous allez éprouver à revoyant le P. François. Comme vous allez causer avec lui ! Je voudrais bien être à sa place,

au moins pendant quelques heures, pour vous revoir tous, nos chers Mauriciens. Le P. François lui-même a eu une joie inénarrable quand il a appris qu'il ira toucher à Maurice. Que de nouvelles il va vous donner ! Mais, malheureusement, toutes ne sont pas bonnes, et mon cœur s'attriste profondément à ce souvenir douloureux. Je n'ose presque pas vous l'annoncer ; il le faut cependant et vous le devinez déjà trop. Votre plus cher ami, et un de mes plus chers enfants, est allé dans le sein de Dieu recevoir la récompense avant d'avoir à peine travaillé. Le pauvre ami me fait saigner le cœur toutes les fois que j'y pense. Mais ne nous affligeons pas trop. Dieu l'a voulu ainsi, et lui aussi l'a voulu. Avant même d'avoir connu sa destination, il a fait le sacrifice de sa vie à Dieu ; il s'est offert par une belle prière que M. François vous communiquera, et cette prière a été exaucée. Que pouvons-nous tant nous affliger ? Il a demandé et il a obtenu. D'ailleurs, est-ce que le missionnaire n'est pas toujours prêt à tout sacrifier avec sa propre personne au divin bon plaisir de son Père céleste ? Soyons unis à ce cher frère, de cœur et de désir. Il est en sûreté et nous ne le sommes pas encore. Vivons de manière à lui être unis un jour dans la gloire. La nouvelle de cette perte m'a été une des plus douloureuses de ma vie. J'ai fait à Dieu le sacrifice avec tout l'amour dont j'étais capable. Il m'a blessé au cœur et j'ai baisé sa main divine. Faites-en autant de votre côté. M. François vous donnera les détails assez peu circonstanciés que nous avons.

Pour vous, mon cher Confrère, comment allez-vous à Maurice ? Écrivez-moi donc en détail. Jusqu'à présent, je me suis vu dans l'impossibilité de répondre aux lettres de mes confrères ; désormais je suis délivré de mes chaînes et je vous écrirai plus fréquemment. Donnez-moi donc de vos nouvelles. Avez-vous bien de la besogne ? Les Noirs prennent-ils bien avec vous ? Votre santé se soutient-elle ? Votre cœur est-il content ? Jouissez-vous de la paix de l'âme ? Comment cela va-t-il pour le spirituel ? Vous plaisez-vous bien avec vos confrères ? Avez-vous éprouvé des difficultés dans votre saint ministère ?

Enfin quelque chose sur le caractère des citoyens mauriciens, sur leurs dispositions et sur les espérances pour l'avenir.

Une chose me tient fort à cœur, et je vous la recommande aussi vivement qu'à tous les chers confrères, à qui tous, j'ai écrit aussi à ce sujet. C'est la régularité. Il est extrêmement important que vous soyez tous fidèles. Je sens parfaitement qu'avec un ministère aussi actif que le vôtre, il est très difficile de maintenir la régularité. Mais les règles des Missions sont peu serrées : avec un peu de soin, d'ordre et de persévérance on viendra à bout de l'établir, et le saint ministère en réalité n'en souffrira pas. A Bourbon c'était la même chose quoique avec un peu moins d'ouvrage, il est vrai, mais cependant plus que les Confrères ne pouvaient porter; eh bien! ils sont cependant parvenus à maintenir une parfaite régularité, et rien n'en a souffert. Cette régularité est plus importante que vous ne pouvez croire; la ferveur des missionnaires en dépend. Dans l'avenir surtout, on se ressentirait du relâchement qui aurait été introduit sur ce point.

Tâchez donc, chacun de votre côté, de contribuer à ce que la régularité soit bien maintenue parmi vous. Vous verrez que des grâces nouvelles seront versées sur vous, et votre âme en ressentira une nouvelle ferveur. Mettez-vous donc tous à l'œuvre : aidez votre Supérieur par le soin que vous y apporterez chacun de votre côté. Vivez dans la paix et dans l'union de la charité de Jésus qui vit au milieu de vous.

Tout à vous dans la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

à M. Laval :

XI

Paris, le 24 février 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je joins ce petit mot à ma première lettre pour vous parler d'un point très important. C'est après m'être entretenu longuement avec le cher P. Le Vavas seur que je vous écris ceci.

Notre Communauté de Maurice est une de celles qui me donnent le plus de joie et de consolation. Elle a reçu de Dieu de bien grandes grâces et conserve l'esprit de la Congrégation selon toute l'étendue de mon désir. Aussi nous ne pouvons ici penser à vous tous qu'avec une grande satisfaction et une profonde reconnaissance envers Jésus et Marie.

Une chose vous manque cependant d'après les observations du P. Le Vavas seur qui vous aime bien tendrement en Notre-Seigneur; c'est la régularité et c'est le sujet de cette lettre.

La fidélité aux Règles est un des points les plus importants pour nous. D'abord être infidèle aux Règles, c'est manquer à Dieu qui nous exprime sa divine volonté par les Règles de notre Congrégation. De plus la conservation de l'esprit de la Congrégation et la ferveur, la persévérance des missionnaires dépendent de la fidélité aux Règles. Soyez bien assurés que l'inobservance des Règles amènera tôt ou tard le relâchement dans la Communauté. Vous qui êtes les premiers, les fondateurs de cette Communauté, vous exercerez toujours une grande influence sur ceux qui viendront après vous. Si les Règles ne sont pas observées maintenant, elles le seront moins encore plus tard, et tous les motifs qui justifient chez vous l'inobservance des Règles peu importantes justifieront aux yeux de ceux qui viendront après vous l'infraction des plus importantes. Si donc vous ne faites pas tous les efforts pour observer la

Règle en perfection, c'est une espèce de péché originel que vous commettez.

Comme tous nos chers confrères ont le vif désir de plaire à Dieu en toutes choses, comme ils ont la plus grande envie d'observer la Règle, il résulte de leur irrégularité des peines d'esprit et parfois un certain malaise spirituel dont ils ne se rendent pas compte. De ce malaise et de cette peine, il pourrait parfois résulter un autre mal, une tendance à la désunion et parfois un murmure contre leurs supérieurs. Si jusqu'à présent, cela n'a pas eu lieu, ce n'est pas une raison de ne pas le craindre. Je les prie donc instamment de se porter tous avec amour, avec constance et force à cette observation exacte de la Règle. Faites, mon bien cher Confrère, ce qui dépend de vous pour aider à vos bons et chers frères dans l'observation et que de leur côté aussi ils vous aident afin que réunissant vos efforts vous parveniez à rétablir la régularité dont le prix sera grand devant Dieu et bien profitable aux âmes :

Ce qui doit faire le principal objet de votre sollicitude à vous tous, c'est le lever et le coucher, le temps donné au sommeil, l'oraison, l'examen particulier, le temps des repas, des récréations : voilà pour l'ordinaire de la journée. De plus, tâchez d'être exacts à vous réunir, ne mettez pas des distances trop longues. Un missionnaire isolé perd l'esprit de communauté et se détache peu à peu de ses confrères. Si cela n'est pas à craindre pour vous au moment actuel, cela pourra arriver peu à peu plus tard et surtout à ceux qui viendront après vous. Il ne faut pas seulement penser au moment actuel, nous sommes responsables à Dieu pour l'avenir que nous pouvons et devons prévoir. Un missionnaire peut rester quinze jours absent du centre dans les cas extraordinaires et rares, mais cela ne doit pas être commun. Ayez donc un lieu central qui sera censé la maison de communauté et c'est là que reflueront les missionnaires aux moments donnés selon la prescription de nos Règles. Dans ces réunions, ayez soin de tenir vos conseils. Rien de tel que les conseils pour le bien de vos âmes et pour celui de votre Mission. Le premier objet de ces conseils

serait l'examen de l'observation des règles, le second le bien de votre Mission; on s'y retrempe, on s'y fortifie. C'est une grande erreur que de croire que les âmes en souffriront, car supposé qu'il y ait une perte, elle serait dédommagée par les résultats de ces conseils, non seulement par la ferveur des missionnaires, qui se soutiendrait par là, mais encore par les bons résultats directs pour la marche de la Mission et pour un certain ensemble qui en proviendra. Je conçois qu'il en coûte au missionnaire de quitter ainsi son troupeau et toujours il trouvera une raison, bonne en apparence, pour ne pas le quitter; mais peu de ces raisons, très peu même, sont valables. Il faut prendre son cœur à deux mains pour s'arracher et vous de votre côté vous devez tenir ferme, le bien général l'exige, c'est une nécessité. Proposez ce moyen et faites-le observer. Que toutes les fois qu'un confrère a une raison qui lui paraît suffisante pour ne pas venir aux jours réglés, qu'il l'expose dans la réunion précédente et qu'on l'examine en conseil et vous vous tiendrez à la pluralité des voix. Dans cet exposé, on doit être sur ses gardes d'insister, de montrer qu'on y tient, de manifester de la peine si on était refusé; il faut que les membres du conseil soient libres et prononcent dans toute la simplicité de leur conscience et en la sainte présence de Dieu. Si on n'a pas pu porter la question au conseil précédent, qu'on vous écrive à vous et vous examinez la chose devant Dieu et vous décidez; puis, au conseil, vous lirez l'exposé et le conseil dira son avis avec paix, douceur et clarté. Enfin en général qu'on vous demande les permissions que les règles veulent qu'on demande. Voilà ce que le vif sentiment d'affection pour vous tous me dicte en la charité de Jésus et de Marie en laquelle je suis tout vôtre.

F. LIBERMANN.

P. S. — Je vous engage à faire lire cette lettre à nos chers confrères.

à M. François :

II

Le 24 février 1851.

MON CHER PÈRE FRANÇOIS,

1^o Vous faites déjà le sauvage avant de partir, que sera-ce plus tard? On attend des réponses et elles ne viennent pas. Il vous est défendu de faire des sauvageries!

2^o Je ne me souviens plus des réponses que M. Le Vavasseur attend! Je ne me souviens que d'une qui est pressée. Avez-vous emporté ma lettre au P. Collin? Je n'ai pas pu la retrouver.

3^o Je vous envoie un paquet de lettres pour Bourbon et Maurice.

4^o Dites-moi si vous avez emporté des lettres de missionnaires apostoliques pour nos confrères de Maurice. *C'est pressé.*

5^o Dans ma lettre à M. Baud, j'annonce la mort du bon M. Morel. Vous pouvez donc lui laisser d'abord lire ma lettre avant de lui en parler; la nouvelle serait moins subite. Vous vous rappelez sans doute l'intime liaison qui existait entre eux. Je lui parle de l'acte que M. Morel avait laissé au Gard et je dis que vous lui en donnerez communication, pensant bien que vous en apportez copie.

6^o Arrivé à Maurice, observez tout et tâchez de profiter pour vous-même. Donnez-moi des détails sur cette Mission et sur nos chers confrères qui y travaillent. Faites-moi part de toutes vos appréciations. Ne comptez pas trop sur vos appréciations : bien des choses ne pourront être justement appréciées par qui ne vient là qu'en passant. Cependant il m'est utile d'entendre deux voix sur un objet que je ne vois pas par moi-même. M. Le Vavasseur m'a dit sa pensée; quoique la vôtre n'ait pas le même poids, je me ferai cependant une plus juste idée en voyant la divergence de deux pensées

différentes. Allez simplement, je ne vous fais pas cette demande pour me fier à vos idées, mais pour me faciliter le moyen d'en former une par moi-même; ce que je ne peux que très difficilement, en n'entendant parler qu'un seul homme. Eussiez-vous encore mille fois moins d'expérience, votre compte rendu me serait très utile pour cet objet.

Mgr Lacarrière seul est encore ici, il va partir après-demain, mercredi. Mgr Leherpeur a enfin obtenu d'amener ses élèves avec lui à bord de *La Fortune*. Le Président s'en est mêlé. Le Ministre a été obligé de céder, il ne doit pas en être trop satisfait.

A Dieu, cher Confrère. Soyez tout à Dieu dans l'abnégation de vous-même, dans la paix, la douceur et l'humilité de cœur.

Tout vôtre en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

Je ne sais où sont les adresses, je ne sais ce qu'est devenu le cahier sur lequel vous les inscriviez, dites-nous-le dans votre prochaine lettre.

* * *

à M. **Pariset**, Gouverneur de Cayenne :

I

Paris, le 27 février 1851.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Une lettre du 13 janvier, de M. le Préfet apostolique de Cayenne, m'apprend la mort de M. le Gouverneur par intérim (1), mais elle ne m'annonce pas d'autres malheurs. Cependant, au moment où il écrivait, tout le clergé de Cayenne était malade, et de plus deux prêtres que M. le Préfet avait fait venir des quartiers; lui seul

(1) M. Maissin, mort le 6 janvier 1851.

était debout. Aucun de ces ecclésiastiques n'était en danger; et il y avait à espérer qu'ils pourraient reprendre leur ministère la semaine suivante; et de plus, que M. Ischier venait d'arriver quelques jours auparavant et pouvait être employé.

M. Dossat manifeste de nouveau le désir d'avoir des missionnaires. Il persévère dans la pensée *qu'il faut renoncer aux prêtres à poste fixe pour suivre le mode des Missions à domicile*. Il semble croire que pour suivre cette ligne, il faudrait l'autorisation du gouvernement métropolitain. Cependant d'après l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous avant-hier, il n'y aurait que dix positions fixes hors de Cayenne; or, ces dix positions pourront rester telles et il y aurait facilité d'y ajouter huit missionnaires qui pourront être mobilisés pour les Missions à domicile. Les choses étant ainsi, il ne paraîtrait pas nécessaire, pour le moment, que le Gouverneur intervînt. Cependant, pour éviter des difficultés pour plus tard, il me paraîtrait prudent qu'on obtienne cette autorisation officielle dès à présent.

Je proposerai donc de faire, au nom de M. Dossat, qui m'y autorise, une démarche auprès du Ministre, par laquelle je demanderai que sur les traitements accordés au clergé de la Guyane, huit soient déterminés pour autant de prêtres n'ayant pas de poste fixe et chargés de faire des missions selon les ordres du Préfet apostolique; que cependant le Préfet soit autorisé à maintenir provisoirement les positions selon qu'il le jugerait convenable. Comme cette marche ne demanderait pas d'augmentation dans le budget, je ne pense pas que ma proposition souffrira de difficultés si vous voulez bien l'appuyer de votre autorité. Veuillez bien, Monsieur le Gouverneur, m'exprimer votre avis à ce sujet.

J'ai fait chercher l'ouvrage du P. Dutertre; il n'existe pas dans notre bibliothèque. Je regrette de ne pouvoir vous être agréable.

Avant de clore cette lettre, j'ose entreprendre auprès de vous une œuvre de charité et réconciliation.

M. Hobasque, ancien conseiller à la Guyane, est venu au Séminaire solliciter notre intercession dans le but

d'obtenir sa grâce pour une injure qu'il a faite à votre personne. Il reconnaît tous ses torts et avoue que sa conduite était indigne et injustifiable, et qu'il ne voit de l'excuse que dans l'emportement auquel il s'était laissé aller injustement. Il ajoute que déjà depuis longtemps il avait reconnu son tort et qu'il avait dessein de vous écrire à ce sujet, qu'il n'avait été retenu que par ce qu'il appelait une mauvaise honte, provenant de la haute position que vous occupez. Maintenant il éprouve un besoin pressant d'obtenir son pardon, vu que le Ministre de la Justice est disposé à lui rendre sa position en Guyane, où il désire vivement rejoindre sa femme et ses biens. Il demandera l'honneur de vous présenter lui-même ses excuses, mais il n'osait le faire sans être précédé par cette démarche qui pourrait lui faire espérer son pardon.

Veillez, Monsieur le Gouverneur, excuser ma démarche. Votre bienveillante bonté pour moi et ma qualité de prêtre m'y ont engagé.

Je me contente de vous relater les faits parce que je ne connais pas M. Hobasque. Veuillez agréer l'hommage de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Gouverneur,...

F. LIBERMANN.

* * *

à Mgr Lacarrière :

X

Paris, le 28 février 1851.

MONSEIGNEUR,

J'ai donné à la Marine votre réponse touchant le budget de votre Petit Séminaire. On me dit qu'il serait nécessaire que vous adressiez une demande officielle pour qu'on puisse présenter à la Chambre un projet de crédit en faveur de votre petit Séminaire, en même temps

que pour ceux de MMgrs de la Martinique et de Bourbon. Dans cette lettre, vous pourriez peut-être dire, Monseigneur, que ayant eu connaissance de la demande adressée par vos collègues, vous vous joignez à eux pour faire la même démarche, quoique, au moment actuel, vous ne puissiez spécifier assez exactement la somme qui vous sera nécessaire pour les premiers frais; que vous évaluez approximativement à 25.000 francs les dépenses pour la première année. Il paraît qu'il est nécessaire, au moins utile, de baser cette évaluation et de donner quelques détails. Voici les détails donnés pour base par Mgr de la Réunion.

Pour le personnel des professeurs et directeurs.	6.000
Pour quatre domestiques.....	1.800
Pour 30 lits.....	2.000
Linge.....	3.200
Loyer	6.000
Tables, chaises et autre mobilier pour les professeurs pour les dortoirs, parloirs.....	4.000
Vaisselle et batterie de cuisine.....	1.000
Mobilier pour la classe et les autres salles.....	1.000

Une lettre de M. Toujan vient d'arriver. Il est prêt à partir : mais malheureusement je crains qu'on ne puisse plus le prendre; je vais dès aujourd'hui faire une démarche, et s'il peut encore trouver place à bord de *la Fortune*, il se rendra immédiatement à Brest. Je vous envoie la lettre que lui a adressée le Vicaire général de Tarbes pour lui accorder l'autorisation de se rendre à la Guadeloupe, Je pense que cette lettre vous satisfera.

Votre Grandeur a eu connaissance de la dissidence qui avait eu lieu entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile de la Guadeloupe, au sujet du placement du banc du maire de la Caspestère. Le marguillier avait fait placer ce banc dans le sanctuaire, malgré le curé; M. le Vice-Préfet, dans une visite, après s'être entretenu avec l'adjoint remplaçant le maire, et le marguillier, fit sortir ce banc du sanctuaire; le Vice-Préfet étant parti, le marguillier le fit rentrer et sceller au mur. Cette question fut portée devant le conseil privé et le Gouverneur lui-même y est intervenu, ainsi que le Directeur de

l'Intérieur; de plus, plainte a été portée par ces derniers contre le Préfet. Cette question est pendante, et il y a tout lieu de croire qu'elle n'aura pas reçu sa solution quand vous serez arrivé dans votre diocèse.

Comme vous aviez ordinairement la bonté de m'entretenir des affaires de votre diocèse et d'écouter mes opinions avec bienveillance, je pense vous être agréable en exprimant mon avis sur l'affaire en question.

Je croirais, Monseigneur, que le meilleur parti que vous auriez à prendre en arrivant serait de ne pas toucher cette question. Le Gouverneur et le Directeur de l'Intérieur ne manqueront pas de vous en parler, et M. Drouelle aussi. Mais vous pourrez facilement dire aux uns et aux autres que vous ne pouvez encore vous occuper d'un détail; que le plus pressant est de prendre connaissance des affaires générales et de vous occuper sérieusement de l'organisation. A M. Drouelle vous pourriez donner des paroles de consolation et d'encouragement. Je crois qu'il les a méritées : cette affaire lui a donné beaucoup de chagrin et il a montré de la fermeté.

Cette marche vous laissera le temps d'attendre la résolution ministérielle; et si cette résolution ne tranchait pas la question, ou si elle la tranchait mal, vous seriez toujours à temps d'approfondir cette question et d'agir selon que vous le trouveriez opportun. Dans ce cas, il me semble que vous auriez encore un parti détourné et modéré à suivre, que voici :

D'après le décret du Président, un conseil de fabrique doit être nommé : vous avez la nomination de trois membres, s'il est composé de cinq, ou de quatre, s'il est composé de sept; par suite, la majorité sera toujours à vous : peut-être même, par des paroles de modération, pourriez-vous engager le Gouverneur à faire bon choix de la minorité dont il a la nomination. En tout cas, ayant la majorité à vous, vous parviendrez facilement à faire nommer un conseil de marguilliers, tel que vous pouvez le désirer; et alors des arrangements seraient faciles à prendre pour déplacer ce banc. Si, après la nomination des marguilliers, vous prévoyez que vous ne réussissiez pas à trancher ainsi la difficulté, vous serez toujours à

temps d'agir, puisque vous serez jusqu'alors censé ne pas avoir voulu examiner cette question de détail.

L'objection qu'on pourrait faire à cette marche, est qu'il s'agit ici d'un principe, et les questions de principe ne souffrent pas de transaction. Mais, Monseigneur, rien ne vous empêchera de traiter la question de principe, soit avec le gouvernement central, soit avec l'administration locale quand des circonstances favorables se seront présentées. En administration il est important de choisir des moments favorables.

Si je prends la liberté de vous donner ainsi mon avis, je dois aussi le motiver et je vais le faire.

Monseigneur, vous avez à faire avec un gouverneur bon et franc (1), à ce qu'on me dit, mais d'un esprit médiocre et d'un caractère susceptible sur le point d'honneur. Son Directeur de l'Intérieur est un homme rusé et habile, sans principes et ennemi du pouvoir ecclésiastique. L'un et l'autre se sont prononcés de la manière la plus déterminée sur la question en litige; ils ne peuvent reculer ni avoir le dessous sans se considérer comme perdus d'honneur. Si donc vous abordez la question de front, si vous entamez la question de principe, vous pouvez compter sur la plus forte résistance; et de plus, vous allumerez le feu de la discorde; car ces hommes s'irriteront à la seule pensée qu'ils pourront avoir le dessous, et l'incendie pourrait devenir inextinguible. Si vous entamez la lutte, il faut que vous soyez assuré à l'avance que vous aurez gain de cause; car vous ne pouvez vous attendre à ce que le Gouverneur se rétracte; car si le Ministère ne décide pas la question en votre faveur dans sa prochaine dépêche, votre succès deviendrait très douteux. Vous risquez d'ailleurs en prenant, dès l'origine, une marche quasi agressive, d'exciter une tempête qui se portera contre tous vos bons desseins, et de vous créer des entraves qu'il vous serait difficile de briser plus tard. Il est vrai que le devoir de l'évêque est

(1) Le Gouverneur était le colonel Fiéron (12 décembre 1849-1^{er} novembre 1851), le directeur de l'Intérieur, M. Blanc (12 septembre 1848-1^{er} août 1851).

d'employer la puissance que Dieu lui donne pour la défense des droits de l'Église, mais il semble que ce devoir et l'emploi de cette puissance n'ayant pour but que le succès de la cause de l'Église, il est dans l'ordre de la volonté de Dieu que ses serviteurs emploient les moyens qui, de leur nature, obtiennent le succès, et ne viennent aux grands moyens que lorsqu'il y a nécessité de le faire.

Pardonnez-moi, je vous prie, ce langage inconvenant dans la bouche d'un pauvre prêtre. Vous connaissez la sincérité de mon cœur et la pureté de mes vues, et votre charité ne vous permettra pas de le trouver mal de ma part.

Agrérez l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M^{me} Halé :

I

Madame Vve Halé,
place du Temple-Neuf,
Strasbourg.

MA BONNE MADAME HALÉ,

J'ai appris avec chagrin, par une lettre de Marie, le malheur dont il a plu à Dieu de vous frapper. J'ai été doublement peiné de la mort de l'excellent M. Halé que j'aimais sincèrement, et de la douleur et l'isolement dans lesquels vous devez vous trouver.

J'ai pris part à votre affliction, et en priant Dieu pour le bon M. Halé, je ne vous oublie pas vous-même. Vous trouverez en Dieu votre consolation et le soutien dans votre vieillesse.

J'ai appris avec plaisir que Marie est allée demeurer avec vous. Elle vous aime avec sincérité et avec dévoue-

ment, je puis vous en donner l'assurance, car vous savez que je suis le dépositaire de tous les sentiments de son cœur. J'ai donc lieu de croire qu'elle sera pour vous un soutien et grand soulagement.

Que Dieu vous console et vous donne sa paix parfaite.

J'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LVIII

Le 4 mars 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre lettre du 4 février, vous me faites l'honneur de demander mon avis et mes renseignements sur M. l'abbé Viollot. Des circonstances particulières m'ont mis en retard pour la réponse que je devais m'empresser d'y faire.

Les notes que j'ai pu consulter sur M. l'abbé Viollot sont assez obscures en ce qui regarde sa conduite sacerdotale : il m'est donc difficile de donner un sentiment définitif à cet égard. Il paraîtrait que dans sa jeunesse M. Viollot n'a pas été sans reproche; il n'a peut-être pas eu dans sa conduite toute l'édification d'un prêtre pieux et zélé. A un âge plus mûr il semble cependant avoir eu une conduite plus régulière et s'est fait une bonne renommée. Cependant je vois, dans les derniers temps qu'il a passés à Cayenne, une lettre de M. le Préfet apostolique qui lui reproche, avec une douleur profonde, des propos très répréhensibles dans un prêtre. Toutefois, il serait possible que des ennemis de M. Viollot, sachant son différent avec M. Dossat, eussent fait de faux rapports. Je n'ose donc pas formuler un jugement contre M. l'abbé Viollot, parce que je n'ai pas assez

de preuves pour asseoir une opinion probable. D'un autre côté il est certain que, dans ces derniers temps, cet ecclésiastique possédait l'affection d'un grand nombre d'habitants; mais dans les colonies surtout, l'attachement de la population ne prouve pas toujours la vertu d'un prêtre, quelquefois même il prend sa source dans le relâchement ou l'intrigue. Je n'ai pas pu discerner exactement sur quoi était fondé cet attachement des peuples pour M. Viollot.

Il résulte de cette incertitude où je me trouve qu'une opinion ne peut être émise de ma part que sur la dissidence de cet ecclésiastique avec son Préfet, dissidence qui a motivé son rappel en France.

M. Viollot étant le plus ancien prêtre de la colonie avait eu l'espoir de remplacer définitivement M. l'abbé Guiller dans la supériorité ecclésiastique du pays; on ne l'a pas jugé digne de cette position : il en a été autrement et c'est ce qui le froissa. Quand surtout il vit arriver pour supérieur un prêtre beaucoup plus jeune que lui, il ne put se résoudre à se soumettre à son autorité, et à vivre en paix avec lui; et toutes les prévenances de M. l'abbé Dossat pour le gagner ont échoué auprès d'un amour-propre froissé. M. Viollot commença une opposition systématique : des intrigues très graves se renouvelèrent, et après deux ans de patience, M. Dossat fut obligé d'en venir à son renvoi définitif.

Ici encore, il faut se défier des faux rapports qui ont pu aggraver le mal aux yeux des autorités ecclésiastiques et civiles; mais tout en faisant la part des exagérations, je crois que son rappel était de la dernière urgence. Son retour dans le pays serait un malheur, l'administration de M. Dossat deviendrait impossible et de grands troubles s'en suivraient nécessairement.

M. Viollot ne pouvant retourner à Cayenne, il ne resterait à M. le Ministre à lui offrir que les petites colonies; mais quelles fonctions pourrait-on lui donner? Il n'y en a point qu'il puisse accepter. D'ailleurs, au moment actuel, les cadres de ces différentes colonies sont au complet. Si toutefois il venait à y avoir une vacance, on pourrait peut-être essayer de lui offrir de

la remplir. Le meilleur parti à prendre serait de lui accorder une pension en attendant que la question des retraites soit décidée. C'est une faveur à laquelle il peut prétendre, puisque déjà elle a été accordée à d'autres avant lui, qui n'ont pas été aussi longtemps dans les colonies.

J'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces relatives à M. Viollot et l'état nominatif.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

/*
**
**

à Mgr **Lacarrière** :

XI

Séminaire du Saint-Esprit, 6 mars 1851.

MONSEIGNEUR,

Je vais vous causer quelque inquiétude par ce que je vais vous dire dans cette lettre, quoique vous ayez déjà eu l'occasion de vous en apercevoir vous-même.

D'après des renseignements bien sûrs, qui me viennent de tous les côtés, il est certain que le Ministre de la Marine est dans des dispositions très mauvaises à l'égard des évêchés des colonies et surtout de vos personnes. Vous pouvez donc vous attendre à des décisions défavorables sur toutes les questions dont la solution dépendra de lui.

Et d'abord la question de votre petit séminaire pourra souffrir de très grandes difficultés; je suis même convaincu que le Ministre décidera pour la négative. Il me paraît donc urgent que vous preniez des mesures avant votre départ pour vous en assurer le succès.

Je vous proposerai deux moyens : le premier consisterait à adresser une lettre de remerciements au Prési-

dent de la République pour lui témoigner toute la confiance que vous ont inspirée ses parolés bienveillantes. Vous lui demanderiez la conservation de ces bonnes dispositions en faveur de l'intérêt religieux de vos diocèses, et vous lui recommanderiez, d'une manière spéciale, vos petits séminaires, pour lesquels vous avez fait une demande de crédit que vous spécifieriez, vous contentant seulement d'indiquer l'importance de l'œuvre.

Le second moyen serait d'écrire à M. de Montalembert, qui est en faveur auprès du Président, pour l'engager à vouloir bien s'occuper de cette affaire. En adoptant ce moyen, il faudrait deux lettres. Dans la première qui serait confidentielle, vous lui exprimeriez toutes vos craintes résultant des dispositions fâcheuses du Ministre de la Marine, lui disant que vous tenez de personnes sûres, que telles sont les dispositions du Ministre. Dans la seconde, qui serait officielle, vous le prieriez simplement de vouloir bien s'occuper de l'œuvre de vos petits séminaires et d'employer son crédit pour obtenir l'allocation que vous avez demandée pour cette œuvre. Il faudrait éviter dans cette lettre tout ce qui pourrait donner à soupçonner votre mécontentement et les mauvaises dispositions du Ministre.

Par ce moyen, vous mettriez M. de Montalembert à même de pouvoir s'employer pour vous, avec connaissance de cause, et en même temps de pouvoir montrer votre lettre, si besoin en était, comme c'est probable.

Je vous donne tous ces détails, après avoir consulté des personnes sages et expérimentées. On est d'avis surtout que vous donniez votre première lettre à M. de Montalembert comme confidentielle.

Vu ces dispositions du Ministre, que m'ont confirmées les nouveaux renseignements que j'ai reçus, je crois devoir ajouter un petit mot à ce que je vous écrivais dans la dernière lettre au sujet du banc du maire de la Capesterre.

Si dès le principe vous veniez à avoir un conflit avec le Gouverneur, il serait bien à risquer qu'on ne vous donnât le dessous à la métropole. Et une fois qu'on saurait dans la colonie que les dispositions à votre égard

ont changé avec le Ministre, on entrerait dans une voie d'opposition plus formelle, et vos difficultés deviendraient fort considérables.

Il me semblerait donc opportun, Monseigneur, que vous fissiez tout votre possible pour éviter un conflit. Ce ne sera que pour un temps : car vous pouvez compter que ni votre Gouverneur, ni le Directeur de l'Intérieur ne resteront pas longtemps debout : le Ministère actuel n'est d'ailleurs, comme vous le savez très bien, qu'un ministère de passage. Peut-être pourriez-vous dire au Gouverneur, qu'en principe la place du maire n'est pas dans le sanctuaire; que le maire sans doute doit avoir une place distinguée dans l'église, mais qu'elle n'est pas cependant dans le sanctuaire. Vous pourriez ajouter que vous ne voudriez néanmoins pas lui faire la peine de toucher actuellement cette question; que vous vous réservez de traiter avec lui plus tard la question de principe; que vous tenez trop à l'union et à la bonne harmonie entre les deux pouvoirs, pour ne pas faire toutes les concessions qui ne répugneraient pas à votre conscience. Cela dit avec esprit de paix et de douceur, satisferait le Gouverneur, et la décision de la question serait tout de même réservée pour plus tard.

Pardonnez-moi, Monseigneur, la franchise et la simplicité avec lesquelles je me permets de vous parler : vous ne vous mécontenterez pas pour cela, je l'espère; vous connaissez trop les sentiments de profond respect, de sincère attachement qui m'animent pour votre personne, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr Leherpeur :

IV

Paris, le 6 mars 1851.

MONSEIGNEUR,

Je viens du Ministère, où je me suis occupé des pensions de retraite du clergé de vos diocèses, ou plutôt de la retenue qui est faite sur les traitements.

Cette question ne dépend pas de la direction des Colonies, qui, j'aime à le dire en passant, est toujours dans les meilleures dispositions qu'on puisse désirer. La question des retenues dépend de l'administration de la Caisse d'épargnes pour les Invalides.

Voici, Monseigneur, les renseignements que j'ai recueillis à ce sujet : pour que le Ministère s'occupe de cette question il faut que Vos Grandeurs adressent officiellement une demande à cet effet au Ministère des Cultes. Celui-ci la transmettra à son collègue de la Marine. Le motif à faire valoir me paraît bien simple : le clergé colonial ne pouvant plus désormais être considéré comme fonctionnaire de l'État, ne pourrait plus prétendre à une retraite, et ne pouvant plus prétendre à une retraite il ne doit pas subir la retenue.

Quant à ce qui a été fait par le passé, je veux dire quant aux sommes déjà versées comme retenue de retraite, soit par Vos Grandeurs, soit par les autres membres du clergé, on ne donne aucun espoir de recouvrement. Les dispositions qu'on prendra au sujet des retraites et retenues ne pourront, dit-on avoir aucun effet rétroactif. Il serait donc prudent, il me semble, de ne pas toucher cette question dans vos demandes, car cela compliquerait cette affaire, elle traînerait en longueur, et au lieu d'y gagner, le clergé y perdrait les retenues qui continueraient à être faites sur ces traitements jusqu'à décision définitive de la question.

Veillez agréer, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Même lettre, 7 mars, à Mgr Lacarrière.

* * *

à M. Collin :

XX

Paris, le 8 mars 1851.

MON CHER CONFRÈRE,

Il me reste à vous dire un mot de M. François. Il a un grand désir de faire deux pratiques qui, je crois lui seront en effet très utiles pour l'avancement spirituel de son âme.

C'est : 1^o de faire tous les jours deux heures d'oraison, une le matin et l'autre le soir; 2^o de jeûner trois jours dans la semaine, *mercredi, vendredi et samedi*. Mais comme j'ai vu une grande utilité pour lui à faire ces deux pratiques, je lui ai accordé cette double faveur, parce que je crois que par ce moyen il viendra plus facilement à bout de vaincre ses défauts, d'observer la régularité et pourra parvenir à la sainteté tant désirée et si désirable. Je vous répète, il y a un grand fond en lui et aussitôt qu'il sera parvenu à dompter son esprit enfant et à dominer sa bouillante nature, il arrivera. Accordez-lui donc les deux heures d'oraison et les trois jeûnes. Si cependant sa santé était compromise il faudrait faire suspendre ce dernier point. En cela vous avez besoin de vigilance, car M. François est homme à être malade sans rien vous dire et à jeûner tout de même. Du reste laissez-le se remettre d'abord de la fatigue de son voyage avant de lui permettre ces choses. Seulement ne le faites pas attendre trop longtemps.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

à MM. **Ferroy** et **Wéber**, à Madagascar :

I

Paris, le 11 mars 1851.

MON CHER MONSIEUR,

Je suis bien peiné de ce que vous allez apprendre, par une autre voie que la mienne, les changements que la Propagande vient de faire dans la Mission de Madagascar.

C'était à moi de vous les annoncer et chercher à adoucir la peine que vous pourrez en ressentir. Mais tandis que j'attendais les décisions du Ministère de la Marine sur cette affaire les dépêches s'expédiaient par le packet du 24 février dernier. Tout a été terminé dans les bureaux sans que j'en fusse averti, et avec une célérité qui ne leur est guère ordinaire.

La Mission de Madagascar est donc donnée aux Pères Jésuites. C'est avec grand regret que j'en ai fait le sacrifice. J'aurais bien voulu la conserver à notre Congrégation, mais telle ne paraît pas être la volonté de Dieu. Nous manquons de missionnaires. Ni la Congrégation, ni le Séminaire ne peuvent m'en donner. Notre Congrégation ne peut pas m'en donner parce que les autres œuvres dont la Propagande l'a chargée, et qui ne reposent que sur elle, s'étendent sans cesse et sont déjà au-dessus de ses forces, et ces œuvres demandent plus de prêtres qu'elle n'en peut fournir. Il en sera ainsi longtemps encore.

Il faudrait donc fonder mes espérances pour Madagascar sur le Séminaire du Saint-Esprit, mais cette maison ne nous donnera jamais les hommes que demande cette Mission. Les trois quarts des élèves de ce séminaire appartiennent actuellement à Nos Seigneurs les Évêques des Colonies. Comment trouver, dans le petit nombre de ceux qui restent pour les Préfectures apostoliques, les hommes qu'exige Madagascar? Ceux qui viennent au Séminaire du Saint-Esprit ont la vocation ordinaire :

c'est le ministère des paroisses dans les Colonies qu'ils ont en vue. Sur cinquante de ces vocations on n'en trouve pas une pour Madagascar. Les hommes qu'il faut pour ces pays, ces hommes de cœur qui se dévouent, qui s'abandonnent à Dieu pour le présent et pour l'avenir, corps et âme, comme vous et vos chers confrères, viennent bien rarement du Séminaire du Saint-Esprit, ils vont ailleurs. Ni la Congrégation, ni le Séminaire ne pouvant me donner du monde pour Madagascar, comment aurions-nous pu garder cette Mission?

C'eût été préférer la vaine gloire d'en être chargé au salut de tant de millions d'âmes qui en dépendent; c'eût été nous chercher nous, mais pas Dieu.

Il était donc de mon devoir de la remettre aux RR. PP. Jésuites. Je ne pouvais pas trouver des hommes plus propres à la bien conduire. Et sous tous les rapports ils sont plus capables de la faire prospérer que nous. Ce sont les considérations qui ont conduit la Propagande à ce qu'elle vient de faire. La Grande Terre étant donnée aux Jésuites, il était nécessaire de leur donner les Petites Iles. Je n'aurais pas eu plus de monde pour les Petites Iles que pour la Grande Terre. Puis les Jésuites, tout en s'occupant de la Grande Terre, peuvent parfaitement desservir les Petites Iles; notre présence y devient inutile.

De plus les mélanges ne sont pas toujours bons. Il vaut mieux qu'ils soient seuls dans cette Mission et cela pour bien des raisons que vous devez sentir mieux que personne.

De plus encore, la Mission des Petites Iles ne peut pas se passer des Jésuites. On a été forcé jusqu'ici et on sera toujours forcé d'avoir recours à eux pour la soutenir. Comment en effet remplacer, sans leur secours, les prêtres de ces îles qui sont malades? Où prendre leurs remplaçants si on n'a pas recours aux Jésuites? Cette Mission ne pouvant marcher sans eux, il vaut mieux la leur donner régulièrement afin de les y établir solidement.

Une autre raison encore, qui m'a porté à la concession des Petites Iles, c'est l'avenir des prêtres que j'y enverrai. Ils pourraient à tout instant se trouver dans

les positions les plus embarrassantes. Autrefois quand Bourbon était Préfecture apostolique, un prêtre des Petites Iles, se trouvant forcé de les abandonner pour raison de santé, je pouvais le faire passer dans le clergé de cette Colonie. Mais aujourd'hui qu'en ferais-je? L'Évêque est maître dans son diocèse et on ne peut pas lui imposer des prêtres malades.

Le Gouvernement a donné son consentement, et avec connaissance de cause, aux changements faits dans votre Mission par la Propagande.

Je crains que vous n'éprouviez du chagrin en voyant notre Mission ainsi enlevée à votre zèle. Mais que faire? Dans une affaire de cette gravité, j'ai cru devoir sacrifier vos attraits et vos désirs particuliers. Dieu qui vous a inspiré le dévouement et les bons désirs qui vous attachent à Madagascar, saura les récompenser. Si je vous avais causé de la peine, j'en serais bien affligé, pardonnez-moi et considérez bien que je ne pouvais pas ne pas faire ce que j'ai fait.

Mgr de Saint-Denis m'a promis de vous agréger à son clergé. Vous trouverez dans son diocèse une position plus douce et qui vous mettra à même de faire plus de bien encore qu'à Madagascar.

Que Dieu vous donne tout ce que mon cœur vous souhaite!

Je suis en sa sainte charité votre bien dévoué serviteur.

* * *

aux **Frères de la Réunion** :

XXXI

A tous nos chers Frères, tant membres admis, que novices de l'Île de la Réunion.

Notre-Dame du Gard, le 18 mars 1851.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

J'ai appris avec beaucoup de consolation que le petit arbre de la Congrégation a produit une petite branche à l'île Bourbon, et que cette petite branche est bonne et donne l'espoir de produire des fruits de salut et de sanctification. Vous savez que les branches petites qui se trouvent aux extrémités des arbres portent beaucoup de fruits, si la sève s'y porte et s'y développe, mais aussi qu'elles dessèchent bien vite si la sève leur manque c'est donc une raison très puissante pour vous de vous conserver parmi cette sève toute sainte de la ferveur spirituelle et de l'esprit de la Congrégation.

Éloignés de nous, vous ne pouvez pas souvent recevoir de notre part des exhortations qui puissent entretenir cette sainte ferveur. Tâchez donc, mes chers frères, de la conserver parmi vous et de l'augmenter sans cesse par la prière, le recueillement, la plus parfaite fidélité à la règle. Observez surtout le silence aux temps où il vous est prescrit, il sera le gardien du recueillement de cœur. Soyez dociles à vos Supérieurs et respectueux envers tous vos Pères dans la Congrégation. Ce sera pour vous une source de grâces pour le maintien de l'esprit religieux dans vos âmes. Que votre obéissance soit prompte, exacte, entière, joyeuse et pleine de foi et de religion, comme obéissant à Dieu lui-même. Soyez bien intimement convaincus qu'en obéissant à vos Supérieurs et en portant un grand respect à vos Pères, c'est à Jésus-Christ que vous obéissez, c'est Jésus-Christ que vous respectez en eux. Agissez donc à leur égard comme vous feriez à l'égard de Jésus-Christ votre

maître. Aimez la Congrégation comme votre mère, et faites-lui honneur par une conduite pure, sainte et exemplaire. Procurez ses intérêts spirituels par votre bon exemple, et ses intérêts temporels par votre travail, par le bon ordre, la propreté et la vigilance pour la bonne conservation de tout ce qui est au service de la communauté. Aimez le travail, qui sauvegarde contre les tentations, et fuyez l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices. Soyez doux et humbles de cœur, car c'est le caractère propre des enfants du Saint et Immaculé Cœur de Marie. Que la douceur, la charité, le support des défauts du prochain, la bienveillance et la prévenance soit la règle de votre conduite envers tous, mais surtout entre vous il ne doit pas y avoir de bornes à ces vertus aimez-vous les uns et les autres de l'amour qui doit exister entre des enfants de Marie, enfants de son cœur, remplis des grâces du Saint-Esprit. Soyez francs, gais, ouverts, modestes et pieux en toutes circonstances.

Soyez surtout humbles de cœur à l'exemple de Jésus-Christ, votre divin Maître. Appliquez-vous d'une manière toute particulière à l'acquisition de cette vertu qui est le fondement de toute perfection, et sans laquelle toutes vos œuvres seront entachées et souvent désagréables à Dieu, au lieu d'être bonnes et méritoires.

Je vous envoie votre Règle considérez-la comme l'expression de la sainte volonté de Dieu observez-la avec fidélité, et qu'elle soit pour vous un renouvellement dans la ferveur et dans l'esprit de votre état. Remplissez votre cœur des sentiments qu'elle exprime et formez-vous dans la pratique des vertus qu'elle vous enseigne et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la bénédiction de Marie, notre bonne Mère, rempliront vos âmes.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. François :

III

18 mars 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Bravo ! à la fin de ma retraite, on me remet deux lettres du cher P. François, voilà qui est bien !

On a commencé la neuvaine pour votre voyage et tout le monde y met toute la ferveur que le bon Dieu nous donne. Moi, je prie spécialement pour l'arrivée à bon port de votre patience. J'espère qu'elle ne fera pas naufrage. Vous avez besoin d'y veiller doucement.

Je vous envoie ci-incluse une lettre pour nos Frères de Bourbon. Je n'ajoute pas foi aux dires sur le compte de M. Dossat. Ils me prouvent seulement que les prêtres de la Guyane sont, comme grand nombre par ailleurs, c'est-à-dire, cancaniers et peu subordonnés. Et puis l'affaire Viollot était faite pour susciter une opposition fâcheuse à M. Dossat. Je ne crois pas qu'il faille pour les assertions de M. Chaubard renoncer à la Mission et abandonner ce malheureux pays.

Dites à M^{me} la Supérieure que désormais je la préviendrai toujours à l'avance quand je lui enverrai un missionnaire à loger. Présentez mes respects et ma reconnaissance pour l'intérêt qu'elle veut bien nous porter.

Je suis obligé d'être bien bref, parce que j'ai la migraine et à chaque phrase je quitte la plume pour tenir ma tête. Vous savez ce que je vaudrais dans ces circonstances.

Heureusement ma lettre aux Frères est faite. Mais si je ne puis vous en dire plus long, vous savez que mon cœur est avec vous en la charité de Jésus-Christ. Écrivez-nous avant votre départ.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

à M. François :

VI

Notre-Dame-du Gard, le 22 mars 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Ayant été obligé d'aller à Amiens hier, je n'ai pu répondre moi-même à votre demande touchant le F. Auguste, j'en ai chargé M. Delaplace sans lui en avoir dit le motif. Je n'ai donc pu vous faire donner aucun détail. J'ai été instruit, moi aussi, par M. Briot de tout ce qu'il vous a dit d'extraordinaire. Ces choses m'ont donné de graves inquiétudes sur le personnage en question; j'y apercevais une imagination exaltée et quelques grains d'amour-propre dans les expressions. Cependant j'attribue à l'enthousiasme intempestif de notre bon P. Briot ce que tout cela a pu renfermer d'amour-propre. Il a peut-être défiguré les paroles en les rendant dans d'autres termes, cela est possible.

Revenons à notre petit Frère. On a dit que ce pauvre enfant aura un dur purgatoire. J'avais reconnu en lui des défauts; cependant je n'y ai rien vu d'excessif. J'ai voulu sonder cette bonne âme pour voir si je pouvais découvrir quelque défaut plus grave qu'il n'est ordinaire dans les âmes solidement pieuses et religieusement bien disposées. Je lui ai parlé de son passé, je lui ai parlé du présent, je lui ai fait comprendre que le purgatoire est long et dur, si l'âme au moment de sa séparation se trouve actuellement infectée d'une inclination vénielle. Le pauvre petit était recueilli, humblement disposé et pieusement affecté d'une crainte de Dieu pleine d'amour et je n'ai rien pu découvrir. J'ai dû conclure que cette bonne âme est agréable à Dieu et que s'il lui reste quelque chose à effacer, ce ne sera rien d'extraordinaire. Cependant l'œil de l'homme ne voit pas le fond et le petit Frère pourrait ne pas se connaître assez. Mes recherches ne peuvent donc pas servir de preuve convaincante; ce ne peut être qu'une conjecture fondée. Cette conjecture

est fortifiée par l'ensemble de la vie que mène le petit Frère depuis qu'il connaît sa condamnation à mort. Il crache ses poumons à pleine gorge, il en vomit parfois. Il est dégoûté de la nourriture. Le F. Fulgence lui donne parfois des choses dégoûtantes (au moins cela lui arrive quelquefois). Il est très faible et vous savez qu'il n'a pas un de ces caractères durs et énergiques. Eh bien ! il est toujours humble, paisible, doux et riant. Jamais le moindre petit mot de mécontentement, jamais la moindre petite inquiétude, ni impatience, parlant de la mort comme on parle d'aller aux noces, d'un courage qui m'étonne; il se lève souvent pour assister à 5 heures à la messe des Frères, va souvent à la chapelle, se met à genoux. Il a été le jour de Saint-Joseph, admis à faire ses vœux, il resta à genoux derrière moi pendant tout le salut, personne n'ayant pensé à le faire asseoir et moi n'ayant pas pu parce que je donnais le salut. En un mot, dans toutes circonstances le courage mâle se fait voir, et cela sans ostentation aucune et par un sentiment de ferveur très persévérant, et notez bien ce n'est pas de la ferveur sensible qui soutient des âmes imparfaites; il n'éprouve aucune impression sensible, il est à sec (excepté au moment de la consécration). C'est une ferveur véritable et solide. Tout cela m'a jeté de forts doutes dans l'esprit. Les jours qui ont précédé sa consécration il était plus mal, la nourriture ne passait pas. Depuis mercredi il se manifesta un petit mieux et le vendredi, jour où il devait mourir, il s'était levé avant 5 heures pour assister à la messe des Frères. Il pourra encore aller un mois, comme il pourra mourir dans quelques jours, mais enfin il est encore en vie. Cependant je ne veux pas encore prononcer sur l'état de M. R. M. Briot pourra bien monter son imagination et être cause que le faux se mêle au vrai comme cela arrive souvent. En résumé, M. R. peut être en bonne voie, il peut avoir des communications intimes avec Dieu, mais il peut avoir des imperfections (ce qui se conçoit facilement, vu qu'il n'est converti que depuis peu et qu'il n'est guère expérimenté dans les voies de Dieu) et par suite il peut être souvent trompé

par l'imagination. M. Briot ayant trop vite accepté tout comme du surnaturel et du bon surnaturel, s'étant de plus trop enthousiasmé de cela, a pu être cause que l'imagination se soit mêlée dans tout cela. Ainsi ma conviction, loin de se former en faveur, est plus ébranlée que jamais. Cependant je ne puis pas encore décider. Il faut que j'examine par moi-même et que je suive cette affaire pour me former une opinion. Du reste les deux autres prédictions vont déterminer davantage la chose. En somme, je n'ai pas l'idée que ce soit un *trompeur*, mais ça pourrait bien être un *trompé*. Si ses prédictions dans la proximité se confirment, j'aurai encore à examiner s'il n'y a pas intervention maligne; cependant cela ne paraît pas dans ce que M. Briot me dit. Du reste ce que M. Briot me dit touchant les prières de la messe ne m'a pas fait d'effet, on ne peut rien en conclure.

Pour vous, mon bien-aimé frère, faites les pratiques dont nous nous sommes [entretenus], jusqu'à nouvel ordre.

A Dieu cher frère. Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

* * *

à Mgr **Donnet** :

VI

Notre-Dame du Gard, le 23 mars 1851.

MONSEIGNEUR,

Je me vois encore une fois dans la nécessité d'entretenir Votre Grandeur de la position embarrassante de notre petite communauté placée dans votre ville épiscopale.

Quand nous avons commencé cette Communauté, nous étions en mesure de former convenablement son personnel dans un temps très rapproché, aucune prévision humaine ne pouvait nous y faire entrevoir l'obstacle que nous y avons éprouvé depuis.

La réunion si imprévue du Séminaire du Saint-Esprit

à notre Congrégation me met dans la nécessité de changer la destination des confrères qui devaient faire partie de la Communauté de Bordeaux : il fallait les employer dans nos deux maisons d'éducation ecclésiastique. Depuis, les besoins des missionnaires ayant considérablement augmenté, et le personnel de nos maisons de Paris et du Gard n'étant pas encore complété, je suis hors d'état, d'ici à plusieurs années, de venir au secours de notre Communauté de Bordeaux. Par suite nous nous trouvons dans l'impossibilité de la maintenir. Elle n'a fait que végéter jusqu'à présent. La régularité y était impossible, le bien ne pouvait s'y faire qu'à demi, et les confrères qui y étaient placés se trouvaient ainsi dans un continuel état de peine et de souffrance. Déjà l'an passé les difficultés y étaient telles que nous avons pris la résolution de rappeler nos confrères et nous ne sommes revenus sur cette résolution que par le profond respect pour Votre Grandeur et par la crainte de lui déplaire. Voyant votre désir de conserver notre Communauté dans votre diocèse, nous n'avons osé y résister et nous pensâmes devoir essayer encore une année dans l'espoir que, pendant ce temps, nous trouverions un moyen qui nous permît de satisfaire à votre désir. Le contraire nous arrive : par suite de l'érection des évêchés coloniaux, des besoins nous rendent plus que jamais incapables de soutenir, d'ici à plusieurs années, l'œuvre que nous avons commencée sous vos auspices.

Nous avons donc, quoique à notre très grand regret, décidé définitivement la dissolution de notre Communauté de Bordeaux.

Nous espérons, Monseigneur, que vous voudrez bien avoir égard à la bonne volonté dont nous avons fait preuve jusqu'à présent et aux difficultés devant lesquelles nous nous trouvons et nous conserver votre bienveillante affection, comme de notre côté nous serons toujours pénétrés des sentiments de reconnaissance et de profond respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

au Dr **Libermann** :

CXXIX

Notre-Dame du Gard, le 24 mars 1851.

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Je ne me suis pas pressé de répondre à votre lettre parce que je pensais que la traite que tu m'annonces sera en route; mais n'ayant pas eu de ses nouvelles, je pense que peut-être attendras-tu une réponse avant de la lancer. J'ai déjà écrit à Paris pour qu'on l'accepte quand elle arrivera. Tu n'as donc qu'à la faire, elle sera acceptée quoique je ne sois pas présent à Paris. Nous réglerons plus tard pour les quarante ou cinquante francs qu'elle renfermera de plus que je ne vous dois.

Nous nous occupons vivement de Henry. Je n'ai encore rien de net et d'assuré, mais j'ai quelque espoir. J'hésite encore si je le ferai venir à Paris pour l'École préparatoire, ou si je le placerai à Amiens, dans la supposition que je parvienne à me procurer les ressources nécessaires pour cela.

Le pauvre Henry se met en frais d'éloquence pour obtenir une soutane à son frère. Ne l'écoutez pas. Soyez bien assurés que François ne sait rien de cette démarche. Le cher Henry n'est pas bien avancé dans l'esprit religieux; la pauvreté n'est qu'une saleté et embarras à ses yeux, et des habits vieux, abominables. François ne pense pas de même; cependant il va avoir une soutane pour Pâques : ainsi celle que vous enverriez serait du superflu. Je vais aller vendredi passer une journée à Dunkerque. Je pense que je ne serai pas mal reçu; les reproches ne me feront cependant pas défaut.

Au Gard comme à Paris, je n'ai pas un instant à moi. Vous voudrez donc bien vous contenter de ce petit mot.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

Mes amitiés bien affectueuses à Marie, à Théodora et à Léon. Je commande à Léon d'imiter son frère par l'ardeur du travail, par la piété et par les bonnes résolutions. Qu'il se garde surtout contre le respect humain, c'est le seul ennemi que je crains pour lui ! Henri comprend parfaitement cela, et il sent qu'avoir du respect humain, c'est manquer de dignité. Du reste ce n'est que dans les provinces éloignées de la Capitale qu'on est encore arriéré sous ce rapport ; à Paris et dans l'intérieur le respect humain est regardé comme une petitesse, les chrétiens se glorifient de leurs principes et ne craignent pas de paraître tels. Ils se croient même humainement obligés comme hommes d'honneur de professer au dehors les principes de leurs cœurs. Je prie donc instamment Léon de ne pas se donner en proie à une passion basse et indigne d'un homme de caractère. Qu'il s'applique au contraire de cultiver les instincts nobles et généreux que Dieu a mis dans son cœur, il en retirera les fruits plus tard.

* * *

à M. Gravière :

A M. Gravière, Supérieur de la Communauté de Bordeaux.

Notre-Dame du Gard, 27 mars 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Le moment est enfin arrivé de prononcer d'une manière définitive sur la conservation ou la dissolution de notre pauvre petite Communauté de Bordeaux. Si nous avons été si longtemps dans l'hésitation, c'est le regret profond que nous éprouvons d'abandonner une œuvre commencée. Tous les motifs que vous m'avez suggérés dans une de vos dernières lettres en faveur de la maison de Bordeaux étaient précisément la cause de notre hésitation ; le désir manifesté l'an passé par Mgr l'Archevêque nous a fait retarder notre résolution

définitive dans l'espoir que pendant cette année il se trouverait peut-être une issue pour sortir des difficultés que nous éprouvons pour la formation du personnel de la petite Communauté. Nous espérions pouvoir apporter cette année-ci une petite modification qui nous permit d'attendre le moment de remonter enfin tout à fait votre personnel. Mais par suite de la rigoureuse nécessité où nous nous trouvons d'entreprendre une Mission en Guyane, nous avons perdu tout espoir de venir au secours de Bordeaux, soit pour cette année, soit pour plus tard. C'est tout au plus s'il nous reste quelque espérance dans cinq ou six ans, et encore nous est-il impossible de savoir même approximativement ce que nous serions en état de faire au bout de cinq ou six ans, même en nous gênant.

Les choses étant ainsi, toutes les raisons qui nous engageaient à conserver et à mettre en bon état la Communauté de Bordeaux militent en faveur de sa dissolution. Il lui devient impossible de faire un bien sérieux; la régularité ne pourrait s'y établir, ses membres resteraient toujours dans un état de peine et de souffrance; elle aurait bien de la peine à se suffire quant au temporel; la bonne réputation de la Congrégation, loin de gagner à sa conservation, ne ferait que s'y compromettre davantage. Mgr l'Archevêque, voyant que nous ne ferions que végéter, finirait peut-être lui-même par se dégoûter.

Quand nous avons commencé l'œuvre de Bordeaux, nous étions en mesure de lui donner un personnel convenable dans un court espace de temps; la Guinée était alors bien loin de nous gêner sous ce rapport; elle nous demandait peu de monde et rien ne donnait à prévoir des embarras futurs. La réunion avec la Congrégation du Saint-Esprit nous enlève subitement ceux qui étaient destinés à la maison de Bordeaux. La Mission de Guinée à son tour vint nous demander tous les hommes qui nous restaient : voilà toute la source de difficultés qui s'opposent à la formation convenable de la Communauté de Bordeaux.

Vu les raisons que je vous ai expliquées plus haut,

nous avons enfin pris la détermination définitive de dissoudre la Communauté. Comme la Mission de Cayenne presse beaucoup, nous sommes dans la nécessité de décider, dès ce moment, cette dissolution.

Dans la lettre ci-jointe je l'annonce à Mgr l'Archevêque. Je ne parle pas dans cette lettre de l'époque fixe de la dissolution, parce que j'ai pensé que peut-être croirez-vous qu'il serait bon de rester encore quelques mois ou quelques semaines. Je vous prie de me dire votre sentiment à ce sujet. Mon idée était que vous feriez bien de quitter Bordeaux après Pâques vous viendriez vous et M. Vaugeois au Séminaire de Paris où vous resterez jusqu'à décision définitive sur votre destination. M. Guilmin partirait pour Cayenne avec deux confrères du noviciat. Le départ de M. Guilmin doit avoir lieu en tout cas immédiatement après Pâques. J'écris par la même occasion à M. Guilmin pour lui annoncer son proche départ; aussitôt que je connaîtrai le jour et le port de mer, je le lui annoncerai.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *sup. gén.*

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LIX

Paris, le 30 mars 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je suis enfin en mesure de vous proposer les prêtres nécessaires pour remplir le cadre du clergé de Cayenne et j'ai l'honneur de vous présenter leurs noms : ce sont MM. Toulouse et Guyodo, tous les deux demeurant à Picquigny, département de la Somme; et Guillemain, demeurant à Bordeaux.

Je vous prierais, Monsieur le Ministre, de vouloir bien leur donner les trois places vacantes du cadre ordinaire

du clergé de la Guyane. Ce sont des hommes pieux, zélés, actifs et capables de faire beaucoup de bien.

Outre les trois prêtres qui manquent au cadre, il en est deux qui sont venus en France avec congé de convalescence, MM. Lagrasserie et Picot. Il me paraît fort douteux qu'ils puissent retourner à leurs postes de longtemps. L'un des deux me fait même savoir que les médecins lui ont déclaré que le climat de la Guyane lui était pernicieux. De son côté, M. le Préfet s'est plaint que ces deux ecclésiastiques avaient été trop inquiets sur leur santé et a attribué leur mal à cette inquiétude; il manifeste donc le désir qu'ils puissent être dirigés sur une autre colonie. J'ai trouvé cette proposition embarrassante, vu la nouvelle organisation des colonies. Comme ces deux ecclésiastiques n'ont pas jusqu'à présent formulé de demande, ni manifesté le désir de retourner, je prendrai la liberté de vous entretenir de la proposition de M. le Préfet en temps opportun.

Pour le moment j'ai pensé, Monsieur le Ministre, qu'il serait utile de pourvoir provisoirement, autant que possible, aux deux vacances occasionnées par l'absence indéterminée de MM. Lagrasserie et Picot, et d'accepter à cet effet la proposition d'un bon prêtre du département de l'Hérault, nommé M. l'abbé Mas, qui vient de m'adresser la demande d'être envoyé à Cayenne. Je n'ai que de très bons renseignements à transmettre sur ce prêtre. J'ai donc cru devoir vous proposer l'embarquement de M. l'abbé Mas avec les trois premiers. Arrivé à Cayenne, il remplacera provisoirement les deux prêtres qui manquent et ne sera inscrit sur le cadre que dans le cas que l'un des deux se déciderait définitivement à abandonner la Mission. Il consentira volontiers à partir à cette condition.

Si vous jugez convenable d'accepter les propositions de M. Mas, il aurait désiré obtenir du département de la Marine, un secours qui pût, au moins en partie, lui tenir lieu de frais de trousseau et de transport jusqu'au port d'embarquement. J'ose vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien transmettre sa demande à M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Les quatre prêtres que j'ai l'honneur de vous proposer, n'attendent que vos ordres pour se disposer à leur prochain départ.

Ils seraient prêts à s'embarquer le 20 avril, jour auquel un bâtiment de Nantes doit mettre à la voile pour Cayenne.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

à M. Gravière :

IV

Notre-Dame du Gard, le 3 avril 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je reçois à l'instant votre lettre du 30 mars, et je suis bien aise de n'avoir pu trouver un moment pour vous écrire hier et avant-hier, comme je comptais le faire, afin de pouvoir en même temps répondre à votre dernière lettre et vous tranquilliser sur l'inquiétude que vous aviez conçue d'être la cause de la résolution que nous avons prise au sujet de la maison de Bordeaux. Non ! non ! cher frère, vous n'êtes en aucune façon la cause de cette résolution. Ma lettre qui vous l'annonçait était partie depuis deux jours, quand la vôtre, celle du 25 mars, m'est arrivée. La résolution définitive pour la dissolution de Bordeaux est le résultat d'un examen bien long et bien réfléchi. Il nous a coûté beaucoup d'en venir là, et cela parce qu'il nous était pénible d'abandonner une œuvre commencée et d'agir contre les désirs manifestés par Mgr l'Archevêque, mais nous avons vu des raisons si graves, en opposition avec les sentiments de nos cœurs, et ces raisons étaient tellement corroborées par l'œuvre de Cayenne que nous aurions cru

manquer à Dieu en y résistant. Du reste, quoique nous eussions été frappés des deux motifs que je vous allègue ici cependant nous avons pesé tous ceux que vous nous avez donnés depuis en faveur de sa conservation. Vos lettres nous fortifient, dans un sens, dans la résolution prise, parce que nous voyons que la question n'a pas été décidée sans avoir été approfondie sous toutes ses faces, car tout ce que vous nous avez dit nous nous l'étions objecté d'avoir reçu vos lettres comme M. Le Vavas-seur a dû vous le faire savoir il y a quelques semaines.

Dans votre lettre du 30 mars vous proposez un sursis pour l'œuvre de Cayenne; mais cette Mission ne supporte aucun retard; la retarder, ce serait la rendre impossible. En ce moment il manque trois prêtres sur le cadre de Cayenne, ce qui nous offre une ressource pour cette Mission; le cadre une fois rempli, nous ne trouverons plus les ressources nécessaires pour l'entreprendre.

Les deux novices que j'y envoie ont déjà exercé le saint ministère avant de venir au noviciat. Ils ne paraissent pas propres à la Guinée et feront très bien à Cayenne.

Enfin toutes choses bien examinées, je persévère dans la résolution prise et vous prie de remettre au plus tôt mes lettres à Mgr de Bordeaux et à M. Guilmin. Si vous jugez à propos de retarder celle de M. Vaugeois je le laisse à votre prudence. Il serait possible qu'à l'Archevêché on vous engage à n'en rien faire savoir à M. Guilmin; ne vous laissez pas arrêter et envoyez de suite à ce confrère la lettre qui lui est adressée, ainsi que celle-ci jointe.

M. Guilmin voudra peut-être venir me trouver avant de quitter la France; s'il y tient, il pourra venir. Il me trouvera à Paris au commencement de la Semaine-Sainte.

Il doit disposer les choses de manière à se trouver à Nantes pour le jour de Pâques; cependant nous avons fait nos efforts pour obtenir du capitaine un sursis jusqu'au mardi de Pâques, mais je ne suis pas encore assuré de l'obtenir.

Pour vous, soyez sans inquiétude; vous ne serez jamais pour nous un embarras. Si vous êtes indisposé,

nous vous soignerons de notre mieux; soyez avant tout bien assuré que nos cœurs, à nous tous, vous sont sincèrement attachés.

Si votre tailleur de Bordeaux peut vous donner exactement les mesures pour les soutanes et les culottes de M. Guilmin, envoyez-les à M. Briot à Paris. Si vous ne les avez pas, écrivez ou à M. Guilmin qu'il les fasse prendre et qu'il les envoie, ou à M. Briot pour lui demander quels sont les habillements qu'il faut faire faire et quelle en est l'étoffe et la quantité; vous les feriez faire à Bordeaux et je vous en ferais payer le montant.

A Dieu ! tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LX

Paris, le 8 avril 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre lettre du 31 mars dernier, vous me fîtes l'honneur de me demander mon avis sur la démarche faite par M. Lagrasserie, à l'effet d'obtenir son incorporation au cadre du clergé de la Réunion.

Cette proposition ne me paraît pas pouvoir obtenir son exécution pour la Réunion et elle rencontrerait des difficultés peut-être insurmontables de la part des deux autres évêchés coloniaux.

D'abord quant à l'île de la Réunion, comme d'après une décision ministérielle, tout le personnel du clergé de Mayotte et dépendances doit être renouvelé, il a été résolu avec l'évêque de Saint-Denis qu'il accueillerait dans son clergé les cinq prêtres venant des petites îles de Madagascar. Il résulte de là que le cadre de la Réunion sera au grand complet aussitôt que Mgr Desprez pourra disposer de ces ecclésiastiques.

Quant aux deux autres évêchés coloniaux, le même obstacle n'existe pas; mais Nos Seigneurs les Évêques de ces colonies ayant pris la résolution de n'admettre dans leur clergé aucun ecclésiastique venant d'une autre colonie, il y a peu d'espoir que M. Lagrasserie obtienne une réponse favorable de leur part, vu surtout sa faiblesse de caractère pour ce qui concerne sa santé.

Il ne resterait à proposer à M. l'abbé Lagrasserie que la Sénégal, qu'il n'acceptera pas probablement à cause de son état de maladie.

J'ai eu l'honneur de vous proposer dans ma dernière lettre quatre prêtres pour Cayenne.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

(Pour M. Levavasseur).

Copiez cette lettre à peu près telle qu'elle est, en corrigé modérément; mettez-la sous enveloppe sur laquelle seulement vous mettrez l'adresse de *M. le Directeur des Cultes place Vendôme*, et vous la mettrez à la poste tout de suite.

*
* *
*

à M. **Marcel** :

I

Monsieur Marcel,
à Notre-Dame du Gard.

Paris, le 15 avril 1851.

MON BON MONSIEUR MARCEL,

J'ai été voir hier M. de Saint-Anthoine. Les renseignements qu'il m'a donnés ne sont pas favorables et j'ai conclu que votre projet pour Saint-Domingue n'est

guère praticable, au moins au moment actuel. M. Louverture a, il est vrai, des biens considérables en Haïti. Ils consistent en terres, forêts d'acajou et maisons situées sur ces terres. Mais toutes ces terres sont en friche depuis cinquante ans, les maisons ne sont plus guère que des ruines, et les forêts sont éloignées de la mer et des fleuves qui y conduisent; par suite, il faudrait deux choses qui manquent : des bras pour travailler ces terres et pour couper et transporter ces arbres. Il n'y en a pas dans le pays, à la disposition de M. Louverture : les Noirs aiment à travailler à leur compte. Il paraît que nos fiers Haïtiens ne se soucient pas d'être aux gages des autres, au point que M. de Saint-Anthoine désespère de trouver des ouvriers en Haïti. Cette difficulté me paraîtrait fort exagérée si les biens de M^{me} Louverture ne se trouvaient pas éloignés des habitations actuelles.

Cette difficulté est déjà passable. La seconde n'a pas moins de valeur. Pour faire fructifier les terres en friche, reconstruire la maison et vendre le bois d'acajou, il faudrait de grandes dépenses, et pour faire de grandes dépenses, il faudrait avoir de l'argent; or, c'est précisément ce qui manque. Je ne vois donc aucun moyen de réaliser le projet d'Haïti. Cependant, en écrivant ceci, il me vient une idée que vous pourriez examiner avec M. Schwindenhammer. Ce serait de demander à M. Louverture la concession d'une portion de terre pour un certain nombre d'années. Si cependant ces terres étaient loin des grands centres des populations, il me paraît difficile que vous puissiez réaliser vos projets de la fondation d'un journal. Veuillez donc examiner cette idée à laquelle je n'ai pas eu le temps de réfléchir.

Ayant été empêché de terminer cette lettre le jour où je l'ai commencée, je la finis aujourd'hui 19.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

au **Ministre de la Marine** :

LXXXVIII

Paris, le 19 avril 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je prends la liberté de solliciter votre bienveillante protection en faveur d'une œuvre de charité et de civilisation de haute importance pour Madagascar.

M. l'abbé Dalmond, qui a commencé cette Mission, forma à l'île de la Réunion, une école primaire, destinée uniquement, exclusivement aux jeunes Malgaches qu'il pourrait y attirer, soit de la Grande-Terre, soit des Petites-Iles. Pour assurer autant qu'il était en lui, le succès de cet établissement, qu'il plaça à Notre-Dame de la Ressource, dans le haut de la Rivière des Pluies, il en confia le soin à des prêtres de la Compagnie de Jésus. Ces bons prêtres sont parvenus à réunir dans leur école 72 garçons et 22 jeunes filles.

Il serait à désirer qu'un établissement si précieux et si nécessaire pour les petites colonies de Madagascar et pour la Grande-Terre, puisse obtenir tout le succès qu'on peut en attendre. Je viens d'apprendre, par une voie sûre, qu'il s'est formé à la Réunion une forte opposition, injuste et mal fondée à cette belle œuvre et aux prêtres qui en sont chargés; opposition qui non seulement tend à arrêter son progrès, mais même à le détruire. Ce serait un grand malheur pour Madagascar si elle triomphait.

J'ose donc, Monsieur le Ministre, recommander cette œuvre à votre bonté bienveillante et vous prier de vouloir bien, par votre recommandation, lui procurer la protection des autorités locales de la colonie. Avec cette protection et la sympathie de Mgr L'Évêque, qui lui est déjà acquise, elle ne pourrait manquer de prospérer.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

à M. **Dossat** :

IV

Paris, le 22 avril 1851.

MONSIEUR LE PRÉFET APOSTOLIQUE,

Cette lettre vous sera remise par M. Thoulouse et ses deux confrères, MM. Guillemin et Guyodo, que je mets à votre disposition pour l'œuvre des Missions que vous voulez entreprendre. J'ai tout lieu d'espérer que vous serez pleinement satisfait de leur piété, de leur zèle, de leur abnégation et de leur bon esprit. Je leur ai recommandé d'avoir à votre égard, avec ce respect et cette soumission qu'ils vous doivent comme à leur Supérieur ecclésiastique, la même confiance et la même affection qu'ils auraient envers un membre de la Congrégation. Je leur ai donné aussi les avis sur la conduite qu'ils ont à tenir envers le clergé. Je vous prie de les guider dans la bonne volonté qu'ils ont de s'y conformer. Nos règlements nous prescrivent de nous considérer comme les inférieurs, les serviteurs du clergé séculier avec lequel nous avons à vivre, d'avoir pour lui toute la charité et la déférence qui lui sont dus et de traiter avec lui avec franchise, ouverture de cœur, prudence et simplicité (Voir règlements page 127, art. 7 et suivants.).

J'ai nommé M. Thoulouse, supérieur de la petite communauté.

Je vous suis bien sincèrement reconnaissant pour les bonnes intentions que vous exprimez à notre égard dans votre lettre du 13 janvier. J'ai trouvé très sage le contenu de cette lettre.

Votre observation sur les difficultés que pourrait entraîner une démarche officielle en faveur de l'établissement des missionnaires de la Congrégation en Guyane, me paraît très juste. Cependant j'ai cru qu'il était nécessaire d'en faire une communication officielle et verbale. La raison en est que si plus tard les difficultés se présentaient il serait bon que le Gouvernement n'ignorât

par la présence des membres de la Congrégation dans le pays. Nos missionnaires allant à Cayenne avec son consentement, il ne pourrait pas me faire des reproches plus tard. Quant à ce consentement, j'étais bien assuré de l'obtenir dans les deux Ministères : on y est en ce moment parfaitement disposé. Les hommes qui sont à la tête des divisions et des bureaux desquels ces sortes d'affaires dépendent, sont des chrétiens pratiquants, qui entendent parfaitement les choses. Cependant dans mes lettres officielles, je n'ai pas fait mention de la Congrégation. Nos missionnaires étant une fois à l'œuvre, ne manqueront pas, j'espère, de faire du bien. Les notes données sur eux par les autorités civiles consolideront leur établissement dans la colonie et les difficultés disparaîtront peu à peu.

Outre nos trois missionnaires, j'avais présenté un quatrième pour remplacer M. Lagrasserie qui a été rayé. Ce quatrième n'était pas membre de la Congrégation. On n'a pas jugé à propos de l'admettre encore, dans la crainte que M. Rouquié ne soit pas placé dans le collège, faute de ressources pour son traitement. Je n'ai pas jugé à propos d'insister quoique je susse que M. Picot n'y retournerait pas non plus, et qu'en conséquence il serait toujours resté un poste à donner à M. Rouquié. Ma raison était que M. Collière étant ordonné prêtre, aura besoin d'une position, s'il ne lui en est faite une dans le collège. Si donc MM. Rouquié et Collière ne sont pas placés au collège, il se trouvera tout juste deux places pour eux. Si, au contraire, l'un des deux trouve un poste au collège, il ne resterait plus qu'une place vacante sur le cadre, et je tâcherai de vous envoyer, l'an prochain, encore deux de nos missionnaires.

Quant à la partie financière, aucune difficulté n'a été faite : on a mis les trois missionnaires sur le cadre ordinaire. On n'a trouvé aucune difficulté, vu la disposition du budget. Voici, à ce qu'il me semble, les renseignements qu'on m'a donnés là-dessus à la Marine. Le budget donne à 17 prêtres 3.000 francs; à un 18^e 4.000 francs. De plus un supplément est accordé à cinq postes formant un total de 5.000 francs pour frais éventuels de

ournée, pour les fonctions dans les quartiers 3.800. Or avec cette disposition de budget, il est très facile de subvenir à tout. D'ailleurs s'il y avait des difficultés d'application, vous feriez comme vous trouveriez bon.

Il me reste à recommander mes bons confrères à vos soins si charitables, surtout pour tout ce qui concerne l'observation de leurs Règles et la conservation de l'esprit de la Congrégation. Votre excellente charité pour nous me met à mon aise à cet égard, et je suis aussi tranquille à ce sujet que si j'étais moi-même à Cayenne avec eux. Je me contenterai de vous faire part d'une observation sur laquelle je vous prierais de vous entendre avec M. Thoulouse. Je vous ai déjà dit que nos règles exigent la vie de communauté : les missionnaires ne doivent pas vivre isolés. Comme je ne sais pas votre résolution pour leur placement, j'ai pensé que peut-être comptez-vous fixer le siège de leur communauté à Cayenne et les loger avec vous à la préfecture. Sur cela il s'est présenté une inquiétude à mon esprit : c'est que les prêtres séculiers, en les voyant ainsi logés avec vous, diront que vous êtes membre de la Congrégation, et tout ce que vous aviez craint d'opposition de la part du clergé serait de nouveau à redouter; et si le clergé n'en jugeait pas ainsi, il serait à risquer une certaine jalousie, si naturelle, de voir les congréganistes admis dans l'intimité continuelle du Préfet apostolique. Si cependant vous n'éprouvez pas d'inquiétude de ce côté et que vous décidiez à les placer dans la préfecture, veuillez prendre vos mesures pour qu'ils puissent observer leur règlement, surtout le silence, tel qu'il est prescrit dans les Règles. Ces Règles sont peu nombreuses et de facile observation mais pour qu'elles soient bien observées, elles ont besoin d'être favorisées par la disposition du local qui s'y prête.

Je me contente de vous indiquer seulement ma pensée. Veuillez vous entendre avec M. Thoulouse sur le détail. Je lui ai donné à cet effet les explications nécessaires.

Je suis heureux d'avoir pu vous envoyer des missionnaires de la Congrégation, car notre séminaire est trop pauvre pour que j'eusse pu venir à votre secours d'ici à

longtemps par la voie ordinaire. Cependant il sémonte peu à peu, et j'espère que l'an prochain nous serons à peu près au complet, mais il faudra du temps pour finir l'éducation de nos élèves. Le Séminaire va très bien. Il y règne un excellent esprit. Dieu nous a bénis, après nous avoir laissés pendant deux ans dans de grandes tribulations.

Je me réjouis de tout mon cœur de ce que vous me dites du bon M. Pollet. C'est celui de tous qui m'a le plus affligé, parce que je voyais en lui un si bon fond, et ç'a été toujours pour moi un problème à résoudre que de savoir comment un si pieux et bon jeune homme a pu se trouver si mal disposé sans motif. Dieu ne pouvait le laisser dans cet état. Que son Saint Nom soit béni !

Je vous envoie nos constitutions et les règlements que nous y avons ajoutés. Je n'ai pu en avoir de relié pour vous l'envoyer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher Préfet, votre tout dévoué et très affectionné serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Dr **Libermann** :

CXXX

Paris, le 23 avril 1851.

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

Je n'ai qu'un moment pour vous écrire ce petit mot par le pauvre F. Box qui doit partir tout à l'heure.

Je réponds à votre lettre du 21. J'ai appris en effet depuis, que François avait envie d'avoir une soutane plus propre, mais j'ai oublié de lui en parler. Par le fait celles qu'il avait ne l'étaient guère. Il serait possible qu'il vous dise qu'on ne lui en fait pas faire pour Pâques; mais cela tient à ce qu'aucun tailleur n'a été libre, on ne pouvait donc pas lui en faire faire, et j'ai oublié de

lui dire qu'il allait en recevoir une. Mais il est réglé avec l'Économe qu'il en aura une au moins après Pâques immédiatement. Gardez-vous donc de lui en envoyer, ce serait une dépense trop forte et inutile. Notre cher Henry n'est pas aussi désolé que vous aurez pu le penser. Il est homme à ne pas se faire de mauvais sang. Il se consola bien facilement de son échec sur sa future admission. Il se conduit très bien et paraît en très bonne voie. Il va rester à Paris, et j'espère qu'il ira bien. M. Freppel lui sera de grande utilité. Il est son confesseur. Henri a fait ses Pâques au séminaire jeudi-saint, et est allé dimanche encore les faire à la cathédrale; au moins je crois. Il a pris bonne position en se déclarant chrétien pratiquant à l'hôtel où il loge. Je vous donnerai de ses nouvelles un peu plus tard.

J'ai été à Dunkerque où j'ai trouvé nos chères Sœurs bien contentes. La petite Sœur Saint-Léopold était en train de ne plus manger que des confitures, je l'ai remise en bonne voie; elle a mangé de la viande et encore autre chose avec, étant à table avec moi, et la digestion se fit parfaitement. Nous avons réglé ensemble que désormais elle mangerait tout ce que la Mère Saint-Alexandre lui présentera et qu'elle le digérera bien. Ce règlement sera observé, elle me l'a promis et elle tiendra sa promesse. Votre lettre, il paraît, lui a fait un certain effet, cependant elle n'a pas gâté ce que nous avions réglé auparavant, elle continue et sa santé se remettra.

Je suis pressé : le Frère attend ma lettre.

Tout vôtre...

F. LIBERMANN, *prêtre*.

Mes amitiés bien affectueuses à tous les chers enfants.

*
* *

à Mgr **Donnet** :

VII

Paris, le 24 avril 1851.

MONSEIGNEUR,

Après toutes les contrariétés que j'ai déjà données à Votre Grandeur au sujet de notre petite Communauté placée dans votre ville archiépiscopale, je suis obligé de vous en entretenir encore aujourd'hui.

Lorsque nous avons commencé notre petite œuvre à Bordeaux, nous comptions sur des moyens qui paraissent absolument assurés pour lui fournir un personnel convenable et complet dans un court espace de temps et aucune prévision humaine me pouvait me faire présumer les embarras et le manque de sujets où nous nous sommes trouvés depuis. Chargés en 1848 du Séminaire du Saint-Esprit, nous avons été obligés d'employer à la direction de cette œuvre importante le personnel destiné à Bordeaux.

Depuis ce temps nos Missions ayant pris une extension rapide, elles ont absorbé et absorberont encore d'ici à quelques années, tous les sujets dont nous pouvons disposer. Dans cet état de choses M. votre Vicaire général, ayant fait des instances pour que nous restions encore, nous résolûmes de faire un nouvel essai, espérant que dans le courant de l'année qui vient de finir, nous serions en état de faire quelque sacrifice de missionnaires pour le soutien de notre Mission de Bordeaux. Mais il est arrivé que la Mission de la Guyane s'est trouvée, par suite d'une épidémie qui a désolé cette contrée, dans un extrême besoin de prêtres, et n'ayant aucun moyen d'y pourvoir, nous fûmes forcés d'y établir une communauté de nos missionnaires. La fondation de cette nouvelle Mission nous mettant plus que jamais hors d'état de donner à Bordeaux un personnel convenable, nous résolûmes d'y renoncer. Cette détermination qui nous était pénible, étant prise, j'eus l'honneur d'adresser une lettre

à Votre Grandeur pour la lui annoncer. M. Gravière qui était chargé de vous la remettre, crut à propos de la retenir jusqu'à ce qu'il ait pu s'entretenir avec moi, espérant toujours que nous pourrions trouver moyen de conserver Bordeaux.

Sur ces entrefaites, croyant que ma lettre était parvenue à Votre Grandeur et qu'elle était instruite de nos dispositions de départ, j'ai donné ordre à M. Guillemain de se rendre à Nantes, où il doit être embarqué pour Cayenne. Ce départ était extrêmement pressé et ne pouvait être remis; je regrette qu'il ait eu lieu avant que Votre Grandeur en ait été prévenue par ma lettre; mais je compte sur sa bonté; et j'espère que considérant la manière dont les choses se sont passées, Elle voudra bien m'excuser.

Avant de quitter Bordeaux, M. Guillemain s'est empressé de me transmettre toutes les bontés que vous avez bien voulu lui témoigner pour nous. Je dois, en vous exprimant ma profonde gratitude, vous avouer, Monseigneur, que cette bienveillance que vous avez pour nous me jette dans une grande perplexité. D'un côté je craindrais de manquer à Dieu en résistant au désir d'un Évêque si plein de bontés pour nous; d'un autre côté nous sommes dans l'impossibilité de monter convenablement le personnel de notre Communauté de Bordeaux. Quand pourrons-nous y envoyer du monde? C'est ce que nous ne pourrions guère prévoir, tant les besoins des grandes Missions dont Rome nous a chargés, sont pressants.

Dans cet embarras, craignant de manquer aux vues de Dieu sur nous et à la reconnaissance que nous devons à Votre Grandeur, j'oserai lui faire une proposition, que la seule extrémité où nous sommes peut rendre acceptable. C'est de laisser encore à Bordeaux MM. Gravière et Vaugeois, jusqu'à l'époque où nous pourrions former une Communauté telle que nous le souhaitons. Ces deux Messieurs feront un bien médiocre, mais ils pourront toujours maintenir ce qui est commencé.

à Mgr Kobès :

X

Paris, le 26 avril 1851.

terminée le 3 mai.

MONSEIGNEUR,

J'ai un peu tardé à répondre à votre excellente lettre du 20 février dernier, parce qu'elle est arrivée pendant que j'étais au Gard, et à mon retour, depuis lundi de la semaine sainte, j'ai été empêché.

Vous dites au commencement de votre lettre : *Ah! Si Marie vous inspirait la pensée de venir nous visiter!* La pensée et même le désir bien grand y est, mais le moyen de l'exécuter manque. Chaque fois que je vois dans vos lettres à nos chers confrères l'expression de ce désir, c'est une flèche qui me perce et un désir bien vif s'élève, mais en réfléchissant je suis arrêté tout court. Dans les commencements j'étais presque décidé à le faire et je me proposai d'en parler au Conseil au commencement des vacances sans exprimer aucun motif contre le projet. Cependant en faisant ma retraite j'ai dû examiner sérieusement en la présence de Dieu; j'ai vu que je me suis laissé emporter par l'impression que faisait sur moi le désir des missionnaires exprimé si vivement et par l'envie de leur faire plaisir. J'ai acquis la conviction que je ne pouvais pas faire cette longue absence sans compromettre bien des choses, avec mes petites fièvres si fréquentes, mon mal au foie qui reparaît si souvent et une certaine lassitude dans les membres qui ne me quitte presque pas et qui m'empêche de faire une demi-heure de chemin sous peine de la fièvre. Tout cela est peu de chose et ne donne aucune inquiétude si je reste ici; mais je regarde comme une imprudence grave de faire un long voyage dans un climat si nouveau et si difficile. Je ne puis prendre sur moi d'affronter cette imprudence dans l'état actuel de la Congrégation, qui

serait exposée très gravement si je venais à manquer, non que je sois quelque chose par moi-même, mais par circonstance je suis en état de maintenir les choses en bon état. La Congrégation n'est pas encore suffisamment assise pour qu'un autre que moi puisse la conserver dans la paix et le bon esprit qu'elle a et qu'elle doit toujours avoir. D'ailleurs au moment actuel je ne pourrais en aucun cas quitter la France. Nous sommes en danger d'éprouver de nouvelles commotions politiques d'ici à dix-huit mois. Personne ne peut deviner l'issue de la lutte, quoique au moment actuel les chances ne semblent pas être pour le parti du désordre. Si donc il arrivait une révolution, il faut que de toute rigueur je sois ici. Je ferai tout de même la proposition au Conseil, mais je ne veux pas vous en imposer, je suis persuadé que la proposition sera rejetée à l'unanimité.

Je présume que M. Le Vavas seur me remplacera dans ce voyage. Mais si le Gouvernement refusait le passage faudrait-il faire la dépense tout de même? Je pense que oui.

A propos de révolution je vous engagerai à faire quelques épargnes pour le cas de besoin. Les troubles et les inquiétudes politiques portent toujours un coup à la recette de la Propagation, et s'il arrivait malheur, ce que je ne pense pas cependant, il y aurait suspension. Il est bon d'être prêt à tout événement.

Maintenant je vais répondre à votre lettre article par article :

1^o Dès les premiers moments où j'avais appris la persécution que vous avez éprouvée à N'Diangol et à M'bour, l'idée m'est venue que peut-être la divine Providence voulait-elle vous diriger ailleurs comme vous me le dites dans votre lettre. Cependant s'il lui plaisait de laisser rétablir ces deux maisons, il serait possible que cette persécution vous ait attiré de nouvelles grâces pour le salut de ce pauvre peuple.

2^o Je suis encore à me demander quel était le dessein de la divine Providence quand elle a permis que nos confrères aient formé si chèrement un établissement à Dakar au milieu de ce peuple de marabouts. Tout le

bien qui me paraît dans cet établissement, ce sont les facilités qu'il offre pour les relations avec l'Europe, mais une petite maison aurait suffi. Je crois bien que nos Dakariens seront les derniers à se rendre dociles à la parole du saint Évangile.

La disposition de M. Cabeuil dans l'affaire de la maison des Sœurs vous sera défavorable. Il a prétendu que jamais la propriétaire de la maison ne l'avait donnée à Mgr Bessieux, mais qu'elle l'avait seulement autorisé à y placer, en attendant, les Sœurs, et quand je lui ai objecté que M^{me} la propriétaire, voyant les dépenses que faisaient les missionnaires, ne les aurait pas laissé faire si elle n'avait entendu leur faire don de cette propriété, il me dit qu'on n'avait appris la chose que lorsque les constructions étaient faites, ce qui ne me paraît pas possible; mais étant aussi loin que je le suis, je ne pouvais pas refuser cette assertion.

3^o Je viens de recommander à M. Desgenettes le pauvre et malheureux P. Michel. A propos du P. Desgenettes, le bon Père est fâché, il n'a pas reçu ni par conséquent inscrit sur le registre général de l'Archiconfrérie les confréries particulières que vous avez établies. Il me semble cependant que vous me les avez envoyées et que je les ai adressées au P. Desgenettes ou à M. Herpin. Mais enfin, puisqu'elles ne sont pas inscrites, je vous prie de me faire parvenir, au plus tôt possible, les noms des endroits où vous les avez établies, avec les patrons des chapelles où s'en font les exercices. Il serait bon d'ajouter une note des exercices qui s'y font, etc., pour que je puisse en rendre compte au bon P. Desgenettes.

4^o Votre article sur Sainte Marie est bien consolant. Je suis heureux de voir qu'au milieu de vos peines et contradictions, il plaise à Dieu de vous ménager quelques consolations. Du courage et de la confiance en Jésus et Marie et vos souffrances continuelles ne resteront pas sans fruits.

7^o J'ai toujours eu quelque inquiétude sur l'état sanitaire du Grand Bassam, quoiqu'en ait dit M. Dumont, négociant, qui a dû y établir un comptoir et qui désirait

avoir des missionnaires auprès de ce comptoir et peut-être plus encore obtenir une avance d'argent pour commencer son comptoir, ce que je lui ai refusé, disant que je ne puis disposer de l'argent de la Mission et qu'il n'y avait aucune apparence que vous puissiez disposer d'une somme aussi forte, vu les dépenses que vous aviez faites. La somme qu'il désirait était 10.000 francs.

Quant aux promesses du Gouvernement, il en a toujours été ainsi. On est parfaitement disposé ici, mais de l'excellente disposition à l'exécution il y a loin. Je ne pense pas qu'il faille faire des démarches ici, elles seraient inutiles. Cependant si vous voulez que je m'occupe au Ministère du logement des missionnaires au Grand Bassam et de l'église à y construire, j'agirai selon vos intentions. J'attendrai votre réponse à cet égard.

8° J'arrive à votre article confidentiel. Vous me demandez à quelle source devait être attribué, ou plutôt quels sont, selon moi, les obstacles que pourrait rencontrer cette union si désirable et si nécessaire. Voici toutes les idées que se sont présentées à mon esprit à ce sujet. Je crois que les nuages qui se sont élevés tiennent à trois causes. Les deux premières remontent aux temps qui vous ont précédé et la troisième au temps présent. La première cause, la cause originaire, était le défaut d'organisation qui a existé avant la nomination de Mgr Truffet; le malaise moral des missionnaires, les incertitudes et les variations de l'administration et le règne de la volonté propre en l'absence d'une autorité forte devaient nécessairement engendrer un esprit de dissidence. La marche que prit Mgr Truffet à la vue du désordre administratif qu'il a trouvé, fortifia ces dissidences des esprits. Deuxième cause : Après la mort de Mgr Truffet, l'interrègne de M. Gravière et les dissidences survenues à l'occasion de son vicariat général et la mesure que j'ai prise dans cette circonstance pour trancher la difficulté dans le doute qu'on avait sur la réalité des pouvoirs de M. Gravière. Cet ensemble de choses a jeté aussi une certaine agitation dans les esprits. M. Gravière de son côté était mécontent de ce que je ne m'étais pas déclaré simplement et purement pour

lui. A en juger par la manière dure et vive avec laquelle il me reproche ma décision, j'ai pensé qu'il a dû parler dans ce sens en Afrique et ceci a pu encore produire un certain effet d'opposition dans les esprits. Il est possible aussi que des lettres collectives que j'avais adressées à la Communauté pour les exhorter à la ferveur aient entretenu une certaine agitation. M. Gravière m'a dit que ces lettres ont toujours fait du mal. M. Ronarch, à son arrivée, m'a confirmé que ces lettres avaient produit mauvais effet. Cependant je suis bien convaincu que si les esprits avaient été disposés comme je l'eusse désiré, ces lettres auraient fait du bien comme elles l'ont toujours fait à Bourbon et à Maurice. La troisième cause tient à M. Schwindenhammer ou plutôt il en est l'occasion. Je m'expliquerai à ce sujet en reprenant ce que vous me dites vous-mêmes à ce sujet. Enfin, à toutes ces causes, on peut ajouter l'effet que produit le climat d'Afrique; il m'a semblé avoir remarqué qu'il agit sur les caractères en excitant la sensibilité et l'imagination, et par suite porte davantage à une certaine impressionnabilité; et enfin l'éloignement où l'on se trouve de la maison-mère.

Arrivons maintenant aux observations que vous avez pu réunir dans cette lettre du mois d'août, qui du reste étaient celles que j'avais comprises moi aussi et que j'ai indiquées comme troisième cause. Voici ce que j'en pense : M. Schwindenhammer venant après moi pour diriger le noviciat, devait se trouver dans une position difficile et trouver de l'opposition dans certains novices : les défauts que vous connaissiez alors à M. Schwindenhammer aggravaient la difficulté. Maintenant les choses sont *complètement* changées. La position est changée : M. Schwindenhammer n'a que des hommes neufs qui n'ont pas été sous moi, et, de plus, il est seul au Gard; de là toutes les comparaisons disparaissent et les difficultés aussi. De plus, M. Schwindenhammer n'est plus le même homme. Vous vous rappelez les inquiétudes que nous avons au moment de votre départ. Eh bien ! c'était alors le moment le plus dur pour lui et en même temps le plus critique. Un travail intérieur

s'est fait et peu à peu a disparu tout ce qui déplaisait en lui. J'eus ces jours derniers une conversation avec lui à ce sujet et c'est lui-même qui a provoqué cette conversation dans un compte rendu par rapport à tout cela. Il se fait une idée exacte de ce qui était la cause de ses difficultés et il les attribuait à lui seul. Il disait seulement qu'il croyait que ses défauts passés étaient plutôt dans la forme que dans le fond. Il y a encore du vrai en cela. Il pourrait y avoir un peu de faute à cela dans la tournure de son esprit, mais la forme y était pour beaucoup. Un fait entre mille qui vous prouve qu'il a complètement changé, c'est qu'un jour en parlant d'un travail fait par M. Levavasseur jeune sur la liturgie, il me dit qu'il s'en sert dans ses instructions sur cette matière, ne faisant qu'y ajouter les parties que M. Levavasseur n'avait pas traitées, et changer l'ordre adopté par celui-ci parce que le genre d'instruction qu'il faisait avait besoin d'être coordonné d'une autre manière. Eh bien ! si M. Schwindenhammer avait encore les défauts qu'on lui reprochait autrefois il n'aurait pas fait cela, il n'aurait pas dit non plus qu'il en agissait ainsi. Lorsque M. Le Vavasseur est arrivé de Bourbon je l'ai amené au Gard (Il est vrai que je ne lui ai rien dit, ni pour ni contre M. Schwindenhammer, je voulais qu'il jugeât sans être prévenu en aucune façon et j'attendais qu'il communiquât ses impressions), il fut émerveillé de M. Schwindenhammer. Je lui dis alors ce qu'on avait observé à son égard aux temps précédents, mais toujours sans me prononcer du tout. Je lui dis seulement d'examiner de près et de me dire son sentiment. A cette époque, quoique j'eusse déjà aperçu le mieux considérable, la chose n'était pas encore assez tranchée pour moi, je voulais avoir l'appréciation de M. Le Vavasseur à ce sujet. Il resta quinze jours au Gard et revint ensuite à Paris, persévérant dans son premier sentiment et ne comprenant pas comment on avait pu avoir une opinion si défavorable de M. Schwindenhammer. Il l'a vu et revu souvent depuis et n'a pas changé d'opinion. Moi-même je suis convaincu que le changement est opéré et que rarement la Congrégation aura un meilleur maître

des novices. Je viens de passer cinq semaines au Gard et j'ai trouvé les deux communautés en très bon état, et M. Schwindenhammer ayant la confiance et l'estime du noviciat, M. Chenal seul excepté. Mais M. Chenal est encore du vieux temps, il n'est donc pas étonnant qu'il lui reste quelque chose sur le cœur. D'ailleurs M. Chenal a un caractère extrêmement difficile et le jugement faux. Mais le Conseil a décidé à peu près qu'il ne sera pas admis dans la Congrégation.

Maintenant venons-en au détail des observations que vous avez faites d'après les conversations des nouveaux arrivants. Je vois une grande justesse dans vos observations, mais il y a de ces détails sur lesquels les pauvres confrères qui ont parlé n'ont pas bien jugé des choses : les unes sont inexactes, les autres sont exagérées. Je dis que vos observations me paraissent justes, parce que je les avais faites, mais d'après ce que j'ai aperçu de la pensée de quelques-uns de nos jeunes confrères qui n'étaient pas contents de M. Schwindenhammer, c'étaient MM. Morel, Bourget, Blanchet; pour ces trois ils ont été plus positifs sur ce point que les suivants dont je ne suis pas tout à fait certain, ce sont MM. Allard, Luiset, Poussot et peut-être encore MM. Duret et Duboin. Il m'avait paru que parmi tous ceux que je vous nomme, il n'y avait, à proprement parler, d'antipathiques que les trois premiers, M. Allard et les deux suivants n'avaient rien de décisif dans leurs dispositions à l'égard de M. Schwindenhammer; les conversations des autres ont déterminé chez eux des sentiments par l'effet de leur caractère et la nature de leurs rapports avec M. Schwindenhammer. MM. Duret et Duboin lui étaient sympathiques et ont pu cependant changer par suite de ces conversations défavorables.

Causons maintenant des choses qui ont donné lieu à ces difficultés. J'ai communiqué à M. Schwindenhammer les dires des missionnaires à ce sujet, afin qu'il soit sur ses gardes, je ne doutais pas que cela ne lui causât une peine profonde, mais je ne crains pas de lui occasionner un chagrin de ce genre, étant assuré que cela lui fera du bien et qu'il le recevrait avec paix comme il est arrivé en effet.

L'amour des choses extraordinaires : je ne sais jusqu'à quel point cela est vrai, je ne l'ai aperçu que par rapport à la Sœur de Niederbronn. Le plus fort des conversations sur ce point a eu lieu quand vous étiez ici et la moitié de l'année qui a suivi votre départ; vous pouvez en juger. Elles n'ont plus lieu maintenant, il n'y a plus de matière.

Je ne désapprouve pas qu'à l'occasion on converse sur une matière pareille. C'est un sujet de conversation comme un autre et puis on peut s'en servir pour rectifier les idées des jeunes gens sur cette matière qu'il est difficile de traiter *ex professo*. A cet égard il y avait en effet à rectifier dans les idées trop absolues de MM. Bourget et Blanchet qui rejetaient *a priori* l'intervention de Dieu dans l'état de Sœur Élisabeth et en tout autre cas. Je m'en étais aperçu moi-même une fois; je me contentais de donner la règle à suivre et je détournai la conversation. Je suis d'avis que ces conversations ne doivent pas être trop fréquentes et il est probable qu'elles l'ont été. Mais je ne crois pas que M. Schwindenhammer ait voulu imposer son opinion sur la question du fait, mais seulement sur la question du droit, et il a eu raison dans ce cas.

Je crois qu'en effet M. Schwindenhammer, sans s'en rendre compte, a en effet manifesté certaines préférences, par exemple envers M. Léman, M. Delaplace, etc. Il ne s'en rend encore pas bien compte à présent, il réfléchira et s'en apercevra. Ce sont de ces choses où l'on est souvent pris dans les commencements.

Les confidences aux élèves, les manières mystérieuses d'en parler et cet air de consulter sur les affaires même déjà décidées (ce qui du reste ne se faisait que sous forme de plaisanterie) ont cessé tout à fait. Sur ce dernier point j'avais déjà tant recommandé qu'on ne parlât point en récréation de ce qui est à régler, que probablement cela a cessé depuis longtemps. Il en est de même des confidences.

Quant aux sujets peu capables qui sont dans l'administration du noviciat et maison d'études, c'est une grande erreur. Je ne verrais que M. Clair et plus particulièrement M. Delaplace sur lesquels cette observation

peut tomber. D'abord M. Clair est bon professeur de morale, quant au fond de doctrine. Il a le défaut d'être trop abondant et de charger trop les élèves de matières, il n'a pas assez digéré ses matières; de plus pour la direction il a des défauts que vous connaissez; dans le conseil il a très bon jugement et de bonnes appréciations; son caractère donne à redire. Si donc l'observation portait sur M. Clair, elle aura quelque justesse. Mais il ne me paraît pas que ce soit lui qui en soit l'objet, parce que jamais on n'a fait opposition à M. Clair; jamais non plus on ne se serait plaint de son influence pour le renvoi des élèves, si on avait pu le croire, et de plus on n'a jamais pu croire qu'il eût cette influence. Il n'est donc question que de M. Delaplace et c'est là où est l'erreur. M. Delaplace est capable. Il a du jugement et de la facilité, il a de la piété, de la vertu et de la régularité. C'est un homme de communauté tel qu'il les faut dans un noviciat. Il joint à cela de belles qualités et un extérieur aimable. Il ne lui manque que l'âge et l'expérience qui s'y rattache. M. Lannurien m'a bien tourmenté pour l'avoir à Paris comme professeur d'Écriture Sainte. Je m'en suis bien gardé, c'est l'homme qu'il nous faut au Gard. Il y rendra de bons services plus tard, quand il sera formé. M. Lannurien lui-même a cédé tout de suite devant cette raison. Nous sommes surpris de cette opinion que les missionnaires se sont faite de ce jeune confrère. Il est très estimé de nous tous. M. Delaplace du reste n'a pas d'influence sur la conservation ou le renvoi des novices. Il a sa voix dans le conseil dont les délibérations me sont transmises et j'en juge d'accord avec MM. Le Vavasseur et Lannurien, parfois après délibération du grand conseil.

Enfin vous me dites que vous avez cru même vous apercevoir qu'on s'imaginait qu'il avait quelque poids dans la direction des affaires de la Mission. Je pense qu'entendant parler de ces choses vous avez cru qu'il était question du même, tandis qu'il s'était agi probablement de M. François; car je me suis aperçu moi-même de cette idée au sujet de M. François, tandis que M. Delaplace n'étant pas avec moi on ne pouvait avoir

de lui cette opinion. Ceci arrivera toujours, toutes les fois que j'aurai un secrétaire; ceux qui n'ont pas un bon esprit parleront de lui dans ce sens. Il est probable cependant que plus tard je serai obligé de reprendre de nouveau un secrétaire. M. Le Vasseur ne pourra pas toujours rester chargé de ce fardeau. Je dois donc à M. François le témoignage qu'il a toujours été d'une discrétion et d'une modestie que j'admirais. Il a fait ses fonctions avec une intelligence rare que j'aurai de la peine à retrouver. Il ne disait jamais son sentiment sur aucune affaire et très rarement il m'adressait des questions pour s'instruire. Je lui reprochais de ce qu'il ne m'en adressait pas et il me répondait qu'il craignait d'être indiscret.

Vous voyez, mon cher Seigneur, que votre coup d'œil était bon et que j'avais aperçu la chose moi aussi. Mais quel remède apporter au mal? Je n'en vois pas d'autre que celui que je vous avais déjà indiqué : que vous vous entendiez avec les Supérieurs des petites communautés et les missionnaires qui ont le plus d'influence sur leurs confrères pour qu'on travaille de concert à établir cette union, pour que jamais dans les conversations on ne dise des choses qui entretiennent les mécontentements contre les principaux membres de la Maison-Mère et pour qu'il s'établisse des relations de correspondances amicales entre les missionnaires et les membres employés dans nos deux maisons de Paris et du Gard. Ceux qui sont actuellement au Gard, étant dans des dispositions favorables et ne se doutant pas de ce qui se disait par leurs devanciers et trouvant la paix dans les esprits à leur arrivée en Mission, persévéreront dans cet esprit qui est bon et tout sera rétabli. J'ai la ferme confiance qu'en joignant votre autorité à l'influence des principaux missionnaires, vous parviendrez à éteindre cet esprit de commérage et de discorde.

Pour le personnel dirigeant le noviciat et les études, voici mon dessein : J'y laisserai M. Schwindenhammer que je serai obligé de laisser, malgré les préventions d'un bon nombre de nos missionnaires, parce que personne ne remplirait de beaucoup près aussi bien que lui les fonctions qu'il gère; M. Delaplace, peut-être M. Emonet;

peut-être aussi le remplacerai-je dans deux ou trois ans par M. Collin, de Bourbon; de plus je garderai en France deux ou trois de nos théologiens qui réussissent le mieux dans les études tel que M. Xavier et M. Gloekler. M. Clair viendrait professer l'Écriture Sainte à Paris, et M. Guimet qui est un pauvre économiste irait dans une colonie, c'est-à-dire à Bourbon ou à Maurice. Si je peux parvenir à remplacer M. Collin dans deux ans, et peut-être M. François sera-t-il en état de le faire, nous aurons un homme solide pour le noviciat avec M. Schwindenhammer. On en ferait un professeur de morale. M. Delaplace pourrait à cette époque avoir gagné la confiance des élèves et novices et former ainsi la troisième cheville ouvrière du noviciat. Avec trois hommes solides qui possèdent la confiance des jeunes gens, on peut mettre deux ou trois jeunes directeurs et la maison sera bien montée.

M. François était dans l'erreur quand il vous a raconté qu'on ferait revenir les missionnaires de Bourbon pour cause de santé. On devait faire revenir M. Collin pour le noviciat avant que sa santé ne soit entièrement ruinée. M. Le Vavasseur plaide encore pour le rappel de M. Blanpin pour d'autres motifs. Cependant à Bourbon la raison de santé a une certaine valeur. Il y a là un travail extrêmement actif, pour lequel il faut au moins une partie de la communauté en bonne santé. Mais soyez sans inquiétude, nous ne sommes et n'avons jamais été dans la pensée de rappeler les missionnaires pour des raisons de santé; nous avons toujours parfaitement compris ce que vous nous dites à cet égard.

9^o Soyez tranquille pour le passé financier de la Mission. Je crois que le meilleur serait de laisser le passé, il n'en reviendrait aucun avantage à la Mission de la connaissance que vous aurez des dépenses exactes du passé. Je crois d'ailleurs qu'il serait difficile à M. Briot de vous donner un détail exact du passé; cependant je vais l'engager à transcrire peu à peu les comptes du grand livre que vous lui avez laissé. Il est extrêmement occupé et d'une santé faible, il ne pourrait donc pas aller vite dans ce travail. Pour les comptes de l'an dernier je vais l'engager à vous écrire lui-même à ce sujet pour vous

donner les explications à ce sujet. Plus tard je tâcherai de charger un autre des comptes de la Guinée; nous n'avons personne maintenant qui puisse le faire. Quant à vos traites de l'an passé, ne vous en tourmentez plus, puisque cela est fait. Si nous avons jeté les hauts cris, c'est que nous ne savions pas l'état des choses.

10^e M. Briot s'est trompé en mettant sur votre compte les missionnaires partis avec vous en 1849. Je lui avais dit formellement de ne compter que les départs de M. Boulanger et suivants. Il était de bonne foi dans son erreur, j'en ai la certitude, quoique je ne comprenne pas comment il a pu se tromper; puisque je lui avais dit positivement le contraire. J'ai déjà écrit à M. Boulanger avant la réception de votre lettre que je ne demandais la rétribution que pour douze missionnaires et j'ai dit à M. Briot de ne compter que 6.000 francs pour cette année et 6.000 pour l'an prochain (1).

Reste à nous entendre sur le principe de la subvention à donner au noviciat. Je vous dirai que M. Boulanger et M. Blanchet étaient dans une très grande erreur de croire qu'on faisait des dépenses pour la commodité de l'établissement. Notre maison du Gard est sur un pied très pauvre et je ne crois pas qu'il existe un établissement en France aussi pauvrement monté; c'est tout au plus si nous avons le strict nécessaire pour le maintien

(1) M. Briot à qui je viens de parler, a envoyé le compte général à M. Blanchet. C'est ce dernier compte qui doit expliquer tout exactement, les précédents n'étaient que des comptes approximatifs. J'ai réglé avec lui qu'il vous enverrait tous les six mois un compte exact du semestre; 2^e M. Briot a mis encore une erreur sur son dernier compte par rapport aux missionnaires pour lesquels vous deviez donner 1.000 francs. Il a compté 14 et de plus il a mis toute la somme de 14.000 francs sur votre compte de cette année. Je lui fais enfin comprendre l'erreur. Il demande que vous ne retranchiez pas de son compte les 2.000 francs, pour MM. Simonet et Blanchet et que vous laissiez les 12.000, sauf à tirer sur nous tout de même pour 6.000 francs au delà du compte et lui M. Briot vous l'inscrira comme une avance faite pour l'an prochain; 3^e La Propagation vous a voté 52.000 francs. Examinez donc votre arriéré vis-à-vis la caisse du séminaire, ainsi que la somme totale des traites faites depuis et tirez tout le reste. Cependant M. Briot désire que vous lui laissiez en mains une somme pour les commandes à faire pendant l'année pour vous ou les Sœurs de Castres et pour les traites du Gabon. Peut-être pourriez-vous lui laisser les 6.000 francs, qui sont de trop sur son compte. Il craint que 6.000 francs ne soient pas assez.

de l'ordre dans la maison habitée par 70 personnes formant trois communautés. Je me trouvai au Gard quand je reçus votre lettre et je cherchai à voir sur quoi a pu tomber cette observation et je vous avoue que j'ai trouvé des dépenses bien nécessaires à faire et qui cependant ne seront pas faites d'ici à longtemps; mais pour dépenses d'embellissement je n'en ai pas trouvé pour 100 francs de faites. Je dis 100 francs parce que ce qui a été fait pour approprier la maison ne l'a été que par les Frères et il serait possible qu'il y ait eu de toutes petites sommes dépensées pour les matériaux dont on se servait. Quant à la commodité il n'y en a aucune qui ne soit nécessaire au bon ordre de la Communauté. Ce qui a fait une dépense sérieuse, c'est une amélioration de la nourriture. Nous avons décidé depuis votre départ qu'on donnera au Gard un plat de viande le soir, parce que nous avons trouvé qu'il était important de maintenir la santé des jeunes gens avant leur départ pour la Mission.

Quant au renvoi des jeunes gens sans vocation ou talent, ce n'est pas, en pratique, chose aussi facile qu'on se l'imagine. Depuis, bien d'excellentes résolutions ont été prises et reprises à ce sujet depuis trois ans, et je suis encore à me demander si nous arriverons jamais à un résultat sérieux sur ce point.

Je sens, peut-être aussi vivement que vous, le besoin de soulager la Mission, afin de faciliter son succès et de laisser aux missionnaires la subsistance si nécessaire au soutien de leur santé et j'ai pris des mesures qui me donnent l'espoir de vous soulager un peu, plus tard.

Il est certain qu'il est de la plus rigoureuse nécessité que nous avisions aux moyens de procurer au noviciat une ressource pour sa subsistance, sans quoi nous serons obligés de renvoyer la moitié de notre personnel ou d'absorber d'ici, à deux ans toutes les ressources que nous apportées la communauté du Saint-Esprit et alors renvoyer les trois quarts de notre noviciat. Voici donc ce que nous avons fait : nous avons taxé Bourbon 2.000 francs, Maurice à peu près de même. De plus nous avons commencé une Mission à Cayenne. Quoique cette Mission soit dans une grande pénurie spirituelle et qu'elle

soit tout à fait de nos œuvres, nous ne l'aurions pas encore acceptée à cause des besoins de notre Mission principale qui a une toute autre importance et est à proprement parler l'œuvre de notre vocation. Cayenne nous fournira, j'espère, d'ici à trois ans des ressources suffisantes pour que nous puissions entièrement décharger la Guinée. Nous pouvons envoyer à Cayenne six, tout au plus huit missionnaires. Nous y avons envoyé cette année-ci trois et d'ici à trois ans nous compléterons le nombre de six. Cependant pour ne pas trop priver la Guinée nous avons décidé la suppression de la maison de Bordeaux qui nous aurait pris le même nombre de missionnaires que la Guyane. Je comptais vous envoyer M. Gravière et M. Vaugeois dans un mois à six semaines, mais M. Gravière a fait tant d'efforts pour empêcher cette mesure, il en a parlé sous main à l'archevêché de Bordeaux et Monseigneur a parlé à M. Guillemain, un de nos confrères de cette petite communauté, de telle sorte que j'ai été fort embarrassé. D'un autre côté MM. Gravière et Vaugeois donnaient à craindre une défection comme celle de M. Lurat (cependant je n'ai rien de certain à ce sujet), défection qu'il était bon d'éviter en ce moment. J'ai donc répondu à Monseigneur que nous étions trop embarrassés pour maintenir la maison de Bordeaux, que nous ne pouvions y mettre ni entretenir un personnel convenable, vu les grands besoins de nos Missions, que cependant s'il le désirait je lui laisserais MM. Gravière et Vaugeois seuls jusqu'à ce que nous puissions donner un personnel convenable, que toutefois je devais lui dire que je ne savais quand cela pourrait avoir lieu. Je n'ai pas encore reçu sa réponse.

11° L'erreur de M. François au sujet du rappel des PP. Collin et Blanpin tient à une parole de M. Le Vavas-seur mal expliquée.

La question des aumôneries n'a jamais été décidée, ni même bien avancée : M. Romain Desfossés a bien réuni une commission à cet effet, mais les bureaux n'en ont pas voulu et ont fait échouer tous les efforts du Ministre. Vers la fin j'avais l'espoir de pouvoir en faire charger les Jésuites, mais je n'ai pas eu le temps de faire

des démarches, le ministère faisait naufrage et le projet tomba dans l'eau. Dans aucun cas je n'aurais voulu m'engager à donner de nos missionnaires pour les aumôneries; nous devons seulement prendre le port de Brest où nous aurions placé quelques confrères, et s'il s'était présenté des vocations, on les aurait éprouvées pendant deux ans en les faisant naviguer, et ce n'eût été qu'au bout de ces deux ans que nous les aurions admis à faire leur noviciat. Telle est l'idée succincte du plan que nous discutons dans notre conseil. Si je ne vous ai jamais parlé de cette affaire, c'est parce qu'elle n'a jamais été que dans un grand lointain. Maintenant que nous avons adopté Cayenne, il ne pourrait être question de Brest.

Vous seriez dans l'erreur si vous croyiez qu'on critique votre administration. Il n'y a pas eu un seul de nos confrères ici qui ait seulement eu l'idée de vous critiquer. Les lettres d'Europe qui disent ce que vous me rap- portez, ne font que du commérage auquel il ne faut pas faire attention. Si vous m'aviez dit qui a écrit ces choses j'aurais peut-être pu les éclaircir, mais je peux vous assurer que ça n'en vaut pas la peine.

12^o M. de Lamennais est déraisonnable dans l'affaire de F. Isidore. Il n'a pas voulu donner son consentement jusqu'à présent, afin de faire un exemple. Il veut humilier ce pauvre Frère afin d'abattre son orgueil; car il prétend que c'est par orgueil qu'il veut être prêtre : impossible de lui faire entendre raison à ce sujet. Je voulais attendre les vacances pour lui faire parler de vive voix par M. Gaultier. Je ne puis demander un démissoire pour F. Isidore que son affaire ne soit réglée, car si je dis ce qui en est, le démissoire serait refusé et je ne pourrais ne pas le dire.

13^o Je suis bien content de voir M. Arlabosse persévérer dans les dispositions où il a été en partant. Quant à M. Guyard je lui avais dit bien positivement qu'il n'avait que Saint-Louis et Gorée. Jusqu'à présent, il n'y a rien de réglé pour le Sénégal. A la Marine on pousse l'affaire et au Culte on traîne en longueur. La commission présidée par M. Benoît d'Azy s'est prononcée posi-

tivement et catégoriquement pour le vicariat, mais au Culte on n'en a pas encore envie. Moi, je ne puis pas agir, attendons, tôt ou tard on finira par y arriver, mais ce ne sera, je pense, que lorsque M. Guyard ne sera plus au Sénégal. Je serais bien aise d'avoir une copie de la lettre de Rome à Mgr Truffet.

14^o Ce que vous me dites concernant les Supérieurs des communautés me navre le cœur, quoique vous ne m'ayez rien dit de neuf, car depuis longtemps je conçois vos embarras et je n'ai jamais pu y penser sans m'en affliger. Mais que faire? La divine Providence elle-même nous met dans ces embarras en nous enlevant tous ceux qui auraient été le plus capables d'être mis à la tête des communautés. Je viens d'en compter au moins sept et même rigoureusement parlant neuf. Est-il étonnant que nous soyons embarrassés, nous qui existons depuis si peu de temps? Je ne sais comment faire, je n'aurai que très rarement à retirer du noviciat des hommes formés. Je viens d'en avoir un, mais il fallait de toute rigueur, pour le plus grand intérêt de la Guinée même, entreprendre la Mission de Cayenne. Il fallait quelqu'un qui ne soit pas trop jeune pour ne pas le faire mépriser par le clergé séculier qui ne manquera pas de nous faire opposition. Vous voyez d'après ce que je vous ai dit plus haut que nous ne pouvons guère compter sur M. Gravière. Cependant s'il y avait possibilité d'obtenir la suppression complète de la maison de Bordeaux et si M. Gravière n'est pas trop opposé à son retour en Guinée, je vous l'enverrai. Je dis : s'il n'est pas trop opposé, c'est-à-dire si son opposition ne dégénère pas en tentative d'abandonner.

Quant à notre pauvre M. Ronarch, il est allé au ciel, à la fin des vacances dernières. Il me demanda ou plutôt il répéta la demande déjà faite deux fois d'aller passer l'hiver chez ses parents. J'essayai tout doucement et par voie détournée d'obtenir qu'il restât. Je n'osai pas faire trop d'efforts dans la crainte que dans ses derniers moments il ne regrettât d'être resté et qu'il ne s'imaginât qu'il eût guéri s'il avait été chez lui, mais comme je ne manifestai pas une volonté expresse qu'il restât

avec nous, il persévéra pour cette fois dans son dessein. Je le laissai donc partir, mais à grand regret. Les dispositions de son cœur sont toujours restées excellentes, il était toujours prêt à donner son âme à Dieu quand il lui plairait de la demander. La dernière lettre qu'il m'écrivit était surtout pleine de beaux sentiments. Il est mort dans la commune de Plonéour près Quimper, le 23 mars dernier, et la nouvelle m'en a été donnée il y a quatre ou cinq jours par son frère.

Quoique M. François soit à Bourbon ou plutôt en route pour s'y rendre, je ne perds pas l'espoir de vous l'envoyer plus tard, si je trouve le moyen de l'y remplacer ou si la maison de Bourbon venait à crouler, ce qui est fort possible, car elle a de terribles oppositions, et au premier moment je vais dire à l'Évêque que si notre communauté devait être une trop grande difficulté à son administration, je le prierais de nous renvoyer nos confrères.

Enfin si je trouve le moyen de remplacer M. Emonet, je vous l'enverrai dans deux ou trois ans. Il désire, tout aussi vivement que M. François désirait, d'aller en Guinée quoique peut-être pas dans le même but, car ce dernier ne désirait y aller que pour y souffrir, et s'il y avait été envoyé, il aurait fait tant d'imprudences que dans deux mois de temps c'eût été fait de lui. Quand son ardeur juvénile sera un peu amortie, s'il plaît à Dieu de disposer les choses pour que je puisse vous l'envoyer, il vous rendra de plus grands services.

Ne vous laissez pas faire illusion, Monseigneur, sur les fatigues de M. Gravière à Bordeaux. D'abord il n'était pas surchargé et de plus ce qui le prouve, c'est que M. Guillemain, qui était avec lui depuis le mois d'octobre, est resté tout l'hiver sans rien faire; il ne commença à prêcher qu'au carême dernier. M. Gravière aurait donc pu se décharger sur lui d'une partie de sa besogne. Par exemple toutes les prédications faites par M. Gravière auraient pu être faites par M. Guillemain qui prêche très facilement et assez bien.

Quant aux défauts de forme, d'habitude du monde et de propreté de la part des missionnaires, je ne vois

pas de moyen de les éduquer sur ces points. C'est une affaire de tact, de bon sens et de caractère. Ni vous, ni moi, ni bien d'autres, qui ne donnent pas lieu à blâme sous ce rapport, n'ont été mieux instruits sur ces choses, d'autres au contraire ont été beaucoup dans le monde; ont eu une éducation soignée, sont même nés d'excellentes familles et ne sont pas mieux pour cela. C'est donc une affaire de tact et de caractère. Je crois cependant que des maisons en France où l'on exercerait les novices une fois admis dans la Congrégation auraient une grande utilité sous ce rapport. Mais les besoins de la Mission sont trop pressants pour que nous pensions seulement à former des maisons en France.

Je regrette vivement que des missionnaires s'acquittent par manière d'acquit des devoirs de leur saint ministère. Ce ne sont pas les instructions qui leur ont manqué à cet égard au noviciat, mais c'est l'effet de la faiblesse humaine qui a besoin d'être souvent remontée.

15^o La question des Frères m'a toujours paru des plus difficiles. N'attribuez donc pas au noviciat les difficultés que vous éprouvez avec les Frères. La distance établie entre les Frères et les ecclésiastiques est au noviciat aussi grande qu'elle peut l'être. Il n'y a aucune relation entre les ecclésiastiques et les Frères. Il est recommandé aux uns d'éviter toute espèce de familiarité et aux autres de respecter les ecclésiastiques. Je vous prie cependant de dire toutes vos idées à ce sujet dans votre lettre au maître des novices, car on ne peut jamais trop insister sur ce point; donnez tous les détails des difficultés que les Frères occasionnent. Le mal est un peu inhérent à la nature des missionnaires et des Frères. Les premiers ne savent maintenir les Frères dans le respect qu'ils leur doivent et les autres ont toujours la tendance de se rapprocher et de se familiariser avec les missionnaires et, dès que ceux-ci s'y prêtent, la familiarité a lieu dès le passage. Je puis vous assurer qu'au noviciat cette familiarité n'existe pas; cela vient qu'il n'existe pas de relations; mais s'il y avait des relations entre les novices et les Frères, nous ne viendrions pas à bout

d'éviter cette familiarité, par la raison que beaucoup de novices, avec la meilleure volonté du monde, ne sauraient s'y prendre pour l'éviter.

Le F. Louis n'est pas encore arrivé. Il serait possible qu'il ait abordé en France et que n'osant se présenter il soit resté dans quelque autre communauté; autrement, je ne peux expliquer pourquoi il n'est pas arrivé. Quand il arrivera je m'en tirerai avec lui le mieux que je pourrai. Je ne le renverrai pas au Gard, je le garderai à Paris.

16^o Je termine tristement. N'ayant pu supprimer la maison de Bordeaux, je ne sais qui vous envoyer. Les premiers novices qui auront fini seront pour vous.

Le frère de M. Le Berre a donné des honoraires de messes pour acheter une croix à l'église de Sainte-Marie : 21 de ces messes sont *pro defuncto*; 10 autres pour un défunt; enfin 4 pour la conversion des pécheurs. Ces quatre dernières sont pour un envoi d'effets qu'il vous a fait. Vous aurez donc en totalité 35 messes à acquitter pour ces objets.

Votre tout dévoué et très affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

J'ai terminé cette lettre le 3 mai et j'y ai employé toutes mes matinées depuis le 26. Je vais maintenant écrire à plusieurs de nos confrères, etc., compris M. Boulanger.

P. S. — Je m'occupe depuis mon retour du Gard à écrire des instructions aux missionnaires. Priez pour qu'il plaise à Dieu de m'aider par ses divines lumières. J'ai bien besoin de prières pour cela, car je suis bien dérangé dans ce travail qui me tient à cœur. Je prends pour cela deux ou trois heures tous les après-dîners. Je ne suis guère encore qu'à la huitième page, grand in-folio. Il me faudra un an pour faire cet ouvrage. Donnez-moi des notes pratiques, parlez-moi de certains points sur lesquels je dois appuyer. Il sera prudent de ne pas parler aux missionnaires de ce travail.

Note du P. Ign. Schwindenhammer :

En relisant ce passage à quinze années de distance, je cherche à me rappeler les circonstances qui ont donné lieu à cette correspondance. Les défauts en question qu'on me reprochait à cette époque, c'était quelque chose de tellement vague et d'indéterminé que je ne pouvais trop m'en rendre compte alors et par suite je peux encore moins m'en rendre compte aujourd'hui. En réalité, cela tenait, ce me semble, d'abord à mon genre et à ma manière d'être en général; puis à la grande différence de vertu et d'expérience entre le V. Père et moi; à la position de confiance que j'occupais, étant encore jeune; enfin aussi plus ou moins, à certaine étroitesse d'esprit et à un peu d'ombrage des confrères, également jeunes encore et sans expérience. Le V. Père m'a dit plusieurs fois qu'on n'était pas trop juste et raisonnable à mon égard; qu'on me jugeait sur les apparences et qu'on ne me connaissait pas bien. En ajoutant ces réflexions, je n'entends en rien blâmer qui que ce soit, ni non plus diminuer mes défauts ni passés ni présents.

SCHWINDENHAMMER, *Sup. gén.*

J'ajoute que le choix de son successeur indique, plus que toute chose, la véritable disposition du vénéré Père à l'égard de mes défauts et de mes critiques.

Sch.

* * *

à M. Delettraz :

IV

A M. Délétra, Supérieur du petit Séminaire de la Roche
(Savoie).

Paris, le 2 mai 1851.

MONSIEUR ET VÉNÉRÉ SUPÉRIEUR,

Vos jeunes gens nous sont tous bien arrivés. Nous en sommes très contents. Leurs études ne sont pas très fortes, mais j'espère qu'avec le travail et la bonne volonté qu'ils témoignent, ils pourront bien réussir et devenir un jour des prêtres utiles.

Si vous en avez quelques autres qui songent à venir encore, engagez-les à travailler beaucoup : il nous faut des études fortes. Le ministère des colonies est difficile, et la science là est plus nécessaire encore qu'ailleurs. Mais que surtout ils s'adonnent à la piété; qu'ils songent bien que pour aller dans les colonies, il faut être savant mais bien plus saint encore.

Agréez, cher et vénéré Supérieur, l'hommage de mes sentiments de respect et d'affection.

Votre bien humble serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

*
* *

à M. Arragon :

XVII

Paris, le 3 mai 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Étant devenu un peu plus fort et un peu débarrassé de la besogne coloniale, je vais devenir aussi un peu plus sage et vous donner à chacun de nos nouvelles

selon l'occurrence. Quoique votre lettre du 9 février soit encore un tant soit peu grognonne, je l'ai trouvée très raisonnable et très bonne. Envoyez-moi plus souvent de vos lettres, même quand elles doivent être un peu grognonnes. Si j'ai gardé un si long silence, croyez-moi j'en ai souffert autant que vous tous. Mais que pouvais-je faire, toutes mes journées étaient prises par le travail et les poursuites qu'exigeaient les nouveaux évêchés des Colonies. Si je n'y avais pas consacré tout mon temps, ils auraient manqué. J'ai pensé que pour un bien aussi considérable nous devons souffrir pendant un temps. D'ailleurs le temps employé pour cet objet me donne désormais beaucoup plus de liberté, car je ne suis plus rien pour les trois Colonies devenues diocèses. J'espérais d'ailleurs finir cette affaire huit ou dix mois plus tôt, et une fois engagé il fallait aller jusqu'au bout et ne pas laisser l'œuvre à moitié chemin. Avec la continuelle occupation que me donnait cette affaire, il eût fallu veiller la nuit pour faire mes lettres, ce qui m'eût été impossible; je serais retombé dans ma maladie de 1849 qui n'est pas encore maintenant assez guérie pour que je puisse impunément faire des excès de ce genre. Êtes-vous satisfait de ces raisons?

Voyons maintenant les vôtres. Vous n'avez pas écrit parce que vous n'avez plus de compte à rendre n'étant plus rien et parce que d'ailleurs les comptes se rendent à Mgr Kobès. Mais ce n'est pas sous forme de compte rendu que je vous demanderai de vos lettres; c'est des nouvelles soit de vous-même, soit de ce qui se passe autour de vous. Vous pourriez m'écrire tantôt à moi, tantôt à un autre confrère, soit à M. Le Vavasseur que vous avez connu à Saint-Sulpice, soit à M. Briot comme vous venez de faire par une lettre qui nous intéresse beaucoup. Ces lettres auront l'avantage d'entretenir l'union entre les frères dans le Cœur immaculé de Marie. De plus elles satisfont et entretiennent l'affection qui nous attache si vivement à la Mission de la Guinée. Si une de vos lettres contient des détails qui pourront intéresser nos novices et étudiants, elles leur feront du bien. Envoyez-nous donc de temps en temps de ces lettres amicales, vous

n'avez pas seulement MM. Le Vavasseur et Briot qui sont au Séminaire de Paris, mais encore M. Schwindenhämmer au Gard près Picquigny (Somme). Peut-être connaissiez-vous aussi autrefois M. Lannurien qui est avec moi à Paris.

Maintenant un mot pour vous gronder. Pourquoi signez-vous *Miss. du Saint-Esprit*. Avez-vous donc abdiqué le Saint-Cœur de Marie? ou n'avez-vous pas pris connaissance des explications assez détaillées que je vous ai données il y a deux ans? Il m'est difficile de vous les donner de nouveau, ce serait trop long, et probablement inutile, car ce n'est peut-être que par oubli ou négligence que vous avez fait cette omission. S'il n'en était pas ainsi il faudrait me demander dans une prochaine lettre les explications et les éclaircissements dont vous avez besoin. En tout cas il faut signer *Missionnaire du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie*. Sur l'adresse des lettres que vous m'écrirez il faut mettre *Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie* ou *Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit*, car la Congrégation porte les deux Invocations tandis que le Séminaire colonial a conservé la seule invocation du Saint-Esprit.

Je n'ai plus de place pour vous donner les nouvelles. Je vous en donnerai cependant une qui est mauvaise, sur notre bon P. Ronarch. Il est mort le 23 mars dernier, chez ses parents où il a désiré se rendre en automne dernier, et craignant de le contrister et de lui occasionner des tentations dans les derniers jours de sa maladie, j'ai cru devoir le laisser aller quoique je fusse assuré qu'il ne reviendrait plus. Il est mort dans d'excellents sentiments. Il m'a écrit encore dans le mois de mars une lettre très édifiante dans laquelle il me dit que c'était la dernière qu'il m'écrivait.

A Dieu, cher Confrère. Soyez tout à Dieu dans la douceur et l'humilité de cœur.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

à M. **Boulangier** :

VI

Paris le 3 mai 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Notre cher M. Chevalier nous est arrivé avec M. Logier. Le premier est ici, il n'était pas mal en arrivant. Le voyage ne paraît pas l'avoir trop fatigué. Cependant depuis deux à trois jours il va un peu moins bien que les premiers jours. Il faudrait un peu de temps pour le remettre, mais il n'y a aucun danger. M. Logier est en ce moment chez ses parents, il a fallu l'y envoyer tout de suite; nous avons craint de contrarier son désir, M. Le Vasseur l'y a accompagné. Je vais tâcher d'obtenir une place dans une maison de santé du Gouvernement, peut-être parviendrons-nous par ce moyen à le guérir. Au Gard nous ne pourrions pas lui donner les soins nécessaires et il serait à craindre que son mal ne lui restât toute sa vie. Je viens de prendre des arrangements avec M. Leclerc pour qu'il apprenne au F. Étienne à imprimer. Le Frère va commencer dans quelques jours d'ici et aussitôt qu'il saura suffisamment manier la presse, je vous l'enverrai. Le F. Étienne pourra rendre des services à la Mission. M. Warlop et F. Louis ne sont pas encore arrivés.

Le bon P. Le Vasseur m'avait égaré votre lettre du 21 janvier; enfin après une fouille soignée nous l'avons retrouvée et j'y réponds article par article, présumant bien que vous avez gardé copie et par conséquent vous pourrez me suivre pas à pas, votre copie en main.

1^o Je n'ai rien à dire sur cet article.

2^o Je ferai prendre les mesures nécessaires pour vous envoyer les annales que vous demandez.

3^o J'avais chargé M. François d'envoyer à M. Mary copie de la partie de votre lettre qui concerne votre œuvre, il ne m'a pas encore répondu. Je suis bien sûr que cela lui a causé une grande joie, car il met un grand

zèle à l'accomplissement de cette œuvre. Aussitôt que j'aurai sa réponse j'en donnerai communication à Mgr Kobès.

4^o Ayant perdu votre lettre, je ne pouvais bien me rappeler ce qui était dit au sujet des Frères pour Gambie, je ne pouvais donc rien faire, voilà pourquoi je n'en ai dit mot à Mgr Kobès.

Je crains fort que M. de Lammenais ne veuille pas donner de ses Frères à la Guinée. Cependant je ne verrais pas d'inconvénients à ce que Mgr Kobès lui écrivit pour lui en demander deux. En lui écrivant il doit chercher à le rassurer contre la crainte qui le préoccupe que ses Frères ne se détachent de son Ordre pour se faire prêtres. Mgr Kobès pourrait m'envoyer sa lettre à M. de Lamennais afin que je puisse appuyer sa demande. Il pourrait lui dire de régler avec moi pour les conditions pécuniaires. Dans ce cas il faudrait que je susse combien je pourrais promettre. Il est à craindre que lors même que le P. de Lamennais consentirait à donner des Frères il ne demandât trop.

5^o Le pauvre P. Tanguy m'a toujours fait compassion. Je prévoyais qu'il se repentirait du mauvais coup qu'il avait fait. Il a été circonvenu le pauvre enfant ! Mais enfin le voilà de retour, j'en suis bien enchanté, il m'a écrit lui-même avant son départ du Sénégal. J'approuve tout ce que vous avez fait à son égard.

Quant à M. Simonet, il n'est pas parfait, nous avons cru devoir l'admettre par la raison que ce qui manque du côté du jugement est compensé suffisamment par d'autres qualités.

Vous désirez qu'on forme au noviciat des jugements sains, droits et solides, ce n'est pas chose facile quand on n'est pas créateur. Lorsque le jugement est bon, on peut rectifier les idées et le former peu à peu à une droiture et solidité pratique, mais quand le jugement n'est pas sain on ne donnera pas ce qui n'est pas. Dieu seul peut le faire et il ne le fait pas pour l'ordinaire. Tout ce qu'il y a à faire dans ce cas c'est d'examiner si le faux jugement, tel qu'il est, ne pourra avoir des conséquences fâcheuses et si les inconvénients sont suffisam-

ment contrebalancés par les qualités, et enfin à former la personne à une vertu solide, ce qui n'est pas facile et ce à quoi on ne réussit pas toujours; il faut obtenir ce qu'on peut.

Le P. Clair est bien capable d'avoir dit à F. Louis que *tous les Frères ne sont pas appelés en Afrique*. Cependant le F. Louis a bien pu aussi se mettre à l'abri derrière M. Clair, sans que celui-ci y fût pour rien. Du reste je vais écrire au P. Clair.

6° M. Rattier n'a pas attendu la réponse de la Guinée; il s'est placé depuis les vacances dernières. Il a pris une éducation particulière.

7° Il n'a jamais été question d'ornement en drap d'or. Le P. Briot a cru faire merveille en nous achetant pour 100 francs un ornement estimé 300 francs par les demoiselles Kinet. C'est précisément ce fameux ornement blanc dont il a déjà été question entre nous. Comme il l'a acheté sans que Mgr Kobès l'ait demandé, vous êtes en justice dans le droit de le lui renvoyer et je lui ai dit que si cet ornement lui revenait, il doit effacer les 200 francs de votre compte. Du reste je vous ai déjà dit à vous ou à Mgr Kobès que vous pouvez être sans inquiétude, le P. Briot ne vous achètera plus rien sans que vous l'ayez demandé.

8° Nous prendrons nos mesures pour que les missionnaires partant ne restent pas trop longtemps dans les ports de mer. C'est une chose très difficile, nous ferons ce que nous pourrons.

9° Je n'ai rien à dire au sujet des fonds de la Propagation; j'ai dit à Mgr Kobès le montant de l'allocation de cette année.

10° Mgr Kobès me dit que M. François avait rapporté le changement fait à Bourbon à cause de la santé des missionnaires. Il vous a induits en erreur. Les changements projetés à Bourbon étaient pour avoir le P. Collin au noviciat. Cela se fera un peu plus tard. Vous réclamez contre le principe de rappeler à *raison de santé*. Il n'a jamais été dans notre idée d'admettre ce principe.

11° Je vous reparlerai une autre fois des prières.

12^o Item pour les intentions de messes le samedi, etc.

Mon voyage en Guinée est à peu près impossible. Je vous avoue que vos instances m'ont fait pencher pendant quelque temps pour le voyage, mais je suis revenu de cela après y avoir sérieusement réfléchi, et plus je vais, plus je vois qu'il n'est pas possible. Je suis debout et n'ai été au lit que fort rarement, plus rarement que par le passé, mais je ne laisse pas d'avoir de temps en temps des coliques du foie et de l'estomac, je ne puis pas faire une demi-heure de chemin à pied sans être à bas pour toute la journée; presque tous les matins et tous les jours après les repas j'ai une petite fièvre. Je suis sûr que dans ces cas j'ai toujours dans les 80 pulsations et bien souvent près de 100. Je sens cela par l'affaissement, l'agitation et la chaleur. Cela ne m'empêche pas d'aller mon train et de travailler, excepté quand l'affaissement et l'agitation sont trop forts. Mais faire le voyage de la Guinée dans cet état serait une faute. Je compte vous envoyer M. Le Vavasseur. Encore là il me reste une inquiétude. Il est pris d'une diarrhée et je crains qu'elle ne dégénère à l'état chronique, car voilà plusieurs mois qu'elle continue.

Venons-en maintenant à mes lettres qui ont attristé Mgr Kobès. Il me semble qu'il n'y avait rien dans ces lettres qui ait pu le contrister en dehors du fond de la question. J'ai dit les mêmes choses à peu près dans les trois; il n'y a guère de différence que celle qu'exigeait la différence des personnes auxquelles j'écrivis. Je ne vous ai pas dit certaines choses que j'ai dites à MMgrs Bessieux et Kobès parce qu'il était inutile que je vous le dise et peu convenable, je vous en ai peut-être dit d'autres dont je n'ai pas parlé dans les leurs parce que c'étaient des choses qui vous regardaient, comme de leur prêter votre concours pour l'établissement de l'union. Il serait possible que Mgr Kobès et vous, par suite de ce que vous auriez entendu par-ci, par-là, vous avez jugé qu'il se trouvait dans mon esprit une exagération d'inquiétude qui n'existe pas et n'a pas existé. Elle était beaucoup moindre que lors de votre départ de France; bien des craintes sont tombées. Ce qui a le plus contribué en moi

les craintes de désunion étant certaines paroles de M. Gravière, d'autres de M. Ronarch et enfin la disposition de certains esprits et les rapports, les appréciations fausses et désavantageuses qui pouvaient et devaient naturellement être faites aux autres confrères par ces esprits prévenus. Ce que je disais dans la lettre que je vous ai adressée avait trait à cela, c'est-à-dire que le moyen d'éviter serait que Mgr Kobès, vous et les principaux membres fissent en sorte qu'il n'y ait plus de ces conversations désavantageuses. J'ai attaché d'autant plus d'importance à cela que ces jugements et des approbations sur le compte de leurs anciens directeurs amènent à la même conduite vis-à-vis les Supérieurs dans la Mission. Quand je vous écrivais, mes inquiétudes étaient bien affaiblies par la persuasion que le moyen indiqué bien employé, nous viendrions à bout de rétablir la charité et l'esprit d'obéissance parmi les missionnaires, soit vis-à-vis la Maison-Mère, soit vis-à-vis leurs Supérieurs immédiats. Du reste la dernière lettre de Mgr Kobès était dans mon sens, excepté certains points sur lesquels il devait avoir besoin nécessairement d'explications pour avoir une juste appréciation des choses; je les lui ai données. Faisons nos efforts, chacun de son côté, et nous viendrons à bout de ce mouvement qui n'était que passager. Je vais m'occuper de faire faire attention au noviciat aux points qui m'ont été indiqués par Mgr Kobès.

Ce que je vous disais des mécontentements des conseils de la Propagation, n'était que le mot à mot de ce qui a été répondu à M. François par le Secrétaire du conseil de Paris, qui rapportait dans cette conversation ce qui avait été dit dans le conseil.

Quant aux 20 pensions de missionnaires, c'était tout bonnement une erreur du P. Briot. Je lui avais cependant déjà dit deux fois de n'en compter que 12, il ne me comprenait pas. Il l'a enfin compris la troisième fois. Il vous a compté 6.000 francs sur 1850 et les autres viendront sur le compte de l'an prochain.

Nous n'avons plus d'obligations belges, il ne nous reste plus qu'un tant soit peu de rentes sur l'État et

une créance d'environ 14.000 francs qui rentrera quand nous ne serons plus. Les rentes sur l'État ne peuvent guère être vendues sans une autorisation, car elles sont inscrites, voilà pourquoi nous avons été obligés de vous compter dès cette année les premiers 6.000 francs. Nous allons établir autant que possible un calcul exact du nombre des novices et étudiants que nous pouvons accepter et nous nous en tiendrons à ce nombre jusqu'à nouvel ordre.

Je viens de recevoir la visite de M. Chevalier, il va mieux et vient de se lever. Je l'ai empêché de vous écrire, il le fera un peu plus tard.

Dites, je vous prie, à M. Dréano que j'ai commencé une lettre pour lui, mais que n'ayant pas le temps de la finir avant la poste, il l'aura par la prochaine occasion.

Je viens à l'instant de recevoir le démissoire de M. Durand et je vous l'expédie.

Dites à Mgr Kobès les différentes nouvelles que je vous donne dans cette lettre, je n'ai pas le temps de lui écrire avant le départ du courrier. Je le ferais un peu plus tard, quand j'aurai quelque chose de clair sur l'affaire du vicariat du Sénégal. Dites-lui seulement que cette affaire est très avancée, elle est à peu près terminée en principe aux deux Ministères. Arriveront maintenant les difficultés que présentera la mise à exécution du principe admis; c'est une affaire qui pourrait encore traîner un an au moins et qui même pourrait encore échouer. A la prochaine lettre je vous donnerai quelque chose de plus clair.

Notre bon M. Ronarch est mort le 23 mars dans de très beaux sentiments. Je vous donnerai le peu de détails que nous avons une autre fois, impossible de le faire maintenant, le temps me manque. Je vous dirai seulement qu'il est mort chez ses parents.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

à M. X. Libermann :

VII

Paris, le 4 mai 1851.

MON CHER ENFANT,

Soyez sans inquiétude sur l'état de votre âme, c'est la réponse que je fais à votre première difficulté. Il n'y a lieu en aucune manière de douter de votre état. J'affirme de la manière la plus positive et avec pleine assurance que votre âme est en bon état, je ne dis pas seulement en état de grâce, mais en bon état devant Dieu. Je comprends vos craintes résultant des variations apparentes de mes conseils, et je suis heureux que vous y fixiez mon attention, car je n'aurais pas eu l'idée de vous donner une explication à ce sujet.

Je n'ai jamais varié un instant dans la connaissance de votre intérieur. Vous êtes très facile à connaître; l'impétuosité de votre nature peint toujours ses mouvements d'une manière trop nette et trop tranchée pour qu'on puisse s'y méprendre. Je vous considère de près depuis bien longtemps; j'ai suivi autant qu'il était en moi, pendant que j'étais avec vous, tous les mouvements de votre âme, et autant qu'un homme peut être certain d'une chose, je suis certain de connaître le mécanisme intellectuel et moral de votre âme. J'ai suivi avec soin tout l'enchaînement et la progression successive du développement de votre activité.

J'ai donc lieu d'être assuré que je vous ai connu et que je vous connais encore tel que vous êtes. Eh bien! mon jugement sur votre intérieur n'a jamais varié. Mes conseils ont dû cependant varier sur la tactique que vous aviez à suivre dans votre combat contre la nature, afin d'être fidèle à la grâce. Ne croyez pas qu'en vous donnant un conseil différent de celui que je vous avais donné précédemment, j'oubliais ou je désapprouvais ce que je vous avais dit par le passé; jamais cela n'a eu lieu, autant que je peux me le rappeler. Je

doute même si jamais j'ai contredit des paroles que je vous avais dites par le passé; si cependant cela était arrivé, cela ne m'étonnerait pas; car chaque fois que je vous parlais je ne m'occupais que du moment présent, et la variante que j'apercevais en vous au moment présent pouvait exiger une tactique contradictoire à la précédente; cependant, je ne sais pas bien si cela est arrivé. Cette variante est facile à concevoir dans votre intérieur, quoique le fond soit le même. Vous avez une nature très passionnée. Cette nature est en ébullition et le sera probablement encore pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'elle-même et l'état intérieur de votre âme soient formés d'une manière plus stable. De là résultent les variations qui à leur tour demandent une variation de conseils, quoique le fond de la direction soit le même comme le fond de votre intérieur. Les passions de l'âme se développant diversement, selon la diversité des circonstances internes et externes (ou intrinsèques et extrinsèques) il peut arriver que tantôt ce sera tel défaut qui aura la prédominance et tantôt tel autre; d'autres fois, telle modification s'introduit dans tel ou tel défaut, ou telle ou telle combinaison diverse se fait entre eux. Vous pouvez facilement concevoir par là la variété des conseils qu'on vous donne; les paroles qu'on vous dit en direction sont appliquées à l'état de votre âme au moment où vous êtes. Ainsi quand, en telle circonstance, je vous disais que votre attention devait être portée sur l'irritabilité parce que l'orgueil n'avait pas action, c'est qu'alors l'orgueil n'avait pas la prépondérance et ne se manifestait qu'accessoirement, secondairement; plus tard il a pu avoir plus de prépondérance et je vous disais le contraire; huit jours après que je vous avais parlé, il eût pu se faire que je vous eusse dit de ne plus vous fixer sur l'orgueil, parce que la tournure de votre intérieur aurait changé; cela tient à votre état.

Vous êtes dans l'erreur de croire que je vous ai dit que votre état actuel pourrait devenir un état réel et stable; le contraire est évident et l'a toujours été. Vous confondez probablement l'état général de votre âme avec votre état d'oraison. Sous ce dernier point il est

possible que vous restiez à peu près dans un état pareil, mais cela n'est pas sûr. Je peux vous l'avoir dit aussi pour l'activité naturelle; mais je ne peux vous l'avoir dit par rapport au tourbillon du mouvement des passions qui fait votre tourment actuellement. Il est certain qu'il y a là épreuve, je veux dire, dans cette ébullition jointe à la sécheresse de l'oraison, et les inquiétudes qui en résultent.

En tout ce qui touche votre direction, allez avec simplicité et sans réflexion; ne comparez jamais vos directions l'une avec l'autre, prenez le conseil qu'on vous donne pour le moment où on vous le donne et exécutez-le sans aucun retour. N'écoutez en aucune manière vos inquiétudes. C'est tout bonnement une tentation mauvaise par laquelle le démon veut renverser le règne de Dieu dans votre âme. Maintenez-vous dans la docilité et la souplesse d'esprit à vos directeurs; je répons de votre bon état intérieur; je suis certain de ce que j'avance; fiez-vous à moi et à M. Schwindenhammer, et vous pouvez compter que votre âme est, sera de plus en plus agréable à Dieu. Je dis moi et M. Schwindenhammer, parce que nous deux nous représentons Dieu. Allez par la foi et soumettez votre raison; voilà le fond de la vie de votre âme, retenez donc bien cette maxime.

Venons-en maintenant à Courbon. Je vais vous dire ce qui m'est arrivé avec lui. J'ai passé pendant mon long séminaire par une multitude de phases dans l'oraison. J'ai d'abord été dans l'oraison affective; j'ai passé par ses degrés les plus ordinaires comme par les plus intenses; j'ai ensuite passé par ce genre d'oraison que Courbon appelle *présence de Dieu, pure foi et autres*. Dans un moment d'embarras où je me suis trouvé, embarras semblable au vôtre, quoique un peu différent, mon directeur m'a donné à lire Courbon, afin d'éclairer ma voie d'oraison; eh bien! je n'ai rien trouvé d'exact dans aucune des parties décrites par lui, c'est-à-dire, aucune ne décrivait mes différents états, ni les transitions qui me menaient d'un état à l'autre, ni les préparations à ces diverses oraisons. Ce qui m'était

applicable ne l'était pas dans l'ordre dans lequel M. Courbon le classe. Ainsi il place certains effets dans tel état, certains autres dans tel autre état d'oraison, et ces effets se trouvaient en moi à la fois, et autres différences de ce genre. Cette lecture me brouilla complètement, et mon directeur me dit de la cesser. Plus tard étant une fois dans un état d'oraison stable, je le relus de nouveau, au moins en partie, et j'ai eu lieu de voir que toutes ces théories tranchées et détaillées sur l'oraison étaient inexactes et plus nuisibles qu'utiles. Il est vrai que la grâce de Dieu s'accommode à notre nature, et par suite il y a une marche générale, des règles générales adaptées à ce qui est commun à tous les naturels divers; mais arrivé aux détails, on se fourvoie quand on veut donner des règles tranchées bien déterminées, parce qu'il n'y a pas dix âmes qui se ressemblent; les nuances de l'oraison sont extrêmement diversifiées. Ce sont de beaux plans qu'on trace, plans qui sont arrangés carrément et qu'on trouve justes et rationnels, tant qu'on n'expérimente pas, mais qui en réalité ne sont pas exacts. Je crois qu'il est inutile d'insister davantage sur cela. Regardez vos règles de Courbon comme non avenues, et allez bonnement et simplement votre chemin, avec confiance à la conduite de Dieu et à sa divine bonté.

Tenez-vous humblement devant Dieu dans votre oraison, ayez la bonne volonté de vous unir à Dieu, de vous abandonner à sa miséricorde et de vous sacrifier tout entier à sa gloire; répétez de temps à autre un acte analogue à cette disposition de votre âme (autant que vous avez la facilité de le faire); cet acte n'a pas même toujours besoin d'être positivement formulé; supportez avec patience votre état de nullité et tenez-vous en paix sans vous amuser à savoir si vous avez marque de vocation pour tel ou tel état d'oraison; c'est une inutilité très nuisible qui certainement n'est pas dans l'ordre de la volonté de Dieu. Cette vocation et ses marques ne signifient pas grand'chose, et ne sont guère prouvées. Suivez avec droiture, humilité et bonhommie ce que je vous dis, je répons de tout le reste.

Quant au second point, votre persévérance, vous

ressemblez au serviteur du prophète Élisée qui voyant les Syriens campés devant la ville, s'écria : Eh ! mon père, nous sommes perdus ! Le prophète lui fit voir une armée d'anges disposés à combattre pour lui, et le serviteur fut rassuré. Il est bien certain que vous avez pour vous plus que vous n'avez contre; autrement vous ne seriez plus debout, au milieu de vos inquiétudes et agitations d'esprit; mais ce que vous avez maintenant pour vous, pourquoi ne l'aurez-vous pas plus tard, quand l'épreuve sera passée et que votre âme aura acquis plus de calme et de stabilité?

Quand le moment de l'épreuve est arrivé, j'avais de l'inquiétude, parce que je craignais que cet orgueil dont j'ai vu les racines ne prît une autre tournure et n'entrât dans le fond du caractère et par suite ne donnât à l'épreuve une violence extrême et une face dangereuse. Je vous ai suivi de près et j'ai vu que votre intérieur prenait une tournure favorable. Depuis cette époque toute ma crainte a disparu et je n'en ai pas plus maintenant après avoir lu votre lettre que je n'en avais alors. Vous avez de l'orgueil, mais il n'est point du tout entré dans la composition de votre caractère. Vous avez un caractère ardent, actif, impétueux, irritable, mais point du tout orgueilleux. Il y a une différence immense entre avoir de l'orgueil, même beaucoup d'orgueil, et un caractère orgueilleux. Lorsque le caractère est orgueilleux, il y a des difficultés plus ou moins grandes, mais encore dans ces cas même, ne faut-il pas désespérer. J'ai vu un caractère orgueilleux dans un état semblable à celui où vous êtes, mais une épreuve dix fois plus violente que la vôtre par suite de ce caractère orgueilleux; l'état de l'oraison de la personne en question a été en tous points comme le vôtre (je veux dire avant cette époque de sa tentation); il était infiniment pire que le vôtre pendant le temps de la tentation. J'avoue que j'eus des inquiétudes extrêmes; parce que je n'avais alors pas encore assez d'expérience des choses de Dieu (Il y a de cela quinze à dix-huit ans). Eh bien ! mon jeune homme est sorti victorieux de son épreuve et est devenu un excellent prêtre, qui persévère dans la

piété et la ferveur, qui est même parvenu à une grande humilité, quoiqu'il se soit toujours trouvé dans des circonstances qui favorisaient l'orgueil.

Pour vous les difficultés sont infiniment moindres, car l'orgueil n'est pas entré dans la composition de votre caractère, et c'est une grande ressource, une garantie considérable. L'orgueil ne fait les ravages que vous craignez, que lorsqu'il est incrusté dans le caractère; il est rare qu'il s'emporte à ces excès lorsqu'il n'y est pas. Ce n'est pas qu'on ne soit en état de les faire alors; mais il faut compter la grâce de Dieu pour quelque chose dans une âme chrétienne, et il n'en faut pas une très extraordinaire pour résister. Quant à vous, vous n'êtes pas dans ce danger, puisqu'il est certain que votre caractère n'est pas un caractère orgueilleux. Si maintenant l'orgueil se manifeste avec un certain degré de force, cela tient à l'état de bouillonnement des passions. Plus tard le calme renaîtra, et vous aurez des pensées, des sentiments d'orgueil à combattre comme tout autre, mais pas plus que d'autres. L'époque à laquelle chez vous, comme en général, vous avez à être vigilant, c'est dans le moment actuel où il y a agitation ou plutôt effervescence des passions, et quand une fois vous commencerez à être homme, c'est-à-dire quand vous commencerez après votre noviciat à être employé. Dans les commencements l'orgueil joue ordinairement, ordinairement et même très généralement. Cela n'a pas de suite, et j'ai la conviction que ce sera ainsi chez vous. Il serait même possible qu'il joue moins chez vous que chez bien d'autres; parce que vous vous attendez à avoir un certain succès, il n'y aurait pas de ces surprises enorgueillissantes, et vous vous attendez à voir un effort de ce vice : c'est une grande avance, quand l'ennemi nous trouve préparés à son attaque. Pendant ce temps du noviciat et au commencement de votre travail, nous serez encore trop rempli de ce qui est utile pour combattre l'orgueil, et prêt à combattre; une fois habitué à une fonction et à un succès quel qu'il soit, on n'en est plus impressionné, on s'habitue à tout.

L'activité que vous craignez vous sera d'un grand

secours sous certains rapports, parce que appliqué au travail, vous vous oublierez plus facilement vous-même. En somme, vous avez à veiller sur votre orgueil et à le combattre; mais vous n'en avez pas plus à craindre que d'autres. Vous voulez combattre votre orgueil par une action contraire; ce moyen ne vaut rien pour vous et n'est pas toujours le meilleur; je dirai plus généralement : ce n'est pas le meilleur contre ce vice. Vous avez horreur de l'orgueil; voilà une digue et un principe d'humilité. Ce qu'il faut faire pour vous opposer à ses mouvements, c'est de les amortir, de calmer l'agitation, s'il y en a, et de rejeter purement et simplement ces mouvements, soit en vous distrayant, soit en faisant un acte renfermant un mouvement d'humilité, d'abnégation, d'offrande de vous-même à Dieu.

D'ailleurs, j'allais oublier de vous dire que vos craintes sont exagérées, quand vous vous imaginez de voir si facilement un gouffre ouvert; on ne se jette pas si facilement dans un gouffre; ceci est bon dans les temps où une erreur a cours; alors il y a du danger; mais au moment où vous vivons je ne vois pas ce que vous auriez à craindre de ce côté.

Pour la vocation, je ne vais vous dire qu'un mot. Dans tout ce que vous me dites il n'y a pas la moindre marque de non-vocation; de plus dans l'état d'agitation où vous êtes, il n'y a rien d'étonnant s'il vous vient des doutes sur ce point. Ne vous amusez pas à raisonner à perte de vue sur ce point; il n'en sortirait que du trouble et de la tentation. Ne donnez pas occasion au démon de vous tracasser encore de ce côté. Quand vous avez des peines du côté de ces doutes, dites à Notre-Seigneur : Mon Dieu, on me dit en votre nom que vous me voulez ici; pour l'amour de vous j'y reste, dussé-je y périr. Si l'ennemi pouvait une fois parvenir à vous faire sortir de là, il aura bientôt raison de vous. Quant à votre goût pour l'étude laissez faire le bon Dieu et suivez ce goût prenant les mesures ordinaires pour qu'il ne dégénère pas en passion. Je vous en dirai plus de vive voix, quand je viendrai au Gard. Je ne sais pas si cela sera bientôt ou non.

Enfin pour ce dernier point : Quoi que vous en disiez sur vos misères intérieures, il n'y a là rien d'extraordinaire, et vous n'avez guère l'air d'un homme qui prend la voie de l'endurcissement. Modérez toutes ces inquiétudes et reposez-vous sur la miséricorde de Dieu. Vous devez croire que dans cet état de violence où vous êtes, vous n'êtes pas bon juge de votre intérieur; vous devez donc dans cet état plus que dans tout autre vous fier à vos guides.

Eh bien ! je vous dis en vérité qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir pour vous ni pour le présent ni pour l'avenir, sinon toutes les craintes que peuvent avoir tous les hommes. Tout le mal qui est en vous a sa *contrebalance* et son préservatif même dans la nature; la grâce est en vous très forte certainement.

M. Schwindenhammer et moi nous sommes parfaitement d'accord sur tous ces points, et lui qui vous suit de près, va même un peu plus loin que moi dans son jugement en votre faveur. Vous pouvez donc être tranquille et aller bonnement votre chemin devant vous, évitant de vous préoccuper de votre intérieur.

Quant au zèle, ne vous cassez pas la tête pour cela : quand le temps en viendra il se manifestera dans tout son entier. Ce n'est pas maintenant qu'il doit se faire sentir, maintenant c'est le temps de l'étude, des éléments et du travail intérieur. D'ailleurs comment voulez-vous éprouver un mouvement de zèle avec cette perturbation intérieure; je serais très fâché s'il se manifestait, car votre agitation pourrait en devenir beaucoup plus forte.

Je n'ai pas le temps de lire cette énorme lettre. Il serait possible que je me sois mal expliqué sur les détails que je vous donne sur l'orgueil; j'en ai écrit surtout la dernière partie avant de me coucher, et j'étais fatigué par le sommeil; il aurait pu arriver de ne pas m'expliquer assez bien. S'il vous restait une difficulté écrivez-moi.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Je suis toujours inquiet pour Henry, priez et souffrez pour lui.

à M. Logier :

I

Paris, le 6 mai 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ remplisse votre âme !

Je viens de revoir ces jours derniers votre lettre du 13 février, et je vous répons avec satisfaction dans l'espoir que ma lettre portera la consolation dans votre âme et vous aidera à vous maintenir dans la paix de Jésus et de Marie, et à vivre dans l'humilité de cœur et soumission au bon plaisir de Dieu quel qu'il soit. La bonté de Jésus vous a choisi parmi tant d'autres séminaristes pour que vous soyez sacrifié à sa gloire et pour le salut des âmes si pauvres et si misérables de la Guinée, laissez-lui le soin de déterminer comment il veut immoler sa victime; de votre côté, tenez votre âme dans la paix, votre cœur dans le contentement parce que vous êtes à la disposition du divin Maître qui fait en vous son bon plaisir.

Qu'avez-vous autre chose à faire sinon d'être entre ses mains pour être tout ce que bon lui semble ?

C'est toujours la meilleure part et la plus grande perfection de rester pleinement soumis et abandonné à sa divine volonté.

Vous avez l'air d'éprouver quelque peine de ce que vos Supérieurs vous font prendre des ménagements, et ne vous emploient pas à un grand travail auprès des âmes.

Maïs, mon cher frère, il y a deux manières de travailler au salut des âmes, une active et une autre passive. La manière active consiste à travailler à leur instruction, et à faire activement les autres fonctions du saint ministère; et la manière passive est de souffrir par l'ordre de la volonté de Dieu pour elles. Eh bien ! je vous dis en vérité que la seconde manière de travailler

est infiniment plus utile que la première. Voyez donc le Cœur immaculé de Marie ! Que de souffrances il a endurées pour le salut du monde ! Marie n'est pas allée prêcher l'Évangile de son Fils, mais elle a souffert dans son cœur, voilà l'unique apostolat de Marie; eh bien ! n'était-elle pas plus grande que tous les Apôtres ? Et Jésus lui-même qui a laissé à ses apôtres des travaux et des succès incomparablement plus considérables que ce qu'il a bien voulu faire lui-même, a souffert aussi pour le salut du monde et il est mort pour le salut du monde. Vous voyez donc que le véritable apostolat consiste dans les souffrances. Souffrez donc avec paix et amour.

Vous n'avez pas besoin de chercher à savoir ce que vous avez à faire pour la gloire de Dieu.

Ne dites donc plus que vous êtes plus inutile qu'un autre; Dieu vous a donné pour le moment un apostolat de souffrances, plus tard vous travaillerez quand cela lui plaira.

Sur toutes choses ayez la paix dans l'âme, la gaiété dans le cœur, et le repos dans l'esprit. Ne vous préoccupez de rien, absolument de rien, soyez comme un petit enfant dans le sein d'une famille qui l'aime; il n'a aucun souci et passe joyeusement sa vie.

Que la paix de Jésus et de Marie vous remplisse !

Tout à vous en leur sainte charité.

Fr. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Duby :

I

Paris, le 8 mai 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Vous êtes facile à contenter, vous vous contentez de savoir que j'ai reçu votre lettre du 7 mars. Non, mon bien-aimé frère, je ne vais pas seulement vous dire que

je l'ai reçue, mais m'entretenir un petit instant avec vous.

Votre lettre m'a vivement intéressé : les détails que vous m'y donnez me font suivre toutes les phases du temps que vous avez passé en Mission. Vous y avez éprouvé bien des peines et des difficultés et cela devait être avec ce qui manquait à votre caractère. Mais ces peines devaient avoir lieu pour le bien de votre âme et de votre ministère futur. Dieu est bon, il mesure tout non selon nos goûts, mais selon ses desseins de miséricorde sur nos âmes.

Je remarquais autrefois trois défauts en vous, défauts qui devaient vous rendre pénibles les premières années de votre ministère et se corriger par les peines et l'usage des hommes avec lesquels vous étiez en relation. Ces défauts sont : 1° la timidité qui vous donnait une trop grande réserve dans vos paroles et dans vos actions et fermait trop facilement votre âme avec les personnes qui ne savaient y faire attention. J'apprends avec une bien vive satisfaction qu'il a plu à Dieu de faire disparaître ce défaut, qui du reste a reçu le coup de mort par la supériorité dont Mgr Kobès vous a revêtu. Rien de tel pour guérir de la timidité que de porter une responsabilité et d'être forcé de se mettre en relation avec beaucoup de monde. Voilà donc le principal de vos trois défauts, qui est probablement la source des autres, qui est vaincu. Vous avez l'air de craindre qu'il ne repa-
raille, cela ne me paraît à craindre en aucune manière. Il pourrait bien vous en rester quelque peu de chose qui est loin d'être un mal, au contraire, ce qui vous en restera, aura une grande utilité pour vous maintenir dans la modestie et l'humilité.

Le deuxième défaut était une trop basse opinion, une trop grande défiance de vous-même. Cela joint à cette timidité naturelle, produisait facilement du trouble dans votre âme. Mais la timidité qui, en grande partie, en était la source, étant vaincue, ce défaut sera par le fait sapé par ses fondements. La supériorité d'ailleurs est encore ici un remède efficace. Obligé de prononcer et d'agir, vous vous oublierez peu à peu vous-même et

vous acquerrez peu à peu la hardiesse nécessaire dans les décisions. Ce qui vous en restera sera très utile, vous serez moins raide et moins tranchant dans vos décisions et vous écouterez davantage les avis de vos confrères.

Vous avez à vous mettre sur vos gardes sur les hésitations, les incertitudes. Il faut être hardi, en se maintenant toutefois dans la modestie et l'humilité. Il ne faut pas non plus céder à tous les avis de vos confrères. Il faut les écouter et, si leur avis est bon, le suivre ou modifier le vôtre sinon le rejeter, mais avec des formes douces et convenables. Du reste sur ce point, votre expérience, quant à l'effet qu'ont produit sur vous des manières très raides ou trop vives de vos Supérieurs, vous sera donc une grande garantie; vous apprendrez à éviter ce qui vous avait fait de la peine; cependant il ne faut pas céder quand votre avis est le meilleur, ni jamais vous laisser aller aux tergiversations.

Le troisième défaut était une certaine vivacité préconçue de votre esprit qui en effet avait des tendances de précipitation. Ce défaut tenait aux deux premiers, au moins dans ses effets. Votre esprit était vif dans ses mouvements, il agissait d'une manière saccadée, par suite des impressions reçues; par un effet des deux premiers défauts, votre action précédait la réflexion et était trop vive. Je ne sais si jamais je vous ai assez clairement expliqué cela au noviciat, mais je vous en ai parlé alors. Tout cela ne m'inquiétait pas, j'étais sûr que cela passerait. Maintenant que les deux premiers ont disparu, il vous sera assez facile de faire disparaître le troisième, au moins de le diminuer considérablement, au point qu'il ne renfermerait plus rien qui offrit des difficultés.

Que votre esprit se livre à l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le zèle du salut des âmes avec toute la ferveur de votre âme.

Dans l'action, soyez doux et suave et conservez la paix dans votre âme. S'il vous arrive de faire une bévue, évitez de vous troubler, mettez toute votre confiance en Dieu, en Jésus et Marie. Avec vos confrères évitez de faire sentir trop la supériorité; soyez ferme et doux

à la fois. Maintenez la règle; sans l'observation de la règle le relâchement s'introduira dans la communauté; de plus l'union ne durera pas et les confrères seront même dans la souffrance.

Je n'ai plus le temps de vous donner de nos nouvelles, il n'y a rien d'extraordinaire.

Notre bon M. Ronarch est allé chercher sa récompense le 23 mars dernier. Il est mort chez ses parents. Il avait désiré se rendre dans son pays en automne dernier, je le lui ai permis fort à contre-cœur et avec chagrin, je prévoyais qu'il y mourrait. Mais je craignis de le contrister et de fournir à l'ennemi l'occasion de le tenter. Son humeur s'était tout à fait adoucie pendant le temps qu'il a passé au Gard. Il est mort dans de saintes dispositions.

M. François est parti en Mission, il n'y avait plus moyen de le retenir, il avait comme un mal du pays après les Missions, il en était sérieusement malade. S'il avait été obligé de rester encore jusqu'à la fin de l'année, je ne sais ce que cette singulière maladie morale et physique serait devenue. Je l'ai envoyé à Bourbon. Il regrette vivement la Guinée. Je lui ai donné quelque espoir pour plus tard.

A Dieu, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Lairé :

I

Paris, le 8 mai 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Dans votre lettre du 7 mars, qui m'a causé une grande satisfaction comme toutes celles que je recevrai de vous, vous dites être honteux d'avoir tant tardé de m'écrire. Si vous avez raison d'être honteux, j'ai bien le droit de

l'être moi aussi de vous avoir laissés tous un si long temps sans lettres de ma part. Mais l'un et l'autre, nous sommes des hommes à bonnes résolutions, nous allons donc nous corriger et nos fronts n'auront plus à rougir.

Vous voilà donc à Grand-Bassam. Là vous aurez à ce qu'il paraît une population un peu difficile dont la conversion sera lente. Votre principale prédication consiste dans la vie sainte que vous devez mener pour donner le bon exemple et attirer la grâce du divin Maître sur ces pauvres âmes si affreusement sous la griffe du démon. Ce peuple africain n'a pas besoin et ne sera pas converti par les efforts de missionnaires habiles et capables; c'est la sainteté et le sacrifice de ses Pères qui doivent le sauver. L'aveuglement et l'esprit de Satan sont trop enracinés dans ces peuples et la malédiction de son père repose encore sur lui; il a besoin d'être racheté par des douleurs unies à celles de Jésus et capables d'expier ses péchés abrutissants et par une sainteté qui attire sur lui les tout-puissants et tout miséricordieux mérites de Jésus pour le laver des malédictions de Dieu. Soyez saint, engagez tous vos confrères à l'être, c'est de cela que dépend le salut des âmes misérables pour lesquelles vous souffrez, pour lesquelles vous vous immolez. Toutes vos souffrances et tous vos sacrifices resteront stériles s'ils ne sont sanctifiés par tout l'ensemble de votre vie. Il ne suffit pas que vous offriez vos souffrances seules à Dieu, il ne suffit pas même que vous lui offriez votre vie pour le salut des âmes. Cette offrande de vous-même vous sera utile à vous-même et obtiendra la rémission de vos propres fautes, mais si la miséricorde divine a besoin de calculer tout ce qu'elle trouve de bon en vous pour le rachat de vos propres fautes; si surtout elle ne le trouve pas même tout à fait suffisant, comment vos œuvres et vos sacrifices pourront-ils racheter les autres? D'ailleurs si nous n'avons pas la sainteté de Dieu en nous dans toutes les habitudes de notre vie, si cette sainteté ne domine pas, n'efface ou du moins ne bride pas tous nos défauts et imperfections comment Dieu peut-il exaucer nos prières pour les âmes qu'il a donné à sauver et comment nos

sacrifices peuvent-il avoir de l'efficacité pour obtenir cet effet? Et ces sacrifices eux-mêmes se ressentiront toujours de nos habitudes naturelles et de nos défauts et imperfections et il en restera très peu de chose pour é mouvoir la miséricorde divine.

Ah! que je voudrais que tous mes chers confrères sentissent aussi vivement que je le sens, le besoin de la sainteté dans un missionnaire d'Afrique. Soyez donc saint comme Jésus était saint; c'est le seul et unique moyen de racheter, de sanctifier les âmes.

Que l'esprit de Jésus anime tous vos actes, qu'il forme tous les sentiments de votre âme, qu'il amortisse et modère tous les entraînements de vivacité de l'esprit, tous les sentiments durs ou raides du cœur, en un mot tout ce qu'il y a de passionné et de déréglé dans l'âme; qu'il domine toutes vos impressions, qu'il dirige et conduise tous les mouvements de votre âme. Qu'il communique à votre cœur la douceur et l'humilité dont le divin Maître nous a donné l'exemple. Oh! que cette douceur et humilité de cœur sont importants et que peu d'hommes la possèdent. Ces deux précieuses vertus, fruit immédiat du véritable et parfait amour, exigent une abnégation intérieure bien parfaite et une grande docilité et soumission à Dieu.

Toute raideur de volonté, toute confiance en soi et à ses idées doivent disparaître, être anéanties pour qu'on possède ces deux magnifiques vertus. Mais aussi un missionnaire qui aurait ces deux vertus profondément gravées dans son âme, et qui les ferait entrer dans toutes ses habitudes intérieures et dans la composition de ses actes, ce missionnaire serait sanctifié par l'esprit de Dieu; mais celui qui n'a pas ces deux grandes sanctifiantes vertus est un avorton dans l'apostolat de Jésus-Christ, eût-il le zèle de saint Paul et de saint François-Xavier parce que le fondement lui manque, l'esprit de Jésus ne peut l'animer, ce divin Esprit est le plus souvent remplacé par l'esprit propre et quelquefois par l'esprit de ténèbres.

Du reste, mon bien-aimé frère, je ne sais ce qui m'a entraîné à ce détail, je sais que vous travaillez de toutes

les forces de votre âme à la pratique des préceptes de Jésus-Christ *Discite a me...* et je ne doute pas que sa divine grâce n'agisse puissamment dans votre âme pour vous donner ces deux saintes vertus.

Pour votre conduite envers nos confrères, agissez à leur égard avec douceur, affection, modération, simplicité et confiance. Supportez leurs défauts avec amour et patience : soulagez-les dans leurs peines et autant qu'il est en vous soutenez-les dans les tentations. Entretenez parmi eux la paix, la douceur, la charité et l'union la plus parfaite. Notre-Seigneur sera au milieu de nous si nous sommes bien unis ensemble en son saint Nom. Si nos cœurs ne sont pas unis, il n'est pas au milieu de nous et sa bénédiction ne peut absolument pas nous être donnée.

Observez les règlements avec une grande fidélité, ils sont la sauvegarde de la ferveur et la seule et la plus sûre garantie contre le relâchement. Sans l'observation des règles il est impossible que le relâchement ne s'introduise pas, tâchez donc de faire observer les Règles avec fidélité dans la communauté dont vous êtes chargé.

Je me suis informé pour savoir quel peut être le confrère ici qui n'aurait pas répondu aux lettres qui lui auraient été adressées de la Guinée. Tous m'assurent qu'ils ont toujours exactement répondu, tous désirent recevoir souvent des lettres et promettent bien d'y répondre avec exactitude. Ils se plaignent à leur tour que les chers Guinéens les oublient et ne leur écrivent pas. Engagez-les donc tous, toutes les fois que l'occasion se présente, de ne pas négliger les frères d'Europe, qui tous les aiment tendrement et désirent avoir souvent de leurs lettres. Qu'ils écrivent tantôt à l'un, tantôt à l'autre, afin que cette sainte charité qui doit nous unir en Jésus et Marie soit parfaite parmi nous et Dieu nous bénira.

A Dieu, cher frère, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

P.-S. — 1^o Une annonce bien douloureuse, notre cher frère M. Ronarch est mort, le 23 mars dernier, dans des sentiments de piété admirables.

2^o Le P. François est parti en mission à Bourbon.

3^o Nous avons envoyé trois confrères à Cayenne. Je l'ai fait à regret, mais j'y étais forcé, même pour le bien de la Guinée, parce que sans cela dans trois ans nous aurions été obligés de diminuer le noviciat et études du quart et peut-être du tiers de nos élèves et novices. Par ce moyen nous pouvons en maintenir le chiffre.

* * *

à M. Duret :

I

A Monsieur Duret.

Paris, le 10 mai 1851.

MON CHER CONFRÈRE,

Enfin j'ai de vos nouvelles qui m'ont fait bien plaisir. Continuez à m'en donner, tantôt à moi, tantôt à vos autres confrères exilés en Europe, ou à vos anciens directeurs.

Vous voilà fixé à Grand-Bassam. Le peuple n'y est pas encore bien disposé à recevoir la semence de l'Évangile; votre présence l'y disposera avec la grâce et la miséricorde de Dieu. En tout état de choses, même quand les populations sont avides de cette semence divine et disposées à la recevoir avec simplicité et docilité, le missionnaire a besoin doublement d'être saint, d'abord pour attirer la bénédiction de Dieu sur les âmes qu'il doit évangéliser; ensuite pour leur donner l'exemple de la sainteté. Mais quand les âmes sont encore tellement sous la puissance du démon que la parole divine ne prend pas dans leur cœur, oh! alors c'est une nécessité absolue pour le missionnaire d'être saint; car il a à amollir les cœurs pour les disposer à recevoir la parole divine de sa bouche avec les dispositions voulues, et ce n'est pas par des paroles sorties de sa bouche qu'il les

amollira. Il faut qu'il puise en Dieu des grâces innombrables et des bénédictions puissantes, et il ne les obtient que par sa vie sainte; de plus ne pouvant opérer par la parole de sa bouche, il doit employer une autre parole qui est la vie qu'il mène. Il faut qu'elle soit si sainte que tout en lui soit une parole divine pour ces pauvres âmes desséchées et flétries. Ce serait une grande erreur que de croire que, comme ces âmes sont profondément viciées et sauvages, il suffit de mener devant leurs yeux une vie communément chrétienne, que ce spectacle est assez frappant pour des hommes dont la vie est grossièrement animale; c'est une erreur très grave, même humainement parlant. Une vie commune (dans le sens dont je parle) apparaît au bon sens naturel de ces hommes grossiers, animaux, une vie à l'européenne et non une vie sainte. S'ils voient dans le missionnaire quelque différence avec les autres Européens dans certaines choses, ou ils attribuent cela à des motifs naturels d'un genre différent de ceux des autres Européens, ou ils ne se rendent pas bien compte des motifs, seulement tant qu'ils voient en lui quelque chose de passionné ou d'attaché à la terre, sans s'en rendre compte, ils ne cessent de voir en lui un homme ordinaire plus ou moins bon. Mais quand le missionnaire mène une vie vraiment sainte, ils voient en lui, tôt ou tard, l'homme de Dieu : la vie sainte renferme d'ailleurs un baume qui impressionne les âmes les plus grossières, même sans quelles s'en aperçoivent. Et puis la grâce divine et les bénédictions de Dieu y sont attachées. Soyez donc saint comme Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il s'est sanctifié pour sanctifier les siens *Et pro eis ego sanctifico meipsum*. Il est décidé que le missionnaire doit se sanctifier pour sanctifier les âmes. Et si vous ne voyez pas, d'ici à quelque temps, le fruit de votre vie sainte, songez à ce que Jésus a fait en Judée : combien peu se sont rendus de son vivant et cependant quel grand nombre est venu ensuite. Ayez donc du courage, travaillez avec constance et fidélité. Tâchez de vous maintenir dans l'esprit d'oraison; nourrissez sans cesse dans votre âme un désir pratique, une volonté résolue d'être véritablement

tout à Dieu; conservez en vous cet esprit de foi et d'amour pratique et effectif envers Dieu; vivez pour lui et consacrez-lui toutes vos œuvres; domptez les mouvements de la nature, veillez sur les mouvements passionnés de l'âme, non seulement sur ceux qui tiennent à la corruption de la chair, mais surtout à ceux de l'orgueil, de la susceptibilité, à l'irritabilité, car votre chère Afrique excite facilement la partie impressionnable, de l'âme, et la dispose à une certaine irritabilité. Soyez dans votre intérieur paisible, calme, doux; et cela en tout temps, tout lieu, toutes circonstances et envers toutes personnes; humble, obéissant, gai; et enfin observez bien votre Règle. C'est là que vous trouvez tout : si la régularité est bien observée dans nos communautés, je suis sûr que tous les chers confrères se maintiendront dans la ferveur; toutes les fois, au contraire, qu'elle est négligée, je ne répons de rien, et non seulement cela, mais on peut être sûr que le relâchement s'introduira dans les âmes. Soyez donc fidèle, mon bien-aimé frère, et Dieu vous sera fidèle.

Adieu, tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* *
* *

à Marie Libermann :

CXXXI

Paris, le 10 mai 1851.

MA BONNE MARIE,

Un petit mot provisoire écrit pour répondre à votre négociation temporelle, et pour vous servir de gage qu'un peu plus tard vous aurez la réponse à votre lettre spirituelle.

Vous n'avez qu'à lancer vos deux petits mandats de trois cents francs chacun, notre Économe leur fera

honneur. Je pense que je n'ai rien autre à faire qu'à vous les renvoyer pour que vous puissiez en faire argent. J'avais bonne envie de les contresigner, pensant que c'était pour cela que vous me les avez adressés; mais ayant fait une étude approfondie et savante de leur contenu, je me suis enfin déterminé à les laisser partir sains et saufs tels qu'ils étaient en arrivant. N'est-ce pas que j'ai de l'aptitude pour le commerce? Je ne pense pas pour cela avoir manqué ma vocation.

Vous avez bien fait de prendre deux billets, et cela pour deux raisons : la première parce que ce moyen vous épargne vingt centimes, et le second, c'est plus commode à notre Économe, qui a plus de facilité de donner en paiement de petits effets plutôt que de plus considérables.

Votre tout dévoué et affectionné oncle.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

Mes respects à M^{me} Halé.

* * *

à M. Bourget :

I

Paris, 11 mai 1851.

MON CHER MONSIEUR BOURGET,

Votre lettre du mois de juillet m'a causé une affliction bien profonde. Je pouvais espérer que vous la feriez suivre d'une autre qui m'apprendrait que c'était dans un moment de vivacité et de mauvaise humeur que vous aviez écrit ces choses aussi mauvaises que fausses et alors j'aurais pu vous donner quelques conseils.

Ayant attendu vainement sept à huit mois, je me vois dans la nécessité de vous répondre, ayant sur le cœur un poids de douleur et d'inquiétudes pour le salut de votre âme. Le seul espoir qui me reste c'est que, votre

lettre une fois partie et votre imagination déchargée, vous aurez oublié le contenu de votre lettre, dont je vous envoie copie ci-jointe, afin que vous puissiez comprendre que vous avez mal fait et que vous vous mettiez un peu plus sur vos gardes contre la violence de votre esprit et la raideur de votre caractère.

Comment comprendre qu'avec la foi que vous avez et vous trouvant toujours dans le danger, au moins jusqu'à un certain point, vous vous livriez à de si mauvais sentiments, des sentiments si contraires à l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ et non seulement à son esprit mais aux premières notions de religion. Si même tout ce que vous dites était vrai, un cœur chrétien peut-il se laisser aller à cette indignation orgueilleuse que respire votre lettre. Mais qu'est-ce d'un cœur religieux, d'un cœur sacerdotal et cela quand il s'agit de ses supérieurs et quand on s'adresse à eux pour exprimer sa pensée? Et ces choses que vous voyez si noires et si affreuses sont cependant bien simples et en tout conformes à nos Règles et à l'esprit de l'Évangile. Je ne veux pas vous en donner l'explication, parce que je préfère qu'elle vous soit donnée par Mgr Kobès lui-même. Mais d'où vient-il que sans connaître les choses dont vous parlez vous les voyez si noires? C'est que votre cœur était en mauvais état, radicalement opposé à la charité et à l'humilité; et vous êtes un missionnaire de Jésus-Christ et vous prétendez vous sacrifier à sa gloire! Si ces dispositions vous étaient survenues à l'occasion de ce qui fait le sujet de votre lettre, je m'en consolerais dans l'espoir que ce ne fut qu'un mouvement passager tenant à un malentendu, mais je vois que ces sentiments étaient dans votre cœur avant de quitter l'Europe. Vous allez annoncer l'Évangile aux infidèles, l'Évangile de la paix et de l'amour et vous allez ayant le cœur ulcéré. Pensez-vous que les apôtres étaient ainsi disposés, après qu'ils se dispersèrent, après avoir reçu le Saint-Esprit? Vous avez jugé rigoureusement, condamné vos Supérieurs. Croyez-vous que cela soit conforme au saint Évangile que vous allez prêcher, à l'esprit de Jésus-Christ aux moindres notions du chris-

tianisme. Et pourquoi les avez-vous ainsi jugés, condamnés? Si vous examinez bien vous verrez que c'est plus parce que votre orgueil a été froissé que parce qu'ils avaient les torts que vous leur voyiez. Mais une chose m'inquiète encore, c'est que je crains bien que cédant à la tentation du démon vous n'avez communiqué aux autres les mauvais jugements que vous avez portés vous-même et vous auriez ajouté le scandale à la faute contre la justice, la charité et la religion. Rappelez-vous ce que le Sauveur a dit de ceux qui jugent et qui condamnent leurs supérieurs.

Jugeons-nous nous-mêmes au lieu de juger nos Supérieurs. Rappelez-vous ce qu'il a dit de ceux qui scandalisent. Nous avons déjà assez à porter le poids de nos propres fautes, nos épaules sont trop faibles pour prendre encore celles des autres. C'est une meule de moulin que nous suspendons à notre cou et nous nous submergeons avec elle non dans l'eau, mais dans la malice du démon. Ces sortes de scandales faits dans une communauté sont infiniment plus graves que dans le monde; ils mettent l'inquiétude dans les esprits, le désordre dans la famille, la défiance envers les supérieurs, arrêtent le cours des grâces divines, éloignent la bénédiction de Dieu dans les œuvres, en un mot ils mettent la désorganisation partout et donnent gain de cause au démon contre les serviteurs de Dieu. Le Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peut que réprouver et maudire un cœur qui sème la zizanie parmi ses serviteurs, parce que ce cœur ruine toute l'œuvre de sa grâce et de sa miséricorde. Je vous conjure par tout ce que vous avez de foi et de désir de plaire à Dieu, rentrez dans le fond de votre cœur, arrachez jusqu'à la dernière veine du mal qui s'y trouve : apprenez de notre bon Maître à être doux et humble de cœur, deux points essentiels auxquels vous avez manqué; ne vous irritez pas du langage sévère avec lequel je vous parle; écoutez cette parole avec humilité et gardez-vous bien d'attribuer les torts aux autres, tout le mal est dans votre cœur; évitez de faire comme ceux à qui Notre-Seigneur disait qu'ils voient des pailles dans l'œil d'autrui et ne s'aperçoivent pas de la poutre

qui est dans le leur; soyez assuré que les directeurs qui vous paraissent si répréhensibles, n'ont pas fait des choses si opposées à l'Évangile que la disposition d'irritation à laquelle vous vous êtes laissé aller pendant un temps si considérable.

Je suis persuadé que le cœur vous saignerait de douleur s'il plaisait à Dieu de vous faire voir au clair, par la lumière divine, toute cette conduite de vos anciens directeurs; que vous trouvez si indigne, seulement parce que vous la voyez par les yeux de la passion et de l'amour-propre froissé. Ne vous découragez pas si vous obtenez la grâce de voir le mal que vous avez fait; que ce soit pour vous une raison d'être plus fidèle; j'en ai la confiance et je ne cesserai de prier pour cela.

Votre tout pauvre et affligé serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr Kobès :

XI

Paris, le 12 mai 1851.

MONSEIGNEUR,

J'hésitais à vous envoyer les lettres ci-incluses de peur de vous chagriner. Vous avez déjà tant de peines, que je désirerais vivement en porter la moitié et ne jamais vous faire partager les miennes. Mais réflexion faite, il est impossible que je vous laisse ignorer cette petite affaire.

Il s'agit d'une lettre bien mauvaise qui m'a été adressée par M. Bourget au mois de juillet 1850 et qui m'est parvenue je crois en octobre ou novembre. Vous trouverez ci-joint dans la réponse que je lui adresse, copie de cette lettre, je vous prie d'en prendre connaissance ainsi que de ma réponse.

Je n'ai pas voulu lui donner des explications préfé-

rant que vous les donniez vous-même; vos paroles seront plus efficaces pour calmer cet esprit monté. Ses récriminations tombent sur les 1.000 francs que vous m'avez proposé pour chaque missionnaire. Il me semble que pour y répondre il n'y a qu'à raconter au naturel l'historique de toute cette affaire. Je m'étais lamenté sur l'impossibilité où nous étions de subvenir au noviciat, ayant déjà été obligé de vendre une bonne partie des fonds de la Congrégation, fonds peu considérables. Je vous demandais donc que vous veniez à notre secours, de peur que nous soyons obligés de renvoyer des novices et de causer par là un grand dommage à toutes les œuvres de la Congrégation et surtout à la Guinée, qui forme le fonds de sa vocation. Là-dessus vous m'avez offert 1.000 francs par missionnaire que je vous enverrais. A cela je vous ai fait l'observation que cette mesure a quelque chose d'odieux et qu'il vaudrait mieux que la Mission fasse tous les ans au noviciat une somme déterminée jusqu'à ce que nous en ayons besoin. Cependant comme nos fonds s'en allaient et que nous étions en danger d'être réduits à rien d'ici à deux ans, j'ai provisoirement accepté votre offre pour les deux derniers envois de missionnaires, au nombre de douze. Que si on vous a demandé pour vingt, c'était tout simplement une erreur de M. Briot qui avait mal compris ce que je lui avais dit par deux fois. Enfin voyant la difficulté qu'il y a pour la Mission de venir à notre secours, j'ai pris mes mesures pour nous trouver d'autres ressources un peu plus tard, afin de décharger la Guinée. Je ne doute pas que cette explication ne fasse tomber toutes ces injustes récriminations.

Si M. Bourget ne m'a pas vu lors de son passage par Paris, c'est uniquement de sa faute. Ils sont arrivés le matin et partis le soir (je crois à 6 heures). J'avais besoin de faire deux courses dans la journée; rentrant le matin ou immédiatement après-midi, je les ai rencontrés tout près de la place Saint-Michel, ils allaient, je crois faire quelques visites; je leur dis de venir me trouver et j'ai dû leur dire où je serai à la maison. Ce que je sais, c'est que je les ai attendus plus de trois heures;

ils ne sont rentrés que pour souper et partir et ne sont venus me voir qu'au moment du départ, n'ayant pas un instant à s'arrêter avec moi. J'ai vu cela avec un profond regret. Ce n'était pas le moment de leur faire de la peine, je n'ai rien dit. Ce n'était pas à moi à me régler sur leurs heures, mais à eux sur les miennes, d'autant que j'étais très occupé et mes sorties étaient fixes, parce que je ne trouvais les personnes qu'à des heures déterminées, tandis qu'eux n'avaient pas besoin de voir les personnes qu'ils ont visitées. Si je n'avais pas été obligé de sortir, si ce n'eût pas été une nécessité, je me serais tenu plutôt toute la journée à la maison pour les voir, mais ce n'était pas possible. Si donc M. Bourget avait si grand besoin de me parler, il devait m'attendre. Voilà pour les explications. Venons-en maintenant à M. Bourget.

1^o Si M. Bourget veut quitter la Congrégation, je vous prie de le laisser aller et de le relever de ses vœux, mais à la condition qu'il quittera tout de suite la Mission; car restant dans le pays en cet état, il serait une cause de ruine. Cependant avant de le relever de ses vœux, examinez dans votre prudence s'il n'y a pas là des inconvénients pour son salut, pour le bien des communautés de la Mission. Je vous laisse arbitre de cette affaire. Si vous le renvoyez je lui remettrai ses 1.050 francs à son arrivée.

2^o J'ai aimé à vous envoyer la lettre que je lui adresse, afin que vous jugiez s'il faut la lui remettre ou prendre un autre moyen pour ramener cet esprit raide et adoucir ce cœur orgueilleux. Il faut cependant remarquer que ce fond d'orgueil et de raideur produit son mauvais effet le plus considérable, parce qu'il y a là manque de culture. Vous verrez toujours ce même effet dans tous ceux qui ont un esprit un peu grossier et non cultivé lorsqu'ils sont raides de caractère et plus ou moins orgueilleux. Le mal n'est pas tout à fait aussi grand qu'il paraît. J'ai cru devoir parler un peu fortement parce que M. Bourget a de la foi et pourrait peut-être être ramené à bien par une parole de foi.

3^o Je crois que M. Bourget a besoin d'être surveillé,

ainsi que tous les esprits qui sont de cette trempe, il pourrait jeter des racines de discorde dans les esprits.

4^o Je ne crois pas que vous puissiez laisser M. Bourget supérieur d'une de vos petites communautés, il ne pourrait que faire souffrir ses confrères et insinuer son mauvais esprit.

Ne prenez pas trop à cœur toutes les peines et les sollicitudes dont il plaît à Dieu de vous charger. Ce n'est pas votre œuvre que vous faites, c'est l'œuvre de Jésus; laissez au bon Maître le soin de sa vigne, et vous, travaillez-y comme le ressort général qui fait agir les instruments particuliers, mais c'est la puissance de Jésus qui mène tout. Ayez de la sollicitude, mais pleine de paix, de confiance et d'amour.

Je vous ai parlé dans ma grande lettre de la position politique de la France, c'est-à-dire des craintes que j'ai d'événements fâcheux. Quoique les journaux paraissent bien tranquilles, je crois devoir vous dire que de plus en plus j'acquiesce sinon la certitude, au moins la probabilité de troubles très graves qui se trament de tout côté.

Votre serviteur très humble et tendrement affectonné.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Dossat :

V

Paris, le 14 mai 1851.

MONSIEUR LE PRÉFET APOSTOLIQUE,

J'ai reçu votre lettre du 12 mars après le départ des trois missionnaires de la Congrégation, que je vous ai envoyés. Je vous les avais annoncés par le dernier packet, mais par malheur on a oublié d'affranchir ma lettre et elle vient de m'être renvoyée par les bureaux de la grande poste; de manière que je vois avec regret

que nos missionnaires vous arriveront peut-être avant que la présente puisse vous prévenir de leur arrivée.

Vous me marquez dans votre lettre du 12 mars votre désir de vivre en communauté. Il m'avait semblé que dans une de vos précédentes vous avez déjà fait connaître ce désir. Dans ma lettre que vous présentera le Supérieur de la petite communauté que je vous ai envoyée (M. Thoulouse), je vous manifeste quelques inquiétudes à cet égard. Cette inquiétude repose sur l'idée qu'aura le clergé que vous êtes devenu congréganiste, ou au moins sur sa jalousie contre les missionnaires admis dans l'intimité de M. le Préfet. C'est à vous de juger de cette observation et à peser sa valeur : vous êtes plus en état de le faire que moi.

Quoi qu'il en soit, si vous trouviez bon de passer par-dessus cette difficulté et retenir les missionnaires près de vous, veuillez prendre vos mesures pour que nos confrères puissent bien observer leurs règlements. Une fois installés, ils doivent en commun régler les heures du lever, du coucher et du petit nombre d'exercices qu'ils ont à faire dans la journée. Vos conseils leur seront utiles pour l'arrangement, le classement de ces divers exercices, parce que vous connaissez la localité, les heures où l'on est le plus dérangé, les heures où l'on peut se lever et se coucher. Ce règlement, une fois déterminé, ils doivent l'observer et ne rien changer sans en être convenus ensemble; ils ne doivent pas changer trop facilement, ni varier trop. La journée une fois ainsi réglée, ils doivent être fidèles à l'oraison, l'examen particulier, les repas et les récréations, selon qu'il est marqué dans les règlements généraux dont M. Thoulouse vous apporte un exemplaire. Je dis *selon* les règlements généraux, car il y a pour les récréations un peu plus de latitude que pour les autres exercices. Une règle à laquelle ils doivent tenir, c'est la règle du silence. Veuillez faire en sorte qu'ils ne soient pas dérangés dans la maison, qu'ils aient un parloir commun pour la réception des étrangers, que surtout les femmes n'aillent jamais chez eux. Il est important aussi que leur mobilier soit extrêmement simple et qu'il n'y ait rien de superflu dans

leurs chambres. Je conçois qu'en Guyane il faut un peu plus de commodités que dans notre noviciat, mais qu'il n'y ait que ce que le climat exige et que le mobilier soit simple dans la forme, et commun quant à la matière. J'en dirai autant pour la nourriture : simple sans superfluité, mais bonne, je veux dire substantielle, selon l'exigence du climat et les travaux des missionnaires.

Un autre point très délicat et dont vous sentirez bien l'importance. J'avais autrefois, c'est-à-dire avant la réception de votre avant-dernière lettre, le désir de vous voir membre de la Congrégation, afin de pouvoir vous nommer supérieur de la communauté que je vous donnerais. J'ai été obligé d'y renoncer pour la raison bonne et très solide que vous m'avez donnée. Je vous regarde pour l'esprit comme membre de la Congrégation et de cœur et d'âme; je vous traite comme tel, comme vous devez en être convaincu; mais par le fait, ne pouvant vous nommer supérieur, j'ai été obligé de choisir M. Thoulouse, avec lequel, du reste, vous vous harmoniserez parfaitement. Veuillez donc, je vous prie, avoir soin de lui conserver toute l'autorité et toute l'influence dont il a besoin pour maintenir ses confrères dans l'obéissance, le respect, la confiance en lui, dans l'observation des Règles et dans l'esprit de la Congrégation. Vous avez le chapitre 10, 1^{re} partie, page 40, de nos règlements, qui pourra vous éclairer sur ce point. Après en avoir pris connaissance, vous pourriez vous entendre avec M. Thoulouse à ce sujet.

J'ai oublié de vous dire que dans nos Constitutions, il est prescrit aux membres de faire chaque jour une lecture d'Écriture Sainte et une lecture spirituelle d'une demi-heure. J'ai modifié cette règle pour les missionnaires, et j'en avais le pouvoir, parce j'ai craint que cela devienne un embarras pour eux au milieu de leurs occupations.

Vous voyez toute ma sollicitude pour cette petite communauté et pour son maintien dans l'esprit de ses Règles, et je ne doute pas que vous entriez parfaitement dans mes vues, que vous en conceviez aussi bien que moi toute l'importance, même pour le bien de votre

Mission et que vous excuserez volontiers tous ces détails.

Je vous parlerai une autre fois, du reste, du contenu de votre lettre.

L'affaire du vicariat traîne : la Marine y est décidée, c'est aux Cultes qu'elle est arrêtée; nous verrons. Prions en attendant.

Désormais, vous avez la franchise postale avec moi, en adressant votre lettre au Ministre. Je vous enverrai prochainement copie de la lettre du Ministre à cet effet.

Votre tout dévoué et très affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

*
* *

à Marie **Libermann** :

CXXXII

Paris, le 15 mai 1851.

MA BONNE MARIE,

- Cette lettre que je vous écris est confidentielle pour la raison que vous allez voir.

Il faut que je vous entretienne de Henri. Je préfère vous écrire à vous plutôt qu'à votre papa, parce qu'en lui écrivant la lettre aurait été vue chez vous, et il est utile que le contenu de cette lettre ne soit pas connu. Je vous expliquerai ce motif plus bas.

Le pauvre Henri se conduit fort bien en apparence, mais dans le fond, s'il reste ici, il se perdrait infailliblement, et je n'ai aucun moyen de le surveiller. Ainsi je sais qu'il est allé plusieurs fois au spectacle, et qu'il a encore bonne envie d'y retourner; je sais qu'il a fait des dépenses qu'il ne devait pas faire, et plus que ne portaient ses ressources, si même elles étaient quatre fois plus fortes qu'elles ont été depuis son arrivée à Paris; or en arrivant, après son baccalauréat manqué, il lui restait trente-deux francs, de plus dix francs au moins qui lui sont restés des frais de voyage que je lui ai donnés

quand il a quitté le Gard, de plus quinze ou vingt francs que je lui ai donnés depuis qu'il est à Paris; enfin dix francs que votre père lui a envoyés, ce qui fait un total de soixante-dix francs et plus. Eh bien, il n'a plus le sou ou très peu de chose. Peut-être même a-t-il contracté des dettes, je n'en sais rien. Il savait colorer ses dépenses de telle façon qu'en apparence tout cet argent a été employé pour des objets de première nécessité. Je suis cependant parvenu à découvrir qu'il n'en était rien, et je suis persuadé qu'une cinquantaine de francs est passée à des amusettes plus ou moins mauvaises. Je sais de plus qu'il a fait des connaissances qui ne sont pas bonnes. Je n'ai pu encore découvrir quels étaient ses camarades et jusqu'à quel point ils étaient mauvais. Je ne pense pas cependant qu'il ait déjà fréquenté de mauvaises maisons; cependant je n'en suis pas sûr, et de plus ce dont je suis sûr c'est qu'il ne serait pas longtemps à arriver là, car déjà il lui a échappé de mauvais propos; bien entendu ce n'est pas devant moi, cependant j'en ai la certitude.

Tout cela, ma pauvre Marie, est foudroyant et va accabler votre pauvre père. Cependant il ne faut pas dire seulement le mauvais côté : il n'y a rien de perdu avec ce cher enfant, seulement il est temps d'aviser. Henri a un excellent caractère, un grand fond de foi, une conscience assez vive; il m'aime beaucoup, aime beaucoup son père, et serait au désespoir de nous causer du chagrin. Ce qui lui fait du mal, c'est la légèreté de son esprit, la facilité de son caractère, l'âge des passions où il se trouve, et les moyens innombrables de séduction qui se rencontrent dans Paris, joints à l'impossibilité absolue de la surveillance.

La conclusion que je tire de tout cela est qu'il faut retirer Henri de Paris le plus tôt possible, que ce jeune cœur a besoin d'être auprès de ses parents. D'ailleurs le projet de le faire entrer à l'École Polytechnique est une chimère. Je croyais que cela pouvait avoir lieu, mais depuis que j'ai pris des informations à ce sujet, j'en vois l'impossibilité. Henri n'a pas assez de ressources pour cela; on ferait de grandes dépenses pendant deux ans

et cela fort inutilement; il ne serait pas reçu. Pour réussir, il faut, ou des études très prolongées en mathématiques, ou un travail tellement opiniâtre pendant deux ans que la santé d'un enfant comme Henri serait hors d'état d'y résister. M. Le Vavas seur s'était préparé à cette École avant de penser à l'état ecclésiastique, eh bien ! après toutes les études préliminaires très soignées, il a tellement été obligé de travailler pendant dix-huit mois, qu'il a été six ans incapable de quoi que ce soit. De plus, pour espérer le moindre succès, il faut des répétitions journalières; ces répétitions sont trop chères. Si nous avons à dépenser quinze cents francs par an, nous pourrions peut-être faire une tentative raisonnable, mais nous en sommes bien loin et l'essai que nous ferons n'a aucune chance de succès. Si ensuite vous joignez à tout cela les dérangements dans la conduite, qui de toute nécessité entraîneraient un relâchement dans le travail, vous pouvez compter sur le non-succès le plus complet. Je crois qu'avec si peu d'espérance, ce serait une faute très grave d'exposer, cet enfant à sa perte. M. Le Vavas seur qui l'aime comme son enfant, est rigoureusement de cet avis. J'oubliais de dire que déjà Henri est très relâché pour le travail, et cela tient en partie à ce que personne ne le pousse plus, et peut-être au défaut de répétiteur. Ainsi mon avis serait que votre père le rappelle à Strasbourg. Mais sur quel motif baser ce rappel? Le motif est tout trouvé. Depuis quelque temps Henri est indisposé; il a des spasmes nerveux, des étouffements; le sang lui monte à la tête; dégoût pour la nourriture. Il en fait une grosse affaire comme vous le pensez bien. Plus d'une fois pendant la nuit il a cru qu'il allait en mourir tout de suite; dans ces circonstances nous le faisons coucher à la maison pour qu'il ne soit pas seul. En bien cette maladie a quelque chose de très grave pour lui. Je l'ai engagé à écrire à son père pour le consulter. Son père pourra lui répondre que ce mal n'a rien de grave pour le moment; que cependant il demande des soins qui ne peuvent être donnés que dans la famille; que l'isolement, le travail immodéré, les veilles prolongées sont très contraires à son indisposition et capables

de l'augmenter; qu'en conséquence, il le rappelait à Strasbourg, afin de le soigner pour le remettre. Qu'il m'écrive dans le même sens et nous l'expédierons à Strasbourg. Je crois qu'il en est encore temps, car dans un mois d'ici, nous viendrions peut-être trop tard. Pour comprendre bien mes inquiétudes, il faut connaître Paris et les immenses et insurmontables dangers qu'il renferme pour des jeunes gens surtout de la trempe d'Henri.

Qu'on évite de lui donner à soupçonner qu'il s'agit d'inquiétudes sur sa conduite, car s'il devinait que ce fût là le motif de son rappel il tournerait mal et il n'y aurait plus de remède; il irait jusqu'à perdre la foi, qui est solide jusqu'à présent; on ne gagnerait rien à lui faire des observations. Au moment où on les lui ferait il entendrait peut-être raison, mais il est si mobile que le lendemain il ne resterait plus aucun vestige de ses résolutions (j'en ai des preuves évidentes); et alors il se cacherait davantage et l'on ne saurait plus rien que lorsqu'il serait complètement perdu. Il faut donc ne faire semblant de rien; prendre le prétexte de sa santé et puis à Strasbourg le surveiller sans qu'il s'en aperçoive.

A Strasbourg il pourrait suivre l'école de médecine ou de droit. Quand je lui ai expliqué les difficultés de réussir dans sa préparation à l'École Polytechnique, il me dit : Après tout, si je ne réussissais pas, je me ferais médecin; j'ai assez de goût pour cela. La mobilité de son caractère lui ferait oublier facilement l'École Polytechnique.

Il est important que votre maman et Théodora ne sachent rien de ce que je vous ai dit dans cette lettre; celle de Henri lui-même servirait pour décider son retour à Strasbourg.

Si votre papa avait répondu à la lettre de Henri avant d'avoir pris connaissance de celle-ci, je garderais sa lettre sans la donner à Henri, afin qu'il puisse sans difficulté écrire dans mon sens.

Votre oncle très affectueux.

F. LIBERMANN.

à M. **Surat**, Vicaire général :

XII

Paris, le 17 mai 1851.

MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

Je vous suis bien reconnaissant de la peine que vous vous êtes donnée pour nous. Je suis très affligé d'avoir manqué à Mgr l'Archevêque en laissant sa lettre sans réponse. Soyez bien assuré que ce n'était qu'une erreur de ma part qui en est la cause. Comme cette lettre était une réponse à une démarche que j'avais faite auprès de Sa Grandeur, je ne pensais pas qu'elle demandait une réplique, j'avais demandé une faveur à Monseigneur; il n'a pas cru pouvoir me l'accorder, au moins pour le moment. Je ne pouvais, de mon côté, insister sans importuner Sa Grandeur d'une manière qui ne me paraissait pas convenable; je crus donc que je devais renoncer à la faveur sollicitée jusqu'à ce que la difficulté indiquée dans la lettre de Monseigneur fût levée; et ne devant pas faire de nouvelles instances, je n'ai pas vu que le respect que je dois à Mgr l'Archevêque demandait tout de même une réponse quelconque à sa lettre.

Je vais immédiatement réparer ma faute en écrivant à Monseigneur pour répondre à sa lettre et lui faire mes excuses en même temps.

J'aurais préféré aller les présenter moi-même, mais je suis arrêté par la crainte d'importuner Sa Grandeur en l'entretenant si souvent d'une affaire qui l'a déjà tant contrarié.

J'ai peut-être tort d'écouter cette crainte. Je vous serais bien obligé si vous vouliez me donner votre conseil à cet égard.

J'abuse de votre bonté, veuillez me le pardonner, et agréer l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

à Mgr **Sibour** :

XIII

Paris, le 17 mai 1851.

MONSEIGNEUR,

J'ai appris avec une peine bien vive que Votre Grandeur attendait une réponse à la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 8 avril.

Je viens la prier de vouloir bien agréer mes excuses d'une faute qui n'est due qu'à une erreur de ma part. Comme votre lettre, Monseigneur, était la réponse à une demande que j'avais faite, je ne croyais pas que je dusse y répondre. Averti de mon erreur, je m'empresse de la réparer.

Je n'oserai pas insister, Monseigneur, auprès de Votre Grandeur, pour obtenir la faveur que je lui avais demandée. Comme je n'ai en ma puissance aucun moyen de presser la décision de la question concernant nos Constitutions, je suis dans la nécessité de renoncer au legs fait en faveur de notre Communauté, jusqu'à ce qu'il ait plu à la Propagande de nous remettre sous le régime de nos Constitutions anciennes, conformément à la demande que je lui ai dressée à cet effet.

A l'époque où je lui ai expédié ma supplique, j'ai eu l'honneur, Monseigneur, d'envoyer à Votre Grandeur une copie exacte, et cette supplique était conforme au modèle que vous aviez donné, à l'exception des phrases que vous m'aviez autorisé à modifier.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,
de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

* * *

à Mgr de Marguerye, Évêque de Saint-Flour :

I

Paris, le 19 mai 1851.

MONSEIGNEUR,

Un prêtre de votre diocèse, M. l'abbé Quarré, s'est présenté à notre séminaire de Paris pour les Missions des colonies.

Avant de le présenter à l'un de nos Seigneurs les Évêques des Colonies, je prends la liberté de m'adresser à Votre Grandeur pour avoir à son sujet des renseignements bien sûrs.

Je prendrai donc la liberté de vous demander, Monseigneur, si ce prêtre a beaucoup de piété, s'il n'a pas de défaut de caractère, s'il a des moyens suffisants, si les dettes qu'il a contractées n'ont pas une cause blâmable et ne doivent pas avoir des suites fâcheuses, si les antécédents de ce prêtre ont toujours été sans reproches.

Il faut, pour qu'il soit accepté, que je puisse donner une assurance entière sur tous ces points à celui de Messieurs les Évêques des colonies auquel il sera offert.

Vous sentez, Monseigneur combien les précautions sont nécessaires, aussi j'espère que votre bonté voudra bien m'excuser de toutes ces questions.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

au Dr **Libermann** :

CXXXIII

Paris, le 21 mai 1851.

MON BIEN CHER FRÈRE,

Je crois que tu n'as pas assez bien saisi ma lettre à Marie.

Henri n'est point du tout un mauvais garnement. Il y a un fond très bon chez lui; il y a de la foi, et de plus, il n'y a rien de perdu. Il a un caractère facile et superficiel, voilà son mal ! Ici comme je le craignais, et comme tous ceux qui connaissent Paris le pensaient, il a fait et devait faire liaison avec de mauvais jeunes gens. De plus solides et de plus pieux que lui ne peuvent résister. Il a fait fort probablement de mauvaises lectures, il a fréquenté les spectacles, etc., et fait tout ce que je vous ai dit, ce sont des actes qui font voir où il irait s'il restait à Paris. Pauvre enfant, il n'y a presque pas de sa faute; avec son bel extérieur, sa conversation aisée, son esprit, sa jeunesse et tout un ensemble de choses, comment peut-il être préservé? Il est déjà presque impossible aux parents qui demeurent ici avec leurs enfants de les surveiller, comment pourrais-je le faire, moi, sur Henri, moi qui suis si occupé, et qui n'ai pas un instant pour le suivre de près, comme il aurait besoin que cela se fit. Je crois qu'en conscience tu ne peux pas laisser Henri à Paris. Il s'y perdrait infailliblement, malgré sa bonne volonté. Cette bonne volonté existe et a toujours existé, mais elle ne le préservera pas pendant trois jours, par suite de la faiblesse et de la mobilité de son caractère, jointes à la légèreté de son esprit. Je crois aussi qu'à Strasbourg vous le préserverez du mal. Il faut le traiter avec douceur et avec fermeté. Il entend raison et a du cœur. En le prenant par la raison et par le sentiment vous en viendrez à bout. Vous êtes plus à même à Strasbourg de le surveiller, d'abord parce que Strasbourg n'est pas Paris, et puis il sera toujours près de toi;

toi-même tu es en relation avec beaucoup de personnes en ville; tu suivras plus facilement les traces de ses connaissances. En voyant une mauvaise connaissance qu'il fréquente tu lui diras paternellement qu'il doit l'éviter et il l'évitera. Il a gagné beaucoup, car il a vaincu le respect humain; s'il persévère à résister au respect humain, son salut est assuré à Strasbourg. S'il reste ici, une fois perdu, il n'y aura plus de ressources. Il ne me paraît donc pas qu'il y ait à balancer, et tu verras qu'il n'est pas encore gâté du tout, mais dans un mois d'ici il sera déjà tard. Je t'engage donc à profiter de cette circonstance de sa maladie pour le faire venir; il étudiera la médecine. D'ailleurs s'il reste à Paris, il ne pourrait en aucune manière prétendre à l'École Polytechnique. Qu'en faire quand il sera bachelier? Si on lui fait étudier la médecine ou le droit il se perdrait, fût-il trois fois mieux qu'il n'est. Sois du reste tranquille le bon Dieu viendra à ton secours et Henri tournera bien, il y a de la ressource en lui. Du reste je t'écrirai plus tard comment il faut te conduire à son égard pour le maintenir. Écris-lui sans faire semblant de douter de ce qui se passe; donne-lui au contraire des paroles encourageantes, et parle-lui paternellement.

Tout à toi en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

J'ai écrit très à la hâte.

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

XII

Paris, le 24 mai 1851.

MONSEIGNEUR,

Les deux lettres que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Grandeur ont pour objet la demande d'admission dans un des diocèses des colonies d'un prêtre.

Comme ce prêtre me paraît bon et zélé, et que vous manquez encore de coopérateurs, j'ai cru de préférence vous adresser cette demande. Veuillez bien me faire savoir au plus tôt votre résolution à cet égard. J'ai demandé des renseignements au supérieur du séminaire. Ces renseignements ne sont pas encore arrivés, et M. Toujan, qui vous portera cette lettre, devant partir aujourd'hui, je ne pouvais les attendre pour vous les communiquer. Si votre réponse est favorable et les renseignements attendus conformes à ce qu'expriment ces deux lettres, j'accepterai le prêtre en question, en votre nom, et vous l'enverrai au plus tôt possible. Je vous envoie par la même occasion copie d'une lettre du **Ministre de la Marine**, en réponse à une demande que je lui avais adressée, à l'effet d'obtenir la franchise postale avec Messieurs les **Évêques des colonies**. Vous y trouverez, Monseigneur, la marche à suivre dans l'expédition des lettres que vous me ferez l'honneur de m'adresser.

Nous sommes embarrassés pour l'ordination de M. Izard. Veuillez, Monseigneur, m'envoyer son dimissoire pour qu'il ne soit pas trop retardé. M. Izard va bien sous tous les rapports. Il était un peu agité, dérouté même lors de votre départ : on lui avait persuadé que j'avais mis opposition à son départ immédiat. Je suis parvenu à lui faire comprendre que je n'avais en aucune manière le droit, ni le pouvoir de m'y opposer; que, tout naturellement, Votre Grandeur m'avait demandé mon avis, parce que je devais le connaître mieux que tout autre, que j'ai opiné pour qu'il passât encore une année au Séminaire parce qu'il avait besoin de se former encore; et que, sur cet avis motivé, vous vous êtes décidé à le laisser encore, quoique à regret. Ayant bien compris qu'une année de séminaire lui sera utile, même nécessaire jusqu'à un certain point, son esprit se calma, et voilà qu'il marche bien.

Je suis très content de vos deux Bretons MM. Marec et Fustec : ils sont très bien.

Votre lettre circulaire a produit déjà quelque effet : elle nous a amené surtout un bataillon de Savoyards;

ils sont venus sept à la fois, du seul petit Séminaire de Notre-Dame de la Roche, trois pour la philosophie et quatre pour achever leur rhétorique. Nous avons envoyé ces derniers à notre maison de Notre-Dame du Gard, où ils ont trouvé des compagnons et un bon professeur. Comme d'ordinaire tous nos Savoyards vont bien.

La totalité des élèves inscrits en ce moment pour les colonies est de 33. Encore est-il que Cayenne n'a rien à réclamer sur ce nombre. J'espère que l'an prochain, nous atteindrons la cinquantaine.

Le Séminaire va aussi bien que nous pouvions le désirer; il y règne un excellent esprit; nos bons enfants sont pieux et réguliers, joyeux et contents; ils travaillent bien, mais ils sont un peu faibles dans leurs études, au moins pour la plupart; on leur fait une classe de prédication les jours de promenade; ils s'y intéressent beaucoup.

J'allais oublier de vous dire, Monseigneur, que décision a été prise à la Marine d'accorder à chaque petit Séminaire colonial, un crédit de 25.000 francs. Demande a dû en être adressée à la Chambre. Comme il y a déjà quelque temps que je n'ai pas été au Ministère, je ne sais où en est cette demande de crédit. Je présume que vous ne tarderez pas à en avoir des nouvelles.

Vous avez dû éprouver de la peine en apprenant par les journaux la nomination de l'amiral Vaillant au gouvernement général des Antilles. Il y a à espérer que son mauvais esprit se manifestera moins aux Antilles qu'au Ministère. Il tient, avant tout, à conserver sa position et à obtenir de l'avancement.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Dr **Liber mann** :

CXXXIV

Paris, le 25 mai 1851.

MON BIEN CHER FRÈRE,

J'ai hâte de t'écrire pour soulager ton pauvre cœur qui doit être bien en souffrance. J'ai bien compris d'après ta lettre et celle de Marie que le pauvre Henri court des dangers à Strasbourg aussi bien qu'à Paris, quoique infiniment moindres; j'ai compris les difficultés de famille. J'ai donc pris la résolution, après m'être de nouveau entendu à cet égard avec M. Le Vavasseur, d'essayer encore.

Voici comment je vais m'y prendre : J'userai d'abord de ta lettre que je lui ai envoyée hier. Je lui dirai que c'est moi qui t'ai instruit de tout le contenu de cette lettre, deux ou trois points exceptés; je lui parlerai ouvertement moi-même. Cette lettre qui est très bonne, jointe à mes observations verbales produira nécessairement un effet momentané, et nous donnera le temps de trouver un pensionnat sûr où il puisse être placé et surveillé, et à la fin de l'année nous ferons des efforts pour le faire entrer à l'École des Carmes. Mgr l'Évêque de Strasbourg pourrait nous être d'un grand secours pour cela. Je crois qu'il faut renoncer à l'École Polytechnique et nous contenter de la préparation à Saint-Cyr : nous éclaircirons ce fait plus tard. Je verrai Henri aujourd'hui et j'aviseraï à ce que je viens de te dire.

Mais avec toute cette affaire la bonne Marie est négligée, je lui dois une lettre, elle l'aura vers la fin de cette semaine. Je l'écrirai jeudi à notre maison de campagne pendant la promenade.

Ton dévoué frère en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, prêtre.

à dom **Saller** :

II

Paris, le 30 mai 1851.

MON BIEN AIMÉ PÈRE,

Je vous ai fait pratiquer la patience en vous laissant attendre si longtemps ma réponse. Votre lettre s'étant égarée, je ne savais plus votre adresse. Je le regrettais vivement, car la charité de Notre-Seigneur, qui nous unissait autrefois, a conservé ce lien dans mon cœur; et j'ai vu, avec joie, qu'elle ne m'a pas fait oublier dans le vôtre. J'en ai besoin, grand besoin, mon bien cher Père, plus besoin que je n'en ai jamais eu, car je suis bien faible, bien pauvre et bien misérable et cependant j'aurais besoin d'être fort et riche. Unissez-vous donc à mes désirs et à mes intentions et dans le silence de votre désert où vous vivez avec Dieu seul, demandez-lui ainsi qu'à sa bonne et sainte Mère, que je me sanctifie pour sanctifier les autres.

La proposition que vous me faites est bien en harmonie avec l'esprit de notre Congrégation. Évangéliser les x pauvres, voilà notre but général. Cependant les Missions sont le principal objet vers lequel nous visons, et dans les Missions nous avons choisi les âmes les plus misérables et les plus abandonnées. La divine Providence nous a fait notre œuvre par les Noirs, soit de l'Afrique, soit des Colonies; ce sont sans contredit les populations les plus misérables et les plus abandonnées jusqu'à ce jour. Nous désirerions aussi travailler en France au salut des âmes, mais toujours ayant pour but principal les pauvres sans abandonner toutefois ceux qui ne le sont pas. En France, nous proposerions les prédications dans les paroisses rurales, et de plus, et surtout, le travail sur les âmes de la classe ouvrière et pauvre des villes dont les besoins nous paraissent les plus grands au moment actuel. Pour cela il serait toujours préférable d'habiter une ville populeuse, et autant que possible, manufacturière, où

il y a un plus grand nombre d'ouvriers et où la corruption et l'irrégion sont malheureusement plus grands pour l'ordinaire. Là on attirerait cette classe chez soi et l'on exercerait sur elle toute l'influence qu'on pourrait; ces hommes ne peuvent généralement pas être atteints par le clergé des paroisses parce qu'ils ne viennent pas à l'église. Les œuvres que nous entreprendrions seraient donc extraparoissiales. Je crois, et ai toujours cru que les hommes de Communauté ont toujours besoin d'être sur leur garde pour ne pas toucher à l'œuvre du clergé des paroisses, et viser à amener les fidèles à leurs paroisses respectives autant que possible. Nous recevrons dans nos églises, si telle était la volonté de l'Évêque. S'il plaît à Dieu de nous donner de l'ouvrage dans sa vigne en France, nous tenons à n'agir en fait d'œuvre qu'en parfaite conformité à la volonté de MMgrs les Évêques et à vivre en parfait accord et union avec le clergé. J'oubliais les retraites à huis-clos. Nous recevons des retraitants ecclésiastiques; pour les laïques nous n'avons rien de réglé ni pour ni contre; les circonstances décideront sur ce point. Quant à la partie financière, nous ne demanderons qu'à avoir de quoi vivre; nous sommes trop pauvres pour faire le moindre sacrifice. Nous avons beaucoup de peine à suffire pour l'entretien de notre Noviciat. L'aimable Cœur de Marie qui est une bonne Providence pour ses enfants, ne nous abandonnera pas, cependant nous avons besoin de ménager. (Vous pourriez peut-être sous ce rapport nous être de quelque utilité en nous procurant des honoraires de messes). Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans des détails sur la manière de fonder une maison en province. Quand le moment de Dieu sera arrivé et que vous aurez une proposition à nous faire il sera encore temps. Pour le moment nous sommes hors d'état de commencer une Maison, nos Missions commencées nous prendront tous nos sujets disponibles d'ici à trois ans. En attendant s'il se trouvait des ecclésiastiques qui voulussent entrer dans la Congrégation, étant propres à exercer les saintes fonctions en France, nous les accepterions et les emploierions en France. Il ne serait pas

prudent ni convenable qu'ils missent pour condition de leur entrée de rester en France, nous ne pourrions les accepter à cette condition; il faut qu'ils se présentent purement et simplement. Seulement en voyant en eux du goût, de la vocation et de l'aptitude pour les œuvres en France, nous serions heureux de les y employer et assurément nous ne les enverrions pas en mission. Mais pour cela il faut une piété solide ou du moins qu'on soit en voie de l'acquérir pendant le noviciat, grande abnégation et dévouement entier à Dieu avec un bon caractère et de la capacité. Pour les Missions nous demandons tout le reste, excepté la capacité qui peut être moindre, pourvu qu'il y ait un bon jugement et pas trop d'exaltation de l'imagination.

Si je n'avais pas été si long déjà, je vous aurais donné quelques détails sur nos Missions; je ne puis m'empêcher cependant de vous dire un mot sur celle de la Guinée; afin que vous la recommandiez à Jésus et à Marie.

La malédiction prononcée sur les enfants de Cham est terrible, le démon a régné parmi eux en maître jusqu'à présent, vous ne vous faites pas une idée de ce que c'est que ce règne de fer. C'est une lutte corps à corps que nous avons entreprise avec l'ennemi acharné des âmes; elle est terrible, mais Jésus est avec nous et Marie nous protège; nous vaincrons. Nous avons commencé ce combat en 1843 à la fin de l'année. Nous avons envoyé en Guinée depuis cette époque quarante et quelques Missionnaires; sur ce nombre dix sont déjà morts et ce sont presque toujours les plus capables; trois hors de combat, trois autres obligés de revenir en Europe pour se remettre et dans ce nombre l'un des deux Évêques. Tous les autres sont dans des souffrances et des privations continuelles, et chose admirable, qui prouve le secours puissant de Jésus et de Marie, pas un seul ne se décourage, tous au contraire seraient affligés si on les rappelait pour les envoyer ailleurs; ceux qui viennent pour se remettre sont impatients de retourner à leur poste. Les Frères servants ont été moins maltraités. Nous y en avons entre vingt à trente, nous en avons perdu trois et deux sont à peu près hors de com-

bat. La persévérance parmi eux est la même, un seul excepté.

Ces côtes sont beaucoup plus peuplées que ne le disent les géographes. La Nigritie a plus de cinquante millions d'habitants et tous plongés dans d'affreuses ténèbres; le bien commence à se faire et les espérances sont grandes.

Prenez donc, mon bien cher Père, votre part à cette terrible lutte mais abondante moisson; unissez-vous avec nous, vous et vos saints frères, intercédez pour tant d'âmes misérables et perdues et pour les Missionnaires qui doivent les arracher au démon et à l'enfer. Soyez sûr que vous ferez une chose très agréable au Cœur immaculé et si plein d'amour de Marie, notre bonne et bien aimée Mère.

Tout à vous en la charité de cet aimable Cœur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Ign. Schwindenhammer :

LXIII

Paris, le 31 mai 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

M. Le Vavasseur vient de me lire la lettre que vous lui adressiez. C'est un tapageur comme il n'y en a pas que ce P. Le Vavasseur. La grave question dont il vous a parlé d'accord avec moi, il l'a traitée probablement comme une affaire du moment. Elle ne me paraît pas possible actuellement parce que les ressources nous manquent. Pour l'exécuter il faudrait compter, sur un surcroît de dépenses de deux à trois mille francs par an. Nous ne les avons pas. En principe la question me paraît devoir être résolue dans le sens de nos confrères de la Guinée, quoique je n'aie pas de doute que le fond de leur désir ne soit basé sur un faux supposé. Les raisons sur lesquelles j'ai fondé mon opinion étaient les

deux que vous donnez. Il est bon que le noviciat soit auprès de moi et en général auprès des Supérieurs de la Congrégation. Je crois cependant qu'on s'en exagère les fruits; mais dans le fond, il y a un motif sérieux pour maintenant et surtout *pour l'avenir*; car il est bon que les Supérieurs puissent exercer une surveillance facile sur le noviciat.

Ce premier motif est fortifié par le second; les idées inexactes et préventives qui se sont formées dans l'esprit de nos confrères de la Guinée. Nous aurions beau faire des merveilles, nous ne parviendrons pas à détruire les préjugés qui existent. Ils me croiront peut-être sur ce que je leur dirai de votre direction et de votre manière de vivre quant à certains points généraux; mais les paroles indiscrettes, dites quelquefois sans intention et sans gravité même, leur feront toujours voir des choses qui ne sont pas, et s'il se joint à cela quelques imperfections ou défauts de missionnaires nouvellement arrivés du noviciat, les préventions augmenteront; on cherchera toujours le principe du mal d'un missionnaire dans la direction du noviciat qui, le plus souvent, presque toujours, en sera fort innocente. Si le noviciat est avec moi, les préjugés disparaîtront plus facilement.

Vous dites que le désir des missionnaires pour ce changement est une raison majeure; si vous entendez cela dans le sens qu'il est utile, important même de détruire les préjugés afin de maintenir l'union, j'y trouve un motif sérieux pour l'utilité et le bien de la Congrégation. Si vous entendez que les missionnaires ont un certain droit à demander ce changement, je suis complètement d'un avis contraire. Si ce droit révolutionnaire existait dans la Congrégation il n'y aurait plus moyen de la diriger et l'union n'y serait plus possible. Le Supérieur de la Congrégation et son conseil ont seuls droit d'administration et direction dans la Société. Le Supérieur doit écouter un désir exprimé par les membres, l'examiner devant Dieu et juger de sa justesse et de son opportunité. Ceux-ci doivent être sobres à exprimer ces sortes de désirs. En l'exprimant ils doivent se maintenir dans les bornes de la charité, du

respect et des convenances, et puis se soumettre avec humilité, paix, douceur et obéissance à ce qui est décidé. Il faut avant tout que l'obéissance, pleine d'humilité et de charité, règne dans la Congrégation, et cette obéissance est pour les missionnaires en masse aussi bien que pour les individus en particulier, et cette obéissance doit être celle du jugement, du cœur et de la volonté. Du reste nos confrères n'y ont pas manqué; il ne m'est pas même venu de leur part aucune demande formelle. M. Chevalier m'a parlé de cela, en me disant que c'était le désir des Évêques et des principaux missionnaires; le tout a été dit dans les termes les plus convenables.

Revenons à la question. Je crois donc qu'en principe il serait bon et même important jusqu'à un certain point que le noviciat soit avec le Supérieur général. Vous savez du reste que dès les temps où la réunion s'est faite, et que je fus obligé de fixer ma demeure à Paris, il fut fortement question d'amener le noviciat avec moi. Nous voulions le mettre à la campagne; nous pensions l'établir dans la petite maison attenant au séminaire et ayant une porte sur la chapelle. Nous avons trouvé cette maison trop petite. Je suis persuadé que si nous avions eu le génie inventif du P. Le Vasseur ce dernier parti aurait été réalisé, car déjà il nous a trouvé un moyen de loger le noviciat dans cette petite maison. Mais cette idée n'est pas neuve, et tôt ou tard elle aura son exécution. Pour le moment s'offre une grande difficulté financière, le noviciat à Paris devant coûter de deux à trois mille francs de plus. Nous n'avons pas le moyen d'arriver actuellement à suffire à cet excédent de dépense. Je regarde donc la chose impossible. J'ai cru cependant utile que M. Le Vasseur vous parlât de cet objet, afin que vous y pensiez.

Ce serait trop long que d'entreprendre à vous parler de l'œuvre de M^{lle} Clara; j'ai prié M. Le Vasseur de vous en parler. Je me contenterai de vous parler de vos sœurs. Je crois que, pour le moment, vous ne pouvez y penser. Il faut attendre que l'affaire de Louvencourt soit tirée au clair; alors vous serez toujours à temps d'en venir là, s'il y a lieu.

Maintenant comment voulez-vous les retirer? elles ont des engagements; on ne peut pas ainsi se retirer quand on a fait des vœux. Conservez ce qui reste de leur bien pour le cas de besoin. Je n'ai pas pu m'expliquer clairement à ce sujet à M^{lle} Clara, ni à M. Le Vavas-seur qui m'en parla aussi; je me suis contenté de leur dire qu'ayant fait des vœux à Louvencourt, vos sœurs ne peuvent pas penser à s'en retirer.

Je vous envoie vos lunettes que vous avez oubliées, je crois, à la petite sacristie. Si elles n'étaient pas à vous, renvoyez-les-moi par la première occasion.

Je vous envoie aussi un petit paquet pour M. Xavier. Ce sont des objets qu'il avait demandé à Henry.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

au **Ministre de la Marine** :

LXXXIX

Paris, le 4 juin 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur d'adresser à votre bienveillance, le 18 décembre 1850, une demande, à l'effet d'obtenir un secours pour d'urgentes réparations à faire aux bâtiments du Séminaire du Saint-Esprit. Elles étaient détaillées dans un devis qui était joint à ma lettre.

Ces réparations devenant chaque jour plus nécessaires, je prends la liberté, Monsieur le Ministre, de renouveler ma demande.

Parmi les réparations que réclame l'état actuel des bâtiments du Séminaire, les unes sont absolument nécessaires et se trouvent indiquées dans le devis n^o 1 ci-joint; les autres, moins nécessaires, sont détaillées dans le devis n^o 2; et le devis n^o 3 renferme celles qu'on pourrait renvoyer à l'année prochaine.

Les réparations absolument nécessaires s'élèvent à la somme que laisseront à votre disposition les pensions d'élèves qui n'ont pas été employées pendant le premier et le second trimestre de l'année courante.

Les réparations moins nécessaires et urgentes cependant forment la somme que laissera non employée le troisième trimestre.

Quant aux réparations qu'on peut différer, s'il était possible de les faire dès à présent on préviendrait des dégradations plus considérables. Je n'ai pas l'espoir toutefois que le quatrième trimestre laissera des ressources à cet effet, car nous espérons être presque au complet pour cette époque.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien accueillir favorablement cette demande. Déjà par le passé, il a été souvent pourvu aux frais des réparations qu'exigent les bâtiments du séminaire par la partie non employée des fonds destinés au personnel du Séminaire.

* * *

à Mgr **Collier** :

III

5 juin 1851.

MONSEIGNEUR,

Il se présente une possibilité pour nous de commencer la Mission des Seychelles.

Je pourrai peut-être offrir à Votre Grandeur pour ces îles deux ou trois missionnaires que j'ai en ce moment, en France, avec deux Frères pris à Bourbon.

Mais avant de m'occuper de ce projet, je voudrais savoir, Monseigneur, si vous êtes toujours dans les dispositions que vous avez manifestées à votre passage à Paris. Je vous serais donc bien obligé, Monseigneur, si vous voulez avoir la bonté de nous faire savoir combien de prêtres vous voudriez pour cette colonie. Nous ne pourrions en donner moins de trois.

Je vous serais très obligé aussi, Monseigneur, si, dans votre réponse, vous aviez la bonté de me dire quelle serait votre volonté quant au départ de nos missionnaires, supposé que vous soyez toujours dans l'intention de vous servir d'eux.

* * *

à M. Blanquet du Chayla :

I

Paris, le 5 juin 1851.

MONSIEUR,

J'ai le plaisir de vous annoncer que demain, dimanche, à 11 heures, M. Perret vous recevra avec les Messieurs qui vous accompagneront à l'Assemblée nationale. Il faudrait vous présenter à la salle supérieure de la bibliothèque; vous pourriez entrer par la petite porte qui donne sur la rue qui longe le palais de l'Assemblée et qui se termine au quai et demander là le bibliothécaire.

Je regrette de ne pas me trouver avec vous. Dans le cas où vous ne pourriez pas profiter de l'offre de M. Perret, ayez la bonté de me le faire savoir par le porteur, afin que je puisse l'en faire prévenir.

Agréez l'assurance des sentiments très affectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *prét., Sup.*

* * *

à M. Blanquet **du Chayla** :

II

Paris, le 10 juin 1851.

MON BON MONSIEUR DU CHAYLA,

J'ai eu hier soir, la visite de M. Perret. Il a regretté que M. le Directeur n'ait pu venir avec vous, pour voir ses études sur les catacômbes. Il doit demain, mercredi à 8 heures du soir, se rendre avec son travail chez **M^{me} la Comtesse Elgin**, rue de Varennes n^o 65, où il doit y avoir une réunion de Messieurs et Dames, tous protestants. Je crois que la femme du vice-roi de Canada doit y être aussi. La Comtesse avait demandé ou fait demander à M. Perret à voir ses études, et fait des invitations à cet effet. M. Perret, pensant à M. le Directeur des Colonies, a accordé en se réservant le droit d'amener avec lui une personne. Veuillez donc demander à M. Mestrop s'il veut profiter de cette occasion, et dans le cas de l'affirmative, s'il préfère aller prendre M. Perret chez lui rue du Montparnasse, 31, ou s'il aime mieux que celui-ci vienne le chercher chez lui; et dans ce cas je vous prierais de me donner son adresse. M. Perret se ferait un plaisir de se rendre chez M. le Directeur pour le prendre en passant; il y a en aucune manière à se gêner pour cela.

Veuillez me donner la réponse par la poste, de manière à ce que demain je puisse à mon tour en faire une à M. Perret.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et tout dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

*
* * *

à M. Ign. Schwindenhammer :

LXIV

Paris, le 10 juin 1851.

Je viens de lire la double lettre de M^{lle} Clara, elle s'y est peinte toute entière avec le fond et la nature de la grâce qui la dirige. Je persévère donc à croire que son attrait pour l'œuvre à laquelle son âme est pour ainsi dire clouée, vient de Dieu et doit être poursuivie et soutenue. Mais il est bon de savoir que cette œuvre est une croix à laquelle son âme doit être clouée et la nature de son attrait l'indique assez.

Si M^{lle} Clara avait la consolation de voir tout marcher à plaisir, je douterais de la réalité surnaturelle de son attrait, parce qu'il y aurait contradiction. Il faut qu'elle sue sang et eau, pour arriver à une mince et faible exécution; il faut encore qu'alors elle soit comme un oiseau sur la branche, sans présent et sans avenir assurés; et cela étant, je lui dirai encore *initium dolorum hæc*.

Entrant ainsi dans la voie des douleurs et des angoisses avec le cœur ferme et vigoureux et l'âme attachée à Dieu, immolée à sa gloire et à son amour, prête à être broyée pour son bon plaisir, alors il dépendra du divin Maître de donner un succès prompt à ses desseins et de combler bientôt les vœux de sa servante ou de la laisser un temps considérable dans les incertitudes et les angoisses et suspendue sur l'abîme incertain de l'avenir.

Il serait possible même que l'œuvre une fois commencée, des obscurités intérieures et ce qui s'en suit, vissent se joindre aux difficultés et aux peines extérieures (Cependant je ne vois rien dans l'intérieur de M^{lle} Clara qui me l'indique). Voilà pour la lettre de M^{lle} Clara.

Je vous dis ces choses pour que vous ne vous étonniez pas des embarras que cette œuvre vous a causés jusqu'à présent et pour vous dire que je ne pense guère que vous soyez au bout de vos peines quand une fois l'œuvre aura été commencée.

Venons-en maintenant à votre lettre et parlons de la forme qui doit être donnée à l'œuvre.

L'attrait de M^{lle} Clara (conforme à votre pensée et, soit dit en passant, à la mienne) est que l'œuvre que Dieu lui inspire doit être entièrement annexée à la Congrégation.

Ceci veut dire : 1^o que l'œuvre doit être l'œuvre de la Congrégation et par suite 2^o elle doit être administrée et vivifiée par elle; 3^o son vocable tiré de la Congrégation et elle doit avoir les mêmes dévotions, le même but, les mêmes intentions quoique d'une façon différente. Par suite 4^o elle doit porter le nom de tiers-ordre de la Congrégation; 5^o les biens temporels doivent être non seulement administrés par la Congrégation, mais être les siens et les personnes qui s'associent dans l'intime de l'œuvre doivent être entretenues aux frais de la Congrégation. Voilà à peu près ce qui ressort de la pensée de l'attrait de M^{lle} Clara ou plutôt ce qu'elle a exprimé.

J'entre dans sa pensée pour le fond de cette union; l'œuvre doit être l'œuvre de la Congrégation et son esprit doit être identifié avec le sien. Cependant il y a dans le détail que je viens de mentionner, certaines choses que j'aurais besoin d'examiner devant Dieu avant d'oser les accepter; nous en causons à loisir quand nous nous verrons.

Pour le moment voici une difficulté qui me paraît insurmontable et cette difficulté est double. Pour entreprendre une œuvre pareille, il faudrait nécessairement consulter le Conseil : je n'aurais pas le pouvoir d'agir par moi-même tout seul, or le Conseil n'adoptera pas actuellement la proposition; et vous voyez l'effet que l'idée complète a fait sur M. Le Vavasseur qui est un homme de Dieu et plein de zèle et de ferveur. Cette première consultation est de rigueur et sous peine de nullité. En outre si même le Conseil adoptait l'œuvre, il faudrait encore, avant l'exécution, faire connaître la chose aux missionnaires et voir l'effet que l'idée produirait parmi eux; ceci est de convenance, sous peine de grandes inquiétudes et de troubles. Les missionnaires voyant le projet encore seulement un projet, et ne connaissant

pas les personnes ni l'esprit qui les anime, manquant d'ailleurs d'une foule de détails qui sont toujours nécessaires pour connaître à fond la chose, pourront bien s'en effrayer, s'effaroucher.

Je ne vois pas comment il y aurait possibilité d'établir actuellement la chose dans son parfait. Je croirai donc qu'il ne faut maintenant qu'établir le germe de la plante, ébaucher la figure et quand elle aura dans cet état acquis la croissance voulue, on lui donnera la forme complète, telle qu'elle sera reconnue être dans les desseins de Dieu. Je crois donc qu'elle doit se contenter maintenant de se nourrir de la sève qu'il a plu à Dieu de mettre dans notre pauvre et faible Congrégation, qu'elle se nourrisse de son esprit et s'y forme, qu'elle travaille dès maintenant dans le but que Dieu lui a inspiré, qu'elle reçoive ses règles et sa direction de la Congrégation et qu'elle lui obéisse comme à Dieu, qui lui est représenté par elle et dont la sainte Volonté lui est exprimée par elle. Qu'elle subsiste d'ailleurs, pour le physique, de son propre travail, de ses propres ressources.

Qu'elle prenne, au yeux du monde, le nom d'*Association de l'Immaculé Cœur de Marie* (1) sans parler encore du tiers-ordre. Elle ne laissera pas d'agréger des associés vivant dans le monde.

Les choses ainsi établies, l'idée inspirée à M^{lle} Clara existera dans tout son entier à quelques particularités accessoires près. Il y aurait ces seules différences sérieuses, c'est que le contrat entre M^{lle} Clara et la Congrégation ne serait pas officiellement fait, et des garanties pour l'avenir ne lui sont pas données. C'est quelque chose, beaucoup même s'il était question d'une affaire même spirituelle à traiter entre homme et homme. Mais il s'agit ici d'une œuvre dans laquelle des âmes veulent s'immoler et sacrifier sans réserve et sans mesure à la

(1) M. Le Vasseur a fait des difficultés sur le passage souligné. Je lui ai indiqué le sens de cette phrase, et l'ai chargé de vous les transmettre par le billet ci-inclus.

gloire de Dieu pour le salut des âmes. Dans un état de choses pareilles, ces difficultés ne me paraissent rien.

Quand une fois l'œuvre aura pris sa croissance voulue, dans les desseins de Dieu, quand son esprit sera formé, quand ses expériences seront faites, et sa valeur appréciée, toutes les difficultés disparaîtront et elle recevra tout naturellement et sans peine la forme et les modifications qui ressortent de sa nature.

En attendant sa vie serait tout aussi bien la vie de la Congrégation et ses œuvres produiraient les mêmes fruits comme si dès ce moment l'idée fût réalisée dans sa tournure la plus complète. Communiquez, je vous prie, le contenu de cette lettre à M^{lle} Clara et décidez l'affaire ou écrivez-moi encore. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à la **Propag. de la Foi** :

XXV

Paris, le 11 juin 1851.

MESSIEURS,

Les besoins de la Mission des Deux-Guinées nous ont obligés de lui faire des avances considérables.

L'état de gêne où ces avances nous ont réduits nous force de solliciter de votre bonté un acompte sur l'allocation que vous avez bien voulu lui voter.

Nous avons la confiance que vous voudrez bien prendre notre demande en considération.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec les sentiments de la plus haute considération,

Votre très humble serviteur,

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à Mgr Leherpeur :

V

Paris, le 11 juin 1851.

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser le ..., ainsi que votre suppliche pour la Propagande, que je vais expédier immédiatement, en insistant de mon côté aussi, quoique je ne pense pas que ma parole ait encore quelque valeur après la vôtre.

J'ai appris par la Marine l'excellent accueil que Votre Grandeur a eu en arrivant, et les bonnes relations qui se sont établies dès le premier moment entre vous et le Gouverneur. Je doute que vous ayez les mêmes avantages avec son successeur. Cependant, j'ai lieu de croire que l'amiral Vaillant ne sera pas si difficile à la Martinique qu'il l'était au Ministère de la Marine.

Il est bien à regretter que le conflit arrivé entre Mgr de la Guadeloupe et ses vicaires généraux ait eu un si fâcheux résultat. Si chose pareille arrivait à la Martinique ce serait un malheur.

J'ai reçu, ces jours derniers, une demande de la part d'un prêtre du diocèse de Saint-Dié. Il est âgé de 45 ans, pieux et zélé. Les renseignements que j'ai reçus sur son compte de la part du supérieur du séminaire, qui le connaît particulièrement, sont très bons. Il n'a qu'une seule difficulté, il a des dettes; mais elles ne paraissent pas être de grande importance, et il n'a aucunement à craindre d'être poursuivi, le supérieur du séminaire me l'a assuré; de plus, ces dettes ont été contractées pour des motifs honorables, d'après le même témoignage. Si Votre Grandeur veut bien accepter les services de cet ecclésiastique, je la prierais de me le faire savoir par le prochain courrier. Ce prêtre paraît très dévoué et désintéressé.

J'ai de plus à votre disposition un de nos séminaristes,

M. Contoz. Il n'est que sous-diacre, il est vrai; mais je pense que peut-être préféreriez-vous l'avoir tout de suite pour l'employer dans votre petit séminaire. Je vais donner des renseignements sur son compte. Ce jeune homme est pieux, régulier, docile, d'un excellent esprit, d'un excellent caractère; il a de bonnes manières ecclésiastiques, il a bien réussi dans ses études : il sait passablement la musique : c'est lui qui touche l'orgue dans notre chapelle. Il a fini sa théologie et n'a été retardé de l'ordination que parce que l'âge lui manquait. Il a en ce moment l'âge d'être sous-diacre et il va l'être cette semaine. Mais quoiqu'il soit jeune encore, il a cependant la gravité et la tenue désirable dans un ecclésiastique.

Je n'attends qu'un ordre de votre part pour vous l'envoyer. J'ai cru utile de vous le proposer tout de suite à cause du grand besoin où se trouve votre diocèse et de crainte que sa santé ne se détériore dans le séminaire s'il y restait encore deux ans.

Enfin, j'ai un autre ecclésiastique à vous offrir, M. Chenal. C'est un jeune homme dont la conversion presque miraculeuse s'est opérée, il y a quelques années, à Notre-Dame des Victoires. Il est venu immédiatement dans notre maison du Gard, voulant entrer dans notre Congrégation. Il a fait chez nous sa théologie et une bonne partie de son noviciat. Depuis longtemps, nous avons vu que son caractère trop raide ne convenait pas à une vie de communauté; cependant à raison de la ferveur et de l'énergie que nous avons remarquées en lui, nous remettons toujours la décision de sa vocation, espérant toujours corriger ce qui était défectueux en lui. Enfin, nous avons décidé, à regret, qu'il ne resterait pas. Je crois et tous mes confrères croient avec moi que ce jeune homme pourrait faire beaucoup de bien dans vos colonies. Veuillez, Monseigneur, me dire si vous l'acceptez, et je pourrais vous l'envoyer à l'autonne prochain.

Je suis bien peiné, Monseigneur, de la pénurie où vous êtes; je vais m'occuper à trouver de bons prêtres déjà formés pour vous les adresser; mais je crois que

j'agirai conformément à vos intentions en me rendant difficile dans l'admission. J'ai dressé une série de questions que j'adresserai toujours aux supérieurs ecclésiastiques. Ces questions renferment tous les points qui, d'après nos expériences, ont besoin d'être éclaircis. Pour peu que les réponses me paraissent évasives, je refuse le prêtre. Je viens, ces jours derniers, de refuser ainsi un prêtre d'Autun, sur lequel Monseigneur m'a donné de bons renseignements généraux, évitant mes questions détaillées.

Le Ministre de la Marine a envoyé, il y a environ un mois, à la Chambre, la demande d'un crédit de 25.000 francs, pour chacun des trois petits séminaires. Je pense qu'il ne tardera pas à être voté; on ne prévoit pas de difficulté à ce vote.

J'ai obtenu la franchise postale avec MMgrs les Évêques des colonies. Veuillez donc, Monseigneur, en m'écrivant, mettre votre nom au haut de l'adresse et envoyer vos lettres à l'administration : elle doit la mettre dans son paquet au Ministre de la Marine et celui-ci me la fera parvenir sous son couvert. Lorsque vous m'écrivez par le packet, il est nécessaire de mettre encore au haut de l'adresse *voie anglaise*. On me recommande de ne pas envoyer des lettres trop lourdes par la voie anglaise.

Le Séminaire va très bien : nos bons jeunes gens sont pieux, réguliers, studieux, dociles, gais et contents. L'esprit de la maison est excellent, il dépasse de beaucoup mes espérances. Il n'y a qu'une chose qui nous manque, c'est le talent : nos pauvres enfants ne sont pas forts; cependant, il y en a quelques-uns qui sont bons. Nous gagnerons aussi peu à peu de ce côté; laissons peu à peu la réputation de la maison s'établir, et cela viendra.

Vos lettres circulaires, Monseigneur, nous ont amené un bon renfort de Savoisiens. Ceux qui viennent de ce pays sont généralement bons; je veux dire quant à la piété et au bon esprit. Dès maintenant, nous avons 33 ou 34 élèves pour les trois colonies seulement. J'espère qu'à la rentrée nous serons au complet ou à peu près.

Qu'il est donc regrettable que vous manquiez ainsi d'ouvriers évangéliques ! Les bonnes dispositions des hommes de couleur sont une ressource considérable pour le bien. Soyez assuré, Monseigneur, que je ne manquerai aucune occasion pour vous procurer de bons prêtres. Jusqu'à nouvel ordre, tous les prêtres sur lesquels je pourrais obtenir les garanties voulues, je les réserverai pour votre diocèse.

Je pense comme vous, Monseigneur, qu'un appel général aux prêtres ne saurait avoir un bon résultat. Je vais tâcher d'aviser pour engager quelques bons prêtres à se rendre à votre diocèse; peut-être pourrai-je me servir de quelques-uns de nos séminaristes allant en vacances pour obtenir ce résultat.

Je vous suis bien reconnaissant de la bienveillante bonté que respirent vos lettres. Soyez bien assuré, Monseigneur, que mon cœur vous est sincèrement dévoué; je vous prie de compter sur mon concours le plus affectueux que, dans ma petitesse, je puisse apporter à vos intentions si pleines de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Je voulais vous écrire déjà par l'avant-dernier packet : un dérangement m'obligea d'y renoncer. Ma lettre était commencée pour le dernier, en réponse à la vôtre datée de Ténériffe : une erreur sur le départ du packet me mit en retard. Je m'empresse de profiter de celui-ci et vous prie d'excuser mon retard.

Veillez agréer l'hommage du profond respect et de l'affectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*

P.-S. — Permettez, Monseigneur, que j'ajoute un mot en post-scriptum.

M. le Vice-Préfet de la Guadeloupe vient d'arriver à Paris. Il m'apprend qu'il est à craindre que M. Porchez, vicaire général de Mgr Lacarrière, ne reste pas. Je prends la liberté de le recommander de nouveau à Votre Grandeur. M. Porchez était un des plus saints prêtres du diocèse d'Amiens. J'ajoute qu'il a toujours été tel. S'il

venait à se présenter dans votre diocèse, ce serait une des meilleures acquisitions que vous puissiez faire. J'apprends avec peine qu'on cherche à ternir sa réputation par des calomnies. Pauvre Guadeloupe ! hélas ! Monseigneur, permettez de vous supplier encore une fois de venir au secours du bon évêque, de lui faire quelque avance pour toucher son cœur et le réconcilier avec vous. Les choses paraissent être à la Guadeloupe dans un état pitoyable, et comment Mgr Lacarrière s'en tirera-t-il ? Ce serait Roboam suivant le conseil des jeunes gens. Et encore si l'union existait ! Des conseils sages lui sont indispensables, et il écouterait les vôtres. Il sera broyé sous le pressoir des difficultés compliquées. Pardon, Monseigneur, pour mon insistance : je n'en aurais pas fait, si je n'avais le cœur brisé et ne m'adressais à un cœur apostolique comme le vôtre.

* * *

au Card. **Préfet de la Prop.** :

LXXII

Paris, le 11 juin 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je viens de recevoir des nouvelles de la Martinique et de la Guadeloupe. MMgrs les Évêques de ces deux îles y sont arrivés et y ont été reçus avec les honneurs dus à leur caractère. La joie de la population a été grande et universelle, comme on s'y était attendu. Il y a tout lieu de croire que le grand bien qui doit résulter de la création de ces évêchés, se produira sans obstacle. Déjà Mgr Leherpeur, évêque de Fort-de-France, a commencé, à la Martinique, un petit séminaire avec des jeunes gens qu'il a choisis en France à cet effet, et auxquels quelques familles du pays se sont empressés de joindre leurs enfants. MMgrs de la Basse-Terre (Guadeloupe) et de Saint-Denis (Bourbon), dès leur arrivée, prendront leurs mesures pour former un établissement

semblable. Le Ministre de la Marine a déjà déposé à l'Assemblée nationale une demande d'un crédit de 25.000 francs pour chacun de ces trois petits séminaires. Ce crédit ne tardera pas à être voté, je l'espère. Tous les ans, on demandera une somme plus ou moins forte selon les besoins de ces établissements ecclésiastiques.

Mgr l'Évêque de Fort-de-France (Martinique) me charge de faire parvenir à Votre Éminence la supplique ci-incluse qu'il a l'honneur de lui adresser.

Les pouvoirs que Mgr de la Martinique sollicite de N. S. Père le Pape, me paraissent d'une haute importance, et, jusqu'à un certain point, de nécessité, pour aider à sortir de l'état de péché un grand nombre d'âmes qui, par les malheurs des temps passés, ont été plongées dans le vice et l'ignorance. Leur faiblesse réclame la bénigne condescendance de notre Sainte Mère l'Église, que sollicite la charité de leur Pasteur. Plus tard, quand une fois le zèle et les travaux de MMgrs les Évêques des colonies auront porté leur fruit, et que leurs peuples seront instruits et établis dans de bonnes mœurs, ces pouvoirs extraordinaires, nécessaires actuellement, deviendront inutiles; ils pourront sans difficulté être plus sévères et se passer de ces pouvoirs inaccoutumés.

Si donc Votre Éminence Révérendissime juge à propos d'accorder ces pouvoirs à Mgr Leherpeur, je la prierais de vouloir bien les donner aussi à MMgrs de la Basse-Terre et de Saint-Denis, si déjà ils ne les avaient pas reçus.

Je profite de cette occasion, Éminence Révérendissime, pour vous rendre compte d'un nouvel incident se rattachant aux difficultés que nous avons avec Mgr l'Archevêque de Paris.

Un prêtre, mort dans les colonies, avait légué (2.000 fr.) deux mille francs à la Congrégation du Saint-Esprit. Pour qu'un don ou un legs, fait en faveur d'une communauté, obtienne l'approbation exigée du Gouvernement, les lois françaises demandent que cette communauté présente ses comptes visés par l'Évêque de la résidence de cette communauté. J'ai donc dressé l'état de ces comptes et j'ai prié M. l'abbé Ravinet, un des

vicaires généraux de Mgr l'Archevêque, de nous obtenir la signature de Sa Grandeur. Monseigneur refusa par la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie sur la feuille ci-jointe..

Ayant cru inutile de faire de nouvelles instances près de Mgr l'Archevêque, je n'ai pas cru devoir répondre à sa lettre, qui était elle-même une réponse. Mais Monseigneur ayant manifesté son mécontentement de ce que je ne répondais pas, en refusant des pouvoirs pour l'exercice du saint ministère, à un des professeurs de notre séminaire, nouvellement arrivé, j'ai écrit à Sa Grandeur une lettre, dans laquelle, après lui avoir présenté mes excuses, je lui ai dit que je n'avais en ma puissance aucun moyen de faire décider promptement la question de sa juridiction sur notre Congrégation, et qu'en conséquence, je renonçais au legs en question, jusqu'à ce qu'il eût plu à la S. Congrégation de se prononcer.

Les choses en sont restées là jusqu'à présent. Il est à craindre que Mgr l'Archevêque ne pousse plus loin son mécontentement contre nous. J'aurai soin de rendre compte à Votre Éminence de tout ce qui arrivera.

Dans un dernier voyage à Amiens, pour la visite de notre noviciat et maison d'étude, situés dans ce diocèse, j'ai cru devoir faire part à Mgr l'Évêque des poursuites de Mgr l'Archevêque de Paris pour ressaisir sa juridiction sur notre Congrégation, et je l'ai mis succinctement au courant du fond de cette affaire. Mgr l'Évêque d'Amiens m'a dit qu'il s'opposait à ce que les archevêques de Paris aient une juridiction quelconque sur une congrégation dont la maison principale est dans son diocèse, et qu'il trouvait regrettables les poursuites faites par Mgr Sibour.

Je ne pense pas que Mgr l'Archevêque parvienne à nous mettre mal avec le Gouvernement et à nous faire perdre par là le droit de posséder. Tout ce que je crains pour l'année prochaine, c'est que Sa Grandeur nous refuse les pouvoirs spirituels dans son diocèse. Mais quoi qu'il puisse arriver, rien ne peut contrebalancer les inquiétudes que nous aurions de rentrer sous la juridic-

tion de Mgr l'Archevêque de Paris. Je prie donc Votre Éminence de ne faire aucune attention, dans la décision de cette affaire, ni aux difficultés dans lesquelles nous sommes exposés de nous trouver, ni aux pertes que nous pourrions en éprouver.

Je prends la liberté d'ajouter qu'il me semble que le moment n'est pas propice pour décider cette question si, comme je le présume, la S. Congrégation juge à propos de conserver sa juridiction sur notre Société; je croirais qu'il serait plus opportun de traîner l'affaire en longueur.

J'ai cru bien faire d'exprimer toute ma pensée. Votre Éminence sait que tout mon désir est d'obéir en toutes choses à ce qu'Elle daignera décider.

Daignez agréer l'hommage de la plus grande vénération et de l'affection filiale avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

de Votre Grandeur Révérendissime, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

à M. Ign. Schwindenhammer :

LXV

Paris, le 16 juin 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'ai lu la lamentable lettre du bon M. Porchez; elle ne me dit rien de neuf. J'ai déjà eu connaissance de tous ces détails, et d'autres encore que M. Porchez lui-même ignore. Je vous en parlerai une autre fois. Je ne vois pas d'utilité de vous le dire maintenant. Cependant, réflexion faite, je vais vous en donner connaissance. Un malheureux prêtre a fait courir dans certains quartiers une lettre qu'il dit venir de France, laquelle lettre dit que M. Porchez a eu des antécédents fâcheux sous

le rapport des mœurs. Pensez quelle désolation ce sera pour lui s'il vient à apprendre cette calomnie !

Avec la connaissance que j'ai du caractère de Mgr Lacarrière, je ne balance pas à vous dire que le meilleur conseil à donner à M. Porchez me paraît être qu'il donne sa démission, et qu'il se rende à la Martinique. M. Leherpeur saura mieux l'apprécier et le mettre en position de faire du bien. Il ne sera pas vicaire général, mais il fera du bien; c'est tout ce qu'il demande.

Voyant la tournure que prenaient les affaires de M. Porchez, je l'ai recommandé de nouveau à Mgr Leherpeur, et sans parler de la calomnie qu'on cherche à répandre sur son compte, j'ai prévenu contre elle Mgr Leherpeur.

Prenez garde de me nommer dans votre lettre à M. Porchez. Il ne faut me nommer ni ouvertement ni d'une manière couverte. Ne lui parlez pas de ma recommandation à Mgr Leherpeur ni de la susdite calomnie, c'est chose inutile. Il faut adresser votre lettre : à M. l'abbé Porchez, Vic. gén. à la Basse-Terre-Guadeloupe-Voie anglaise. Mettez votre lettre à la poste le 23 et ne manquez pas de la faire affranchir au bureau; car elle coûte plus qu'à l'ordinaire, et si vous ne l'affranchissiez pas elle vous reviendrait. Pauvre Guadeloupe ! Dieu sait comment elle ira !

Le projet de M. Marcel me paraît imprudent et risque d'échouer complètement. Nos missionnaires ne pourront lui être utiles sans se compromettre et donner des entraves considérables à la Mission; cela est au moins à craindre. Il est donc à risquer qu'ils ne puissent lui prêter leur secours. Je lui ai expliqué toutes ces difficultés. Rien ne l'arrête. Je vous avoue que ce projet m'a paru bien extraordinaire, et m'a donné lieu de craindre que M. Marcel ne soit tombé dans l'esprit de ses compagnons et qu'il veut les regagner par cet argent qu'il espère apporter, et de plus qu'il est peut-être bien aise de se tirer d'embarras en s'éloignant d'eux. Il ne s'en rend peut-être pas exactement compte et se fait illusion à lui-même. Dites-moi dans votre prochaine lettre ce que vous en pensez.

J'avais prédit à M. Le Vavasseur qu'il vous brouillerait les idées par sa première lettre sur la question de M. Pierre; je le lui ai répété sur sa seconde. Il me répondit tant mieux ! cela éclaircira les choses.

Je ne sais si M. Le Vavasseur vous a dit que Mgr Besieux était malade à l'extrémité et qu'il faillit mourir. Il a échappé encore une fois. Il a pu m'écrire environ quinze jours après avoir été sur le bord du tombeau. Il doit être maintenant à Dakar et reviendra peut-être en France. Le P. Boulanger lui aussi a payé son tribut et nous a donné des alarmes, mais lui aussi a échappé : une lettre de Mgr Kobès me l'annonce. Tous les deux avouent qu'ils étaient redevables de leur maladie à eux-mêmes. Je vous enverrai ces différentes lettres par la prochaine occasion. M. Chevalier se relève, mais il est encore faible. Je crains bien que son voyage au Gard ne soit retardé aux vacances. Il faut bien qu'il fasse un tour dans son pays, et qu'il le fasse pendant que le grand séminaire est encore en exercice; or le Séminaire de Lons-le-Saulnier va en vacances le 15 juillet.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

P.-S. — 1^o Notre bon Marquis de Maulévrier reprend sa négociation. Il dit que dans deux mois il sera prêt et pourra terminer l'affaire.

2^o Une personne qui nous a donné 10.000 francs se recommande à nos prières, ainsi que trois personnes de ses parents ou connaissances qui sont irréligieuses. Recommandez-les à la communauté sans parler du don.

* * *

à M. Clair :

XLII

Paris, le 19 juin 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je n'ai qu'un petit instant pour répondre à votre dernière lettre qui m'a causé une vive consolation. Le bon Dieu vous a donné par nature et par grâce l'étoffe pour faire un homme de Communauté selon la sainte volonté de Dieu. Certains défauts ont fait obstacle, dans le sens que vous ne vous en aperceviez pas assez au moment de ce que demandait de vous la grâce divine. Comme je suis très pressé, je ne puis en ce moment vous en parler plus au long. Maintenant qu'il a plu à Dieu de vous faire voir ce qui est de son bon plaisir, soyez sûr qu'en suivant cette voie que vous voyez, votre âme aura une bien plus grande paix et se sanctifiera beaucoup plus facilement. Vous trouverez dans cette voie la véritable abnégation de vous-même et par conséquent une plus grande abondance de grâces et de sainteté.

Je vous dois une réponse sur une autre lettre où vous me parlez de vos vacances. Les raisons qui vous font hésiter ne sont pas suffisantes, vous avez besoin de vacances, il faut les prendre d'autant que vous êtes obligé aussi de ménager Madame votre Mère.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

P.-S. — Le F. Thomas a eu une rude bourrasque en arrivant. Il paraît être remis et bien disposé, mais pour combien de temps?

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LXI

20 juin 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Conformément à l'invitation que vous me faites l'honneur de m'adresser par votre lettre du 10 de ce mois, j'ai écrit à M. le Préfet apostolique de Saint-Pierre et Miquelon pour l'engager à maintenir son action sur les écoles de sa paroisse dans les limites de ses droits et à user de modération et de prudence dans ses relations avec les autorités et la population confiée à ses soins, ainsi qu'avec ses propres administrés, sans cependant fléchir devant le vice, ni manquer aux devoirs que lui imposent le zèle et la vigilance pastorale. Dans cette lettre à M. le Préfet, je me suis conformé aux instructions si pleines de sagesse de M. le Ministre de la Marine au Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, sans toutefois les lui communiquer, de peur de donner lieu à des imprudences qui pourraient entretenir la mésintelligence.

A l'occasion de ce débat, je vous demanderai la permission, Monsieur le Ministre, de vous présenter une observation.

Le droit d'exclusion provisoire, accordé aux Frères et aux Sœurs dans les écoles de l'État, me paraît insuffisant. Dans nos colonies, plus qu'en Europe, les chefs des écoles pauvres ont besoin d'une autorité ferme et absolue dans tout ce qui concerne la discipline intérieure de leurs établissements, les enfants qu'ils ont à instruire étant fort indisciplinés et de mœurs corrompues. Leur autorité doit être surtout forte et énergique quand elle a à infliger des punitions sévères; si elle est timide, si, quand elle est obligée de sévir contre les enfants les plus récalcitrants et les plus vicieux, son action est arrêtée par l'administration, la discipline et les bonnes mœurs deviennent impossibles.

Que résultera-t-il du contrôle de l'administration sur l'application des peines disciplinaires? Ou elle n'usera jamais de son droit de révoquer les punitions infligées ou'elle en fera usage. Dans le premier cas, ce droit serait inutile et ne ferait que gêner l'action du maître dans le maintien de la discipline; dans le second elle la détruit entièrement.

Le Gouvernement a confiance dans les maîtres qu'il a chargés de ses écoles, cette confiance leur est nécessaire et ils ont su s'en rendre dignes; il est donc à espérer que les abus seront toujours très rares. Si malheureusement il arrivait qu'une punition sévère, qu'une expulsion fut prononcée sans qu'elle ait été méritée, le mal qu'elle produirait ne tomberait que sur un seul individu, tandis que l'affaiblissement de l'autorité du maître serait un mal pour toute l'école. De plus, il arrivera très souvent que ce qui paraîtra abus aux yeux de l'administration, ne le sera pas en réalité, par la raison que ses employés ne sont et ne peuvent être juges compétents dans cette matière; personne mieux que le maître d'école ne peut discerner la valeur d'une faute commise et le degré de punition qu'exige la discipline de son établissement.

L'article 9 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 charge, il est vrai, le Commandant de la surveillance de tout ce qui a rapport à l'instruction publique, mais cette haute surveillance existe aussi pour les établissements de l'État en Europe et cependant elle n'atteint ni de droit ni de fait le menu détail de l'application des peines disciplinaires; pourquoi l'ordonnance organique aurait-elle voulu donner plus d'extension à cette surveillance dans nos colonies où elle y aurait, ce semble, de plus grands inconvénients?

Je soumets ces réflexions à votre haute sagesse; elle jugera quelle décision il faut prendre.

Veillez agréer...

à M. du Cosquer :

I

Paris, le 21 juin 1851.

MON CHER MONSIEUR DUCOSQUER,

Je souffre de vos souffrances à tous et du mal qui en résulte pour les âmes. Le plus grand malheur qui ait pu arriver au nouvel évêché est, à mes yeux, dans ces discordes intestines, surtout dans un pays cancanier comme celui où vous êtes et dans les circonstances où vous vous trouvez placé. J'y trouve surtout, entre autres, trois grands maux : le premier sera le mépris qui résultera pour l'autorité de Monseigneur, de ses vicaires généraux et de toute son administration; le second, la nullité du conseil. La liberté n'existera plus, et les questions difficiles et importantes qui abondent, ne seront pas examinées avec calme, et par conséquent avec la maturité nécessaire. Le troisième et peut-être le plus grand de tous, c'est que les intrigants des différents partis sauront bien profiter du défaut de la cuirasse, et rendre nuls le zèle de Monseigneur et le vôtre, et la bonne administration impossible.

Permettez-moi, mon bien cher Monsieur Ducosquer, de ne donner dans cette douloureuse affaire ni raison, ni tort à personne; de me contenter de la considération du fait existant, et de vous donner quelques conseils que vous réclamez avec tant d'instance.

Je comprends votre difficulté de rester dans votre position et le déchirement de cœur que vous en cause la pensée. Je crois cependant que c'est un sacrifice que Dieu demande de votre générosité, au moins pour le moment. Que deviendrait Monseigneur, si vous l'abandonniez maintenant? Si vous partez, M. Porchez ne manquera pas de vous suivre, et le pauvre évêque sera sans vicaires généraux, à la merci du premier venu, et cela dans un pays comme celui où vous êtes, et si peu de temps après son arrivée. D'ailleurs, quel effet perni-

cieux ne produirait pas cette détermination si prompte ! Souffrez donc avec patience et pour l'amour de Dieu. Votre cœur est généreux et assez dévoué à Dieu pour supporter ces peines et de plus grandes encore, dès que le bien des âmes le demande.

En conservant encore votre position, vous feriez bien de n'avoir avec Monseigneur, en dehors des rapports administratifs, que les relations exigées par les convenances et la charité. Dans vos rapports concernant l'administration, faites en sorte d'éviter les discussions animées : dites votre avis avec calme, gravité et modération; quand Monseigneur manifeste un mécontentement, vous adresse une parole trop vive ou blessante, ne répondez pas, ne dites pas même un mot, ne faites pas un geste significatif, et pendant ce temps de silence, occupez-vous, par une élévation de cœur à Dieu, de calmer l'émotion de votre âme. Une parole humiliante n'humilie celui à qui elle s'adresse que lorsqu'il ne la supporte pas bien; elle nous élève quand nous la recevons avec paix et fermeté d'âme. Vous aurez des combats à livrer, mais ces combats vous seront très utiles. Je crois que vous devez attacher un grand prix aux expériences que vous faites; elles renferment pour vous la vertu sacerdotale la plus solide. Vous avez à y acquérir la douceur, l'humilité, la patience, la maturité. Vous gagnerez, il est vrai, ces vertus à la sueur de votre front, mais elles n'en seront que plus légitimement acquises et plus solides.

Lorsqu'il arrive que Monseigneur repousse votre avis, s'il le fait avec calme et en raisonnant, vous pouvez insister avec modération et faire valoir vos raisons; lorsqu'il le fait avec vivacité, avec froissement, ne répliquez pas, et quoique, à votre avis, la mesure sera mal prise, aura un mauvais résultat, votre conscience peut être en repos : vous avez des raisons bonnes et suffisantes pour ne pas insister. Quand Monseigneur ne vous consulte pas, c'est pour vous une responsabilité de moins devant Dieu. Lorsque vous auriez une observation à faire ou un avis à émettre qui, dans vos prévisions, pourrait froisser Monseigneur ou choquer sa

sensibilité, si vous jugez que cette observation, cet avis n'aboutira pas à un résultat bon et utile, gardez le silence; car, à quoi bon parler, quand vos paroles n'ont pas d'utilité, doivent faire de la peine à votre évêque? Vous n'êtes pas obligé en conscience de faire une observation, d'émettre un avis, quelque utiles qu'ils soient, considérés en eux-mêmes, si en réalité il n'en résultera que du mal. Si, au contraire, vous voyez qu'il en résultera un bien direct ou indirect qui compense les inconvénients de l'excitation de peine que votre observation ou avis produira sur Monseigneur, il ne faut pas balancer à parler; mais soyez modéré, et prenez-vous-y de manière à ménager le plus que vous pourrez sa sensibilité.

Lorsque Monseigneur ne vous a pas consulté sur une affaire ou qu'il a pris une résolution contraire à votre avis, et surtout qu'il a repoussé votre avis avec vivacité ou d'une autre manière à vous faire de la peine; si ensuite l'affaire a mal réussi, gardez-vous de lui faire sentir qu'il aurait mieux fait de vous consulter ou de suivre votre opinion, agissez dans ce cas comme si votre avis avait été suivi. Ici, vous avez à faire quelque chose de plus, vous avez à éteindre en vous-même une certaine satisfaction secrète qui pourrait s'élever dans votre cœur de ce non-succès.

Quand Monseigneur sera dans la peine pour un sujet qui vous est étranger, faites raisonnablement tout ce que vous pouvez pour le soulager.

Dans l'accomplissement des devoirs de votre charge, faites tout le bien que vous pourrez. Pour cela, vous avez besoin de faire abstraction de tout ce qui vous arrive de pénible dans vos relations avec Monseigneur. En général, visez à oublier toutes vos dissidences, vos chagrins et à porter votre croix avec paix, élévation de cœur, douceur et humilité. Songez que vous n'êtes pas à la Guadeloupe attaché à un homme, à la personne de Mgr Lacarrière, mais à Dieu; vous n'y êtes pas pour le bien personnel de Mgr Lacarrière, mais vous y êtes pour la gloire de Dieu. Ne faites donc pas attention à l'homme mais à Dieu qu'il représente, souffrez les peines que vous cause l'homme, pour plaire à Dieu.

Si vous trouvez des faiblesses, des défauts dans l'homme, c'est une raison de plus pour vous de lui prêter tous les secours possibles, d'employer tous les moyens qui sont en vous pour que le bien de Dieu dont il est chargé, soit géré selon les pensées de Dieu; si l'homme vous fait souffrir, Dieu fera servir ces souffrances pour corriger vos défauts et pour vous sanctifier. On ne devient jamais un vrai serviteur de Dieu sans passer par les douleurs. Et qui sait si Dieu ne permet pas ce qui vous arrive pour purifier votre zèle et votre dévouement dans la fonction que vous gérez et pour vous rendre apte à la remplir dignement. Il y a peut-être eu un peu d'attache à Mgr Lacarrière, qui vous donnait une certaine satisfaction dans le dévouement avec lequel vous vous êtes livré à la sainte œuvre du salut des âmes, à la Guadeloupe; Dieu veut vous avoir pour lui seul, et il a su s'y prendre pour vous amener là. Peut-être aussi a-t-il eu en vue de vous faire triompher d'un peu trop de sensibilité et vivacité qui avait besoin d'être dompté; il vous y fait arriver par le froissement pénible que vous éprouvez et par la connaissance pratique et expérimentale des inconvénients renfermés dans l'exagération de ces deux excellentes qualités.

Avec les personnes qui sont en dehors de l'administration diocésaine, évitez, autant que possible, de parler de ce qui se passe entre vous et Monseigneur; évitez par-dessus tout d'en parler aux gens du monde. Ne vous plaignez jamais, n'ayez pas l'air mécontent, ni de désapprouver Monseigneur.

Vous avez à vous défier des intrigants et des mécontents qui cherchent à exploiter la circonstance pénible où ils pourront vous voir. Vous connaissez le monde mieux que moi; vous savez et vous avez vu, dans les ménages brouillés, avec quel soin et quelle adresse ces mésintelligences sont couvertes; on est plein d'amitié, on a les plus grands égards entre soi devant les étrangers; on a l'air de vivre dans une parfaite union. Si les hommes du monde ont la force d'agir ainsi pour un intérêt humain, de quoi ne sommes-nous pas capables quand il y va de la gloire de Dieu ?

Je ne me contenterai pas de cette longue lettre pour le soulagement de vos peines, je vais prier pour vous et pour Monseigneur et s'il plaît à Dieu de m'exaucer, il en résultera un bien pour l'œuvre dont vous êtes chargé. C'est peu de chose que de souffrir, ou plutôt c'est beaucoup, c'est un véritable bonheur que de souffrir pour la gloire de Dieu; mais il faut que nos souffrances tournent à la gloire du divin Maître. C'est ce que je vais demander pour vous.

Votre tout dévoué et très affectionné serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

* * *

à M. Ign. Schwindenhammer :

LXVI

Paris, le 21 juin 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je viens de voir M. Marcel, et ce fut immédiatement après avoir lu votre lettre. Son voyage est rompu. Voici pourquoi. Dès qu'il parla à ses chers amis de ce projet, ils eurent envie de lui faire renoncer à son idée; mais ils n'insistèrent pas trop. Hier, il y eut une vingtaine des principaux réunis avec lui. Ils abordèrent la question d'une manière décisive et lui déclarèrent qu'ils regarderaient ce voyage de mauvais œil, et ne le regarderaient plus comme leur ami à son retour. L'argumentation par laquelle ils réfutèrent son projet est curieuse, mais péremptoire. Ou nous triompherons, ou non. Si nous triomphons, nous n'avons pas besoin de ton argent, nous serions riches; si nous succombons nous n'en aurons pas besoin, puisque nous serons morts : donc ton voyage n'a pas de but. Tu veux fonder une œuvre humanitaire, mais en 1852 nous te donnerons un domaine, où tu feras largement ce que tu voudras, et

si nous ne sommes plus à cette époque, ton œuvre est devenue inutile. Le dilemme était sans réplique. M. Marcel demanda un jour pour consulter un ami. Il vint donc aujourd'hui, et je lui dis qu'il ne devait pas faire l'entreprise, ajoutant qu'elle m'avait toujours paru incertaine quant à son succès, et que cette déclaration des ouvriers était providentielle pour y mettre obstacle; que du reste en entreprenant ce voyage malgré eux, tous ses projets pour le bien tomberaient puisqu'il serait sans influence et ne pourrait plus empêcher le mal. Il y a donc renoncé.

Quant aux 3.000 francs de M. Verrier, il en conserve 1.500 pour une autre entreprise dans laquelle il s'associe avec un autre, et qui lui fournira sa subsistance.

Il faut refuser le jeune homme d'Avranches qu'on nous propose. Je suis bien pressé.

Tout vôtre en Jésus et Marie.

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

XIII

Paris, le 24 juin 1851.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que Votre Grandeur m'adresse en date du 30 mai dernier. J'ai expédié aussitôt la dépêche de la Propagande.

Votre lettre, Monseigneur, respire la bienveillante affection que je vous reconnais pour moi depuis longtemps : je vous en suis sincèrement reconnaissant.

Je vous avais demandé, avant votre départ de France, le pouvoir de donner des lettres dimissoriales, d'agréger des sujets à votre diocèse et de les en excorporer; mais, au lieu de ces pouvoirs particuliers que je vous avais prié de m'accorder, vous préférez de me faire l'honneur de me nommer votre vicaire général, honneur dont je suis bien indigne, comme vous le savez fort bien, Mon-

seigneur, et si je n'avais craint de vous faire de la peine, je vous aurais prié de ne pas faire cela. Du reste, j'espère me rendre digne de votre confiance; je ferai au moins tout ce qui dépendra de moi pour cela.

Ces pouvoirs généraux suffiront pour que je puisse donner des dimissoires; mais il faudrait de plus un pouvoir spécial de recevoir des sujets pour votre diocèse sur excorporation, et d'en excorporer au besoin, si vous jugez à propos de me confier ce soin; je ne pourrais le faire sans une délégation particulière.

Il vient de se présenter un prêtre du diocèse de Saint-Flour, M. Amable, qui désire exercer les saintes fonctions dans votre diocèse. Il me dit qu'il vous avait déjà fait ouverture de son projet avant votre départ, et que vous étiez disposé à le recevoir. Les renseignements sur son compte sont bons. J'ai cru cependant le recevoir d'abord provisoirement au séminaire, et ne vous l'envoyer que sur vos ordres. Si vous jugez convenable de le demander tout de suite, je pourrai peut-être lui adjoindre M. Izard qui pourrait être ordonné diacre dans l'intervalle, et s'il arrive à temps pour la Saint Mathieu, recevoir la prêtrise de votre main. Cependant, il est à craindre qu'il n'arrive pas à temps et vous l'auriez diacre jusqu'à Noël, ce qui pourrait vous embarrasser. Veuillez me dire, Monseigneur, ce que je dois faire à cet égard.

J'ai vu M. Drouelle à son passage par Paris. Il a le désir d'être maintenu sur le cadre de la Guadeloupe, au moins pendant six mois encore, et a demandé pour cela un congé. Son motif paraît être, de ne pas être regardé dans le pays comme licencié. Il paraît que le Directeur de l'Intérieur a fait courir le bruit que M. Drouelle avait été rayé du cadre par suite de son opposition à l'administration dans l'affaire de la Capes-terre. Il désirerait que ce mensonge ne soit pas accrédité, et sa conservation au cadre serait prouvée par un congé de six mois, s'il l'obtenait. Il me dit encore à ce sujet qu'il n'était pas décidé à rester à Rome, qu'il voulait, avant de se fixer, voir par lui-même l'état des choses, et que, s'il ne restait pas à Rome, il serait bien

aise de retourner à la Guadeloupe, dans le cas que vous voudriez bien l'accepter.

Il a donc fait des démarches pour obtenir ce congé; mais comme on ne sait, si vous êtes dans l'intention de le maintenir sur le cadre, on n'a pas pu le lui accorder; on attend votre avis. Si vous étiez favorable à sa demande, votre avis doit être adressé au Ministre. Je vais rendre compte à M. Drouelle lui-même de la réponse de la Marine, et il est probable qu'il vous écrira lui aussi à ce sujet.

Veillez excuser l'incorrection de cette lettre, ainsi que mon mauvais griffonnage : j'ai été extrêmement pressé pour faire partir cette lettre par le packet.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*

P.-S. — Pour avoir été trop pressé, j'ai oublié de parler à Votre Grandeur d'une chose à laquelle je tiens cependant beaucoup. Votre Mandement nous est arrivé, mais comme le cher M. de Courval s'est contenté de le mettre simplement à la poste, le port était de 18 francs.

J'ai supposé que votre intention, et j'ai cru que vous ne seriez pas mécontent si je refusais; cependant, je vous prierais de me donner une preuve pour m'assurer que je n'ai pas mal fait : c'est de vouloir bien m'envoyer de nouveau votre mandement par la voie du Ministère. Je serai heureux de le lire et de le faire lire à nos jeunes gens.

Je me vois obligé, Monseigneur, d'ajouter un post-scriptum à ma lettre.

Je viens de la Marine, où l'on m'a donné connaissance de la dépêche ministérielle qui a été adressée à Votre Grandeur, le 14 août, sur l'état religieux des écoles. On m'avait parlé, il y a longtemps, de la mesure qui fait l'objet de cette pièce officielle. J'y ai engagé fortement, parce que je voyais en cela un double bien : elle vous fournit le moyen d'avoir une plus grande influence

sur les écoles, même secondaires, et les débarrasse, sous le rapport de l'instruction religieuse, de l'influence de l'administration civile. On a été obligé de vous demander que vos rapports soient adressés au Gouverneur, car autrement la mesure n'aurait pas passé. Mais le Gouverneur sera obligé de remettre au Ministre le rapport même que vous lui aurez transmis; et puis, quand vous aurez intérêt à ce qu'il soit remis et que vous soupçonneriez que le Gouverneur ne le remet qu'en partie, vous êtes libre d'adresser en outre un double directement au Ministre, puisque vous avez droit à la correspondance directe.

J'aurais deux observations à vous communiquer au sujet de cette pièce : la première est que vous avez le droit de donner des notes, non seulement sur les élèves, mais même sur les maîtres; la seconde est que vous feriez bien, Monseigneur, de demander à l'administration la liste, par commune, des écoles religieuses et laïques, afin que les documents fournis par Votre Grandeur soient établis dans le même ordre que ceux de l'administration. Par là, vous enlèverez au Gouverneur tout motif de n'en adresser au Ministre qu'une copie.

J'ai à vous communiquer encore une pensée que le bon Dieu m'a envoyée depuis que ma lettre est faite et que je vais exécuter incessamment : c'est de demander au Gouvernement l'augmentation du cadre des élèves du séminaire et, par concomitance, je traiterai la question du cadre du clergé. Il est évident que le clergé doit être augmenté, et pour fournir un clergé plus nombreux, il faut que les élèves du séminaire soient en plus grand nombre aussi. Une fois que le cadre des élèves sera plus élevé, celui du clergé le sera bientôt.

Je viens de relire ma lettre et j'en ai honte. Rien ne me fatigue comme une lettre que j'écris moi-même, et, par suite, je n'ai pas la force de les soigner. Vous me pardonneriez, Monseigneur, et me permettez de les dicter désormais, excepté pendant les sujets confidentiels.

Veillez me donner aussi, Monseigneur, une réponse au sujet de M. Amable.

au **Ministre des Cultes** :

LXII

Paris, le 30 juin 1551.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai pris connaissance de la lettre de M. le Gouverneur de l'île de la Réunion, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer dans votre lettre du 26 de ce mois. Je vous la renvoie avec mes observations.

M. Jérôme Schwindenhammer appartenant autrefois à la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, est actuellement membre de celle du Saint-Esprit.

Lorsque, en 1843, M. le Préfet apostolique de Bourbon, sentant le besoin d'avoir des prêtres spécialement occupés de l'instruction religieuse et de la moralisation des esclaves, en demanda pour cette fin à la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, il fut conclu entre M. le Préfet et notre Société, après en avoir instruit M. le Ministre de la Marine et avoir obtenu son agrément, un traité par lequel il fut stipulé que les prêtres qui lui seraient donnés, tout en étant soumis dans leur ministère à l'autorité ecclésiastique, ne seraient pas isolés de leurs confrères pour être placés vicaires dans les paroisses, et que, n'ayant pas part au casuel, ils ne seraient pas obligés aux fonctions qu'exige l'administration des paroisses, tels que baptêmes, mariages et enterrements.

Cette clause a paru indispensable et à la Congrégation et au Préfet apostolique.

Cependant, l'administration, comprenant l'utilité des travaux des missionnaires, et satisfaite de leurs succès et de leur bon esprit, voulut pourvoir à leur existence, et d'accord avec M. le Préfet, elle leur conféra des titres de vicaires, consentant non seulement à ce qu'ils fussent dispensés du service paroissial, mais même de la résidence dans les localités auxquelles leurs titres les attachaient : ainsi, M. Le Vavasseur, vicaire à Saint-Denis,

exerçait son ministère depuis Saint-Denis jusqu'à Saint-André; et M. Jérôme Schwindenhammer, fixé à Sainte-Suzanne, avait le titre de vicaire de Sainte-Marie.

Cet état de choses excita les réclamations de quelques prêtres qui eussent voulu, outre les services extraordinaires des missionnaires, les avoir encore pour se faire aider dans les fonctions paroissiales, ce à quoi ceux-ci étaient obligés de se refuser le plus souvent, parce qu'ils auraient été hors d'état de remplir leur mission auprès des Noirs. M. le curé de Sainte-Suzanne, peu après le départ de M. Poncelet, s'étant plaint au Vice-Préfet, M. Guéret, qui le remplaçait, de ce que l'abbé Jérôme n'exerce pas dans sa paroisse toutes les fonctions d'un vicaire ordinaire, et M. Guéret ayant accueilli ses plaintes, l'abbé Collin, supérieur de mes confrères, rappela l'accord fait avec M. Poncelet, et les conditions auxquelles était attachée leur résidence dans l'île. Il crut cette question vidée; cependant des renseignements sûrs m'avaient appris, longtemps avant l'affaire arrivée à M. Jérôme, que M. Guéret persévérait dans son dessein de disperser les missionnaires dans différentes paroisses, et j'étais disposé à les rappeler, mais Mgr Desprez désirait les conserver et me promit de régulariser leur position aussitôt qu'il serait arrivé dans son diocèse.

Je dois aussi faire observer que M. le Maire de Sainte-Suzanne, dans ces derniers temps, s'est mis en opposition aux missionnaires dans cette paroisse, et que, en 1848, il interdit une école de jeunes noirs qu'avait voulu établir dans la même paroisse l'un des confrères de M. Jérôme.

L'abbé Jérôme, quoique plein de zèle et de dévouement, est un homme bien connu par sa douceur et son esprit paisible. Je crois cependant que dans cette circonstance qui a donné lieu au fait qu'on lui reproche, l'émotion qu'il a éprouvée, en voyant, un dimanche, à l'heure de la messe, de bons Noirs entre les mains de la gendarmerie, lui a fait commettre une faute et agir imprudemment. Cependant, je sais qu'on a exagéré de beaucoup ses paroles et ses actes.

Si la conduite de cet ecclésiastique devait nécessairement donner lieu à une action judiciaire, comme l'assure la lettre de M. le Gouverneur, je ne vois pas comment son changement a pu l'y soustraire, la justice pouvait et devait le chercher à Saint-Joseph aussi bien qu'à Sainte-Suzanne.

Le placement de M. Jérôme à Saint-Joseph, étant contraire aux conventions conclues entre l'autorité ecclésiastique et la Congrégation, il était naturel qu'il y répugnât, et sa santé, au su de tout le monde, étant détériorée par l'excès de travail, on conçoit qu'il ait profité de cette circonstance fâcheuse où il se trouvait pour demander quelques mois de repos. Son intention était d'attendre ainsi l'arrivée de l'évêque afin de savoir si le Prélat voulait observer les conditions convenues avec M. Poncelet et conserver les missionnaires, auquel cas il aurait été mieux en état de reprendre son travail dans le lieu que lui aurait désigné l'Évêque. Si l'Évêque n'avait pas voulu les conserver, M. Jérôme serait parti avec ses confrères. Il s'est rendu à Saint-Joseph, non par la crainte d'une interdiction, mais pour éviter le scandale d'une résistance ouverte.

En résumé, il me semble que s'il n'avait pas existé d'animosité contre les missionnaires, on n'aurait pas attaché à la faute de M. Jérôme l'importance qu'on paraît y mettre, et en tout cas, on lui aurait accordé le temps de repos qu'il demandait, et qui, d'après les certificats donnés par plusieurs médecins qui le traitaient, lui était plus nécessaire que semble l'indiquer la lettre du Gouverneur. C'était un moyen sage de terminer convenablement cette affaire en faveur d'un prêtre qui, depuis quatre ans, a travaillé avec tant d'ardeur et de succès auprès des Noirs et qui, par suite de ses travaux, a miné sa santé.

Je croirais que l'inquiétude de l'administration, si toutefois elle est réelle, sur l'abus que M. Jérôme pourrait faire de son influence sur les Noirs, n'est pas fondée : la prudence et le bon esprit dont les missionnaires ont fait preuve jusqu'à ce moment, et leurs notes en font foi, donnaient des garanties suffisantes pour tranquilliser

sur la faute commise par M. Jérôme, cette faute n'étant surtout que l'effet d'une émotion subite occasionnée par une circonstance imprévue.

Intéressé dans cette cause comme supérieur de M. Jérôme, je me serais abstenu de vous présenter mes observations; provoqué par la demande que vous m'adressez, j'ai cru de mon devoir d'obéir à votre désir, comme en toute autre circonstance; votre sagesse appréciera mes observations selon leur valeur. Je me permettrai seulement d'ajouter que l'Évêque étant arrivé à son diocèse et ayant tout pouvoir de régler les placements de ses prêtres, il me semble qu'il n'y a pas lieu à donner suite à cette affaire.

· Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

au Dr **Libermann** :

CXXXV

Mademoiselle Marie (chez Madame Halé).

Confidentielle pour être communiquée à votre bon papa.

Ne t'inquiète pas pour Henri, il n'est pas en mauvais état; au moins je ne le crois pas. Si je demande dans ma lettre qu'il parte et qu'il retourne auprès de vous, ce n'est que pour que nous n'ayons pas à déplorer plus tard le malheur d'avoir perdu ce cher enfant. Il y a beaucoup de bon en lui : une foi vive et une charité pour les pauvres peu commune. S'il a fait le mensonge de dire qu'il devait 50 francs au tailleur, c'était pour employer une bonne partie de cet argent en faveur d'un pauvre jeune homme qui était dans le besoin. Il est probable cependant qu'il eût été bien aise

d'en conserver une partie pour lui. Cependant le fond n'étant pas mauvais, et en tout cas, il ne lui serait pas resté beaucoup après la somme qu'il destinait au pauvre jeune homme, car il devait quelque chose en effet à un tailleur; mais c'était bien loin de 50 francs. Cependant quoique ce fût dans une bonne fin qu'il demanda cet argent, cela ne laisse pas de donner des inquiétudes, parce que, s'il dit un mensonge pour l'amour d'un bien, il pourrait d'autres fois s'y laisser aller pour d'autres motifs. Ce qui me paraît le plus dangereux pour Henri à Paris, c'est l'extrême facilité et abandon de son caractère. Il est impossible qu'il se soutienne. Il avait été réglé, au commencement de son arrivée, qu'il viendrait assister aux offices chez nous. Il a fait en effet ses pâques à notre chapelle; mais depuis il n'y a plus reparu, et je craignis de le forcer de peur de lui faire plus de mal que de bien. Il m'assura et m'assure encore qu'il allait tous les dimanches à la messe de la paroisse; il faut bien le croire sur parole et je le crois en effet. Il s'est confessé à M. Le Vasseur dans les moments où il se trouvait indisposé et dans la crainte de mourir pendant la nuit; mais je ne sais si, à part ces confessions, il s'est approché des sacrements depuis Pâques. Il devait venir se confesser à M. Le Vasseur pour la Pentecôte et n'est pas venu; il devait venir pour la fête du Saint-Sacrement et n'est pas venu. Se serait-il confessé à M. Freppel qu'il avait pris pour son confesseur en arrivant? Je n'ai pu trouver un moment pour faire une visite à M. Freppel, je n'ai donc pu m'en informer près de lui. Il m'est impossible de surveiller ce pauvre enfant et cependant il a un besoin pressant de l'être. Son séjour à Paris me paraît de plus en plus une faute grave de votre part.

Pour ses études, il n'est pas dirigé, et sans direction il ne fera rien, n'arrivera à rien. Il a besoin d'être dirigé et suivi. Je suis persuadé qu'il a perdu beaucoup de temps; et à part le temps qu'il a employé aux mathématiques, je pense qu'il n'a rien fait; et même pour les mathématiques je crains bien que son travail n'ait rien de solide, parce que son travail n'a pas été dirigé. Il va

de nouveau se présenter au baccalauréat, mais comme il est à craindre qu'il ne réussisse pas, il serait bon de n'en pas parler; je lui ai conseillé de ne pas vous en prévenir. Je dis qu'il est à craindre qu'il ne réussisse pas, pour la raison qu'on sera très difficile; car du reste je le crois assez fort pour être reçu; mais on est résolu à l'avance de ne recevoir qu'un très petit nombre. Ne te tourmente pas de tout cela, le bon Dieu pourvoira à tout. J'espère pouvoir te procurer un petit secours pour les frais que t'occasionnera Henri à Strasbourg. Je n'ai pu trouver le moyen de le placer dans un pensionnat. Peut-être le meilleur parti à prendre serait de le placer dans une étude de notaire; il ne te coûterait rien et dans quelques années il gagnera son pain, et plus tard, pourra faire comme tant d'autres qui dans cet état sont arrivés à quelque chose, quoique sans fortune.

Ton frère...

F. LIBERMANN, *prêtre.*

à Mgr Cousseau :

V

Le 6 juillet 1851.

MONSEIGNEUR,

Les anciennes Constitutions de la Congrégation du Saint-Esprit soumettaient la Société à la juridiction immédiate de MMgrs les Archevêques de Paris, voulaient que la nomination de ses supérieurs fût confirmée par l'Archevêque et ordonnaient de prier pour eux. Ces Constitutions ont été approuvées par la Propagande qui se contenta d'ajouter une clause par laquelle elle se réserve à elle-seule toute autorité sur la partie des œuvres de la Société qui concerne les Missions.

En 1847, M. Legay, supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, jugeant que sa Congrégation ne s'était mise

dans le principe sous la juridiction des Archevêques de Paris que parce qu'elle n'avait formé qu'une œuvre, restreinte à la seule maison située dans le diocèse, et voulant lui donner une plus grande extension à ses œuvres et embrasser surtout un grand nombre de Missions, crut qu'il était nécessaire de se mettre sous la juridiction immédiate du Saint-Siège. Il changea donc les Constitutions, retranchant les articles que je viens de mentionner, plaça la Société sous la juridiction et la dépendance de la Propagande, réserva à elle seule la confirmation du supérieur général. Cependant M. Legay eut tort de faire cette démarche à l'insu de Mgr Affre. La Propagande, de son côté, ne crut pas devoir consulter l'Archevêque de Paris; elle approuva ces nouvelles constitutions, et, par suite, abrogea les anciennes. Sur ces entrefaites M. Legay a quitté la Congrégation, et M. Monnet, qui lui a succédé, mit en exécution le décret de la Propagande, toujours sans en prévenir Mgr l'Archevêque, qui était encore Mgr Affre.

Arrivant à Paris pour remplacer Mgr Monnet, je n'ai pu approuver cette marche, et j'ai cru de mon devoir de porter à la connaissance de l'Archevêque l'état des choses, tel que je l'avais trouvé. Mgr Sibour venait d'être installé à l'Archevêché. J'ai donc présenté à Monseigneur un exemplaire des anciennes et des nouvelles constitutions, après avoir marqué d'une croix les articles en question. J'ai lu à Monseigneur ces articles, lui en montrant les différences et ajoutant les explications historiques qui étaient à ma connaissance. Sa Grandeur accueillit le tout avec beaucoup de bonté et me dit qu'Elle fera examiner.

Cet examen fait, Monseigneur manifesta un profond mécontentement et m'adressa une lettre très sévère qui fut pour moi le sujet de la plus vive douleur. Cependant comprenant que la Congrégation du Saint-Esprit avait manqué à MMgrs les Archevêques par sa façon d'agir dans cette affaire, je me résignai à une réprimande que je considérai comme bien méritée, quoique j'eusse été personnellement étranger à la faute commise. J'aurais consenti très volontiers à offrir à Monsei-

gneur toutes les réparations qu'il eût été en mon pouvoir de faire. Mais Mgr l'Archevêque demanda davantage : il voulut nous faire revenir à nos premières Constitutions et nous remettre sous sa juridiction, comme par le passé, chose qui n'était en aucune manière en notre pouvoir.

J'ai proposé à Monseigneur de vouloir bien traiter lui-même cette affaire avec le Saint-Siège et nous laisser dans une position neutre, passive. C'était, il me semble, notre position naturelle. Cette proposition ne fut pas acceptée, et Monseigneur me répondit, que, par suite des changements introduits dans nos Constitutions, nous avons perdu notre existence légale et que, en conséquence, si nous voulions conserver la direction du Séminaire colonial et la possession de nos biens, nous avons à faire les démarches nécessaires pour le rétablissement de l'ancien état des choses.

Cette affaire traînait depuis plus d'un an et je n'en avais pas encore dit un mot à la Propagande par respect pour Mgr l'Archevêque et dans l'espoir d'arriver enfin à un arrangement. Mais Monseigneur persévérant à exiger que j'adressasse une demande à la Propagande, je le fis et comme je l'avais prévu à l'avance, ma demande resta dans les cartons. La réponse n'arrivera pas de sitôt. Du reste, je suis convaincu que si la Propagande prenait une décision, ce serait en faveur du *statu quo*. Quoi qu'il en soit, Monseigneur est mécontent et m'attribue les retards.

Par suite de ce mécontentement, Sa Grandeur nous a refusé dernièrement son visa, qui nous était nécessaire pour recueillir un legs de 2.000 francs, fait en notre faveur. Ce refus était motivé par la raison que Monseigneur, en signant la pièce qui lui était présentée, induirait le Gouvernement en erreur, lui ferait croire que nous avons encore l'approbation légale tandis que, par le fait, nous l'avons perdue. Je fus donc obligé de renoncer à ce legs.

Maintenant, Monseigneur, vous voyez ma difficulté. S'il arrivait qu'à l'époque où le testament de M. et M^{me} de Maulévrier devrait recevoir son exécution,

l'Archevêque de Paris était encore dans les sentiments qu'il manifeste actuellement, quel moyen aurons-nous pour nous tirer d'embarras? Je crois cependant que cette crainte n'empêchera pas mon conseil d'accepter la donation. Je serais toutefois bien aise, Monseigneur, d'avoir vos avis à cet égard.

Quant à notre existence légale, j'ai la conviction que nous l'avons conservée comme par le passé. Nous sommes dans les conditions des autres communautés, des Lazaristes, par exemple, qui ne sont dépendants des Archevêques de Paris que dans les bornes du droit commun qui ne lui donne juridiction que sur la communauté existant dans son diocèse.

Le Gouvernement ne peut pas exiger qu'une congrégation qui a des communautés dans d'autres diocèses de France, soit tout entière dépendante de la juridiction immédiate de l'Archevêque de Paris. Il doit donc lui suffire que les Constitutions portent, comme il est de fait, que les membres de la Congrégation sont sous la juridiction de l'Ordinaire. La seule difficulté qu'on pourrait nous faire serait celle-ci : Le Gouvernement a approuvé vos Constitutions, vous les avez changées, son approbation n'existe donc plus. Mais c'est une erreur; l'approbation a été donnée à la Société et nulle mention n'est faite des Constitutions. D'ailleurs pût-on nous chicaner, — je ne pense pas qu'on soit disposé à faire de ces sortes de chicanes, — ce ne serait que dans le cas où l'Archevêque de Paris agirait contre nous. Quoique Monseigneur nous ait dit que, l'occasion se présentant, il se verrait obligé en conscience de déclarer au Ministre que nous avons changé nos Constitutions et rompu toute relation de juridiction avec lui, je suis persuadé que quand il aura reconnu qu'il n'y a pas dans cette affaire faute de notre part, et qu'il n'est pas en notre pouvoir de réparer ce qui avait été fait avant notre arrivée, je suis persuadé, dis-je, qu'il se désistera; car Monseigneur, qui, du reste a le cœur excessivement bon et sensible, ne peut vouloir nous faire du mal par le seul motif, du mécontentement, pour un tort que nos prédécesseurs ont eu à l'égard de Mgr Affre. Je suis

persuadé que les poursuites de Monseigneur ne reposent que sur une erreur. Il ne connaît ni les dispositions de nos cœurs, ni notre impuissance dans cette affaire, et il veut nous obliger à nous rendre. Malheureusement plusieurs circonstances dans lesquelles je ne pouvais rien, ont contribué à entretenir Monseigneur dans l'idée que nous lui faisons opposition et ont aggravé la difficulté.

* * *

à Sœur **Saint-Léopold** :

CXXXVI

Paris, le 7 juillet 1851.

MA CHÈRE SŒUR,

Ne soyez pas étonnée ni troublée que votre pauvre cœur vous joue de temps à autre de mauvais tours. Le jardinier n'est pas étonné quand les mauvaises herbes reviennent, après qu'il a sarclé; il sait à l'avance qu'elles reparaîtront encore, et qu'il sera plus d'une fois obligé de recommencer. Que fait-il quand une mauvaise herbe reparaît? Il recommence à sarcler, et à la longue il parvient à mettre son jardin en bon état. Ne nous décourageons pas, et arrachons, pour l'amour du divin Époux, tout ce que la nature mauvaise produit et cela au fur et à mesure qu'elle le produit, sans donner le temps à la méchante plante de se fortifier. Du reste vous savez que dans les bonnes terres les mauvaises herbes croissent plus vite. Les cœurs sensibles et ardents sont faits pour être tout à Dieu et lui faire le sacrifice de tout; mais aussi faut-il s'attendre à y voir reparaître souvent les ronces et les épines dont vous parlez; il faut les arracher tant qu'à la fin il n'y en reste plus. Patience, courage, persévérance, humilité, confiance et prière : avec cela vous viendrez à bout de toutes les difficultés.

à la **Supérieure de Castres** :

LX

Paris, le 9 juillet 1851.

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

J'éprouve le besoin d'ajouter un mot à la lettre de M. Le Vavasseur pour vous rassurer moi-même contre la crainte qu'a pu élever dans votre cœur le projet de M^{lle} Clara et l'assentiment que nous y avons donné. La bonne Mère nous a toujours inspiré une véritable affection pour votre Congrégation, et Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi une union sainte entre nous, et je tiens à vous dire que l'une et l'autre existent et existeront toujours. Soyez donc bien tranquille sur l'œuvre de M^{lle} Clara; c'est une œuvre de prières et de sacrifices qui restera toujours étrangère à la vôtre et qui ne dérangera rien dans les relations de charité et de zèle que Dieu a établies entre nous. J'espère qu'avant peu vous viendrez former une communauté à Paris, et cette union se fortifiera et s'affermira encore davantage. Comptez toujours sur nous, et lorsque vous serez arrivée au moment d'exécuter votre projet touchant vos règles, nous vous aiderons de tout notre pouvoir. Mgr Kobès désire resserrer davantage les liens d'union entre votre Congrégation et nous; je vous en parlerai plus tard, quand cela sera plus clair pour moi.

Votre tout dévoué serviteur en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

* * *

à Mgr **Collier** :

IV

9 juillet 1851.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à la Mission des Seychelles. Je viens d'en adresser une à Votre Grandeur sur le même sujet. Depuis le départ de cette lettre, nous avons vu M. l'abbé Van de Vood, prêtre belge, venant de Maurice. Il nous a raconté au long l'histoire du Capucin. Il nous a fait part aussi des désirs qu'il avait de consacrer son ministère à ces îles abandonnées. Si vous jugiez bon, Monseigneur, de les confier à son zèle, nous en serions bien aises; car quoique ce soit de tout notre cœur que nous vous offrons nos services pour cette colonie, nous aimerions cependant mieux que d'autres que nous en fussions chargés. Il est à craindre que notre position là ne sera jamais solide. Il vous sera, je crois, bien difficile d'obtenir un traitement assuré pour un de nos missionnaires. Sans traitement du Gouvernement cette Mission ne me paraît pas possible. Les renseignements qu'on m'a procurés sur la population de ce pays depuis que j'ai eu l'honneur de voir Votre Grandeur, me paraissent exiger que l'existence des missionnaires y soit indépendante : si leur vie dépend des gens du pays, on leur fera la loi et leur ministère peut en souffrir beaucoup.

Soyez certain, du reste, Monseigneur, que notre plus grand désir est de servir Votre Grandeur et de seconder vos efforts pour le salut de ces pauvres âmes que Dieu vous a remises entre les mains.

Nous recevrons bien volontiers les deux jeunes Irlandais que vous proposez. Leur pension à Notre-Dame du Gard, s'ils s'entretiennent eux-mêmes de vêtements et de livres, serait de 450 francs, blanchissage et raccommodage compris. Malgré notre pauvreté, nous pourrions, pour cette somme, attendre votre retour dans votre diocèse.

Nous serions heureux, Monseigneur, de pouvoir vous former des sujets britanniques; c'est le seul moyen d'assurer notre Mission de Maurice.

Je désire bien vivement que la vocation de ces deux jeunes gens soit solide et qu'ils puissent devenir de saints missionnaires; ils en attireraient certainement d'autres. Si vous doutiez de leurs dispositions, peut-être vaudrait-il mieux ne pas les envoyer : un premier essai qui ne réussirait pas pourrait avoir des inconvénients.

Veuillez agréer...

* * *

au Card. **Préfet de la Prop.** :

LXXIII

Paris, le 11 juillet 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Par vos deux lettres, l'une du 17, et l'autre du 30 juin de cette année, vous daignez me demander mon avis sur deux propositions faites à la S. Congrégation, et qui ont pour objet de détacher de la Préfecture apostolique de Pondichéry, Chandernagor et Mahé, pour annexer Chandernagor au Vicariat apostolique du Bengale, et Mahé à celui de...

Il me paraît hors de doute que l'annexion de ces deux paroisses serait avantageuse pour leur bonne administration, et surtout pour le salut des âmes et l'édification des fidèles.

Restant attachées à la préfecture, il pourrait leur arriver souvent d'avoir des prêtres médiocres en zèle et en capacité, parce que le Séminaire n'enverra pas ordinairement ses meilleurs sujets dans des paroisses aussi restreintes, et doit réserver naturellement les ecclésiastiques les plus zélés pour les grandes colonies, où leur activité peut se développer avec avantage pour le salut d'un plus grand nombre. De plus, comme le nombre des

prêtres attachés à la préfecture est très petit, il arrive qu'en cas de décès ou de maladie, le curé ne peut être remplacé qu'après un long espace de temps. Il faut que le Préfet écrive au Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, et celui-ci ne sera pas toujours en mesure de lui envoyer le prêtre qu'il demande; il y aurait parfois du retard de dix-huit mois, et, pendant ce temps, il n'y aurait personne pour administrer les sacrements et distribuer la parole de Dieu. Il faudrait dans ces intervalles avoir recours à la charité et au zèle de MMgrs les Vicaires apostoliques limitrophes. Il me paraît donc bien naturel et très avantageux que ces paroisses soient placées directement sous leur juridiction.

Je dois cependant faire connaître à Votre Éminence Révérendissime les difficultés que j'entrevois. Elles seront les mêmes pour les deux endroits, de la part de M. le Préfet apostolique, qui ne manquera pas de faire des réclamations, par la raison qu'en enlevant à sa juridiction Chandernagor et Mahé, sa préfecture, serait réduite à la seule cure de Pondichéry, et tout le clergé qu'il aurait sous son autorité consisterait dans son vicaire. Déjà il a manifesté ses inquiétudes à ce sujet, et m'a pressé vivement de lui envoyer un prêtre le plus tôt possible. Ce qu'en effet je me disposais à faire, et le jeune ecclésiastique que je comptais envoyer serait prêt à partir dans le courant d'octobre prochain.

Quant au Gouvernement français, je ne présume pas qu'il fasse des difficultés pour Mahé, par la raison que ce poste a très peu d'importance et que le vicariat de n'est pas administré par des prêtres anglais. Je pourrais d'ailleurs faire valoir que jusqu'à ce jour Mahé a été desservi par les Missionnaires de Mgr le Vicaire apostolique de... Mais il ne sera pas de même de Chandernagor : le Gouvernement attache plus d'importance à cette ville, qui est tout près de Calcutta, et craindrait de voir dans ce poste, environné de si fortes colonies anglaises, un prêtre anglais soumis à un vicaire apostolique anglais. Si même le Ministère de la Marine, actuellement dans des dispositions très favorables, ne faisait pas d'opposition à ce projet, l'autorité civile du lieu pourrait plus tard

susciter de graves contradictions. Il y aurait d'ailleurs une autre difficulté : le prêtre qui gère actuellement la paroisse de Chandernagor serait sans position, et il serait difficile de lui en trouver une, car les évêques des colonies acceptent difficilement les ecclésiastiques qui viennent des préfectures apostoliques.

Cependant si Votre Éminence Révérendissime jugeait à propos de décider la question en faveur de MMgrs les Vicaires apostoliques, j'agis de tout mon pouvoir auprès du Gouvernement pour aplanir tous les obstacles.

Je crois que, dans cette circonstance, je dois faire part à Votre Éminence Révérendissime d'une pensée qui me préoccupait quand je reçus les lettres dont vous m'avez honoré

Affligé des conflits continuels qui ont lieu entre M. le Préfet et MMgrs les Vicaires apostoliques dans le territoire desquels les différentes paroisses composant la préfecture sont situées, je cherchais un moyen de remédier à cet inconvénient, qui est une cause d'embarras incessants et de mauvaise édification pour les fidèles. Mais ce moyen m'a paru difficile à trouver, parce que le mal est inhérent à la position anormale de la préfecture, dont la juridiction sur tous les points qui lui sont soumis, et surtout à Pondichéry, se complique avec celle des Vicaires apostoliques. J'ai donc pensé que peut-être Votre Éminence trouverait bon d'abolir entièrement la Préfecture de Pondichéry et de confier à Mgr le Vicaire apostolique la portion des habitants de cette ville qui est sous l'autorité de M. le Préfet apostolique, ainsi que la ville de Chandernagor, Mahé et les autres postes français pourraient être placés sous la juridiction des Vicaires apostoliques dans le territoire desquels ils sont situés.

De notre côté, nous ne chercherons en aucune manière à mettre obstacle à cette disposition, parce que nous croyons que le bien des âmes y est intéressé. J'espère que le Gouvernement français y consentira aussi; car avant que la S. Congrégation ait confié la Préfecture de Pondichéry au Séminaire du Saint-Esprit, le Gouvernement avait le désir qu'elle soit donnée à la Société des Missions Étrangères de Paris. Cependant sachant que cette

Société avait alors refusé de se charger de cette Mission, j'ai voulu m'assurer de ses dispositions actuelles, et j'ai appris qu'à raison de ces conflits incessants de juridiction, Mgr le Vicaire apostolique de Pondichéry serait disposé à l'accepter, si Votre Éminence Révérendissime la lui offrait. On pense qu'il se chargerait aussi de Chandernagor. Ces Messieurs des Missions Étrangères pourraient faire une procure qui faciliterait leurs relations avec le Thibet. Enfin les Missions Étrangères consentiraient à conserver les deux prêtres qui exercent les saintes fonctions dans la Préfecture de Pondichéry, et, si le Gouvernement, comme je l'espère, admet ce changement sans opposition, j'obtiendrai facilement une pension de retraite pour Mgr le Préfet apostolique.

J'ose prier Votre Éminence de me faire connaître sa décision touchant la paroisse de Mahé, afin que je puisse déterminer la destination de l'ecclésiastique que je devais y envoyer dans le courant d'octobre.

Si la Congrégation trouve opportun de mettre Pondichéry sous la seule juridiction du vicaire apostolique, je m'appliquerai aussitôt à prévoir les obstacles que sa décision pourrait rencontrer auprès du gouvernement français et à obtenir une pension pour M. le Préfet apostolique.

Depuis que Votre Éminence Révérendissime m'a fait savoir que je n'aurais dû rien proposer au Gouvernement touchant le Vicariat apostolique à ériger à Cayenne, je ne m'en suis pas occupé. Cependant j'ai appris qu'une correspondance s'était établie à ce sujet entre les Ministres de la Marine et des Cultes, à la suite des ouvertures que j'avais faites au Directeur des colonies, qu'on est d'accord en ce moment sur cette question et qu'on se dispose à la faire traiter avec le Saint Siège par l'Ambassadeur de France.

Il en est de même de l'union du Sénégal au Vicariat de la Guinée. On persévère toujours à la Direction des Cultes à vouloir obtenir du Saint-Siège que le Gouvernement ait le droit de désigner les candidats qui doivent être nommés aux deux vicariats !

J'ai cru devoir en donner connaissance à Votre Émi-

nence, afin qu'Elle puisse me donner des ordres s'il y a lieu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître aussi qu'à la demande de M. le Préfet apostolique de Cayenne, j'ai envoyé dans cette Mission trois prêtres de notre Congrégation dans la semaine de Pâques. Ce sont MM. Thoulouse, Guillemain et Guyodo.

Il a été réglé entre M. le Préfet et nous, que leur nombre serait augmenté d'année en année jusqu'à ce qu'ils soient huit.

M. le Préfet destine ces missionnaires à évangéliser les populations dispersées dans les quartiers isolés : les indigènes et environ 10.000 anciens esclaves réfugiés autrefois dans les montagnes, qui sont actuellement réunis sur les confins de la Guyane française. Cette population abandonnée depuis très longtemps a oublié la doctrine et abandonné la pratique du christianisme.

Daignez agréer l'hommage du profond respect et du dévouement filial avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence Révérendissime,
le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

à Mgr Lacarrière :

XIV

Paris, le 14 juillet 1851.

MONSEIGNEUR,

Nous avons ici un de vos diocésains, M. de Saintrac, qui désire continuer ses études théologiques, être ordonné prêtre et retourner à la Guadeloupe.

M. de Saintrac est âgé de 42 ans; il est né au Lamentin, a été habiter en plusieurs ports, puis a acheté une étude de notaire à la Pointe-à-Pître, fut converti par M. Guyard ancien Vice-Préfet de la Guadeloupe, a commencé ses

études théologiques sous lui, et vint au Séminaire du Saint-Esprit en 1848. Il y resta jusqu'au 12 juin 1850. Alors M. Guyard étant nommé Préfet apostolique du Sénégal, le pria de venir avec lui et comptait l'attacher à sa Mission. M. de Saintrac, quoique n'ayant pas fini sa théologie et n'étant que minoré, se rendit à la prière de M. Guyard par reconnaissance pour lui. Le climat du Sénégal lui fut contraire, il tomba malade et n'a pas pu y rester. Il est donc revenu se présenter au Séminaire, où nous l'avons reçu provisoirement et en attendant vos ordres.

Pour que vous puissiez prendre une décision, voici les renseignements que je puis vous donner sur son compte. Peut-être pourrez-vous en avoir d'autres à la Guadeloupe.

Il est très pieux, d'un bon esprit, d'un bon caractère; mais faible dans ses études, comme tous ceux qui viennent au Séminaire à son âge. Il a du bon sens et de la bonne volonté; sa santé est faible. Il paraîtrait, au moins d'après ce qu'il dit lui-même, qu'il possède une petite fortune, moyennant laquelle il pourrait pourvoir à sa subsistance sans être à charge à votre diocèse. Il m'est impossible ici de me procurer les renseignements nécessaires pour vous dire ce qu'il y a de vrai en cela; mais je pense qu'il vous sera bien facile là-bas de savoir au juste ce qui en est.

Veillez, Monseigneur, me faire connaître vos intentions à son sujet avant la rentrée.

J'ai aussi à vous dire un mot des Sœurs de Saint-Joseph.

Vous avez déjà eu connaissance du différend qui a existé entre cette communauté et Mgr l'Évêque d'Autun. Le vénérable Prélat vient de mourir et la Supérieure Générale des Dames de Saint-Joseph est à l'extrémité et désespérée des médecins. Il me paraît probable que la bonne Mère Supérieure venant à décéder, il sera question de donner à cette nombreuse Congrégation une position plus régulière et plus solide que celle qu'elle a eue jusqu'à présent, et MMgrs les Évêques dans les diocèses desquels ces religieuses sont employées auront

probablement à s'en occuper. Veuillez donc, Monseigneur, me dire quelles sont vos intentions relativement à cette affaire, afin que je puisse en faire part à vos collègues de France, s'ils venaient à me les demander.

*
* * *

à Mgr **Kobès** :

XII

Paris, le 15 juillet 1851.

MONSEIGNEUR,

Je réponds un petit mot à votre lettre du 23 avril. Je crois vous avoir déjà dit dans ma dernière lettre où en étaient les choses touchant le Vicariat. Pour plus de sûreté, je me répète. La Marine et les Cultes sont d'accord. On se dispose à traiter l'affaire avec le Saint-Siège; mais je crois bien que l'affaire traînera, car le Gouvernement voudrait avoir la nomination du Vicaire apostolique de Saint-Louis, ce que le Saint-Siège ne pourra et ne voudra pas accorder. Je pense qu'on finira par trouver un moyen terme et que la question se terminera favorablement. J'ai déjà dit aux deux Ministères qu'il faudrait que le Vicariat du Sénégal s'étendît sur la Sénégambie et qu'il se bornât à la partie de cette contrée qui est sur la rive droite de la Gambie. Celle qui est sur la rive gauche, c'est-à-dire toute la partie qui renferme les postes et colonies anglaises, resterait sous la juridiction du Vicaire apostolique du Gabon. Il serait peut-être bon plus tard, nécessaire même, que cette partie forme un Vicariat à part dont les limites seraient depuis la rive gauche de la Gambie jusqu'à la rive droite de la rivière *Saint-André*. Le reste appartiendrait au Gabon. Quand une fois la question sera portée à Rome par le Gouvernement, j'écrirai à ce sujet à la Propagande et j'y enverrai une carte qui représentera la délimitation de ces différents vicariats. Je pense que nous n'aurons

pas de difficulté à obtenir que Mgr Bessieux soit accepté comme Vicaire apostolique du Sénégal et vous pour le Gabon. S'il y avait quelque chose de nouveau, je vous tiendrais au courant.

Je suis bien affligé de toutes les peines que vous éprouvez, surtout celles de la part des pauvres missionnaires imparfaits. Ne prenez pas trop à cœur toutes ces peines, ces embarras et contradictions. Elles sont suscitées pour votre sanctification. Plus vous souffrirez, plus vous attirerez des grâces sur votre Mission pour le présent et pour l'avenir. Vous êtes une victime pour le salut des âmes et aucune souffrance n'est de trop; toutes entrent dans les vues de Dieu et doivent avoir des avantages pour la gloire de Dieu. Seulement, Monseigneur, de votre côté, vous devez les prendre avec calme et modération. Notre-Seigneur Jésus-Christ seul pouvait exciter en lui toute la sensibilité dont était susceptible sa nature humaine, afin de souffrir davantage; nous qui sommes pauvres et faibles, nous devons amortir notre sensibilité par une grande plénitude d'abandon de notre âme à Dieu et prenant les imperfections et les défauts des hommes et des choses, avec tous les obstacles que le bien y rencontre, avec une grande paix et une sainte placidité, attendant avec patience, douceur et modération les moments de Dieu pour être des victimes de sa sainte volonté. Si nous sentons trop fortement les peines, je veux dire si notre sensibilité se laisse aller à ses sensations pénibles, nous risquons de mêler nos imperfections aux dons de Dieu renfermés dans la souffrance. Ce n'est pas notre œuvre que nous faisons, c'est la sienne; supportons les imperfections et les difficultés comme il les supporte, et attendons avec amour, humilité et confiance qu'il lui plaise d'enlever les obstacles. En attendant souffrons en priant et en nous abandonnant à la Divine Miséricorde.

Je continue à travailler à l'ouvrage que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre. Je suis presque à la fin de la partie qui traite les questions générales, j'ai un peu plus de 60 pages de faites, ce qui fera, je pense, la valeur d'environ 100 pages de lithographie. Je suis

arrivé aux vertus. Je ferai examiner cette première partie par M. Schwindenhammer, et si elle peut être utile à nos confrères, je la corrigerai et la ferai lithographier et vous l'enverrai. Si mes confrères trouvent que ces sortes d'écrits pourront faire du bien, je suis déterminé à me débarrasser des correspondances particulières autant que je pourrai et à employer mon temps désormais à écrire pour les missionnaires.

Je suis en la charité de Jésus et Marie, votre très respectueux et très affectueux serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr Kobès :

XIII

Nous insérons ici une lettre écrite et signée par M. Fr. Le Vavasseur en son nom propre, parce qu'elle complète la correspondance du V. Père.

Notre-Dame du Mont-Carmel, 16 juillet 1851.

MONSEIGNEUR,

Je dois commencer par demander pardon et m'avouer coupable, car il y a bien longtemps que j'aurais dû vous écrire. Les affaires se succèdent; un jour pousse l'autre et mes projets de lettre ont été ainsi remis jusqu'à ce jour.

Nous avons été bien affligés des nouvelles du Gabon et nous sommes bien impatients de voir arriver Mgr Besieux. Tous nos cœurs sont préparés à accepter avec amour tout ce que le bon Maître voudra; s'il veut le conserver, nous l'en remercierons bien; s'il veut l'appeler à lui, nous l'en bénirons encore. M. Chevalier ne faisait part l'autre jour d'une pensée que je goûte beaucoup et que je voudrais imprimer fortement dans les esprits et les cœurs de nos novices. Il me disait : « La Mission de Guinée n'est rien autre chose pour le moment qu'une

oblation de victimes à Dieu pour la conversion de l'Afrique. Il ne faut aller là que pour souffrir et mourir ». Oh ! que j'aime cette pensée ! comme je la crois bien vraie ! Je ne serais donc pas étonné que le moment du sacrifice pour Mgr Bessieux soit arrivé et que Dieu demande cette victime précieuse.

M. Chevalier a été fort souffrant pendant les premiers jours qui ont suivis son arrivée. La fièvre et son mal d'entrailles l'ont attaqué ensemble ; mais il va mieux. Après un séjour au Gard, il est parti pour ses montagnes du Jura. J'espère que le bon Dieu nous le rendra bientôt, bien remis et avec sa première santé.

Le pauvre M. Logier nous est un grand sujet de peine. C'est moi que M. le Supérieur avait chargé de le conduire à sa famille. Cette commission que je redoutais, Dieu l'a rendue toute facile ; sa grâce avait préparé le cœur de sa mère et de son père et ils l'ont reçu avec un esprit de résignation et de foi bien admirable. Sa tête est toujours entièrement perdue ; il a toujours des accès de fièvre assez violents, mais pour le reste il va bien. Les médecins ont espoir — moi j'en ai peu, — pour le retour de la raison. Nous proposerons à sa famille de le placer dans quelque maison d'aliénés, s'il ne se rétablit pas. Il a une petite somme placée qui lui donne 105 francs de rente par an ; c'est toujours un secours précieux pour nous. Sa mère redemande avec instance la montre qu'elle lui avait procurée avant son départ. Cette bonne mère se conduit si bien à l'égard de son fils que nous voudrions la contenter en tout. Si donc, Monseigneur, vous aviez la bonté de nous envoyer cette montre par la première occasion qui se présentera, vous nous feriez bien plaisir.

M. Warlop va très bien ; il est en ce moment en Belgique ; mais nous en sommes bien embarrassés. Qu'en faire ? Le F. Louis est bien gras, mais ses jambes sont toujours faibles. Il est question de l'envoyer à Bordeaux ; il pourra là être bien utile, si M. Gravière sait le tenir et l'empêcher de se rendre trop important.

Nous prenons tous, notre bon Père surtout, une part bien grande à toutes les épreuves que le bon Dieu vous envoie. Nous portons toutes vos peines dans nos cœurs

et vous voudrions pouvoir les souffrir pour vous; mais ce n'est pas là ce qu'entend le bon Maître. Cette part précieuse qu'il vous a donnée ne sera pour personne autre. On pourra vous l'envier, mais on ne l'aura pas.

Nous sentons surtout bien vivement le besoin que vous avez d'hommes d'expérience, capables de conduire vos œuvres et d'inspirer confiance, et notre bon Père se donnerait mille fois pour vous en avoir; mais ces hommes-là sont des dons de Dieu, qu'il faut attendre de lui seul. M. François aurait pu peut-être vous être utile, vous le pensez, Monseigneur; je ne dirai pas non. Cependant je ne puis m'empêcher de douter qu'il réussisse à bien conduire une communauté en Guinée. Peut-être même y aurait-il été nuisible; il est bien jeune et malgré toutes ses excellentes qualités, il me semble qu'il n'est pas tout à fait ce qu'il faut pour un missionnaire de Guinée. Je crois que notre bon Père a été bien inspiré pour la Mission qu'il lui a donnée; malgré tout l'intérêt que je porte à la Guinée je ne puis regretter son départ pour Bourbon.

La Mission de Cayenne a pris trois sujets assez bons, c'est vrai; mais cette Mission me semble être bien nécessaire et encore plus pour la Guinée que pour les autres raisons qui l'ont fait commencer. Il faut trouver moyen non seulement de ne pas toucher à ce que Dieu vous donne, mais même d'y ajouter; or, comment arriver là sans s'ouvrir quelque source qui puisse nous assurer quelque secours? On ne peut compter ni sur Bourbon, ni sur Maurice; Bourbon aurait pu faire un peu plus, mais en négligeant beaucoup ses œuvres. Valait-il mieux les négliger et tout envoyer ici? Je n'ose dire ni oui, ni non, mais je pencherais pour non. Si on tient à nous maintenant à Bourbon, c'est à ce que nous y avons fait que nous le devons. Notre cher Père a donné ses ordres pour que chaque année il soit régulièrement envoyé ici ce qu'on croit pouvoir leur demander pour la Maison-Mère; mais ce ne sera pas beaucoup; il ne peuvent nous donner plus de 2.000 francs par an. Cette Mission de Bourbon n'est qu'une œuvre passagère; elle tient aux Noirs qui seront tout à fait Blancs dans quelques années, cinq ou

six ans. D'un moment à l'autre l'Évêque peut nous remercier. On ne peut donc pas compter sur Bourbon. Sur Maurice encore moins : on est là chaque jour au moment d'être jeté à la mer; il suffit d'un mot, d'un moment d'humeur pour que le gouvernement de cette île nous fasse déguerpir. Les choses étant ainsi de ces côtés-là, il fallait bien s'ouvrir quelque part un moyen de vivre, en cas de famine. Et elle peut arriver, la famine, bien plus tôt qu'on ne pense. Quand je dis qu'elle peut arriver, Monseigneur, j'entends arriver pour toujours, car elle fait de fréquentes apparitions, elle est souvent dans la maison; au Gard on a approché de 0. Ce n'est pas une petite affaire de nourrir tant de bouches avec rien. Qui peut compter sur un jour dans les choses et les temps où nous sommes. D'ailleurs dans les trois confrères partis pour la Guyane, il n'y a qu'un, M. Thoulouse, en qui vous auriez trouvé ce que vous demandez pour vos supérieurs de communauté. Les deux autres, au moins un pourra être plus tard propre à cette fonction, mais pour le moment elle aurait pu lui nuire et il aurait pu y être très impropre.

Il me semble, Monseigneur, que Dieu veut pour le moment comme une pose dans la marche de vos missionnaires; le sacrifice des désirs de votre cœur lui tiendra lieu de ce que vous ne pouvez pas faire; quand vous aurez attendu, gémi, pleuré et demandé, il donnera en un moment et en surabondance ce qu'il avait paru refuser. Ces embarras où vous vous trouvez, ce manque d'hommes dont vous avez besoin, fait bien mal au cœur de notre bon Père, et à la réception d'une de vos dernières lettres, j'essayais en vain de le consoler. Vous savez que cette Mission de Guinée lui est chère à proportion qu'elle lui a coûté et qu'elle lui coûte. Il faut qu'il souffre en son cœur de père tout ce que nous devons souffrir dans cette Mission.

Je dis *nous*, car j'espère bien avoir le bonheur d'y prendre une petite part. Il a toujours la pensée de m'envoyer goûter un peu de votre fièvre et de vos autres bonnes choses de ce genre. J'ai un grand désir de faire ce voyage; il serait d'un an : six mois en Sénégalie et

six mois au Gabon. Cependant je ne veux pas demander de moi-même; ce serait une présomption qui pourrait bien être punie de faiblesse ou de lâcheté; mais quand on me dira de partir, je serai bien content. A quoi vous servirai-je? je n'en sais rien. Je serai toujours bon, je crois, à faire un peu de cuisine ou à soigner les malades ou à quelque occupation de ce genre. Ce n'est pas que je sois bien habile en ces parties, mais avec de la bonne volonté on vient à bout de beaucoup, puis, quand mon voyage sera bien décidé, je prendrai des leçons pour en savoir un peu plus.

Ce voyage peut être empêché par plusieurs choses; et entre ces choses il faut mettre en première ligne l'affaire de Maulévrier qui revient sur l'eau. Vous la connaissez, je pense, Monseigneur. C'est un beau château avec bois et fermes et chapelle à bâtir sur, qu'on veut nous donner à condition que nous en fassions au moins notre maison d'études. C'est un bien considérable. Ce qui a arrêté jusqu'ici, c'est que le donateur a des affaires d'argent qui l'empêchent de rendre définitive la donation qu'il veut nous faire et M. le Supérieur ne veut accepter et se déplacer qu'à coup sûr. Il avait abandonné tout espoir de voir réaliser cette donation, quand le marquis de Colbert, qui est le donateur, a repris ses premières pensées et il les poursuit actuellement. Qu'en sera-t-il? Nous n'en savons rien. De nouvelles difficultés se joignent à celles qui existaient déjà; peut-être que notre bon Père se contentera d'une possession non absolument certaine pour le moment, mais qu'on pourra rendre telle plus tard.

Si cette donation se fait, nous quitterions probablement le Gard. On le louerait. La maison d'études et le noviciat des Frères seraient transportés à Maulévrier, et le noviciat serait placé à Paris près du Séminaire et sous la direction immédiate, ou au moins presque immédiate de M. le Supérieur. C'est ce que nous désirons tous bien vivement, et M. Schwindenhammer surtout. Depuis longtemps, le changement ou plutôt le perfectionnement, dans nos choses, aurait eu lieu, si nous n'étions pas si pauvres. Le noviciat à Paris est une

dépense en plus, par an, de 3.000 francs au moins, et dans notre excessive pauvreté, ce serait bien lourd à porter. Le noviciat étant transporté à Paris et la maison d'études à Maulévrier il faudrait de toute nécessité qu'on renonçât à mon voyage en Guinée et qu'on me fît rester soit pour diriger la maison des études, soit pour diriger le noviciat, si M. Schwindenhammer est laissé à ses étudiants. Mais tout cela n'est encore qu'en projet. Il n'en sera peut-être rien, et alors probablement je partirai.

Je presse toujours notre bon Père pour faire revenir ici le P. Collin. Il nous serait bien utile. C'est certainement un des confrères les plus capables que nous ayons. Les instances qu'a faites Mgr de Bourbon pour conserver notre Mission dans son diocèse ont forcé de l'y laisser encore quelque temps; mais il ne peut pas rester là longtemps et il est à souhaiter que ce soit le moins de temps possible, car la supériorité qui vient de lui être imposée va achever de l'épuiser et je crains qu'il nous revienne ici invalide pour le moins; c'est une poitrine faible qui, dès qu'elle commencera à se détraquer, ne pourra plus être remontée.

Cette Mission de Bourbon et celle de Maurice sont toujours deux œuvres grandement bénies de Dieu. A Maurice ils font des prodiges de travail. Je ne comprends pas comment ils y peuvent tenir. Le P. Thévaux vient de faire une mission à l'Île Rodrigue, rocher jeté à une centaine de lieues de Maurice où il y a une population abandonnée depuis longtemps : elle n'a jamais eu de prêtre depuis qu'elle s'est réunie là.

A Bourbon ils ont eu des misères de la part des Blancs dans ces derniers temps. On a continué contre eux la guerre commencée depuis que nous y sommes arrivés. Le P. Jérôme a donné moyen, par une imprudence, à l'autorité ecclésiastique qui n'était pas pour nous et au gouvernement de le séparer par force de ses confrères; mais Mgr Desprez est maintenant près d'eux, et il arrangera tout.

Il est aussi question d'une Mission aux Îles Seychelles. L'Évêque de Maurice, dont elles dépendent, a demandé

avec instances des missionnaires pour ces pauvres îles peuplées de catholiques, de Noirs, et abandonnés sans prêtre depuis quarante ans. Il y a six ou huit mille âmes. Malheureusement, les protestants y sont arrivés et si on tarde trop ils perdront les pauvres Seychellois. Le P. Briot aurait grande envie d'être chargé de cette Mission. On lui adjoindrait M. Warlop et M. Guimet. Ce personnel ne peut convenir qu'à une Mission comme les Seychelles. M. Briot est toujours plus ou moins malade; ses entrailles sont souvent en désordre, l'estomac aussi. Il n'y a pas à songer à la Guinée pour lui, quoique, lui, il soit tout disposé à y retourner. M. Warlop, vous n'en voulez plus; M. Guimet, non plus, n'est pas propre à vos Missions.

Les Seychelles forment un archipel composé d'une douzaine et plus de petites îles; le climat est fort sain et agréable, quoique leur latitude soit basse; leurs habitants sont fort simples : ce serait une bonne Mission d'invalides ou de gens peu propres aux Guinées. Mais je crois qu'elle ne réussira pas. Le Gouvernement anglais ne consentira pas à nous y envoyer.

• Notre bon Père vous a dit, je crois, un mot de Bordeaux dans une de ses dernières lettres. Cayenne a porté à Bordeaux un coup dont je ne sais comment ni quand il se relèvera. Nous avons arrêté qu'il fallait abandonner cette Mission; il nous paraissait impossible de la conduire convenablement. Mais Mgr l'Archevêque de Bordeaux a fait de telles réclamations et de telles instances que M. le Supérieur n'a pas osé aller contre la volonté de Sa Grandeur et y a laissé M. Gravière avec M. Vaugeois et le F. Bertrand. Le F. Louis va les rejoindre probablement.

Cette maison de Bordeaux peut être très utile pour former les jeunes missionnaires et les initier à l'usage du monde. Plusieurs des qualités que vous demandez, Monseigneur, dans les novices qu'on vous prépare, ne peuvent être données, s'acquérir, que dans l'exercice du ministère. Bordeaux comme Paris seraient très propres, par la nature des œuvres qu'ils présentent, pour les façonner et les faire commencer à acquérir ce qu'ils

doivent posséder et comme prêtres et *a fortiori* comme missionnaires. C'est là une des raisons qui me font désirer vivement avoir en France une ou deux maisons conduites chacune par un ou deux hommes d'expérience et capables de faire prendre le pas de route aux jeunes prêtres. Je voudrais qu'après le noviciat chaque missionnaire s'exerçât au saint ministère en France, au moins pendant un ou deux ans avant de partir. Sans cette épreuve on ne pourra jamais savoir sûrement la valeur de ceux qu'on envoie et l'on sera exposé à de fréquents et à de grands mécomptes. Pour juger de la force et de la vitesse d'un cheval, il faut le lâcher dans la plaine; tant qu'il restera en repos on ne saura pas ce que c'est. On exerce bien un peu de ministère au noviciat, mais c'est trop peu pour laisser apparaître en tout ce qu'elles (?) sont et les bonnes et les mauvaises qualités d'un chacun. On éprouve bien aussi les novices; dernièrement, nous parlions des épreuves avec M. Chevalier et nous écrivions à M. Schwindenhammer qu'il fallait qu'il trouvât un moyen d'en inventer de nouvelles afin de mieux former ses gens. Mais toutes les épreuves du monde ne valent pas une année de ministère dans des œuvres bien choisies, sous un homme d'expérience et de vertu. Mais toujours, et en tout, et partout le difficile c'est de trouver ceux qui peuvent faire, guider et former, c'est de trouver ceux qui ont tête et cœur. Je reconnais tous les jours, de plus en plus, combien ces hommes-là sont rares, et ce n'est pas seulement pour nous qu'ils sont rares, mais pour toutes les Congrégations et pour toute l'Église.

Il nous manque aussi un homme pour les Frères. Les Frères, à mon avis, et c'est le vôtre aussi, à ce qui me semble, doivent être considérés, pour les Missions, comme la partie de la Congrégation qui demande le plus de soins et d'efforts. Il faudrait deux choses pour le noviciat des Frères; d'abord un homme capable de les diriger et de les former, puis plusieurs Frères de vertu et de métiers pour être comme les exemples et les instituteurs de ceux qui viennent. Malheureusement, jus- qu'ici les besoins des Missions ont toujours tout épuisé

et prêtres et Frères. Il me semble bien nécessaire qu'on songe à faire quelque chose à la source, autrement elle se sèche. Si la Maison-Mère est épuisée et reste si pauvre, que pourra-t-elle donner? Il faut être capable de produire pour produire.

Vos désirs d'avoir notre bon Père pour un temps nous sont pénibles parce qu'il ne semblent pas qu'ils puissent être satisfaits. Ce serait exposer l'œuvre de Dieu à être frappée au cœur. Son état de santé rend ce voyage absolument impossible et on peut dire bien hardiment que Dieu ne le veut pas.

Vos pensées d'union plus intime avec la Congrégation de Castres occupent notre bon Père. Il est tout disposé à faire ce qu'elles voudront, mais il ne peut guère faire trop d'avances; c'est à elles à sentir le besoin qu'elles ont de nous. On s'empressera d'accorder tout ce qu'elles demanderont. Vous, Monseigneur, et Mgr Bessieux, vous seriez mieux placés que nous pour faire des propositions, des réclamations même, car c'est surtout en Mission que le besoin d'une union plus intime avec elles se fait sentir et c'est vous seuls qui avez droit de parler de cela.

Dieu semble vouloir former en ce moment une œuvre qui peut, avec sa grâce, nous devenir bien utile. A peine le premier germe en paraît-il; prendra-t-il vie? c'est ce que nous verrons. Une sainte âme, qui nous semble avoir une grâce pure et abondante, est fortement poussée à se dévouer en victime pour les Missions. Elle voudrait avec les compagnes que le bon Dieu lui donnerait s'offrir au Cœur de Jésus par celui de Marie, comme victime, consacrant aux Missions tout ce qu'elles ont de cœur et de force, ne vivant, et intérieurement et extérieurement, que pour les Missions, souffrant et priant pour attirer sur elles les bénédictions de Dieu et travaillant à leur bien matériel de toute manière et par elles-mêmes et par toutes les âmes qu'elles pourront s'unir à cette fin. Cette œuvre aurait trois parties. Une partie en serait l'âme et le cœur; elle se composerait de celles qui avec la fondatrice, seraient des victimes de prière et de travail, entièrement consacrées à Dieu, de vraies Religieuses, tenues cependant à l'œuvre que par leur volonté; les

vœux ne seraient pas faits comme dans les autres Congrégations; c'est du moins jusqu'ici la pensée de la fondatrice, ce n'est pas la mienne. A ces victimes seraient jointes toutes les âmes dans le monde qui, sans en sortir, ne voudraient vivre que pour Dieu et les Missions. Cette deuxième partie seconderait de tout son pouvoir et par son action dans et sur le monde; enfin la troisième partie se composerait des personnes du monde qui seraient seulement unies aux deux autres de vues, d'intentions et de prières. Le P. Chevalier goûte beaucoup ce projet et croit qu'il peut procurer aux Missions une masse de cœurs bien unis et criant sans cesse ensemble vers le ciel pour demander ses bénédictions. Cette œuvre se dévouerait spécialement à nos Missions, recevrait la vie et la direction spirituelle de nous, ressortirait de nous, comme la branche du tronc. Voilà le projet; nous laissons faire; on reçoit les services temporels que ces bonnes âmes nous rendent et on leur donne en retour les soins spirituels dont elles ont besoin. Mais cela, sans aucune solidarité; nous n'entrons pour rien dans l'assistance matérielle dont elles ont besoin. Elles vivront comme elles pourront; nous ne l'adoptons pas encore ostensiblement. Nous nous bornons à dire : faites; puis nous verrons. Les Sœurs de Castres ne sont pas sans une sorte, je ne dirai pas, de jalousie, c'est bien loin de leur cœur et elles n'en sont pas capables, mais sans une sorte d'appréhension, en voyant germer cette œuvre qui aura une union si intime avec nous, au cas où elle réussisse. C'est une nommée M^{lle} Clara qui la commence. Cette demoiselle est une artiste assez distinguée; elle peint. Elle est fortement secondée par une dame de Brétignières qui retire aux Sœurs de Castres, pour la lui donner, une maison qu'elle leur avait louée à Saint-Pierre, près de Notre-Dame du Gard. Cette circonstance est fâcheuse. Ces bonnes Sœurs ne voient pas d'un très bon œil M^{lle} Clara venir se mettre ainsi à leur place. Nous nous tenons en dehors de cette affaire, nous bornant à répondre à chacune de celles qui nous consultent ce que nous croyons devant Dieu qu'elle a de mieux à faire. C'est M. Schwindenhammer qui dirige M^{lle} Clara,

mais outre qu'il l'a éprouvée et rebutée pendant fort longtemps, il n'a pas voulu entrer pour rien dans ce commencement de Congrégation et nous a renvoyé cette bonne âme, pour qu'elle s'en rapporte uniquement à ce que M. le Supérieur lui conseillera.

Les Religieuses de Bourbon, les Filles de Marie, dont vous avez entendu parler, vont toujours admirablement. C'est une œuvre vraiment bénie de Dieu; elle est indépendante de nous; elle est toute à l'Évêque de Bourbon, mais nous l'avons aidée à naître; si elle n'est pas fille, c'est une proche parente. Je la recommande à vos prières.

Notre maison au Faubourg Noyon est toujours vide; nous ne trouvons pas à la louer. Le Séminaire de Paris va, Dieu merci, très bien. Il a été béni cette année et nous espérons bien que le bon Maître en fera une source de saints prêtres pour les Colonies. Il est probable que les petites Colonies, c'est-à-dire Saint-Louis, Gorée, la Guyane vont bientôt être remises entre nos mains. Nous attendons M. Guyard; je doute qu'il puisse faire grand-chose contre nous; notre bon Père ne veut rien faire contre lui, quoique ce serait agir pour Dieu : il laisse Dieu même faire, c'est plus sûr. Le petit F. Auguste, que vous avez peut-être connu, est mourant; ce sera un protecteur de plus au ciel.

Je ne vous parlerai pas des choses du monde; j'y suis complètement étranger, et j'observe bien la règle du Séminaire qui défend de s'en occuper. Cependant je puis toujours vous dire que tout s'obscurcit de plus en plus et que personne ne sait où l'on va ni ce qui arrivera. Il est probable, comme ça a toujours été jusqu'ici, que Dieu nous prépare quelque chose à quoi personne ne s'attend. Plusieurs prétendent qu'on va passer par une plus terrible épreuve que 93 et que le clergé surtout en verra de dures. Mais Dieu est là.

Mille tendres affections à tous nos confrères de la part de tous ceux d'ici ! Que je serai heureux de pouvoir les embrasser avant la fin de l'année !

Votre pauvre serviteur,

F. Le Vasseur.

au D^r **Libermann** :

CXXXVIII

Monsieur Libermann Médecin.

Paris, le 18 juillet. 1851.

MON BIEN CHER FRÈRE,

Je vais vous envoyer Henri. Il va partir ce soir, peut-être seulement demain matin, au plus tard dimanche soir.

Il est temps qu'il parte, car n'ayant rien à faire il se perdrait à Paris; il ne faudrait que trois ou quatre jours pour cela. Définitivement il est mal entouré ici. Il faut le surveiller et le faire travailler. Il nous est impossible de le recevoir au Gard, nous n'avons pas de place; de plus il nous mettrait le désordre dans la maison; il n'est plus habitué à cette régularité, ni assez docile pour se soumettre à cette règle stricte; il a joui de sa liberté et après cela il n'y a plus guère à espérer qu'il puisse se soumettre à une règle. D'ailleurs un séjour trop resserré lui ferait plus de mal que de bien. Je suis donc obligé de vous le renvoyer.

Il va vous arriver lundi soir, à moins que la diligence ne parte trop tôt et qu'il n'y en ait pas le soir.

Il ne faut pas trop le gronder en le voyant arriver avec trois ou quatre habillements de moins. Il a eu vraiment du malheur avec ses habits. Il avait donné un paletot à raccommoder à un tailleur pauvre; le malheureux tailleur porta le paletot au Mont-de-piété. Plus tard ce pauvre homme vint me voir, et me fit la confidence de sa faute; je lui donnai la somme nécessaire pour le racheter; il mangea cette somme et ne rapporta pas le paletot à Henri. Le tailleur a quitté Paris et Henri fit en sorte de lui procurer l'argent nécessaire pour son voyage; il fit même un tour de force pour cela. J'avais donné une somme au malheureux tailleur pour l'aider à quitter Paris, il lui manquait encore 10 francs. Le pauvre Henri vint le soir tout essouffé pour m'arracher encore 10 francs pour son protégé. M. Drach se trouvait avec moi. Henri parla si ardemment que M. Drach lui

donna les 10 francs. Le pauvre enfant s'est laissé fluer par ce malheureux tailleur et moi aussi. S'il m'avait dit alors que son paletot n'était pas revenu, j'aurais su à quoi l'en tenir sur le compte de ce tailleur qui avait été Frère chez nous et que nous avions renvoyé; mais nous l'avons cru cependant honnête homme. Mais ce n'est pas tout, ce cher tailleur lui emporte encore deux pantalons. Pour son linge j'ai été hier chez lui et n'en ai guère trouvé. Il me dit qu'il n'en a pas perdu, et qu'au retour de son linge de la blanchisserie il aura ce qu'il avait apporté, excepté trois chemises et quelques autres choses encore qu'il a laissées au Gard. J'ai quelques soupçons qu'il pourrait bien les avoir données à un pauvre et qu'il soutient les avoir laissées au Gard pour éviter d'être grondé; il en est bien capable, car son affection pour les pauvres est portée très loin. Cependant je ne voudrais pas porter un jugement à ce sujet, je vais m'en informer au Gard. J'espère que devant le bon Dieu ce pauvre enfant a raison dans sa grande charité pour les pauvres. Je vais lui avancer 20 francs pour l'achat d'une redingote de rencontre; je les retiendrai sur les 300 francs que je dois vous envoyer l'an prochain, comme cette année, pour les frais à faire pour Léon.

Mais j'allais oublier *une nouvelle importante* : M. Henri est reçu *bachelier ès lettres*. La joie très grande a été un peu troublée par les misères que je viens de vous raconter et par quelques autres que je lui ai faites. Il les avait méritées par son étourderie et son laisser-aller. Enfin ce qui trouble surtout son contentement, c'est la crainte de n'être pas bien reçu en arrivant à la maison. Il faut pardonner le passé et le traiter comme un excellent enfant qui a été attrapé par la bonté de son cœur.

Votre tout dévoué frère.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

P.-S. — Vous pourrez m'envoyer la somme qui a été remise par le père de M. Moos au moyen d'un effet sur Paris payable à un mois à six semaines de date, même deux mois s'il le fallait pour n'avoir pas de frais de commissions à payer.

à **Marie Libermann** :

CXXXVII

Mademoiselle Marie Libermann chez Madame veuve Halé, place du Temple-Neuf, Strasbourg.

Paris, le 19 juillet 1851.

Enfin je vais mettre Henri en route, et plus je vais, plus je m'assure que son séjour à Paris serait sa perte. Il est bon et excellent, il est plein de sentiments de foi; mais son naturel même, sa légèreté, son imperturbable confiance en lui-même, son laisser-aller, son envie de se montrer, de passer pour quelque chose d'important, tous ces enfantillages l'exposent à Paris aux plus grands dangers. Ces dangers me sont prouvés par des faits qui en eux-mêmes n'ont pas encore de gravité du tout, au moins à ma connaissance, mais cela me donne la mesure de ce qui est à redouter de ce séjour à Paris. Henri a besoin d'être *dirigé avec fermeté, douceur et raison*. Il faut éviter la mauvaise humeur, mais aussi les faiblesses passagères. Éviter de reprendre dans les fautes de peu d'importance; il est bon de se réserver pour les choses qui en valent la peine. Il faut surtout faire attention au caractère et aux dispositions du cœur, et les fautes qui y touchent, les reprendre avec gravité, avec raison, c'est-à-dire en montrer le mal. Il faut prendre Henri par le cœur, par l'élévation de sentiments. Éviter de l'humilier, de le froisser, surtout quand cela n'est pas nécessaire. Je vois qu'il craint d'être traité en enfant, gourmandé, mené avec vivacité. Il faut éviter cela; cependant il ne faut pas tout à fait le traiter en homme. Il faut user d'autorité, mais en mêlant la douceur à la fermeté, sans froisser l'amour-propre par des paroles trop dures. Il a besoin d'être bien surveillé, mais il faut éviter de lui montrer de la défiance, cela le rendrait dissimulé et lui gâterait les sentiments du cœur. Il n'est déjà pas assez franc et craint qu'on ne se défie de lui. Cette pensée qu'on se défie de lui est mauvaise; de plus

elle me fait craindre qu'il y a eu du mal; ce n'est cependant pas une preuve. Il a acquis des habitudes du quartier latin dans ses allures et ses façons de parler; il faut y veiller. Il trouve ces façons très belles et serait porté à se croire un personnage par le sans-gêne de ses façons et l'indépendance de ses paroles.

Il faut prendre garde de lui faire soupçonner que je vous ai en secret donné des détails sur sa conduite. Il suffit de lui dire que j'ai manifesté des inquiétudes générales à cause de sa légèreté, de son inexpérience et de son laisser-aller; mais il serait bon de ne pas lui en dire davantage.

Je me suis informé pour savoir s'il allait à la messe le dimanche; il paraît qu'il y allait toujours excepté une fois qu'on mettait en doute. M. Freppel a dit qu'il était content d'Henri, qu'il venait se confesser; ainsi mes dernières inquiétudes n'étaient pas bien fondées non plus. Restent celles des communions, car s'il ne communiait pas, ce serait probablement pour des raisons fâcheuses. C'est une matière extrêmement délicate qu'il ne faut jamais toucher. J'ai attribué à ce motif son éloignement des offices du séminaire par la crainte qu'on ne s'aperçût de son éloignement de la Sainte Table et ce fut un motif pour moi de ne pas insister à le faire venir.

* * *

à M. **Clair** :

XLIII

20 juillet 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je tenais à écrire au bon petit F. Auguste, il me reste donc peu de temps pour vous répondre à vous-même. Lisez au petit Frère ma lettre; si elle est trop longue, lisez-la-lui par partie. Si vous trouvez que certaines parties de cette lettre puissent ne pas lui faire du bien, supprimez-les.

Le F. Thomas a eu une fausse alerte et c'est ce qui l'a mis aux champs. Il est remis en ce moment. M. Le Vavasueur avait dit tout autre chose que ce que le F. Thomas a compris. Il lui a expliqué depuis ce qu'il a voulu dire et le Frère est remis. Avec le F. Thomas, il faut faire abstraction de sa vocation primitive. Il est maintenant avec nous, il ne doit plus examiner sa vocation, aussi j'évite de lui en parler; il a besoin d'être encouragé; il a fait des efforts depuis qu'il est ici et il a eu du succès. Je lui ai dit qu'ayant été infidèle dans les commencements, il devait passer par des épreuves. Quand le bon Dieu l'aura assez éprouvé, il lui rendra la vie religieuse plus facile, qu'en attendant il doit s'appliquer à se surmonter en tout, et à se rendre fidèle à ses devoirs religieux, à la régularité, à l'humilité, à l'obéissance, à la charité surtout dans ses conversations et ses pensées. Parlez-lui dans ce sens et entrez dans tous ces détails et dans d'autres encore que je pourrais avoir oubliés. Dites-lui que lorsqu'il sera bien fidèle, il obtiendra une plus grande abondance de grâces de Dieu et deviendra un bon religieux. Que le temps actuel est celui du combat.

J'espère être au Gard le 6 ou le 10 du mois prochain, et je vous parlerai du reste.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

à M^{lle} Destremont :

I

Paris, le 22 juillet 1851.

MADemoiselle,

J'ai reçu le petit mot que vous m'avez fait remettre par M^{lle} Ad. J'ai béni Dieu quand j'ai appris que vous avez trouvé à Lyon un bon et charitable Père. Vous voyez bien la vérité que je vous répétais si souvent au

milieu de vos souffrances : abandonnez-vous à Dieu et il aura soin de vous. Jusqu'à présent, il a plu au divin Maître de vous faire marcher sur ses traces au Calvaire, vous n'êtes peut-être pas encore arrivée au sommet. Cela ne vous effraie pas, je le sais bien. Votre âme qui veut être à Dieu ne craint pas les souffrances. Bénissez Dieu des grâces surabondantes qu'il vous a données au milieu de toutes vos peines. Vivez comme vous avez toujours vécu dans le recueillement et la piété. Continuez à ne vouloir vivre que pour Dieu seul. Ne vous découragez jamais, sachant que votre âme est à Jésus, protégée par Jésus, nourrie de la grâce de Jésus, soyez toujours humble, patiente, douce et paisible au milieu des peines, des privations, des humiliations et des souffrances. N'ayez de chagrin que lorsque vous n'aurez rien à souffrir. J'ai la confiance que la grâce de Jésus sera avec vous, vous soutiendra et vous sanctifiera au milieu des peines et des contradictions.

Votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

au Card., **Préfet de la Propag.**

LXXIV

Paris, le 25 juillet 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

J'ai l'honneur de vous transmettre la supplique ci-jointe que vous adresse Mgr l'Évêque de Fort-de-France (Martinique).

Sa Grandeur me charge de représenter à Votre Éminence que les circonstances où se trouvent les suppliants demanderaient une prompt expédition de la dispense qu'il a l'honneur de solliciter, et vous prie de vouloir bien y avoir égard.

au F. **Auguste** :

I

Paris, le 26 juillet 1851.

MON CHER PETIT FRÈRE,

J'ai appris que vous seriez bien aise d'avoir une petite lettre de ma part et je m'empresse de satisfaire à votre désir.

Encore un peu de patience, mon bien cher Frère, le moment de la gloire approche de plus en plus; les noces de l'Agneau sans tache vont s'accomplir, mais les préparatifs du festin donnent du travail et des peines; plus vous approchez du grand jour, plus il faut vous attendre à souffrir; préparez-y votre âme par l'humilité, le recueillement, l'amour de Dieu, la douceur et la mortification dans les souffrances.

Je vais vous expliquer toutes ces choses.

1^o L'humilité. Considérez votre âme dans sa petitesse devant votre Dieu tout bon et tout miséricordieux; considérez vos péchés, vos faiblesses et vos défauts, tenez-vous alors petit devant lui, petit et plein de reconnaissance de sa bonté infinie à votre égard. Soyez plein de confiance; il vous aime et veut vous prendre tout pour lui, et vous placer dans l'assemblée de ses anges et de ses saints, pour vous faire chanter, louer, bénir et adorer éternellement ses miséricordes infinies à votre égard.

2^o Le recueillement. Je pense bien, mon très aimé Frère, que votre pauvre âme ne pourrait guère être toute la journée en oraison. Il ne faut pas faire des efforts; mais tournez fréquemment les regards de votre âme vers lui; répétez souvent des oraisons jaculatoires, et si vous n'avez pas la force de le faire, faites-le de cœur; faites-lui seulement le sacrifice de tout votre être, et cela de cœur.

3^o L'amour de Dieu. Vous n'êtes probablement pas en état d'avoir des sentiments d'amour; cela n'est nul-

lement nécessaire. L'amour consiste à être parfaitement soumis à sa sainte volonté, non seulement pour la maladie et ses souffrances, mais encore pour les contrariétés, les oublis, les négligences de ceux qui vous servent; supportez toutes ces choses pour l'amour de Dieu et dans le désir de lui plaire : voilà votre amour.

4^o La douceur. Imitiez le divin Jésus, votre père et votre souverain Maître, auquel vous allez être uni pendant toute l'éternité. Il a été doux comme un agneau envers tous ceux qui le tourmentaient si horriblement et avec tant de méchanceté; vous qui êtes son enfant bien-aimé, vous devez lui ressembler dans son aimable douceur et patience envers vos bien-aimés frères. Vous avez cet avantage sur votre bon Père et Maître, c'est que lui a été tourmenté par des gens qui le haïssaient, et vous, vous n'avez que de petites contrariétés qui viennent des personnes qui vous aiment tendrement, et qui désirent vous faire plaisir. J'insiste sur ce point, parce que j'ai appris par expérience que les malades étant une fois bien affaiblis sont portés à s'impatienter. Veillez, mon bien-aimé Frère, afin que votre âme soit agréable à Jésus et à Marie. Quand vous êtes agacé, regardez le bien-aimé Sauveur, regardez votre si douce et si aimable Mère, vos yeux rencontreront les siens, elle vous encouragera et vous fortifiera.

5^o La mortification. Pauvre enfant ! vous serez sans doute étonné que je vous parle de mortification; mais je ne veux pas dire que vous vous en imposiez d'autres que celles que le bon Dieu vous donne. Quoique vos souffrances ne soient pas vives, il faut cependant beaucoup de force d'âme pour les supporter quand elles sont continues. Portez votre esprit et votre cœur sur le Calvaire et Dieu vous donnera de la force. Lorsque le lit vous fatigue, considérez Jésus ayant le corps déchiré, ensanglanté et couché sur le bois de la croix et y étant cloué; lorsque vous aurez soif, pensez à Jésus qui avait soif; lorsque vous éprouverez des difficultés de respirer, des défaillances du cœur, voyez Jésus suspendu, la poitrine gonflée et le cœur défaillant, et tout cela pour l'amour de vous, enfin, mon cher Frère, veillez sur les

désirs trop naturels, sur les préoccupations pour la nourriture et pour toutes satisfactions de ce monde; vous n'êtes plus de ce monde, vous êtes à Jésus, vous êtes un enfant de Jésus, un ange de Jésus, vous devez accompagner l'Agneau partout où il va.

Adieu, cher Enfant, attendez-moi, je viendrai le 9, au plus tard le 10 août; vous pouvez bien attendre jusqu'alors. Cependant, c'est demander beaucoup; si donc vous avez envie de partir plus tôt, dites au bon Maître de vous prendre. Je ne vous oublie pas devant Dieu.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *sup.*

* * *

à M. Schwindenhammer :

LXVII

Paris, le 27 juillet 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je viens de recevoir une lettre de M. Marcel, qui m'embarrasse.

Il garde 1.500 francs sur l'argent que M. ... lui avait prêté pour son projet de voyage d'Afrique. Il me dit alors qu'il voulait se servir de cette somme pour s'associer avec un *je ne sais qui*, pour faire des dorures par le moyen d'un nouveau procédé. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis la Pentecôte, je ne l'ai plus revu, sinon une fois par hasard. Maintenant il m'écrit pour me dire qu'il profitait du calme politique pour entreprendre un petit voyage; qu'il me demandait une recommandation pour la Maison Régis à Marseille; que les MM. Régis pourraient lui être utiles pour son commerce de dorures, et d'autres recommandations pour les ecclésiastiques dans le midi, que je connaissais.

Enfin, il me dit qu'il éprouve une grande *douleur* de partir sans me voir, mais que les *citoyens se doutent de quelque chose* et qu'il a besoin de prendre de grandes précautions. Je ne sais si je dois obtempérer à sa demande, car je suis inquiet sur son compte; je crains qu'il ne soit pas sincère, et qu'il cherche à nous entretenir dans une illusion. Je pense bien que lorsqu'il quitta le Gard pour revenir s'établir à Paris, il y eut de la réalité dans son dessein; mais je crains que ses projets ne soient complètement évanouis, et que cependant il se sert de l'idée primitive auprès de nous pour se faire une position, ou qu'il ne soit tombé dans le péché et que ses idées et sa conduite soient changées, ou enfin que l'un et l'autre soient vrais. Par suite, il ne vient plus me voir, car je ne puis comprendre ce changement de langage : dans les commencements, il me parlait toujours dans un autre sens, et de plus si les *citoyens doutent*, pourquoi n'est-il pas venu me le dire, afin de prendre ses mesures avec moi à ce sujet? Je crains avec raison qu'il y ait là un manque de sincérité.

Dites-moi ce que vous en pensez; dites-moi aussi si je dois donner la recommandation. Vous pouvez connaître des choses qui expliquent les choses qui me donnent des doutes. Répondez-moi par le retour de courrier. Je ne sais si vous parviendrez à me comprendre, j'ai écrit très à la hâte, et il me semble que je me suis exprimé d'une manière très obscure. Enfin vous en tirerez ce que vous pourrez.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

* * *

à Mgr **Kobès** :

XIV

Paris, le 28 juillet 1851.

MONSEIGNEUR,

Je ne sais à quoi attribuer le retard qu'ont mis mes lettres à vous arriver. Je vous en ai écrit plusieurs. Il est certain que je vous ai écrit même plus d'une fois depuis octobre jusqu'en avril, mais je n'ai pas bien présent à mon souvenir combien de lettres je vous ai écrites dans cet espace de temps. Je vous ai écrit aussi en avril et cela dans la première quinzaine, une lettre, dans laquelle je vous annonce la mort de M. Ronarch, arrivée le 23 mars. Je vous ai annoncé dans la même lettre ou dans une précédente la destination de M. François. J'ai répondu à une longue lettre que vous m'avez adressée. Je vous ai même écrit encore une fois depuis. J'espère que toutes ces lettres finiront par vous arriver.

Je suis heureux d'apprendre que la bénédiction de Dieu continue à se répandre sur la Mission de Sainte-Marie.

Il serait heureux que quelques bonnes filles du pays pussent se plaire dans la communauté des Sœurs, cela ferait grand bien. Je présume cependant qu'il faudrait une longue épreuve avant que les bonnes Sœurs puissent admettre les filles du pays dans leur Congrégation.

Je vais tâcher d'écrire prochainement une lettre à M. Allard pour l'encourager à bien faire. Je vous l'adresserai ouverte afin que vous jugiez s'il faudra la lui remettre. Il m'est impossible de la faire maintenant, faute de temps.

Je viens de m'entretenir avec M. Le Vavasseur de la question que vous m'adressez sur la réduction faite sur l'heure d'oraison.

Il me fit une observation qui me paraît très juste. Pourquoi ne ferait-on pas plutôt commencer la première messe au quatrième quart d'heure de l'oraison, plutôt

que de faire perdre ce quart d'heure à toute la communauté; il vaut mieux faire ce quart d'heure avec les distractions que peut causer le mouvement qui se fait à l'autel que de ne le pas faire du tout. La seule difficulté que je verrais serait les prières de la fin de l'oraison qui pourraient gêner le célébrant, mais cela ne me paraît pas une raison suffisante pour priver toute la communauté. Je pense donc qu'il serait bon de maintenir l'heure, à moins qu'il n'y ait d'autres raisons plus graves.

Je crains que mes lettres ne se perdent dans les effets des caisses qui vous sont envoyés. Si celles que je vous ai annoncées plus haut ne vous étaient pas parvenues, je vous prierais de les faire chercher dans le linge, les souliers, etc., que renfermaient vos caisses.

J'ai reçu la pièce de M. Arlabosse dont vous me parlez, mais je n'ai pas vu les deux lettres des employés du Ministère des Cultes. Je pense que l'une est de M. Hamille dont je connais les sentiments et les dispositions. Je ne vois pas de qui pourrait être la seconde.

Je viens de recevoir une lettre datée du 24 de je ne sais quel mois qu'il n'indique pas. Il y annonce que tout le monde se porte bien et qu'il s'était construit une case. Il paraît dans de bonnes dispositions. Il trouve M. Tanguy un peu brusque et raboteux. S'il plaît à Dieu que le Sénégal soit annexé à la Guinée, on pourrait peut-être faire un échange, puisque M. Tanguy a bien fait à Saint-Louis.

Je ne pense pas nécessaire de vous répéter ce que je vous ai dit dans ma dernière ou avant-dernière lettre touchant le Sénégal. Cette lettre ayant été mise à la poste vous sera arrivée avant celle-ci. Je vous ai dit en substance que cette affaire est en bonne voie et qu'il n'est plus question que de la traiter avec le Saint-Siège; mais qu'elle traînera parce que le Gouvernement demandera la nomination des vicaires apostoliques; on finira par un accommodement. Je vous y dis aussi que j'approuvais votre pensée de proposer Mgr Bessieux à Saint-Louis et vous pour la Guinée et toute la partie qui est sur la rive gauche de la Gambie.

J'ai reçu une assez longue lettre de Mgr Bessieux, datée de la première quinzaine de mars, je crois du 14 (la lettre est au Gard), où il me dit qu'il allait bien et paraissait presque en convalescence. Il m'y parle de son voyage à Gorée et en France, s'il était besoin pour sa santé. Je vous en prie, Monseigneur, décidez-le à revenir afin de le remettre tout à fait, et sa venue ici sera d'ailleurs très utile, puisqu'il est absolument impossible que je vienne, comme je vous l'ai dit dans mes dernières lettres.

Je ne pense pas que M. Guyard puisse nous être bien nuisible ni ici ni à Rome. Le Ministère de la Marine en est mécontent, et à Rome on n'en est pas trop content. Du reste, la Propagande m'a écrit qu'elle maintiendra les choses selon la décision de 1846.

Aux Cultes, il n'y a que M. Berty un peu en sa faveur; mais je suis dans une grande intimité avec M. de Berty.

Le 30: — Je viens de recevoir la lettre de M. Boulanger qui me fait part de ces deux lettres de M. Hamille et de M. du Chayla. Je connaissais les dispositions de ces deux Messieurs dont l'un est aux Cultes et l'autre à la Marine. Je suis bien aise de connaître les détails que M. Boulanger me donne sur M. Guyard, ils me serviront à l'occasion. Soyez sans inquiétude, je ne pense pas que M. Guyard soit à craindre le moins du monde.

M. Boulanger m'apprend la mort de notre pauvre M. Allard. Il y a quelque chose de consolant dans les bons sentiments dans lesquels il est mort.

Ne prenez pas trop à cœur vos peines : à Dieu seul appartient la Mission et les missionnaires, il en dispose selon son bon plaisir, et à nous de nous abandonner à sa sainte volonté.

Nous avons décidé hier que M. Le Vavasseur ira vous visiter. Demain, je vais demander son passage. Si le F. Étienne est assez instruit dans l'imprimerie, il partira avec lui. J'ai le dessein de faire venir MM. Thévaux et Thiersé pour vous les envoyer. Si cela est réalisable, je le ferai.

L'absence de nouvelles de Mgr Bessieux n'a en soi rien qui puisse inquiéter, puisque en tout cas, on aurait

écrit. Si donc, nous sommes sans nouvelles, c'est qu'il n'y avait pas d'occasion. Cependant je ne laisse pas d'être inquiet, en le voyant obligé de rester longtemps au Gabon, je crains que ce séjour, joint à son indifférence ou plutôt à sa dureté pour son corps, lui ait occasionné une rechute. Dieu soit béni en tout et pour tout ce qu'il lui plaît de faire et de permettre !

M. Dumont, négociant, qui a un établissement au Cap-Monte, désire avoir des missionnaires et de plus une avance d'argent. Je lui ai demandé une note. S'il me l'apporte à temps, je vous l'enverrai ci-jointe; sinon considérez ce que je viens de vous dire comme non-venu. Je ne puis rien sur sa demande : voyez et jugez par vous-même.

Je vous envoie ci-joint une lettre au Fr. Jean-Baptiste. Veuillez en prendre connaissance et la lui remettre si vous le *trouvez convenable*.

Je vous prie de me faire savoir s'il manque quelque chose à votre imprimerie, pour que le F. Étienne puisse l'acheter et emporter avec lui. F. Louis a dit que vous manquiez de caractères. Il serait bon dans ce cas d'indiquer de quel genre et combien il faudrait en acheter.

Il serait bon que vous fassiez faire un mémoire étendu sur tout l'historique de la Mission depuis son origine. La Propagation faisant l'historique des Missions, il serait bon que la Guinée ne restât pas en blanc.

Je ne rends plus compte de la Mission à la Propagande. Je pense que vous le faites vous-même.

Votre tout dévoué et affectionné serviteur en la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXV

Paris, le 29 juillet 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Quoique, par une disposition de la divine Providence, je sois devenu étranger à la Mission d'Haïti, et que Votre Éminence m'ait déchargé de toute sollicitude pour ce malheureux pays, j'ai cru pouvoir présumer vos intentions et vous entretenir d'une circonstance qui vient de se présenter, et votre sagesse appréciera s'il y a lieu d'en tirer quelque profit pour le salut de ce pays désolé, dont l'état afflige si profondément votre cœur apostolique.

Un ecclésiastique de Bordeaux, M. l'abbé Eymat, demeurant à Paris depuis douze ans, ayant été en relation avec des personnes pieuses originaires d'Haïti, et ayant appris par elles l'état du christianisme dans leur pays, fut ému de compassion et cherchait depuis de longues années à rendre quelque service à notre sainte Religion en Haïti. Il était à cet effet en relation avec Mgr Rosati. Depuis la mort de ce digne Prélat, M. Eymat perdit de vue cette Mission. Cependant, ayant terminé un ouvrage de piété auquel il travaille depuis douze ans, ses premières idées sont revenues et il se préoccupait beaucoup de la Mission d'Haïti. Il communiqua ses idées à un ecclésiastique zélé et celui-ci lui conseilla de me consulter sur ses projets.

M. Eymat vint donc me voir, au commencement de ce mois, et m'entretint du sujet qui le préoccupait. Je n'ai pas cru voir d'inconvénient à ce qu'il fît une visite au Ministre d'Haïti à Paris, pourvu qu'il se présentât de manière que ce personnage ne vît dans sa démarche qu'un acte personnel, inspiré par le zèle et la simplicité, dont l'extérieur et la parole de M. Eymat portent l'impreinte. Je me suis contenté de lui faire les recom-

mandations que j'ai cru nécessaires pour qu'il ne commît pas d'imprudences.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à Votre Éminence Révérendissime, la relation que cet ecclésiastique m'a faite de son entrevue avec le Ministre haïtien.

Ne connaissant pas suffisamment cet ecclésiastique, j'ai pris des renseignements sur lui auprès de Mgr l'Archevêque de Bordeaux et à l'Archevêché de Paris.

Mgr l'Archevêque de Bordeaux.....

Je demanderai la permission à Votre Éminence Révérendissime de lui faire part d'une conjecture que j'ai faite à la suite du compte rendu de l'entrevue de M. l'abbé Eymat avec le Ministre d'Haïti.

Il serait possible que le principal motif qui rend Soulouque favorable à la venue d'un évêque en Haïti, c'est l'espoir d'être couronné empereur d'Haïti, titre qu'il a pris, et que sans doute il serait bien aise de faire sanctionner par la cérémonie d'un couronnement.

Daignez agréer, etc...

* * *

à M. Delettraz :

V

Paris, le 29 juillet 1851.

MONSIEUR ET VÉNÉRÉ SUPÉRIEUR,

Nous acceptons encore avec confiance les deux nouveaux enfants que vous voulez nous donner. Je pense qu'ils savent bien au juste la différence qu'il y a entre le Séminaire du Saint-Esprit et notre Congrégation. Qu'ils fassent donc leurs réflexions, et qu'ils arrivent ici avec un choix déterminé, au moins pour le moment.

Il faut qu'ils soient arrivés avant le samedi qui précède le deuxième dimanche d'octobre. L'arrivée à cette époque est rigoureusement exigée, à cause de la retraite à laquelle il faut que tous les élèves assistent.

Quant aux jeunes Bastion et Reiddet, nous les rece-

vrons aussi, soit pour le Séminaire du Saint-Esprit, soit pour Notre-Dame du Gard, comme ils voudront.

Ceux qui veulent aller au Gard, doivent être arrivés avant le premier samedi d'octobre au Gard. Et ceux qui viennent pour le Séminaire du Saint-Esprit, doivent y être arrivés avant le second samedi d'octobre. La rentrée du Séminaire est sept jours plus tard que celle du Gard. Nous sommes toujours très contents de vos enfants. Il est fâcheux qu'ils n'aient pas fait des classes plus fortes. Ils sont faibles, mais ce sont de bien bons enfants.

Je pense que vous verrez bientôt notre cher M. Emonet, il doit aller passer quelques jours avec ses vieux parents.

Agréez, cher et vénéré Supérieur, les sentiments d'affection et de respect avec lesquels je suis votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN.

P.-S. — Si MM. Bastion et Reiddet se décident à venir, il faut qu'ils me l'écrivent bientôt, parce que, s'ils tardent trop, ils sont exposés à n'avoir plus de place.

* * *

à Mgr **Gignoux**, Évêque de Beauvais :

III

MONSEIGNEUR,

Connaissant l'intérêt que Votre Grandeur porte aux Dames de Saint-Joseph de Cluny, je prends la liberté de vous communiquer confidentiellement une inquiétude que j'ai à leur sujet. D'après quelque chose qui m'est revenu, il y aurait lieu de craindre des dissidences dans cette Congrégation. Votre Grandeur connaît mieux que moi son état actuel, et combien il est nécessaire qu'elle soit dirigée dans la circonstance où elle se trouve. Il me semble que pour remédier au passé et régulariser

convenablement et sans trouble, il serait nécessaire que MMgrs les Évêques dans les diocèses desquels elle se trouve répandue, s'entendissent et réglassent tout.

C'est une initiative, Monseigneur, que je prends avec timidité. Je compte que votre bonté me le pardonnera et je la prie de la garder secrète.

Mgr Desprez, évêque de Saint-Denis, île de la Réunion, m'a laissé des pouvoirs spéciaux pour le représenter dans tous les cas où l'intérêt de cette Congrégation demanderait son intervention. Sans avoir des pouvoirs spéciaux de la part de Mgr Lacarrière, comme son Vicaire général avec des pouvoirs très étendus, je pourrai peut-être intervenir aussi pour lui, s'il en est besoin.

Je crois devoir vous dire tout ceci, Monseigneur, mais pour vous seul.

Si vous jugiez utile que j'allasse voir Votre Grandeur au sujet de ces bonnes Sœurs, veuillez me donner vos ordres.

* * *

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXVI

Paris, le 3 août 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je viens vous rendre compte d'une proposition qui nous a été faite pour la réconciliation de notre Congrégation avec Mgr l'Archevêque de Paris, par M. l'abbé Lequeux vicaire général de ce diocèse.

Dès les premiers temps de son arrivée à Paris, M. Lequeux a paru bien intentionné pour nous et a cherché à nous réconcilier avec Monseigneur, mais en demandant toujours des concessions qu'il n'était pas en notre pouvoir d'accorder.

Comprenant enfin qu'il n'y a aucune espérance de les obtenir de la S. Congrégation et considérant que la

principale difficulté qui arrête cette affaire est la confirmation de l'élection du Supérieur général, que Mgr l'Archevêque veut s'attribuer, il m'a proposé pour tout arranger le moyen suivant : notre Congrégation prendrait engagement officiel de faire connaître à l'archevêque de Paris l'élection de ses supérieurs généraux immédiatement après qu'elle aurait eu lieu, et lui laisserait le temps de faire ses réclamations auprès de la S. Congrégation dans le cas où le Supérieur élu ne lui conviendrait pas.

Ne voulant et ne pouvant faire un acte pareil sans l'autorisation expresse de Votre Éminence Révérendissime, je n'ai pu répondre aux avances de M. l'abbé Lequeux qu'en termes vagues et par des manifestations de bonne volonté et de désirs de conciliation.

Je demanderai à Votre Éminence la permission de vous présenter les observations suivantes :

1^o Je crois M. l'abbé Lequeux très bien intentionné pour nous; cependant vu ses tendances théologiques et administratives, bien connues sans doute de Votre Éminence, je pense que nous devons nous tenir sur nos gardes, et bien peser les termes de ses propositions de peur d'être entraînés dans une voie opposée aux intentions de Votre Éminence Révérendissime.

2^o Je doute que Mgr l'Archevêque soit, comme M. Lequeux, disposé à faire des concessions. Il y a donc lieu de craindre qu'une fois entré en pourparlers avec nous, Sa Grandeur ne veuille nous prescrire les termes de l'engagement que nous aurions à souscrire, et qu'il ne nous laisse pas le temps d'avoir recours à Votre Éminence Révérendissime avant de conclure. Il est vrai que d'ailleurs nous ne signerons aucune pièce et ne ferons rien en cette affaire sans avoir préalablement l'assentiment de Son Excellence Mgr le Nonce apostolique.

3^o La proposition de M. Lequeux me paraît avoir besoin d'être éclaircie. Si Mgr l'Archevêque voulait nous faire prendre l'engagement proposé dans des termes qui donneraient à sa réclamation contre une élection la force d'un *veto*, il est évident qu'il n'est pas en notre

pouvoir de donner ce droit à Sa Grandeur; la S. Congrégation seule peut faire cette concession. Si donc Monseigneur proposait une rédaction dans ce sens, nous refuserions de signer. Si les termes de l'engagement pris de notre part ne doivent renfermer qu'un droit de simple réclamation, en vertu duquel Monseigneur pourrait présenter ses observations à Son Éminence le Cardinal Préfet de la Propagande, cet engagement ne serait plus autre chose qu'une promesse d'avertir Mgr l'Archevêque de l'élection du Supérieur. L'engagement entendu dans ce dernier sens et considéré en soi-même ne rencontrera pas d'opposition de notre part, si Votre Éminence nous autorisait à le prendre.

4^o Cependant il resterait toujours une difficulté indirecte, pour le cas où, dans la suite, le Supérieur général et le conseil de la Société viendraient à placer leur résidence dans un autre diocèse; alors il serait inopportun qu'un évêque étranger au siège de l'administration générale de la Congrégation ait des droits dans ce qui concerne la nomination du supérieur.

Je pense que nous pourrions obvier à cette difficulté en faisant entrer dans les considérants qui serviraient de base à l'engagement, un terme qui indiquerait que cet engagement n'est pris qu'à raison de la résidence du Supérieur général à Paris.

5^o Enfin une dernière difficulté se présente à notre esprit, à savoir, s'il est convenable que nous prenions un engagement de cette nature sans que Votre Éminence Révérendissime y intervienne officiellement.

Comme les esprits sont encore assez irrités contre nous, et qu'il est à craindre qu'on ne nous accuse de mauvaise volonté si je tardais à répondre aux avances de M. l'abbé Lequeux, j'ose prier Votre Éminence de vouloir bien m'honorer d'une prompte réponse.

Daignez agréer, etc...

au **Ministre de la Marine** :

XL

Paris, le 4 août 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Toutes les bontés que votre département a eues jusqu'à présent pour notre Mission des côtes occidentales de l'Afrique, m'encouragent à vous demander en sa faveur une nouvelle grâce.

Les deux évêques du Vicariat apostolique de la Guinée me demandent depuis longtemps, avec instance, de leur envoyer un des membres influents de notre Congrégation pour faire la visite de toutes les parties de leur Mission. Cette visite est en effet d'une très grande importance et il en résultera un grand bien. Il est nécessaire de régler de concert avec Messieurs les Évêques plusieurs questions relatives tant aux missionnaires qu'aux succès de leurs travaux et qui ne peuvent être traitées et éclaircies par lettres. Cette visite aurait encore l'avantage de me faire connaître à fond l'état de la Mission, et, par là, de me mettre à même de la diriger plus sûrement par mes conseils, de consoler et d'encourager plus efficacement les missionnaires dans les malheurs continuels qui, tous les ans, éclaircissent leurs rangs. Une inspection exacte me mettra peut-être à même de prévenir, au moins en partie, ces malheurs qui nous désolent et qui nous enlèvent sans cesse nos prêtres les plus zélés et les plus capables.

Ces considérations m'ont déterminé à envoyer M. l'abbé Frédéric Le Vavasseur en Guinée, comme visiteur; mais nos ressources sont si faibles, qu'il nous serait bien difficile de supporter la dépense que nous occasionnerait son voyage. J'ose donc vous prier, Monsieur le Ministre, de lui accorder le passage à bord du premier bâtiment en partance pour ces régions, et de vouloir bien donner vos ordres pour que M. le Gouverneur du Sénégal lui

facilite le moyen de se transporter sur les différents points qu'occupent nos missionnaires sur ces côtes.

J'ai la confiance que vous voudrez bien m'accorder cette nouvelle faveur.

Veillez agréer...

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Card. **Préfet de la Propag.**

LXXVII

Notre-Dame du Gard, 13 août 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

J'ai reçu la lettre que vous avez daigné m'adresser en date du 29 juillet dernier, au sujet des Seychelles. Je vais rendre compte à Votre Éminence de ce qui a été fait à ce sujet, me tenant comme toujours à sa disposition pour l'accomplissement de tout ce qu'Elle nous ordonnera.

Mgr Collier m'a parlé de cette Mission; après lui avoir observé qu'à raison des difficultés qu'éprouverait de la part de l'Angleterre un prêtre français qui serait mis à la tête de la Mission, il serait préférable qu'elle restât sous sa juridiction; nous avons consenti à l'accepter dans ces conditions; mais nous lui avons seulement demandé des ressources assurées, pour la subsistance des missionnaires.

Sa Grandeur nous promet de s'en occuper immédiatement; mais, par une lettre du 31 juillet, Monseigneur me fait connaître qu'il renonce pour le moment à nos missionnaires, par la raison qu'il y aurait trop de difficultés de la part du Gouvernement anglais, qui vient d'expulser un prêtre français avec lequel l'administration locale a eu quelques différends.

Je présume que Mgr Collier lui-même donnera prochainement à Votre Éminence Révérendissime tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Je profite de l'occasion pour prier Votre Éminence de la part de Mgr l'Évêque de la Basse-Terre de vouloir bien lui accorder les pouvoirs pour les dispenses qu'il a sollicitées par une supplique que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a déjà quelque temps. Un grand nombre de dispenses lui sont demandées; on le presse et il sent le besoin d'accorder ce que MM. les Préfets apostoliques concédaient avant lui. Il ose compter sur votre bienveillante condescendance.

Daignez agréer, Éminence Révérendissime, l'hommage du profond respect

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LXIII

14 août 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par la lettre dont vous m'avez honoré en date du 4 de ce mois, vous m'informez que Mgr l'Évêque de Fort-de-France (Martinique) a fondé son séminaire diocésain et qu'il réclame les sommes allouées par le Gouvernement au Séminaire du Saint-Esprit pour la pension des élèves destinés à la Martinique.

La demande de Mgr Leherpeur me paraît juste et d'autant plus digne d'être accueillie favorablement qu'ayant déjà 14 élèves à sa charge, il ne serait pas en état d'en supporter la dépense.

Sur les fonds destinés à payer les pensions des élèves du séminaire colonial, une partie, celle du quatrième trimestre, reste encore dans son entier, celle des trois autres n'a été versée que partiellement, vu que le séminaire n'a pas été au complet pendant le cours de l'année 1851.

Je croirais donc, Monsieur le Ministre, que la demande du digne Prélat étant accueillie favorablement, il y

aurait lieu de lui verser en entier pour le quatrième trimestre, les pensions des 16 élèves, auxquelles il a droit, et de plus le tiers des fonds restés en caisse pour les trois autres.

Connaissant votre désir de seconder le zèle de MMgrs les Évêques des colonies, nous sommes persuadés que vous voudrez bien accorder à Mgr Leherpeur les fonds qu'il demande pour son grand séminaire, et nous allons prendre nos mesures en conséquence.

N'ayant pas été instruit à temps du retrait des élèves de la Martinique, j'ai admis un grand nombre de demandes pour la rentrée prochaine, au point que le séminaire allait être presque au complet. Je vais donc incessamment prendre mes mesures pour en réduire le nombre, de manière qu'en octobre, à l'ouverture des cours, le cadre actuel des séminaristes ne soit pas dépassé.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre...

* * *

à Mgr **Kobès** (de M. Le Vavasseur) :

XV

Mons-Ivry, 19 août 1851.

(extraits.)

MONSEIGNEUR,

Un mot bien à la course...

M. Chevalier va mieux, mais il est toujours souffrant. L'affaire de Maulévrier est toujours au même point. Je compte partir pour la chère Guinée au commencement d'octobre; je serai probablement accompagné de trois Sœurs de l'Immaculée-Conception. Je croyais partir avec le F. Étienne, mais l'imprimeur chez qui nous l'avons placé assure qu'il vous sera trop peu utile, si

on le retire maintenant. Il demande encore quelques mois pour le mettre en état de vous rendre des services réels. Notre bon Père, malgré le grand désir qu'il a de vous l'envoyer et vos pressantes instances, a pensé qu'il valait mieux, cependant, attendre encore, afin de le laisser se mettre en état de rendre plus de services.

Recommandez aux prières de nos confrères le F. Auguste que nous venons de perdre dernièrement.

P.-S. — J'oubliais une nouvelle. Les négociations avec Rome pour que le Sénégal vous soit donné, ou à Mgr Bessieux, ou à un troisième Vicaire apostolique, sont commencées; nous espérons qu'elle se termineront bien. Je crains de partir trop vite pour pouvoir vous apporter leur résultat. Nous attendons M. Guyard.

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

XV

Paris, le 19 août 1851.

MONSEIGNEUR,

Je viens de revoir la lettre que Votre Grandeur m'adresse en date du 14 juillet dernier. Je suis heureux d'y voir que votre santé se remet.

Je crois, Monseigneur, vous avoir déjà parlé dans ma dernière lettre de l'état où en est l'affaire de votre petit Séminaire. Il est important que vous écriviez vous-même pour obtenir quelque chose. Mgr Leherpeur écrit beaucoup et obtient. Veuillez donc ne pas rester en arrière. Il serait bon de tracer un état qui justifie la somme que vous demandez : quand on verra le détail de l'emploi de la somme on se décidera plus facilement. Il serait bon de commencer quelque chose et l'affaire marchera plus vite. Si vous craignez de vous avancer trop, vous

pourriez au moins prendre vos dispositions, jeter vos vues sur une maison qui devra recevoir vos élèves et connaître le prix de la location : en un mot il serait bon que vous vous mettiez hardiment en avant et que toutes les dispositions prises, vous fassiez connaître que vous allez ouvrir un petit séminaire aussitôt que le Gouvernement vous en donnera les moyens. Depuis longtems il donne des sommes considérables au collège de la Réunion, et ce collège n'offre pas les garanties que donnera votre petit séminaire. Ne pourriez-vous pas engager l'autorité civile à faire elle-même des démarches à l'effet d'obtenir les fonds que vous demandez ? ne pourriez-vous pas, Monseigneur, faire valoir à leurs yeux que s'ils ne se mettent pas à l'œuvre, ils s'exposeront à avoir le petit séminaire de la Martinique déjà établi et en plein exercice avant que vous n'ayez pu ouvrir le vôtre ? et alors la Martinique l'emporterait infailliblement sur la Guadeloupe ! En excitant ainsi leur émulation peut-être Votre Grandeur parviendrait-elle plus facilement à les faire agir avec zèle. Peut-être, Monseigneur, tout en vous appuyant sur la bulle d'érection et sur le décret du Président, pourriez-vous faire valoir qu'en tout état de choses, la colonie a besoin d'un établissement pour l'instruction secondaire et qu'en formant votre petit séminaire vous épargneriez au Gouvernement la dépense qu'exigerait un collège, dépense qu'il fait pour la colonie de Bourbon.

J'ai quelque espoir de pouvoir vous envoyer M. Contoz et quelques autres. Soyez bien assuré, Monseigneur, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous seconder en toutes choses. Votre petit Breton va très bien : on en a été très content au Gard et cela sous tous les rapports. Je trouve excellente l'idée que vous avez de le placer dans votre petit séminaire ; il semble avoir été créé pour cela.

Je suis bien désolé des peines que vous éprouvez de la part de vos vicaires généraux. Je pense que la dissidence ne tient qu'à des malentendus. N'y aurait-il donc pas moyen de faire une réconciliation par une explication amicale ?

Pour les ecclésiastiques employés dans votre petit séminaire, tout le temps que votre cadre n'est pas au complet, il vous serait facile de leur faire donner le traitement ordinaire, en les comptant sur le cadre. Quand une fois votre clergé sera au complet, il faudra nécessairement demander l'augmentation du cadre. De cette manière, vous aurez toujours un traitement à donner au personnel de votre établissement chéri, jusqu'au moment où vous aurez obtenu pour cet important établissement la subvention du Gouvernement.

Il serait peut-être bon, Monseigneur, que vous demandassiez dès à présent l'augmentation du cadre : Mgr de la Martinique a déjà adressé cette demande au Gouvernement. Il est nécessaire que la demande soit fortement motivée.

Mgr de la Martinique a définitivement son grand séminaire chez lui, et il a demandé au Gouvernement les fonds destinés à ses séminaristes. J'ai fait en sorte qu'on les lui accorde dès cette année. J'espère avoir triomphé des difficultés et obtenu qu'on ne remette pas cette demande à l'an prochain, comme on avait intention de le faire.

La retraite de Mgr Leherpeur sera utile à votre diocèse et à celui de Bourbon : ayant moins de séminaristes, nous pourrons faire un meilleur choix. Ne doutez pas, Monseigneur, que pour avoir moins de séminaristes, nous n'y mettons pas moins de zèle à vous former de bons prêtres.

Veillez me répondre au sujet de M. de Saintrac. Je n'ai pu prendre aucune décision à son égard, parce que je vois bien que Votre Grandeur n'avait pas reçu ma lettre quand elle m'a adressé la sienne.

Je vais m'occuper incessamment de l'île Saint-Barthélemy. Je crains bien que le succès ne réponde pas à mes démarches; je ferai tout ce que je pourrai.

On m'annonce qu'il m'est venu un gros paquet de Rome. On me l'a envoyé au Gard où j'étais et me suis croisé avec lui. Je présume que ce sont les facultés que vous demandez. Je vous les enverrai aussitôt que je les aurai reçues.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble, très dévoué et très affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à la **Supérieure de Castres** :

LXI

20 août 1851.

Madame la Supérieure des religieuses
de L'Imm.-Conception, Castres.

MA TRÈS HONORÉE MÈRE,

J'ai tardé jusqu'ici à répondre à votre lettre en étant toujours empêché par des occupations qui deviennent sans cesse plus grandes et plus multipliées; quoique fort pressé donc, je vais le faire, mais brièvement.

1^o Quant à la Mission de Sierra-Léone, je ne sais que vous répondre. Je ne comprends pas le besoin que Monseigneur a de Sœurs pour cet endroit, puisqu'il est probable que d'ici à longtemps il n'aura pas de prêtre pour y envoyer. Le parti que vous prenez de suspendre l'envoi que vous projetiez pour cette Mission ne me laisse aucune observation à faire ni pour, ni contre.

2^o Il me serait bien difficile de vous donner mon sentiment définitif sur toutes les graves questions que vous me proposez dans votre lettre. Pour les bien éclaircir et m'entendre avec vous, il faudrait que nous puissions nous voir et causer bien longuement. Ces questions sont fondamentales pour la plupart, et touchent tout à la fois et à l'ensemble de vos statuts et au gouvernement des Missions. Je crois qu'il serait très imprudent en des choses si graves d'aller trop vite. En voulant fixer et déterminer trop tôt les règlements que vous proposez d'établir, vous vous exposeriez à être obligée peut-être

plus tard, de ne plus pouvoir les observer; ce qui serait bien fâcheux. Je crois qu'il est nécessaire d'attendre encore, de beaucoup observer, de se déterminer surtout par l'expérience. Pour le moment, il faut arrêter les abus, tenir vos religieuses le plus possible dans leur règle, la dépendance et l'union qu'elles doivent avoir avec vous; mais pour tout fixer, tout arrêter à jamais, il me semble qu'il faut du temps encore. Le voyage de M. Le Vavasseur vous donnera sans doute des lumières. Ses idées, comme vous le dites, se rapprochent beaucoup des vôtres pour le gouvernement de vos religieuses. Je ne vous parlerai donc pas de l'approbation de Rome que Mgr Kobès désire pour votre Congrégation, ni de votre réunion avec nous qui m'a paru toujours bien difficile dans le sens qu'il entend; ni des autres choses aussi graves qui font l'objet de votre lettre.

3^o Quant aux placements de vos Sœurs dans les Missions, il me paraît bien difficile d'exiger que l'Évêque y soit étranger et qu'ils puissent se faire sans son intervention. Voyez ce qui a lieu pour nous : nous sommes obligés de laisser aux Évêques la disposition de nos sujets. Il peut en disposer même contre la volonté du supérieur. Je sais bien que les religieuses ne sont pas absolument dans la même position que nous vis-à-vis l'Évêque; mais toujours est-il qu'elles sont missionnaires à leur manière, et éléments de la Mission que l'Évêque doit conduire.

Quant à la nomination des Supérieures secondaires, il est nécessaire aussi que l'Évêque y ait part. Le mieux serait peut-être que la Supérieure provinciale ait de vous un pouvoir délégué et ample pour s'entendre avec l'Évêque quand il s'agit de les nommer, sauf toujours votre droit d'approbation.

4^o Il y a deux choses qu'il faut laisser intactes en toutes ces questions : l'autorité de l'Évêque dans sa Mission, l'autorité de la Supérieure générale des Sœurs sur ses filles. Il faut que de chaque côté chacun ait ce qui lui revient sans rien prendre à l'autre.

5^o Quant aux détails de l'intérieur des maisons, et aux règles qui ne regardent que la direction spirituelle

des religieuses, vous connaissez mon sentiment. Les Évêques, à ce qui me semble, ne devraient pas y rien changer. Les communautés devraient donc être laissées dans une observance parfaite des règles. Je suis assuré que sur ce point, comme sur tous les autres, nos Évêques ont les meilleures vues possibles. Il n'y a qu'à s'entendre et prendre le temps qu'il faut pour cela. En allant trop vite on pourrait brouiller et retarder la marche des choses.

M. Schwindenhammer vous portera les lettres auxquelles je réponds. Il les lira et y pensera en chemin.

Je n'ai pas encore fait la demande pour le passage de vos Sœurs. Je la ferai dès que nous saurons sur quel navire partira M. Le Vavasseur.

J'ai l'honneur d'être...

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

* * *

à Mgr **Leherpeur** :

VI

Paris, le 20 août 1851.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que M. le Ministre de la Marine vient de me communiquer la demande que vous faites de la part qui vous revient sur les fonds consacrés au Séminaire du Saint-Esprit.

Pour seconder vos vues, Monseigneur, j'ai suspendu les nouvelles admissions que nous allions faire et nous nous sommes restreints dans le nombre où nous laissent désormais les seize bourses que vous prenez. Cette disposition prise, j'ai répondu à M. le Ministre que votre demande était fondée sur un droit que l'on ne pouvait contester, et qu'ayant déjà réuni quatorze séminaristes, on ne pouvait les laisser à votre charge.

J'ai alors proposé qu'on mît à votre disposition,

d'abord le quatrième trimestre 1851 des bourses revenant à la Martinique, et en second lieu, qu'on vous donnât le tiers de ce qui restera cette année sur les fonds alloués au Séminaire du Saint-Esprit, et non employés. Nous avons été obligés d'être très difficiles dans nos admissions; c'était nécessaire pour rétablir le séminaire : de là, il est arrivé que nous avons été jusqu'ici au-dessous du nombre d'élèves que nous pouvions recevoir. Ce n'est qu'à la rentrée prochaine que nous nous serions trouvés au complet. La Marine a donc en caisse une somme assez considérable, qui était destinée au Séminaire et qui ne sera pas employée. Je demande qu'on vous en donne le tiers. Je n'ai pas osé en demander de plus, à cause des autres évêques qui pourraient en réclamer leur part. J'espère qu'on me fera une bonne réponse. Peut-être serait-il à propos que vous en écrivissiez quelque chose au Ministère.

Nous sommes heureux, Monseigneur, et nous bénissons le divin maître des succès qu'il vous accorde. Nous faisons des vœux bien sincères pour qu'il vous fasse la grâce de perfectionner ce que vous avez si heureusement commencé. Comptez toujours, Monseigneur, sur notre dévouement et notre profond attachement; nous vous serons toujours très reconnaissants toutes les fois que vous nous donnerez occasion de rendre quelque service à votre diocèse.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

MONSEIGNEUR,

Cette lettre était finie quand M. le Supérieur revint de la Marine avec de nouvelles communications à vous faire. Ne pouvant vous les écrire lui-même, parce qu'il partait précipitamment pour notre maison du Gard, où nos confrères sont en retraite, il me laisse l'honneur de vous les transmettre par ce post-scriptum que je me permets d'ajouter à sa lettre.

La première de ces communications est relative à une augmentation de bourses pour le Séminaire du Saint-Esprit. Il a pensé qu'il serait utile de profiter du moment actuel pour la demander. On paraîtrait disposé à l'accorder. C'est une mesure que nécessite l'extension qu'on va donner au cadre du clergé colonial. Pour avoir de quoi le remplir, quand on l'aura étendu, il faut s'y prendre dès à présent. Cette augmentation de séminaristes demandée et obtenue, conduira nécessairement à l'augmentation des prêtres plus tard. Si elle est accordée, M. le Supérieur vous en donnera avis; et la part qui vous en reviendra, sera une nouvelle ressource pour votre Grand Séminaire.

La seconde communication qu'avait à vous faire M. le Supérieur, regarde, Monseigneur, la lettre que M. le Ministre de la Marine a adressée à Votre Grandeur relativement aux écoles de votre île.

Le droit de surveillance que cette lettre donne aux évêques des colonies, non seulement sur les écoles, tant primaires que secondaires, mais même sur le personnel qui les dirige, est une des mesures les plus utiles qui pouvaient être imaginées. Votre Grandeur aura donc la plus grande influence sur toutes les maisons de la Martinique.

M. le Supérieur pense qu'Elle fera bien de faire donner par l'administration du pays la liste, par commune, des écoles, afin que les documents fournis par l'évêque et ceux donnés par le Gouverneur soient disposés dans le même ordre. Cette disposition uniforme ôterait au gouverneur tout prétexte de transcrire les notes de l'évêque. Il en enverrait l'original et c'est à quoi l'on tient au Ministère.

Dans le cas où vous auriez lieu de craindre, Monseigneur, que vos notes ne fussent pas transmises fidèlement, M. le Supérieur vous fait observer que votre droit de correspondance avec M. le Ministre vous laisse la facilité de les lui envoyer directement.

Permettez-moi, Monseigneur, de prier Votre Grandeur d'avertir M. le Supérieur de votre Grand Séminaire que j'ai déjà commandé les livres qu'il demande.

L'envoi va lui en être fait bientôt. Alors, j'aurai l'honneur de lui écrire; cette fois, le temps me manque absolument. Je le remercie d'avoir bien voulu me donner cette occasion de faire quelque chose pour votre Séminaire et d'entrer en correspondance avec lui.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

LE VAVASSEUR, *prêtre,*
miss. du Saint-Cœur de Marie.

* * *

à M. Deletraz :

VI

Notre-Dame du Gard, le 25 août 1851.

MON BON PÈRE,

Je vous écris ce petit mot à la hâte par votre cher *étourdi* qui depuis longtemps ne l'est plus. Quoique je vous écrive rarement, je ne laisse pas de penser bien souvent à vous et de vous être bien affectionné de cœur.

Vos chers petits Savoyards vont bien. Je pensais pendant un temps que le cher Dupanloup se déciderait pour rester dans la Congrégation, je l'aurais bien désiré; cet enfant eût été un saint enfant parmi nous; mais il hésite, il paraît désirer aller au séminaire de Paris, et quoique ce ne soit qu'une idée enfantine, je ne puis cependant pas le pousser à rester. Du reste, nous en aurons soin [comme] de tous vos enfants, ce sont désormais les nôtres; MM. Mestre et Robert étaient trop indécis. M. Émonet vous dira ce que nous avons fait et vous nous approuverez.

Adieu, mon bon Père.

Votre tout dévoué et affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au **Min. des Cultes** :

LXIV

Notre-Dame du Gard, 28 août 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 11 de ce mois, me faire part de la décision que vous avez prise de concert avec M. le Ministre de la Marine et des Colonies, relativement aux Vicariats apostoliques à ériger en Guyane et au Sénégal. Vous me faites l'honneur de me donner communication des bases sur lesquelles vous proposez de traiter cette question avec le Saint-Siège, et vous me permettez de dire mon avis tant sur ce point que sur le choix des candidats destinés à remplir les hautes fonctions de vicaires apostoliques dans les deux missions.

Je m'empresse de répondre à votre invitation et à la bienveillante confiance dont vous voulez bien m'honorer.

J'ai d'abord à exprimer mes observations sur les bases des négociations à entamer avec le Saint-Siège.

Le point qui me paraît devoir souffrir les plus grandes difficultés est celui qui concerne la nomination des Vicaires apostoliques. Le Gouvernement veut se réserver le droit de présentation. S'il était question de créer des évêchés titulaires, toute la difficulté disparaîtrait; le Saint-Siège étendrait sans peine le concordat de 1801 aux deux nouveaux sièges; mais comme votre département croit, et avec raison, qu'il faut se contenter, pour les deux colonies dont il est question, de Vicariats apostoliques, ces colonies restant à l'état de Mission, le Souverain Pontife ne pourrait se démettre de la juridiction immédiate qu'il doit exercer; les Vicaires apostoliques seraient ses vicaires, et leur choix, par conséquent, devrait lui appartenir en entier. En consentant à ne les nommer que sur la présentation du Gouvernement, il céderait une partie intégrante de ce

droit, concession qu'il ne peut faire en dehors des circonstances graves et extraordinaires. C'est à ce devoir de conscience qu'il faut attribuer l'inflexible résistance que la Propagande a apportée à une proposition analogue sous le règne de Louis-Philippe, lorsqu'il était question de donner des vicaires apostoliques à l'Algérie et à nos autres colonies. Il me semble donc que, entamer les négociations sur cette base, ce serait se heurter contre une difficulté insurmontable.

Cependant, il serait vivement à regretter qu'une mesure si importante pour le bien des deux colonies soit arrêtée par cette difficulté. J'ose donc, Monsieur le Ministre, vous faire une proposition qui aurait pour le Gouvernement le même degré de garantie que le droit de présenter et l'avantage d'être plus facilement accueillie par le Saint-Siège.

Elle consiste en ce que le Gouvernement se contente de se réserver le droit d'agrément, la Propagande aurait la nomination des vicaires apostoliques; mais cette nomination ne serait définitive que lorsque le Gouvernement aurait agréé le candidat. Déjà par cet arrangement, le Gouvernement trouve presque autant de garanties que dans le droit de présentation.

Il resterait une difficulté à résoudre, et la solution que je vais proposer complètera la sécurité pour le Gouvernement français et renfermerait même un avantage que n'a pas le droit de présentation.

Je dis d'abord qu'il reste une difficulté à résoudre : la Propagande ayant dans son entier le droit de nomination, on aurait à examiner si c'est par elle-même qu'elle choisirait les candidats ou si elle confierait ce soin à un prêtre français choisi de concert avec le Gouvernement. Sur ce dernier point, se présente la même difficulté déjà mentionnée plus haut : la Propagande, concédant à un ecclésiastique quelconque le droit de présentation, se lierait dans son choix et aliénerait une partie d'un droit essentiel à son autorité; ayant la responsabilité de l'administration spirituelle de la Mission, sa conscience exige qu'elle exerce son plein droit dans le choix de son représentant.

Pour aplanir cette difficulté, je proposerais que la Congrégation du Saint-Esprit soit chargée de la Mission de Cayenne aussi bien que de celle du Sénégal; alors la question de la présentation des candidats rentrerait dans le droit commun : toute Congrégation chargée d'une Mission les présente elle-même à la Propagande, qui ne les nomme que sur cette présentation.

Toute ma proposition consisterait donc à ce que aucun vicaire apostolique ne soit nommé sans l'agrément du Gouvernement et à ce que la Congrégation du Saint-Esprit soit chargée des deux Missions. Cela étant, le Supérieur de la Congrégation serait obligé de s'entendre avec votre Département sur le choix des sujets; les garanties seraient les mêmes que si le Gouvernement avait la présentation, les choix seraient sûrs, le Supérieur étant intéressé à les bien faire et ayant une parfaite connaissance de tous les membres de sa Congrégation; de plus, ce serait un moyen sûr d'écartier toutes les surprises et toutes les sollicitations ambitieuses.

Enfin donnant la Mission de Cayenne à une Société religieuse, on ne ferait qu'accomplir en ce moment ce à quoi on serait obligé de recourir plus tard, quand Messieurs les Évêques des colonies, étant parvenus à former des séminaires dans leurs diocèses, il ne resterait plus que les huit élèves destinés aux petites colonies, nombre beaucoup trop restreint pour tenir un séminaire spécial.

Si la Mission de Cayenne doit un jour être confiée à une congrégation, il me paraît plus opportun que cette mesure soit exécutée maintenant qu'il est question d'organiser l'administration ecclésiastique de la colonie et qu'elle ne rencontre aucune difficulté, plutôt que d'être ajournée à une époque où un vicaire apostolique pourrait y mettre des obstacles sérieux et causer ainsi des embarras.

D'ailleurs le vicaire apostolique qui serait nommé, resterait indépendant des supérieurs de la Congrégation pour tout ce qui concerne son administration et le placement des sujets; de plus, on ne laisserait pas de conserver tout le clergé existant et de maintenir toujours

dans le cadre, au moins la moitié de prêtres séculiers.

Après vous avoir fait part de mes réflexions sur les bases générales de la négociation, je vous demande la permission, Monsieur le Ministre, de vous présenter quelques observations concernant le Vicariat du Sénégal en particulier.

Le dessein primitif avait été d'étendre la juridiction du Vicariat apostolique du Sénégal à toute la côte. Je ne sais si le Ministre de la Marine persévère dans cette pensée; mais il me semble qu'elle est de difficile exécution. Il me paraît important que le supérieur ecclésiastique du Sénégal ne s'éloigne pas trop souvent ni trop longtemps du centre de sa Mission; or, s'il avait juridiction sur toutes les parties de la côte, il serait nécessairement obligé de faire de fréquentes et de longues absences; à chaque fois qu'il ferait la visite au Gabon, le voyage seul lui prendrait trois mois, sans compter le temps qu'il serait obligé de s'arrêter à Assinie et au Grand Bassam; de plus, ayant juridiction sur toutes les côtes occidentales d'Afrique, il serait dans la nécessité de surveiller même les parties de la Mission qui n'appartiennent pas à la France; ce serait une préoccupation trop considérable qui l'empêcherait de prendre soin du district central.

Je proposerais donc qu'on conserve le Vicariat apostolique des Deux-Guinées indépendant de celui du Sénégal et qu'on restreigne celui-ci au Sénégal proprement dit et à tous les postes français répandus dans la Sénégambie; la juridiction de ce vicariat serait restreinte par la Gambie; toutes les parties qui seraient sur la rive droite du fleuve lui appartiendraient et la rive gauche resterait à celui des Deux-Guinées. Pour rendre ma pensée plus claire, j'ai l'honneur de joindre à cette lettre une carte tracée à cet effet.

Il me reste, Monsieur le Ministre, à vous faire connaître mon opinion sur les candidats à proposer aux deux vicariats.

M. l'abbé Dossat est digne de la confiance du Gouvernement, et je ne pense pas qu'on puisse trouver facilement un meilleur choix. M. le Préfet apostolique de

Cayenne est un homme plein de zèle, de dévouement et capable de bien remplir ses fonctions : votre département a eu lieu de s'en convaincre par le bien qu'il a fait jusqu'à présent dans l'administration de la préfecture apostolique.

Quant au Sénégal, Mgr Bessieux et son Coadjuteur Mgr Kobès ont tous les deux les qualités désirables. L'un et l'autre sont également connus et estimés de la colonie. Cependant, vu la santé de Mgr Kobès, qui paraît devoir mieux se soutenir au Gabon que sur les côtes du Sénégal où constamment il a éprouvé des atteintes assez graves de fièvre, et à raison d'une certaine difficulté qu'il éprouve à prononcer purement le français, étant né dans un de nos départements où la langue allemande est en usage, je croirais qu'il serait préférable que le choix tombât sur Mgr Bessieux.

Veuillez agréer...

F. LIBERMANN.

*
* *

au **Min. des Cultes** :

LXV

2 septembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par les dernières lettres que MMgrs les Évêques des colonies m'ont adressées, ils me font connaître le besoin pressant qu'ils éprouvent de voir augmenter le personnel de leur clergé. Je présume qu'ils ont eu l'honneur de vous entretenir à ce sujet.

Pour me conformer aux désirs qu'ils m'ont exprimés, je prends la liberté de venir à cette occasion vous présenter quelques observations.

MMgrs les Évêques sont assurément appelés à produire un grand bien dans les colonies; mais pour que leur zèle produise tous les fruits qu'on a lieu d'en attendre, il est nécessaire que leur action puisse s'étendre à tous les besoins de la population pauvre, dès les pre-

nières années de leur administration. Cependant vu le nombre trop restreint de leurs coopérateurs, ils seront dans la nécessité de négliger précisément, au moins en partie, cette population trop éloignée du centre pour assister avec assiduité aux instructions religieuses de la paroisse. Pour se faire une idée exacte de l'insuffisance du cadre du clergé colonial, on n'a qu'à le comparer avec celui du clergé de la Métropole. D'après la statistique de la population catholique et du clergé de France, on y compte un prêtre à raison d'environ 900 âmes; dans les colonies, un prêtre à raison de plus de 2.000 âmes. Ainsi à la Réunion, le nombre des habitants est de 109.000 et le cadre du clergé 46, ce qui fait un prêtre pour 2.369; à la Martinique, population 120.000, clergé 54, un prêtre pour 2.222; à la Guadeloupe 129.000, clergé, 57, un prêtre pour 2.264.

Je comprends bien qu'il n'y a ni opportunité, ni même possibilité d'élever dans les colonies le chiffre des prêtres à une proportion égale avec ceux de France, et si même le cadre était porté à cette proportion, on ne trouverait pas le moyen de le remplir; mais il me semble du moins que les besoins et l'état des populations coloniales réclament en leur faveur des secours plus nombreux que ceux de la population de France. En effet, en France, les agglomérations sont beaucoup plus considérables que dans les colonies; les populations rurales beaucoup moins dispersées, les chemins sont bons, les communications faciles, et, à l'exception de quelques diocèses, il est très rare qu'un curé de paroisse de campagne ait besoin d'une monture pour visiter ses paroissiens; dans les colonies, au contraire, les paroisses ont une telle étendue et les chemins sont si difficiles que, au dire de Mgr Leherpeur, plusieurs prêtres ne peuvent se passer de deux chevaux, un seul ne pouvant soutenir les fatigues de ces voyages difficiles et journaliers. De plus, en France, il arrive malheureusement qu'une grande partie de la population des villes ne fréquente pas les églises et n'ont recours au ministère du prêtre que pour l'instruction des enfants et pour quelques fonctions extérieures seulement. La population de la

campagne, en général, a de l'instruction chrétienne, est d'une bonne moralité, et par suite n'exige pas de soins extraordinaires. Dans les colonies, il n'en est pas ainsi : la très grande majorité est pleine de foi et désireuse d'approcher des sacrements, mais d'une grande ignorance de ses devoirs religieux, et de mœurs dépravées; elle demande donc des instructions multipliées, bien suivies, des soins assidus. Or, quelque grands que soient le zèle et l'activité déployés par le clergé, ils ne peuvent qu'être insuffisants, le cadre restant comme il est actuellement.

Monsieur le Ministre, je pense qu'il serait utile que le Gouvernement voulût bien décider, dès ce moment, une augmentation dans une proportion quelconque, sauf à y ajouter au fur et à mesure que les besoins le réclameront. Si vous jugiez convenable de prendre à cet effet pour base du cadre du clergé colonial, un prêtre pour 1.800 âmes, celui de Bourbon serait augmenté de 14 prêtres, celui de la Martinique de 12 et celui de la Guadeloupe de 14.

Mais si le Gouvernement jugeait à propos d'accorder aux évêques des colonies l'augmentation du cadre de leur clergé, l'augmentation des séminaristes serait encore plus pressée, par la raison que ce serait le seul moyen qu'ils auraient pour se procurer le nombre de prêtres qui dépasserait le nombre actuel.

Aussi, Monsieur le Ministre, connaissant la sollicitude du Gouvernement pour le bien religieux et moral des colonies, je prends la confiance de vous proposer què lors même que des motifs graves s'opposeraient à ce que, actuellement, le cadre colonial fut porté à un chiffre plus élevé, vous voulussiez au moins accorder à Messieurs les Évêques des Colonies une augmentation de séminaristes entretenus aux frais de l'État, afin qu'au moment donné, lorsque le Gouvernement trouverait la possibilité de satisfaire à leur zèle par l'élévation du cadre du clergé colonial, ils fussent en mesure de profiter de ses bienveillantes intentions. Je vous prierais donc, Monsieur le Ministre, d'accorder en sus du nombre des séminaristes déjà entretenus par

le Gouvernement, 5 à l'évêque de la Réunion, 5 à l'évêque de la Guadeloupe et 4 à l'évêque de la Martinique; ce qui ferait un supplément total de 14 séminaristes. Comme Mgr de la Martinique a retiré ses élèves du Séminaire du Saint-Esprit, il resterait pour ce séminaire une augmentation de 10 élèves qui joints aux 40 qu'il est autorisé à recevoir, formeraient un total de 50 élèves.

Si vous trouviez bon d'adopter pour Cayenne la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire dans ma lettre du 28 août, le cadre de cette Mission n'aurait pas besoin d'être augmenté, parce que la Congrégation qui en serait chargée pourrait sans difficulté suppléer à ce qui manque.

Le retrait des séminaristes de la Martinique étant accompli, nous serions en mesure de compléter, dès le commencement de cette année scolaire, les 50 élèves; si le Gouvernement voulait bien nous les accorder, il me suffirait d'accepter les demandes d'admission qui ont été faites.

Comme la rentrée des classes est très rapprochée et que j'ai besoin de répondre aux séminaristes qui sollicitent leur admission, il serait utile que je connusse le plus tôt possible votre décision sur la présente demande de peur que ne recevant pas de réponse au moment où les cours des séminaires s'ouvrent, les postulants ne prissent un autre parti.

Veillez agréer...

F. LIBERMANN.

* * *

à M. Gaultier :

I

Notre-Dame du Gard, le 7 septembre 1851.

MON BON ET CHER CONFRÈRE,

Votre lettre du 22 août nous a tous vivement intéressés.

Je ne suis pas surpris de la satisfaction toute sainte que vous éprouvez à Rome. Quand vous quitterez il

vous en coûtera. Tous les amis du bon Dieu éprouvent ce sentiment. Je pense que vous nous arriverez aux premiers jours d'octobre, les poches bien remplies de bonnes nouvelles. Vous semblez déjà en annoncer quelques-unes dans votre lettre.

. Vous renoncez donc à Lorette? C'eût été un voyage de piété, un pèlerinage. Mais vos raisons sont bonnes. Il est certain que vous n'aurez pas trop de temps pour profiter de votre séjour à Rome, au point de vue pour lequel vous y êtes allé. La raison financière est d'ailleurs une raison *sine qua non*.

Nos élèves du Gard comptent sur quelque souvenir de Rome, n'espérant plus vous voir ici à votre retour. Je présume que ceux de Paris ne seront pas fâchés non plus de recevoir un petit souvenir de votre saint et romain voyage. Vous avez donc à bien garnir vos malles.

Ici tout le monde va bien, excepté le pauvre P. Warlop qui est très malade dans son pays, à Ypres. Les Sœurs de l'hôpital d'Ypres désespèrent de sa guérison; priez pour lui. Il tomba malade presque en arrivant, d'une fièvre bilieuse et on ne peut parvenir à la couper.

L'affaire de l'Archevêché en reste là où vous l'avez laissée en partant. Mgr le Nonce m'avait dit, avant que je n'eusse reçu votre lettre, que la Propagande le charge de traiter notre affaire avec Mgr l'Archevêque, mais c'était avant qu'on ne sût à la Propagande la proposition Lequeux. J'ai envoyé au Nonce une note qui lui fait connaître l'état de la question entre l'Archevêque et nous. Je ne lui ai pas reparlé de nouveau du projet de M. Lequeux, attendant la réponse de la Propagande. Maintenant que je vois qu'elle se rapporte au Nonce, je vais lui en reparler et suivre son avis.

Pauvre M. Lequeux! Vous savez, Père Gaultier, que j'ai un faible pour lui. Je vous avoue que son entêtement me fait de la peine, que ne puis-je le convertir! J'ai eu parfois envie d'aborder la question avec lui, mais je prévois un non-succès et je crois qu'il vaut mieux laisser aller sa barque sans rien dire. Peut-être changera-t-il, si son ouvrage est censuré; j'en doute cependant et même je n'ai guère d'espoir pour cela.

L’Affaire de Maulévrier reparaît sur la scène. Mgr Cousseau à qui vous savez j’ai fait ouverture de notre difficulté avec l’Archevêché, m’a écrit une lettre très aimable, dans laquelle il me dit qu’il ne lui paraît pas possible que Mgr l’Archevêque puisse nous refuser sa signature pour l’affaire de Maulévrier. Il m’annonça qu’il allait en parler à l’Archevêque de Bordeaux et à un Évêque de ses voisins. Je crains bien que cette confiance ne s’ébruite et que l’Archevêque de Paris ne s’en fâche. Qu’y faire? Je suis devenu un peu insensible à ces fâcheries officielles et irrégulières. Que le bon Dieu fasse de nous tout ce qu’il lui plaira. Nous ne pouvons pas céder à ces mouvements orageux. Nous avons avant tout à maintenir le bon esprit de la Congrégation : aucune perte temporelle ne peut contrebalancer le moindre danger spirituel. Si nous cédon, adieu les bons principes dont il a plu à Dieu de nous doter !

Le Marquis m’a écrit aussi; lui, aussi bien que Mgr Cousseau, me dit que vers la fin de septembre l’affaire sera arrangée entre nous. Je serai obligé de me rendre à Angers et à Maulévrier pour cela.

L’affaire des Vicariats va son train. J’ai reçu une lettre des Cultes où l’on m’annonce officiellement la décision des deux Ministres. Vers le milieu de ce mois on doit écrire à Rome pour traiter cette affaire sur laquelle on m’a demandé mon avis. Je vais incessamment rendre compte du tout à la Propagande. Ma lettre au Cardinal est à moitié faite, elle partira mercredi prochain.

Le Séminaire de Paris va très bien. M. Le Vavasseur est content, c’est beaucoup dire. Nous renvoyons à Mgr Leherpeur toutes ses bourses. J’ai demandé au Ministre une augmentation du clergé des trois colonies et par suite des séminaristes. J’ai demandé 50 séminaristes au lieu de 40. Je pense que j’obtiendrai.

A Dieu, cher Confrère. Tout à vous en Jésus et Marie. Ne manquez pas de présenter mes hommages et respects profonds au cardinal Fornari; et au bon M. Bouix mes amitiés affectueuses.

F. LIBERMANN, *Sup.*

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXVIII

Notre-Dame du Gard, le 7 septembre 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Par la lettre dont vous daignez m'honorer en date du 9 du mois dernier, je vois que votre intention est que je m'occupe auprès du Gouvernement français du projet concernant les deux vicariats à ériger, l'un à Cayenne et l'autre au Sénégal.

Je viens en conséquence rendre un compte sommaire à Votre Éminence d'une dépêche ministérielle que j'ai reçue à la même époque où m'est parvenue la vôtre et de la réponse que j'y ai faite.

Le Ministre des Cultes me communique la décision prise entre lui et son collègue de la Marine pour la formation de ces deux vicariats et m'annonce qu'il est sur le point d'entamer à cet effet une négociation avec le Saint-Siège sur les bases suivantes :

1^o Les vicaires apostoliques seront nommés par le Pape sur la présentation du Président de la République.

2^o Ils devront correspondre directement avec le Gouvernement.

3^o Ils entretiendront avec lui les mêmes rapports que les évêques coloniaux.

On me parle ensuite du choix des premiers vicaires apostoliques et enfin on demande mon avis.

Avant de répondre, je me suis rendu auprès du chef de Division, sur lequel repose toute cette affaire, pour lui demander des explications sur les trois bases de la négociation.

Le second et le troisième point ne paraissent pas offrir de difficulté. M. le chef de Division m'a donné l'assurance que le Ministre voulait en cela favoriser les vicaires apostoliques et rendre leur administration aussi indépendante que celle des autres évêques des colonies. Au lieu d'être obligés de correspondre pour tout ce qui

tient à la partie temporelle de leur administration avec le gouvernement local et d'entretenir avec lui, en général, les rapports administratifs, ils auraient le droit aux relations directes avec les Ministres de la Marine et des Cultes.

Quant au premier point, on me dit que le Gouvernement renonçant à faire un décret de nomination et se contentant de la présentation des candidats, comme cela se pratique pour la nomination des cardinaux français, on croyait que le Saint-Siège ferait volontiers la concession demandée.

A cela j'ai répondu que le fond de la difficulté n'était pas une question de forme, mais une affaire de conscience : un vicariat apostolique est une Mission, et l'administration spirituelle de toute Mission reste sous la juridiction immédiate du Saint-Siège, exercée par la Propagande; or, la S. Congrégation ayant la responsabilité de cette administration, ne peut se dessaisir du choix du chef de la Mission pour le laisser au Gouvernement. C'est par ce motif que doit s'expliquer la résistance qu'a trouvée auprès du Saint-Siège le Gouvernement de Louis-Philippe, lorsqu'il était question de vicariats à ériger en Algérie et dans les autres principales colonies françaises. En conséquence il ne serait pas convenable d'entamer des négociations sur ces bases inadmissibles par le Saint-Siège.

Tel est aussi le fond du raisonnement que j'ai développé dans ma réponse écrite. J'y ai montré en même temps les difficultés que présenterait une autre idée émise ensuite, à savoir : Que Votre Éminence Révérendissime conserverait son droit de nomination, mais que le choix aurait besoin de l'agrément du Gouvernement. Cependant désirant profiter des bonnes dispositions des deux ministères pour le bien spirituel des deux colonies, et voulant les rassurer contre la seule difficulté qui les arrêtaient, la crainte que les nominations faites par la S. Congrégation ne tombassent quelquefois sur des ecclésiastiques étrangers à la France ou hostiles au Gouvernement, j'ai ouvert l'avis que la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie fût chargée

de la Mission de Cayenne, aussi bien que de celle du Sénégal. J'ai montré que le Gouvernement trouverait dans cet arrangement toutes les garanties désirables, vu que la Mission serait confiée à une congrégation française.

J'ai cru devoir me hasarder d'avancer cette proposition, quoique n'ayant pu préalablement recevoir à ce sujet les ordres de Votre Éminence Révérendissime, comme je l'aurais désiré, assuré que vous daigneriez nous confier cette Mission, au cas que le Gouvernement y consentirait, sachant d'ailleurs que M. le Préfet apostolique de Cayenne désire depuis longtemps que la Congrégation soit chargée de cette Mission et veut même s'agréger à notre Congrégation; et enfin parce que je ne voyais pas d'autre moyen d'obtenir que le Gouvernement se désistât de sa demande du droit de présentation.

Quant au Sénégal, c'est la première fois que j'ai consenti à m'en occuper dans mes relations avec les deux Ministères. Les Ministres des Cultes et de la Marine avaient pris de concert la décision de poursuivre auprès du Saint-Siège la réunion de la Préfecture sénégalaise avec le Vicariat des Deux-Guinées. Cette décision avait été prise à la suite d'un vœu émis par une commission chargée de l'examen de toutes les questions qui se rattachent aux Côtes occidentales de l'Afrique et sans aucune intervention de ma part. Les choses étant arrivées à ce point, il n'était plus guère possible de me tenir sur la réserve que je m'étais prescrite par égard pour M. le Préfet apostolique du Sénégal. J'ai donc été obligé de répondre à la lettre du Ministre qui demandait mon avis sur le choix à faire pour le Vicariat du Sénégal, entre les deux évêques que la S. Congrégation a chargés de la Mission des Deux-Guinées et de la Sénégalie.

Concernant la question de ce vicariat, j'avais à faire revenir les deux Ministères d'une idée qui me paraissait pernicieuse et impossible. Ils voulaient qu'il n'y eût qu'un seul vicariat, celui du Sénégal, sur cette Côte; à ce vicariat devaient être soumis tous les postes français placés dans les Deux-Guinées. Je me suis donc appliqué

à réfuter ce plan et je l'ai remplacé par une autre proposition. Pour vous rendre plus intelligibles les difficultés que j'ai opposées au projet du Gouvernement et avant de présenter à Votre Éminence Révérendissime la proposition que j'ai cherché à faire goûter au ministre, j'ai besoin de donner quelques explications détaillées sur l'état topographique de ces côtes.

Les établissements français en Sénégambie, sont ceux qui appartiennent à la France autant que ceux auxquels elle a des prétentions indirectes, se trouvant entre la Gambie et le désert. Ce sont Albréda, Joal, Dakar, Gorée, Saint-Louis, quelques postes de peu d'importance au haut du fleuve Sénégal et Bakel sur la rivière de Galam. Les établissements anglais placés au contraire sur la rive gauche de la Gambie. Ce sont Sainte-Marie (1), dans la Sénégambie et Sierra-Léone qui l'avoisine. Les possessions anglaises qui se trouvent sur la partie de la rive droite sont de peu d'importance. Dans tous les postes français ci-dessus mentionnés, Saint-Louis et Gorée exceptés, nous avons des Missions commencées. De plus, nous avons un établissement à une petite distance de Joal, qui porte le nom de Saint-Joseph.

Dans la partie anglaise, nous avons une Mission assez florissante à Sainte-Marie de la Gambie. Nos missionnaires y sont bien vus, même par les autorités, et on désire qu'ils forment une Mission à Sierra-Léone, colonie d'une grande importance. La Mission de Sainte-Marie est donc digne d'attention et mérite de grands ménagements.

Sur les côtes des Deux-Guinées, le Gouvernement français a quatre comptoirs : le Grand-Bassam, à environ 400 lieues de l'embouchure de la Gambie; Assinie, à peu de distance du précédent; Widah ou Iuida, à 150 lieues d'Assinie, et enfin le Gabon, distant de 200 lieues de Widah et de plus de 800 lieues de Saint-Louis. Plusieurs autres puissances ont aussi des postes échelonnés le long de cette côte.

(1) Sainte-Marie est située sur un îlot, près de l'embouchure de la Gambie, et très rapprochée de la rive gauche.

Nos missionnaires ont trois établissements au Gabon et aux environs, et un au Grand-Bassam.

De ces explications il résulte que la juridiction du Vicariat du Sénégal ne peut s'étendre sur toute la côte, sans exposer l'avenir de la Mission, et qu'en conséquence il faudrait au moins deux vicariats et cela pour plusieurs raisons.

La première est que le vicaire apostolique du Sénégal ne pourrait avoir juridiction sur les parties anglaises de la Côte sans y produire une violente opposition et même le renvoi des missionnaires.

La deuxième, que cette juridiction, une fois établie d'accord avec le Gouvernement français, celui-ci voudrait être consulté toutes les fois qu'il serait question d'établir un nouveau vicariat apostolique sur ces côtes.

Il serait d'ailleurs bon d'écarter autant que possible de la Mission proprement dite des Deux-Guinées, l'influence du gouvernement civil, lequel ne laisserait pas pour cela de nous être favorablement disposé et de nous prêter son assistance. Lui donner une part officielle dans la Mission, ce serait donner à ses agents sur la Côte la facilité d'entraver les efforts des missionnaires.

Malgré les excellentes dispositions des deux ministères, les agents qu'ils envoient sur les côtes d'Afrique sont très souvent des hommes irréguliers qui voudraient faire suivre aux missionnaires une ligne de conduite opposée à l'esprit de l'Église et plutôt capable de détruire que d'édifier. Au Sénégal et aux environs, il n'y a rien à craindre, le pays étant plus rapproché du Vicaire apostolique et celui-ci jouissant d'une pleine liberté d'action et étant en relation directe avec le Ministre.

Enfin la troisième raison, celle que j'ai fait valoir auprès du Gouvernement pour le détourner de ce projet, est que la distance de Saint-Louis au Grand-Bassam et au Gabon se trouve être telle qu'il serait impossible au vicaire apostolique de surveiller et diriger les missionnaires placés dans ces postes.

Je proposerai donc à Votre Éminence Révérendissime que le Vicariat apostolique du Sénégal soit circonscrit entre le désert du Sahara et la rive droite de la Gam-

bie. Il renfermerait ainsi tous les établissements français de la Sénégambie et les populations infidèles qui les environnent.

Pour le Vicariat de la Guinée, il comprendrait Sainte-Marie de la Gambie, Sierra-Léone et toutes les côtes de la Guinée proprement dite. Les établissements français isolés, du Grand-Bassam, d'Assinie, de Widah et du Gabon seraient aussi sous la juridiction du second vicaire apostolique. Le Gouvernement français n'aurait pas à s'en inquiéter, puisque la S. Congrégation confierait cette Mission à une société religieuse de France.

Par ce moyen, Votre Éminence Révérendissime obvierait à toutes les difficultés, et si dans un temps peut-être assez rapproché la S. Congrégation trouvait nécessaire de subdiviser le nouveau vicariat, le Gouvernement ne ferait pas de réclamations.

Quant au choix des vicaires apostoliques pour ces deux Missions.

Pour Cayenne je proposerai M. l'abbé Dossat, son préfet actuel. Cet ecclésiastique a donné jusqu'à présent des preuves plus que suffisantes de sa piété, de son zèle, de son aptitude et de son dévouement aux intérêts de l'Église pour mériter la confiance de la S. Congrégation.

Au Vicariat du Sénégal pourra être proposé ou Mgr Bessieux, vicaire apostolique actuel des Deux-Guinées, ou Mgr Kobès, son coadjuteur. Il me semble pourtant que le choix de Votre Éminence Révérendissime devrait se porter de préférence sur Mgr Bessieux, par la raison que son coadjuteur est maintenant favorablement connu à Sainte-Marie et bien apprécié par les autorités anglaises de cette colonie; il a même déjà eu des relations avec Sierra-Léone où il a été fort bien accueilli, tandis que Mgr Bessieux est inconnu dans cette partie anglaise, et on n'est pas assuré qu'il parviendrait à nouer avec ces pays des relations aussi avantageuses. D'ailleurs si on enlevait Mgr Kobès à Sainte-Marie pour le placer dans la colonie française, on exciterait la susceptibilité des autorités anglaises qui pourraient bien s'imaginer que les évêques français placés sur ces côtes

soñt au service de leur gouvernement. Les ministres méthodistes de ces pays s'empresseraient de profiter de l'occasion pour détruire l'influence des missionnaires et pour les faire expulser. Une autre raison moins grave qui n'est cependant pas sans importance, est que Mgr Kobès, né dans un département où l'on parle allemand n'a ni la facilité, ni la netteté de l'élocution française de Mgr Bessieux, né dans le midi de la France, et par suite serait en danger d'acquérir moins d'influence à Saint-Louis et à Gorée.

Après avoir pris la liberté d'entretenir si longuement Votre Éminence de cette grave question, j'abandonne cette affaire à sa sagesse, disposé à m'abandonner avec satisfaction à tout ce qu'il lui plaira d'ordonner.

Il me reste maintenant à vous entretenir encore de quelques objets.

M. le Préfet apostolique de Cayenne me faisait depuis deux ans des instances pour obtenir des missionnaires de la Congrégation destinés à lui catéchiser les quartiers trop négligés de sa Mission. Je me suis enfin rendu à son désir et lui ai envoyé au commencement de l'été, trois de mes confrères : MM. Thoulouse (Alphonse Hypolite), Guillemain (Jean René), et Guyodo (Joseph); tous trois fervents, capables et actifs. De plus, je suis convenu avec M. le Préfet d'augmenter leur nombre au fur et à mesure que des places vacantes lui fourniraient le moyen de pourvoir à leur entretien. La raison pour laquelle M. le Préfet m'a ainsi réitéré ses demandes est l'insuffisance du zèle et du dévouement du clergé de Cayenne, quoiqu'il soit bon et régulier. Ce motif lui a même souvent fait manifester le désir que la Mission fut confiée à la Congrégation et qu'au moins la moitié des prêtres de la colonie en fussent membres.

Mgr Bessieux, vicaire apostolique des Deux-Guinées, après une exploration trop fatigante du haut du fleuve le Gabon, et pour s'être imposé trop de privations pour la conversion des peuples que la S. Congrégation lui a confiés, a contracté, vers la fin de février dernier, une maladie qui a failli l'enlever à sa Mission. D'après les dernières nouvelles, sa santé est encore fort altérée, et

les médecins lui ont même conseillé de revenir en Europe pour se rétablir. S'il plaît à Dieu de nous le conserver, il doit arriver sous peu et il sera obligé de rester au milieu de nous un temps plus ou moins considérable.

Nous venons de perdre encore un jeune missionnaire en Sénégambie, M. Allard. C'est le dixième missionnaire que nous perdons sur cette côte meurtrière, et presque toujours il a plu à Dieu de frapper précisément les plus fervents et les plus capables d'être placés à la tête de leurs confrères. J'attribue ces pertes qui se répètent si souvent aux privations que s'imposent les missionnaires à la vue de l'état malheureux des peuples qu'ils ont à évangéliser et au défaut de soins et de précautions que dans ces pays il serait nécessaire de prendre pour la conservation de la santé. Je vais leur envoyer, dans le courant de ce mois, un visiteur, auquel je me propose de recommander spécialement cet article.

J'ai reçu tout dernièrement des nouvelles des trois nouveaux évêchés. Ces nouvelles consolantes m'apprennent que MMgrs les Évêques ont été reçus avec enthousiasme et que tous les trois, vu les bonnes disposition des populations et du clergé de leurs colonies, conçoivent les plus grandes espérances pour l'avenir.

Mgr l'Évêque de la Martinique a su se procurer, avant son départ d'Europe, des élèves pour commencer un séminaire dès son arrivée dans son diocèse. Selon l'habitude établie en France, il a divisé son Séminaire en deux parties : le grand séminaire, pour la philosophie et la théologie, dans lequel il a 14 élèves, et le petit séminaire pour les études premières, qui promet un grand succès. Au Séminaire du Saint-Esprit, nous n'aurons donc plus désormais que les élèves des deux autres colonies, lesquelles n'ont pas la facilité de se procurer de sitôt les moyens de former dans le pays même leurs séminaires.

Par votre lettre du 9 août, Votre Éminence Révérendissime a daigné m'engager à m'occuper de l'affaire de Pondichéry. Désireux comme toujours de me conformer à toutes vos intentions, je me serais mis à l'œuvre aussitôt après la réception de votre lettre, si je n'avais cru devoir attendre pour entamer cette question avec

le Gouvernement français, que je puisse lui formuler nettement et en entier la proposition que je devais lui faire; or, pour cela j'ai besoin de connaître, si définitivement Mgr l'Évêque de Drusipar consent à se charger de Chandernagor : MM. les Directeurs des Missions Étrangères lui ont écrit à ce sujet et espèrent avoir sa réponse dans le courant de ce mois. J'ai cependant déjà sondé verbalement les dispositions des principaux chefs dans les bureaux des deux Ministères, et j'ai espérance de réussir si la réponse de Mgr le Vicaire apostolique de Pondichéry est affirmative. Aussitôt que j'aurai quelque chose de plus positif à vous apprendre à ce sujet, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Éminence Révérendissime.

Daignez agréer l'hommage de la profonde vénération et de l'affection filiale, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

De Votre Éminence Révérendissime,

Le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

P.-S. — En terminant cette lettre, j'apprends une nouvelle affligeante, annoncée par M. le Préfet apostolique de Cayenne; il a plu à Dieu d'appeler à Lui M. l'abbé Thoulouze dont je viens d'avoir l'honneur de parler à Votre Éminence. Sa mort arrivée dans le courant de juillet dernier est une grande perte pour cette Mission naissante dont il était le Supérieur, nous tâcherons d'y suppléer autant qu'il plaira à Dieu de nous en fournir les moyens.

*
* *
*

à M: **Guilmin** :

I

Monsieur l'abbé Guillemain, Missionnaire apostolique,
Cayenne.

Notre-Dame du Gard, le 12 septembre 1851.

MON BIEN-AIMÉ CONFRÈRE,

J'ai été bien profondément affligé, comme vous le pensez bien, de la nouvelle que je viens d'apprendre. A peine arrivé et déjà Dieu vous met à une si rude épreuve. Je n'ai pas encore reçu la lettre de M. le Préfet apostolique qui me donne les détails sur la mort de notre cher P. Toulouze. Je reviendrai donc là dessus dans ma lettre au prochain packet.

Ne vous laissez pas abattre par cette rude épreuve. Donnez-vous à Dieu de toute votre âme. Il est heureux ce bon confrère d'avoir pu sacrifier sa vie pour le salut des âmes. C'est moi qui souffre peut-être le plus de tous ces malheurs. Ce sont probablement mes péchés qui les causent; aussi j'en suis triste jusqu'à la mort et je voudrais être immolé pour vous tous.

Mais si Dieu veut se choisir des victimes plus pures et plus saintes, je veux du moins lui offrir les douleurs du cœur que me causent tous ces maux; car, soyez bien assurés, mes bien chers Confrères, que toutes vos souffrances portent un terrible contrecoup dans mon cœur. Que Dieu soit béni, qu'il frappe, qu'il déchire, je veux souffrir encore mille fois davantage; qu'il conserve seulement vos âmes dans la ferveur de son divin amour et dans le désir de vous sacrifier sans cesse à sa gloire et pour le salut des âmes! Soyez prêts à tout souffrir et à vous immoler sans cesse. Ayez dans le cœur la paix, la joie et la générosité de l'amour. Vivez ensemble dans la paix et l'union des enfants du Cœur de Marie, et vous serez toujours remplis des grâces abondantes de Dieu.

M. Guillemain remplace le cher M. Toulouze en sa qua-

lité de 1^{er} assistant. Qu'il mette sa confiance en Dieu, qu'il agisse avec calme, avec sagesse, réserve et modération. Soyez cependant tous deux pleins d'énergie, mais que cette énergie soit dans le cœur et que l'esprit conserve toujours le calme de l'esprit de Dieu et de la prudence qu'il inspire. Vivez ensemble dans la paix, la confiance et la charité et union mutuelle et consultez-vous souvent. Dans les difficultés et même en général, que M. Guillemin consulte M. le Préfet apostolique dont la prudence très grande et la sage expérience vous sera utile.

Ayez soin d'observer fidèlement vos Règles et maintenez-vous dans l'esprit de la Congrégation. Cela est doublement nécessaire d'abord pour votre propre sanctification, ensuite afin que, quand je vous enverrai de nouveaux confrères, ils trouvent la ferveur et le bon exemple. Je désire faire de la communauté de Cayenne une communauté fervente et modèle de régularité. Si vous établissez maintenant des bases solides nous y arriverons facilement. Du courage, mes bien-aimés frères ! Dieu vous donne sa grâce, vous avez commencé par la croix, c'est une marque que la divine Bonté veut vous sanctifier. Je n'ai aucun doute que sa grâce ne soit avec vous et que vous n'y soyez fidèles ; mon cœur abonde de consolation au milieu de la douleur et de la tribulation.

Que la paix, la joie et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ remplissent vos âmes et vous unissent ensemble de l'union de son parfait amour !

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LXVI

1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans ma réponse à votre lettre du 28 août, j'ai eu l'honneur de vous proposer Mgr Bessieux pour vicaire apostolique du Sénégal dans le cas où les négociations entamées entre le Gouvernement et le Saint-Siège pour ériger cette colonie en vicariat viendraient à aboutir.

Cet Évêque venant d'arriver en France, je me suis entretenu avec lui de ce projet. Sa translation du Gabon au Sénégal lui paraît présenter de graves inconvénients. Sa Mission du Gabon est actuellement en bonne voie. Il est parvenu à établir déjà des relations nombreuses avec les peuplades de l'intérieur, il a gagné leur confiance, il connaît leurs langues; sa marche administrative est fondée sur la grande expérience que lui donnent les huit années qu'il a passées dans ces contrées, et elle est parfaitement en rapport avec les circonstances et avec les besoins des populations qui lui sont confiées. Le retirer de cette Mission importante pour lui confier la direction du Sénégal et mettre à sa place Mgr Kobès, ce serait les obliger à recommencer des deux côtés, les mettre tous les deux dans la nécessité d'apprendre de nouvelles langues, de faire de nouvelles expériences, et de se familiariser avec un nouvel ordre de choses.

Il lui paraît plus opportun de le laisser à sa Mission au Gabon, de confier le vicariat du Sénégal à Mgr Kobès, qui est avantageusement connu et qui a déjà des relations toutes formées dans ce pays.

Je pense que vous approuverez les observations de Mgr Bessieux et que vous jugerez comme lui qu'il est plus avantageux au Sénégal que vous portiez votre choix pour ce vicariat sur Mgr Kobès, qui du reste serait disposé à accepter cette position si elle lui était offerte.

à M. Chevalier :

VI

Notre-Dame du Gard, le 20 septembre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Vous voilà toujours pauvre homme ! J'espérais que le voyage dans votre pays natal vous remettrait ; le bon Dieu a jugé à propos d'exercer encore un temps votre âme à la patience et à la soumission à ses divines volontés. Je suis sûr qu'il vous trouve prêt à vous abandonner entre ses mains.

Je regrette bien que vous n'avez pu venir avec nous au Gard, c'eût été pour vous et pour nous tous une grande satisfaction. Cependant il est important que vous suiviez les avis de M. Cruvilliers. Le bon Dieu ne nous a pas faits enfants du Cœur de Marie pour nous donner des consolations dans ce monde. Nous devons donc nous trouver à l'aise quand il y a une privation à nous imposer. Restez donc tant qu'il sera besoin pour votre santé, et si les quelques semaines de séjour au Gard, jusqu'à la fin des vacances, devaient nuire à votre pauvre ventre, il vaut mieux que vous ne veniez pas.

Vous savez sans doute que Mgr Bessieux doit arriver incessamment à Paris. Si vous le trouvez en mauvais état, comme il me paraît probable, tâchez de l'arrêter à Paris, pour consulter M. Cruvilliers avec vous, ou M. Récamier, si Monseigneur le préfère. Mgr Bessieux annonce qu'il est guéri, mais vous savez comment on peut compter sur cette assurance de guérison lorsqu'il s'agit de sa personne. Demandez-lui donc des détails sur son état, afin de juger si vous devez faire des efforts pour l'arrêter.

Il faut que je vous quitte, vous avez eu de la peine sans doute de ce que je ne vous ai pas écrit, mais si vous aviez vu combien j'étais et suis encore sans cesse tiraillé de tout côté, vous auriez compris qu'il n'y a pas de ma faute, et vous me tiendriez quitte.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Si le médecin vous autorise à venir, arrivez-nous et nous vous soignerons de notre mieux. Ce serait une grande joie pour nos jeunes gens, mais le médecin doit décider la question. M. Le Vavasseur sera de retour à Paris lundi matin.

* * *

à M. Collin :

XXI

Notre-Dame du Gard, 21 septembre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Avant de répondre à vos lettres du 16 juillet, je vais vous dire un mot de ce qui nous préoccupe ici. Hier 20, nous avons eu notre dernier conseil. Nous nous sommes préoccupés toute la journée de l'état général de la Congrégation et des moyens à prendre pour la consolider et surtout pour la maintenir dans l'esprit de Dieu et dans une bonne discipline. Nous sommes en ce moment dans une période où il est urgent de prendre des mesures sérieuses pour le bien de la Congrégation. Un peu plus tôt c'eût été trop tôt, un peu plus tard ce serait probablement trop tard. Nous avons à nous prémunir contre un danger imminent qui est inhérent à toute œuvre en Mission. Ce danger consiste en ce que chaque communauté, chaque missionnaire prenant à cœur, avec cette ardeur du zèle que Dieu lui donne, l'œuvre dont il est occupé, lui sacrifie la Règle, la soumission aux ordres des supérieurs et l'esprit de communauté. Il arriverait de là qu'au bout de quelques années la Congrégation serait disloquée dans tous ses joints et Dieu sait ce que deviendrait la sainte œuvre qu'il a daigné nous confier et à laquelle il nous a fait et fait encore journellement faire tant de sacrifices. Le missionnaire, le Supérieur et le chef de Mission, chacun dans sa sphère, ne voit que ce dont il est chargé, que le bien qu'il a devant lui et se précipite sur le champ de bataille, avec toute l'ardeur

de son zèle, il s'absorbe tout entier dans son œuvre et oublie qu'il appartient à un corps qui doit marcher ensemble et s'affranchit trop facilement des liens par lesquels Dieu l'y a attaché. Il résulte de là qu'autant il y a de missionnaires, autant il y a d'hommes isolés; et ce qu'on avait gagné pour le moment on le perd au centuple dans la suite des temps. On voit des âmes à sauver, du travail à faire, mais la vie de communauté est une entrave, on s'en débarrasse; on voit qu'en vivant saintement, selon l'esprit de communauté et dans l'observance des Règles on ne pourrait pas faire autant de bien, on ne sauverait pas autant d'âmes qu'on ferait si on était libre dans son action, et on brise la vie de communauté pour se livrer à l'ardeur de son désir. Par suite plus de régularité, plus d'esprit intérieur, plus de relations d'obéissance avec son supérieur qu'autant qu'on n'est pas gêné, au moins plus d'obéissance parfaite, plus de liens entre les communautés et le Supérieur général et la Maison-Mère. On croit obéir à un mouvement de zèle et on suit l'entraînement bouillant de la nature. On se console de la perte de l'esprit intérieur et de la vie de communauté par le bien qu'on a fait dans les âmes qu'on s'efforce de sauver et on ne considère pas le mal qu'on se fait à soi-même et aux autres. On fait un peu de bien en petit et on fait le mal en grand, en relâchant tous les liens de la Congrégation, en détruisant tout espoir de sa persévérance à venir dans la ferveur, en la privant du puissant moyen d'action que lui donne la marche d'ensemble et la discipline forte. Un corps disloqué ne peut plus se mouvoir, il n'a de vie que pour la souffrance. La Congrégation réduite à cet état par le zèle imprudent de ses membres, à quoi pourrait-elle être bonne? Que d'âmes se perdraient à la suite par cette imprudence du moment actuel! De manière qu'en suivant l'ébullition d'un zèle qui n'est pas guidé par l'esprit de Dieu, le missionnaire s'expose à perdre mille âmes pour une qu'il a sauvée. Nous avons donc à nous occuper sérieusement de la question vitale de la discipline générale de la Congrégation. Nous avons à veiller à cette ardeur qui vous dévore vous autres à Bourbon, qui

détruit la vie régulière à Maurice, qui fait sentir ses effets en Guinée. Nous avons résolu de nous prémunir contre l'égoïsme particulier de chaque Mission, de chaque communauté, de chaque missionnaire. On ne s'intéresse qu'à l'œuvre dont on est occupé et on lui sacrifie tout, c'est de l'égoïsme, si vous examinez bien. Ce ne sont pas des reproches que je vous fais, tant s'en faut. Le P. François vous dira que j'ai toujours été satisfait de la communauté de Bourbon. Je sais que vous avez toujours fait tout ce qui était possible dans la situation où vous vous trouviez; mais je veux vous prémunir, vous et vos chers Confrères, contre le penchant naturel du missionnaire et contre les circonstances à venir.

Tâchez donc de faire tout ce qui est en vous pour maintenir le bien qui existe chez vous et pour l'améliorer. Je crois votre position actuelle plus favorable à la vie de communauté qu'elle ne l'était auparavant. Vous n'avez plus à vous préoccuper de ce que pourra dire l'administration civile, ni autant à vous inquiéter de l'opposition du clergé. Vous n'avez d'autre précaution à prendre que de vous entendre avec Monseigneur, qui comprendra bien que vous ne pouvez manquer à vos règles. Votre position à la Rivière des Pluies et les trois autres postes semblent être peu favorables. Ne pourriez-vous pas prendre vos mesures pour que les missionnaires chargés des postes du Brûlé, du Quartier français et du Chaudron ne restent absents de la communauté que deux nuits dans la semaine et que le reste du temps, hors les circonstances extraordinaires, vous soyez tous ensemble? Voyez, examinez en la présence de Dieu. Je ne vous dis cela que pour fixer votre attention et vous faire examiner ce qu'on pourrait faire. Faites-moi connaître vos idées sur l'organisation qui pourrait être la plus favorable à la vie de communauté et la plus conforme à nos Règles.

Avec Monseigneur il faut être un peu sur vos gardes pour ne pas donner lieu à ce que Sa Grandeur, sans y faire attention, ne s'ingère dans l'intérieur de l'organisation et direction de la communauté. J'ai pensé qu'il vaut mieux attendre à vous répondre au sujet de Mau-

rice que votre seconde lettre me soit arrivée pour que je sache tout le résultat de votre visite. J'attendrai donc à écrire à nos confrères de Maurice que le prochain packet soit arrivé. Je n'ai pas besoin de répondre à la question que vous m'avez adressée au sujet de Rodrigue; j'approuve la réponse de M. Le Vavasseur. Seulement on ne devait pas envoyer là M. Thévaux sans vos ordres.

Veillez sur l'ardeur bouillante du P. François : 1^o pour qu'il ne se tue pas; 2^o pour qu'il n'outrepasse pas les Règles et l'obéissance. J'approuve votre conduite prudente pour le jeûne : il faut qu'il ne jeûne qu'autant que sa santé ne court pas de danger. Je n'ai pas encore reçu sa lettre.

Tout à vous en Jésus et Marie !

F. LIBERMANN, *Sup.*

P.-S. — 1^o J'oubliai de vous faire part de nos nouvelles malheureuses. Nous avons perdu en Guinée M. Allard, mort d'une fièvre bilieuse. A Cayenne nous avons une perte plus sensible encore. Celle de M. Toulouse. Je n'ai aucun renseignement : la lettre qui devait me donner des détails sur sa mort ne m'est pas parvenue. Le P. François les connaît tous deux, il vous dira ce qu'il en sait. Mgr Bessieux nous arrive malade; M. Chevalier est encore avec nous malade; M. Warlop est venu aussi, il n'était pas trop mal, il n'était qu'un peu faible et sans maladie, il va faire une visite dans son pays et là il fut pris d'une fièvre bilieuse. Les Sœurs qui le soignent en désespèrent à peu près. Il est à Ypres en Belgique.

Dites au cher P. François que je n'ai pas encore reçu sa lettre, je compte l'avoir bientôt. Je lui aurais écrit ainsi qu'au bon P. Jérôme si j'avais eu le temps de le faire; mais cela m'a été impossible et ces lignes je les termine à 9 h. 1/4 passé et dès demain matin à 4 heures je vais faire expédier cette lettre à Paris pour que le P. Le Vavasseur la joigne aux quatre volumes qu'il a écrits lui-même aujourd'hui. L'heureux homme que ce P. Le Vavasseur, il brasse de l'ouvrage comme dix !

Ah ! si j'étais fait comme lui, je ferais plus de besogne que je n'en fais et elle serait meilleure ; mais qu'y faire ! Pauvre homme je suis, pauvre homme je resterai ; le bon Dieu l'a voulu ainsi pour éprouver votre patience.

Adieu, mon cher Confrère.

Je suis tout à vous tous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

* * *

à M. **Blanpin** :

Notre-Dame du Gard, le 21 septembre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je comprends vos inquiétudes d'après les dernières nouvelles que vous avez reçues au sujet de votre bonne et excellente mère. Rassurez-vous, c'était une fausse alarme qu'on nous a donnée. Je pense que cela est venu de ce qu'ayant retiré la gestion de ses biens à M. Cappes, il est tout naturel qu'à Aire on ait glosé là-dessus. Je m'en défiais un peu et voilà pourquoi ma lettre était plus modérée que celle de M. Le Vavas seur, qui ne connaît pas aussi bien que moi l'état des choses, ni le pays. Mais aussi je suis assez heureux de pouvoir vous dire que tout va bien. Votre chère maman est venue me voir peu de jours avant les vacances, bien entendu avec M. le Curé, mais je l'ai vue seule trois ou quatre fois et j'ai causé avec elle. Eh bien ! je puis vous dire qu'elle est parfaitement en paix. Elle est contente de son nouveau gérant, elle est contente de M. le Curé et même ses scrupules ont diminué de beaucoup et ne font que reparaître de temps à autre, mais assez faiblement. Elle obéit à M. le Curé comme une petite enfant. Je me garde bien de la dissuader de cela, car ce serait la jeter dans un abîme de troubles. Elle est contente d'obéir ainsi, que voulez-vous de plus ? et d'ailleurs cette obéissance est pour elle une garantie contre les scrupules, je laisse donc faire.

Sa sœur la laisse tranquille et n'a aucune influence sur elle. Elle voit sa sœur très rarement. En un mot j'ai été enchanté la dernière fois que je l'ai vue et n'avais qu'à la rassurer contre des scrupules à venir. Sans doute j'aimerais mieux la voir dans un couvent, à côté de moi, afin de la voir habituellement; mais il n'y a pas à y penser pour le moment. Lui en parler ce serait la jeter dans le trouble. Elle est tranquille et contente, contentons-nous, nous aussi, de cet état jusqu'à ce que nous puissions faire mieux encore. Je ne sais comment va la question du bien, ne connaissant pas son gérant. M. le Curé m'en dit du bien, votre bonne mère aussi. S'il m'est possible de m'arracher cette année-ci pour trois ou quatre jours, j'irai voir. Mais je suis à la galère, à une galère très douce pendant les vacances, étant au milieu de nos chers enfants qui me comblent de consolations; ma galère est plus dure pendant l'année, parce que j'ai trop affaire aux gens du monde qui me font perdre beaucoup de temps. Il faut que je vous laisse, mon bien cher Confrère.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr Collier :

V

28 septembre 1851.

MONSEIGNEUR,

Je suis bien en retard avec Votre Grandeur; mais j'avais besoin de réunir mon conseil pour prendre une détermination sur les propositions que vous daignez nous faire, et tous les membres de la Congrégation étaient absents.

Veillez donc m'excuser, Monseigneur : j'ai d'autant plus besoin de votre indulgence que, malgré tout mon désir de vous être agréable et de faire le bien que votre

bienveillance voudrait nous confier, je me vois dans la nécessité de nous priver de cet avantage et peut-être de faire de la peine à votre cœur de pasteur des âmes.

Depuis que Votre Grandeur m'a fait part des difficultés qu'il y avait à ce que nous soyons chargés des Seychelles et de son projet de donner cette Mission à des prêtres anglais, j'ai pris des dispositions qui nous mettent hors d'état de venir, pour le moment, au secours de ces îles. Je vais cependant écrire au P. Collin de l'île Bourbon, qui, après s'être entendu avec le P. Laval, me suggérera peut-être un moyen qui nous donnera peut-être plus tard la facilité de répondre à vos désirs.

Quant à la seconde proposition qui m'est faite par Votre Grandeur d'avoir le P. Baud pour la paroisse, quoique ce ne soit que pour quinze mois, nous ne pouvons cependant pas le faire parce que c'est contraire à l'essence de notre vocation, et de plus cette position ferait du mal au bon P. Baud.

Soyez assuré, Monseigneur, que c'est pour moi un profond regret de ne pouvoir pas répondre à la confiance que vous daignez nous manifester.

Veillez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être...

Signé : LIBERMANN.

* * *

à M^{lle} Clara :

I

Le 29 septembre 1851.

MA CHÈRE SŒUR,

Regardez ce cœur qui est peint au haut de cette feuille ! il est percé d'un glaive, il saigne, et les flammes de douleur et d'amour en sortent à gros bouillons, mais le Saint-Esprit plane dessus.

Quand votre cœur sera fort et capable de souffrir, le Saint-Esprit l'ombragera.

Je vais vous causer un petit chagrin, ou plutôt c'est le bon Maître qui vous fait ce petit cadeau, il faut bien que vous le preniez avec gaieté de cœur. Ne soyez pas des enfants gâtés. Cependant le chagrin ne sera qu'à moitié, car je viendrai après-midi, à 4 heures ou 4 heures 1/4, non pour dire la Sainte Messe, mais pour vous gronder toutes de votre trop de sensibilité, et vous dire encore autre chose selon que le bon Dieu m'inspirera.

Votre tout dévoué serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

à Mgr **Kobès** :

XVI

Cette lettre n'a pas été envoyée.

Paris, le 5 octobre 1851.

MONSEIGNEUR,

J'apprends avec un profond chagrin que vous êtes sans lettre de ma part depuis le mois d'octobre de l'an passé. Je ne sais à quoi l'attribuer sinon à la malice du démon de la Guinée, qui veut en toute manière nous tourmenter. Je vous ai écrit; je n'ai laissé aucune de vos lettres sans réponse; je vous ai écrit au moins trois ou quatre fois depuis le mois d'avril dernier. La perte de ces lettres me fait craindre que celles que j'adressai à nos chers confrères n'aient eu le même sort. Veuillez donc leur faire savoir que j'ai répondu à tous, excepté à ceux auxquels je vais écrire incessamment et dont les lettres me sont arrivées vers le fin de l'été. Aussitôt que j'aurai le loisir, je vais reprendre les principaux points de vos lettres pour vous y répondre une seconde fois. Mais comment pourrai-je reprendre les lettres des missionnaires pour y répondre de nouveau? C'est un travail auquel je ne pourrai suffire.

Plus nous allons, plus nous avons à nous convaincre que notre chère Mission de la Guinée est une œuvre de patience et cela sous tous les rapports. Je le prévoyais dès le commencement; mais je ne voyais pas toute l'étendue des peines, des sacrifices et de la patience que Dieu demandait de nous. Mais rien ne doit nous surprendre, rien ne doit nous déconcerter, moins encore porter le découragement dans nos âmes. Il est tout naturel que le démon fasse des efforts pour défendre son empire, où, depuis l'origine du monde il régnait en maître; il est tout naturel qu'il emploie tous les moyens qu'il a en son pouvoir pour arrêter le zèle des missionnaires, pour entraver leurs desseins, et sur toutes choses pour les faire tomber dans le découragement, le trouble, les inquiétudes ou au moins dans des imperfections. Déjouons ses ruses et son inique malice par une douce et humble patience, conservant notre âme en paix et nous abandonnant tout entiers à Notre-Seigneur, avec toutes nos peines, nos difficultés, nos traverses. Nous lui appartenons; l'œuvre que nous avons entreprise et dans laquelle nous voulons consumer notre vie, lui appartient; laissons-le maître absolu de tout nous-mêmes et de toute son œuvre. S'il juge à propos de marcher plus lentement que nous, laissons-le faire et suivons-le pas à pas et ne le devançons pas; s'il trouve bon de permettre au démon de nous frapper, de nous tuer, de nous tourmenter en toutes manières, ne nous en troublons pas, abandonnons-nous à Dieu en paix, humilité et confiance et souffrons tout avec amour. Quant aux peines, je pense bien que tous les missionnaires, qui sont de l'esprit de Dieu, les supporteront avec plus ou moins de calme. Il faudrait arriver au point de ne plus sentir de perturbation, de sentiments irritants, etc. On ne peut s'empêcher d'éprouver de la peine; mais cette peine doit être telle que l'âme reste en paix, ne se laisse pas trop impressionner.

Mais le point le plus difficile est dans les obstacles qu'on rencontre pour le progrès de la Mission. Et ici, Monseigneur, c'est à vous plutôt qu'aux missionnaires que je parle. Comme c'est sur vous que repose toute la

marche de la Mission, votre sollicitude s'étend à tout et est d'un poids très lourd. Vous voyant arrêté par des difficultés insurmontables, vous risquez de recevoir l'impression qui en résulte avec trop de sensibilité intérieure et de vous en faire une préoccupation pénible. Eh bien ! Monseigneur, c'est par là que vous risquez le plus d'introduire l'imperfection dans votre âme. Que pouvez-vous faire contre des difficultés insurmontables ? Et n'y pouvant rien, vous devez vous tenir prosterné en toute humilité, douceur, amour et abandon. Vous devez considérer ces obstacles comme entrant dans les desseins de Dieu. Ici, j'ai spécialement en vue la difficulté où vous vous trouvez par le manque de supérieurs. Cette difficulté est navrante pour une âme qui juge des choses moitié par des vues de foi, moitié par la raison humaine et l'entraînement de l'ardeur naturelle. Ce serait très beau d'établir la Mission dans des pays où elle semblerait devoir prospérer ; il serait très prudent, très important de profiter de la circonstance favorable, circonstance qui pourrait manquer plus tard ; mais vous êtes hors d'état de profiter de cette circonstance ; d'autres circonstances impérieuses et insurmontables mettent empêchement. Que faut-il donc faire ? Je crois que ce qui est le plus conforme à l'esprit de Notre-Seigneur et à la vérité, c'est que nous devons, vous aussi bien que moi, nous humilier devant Dieu et attribuer le mal à nos infidélités, adorer les desseins de Dieu, attendre avec paix et humilité les moments de sa miséricorde et tâcher de nous corriger de nos défauts et imperfections, afin d'attirer la bénédiction de Dieu.

Ne croyez pas que je dise ces choses pour vous seul ; je ne fais que vous répéter ce que sans cesse je me dis à moi-même. On me croit ici bien fidèle à Dieu, et je sens qu'on est dans une grossière erreur ; je suis intimement convaincu que le mal vient de moi, au moins en grande partie ; que si Dieu nous éprouve, c'est parce que je ne suis pas assez fidèle ou plutôt que je suis trop infidèle. Voyez, je vous en prie, et considérez-vous vous-même ; sondez-vous en la présence de Dieu ; vous devez avoir votre part, vous aussi, dans l'obstacle qui

arrête l'effusion de la miséricorde de Dieu. Mon Dieu ! faut-il que des âmes se perdent parce que nous sommes des misérables ! Pour l'amour de Dieu, Monseigneur, ne cherchons pas le mal où il n'est pas. Il n'est nulle part ailleurs que dans la justice adorable et incompréhensible de Dieu qui punit nos péchés sur les pauvres âmes que nous sommes chargées de sauver. Toutes autres pensées sont des pensées nuisibles, parce qu'elles nous dirigent en dehors de l'esprit de Dieu, et le plus souvent elles seront remplies d'erreurs. C'est vous et moi, qui, chacun à sa façon, sommes chargés de l'œuvre, qui sommes les grands coupables. N'avons-nous pas le désir ardent de sauver les âmes qui nous sont confiées ? Notre vie n'est-elle pas tout entière consacrée à la grande mission que Dieu a daigné nous confier ? Toutes nos actions, toutes nos pensées, toutes les affections et les aspirations de nos cœurs ne se dirigent-elles pas vers cette mission comme vers la fin de tous nos efforts ? Je puis affirmer sans crainte que tout ce que j'ai fait ou pensé jusqu'à présent n'avait pour but que le bien de la mission si importante, mais si difficile que Dieu nous a donnée. D'où vient-il donc que tant d'efforts, tant de désirs et de soupirs trouvent de si grands obstacles ? Il est impossible d'en trouver la cause ailleurs que dans nos péchés. Tâchons donc, Monseigneur, de nous renouveler dans la perfection de la sainteté, telle que Dieu la demande de nous. Vivant de l'Esprit de Dieu et dans l'Esprit de Dieu, prenons nos mesures de produire ce renouvellement dans nos chers frères ; ils doivent eux aussi avoir leur part dans la cause du mal. Priez Dieu que je sois fidèle aux résolutions que m'inspire la conduite de la divine Providence à notre égard ; soyez assuré que de mon côté je ne cesserai de prier pour vous.

Ce qui me frappe le plus dans la conduite de Dieu à votre égard, c'est le soin qu'il semblait avoir pris de nous enlever presque tous les confrères capables d'être placés à la tête des communautés. Sur les onze missionnaires morts, il y en a au moins huit qui seraient supérieurs actuellement et qui feraient bien cette fonction.

Mais cette conduite de Dieu ne se manifeste pas

seulement en Guinée; un nouveau malheur arrivé à Cayenne : sur les trois missionnaires que j'y ai envoyés, un seul, M. Thoulouse, avait le calme, la capacité et l'expérience nécessaires pour la supériorité; je n'osai l'envoyer en Guinée dont le climat me paraissait trop difficile pour son tempérament et parce que j'avais besoin d'un supérieur à Cayenne; j'espérais que le climat de Cayenne, meilleur que celui des Antilles même, serait supporté par son tempérament; mais en arrivant il eut une forte constipation dont il ne dit rien et pour laquelle il ne fit pas de remède convenable; elle engendra une fièvre pernicieuse qui emporta ce cher confrère en peu de jours. Ainsi, partout la bonté divine veut nous montrer que nous devons travailler dans sa vigne comme de pauvres journaliers. Ne faisons que l'ouvrage que le Maître veut que nous fassions, que l'ouvrage que nous sommes capables de faire, et cela avec paix, confiance, persévérance et humilité. Si nous voyons qu'il reste plus à faire que nous ne faisons, tenons-nous dans la paix et l'humilité, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous donner des ouvriers en plus grand nombre et de plus habiles que nous. Regardons comme une punition tout ce qui nous arrive et apprenons à servir le divin Maître avec plus de fidélité, afin d'obtenir miséricorde pour les âmes qui souffrent de nos péchés. Ayant corrigé tous les défauts qui sont en nous et rectifié tout ce qui en nous est désagréable à Dieu, travaillons comme les saints travaillent, dans l'esprit de Dieu, dans l'esprit d'abnégation, d'humilité et de paix, agissant cependant avec sagesse. Mais ayant pris toutes les mesures sages que la bonté de Dieu nous inspire, reposons-nous sur lui seul et non sur nos mesures, ni sur nos lumières, pas même sur celles que nous croyons recevoir de Dieu, de peur qu'en nous appuyant sur ces mesures et ces lumières nous nous retrouvions nous-mêmes à la place de Dieu et notre propre action à la place de la bénédiction de Dieu, de peur encore que nous ne convertissions la lumière de Dieu en notre ténébreuse lumière naturelle.

Ayant ainsi pris nos mesures selon toute la sainteté de la vie de Dieu en nous, attendons avec paix et

reposons-nous sur Dieu seul, sans attribuer l'insuccès à autre chose qu'à nos péchés et sans permettre à nos passions de déchirer notre âme et de l'entraîner dans l'abattement ou dans une activité extérieure ou intérieure, qui toujours nous arrache de la vie de la sainteté de Dieu et nous plonge, sans que nous nous en apercevions, dans les défauts multiples de notre mauvaise nature, de notre orgueil et de l'amour de nous-mêmes. Tout ce que je vous dis est général, par la raison qu'il est inutile que j'entre dans des détails sur mon compte, et plus qu'inutile sur ce qui vous concerne, d'autant plus que, de loin, il me serait difficile de donner des indications rigoureusement exactes. Prions l'un pour l'autre, afin que Dieu nous éclaire et nous donne la grâce de nous sanctifier. Voyez aussi ce qu'il y aura à faire pour la sanctification des missionnaires. Mettons-nous à l'œuvre pour éloigner la colère de Dieu et attirer sa miséricorde et sa bénédiction par la perfection et la sainteté de notre vie et celle de tous les confrères.

* * *

au Dr **Libermann** :

CXXXIX

Monsieur Libermann,
Docteur médecin,
Maison Mertian, rue du Dôme, Strasbourg.

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,

La bonne Sœur Paule est venue passer ses vacances à Paris auprès de son cher père, notre excellent ami, M. Drach. Passant par Strasbourg pour retourner à son cher couvent de Ribeauvillers, elle a le désir de passer quelques instants auprès de vous. Quoique je sois bien assuré qu'elle trouvera chez vous l'accueil d'une bonne et chrétienne amitié, j'étais bien aise cependant de lui donner ce petit mot de lettre pour vous, ne fût-ce que

pour lui montrer le désir que j'ai de lui faire plaisir et de lui rendre service. Sœur Paule est très bonne, et sa vocation est de plus en plus affermie, ce qui a été une grande consolation pour son bon père. Quoique le sacrifice que cette vocation lui impose soit très grand à l'âge où il est, vivant isolé, un homme de 62 ou 63 ans eût été heureux d'avoir sa fille unique auprès de lui pour prendre soin de ses vieux jours; eh bien ! M. Drach a fait de grand cœur son sacrifice à Dieu; c'était pour moi un grand sujet d'édification.

Ma dernière lettre a répondu à l'avance à celle que vous m'avez adressée le 29 septembre et qui s'est croisée avec elle. J'espère que vous êtes un peu plus rassurés, et que vous bénissez le bon Dieu avec moi de toutes ses attentions pour votre chère famille. Comptez toujours sur lui et vous ne serez jamais confondus.

Votre tout dévoué frère.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

Paris, le 9 octobre 1851.

* * *

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

LXVIII

Paris, le 10 octobre 1851.

MON CHER CONFRÈRE,

1^o Pour l'admission actuelle des Frères, il faut faire comme par le passé, à savoir, s'en rapporter à votre conseil. Je consulterai le conseil pour savoir ce que nous ferons pour les admissions suivantes.

2^o Pour le F. Dosithée : il paraît qu'en Savoie, les Frères sont exempts de la conscription par là même qu'ils sont dans une communauté religieuse, et qu'ils le constatent par un certificat de l'évêque. Il faudrait s'informer de cela auprès du F. Jean-Marie. Si cela

n'était pas, il faudrait faire faire provisoirement au F. Dosithée des vœux temporaires et régulariser sa position avant de lui faire faire des vœux définitifs.

3^o Mettez-vous en mesure pour l'ordination, Mgr Besieux viendra la faire. Nous vous enverrons deux ordinands. M. Léon Le Vasseur enverra tous les papiers.

4^o Nous avons besoin du Frère Marie pour dimanche, au plus tard pour lundi matin. Le P. Le Vasseur l'a déjà demandé trois fois. Si la retraite finit samedi soir, il faut que le F. Marie parte pour être ici dimanche et le F. Fulgence avec lui.

5^o Le P. Delaplace est prié d'écrire plus lisiblement. Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

P.-S. — Après avoir réfléchi aux vœux du F. Dosithée, je rétracte ce que je viens de dire, et de l'avis du P. Le Vasseur, je décide que vous pouvez les lui faire faire purement et simplement. Seulement avant de lui faire faire, faites-lui bien connaître les inconvénients qui en résultent pour lui, et s'il persévère, recevez-le.

* * *

à M. X. Libermann :

VIII

Paris, le 12 octobre 1851.

MON BIEN CHER ENFANT,

Pour ne pas vous laisser dans la perplexité et afin de ne pas vous occasionner du trouble, je réponds tout de suite, mais brièvement comme vous le dites.

D'abord deux mots généraux :

1^o Ne cherchez pas à scruter le mouvement intérieur dont vous me parlez; comme ce mouvement est bon, il est inutile d'en connaître tout le fond, surtout vu que je vais vous tracer la ligne de conduite.

En général, évitez de scruter votre intérieur, restez calme et paisiblement abandonné à la bonté de Dieu, et suivez comme un enfant la direction qui vous est donnée; impossible de vous égarer : ceci est une règle générale. Je pense que ce mouvement est bon dans son fonds et vient de la grâce de Dieu; seulement la nature bien disposée en ce moment par l'effet de cette grâce y a ajouté du sien, soit par l'imagination, soit par l'activité naturelle de l'esprit. Mais encore une fois il est intuite d'éclaircir ce fait; il suffit que j'y puise une ligne de conduite pour régulariser votre marche à suivre.

2^o Quant à la conclusion que vous tirez au sujet de votre vocation, voici ce que j'ai à vous dire : l'esprit de la Congrégation est un esprit de *simplicité*. Cette simplicité consiste dans la disposition intérieure de l'âme, dans la pratique des vertus, dans les habitudes et dans ses relations avec les hommes. Je ne pense pas que vous ayez des difficultés bien grandes à surmonter pour parvenir à cette vertu dans toutes ces choses. Allez bonnement et avec confiance en Dieu et en Marie.

Quant à vos études et à ce en quoi vous pouvez travailler à la gloire de Dieu, ne vous en occupez pas; Dieu a ses desseins; il les accomplira, et j'ai la ferme confiance qu'il vous donnera la grâce d'y être fidèle. Tout ce que vous avez à faire, c'est de vous abandonner à sa divine conduite et à la direction de vos Supérieurs; le reste ne doit pas vous occuper, ne vous regarde pas; allez tout bonnement devant vous : *Sufficit diei malitia sua*.

Ligne de conduite à suivre : soumettez-la à M. Schwindenhammer, afin qu'il la modifie, s'il le croit utile. Le tout pour vous en cela est l'obéissance.

1^o Faites-vous dire par votre Supérieur les parties que vous devez étudier, et réglez le temps que vous devez employer à chaque partie. Dites-lui pour cela ce que vous faites, et laissez-le ensuite vous tracer votre règlement sans rien demander en particulier.

2^o Parlez-lui de la proposition de la sacristie, sans cependant la demander. Je ne veux pas dire mon avis, parce que j'hésite sur ce point : je ne l'ai pas examiné.

3^o Évitez de vous livrer aux questions de circons-

tances, surtout celles qui n'ont pas rapport aux matières des classes du moment. J'appelle questions de circonstances, par exemple celles soulevées par une objection faite en classe, par une discussion de récréation, etc. Quand vous trouvez de l'opportunité à approfondir ce que j'appelle une question de circonstance, parlez-en à votre Directeur et faites ce qu'il vous dira.

4^o Répondant en classe, faites-le avec simplicité et bonnement. Dites ce que vous savez, comme vous le savez, ni plus ni moins. Avisez à prendre un ton modeste sans affectation cependant, mais *bonnement* comme je viens de le dire.

5^o Quand vous aurez un éclaircissement à demander, demandez-le; s'il est besoin, insistez, mais peut-être en vous astreignant à la forme scolastique, viendrez-vous à bout d'arrêter l'entraînement avec les défauts qui s'y rattachent? Écoutez votre interlocuteur jusqu'au bout et n'interrompez pas; c'est un travail de patience. Ne vous mêlez pas des discussions qu'établirait un de vos confrères; c'est le professeur que cela regarde; à vous d'écouter jusqu'à ce que le professeur vous interroge; c'est encore un exercice de patience et de plus d'humilité. Dans vos discussions, évitez l'entraînement trop grand ou plutôt l'emportement et le ton tranchant; c'est un combat contre votre nature trop vive, combat où vous serez bientôt tantôt vainqueur, tantôt vaincu; ne vous en effrayez pas, allez toujours; la grâce de Dieu est avec vous; elle ne vous abandonnera pas, n'ayez pas peur; ayez confiance; vos fautes serviront à vous tenir dans l'humilité : c'est à quoi il faut viser par le moyen des fautes que vous commettez.

6^o Quand le professeur vous demande la solution d'une difficulté, répondez par obéissance; mais donnez à votre réponse une forme modeste : *il me semble, peut-être pourrait-on dire*, etc... Et ne vous embarrassez pas de ce que votre amour-propre vous dira après cela; méprisez-le, oubliez-vous, abandonnez-vous à Dieu et à Marie!

7^o Évitez autant qu'il est en vous les discussions pendant les récréations.

8° J'oubliais de dire : en classe quand un condisciple vous attaque, n'établissez pas de discussion avec lui, mais adressez votre réponse au professeur sous une forme modeste comme ci-dessus (6°). En classe vous n'avez droit de parler qu'au professeur, à moins que celui-ci ne vous mette directement en rapport avec un confrère; il vous ordonne alors de parler à ce confrère et il faut obéir avec simplicité, mais en observant les règles marquées ci-dessus pour la manière de discuter (5°).

Ainsi par le 1^o, 2^o et 3^o, vous arrêtez le mouvement de la nature, quant à l'attache naturelle pour l'étude. Vous ne pouvez pas employer un moyen qui coupe court et la retrancher entièrement : ce serait manquer à la sainte volonté de Dieu; mais vous devez parvenir à ce détachement en vous restreignant dans les prescriptions de l'obéissance.

Par les n^{os} suivants sera régularisée l'activité qu'il est nécessaire, encore, par l'ordre de la sainte volonté de Dieu, de mettre à vos études, et seront réprimés les vices et défauts que la nature veut y mêler.

Sachez bien que les vices, les défauts et les attaches ne s'enlèvent pas d'assaut; la grâce de Dieu travaille doucement pour l'ordinaire, suivez-la; avec la patience, l'humilité, l'abandon à Dieu, l'obéissance et la persévérance on en vient à bout. Ayez du courage il n'y a aucune inquiétude à concevoir sur votre avenir spirituel. Suivez Dieu pas à pas; il est avec vous, soyez-en sûr.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

LXIX

Paris, le 13 octobre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie la lettre incluse pour M. Xavier.

Pourquoi M. Delaplace a-t-il gardé la malle du F. Gabriel? Nous ne pouvons garder ici ce pauvre jeune homme; nous allons donc l'expédier tout de suite à Orléans. Ayez donc soin d'envoyer au plus tôt sa malle, afin que nous puissions la lui faire parvenir aussitôt. Qu'on n'oublie donc pas, et qu'on la mette tout de suite au chemin de fer.

Parlons maintenant d'une affaire.

Le P. Lœvenbruck est ici. Il me parla d'une maison avec jardin à vendre, et il veut l'acheter de ses deniers et la donner à la Congrégation.

Cette maison, une ancienne abbaye ou prieuré, est assez grande, et a une église ou chapelle, de plus un jardin de neuf arpens, à peu près de la grandeur de celui du Gard. Elle est située, au dire du P. Lœvenbruck, sur les confins de la Bretagne, du Mans, de la Basse-Normandie, et dans la Vendée, c'est-à-dire dans le diocèse d'Angers. Le pays où elle est située est la meilleure portion, quant à l'esprit religieux, du diocèse d'Angers, et son voisinage, la meilleure portion du diocèse du Mans, la meilleure portion de la Bretagne et de la Basse-Normandie.

La maison appartient à un vieux prêtre qui veut la vendre pour une bonne œuvre. On peut l'acheter à la condition et avec la liberté d'entrer en possession du vivant de ce prêtre; et alors on se chargera de son entretien, ou après sa mort. Le P. Lœvenbruck propose donc de l'acheter pour la Congrégation (lui payant), à la condition ci-dessus énoncée, et alors on attendra le moment d'avoir deux missionnaires à y envoyer, et l'on établirait une maison de missionnaires.

Je vous observe qu'on ne pourrait guère y envoyer des missionnaires sans nommer le P. Lœvenbruck supérieur.

Il dit encore qu'une fois une mission établie dans ce pays, on pourrait y fonder peu à peu une maison de postulat (ou en termes profanes, de recrutement) la maison étant assez spacieuse.

Examinez cette affaire et répondez-moi. Il faut que j'aie votre réponse jeudi au plus tard, car il faut que l'affaire soit décidée avant le départ de M. Lœvenbruck et il partira samedi.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

Nouvelles diverses. — Vous avez sans doute entendu parler de la condamnation du Manuel de M. Lequeux. Il m'a été dit à la fin de la semaine dernière qu'on avait dessein de ne pas se soumettre et de provoquer un jugement; on me disait encore que le Cardinal de Besançon faisait effort pour engager à la soumission. Je ne sais quelle valeur avaient ces *on dit*. Je viens d'apprendre par le Nonce que M. Lequeux s'est soumis. Il sortait de chez le Nonce à qui il venait d'annoncer qu'il avait écrit à Rome une lettre de soumission; seulement il se plaint du journal *La Correspondance de Rome*, qui, dit-il, lui avait fait dire des choses tout autrement qu'elles ne l'étaient dans son livre. Il n'entendait pas rétracter ces propositions, qui sont assez expliquées dans son livre dans un sens différent de celui que la *Correspondance* leur donne. Il m'avait semblé que M. Lequeux, par cette dernière restriction, confond l'Index avec la *Correspondance*, et voudrait faire croire qu'il a été condamné sur ces propositions qu'il prétend n'avoir pas émises. S'il en était ainsi la soumission ne serait pas nette.

à Mgr **Lacarrière** :

XVI

Paris, le 15 octobre 1851.

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté de dicter cette lettre pour les motifs que j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer dans une de mes dernières lettres. J'espère que vous voudrez bien me tenir pour excusé.

Je vous ai expédié les pouvoirs de Rome, tant demandés et désirés, par l'avant-dernier packet.

On a reçu au Ministère votre dernière lettre au sujet de votre Petit Séminaire et du noviciat des Sœurs de Saint-Joseph. Quant au Petit-Séminaire, il serait bon, pour accélérer l'effet de votre demande, de m'adresser un état détaillé des diverses dépenses que va nécessiter cet établissement, comme preuve de la nécessité de l'allocation de 25.000 francs, sur laquelle vous comptiez. Cette pièce que vous m'enverriez m'aiderait à presser la réponse qu'il faut qu'on vous fasse.

Quant aux Sœurs, leur nouvelle Supérieure générale ne voit aucune difficulté à donner à la Supérieure de la Guadeloupe la position indépendante que Votre Grandeur exige qu'elle ait vis-à-vis celle de la Martinique. Cette première question ne souffrira aucun retard, et la Mère Rosalie va écrire de suite en ce sens.

Quant au noviciat que vous voulez établir à la Guadeloupe, la Supérieure générale ne peut pas, seule, donner une réponse définitive; elle ne peut prononcer sur votre demande, qu'avec l'avis de son conseil, et ses conseillères étant dispersées, il lui faut le temps de les consulter. Aussitôt que j'aurai leur réponse, j'agirai selon vos intentions auprès du Ministère, qui, je l'espère, vous sera favorable.

Je vous remercie, Monseigneur, de votre mandement. J'ai été peiné du déplaisir que je vous ai donné à son occasion; mais si vous saviez combien nous avons besoin

de ménager nos pauvres finances, vous nous pardonneriez sans peine. Du reste, j'étais parvenu à me le procurer depuis longtemps et à le faire lire au Séminaire.

Sur votre réponse touchant M. Amable, nous l'avons renvoyé à M. l'abbé Bouange. Nous ne l'avons reçu que parce qu'il disait que vous l'aviez vous-même accepté verbalement avant votre départ.

Quant à l'ecclésiastique qui vous est proposé par M. l'abbé Hiche, il ne me paraît pas offrir assez de garanties pour même mettre en question son admission au Séminaire. L'expérience fait reconnaître tous les jours qu'aucun prêtre ne doit être accepté pour les colonies, à moins qu'il ne soit bien certain que c'est par un zèle bien pur qu'il se propose.

M. Contoz est sur son départ; nous attendons la lettre du Ministère qui doit annoncer son embarquement. Je viens d'apprendre cependant, aujourd'hui même, qu'il est souffrant. J'espère qu'il se remettra bientôt et que vous ne tarderez pas à le recevoir. Il est en vacances chez lui. Il s'est trouvé fatigué à la fin de l'année dernière et nous avons jugé nécessaire de lui accorder quelques semaines de séjour dans ses montagnes. Vous aurez sans doute entendu dire, Monseigneur, qu'il avait été destiné pour la Martinique. Il devait, en effet, faire partie du clergé de cette île, mais sur vos désirs, nous avons trouvé moyen de nous arranger de manière à vous l'envoyer.

M. Isard est depuis deux mois attendant les ordres du Ministre pour s'embarquer. Je ne m'explique pas pourquoi il n'est pas déjà parti.

Quant au renvoi de vos prêtres en France pour cause de santé, je doute qu'on puisse quelque chose de plus que ce qu'accordent les règlements existants. Si c'est pour défaut de conduite, vous savez, Monseigneur, quels droits vous donne le décret d'organisation relatif aux évêchés coloniaux. Je n'ai pas vu M. Jégo et je n'ai pas reçu les explications qu'il devait me donner de votre part à ce sujet.

Soyez tranquille, quant à M. Drouelle, il ne nous reviendra pas.

Je n'ai encore pu rien terminer pour Saint-Barthélemy.

Il me semble vous avoir déjà parlé du Séminaire de Saint-Pierre de la Martinique. Mgr de Fort-de-France ne paraît pas être mécontent de nous. Il a cru devoir établir son grand séminaire dans son diocèse, et j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour que ses seize bourses lui soient remises dès le quatrième trimestre de 1851.

A cette occasion, j'ai fait une démarche auprès du Ministre pour obtenir une augmentation de clergé dans les trois colonies et une augmentation proportionnelle de séminaristes. J'ai demandé, sous une forme provisoire, quatorze prêtres pour la Guadeloupe, quatorze pour Bourbon et douze pour la Martinique. Si vous trouvez que le nombre que j'ai porté pour la Guadeloupe n'est pas suffisant, vous serez toujours à temps d'adresser une nouvelle demande de suite ou un peu plus tard.

Que j'ai donc regretté vivement d'avoir oublié de vous répondre au sujet de l'abbé Porchez ! Les bruits qu'on a répandus sur lui à la Guadeloupe, sont une pure calomnie, faite par un mauvais prêtre ; M. Porchez a toujours été considéré dans le diocèse d'Amiens comme un de ses prêtres les plus dignes et les plus respectables. Peut-être, Monseigneur, pourriez-vous, tout en lui laissant le titre de Vicaire général, le charger de la direction de votre Petit-Séminaire.

Pour les prêtres employés dans votre Petit-Séminaire, je crains qu'il ne soit bien difficile d'obtenir pour eux le traitement de 3.000 francs. Si vous vouliez donner suite à cette affaire, il serait bon que vous en adressiez vous-même la demande au Ministre. Dans tous les cas, il me semble que le traitement des directeurs du Petit-Séminaire doit être compris dans l'allocation des 25.000 francs.

M. de Saintrac m'a expliqué son affaire. Il me paraît avoir été de bonne foi dans les variations apparentes que vous avez remarquées dans ses lettres ; ses explications me satisfont ; il vous les a déjà données. Mais sa santé m'inquiète : je crains qu'il n'ait définitivement la goutte. Comme il est plein de piété et de bonne volonté, nous l'avons gardé à condition qu'il paiera sa pension. Nous

attendons vos ordres pour décider définitivement sa vocation. Veuillez nous les donner dans votre prochaine lettre.

M. Lollivier entre en philosophie, à Paris, cette année, et continue à nous donner les plus grandes espérances pour son avenir de prêtre.

M. Marec est fatigué par la vie de séminaire. Il pourrait peut-être partir pour la Guadeloupe pendant l'hiver. La seule difficulté que je vois à son départ, c'est qu'il n'est que sous-diacre. Peut-être vous serait-il utile pour votre Petit-Séminaire. C'est un homme très solide quant à la tête et qui paraît bon quant au cœur. Il a vu trois des traités qu'on va étudier cette année.

M. Fustec a fait moins de théologie que M. Marec. Nous sommes aussi contents de lui. Il pourra être un prêtre bien utile.

M. Serres nous laisse des doutes sur sa vocation. Il paraît avoir une certaine bonne volonté, mais il n'a aucune idée des choses spirituelles et des vertus ecclésiastiques et il ne semble pas comprendre ce qu'on lui en dit. L'imagination chez lui paraît dépasser et fausser le jugement. Il donne des marques de susceptibilité. Il a pris de bonnes résolutions cette année. Nous allons prendre le temps d'éclaircir davantage nos doutes sur lui.

M. l'abbé Bouange vient de nous envoyer deux jeunes gens de son diocèse, qui nous donnent des espérances. L'un, M. Guyot, est pour la théologie. M. Prax, pour la philosophie, est des plus intéressants; c'est un élève du collège d'Aurillac, qui en est sorti avec les meilleures notes, sous tous les rapports.

J'ai oublié de vous dire que, outre M. Contoz, je vais encore vous envoyer un jeune prêtre, qui pourra être, je pense, utilement employé dans votre Petit-Séminaire surtout : il a beaucoup de goût, trop même, pour l'étude des langues. Il sait l'Anglais, l'Allemand, un peu l'Italien et l'Espagnol, je crois. Il est un peu original, mais il a des qualités très bonnes. Il a un extérieur avantageux et modeste. Comme au Sénégal on demandait un ecclésiastique pour le collège, je l'y ai envoyé. Le collège a

été supprimé, pour des raisons indépendantes de lui, comme manque de fonds et autres de ce genre. Je l'ai fait revenir pour refaire sa santé qui ne pouvait plus supporter le climat meurtrier du Sénégal. Il est prêtre maintenant, en bonne santé, et tout plein du désir d'aller travailler sous vos ordres. Son nom est Schiir.

Je me conformerai à ce que vous me dites, Monseigneur, touchant les incorporations à votre diocèse. Je n'en ferai aucune sans votre agrément.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

*
* *

à M. Schwindenhammer :

LXX

Paris, le 17 octobre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Nous avons tenu ces jours derniers conseils sur conseils, avec Mgr Bessieux. Nous avons passé en revue et la Guinée et Castres et le Gard, etc., etc...

1^o Pour la Guinée, nous avons réglé pour les deux Vicariats que les délimitations du Vicariat de la Sénégambie resteront telles que je l'avais proposé. Monseigneur est revenu à mon sentiment que Mgr Kobès sera proposé pour le Vicariat de la Sénégambie; qu'on fera en sorte que la résidence ne soit pas déterminée, afin qu'il puisse résider à Gorée aussi bien qu'à Saint-Louis; que Mgr Bessieux, vicaire apostolique des Deux-Guinées, placera d'abord un Vicaire général à la Guinée supérieure, faisant, lui, sa résidence dans la Guinée inférieure, ou on fera nommer un Coadjuteur qui aura pour partage la Guinée supérieure, dans laquelle sera comprise toute la partie de la rive gauche de la Gambie jusqu'à la

rivière *Saint-André*, ou celle de la *Volta*, qui se trouve 60 à 80 lieues plus bas.

Nous avons parlé aussi de la régularité à introduire et à maintenir en Sénégambie. Cependant nous n'avons rien assez spécifié à ce sujet. Donnez-moi vos idées, afin que je puisse revenir avec lui sur cette question un peu plus tard, au retour du voyage qu'il va faire avant celui du Portugal.

2^o Castres. Cette partie nous a pris le plus de temps. Nous avons conclu de nouveau qu'il ne fallait ni penser ni accepter la réunion si même ces Dames la voulaient. Nous avons décidé que Monseigneur ira à Castres. Nous avons pensé sur le fond de la lettre de Mgr Kobès et des notes de la Supérieure que, vu la résolution prise contre la réunion, les Règles des Sœurs, telles qu'elles sont, doivent suffire et suffisent en effet. Nous avons rejeté la Supérieure de la Mission, et admis des Supérieures provinciales. Nous n'avons pas admis tout l'échafaudage des plans pour le personnel administratif et son engrenage, étant d'avis de continuer avec ce qui est établi dans la Règle actuelle. Nous avons pensé qu'il pourrait y avoir quelques modifications à y introduire, mais que c'est l'expérience qui doit peu à peu éclaircir la question, et que cela ne doit pas être fait sur un plan préconçu. En général tout le plan de Mgr Kobès était dicté dans le plan de la réunion; or la réunion n'étant pas possible, tout le plan tombe en poussière.

Nous sommes tout à fait opposés à l'idée de faire approuver les Constitutions par le Saint-Siège au moment actuel, par les raisons qu'il n'est pas possible de déterminer actuellement ces Constitutions sans s'exposer à les établir sur des bases qui seront trouvées défectueuses plus tard; et de plus, que nous ne voyons quelle résolution prendre pour le choix du Supérieur général. Sera-ce l'archevêque d'Alby? Il serait trop fort contre les évêques missionnaires; de graves difficultés pourraient surgir plus tard et alors quand la Mission sera bien garnie de religieuses, l'Archevêque d'Alby dicterait la loi aux Vicaires apostoliques. Sera-ce le Supérieur général de la Congrégation? D'abord les religieuses n'en

voudront pas, et ensuite nous ne pouvons en vouloir sans la réunion. Si le Supérieur de la Congrégation ne peut l'être en premier, il peut l'être encore moins en second sous Mgr d'Alby. Enfin il y a une dernière raison qui doit nous empêcher de dire *oui* à la question de l'approbation du Saint-Siège, à savoir que si on demande l'approbation, ce serait en vue de la Mission, et avec la pensée de se soumettre à la Propagande; or nous ne pouvons engager cette Communauté dans cette voie par la raison que nous ne savons si dans la suite les Missions de la Guinée auront pour les Sœurs de Castres la haute importance qu'elles ont maintenant. Les Sœurs de Castres pourront s'étendre beaucoup en France; leurs affaires pourront se brouiller avec les Vicaires apostoliques en Guinée; l'œuvre de M^{lle} Clara pourra réussir, et les Vicaires apostoliques pourront bien alors avoir d'autres Religieuses. Cela étant, les Sœurs de Castres se repentiraient d'avoir donné trop d'importance à la Guinée, et nous leur aurions fait faire fausse route. Nous avons donc conclu que Mgr Bessieux dissuadera la Supérieure et du désir d'introduire dès maintenant des modifications, et de celui de faire approuver ses Règles et Constitutions; qu'il l'encouragera et fera en sorte de la satisfaire.

Pour M. Schwindenhammer *tout seul*.

3^o (Vous pouvez communiquer même cette partie à M. Delaplace, si vous le trouvez prudent).

Pour le Gard. La plus grosse et principale affaire est celle-ci : Mgr Bessieux me fit plusieurs observations sur un même point. Il nous dit : Vous prenez pour la maison de Paris tout ce que vous avez d'hommes plus solides et vous donnez à M. Schwindenhammer au Gard de jeunes prêtres qui ne peuvent avoir l'expérience suffisante pour l'aider dans la conduite de trois communautés. M. Schwindenhammer d'ailleurs est trop occupé par les rapports avec le dehors pour donner son attention au dedans à toute cette complication qui s'y trouve. Par suite il arrive que les Frères ne sont pas formés; les novices ne sont pas bien exercés; l'économat est en désordre. M. Schwindenhammer ruine sa santé, et les

jeunes confrères accablés d'ouvrage ne se forment pas. Il faut envoyer M. Le Vavasseur au Gard; il débarrassera M. Schwindenhammer de la majeure partie de sa besogne; il sera d'un grand secours pour la formation des jeunes confrères; il sera chargé des Frères et fera marcher l'économat. (Il n'a pas dit ces choses avec la suite et l'ordre dans lequel je vous les rends, mais c'est le fond de sa plainte et de sa demande.)

J'ai été vivement frappé de ces choses et ébranlé par cette demande. — « Mais, dis-je, il m'est impossible de faire la besogne tout seul; j'ai besoin de M. Le Vavasseur pour la correspondance. » — Alors celui-ci ou M. Lanurien (je ne m'en souviens plus) dit : « Mais que M. Delaplace vienne ici et que M. Le Vavasseur le remplace au Gard. » Cette pensée encore m'a fait impression. « Cependant, dis-je à M. Le Vavasseur, si vous allez au Gard avec votre marche agressive, vous bouleverserez tout, et vous perdrez l'esprit de la Maison. » Il me répondit : « Mais au Gard je changerai complètement de conduite, par la raison toute simple que les éléments sont tout autres qu'à Paris et que l'esprit est différent. Je ne serai remuant que pour les Frères, l'économat et tout le matériel; pour l'intérieur de la communauté, comme elle marche fort bien toute seule, je ne ferai que la laisser marcher. »

Je vous propose donc ce changement, examinez la chose devant Dieu. Il est certain que M. Le Vavasseur remplacera trois hommes au Gard, et cela sans difficulté; qu'il fera marcher les Frères et l'économat, et par là on mettra la confiance dans le cœur des missionnaires.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

P.-S. — J'oublie une réflexion.

Mgr Bessieux m'a dit ce que je viens de vous rapporter; il n'a rien dit autre chose; mais n'a-t-il peut-être pas sur le cœur les préventions que vous savez... et sa proposition n'est-elle pas plutôt basée sur ces préventions?

Cependant dans toutes les conversations que j'ai eues avec lui et sur le Gard et sur la Guinée, je ne lui ai jamais entendu manifester sur votre compte autre chose que cette seule idée qui s'est produite quatre à cinq fois : « M. Schwindenhammer est trop occupé de ses dévotes, et ne peut s'occuper suffisamment du noviciat; il a trop de lettres à écrire. » C'est la seule pensée contre vous personnellement qui s'est reproduite dans les motifs qu'il a donnés pour demander que M. Le Vavas seur soit placé au Gard. Je croirai donc que Monseigneur s'est défié des préventions qu'on avait en Guinée, et qu'il ne lui est resté que cela seul et probablement parce qu'on lui en avait parlé ici. Mgr Bessieux est trop franc pour conserver sur le cœur une chose qui le peine et trop rond pour faire de la politique. Si donc il a fait cette proposition fondée sur les motifs qu'il a donnés, ces motifs sont les seuls.

Examinez tout cela devant Dieu et exprimez-moi votre sentiment afin que je puisse proposer définitivement au conseil.

Nous nous sommes décidés pour la négative sur la proposition de M. Lœvenbruck, parce que la maison en question est trop écartée, et M. Lœvenbruck lui-même est d'avis qu'il est préférable de jeter les yeux sur un lieu de pèlerinage et il y va penser.

* * *

à M. Schwindenhammer :

LXXI

Paris, le 20 octobre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je vous envoie le soldat dont a dû vous parler M. Le Vulgos, de Vannes, pendant son séjour au Gard. Ce soldat est Alsacien, il était en garnison à Vannes, il demandait à être reçu chez nous comme Frère. D'après

le bien que M. Le Vulgos m'en a dit, je l'ai reçu. Il vient de régler ses affaires de famille, et se présente pour être envoyé au Gard.

M. Guimet vient de me dire que vous me demandez une douzaine de *Carrière*, que vous avez accordé enfin à M. Clair de le suivre pour le traité du mariage. Or ceci vient fort mal à propos. Dans un des conseils, Mgr Bessieux a réclamé très fort contre la multiplicité des auteurs qu'on suit pour les cours. Il dit qu'on devrait se contenter de *Bowvier*. Le motif de sa réclamation est que les missionnaires, ayant en main *Bowvier* dans lequel ils n'ont vu qu'une partie de leur théologie et un autre auteur dans lequel ils ont vu l'autre partie, se dégoûtent de l'un et de l'autre et abandonnent ainsi l'étude de leur théologie. Le P. Lannurien a trouvé un secours dans M. Chevalier pour soutenir *Péronne*, et pour combattre *Bowvier*. Mgr Bessieux demanda alors qu'on trouve pour la morale un auteur spécial qui ne traite que la morale et alors les missionnaires n'emporteront que le P. *Péronne* pour le dogme et cet autre pour la morale. On nous a présenté un auteur italien, en deux volumes, approuvé par le Pape Pie IX, c'est *Scavini*. Nous avons donc résolu d'examiner cet auteur pour voir s'il est bon et élémentaire. De plus Monseigneur réclame contre la variété et le changement d'auteurs. Aujourd'hui, quand je lui ai dit que vous me demandez douze *Carrière*, il fit une de ses grandes démonstrations et me dit que nous ne devons pas suivre *Carrière*, qu'en Mission ni lui, ni Mgr Kobès ne voulaient pas que les missionnaires aient *Carrière* en mains, qu'ils voulaient une grande uniformité, et qu'au moment de prendre une détermination sur le choix des auteurs, on ne devrait pas maintenant pour un ou deux traités prendre un auteur particulier; que d'ailleurs *Carrière* est trop étendu, que les missionnaires n'ont pas besoin de voir tant de choses qui ne se présenteront jamais.

Tout ce qu'il dit à ce sujet n'est pas mal fondé; je croirais donc qu'il faudrait suivre *Bowvier*. C'est un inconvénient de changer après avoir commencé; mais on pourrait dire que Mgr Bessieux s'oppose, et qu'il a si

bien plaidé contre, que nous nous sommes rendus à ses désirs. Cependant je ne veux pas prendre une détermination définitive avant que vous ne m'ayez exprimé vos observations. Si vous n'avez rien de grave à opposer, faites discontinuer *Carrière* et prendre *Bouvier*. Si vous aviez au contraire des raisons sérieuses, faites-les-moi savoir et je les soumettrai au conseil. J'ai présumé que vous avez adopté *Carrière*, afin que le P. Clair n'ait qu'à suivre l'auteur. Ce ne serait pas désormais une raison suffisante.

Pour *Scavini*, si vous l'avez, examinez-le et dites-moi votre sentiment; si vous ne l'avez pas, je vais tâcher de vous l'envoyer par la prochaine occasion.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur*.

* * *

à M. Gravière :

Nous n'avons pas l'original de cette lettre, mais une copie faite par M. Gravière, qui a omis le début.

V

Paris, le 21 octobre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Dès le commencement de cette semaine, etc...

Voici les observations et recommandations que m'a suggérées le compte rendu de M. Schwindenhammer.

D'abord sur la vie de communauté et l'observation de nos Règles. Il est désormais décidé que la Communauté de Bordeaux sera conservée et augmentée aussitôt que la divine Providence nous mettra en état de lui donner du secours. Ce n'est plus pour vous et pour nous qu'une affaire de patience. Les œuvres de Dieu vont parfois lentement, mais alors elles ne laissent pas de s'établir avec solidité. C'est à cet établissement solide qu'il faut viser dès ce moment, afin que lorsqu'il plaira à Dieu d'augmenter votre nombre, elle puisse marcher avec la ferveur et la régularité voulues.

Nos Communautés d'Europe doivent être pleines de ferveur et régularité parce qu'elles doivent souvent servir à former les principaux missionnaires; ayant des jeunes gens d'espérance, on les enverra là pour acquérir l'habitude de la vie de communauté au milieu du travail du saint ministère et l'expérience des œuvres de zèle; mais pour cela il faut que la ferveur de la vie régulière y soit bien maintenue. De plus elles doivent servir de retraite passagère aux missionnaires revenant de la Mission et pour cela il faut qu'ils trouvent le moyen de se retremper dans la vie de Communauté en même temps que les soins pour leur santé délabrée. Vous voyez par là combien il est important que la première Communauté que nous formons en France soit bien établie dans l'esprit de la Congrégation et dans l'observance de ses Règles. D'ailleurs comment pourrions-nous vous envoyer un jour de jeunes confrères sortis du noviciat, s'ils ne devaient pas trouver chez vous la parfaite observance de nos Règles et le véritable esprit qui doit vous animer? Je dirai la même chose de l'union pleine de charité entre vous. Cette vertu est fondamentale pour nos Communautés. Examinez bien en la présence de Dieu, et vous et M. Vaugeois, examinez dans le recueillement et la prière cette double observation et avisez pour établir la régularité et l'union parfaite. C'est votre œuvre, c'est vous qui devez jeter les bases de votre Communauté et par suite de toutes celles qui doivent la suivre en France. Si vos fondements sont bons, vous avez fait une belle œuvre à la gloire de Dieu, sinon la Communauté de Bordeaux sera une Communauté boîteuse.

1^o La première règle à observer dans nos communautés, c'est celle du silence. Tâchez donc de l'observer entre vous et de la faire observer aux Frères. Pour cela observez la Règle pour ce qui concerne l'introduction des étrangers dans les chambres. Pour l'ordinaire il faut recevoir dans le parloir. Lorsqu'il y a raison suffisante de recevoir dans sa chambre, il faut faire en sorte que les étrangers ne fassent pas de bruit; ne pas parler haut avec eux dans les corridors et les escaliers. Veillez aussi pour que les Frères ne fassent pas de conversations

inutiles avec les étrangers; veillez partout pour qu'ils n'aient pas trop de relations avec les femmes et lorsque ce sera nécessaire, que leur conversation soit brève.

2^o *Pour l'oraison.* Je vous engage à établir une heure d'oraison, le matin s'il est possible; on ne la réduit à trois quarts d'heure qu'à raison des difficultés des Missions. En Europe où ces difficultés n'existent pas il serait bon et important que l'heure fut conservée. Cependant si, pour des motifs que je ne connais pas, il vous était impossible de conserver le matin l'heure entière, joignez le quart d'heure qui est enlevé à l'oraison, à la visite du soir conformément à la règle et faites une demi-heure de visite.

3^o Veillez à ce que la Règle pour la *retraite annuelle* et la *récollecion bimensuelle* soit observée. Toute retraite doit être faite dans l'intérieur de la maison et non chez les étrangers.

4^o *Lecture de table.* La Règle dit qu'on lira, si l'on peut, mais ceci est dit pour les Missions où il y a quelquefois impossibilité de faire faire la lecture : les missionnaires, en petit nombre, ne peuvent lire eux-mêmes; souvent il arrivera qu'on n'a qu'un Frère qui fait la cuisine et tout le reste de l'ouvrage, mais dans toute communauté bien réglée la lecture de table est de règle. Voyez donc s'il n'est pas possible que vous fassiez faire la lecture par le F. Louis ou par un enfant comme nous faisons autrefois à La Neuville.

5^o Je me suis entretenu avec M. Schwindenhammer de la qualité de votre nourriture. Nous l'avons trouvée bonne et suffisante. Cependant quand un membre de la Communauté est indisposé et a besoin de quelque chose de spécial, il faut le lui donner; mais il ne faut pas qu'à cette occasion toute la Communauté ait un extra. La Communauté doit conserver son ordinaire et l'infirmes seul doit être traité selon son besoin.

6^o Sur deux points il serait bien à souhaiter que vous puissiez vous conformer à la Règle dès maintenant. Je ne veux cependant pas urger pour le présent, je ne fais que manifester un désir bien vif; plus tard quand j'aurai le bonheur de vous envoyer des confrères, il faut que ces

deux règles soient exactement observées. La première est la règle des récréations en commun et la seconde celle qui oblige d'avoir son confesseur et directeur dans l'intérieur de la Communauté. Dès maintenant quand vous avez une difficulté concernant la vie de communauté soit pour vous-même soit pour la direction de la maison, écrivez-moi, je vous en prie, et ne consultez pas des étrangers. Je serai désormais exact à vous répondre et à M. Vaugeois. Je vous engage même tous deux à consulter nos confrères les plus capables, même sur les difficultés qui pourraient survenir dans votre ministère, lorsque vous n'êtes pas trop pressé d'avoir la réponse. Il est important que nous mettions de la cohésion entre toutes nos communautés et entre tous les membres de la Congrégation. Il est important encore que nous ayons unité de doctrine et de direction autant que possible.

7^o Pour *la prière du soir*, j'approuve la décision de M. Schwindenhammer pour besoin de votre prière et du sujet d'oraison.

8^o Le linge doit être en commun. La répugnance de mettre le linge porté par d'autres doit être surmontée par des hommes dévoués au service des âmes et surtout au service de ce qu'il y a de plus misérable. Laissons ces répugnances aux délicats du monde, nous devons être au-dessus de ces petites choses. Cependant deux choses sont à observer : la première est de numéroter le linge 1, 2, 3, afin qu'il soit proportionné aux tailles de ceux qui doivent le porter; la seconde, s'il y avait dans la communauté un membre pris d'une maladie dégoûtante ou contagieuse, il doit avoir son linge à part, sans cependant qu'il le sache de peur que cela ne le chagrine

Voilà, mon cher Confrère, les observations que m'a inspirées la visite que j'ai fait faire. Vous devez voir que désormais nous portons le plus grand intérêt à notre petit établissement de Bordeaux et si nous ne venons pas dès ce moment à son secours pour en augmenter le personnel, c'est que nous sommes dans l'impossibilité absolue de le faire. Mais je désire que dès ce moment des mesures sérieuses soient prises pour qu'au moment donné nous puissions former la Communauté,

fervente, régulière et remplie de l'esprit de la Congrégation. Pour cela, il est nécessaire que vous observiez entre vous les règles telles que vous pouvez et par-dessus tout que vous soyez unis d'une sainte charité entre vous, c'est le lien de toute perfection dans une communauté. Tout devient facile quand la charité et l'union fraternelle règnent dans une communauté; tout au contraire est paralysé, si l'union n'y est pas. C'est un des points les plus importants que de jeunes confrères sortis du noviciat ont besoin de trouver dans la communauté où ils sont envoyés. Je compte sur vous et sur M. Vaugeois sous ce rapport. M. Vaugeois doit sentir que vous êtes son Supérieur et agir à votre égard avec l'affection humble et obéissante d'un enfant de Dieu envers Jésus-Christ son Maître. Et vous, vous traiterez M. Vaugeois comme confrère bien-aimé, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ nous traite tous. S'il y a quelque chose pour vous de la part du caractère de M. Vaugeois et pour M. Vaugeois de la part de votre caractère, supportez avec la même disposition avec laquelle Jésus-Christ nous supporte tous. Songez que vous avez une œuvre à fonder et que c'est des fondements que vous jetez que dépendra toute la suite.

En attendant nous ne cesserons de prier Dieu ici de vous donner grâce, courage et force pour supporter et surmonter toutes les difficultés afin que son saint nom soit béni et sa gloire procurée dans votre chère Communauté.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

*
* *

à M. Collin :

XXII

Paris, le 21 octobre 1851.

A M. Collin seul. (Confidentielle.)

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

J'ai chargé le P. Le Vasseur de vous écrire, ce qu'il a fait sur la lettre ci-jointe. J'ai à ajouter quelques mots plutôt pour rectifier et expliquer ce qu'il vous dit que pour vous dire du neuf.

D'abord sur la querelle qu'il vous fait, parce que vous ne voulez pas que nous disions à Maurice ce que vous me rapportez de l'effet de la visite du P. Le Vasseur. Vous connaissez bien votre homme et vous avez pris vos précautions, vous avez bien fait d'avertir, car il n'eût pas manqué d'écrire dans le sens à peu près dans lequel il vous parle. Comme je connais ce cher Confrère, je n'ai pas craint de lui faire part de votre lettre. Ces sortes de monitions lui font beaucoup de bien et n'auront jamais d'inconvénient avec lui. J'approuve votre prudence et je suis de votre avis qu'il ne faut pas que nos Confrères de Maurice apprennent par nous que la chose a été notifiée à M. Le Vasseur. Cette connaissance ne peut leur être donnée que par vous et à occasion opportune, encore seulement si vous le trouvez prudent et non à tout hasard. Vous ferez donc à cet égard comme vous le jugerez à propos.

Ce que le bon P. Le Vasseur dit sur le plan de Mission, la manière de l'exécuter à Bourbon et à Maurice me paraît bon, mais il ne m'est guère possible de vous exprimer ma pensée à ce sujet, parce que je n'ai pas une idée assez exacte de la position. Il serait heureux que vos missions pussent se faire de cette manière; la vie de communauté serait facile; le bien s'étendrait davantage, quoique un peu moins solide, il est vrai, et notre travail se ferait davantage sur les âmes les plus néces-

siteuses. Cependant je ne sais que vous dire. Ce qui m'a paru bon dans ce plan, c'est à savoir s'il est opportun, s'il est exécutable; c'est à vous à en juger parce que moi je ne suis pas en état de le faire.

Arrive l'affaire de M. Thiersé. M. Le Vavasseur ne l'a touchée qu'en passant et d'une manière trop positive. Voici ce qui s'est passé à ce sujet : notre chère et crucifiante Guinée est dans l'embarras, faute d'hommes capables d'être mis à la tête des communautés. Ce manque ne vient pas de notre faute, c'est le bon Dieu qui s'est plu à nous mettre dans cet embarras, enlevant précisément les plus capables. Ainsi sur 13 membres de la Congrégation morts en Guinée, il y en a 9 à 10 qui seraient maintenant supérieurs dans les diverses communautés. L'embarras causé par ces pertes devint plus grand quand la Mission s'étendit (peut-être trop). Mgr Kobès forma cinq à six communautés et en ce moment les supérieurs manquent. Il semble que la divine Providence s'attachait à mettre ces pauvres communautés sans supérieurs. Outre ceux qui sont morts il y en a encore deux qui sont éloignés : M. Gravière qui probablement ne retournera pas en Guinée et M. Chevalier qui, atteint de dysenterie, est resté trop longtemps sur la Côte, fut obligé de revenir enfin en Europe pour se remettre et voilà qu'il traîne; il est probable qu'il lui faudra un an, peut-être davantage, avant qu'il soit assez rétabli pour retourner à son poste. Telle est la position de la Guinée matériellement, c'est-à-dire quant au personnel et aux œuvres entreprises. Quant au moral le P. François a dû vous en entretenir, je l'y ai autorisé. Je crains seulement qu'il ne vous ait un peu exagéré le mal moral. Les choses étant ainsi et Mgr Kobès désirant ardemment entreprendre la Mission de Sierra-Léone, qui est très importante, me demande avec instance des sujets capables d'être mis à la tête des communautés. De plus, Mgr Bessieux étant tombé malade d'une violente et des plus dangereuses dysenteries fut obligé de revenir en Europe. Je vous dirai en passant qu'il nous arriva entièrement guéri, il y a environ un mois. La traversée l'a complètement rétabli. Il avait été

à la dernière extrémité et ne donnait plus d'espoir, mais le bon Dieu a bien voulu nous conserver encore ce saint homme. Eh bien ! Mgr Bessieux arrivant nous fait les mêmes instances. Voyant que nous sommes hors d'état d'accorder ce qu'il nous demande, il nous pressa de faire revenir M. Thiersé. Je lui ai promis de le faire s'il était possible; mais cela est-il possible? C'est ce que j'abandonne à votre prudence vous qui êtes sur les lieux.

1^o N'est-il pas à craindre qu'en rappelant M. Thiersé, je ne démoralise nos confrères de Maurice qui ont besoin d'être traités doucement? Vous comprenez mieux que moi l'effet que pourrait produire cette mesure.

2^o En rappelant M. Thiersé, j'expose la Mission de Maurice : dans le cas où le P. Laval viendrait à manquer qui le remplacerait? Je ne vois que M. Thiersé.

3^o Ne serait-il pas à risquer que M. Thiersé parti, et personne là pour le remplacer, il n'arrive jusqu'à un certain point la désorganisation dans la Mission? Ne serait-il pas à risquer encore que la Règle n'en ait à souffrir, vu le petit nombre pour tant de travaux entrepris.

4^o M. Thiersé a-t-il les qualités voulues pour être bien reçu comme supérieur par des confrères auxquels il est inconnu et dans une Mission nouvelle qu'il ne connaît pas?

Voilà les questions que je livre à vos réflexions. Si vous croyez possible que nos confrères puissent restreindre sans inconvénients graves, si vous croyez que les inconvénients que je vous énumère et d'autres encore, que je ne vois pas pour le moment, ne soient assez graves pour contrebalancer les pressantes nécessités de la Guinée, envoyez-moi M. Thiersé; si au contraire vous jugez ces inconvénients tels que je les crains, ne l'envoyez pas et ne parlez pas de cette proposition de nos confrères de la Guinée.

Je n'aurai pas le temps d'écrire à Maurice par ce packet, je le ferai dans le mois prochain assurément. J'écrirai aussi aux PP. Jérôme et François. Ce cher P. François m'est suspect; je crains qu'il n'ait pas fini la lettre qu'il était chargé de nous écrire, de manière que nous resterions sans détails sur la réception de

Mgr de Bourbon. Cependant je dois dire la vérité, nous pensons que sa lettre eût coûté un port trop considérable par le packet et que vous avez préféré me l'envoyer par la voie ordinaire. Mais si vous allez lui dire ces réflexions il va les prendre pour des malices.

Il est question en ce moment d'envoyer M. Le Vavas seur au Gard et de le faire remplacer ici par M. Dela place. Là il aurait à faire de la besogne pour trois. Il serait directeur des Frères, économe, professeur d'Écri ture Sainte, et par-dessus le marché, chargé de faire aux novices, deux fois par semaine l'exercice sur la pastorale, les gloses aux étudiants tous les soirs à la lecture spirituelle, et s'il en a envie, il prêcherait dans les paroisses voisines. Ce projet n'est pas encore décidé et ne le sera probablement pas; mais je pencherais beaucoup pour sa mise à exécution. La maison de Paris va assez bien, même très bien, tout à fait bien; je pense qu'elle pourrait se passer du P. Le Vavas seur qui d'ail leurs pourrait de temps à autre y revenir passer une semaine ou deux. Ne parlez pas de cela à Monseigneur.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. Gravière :

VI

Paris, 22 octobre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

La lettre ci-jointe que je vous adresse, renferme les avis et observations pour la Communauté. Je l'ai écrite de manière à ce qu'elle puisse être montrée à M. Vaugeois. Je vous adresse celle-ci pour vous, elle renferme les avis et observations qui vous concernent personnellement, soit en votre particulier soit en qualité de Supérieur de Communauté. Je vous parlerai franche ment et simplement, mais soyez assuré que tout ce que je vous dirai, c'est avec affection de cœur, sans rancune ni mécontentement aucun. Je désire vivement que nous

soyons unis et que la direction des communautés soit uniforme avec la mienne. Voilà ce qui fait que je sens le besoin de vous parler avec ouverture de cœur et sans arrière-pensée.

1^o Vous êtes toujours dans la persuasion que je donne facilement raison aux inférieurs contre les Supérieurs. C'est une pensée tout à fait erronée et cette manière d'agir serait plus que ridicule. Il est entièrement inexact que cela me soit arrivé en Guinée; tous les faits que vous m'avez cités dans le temps ne prouvent nullement la chose parce que quelques-uns sont inexacts et d'autres ne s'appliquent pas à ce dont il est question. Voici ma ligne de conduite dans cet ordre de chose :

a) Je ne donne et n'ai jamais donné tort aux Supérieurs même quand ils avaient tort. Mais aussi je ne leur donne pas raison quand ils ont tort, c'est-à-dire, je n'appuie pas leur tort, quant au principe, surtout quand une règle est en question. Dans ce cas j'ai recours à l'interprétation de l'acte ou de la parole qui fait l'objet de la plainte de l'inférieur, sauvant le principe ou la règle qui est en question et expliquant la conduite du Supérieur; parfois je ne donne aucune explication, me contentant de dire que le Supérieur a eu des raisons de circonstance pour parler et agir ainsi, etc.; toujours j'ajoute les règles de la foi sur l'obéissance.

b) J'use de précaution avec les confrères imparfaits, raides ou tentés. Je parle avec modération, douceur et ménagement. C'est en cela probablement que vous avez été froissé; vous savez bien qu'il vous reste encore quelque chose de raide dans le caractère, de tranché dans la volonté, de tenace dans les idées. Eh bien! il est résulté de là que vous n'avez pas trouvé ma parole conforme à vos idées et à votre désir; il est résulté de là que même vous aviez mal compris ce que je disais en répondant aux plaintes des confrères: Je reviendrai tout à l'heure sur cela. Si ma règle est telle quand le Supérieur a tort, à plus forte raison quand le tort est tout entier du côté de l'inférieur. A cette première plainte vous ajoutez que j'écoute trop ceux qui sont mécontents, au moins vous me l'avez dit par le passé, mais il est de

rigueur que j'écoute tous ceux qui se plaignent; si je ne voulais pas écouter les plaintes, je fermerais le cœur à tous ceux qui sont en peine, leur état empirerait et je me mettrais hors d'état d'y porter remède. Pour l'amour de Dieu laissez de côté toutes ces idées et ne vous en occupez plus. Ce sont des tentations qu'il faut regarder comme telles, traiter comme telles; soyez bien assuré que cela tient à un fond de susceptibilité, de raideur naturelle et de ténacité à vos idées propres. Vous combattez depuis longtemps contre ces défauts, mais vous ne les avez pas encore assez vaincus. Je vous dirai en cette occasion ce que je dis ordinairement en pareil cas : On n'a jamais raison contre son Supérieur; même quand on a raison, on a tout de même tort. Entrez dans mon esprit, soyez intimement uni avec moi et de cœur et d'esprit et de direction; aidez-moi à diriger la Communauté dont vous êtes chargé afin que je puisse de mon côté vous aider efficacement moi aussi.

Gardez-vous surtout devant vos inférieurs de faire la moindre plainte, de montrer le moindre mécontentement, même quand j'aurai le plus grand tort, car ce serait manquer à Dieu, faire du mal à vos confrères et détruire votre propre autorité. Comment vos inférieurs ne murmureront-ils pas contre, quand ils vous entendront murmurer contre? D'ailleurs l'autorité du Supérieur général sera toujours plus respectée et sa direction plus aimée que celle du Supérieur particulier; et alors un blâme jeté sur lui par celui-ci fait toujours mauvais effet tôt ou tard, surtout sur les confrères qui sont solides. Je vous dis ces choses non que j'aie reçu des plaintes à ce sujet, mais parce qu'il est naturel que lorsqu'on a un mécontentement on le laisse échapper. Je croyais donc utile de vous prévenir, persuadé que vous prendriez bien mes avis.

2^o La régularité. — J'ai la conviction intime que vous tenez à nos Règles et vos confrères vous en rendent témoignage. Cependant je dois vous dire que j'ai reçu des plaintes à ce sujet (le terme plaintes est inexact, ce ne furent que des observations); et quoique j'aie apprécié ces observations à leur valeur, quoique j'aie compris qu'elles ont pu venir de la position exceptionnelle de

votre Communauté, position qui a dû vous obliger en des circonstances données de faire manquer à des règlements, enfin quoique la visite de M. Schwindenhammer m'ait donné de nouvelles assurances de votre attachement aux règles, j'ai cru cependant utile de vous faire part des observations qui m'avaient été faites à ce sujet, en vous priant de ne pas chercher à deviner qui a pu faire ces observations et à ne pas vous en tourmenter l'esprit, car le sentiment contraire est dans nous tous. On me dit que vous mettiez votre volonté à la place de la Règle et que vous aviez pour principe que le Supérieur de chaque Communauté était maître de la Règle. Vous devez croire que cette observation n'a pas fait impression sur moi; je ne vous prêterai jamais des idées pareilles. Mais je pensais que dans la position difficile où vous vous trouvez avec M. Vaugeois, il a pu vous échapper des paroles qui n'exprimaient pas la pensée qu'on vous a prêtée, mais qui auraient donné lieu de le croire aux confrères dans ces moments de peines qui en résultent. Ne vous faites pas un chagrin de ces petites misères; profitez-en pour acquérir une expérience; veillez sur vos paroles afin qu'en toutes circonstances vos confrères voient que dans l'exercice de votre fonction vous vous appuyez sur la Règle et sur l'obéissance et que jamais il ne puisse venir à l'esprit de personne que vous vouliez encore faire prévaloir votre volonté sur la Règle et sur la volonté du Supérieur général. Toute l'autorité d'un Supérieur particulier, découlant de cette double source, sera respectée, quand on la verra appuyée sur ces deux bases en toutes choses. Je regarde ce point comme le plus important pour la direction des Communautés et le maintien du bon esprit parmi les confrères.

La direction de la Communauté : vous êtes dans une position difficile et pénible, avec M. Vaugeois qui est d'un caractère difficile, imparfait et n'a plus l'esprit religieux. Nous sentons vivement votre peine et nous y prenons part. Ayez de la patience, du courage et de la confiance; quand le jour viendra où nous pourrons venir à votre secours, et nous hâterons ce moment autant qu'il sera en nous, alors, j'ai la con-

fiance que Dieu vous donnera autant de consolations que vous avez eu de la peine maintenant. En attendant tâchez de vivre avec M. Vaugeois en meilleure harmonie possible. Il est bien fâcheux qu'il aille ainsi consulter les étrangers. J'aurais bien voulu défendre de se confesser à des étrangers, mais j'ai craint un éclat; et de plus il est à craindre que cette mesure ne porterait pas un remède au mal. M. Vaugeois, pour se confesser forcément à vous, n'aurait pas changé sa manière d'agir à votre égard. Il demande d'être entièrement libre dans son action, dans l'œuvre des soldats; il voudrait mener cette œuvre comme il l'entend. Il veut non seulement cette latitude pour lui, mais encore il voudrait disposer et employer le F. Louis. Il y a deux situations à distinguer comme le fait en effet M. Vaugeois : l'intérieur de l'œuvre et l'extérieur. Quant à l'intérieur il est bon qu'il ait toute latitude pour tout ce qui concerne la direction des classes, l'instruction et les conférences religieuses, et tout ce qui concerne en général la direction intérieure de l'œuvre. Cependant : 1^o Il faut que le Supérieur connaisse et décide de tout ce qui touche à la discipline, au bon ordre de la maison et aux règles : par exemple les heures des réunions et leur durée et autres choses semblables; 2^o En principe le Supérieur aurait droit de se mêler dans tout ce qui touche même à la direction de l'intérieur d'une œuvre quelconque dont sont chargés les confrères; mais en pratique, il doit leur laisser toute latitude, sauf des cas exceptionnels qui exigeraient son intervention. Il faut, en général, ne pas entraver le développement du zèle des confrères, ni gêner leur action, ce qui aurait lieu si le Supérieur voulait se mêler dans l'intime de l'œuvre, lorsque l'œuvre est entre les mains d'un confrère. Voilà pour l'intérieur.

Pour l'extérieur de l'œuvre, c'est-à-dire les rapports avec les personnes du dehors, avec les autorités militaires, avec les soldats dans les casernes, avec les bienfaiteurs de l'œuvre : en principe, tout rapport avec l'autorité, tant civile qu'ecclésiastique, appartient au Supérieur, et quand une fois votre petite communauté sera remontée, il faut qu'il en soit ainsi. Maintenant il

sera difficile de contenir M. Vaugeois, mais toujours est-il qu'aucune démarche ne doit être faite au dehors sans votre approbation. C'est dans ce sens que je vais parler à M. Vaugeois, sans cependant rien dire qui autorise les démarches faites par lui auprès des autorités. Quant au F. Louis tous les ordres doivent lui venir de votre part. Non seulement il ne doit être employé dans l'œuvre que par vos ordres, mais la mesure, dans laquelle il doit être employé, ne peut être réglée que par vous. S'il en était autrement le F. Louis deviendrait insoutenable. Il faut veiller pour que le F. Louis ne soit pas mis en rapport avec les personnes du dehors; il s'y perdrait et finirait par de graves imprudences au détriment de la Communauté. M. Vaugeois dit dans sa lettre que M. Schwindenhammer l'avait chargé de l'œuvre des soldats. Cela n'est pas exact; M. Schwindenhammer me dit qu'il n'en est rien. En effet, ce n'est pas au Visiteur mais au Supérieur qu'il appartient de faire cela. En somme traitez M. Vaugeois avec douceur. Ayez égard à ses faiblesses, à son imperfection, ménagez son orgueil, évitez autant que vous pourrez les froissements, les altercations, les discussions même. Évitez de faire sentir votre autorité dans la manière de vous exprimer. Il faut avoir de la fermeté pour le maintien de la Règle et du bon ordre; mais dans l'application pratique de cette fermeté les formes doivent être douces, modérées et humbles. Lisez les deux chapitres de la deuxième partie de nos Règles, depuis la page 166 jusqu'à la page 184.

Je n'ai pas parlé dans ma lettre du 21 des dons et honoraires que reçoit fréquemment M. Vaugeois. Ici encore en principe tout don fait à un membre de la Congrégation ne doit être accepté qu'avec la permission expresse, et en certains cas, présumée du Supérieur, et doit être remis purement et simplement entre les mains de celui-ci, sans aucun avantage pour celui qui l'a reçu. Mais avec M. Vaugeois il est difficile d'obtenir l'observation de cette règle. Je vais donc me contenter de lui dire que la Règle demande que les dons et les honoraires soient remis au Supérieur.

Tout à vous en Jésus et Marie. Fr. LIBERMANN.

à M. **Vaugeois** :

I

Paris, le 25 octobre 1851.

MON CHER CONFRÈRE,

N'ayant eu communication de votre lettre à M. Schwindenhammer et du résultat de la visite de ce dernier que depuis notre rentrée, et les occupations occasionnées par cette rentrée des élèves et par d'autres circonstances, m'ont empêché de vous écrire plus tôt, je vais enfin accomplir ce devoir.

Il est désormais certain que la Communauté de Bordeaux sera conservée et augmentée aussitôt que nous serons en état de vous envoyer des confrères, ce n'est qu'une affaire de temps et de patience. Il est donc nécessaire que nous nous occupions de mettre votre Communauté sur un pied de ferveur et de régularité tel que je puisse au temps voulu par la divine Providence vous envoyer de jeunes confrères, sans avoir à craindre pour eux un relâchement aussi dangereux pour votre Communauté et la Congrégation que pour eux-mêmes.

Quand une fois nous vous enverrons du monde, il faut que la Communauté de Bordeaux soit une communauté modèle, elle ne peut pas l'être maintenant parce qu'elle est incomplète, mais c'est une nécessité pour vous de prendre vos mesures pour observer avec fidélité toutes les règles qu'il est absolument impossible de ne pas observer et pour nous maintenir dans l'esprit de la Congrégation. Souvenez-vous toujours des grâces que vous avez reçues au noviciat. Soyez simple et humble comme un enfant; le royaume de Dieu n'appartiendra qu'à ceux qui sont ainsi. J'ai cru remarquer que vous avez perdu du côté des vertus. Examinez-vous devant Dieu et dites-moi ce qu'il en est. Vous avez à faire une attention toute particulière à l'amour-propre, ç'a été toujours une des tendances de votre nature; si vous ne prenez pas garde, ce mauvais vice pourrait vous communiquer l'esprit du monde, et vous faire perdre l'esprit

religieux. Un des côtés les plus dangereux de l'amour-propre est celui de la confiance en soi-même et de la présomption. Examinez-vous sur tout cela pendant votre prochaine récollection, ainsi que sur une certaine raideur de la volonté propre. Ce sont des défauts contre lesquels je parlais souvent au noviciat, défauts très dangereux et sur lesquels il est facile de se faire illusion surtout dans la position où vous êtes. Ne vous étonnez pas que je vous fasse ces recommandations; vous savez que je vous connais à fond. Or je sais que ce sont les défauts principaux de votre nature. Ne dites pas, je ne suis plus enfant pour qu'on me fasse ces observations. Si, vous êtes enfant et il est heureux que j'aie cette confiance en vous pour vous dire tout ce que je crois utile; si vous êtes enfant, vous devez être enfant *non sensibus, sed malitia*; or à un enfant de cette trempe, on peut, on doit même dire toutes ces choses et d'autres encore que je vais vous dire. Et si par malheur vous étiez émancipé de cette sainte enfance, ce serait pour moi une raison de plus de vous donner tous les avis afin que vous le redeveniez; je vous traite donc comme un enfant de Dieu et je continue.

Voyant en vous une sainte enfance je dois vous gronder, mais saintement et en la charité de notre divin Père. Vous n'avez pas avec M. Gravière, votre Supérieur, l'union de charité telle qu'elle doit exister dans la famille de notre bon Père céleste, vous n'avez pas non plus l'esprit d'obéissance et la soumission digne d'un enfant de Dieu, or sans cette union de charité et cette sainte obéissance, il est impossible que vous soyez agréable à Dieu, il est impossible que l'union de charité s'établisse par la suite sur des bases solides, il est impossible que les jeunes confrères, que je vous enverrai au moment donné par la Providence, puissent se former et même se maintenir. Si j'ai été mal instruit, ne vous mécontentez de personne et faites-moi connaître la vérité; si j'ai été bien instruit prenez avec amour et humilité l'avertissement que je vous donne et faites-en votre profit. En tout cas examinez votre âme sur le fond de cet avertissement; s'il n'est pas vrai dans toute la force de mon

expression, il renfermera toujours quelque chose de vrai. Examinez-en toutes les sources : vous pourrez avoir des mécontentements personnels contre M. Gravière, vous pouvez lui trouver des défauts, vous pouvez vous persuader qu'il n'a pas la qualité voulue pour diriger la Communauté. Sur ce dernier point nos Évêques de la Guinée ne sont pas de cet avis, puisqu'ils désirent l'avoir et l'ont demandé plus d'une fois avec instance. Mais supposé que vous ayez raison (quoique je sois persuadé du contraire, au moins je suis assuré que vous vous êtes exagéré de beaucoup ses défauts) le jugement que vous en portez est déjà un mal puisque Notre-Seigneur nous dit : *nolite judicare, nolite condemnare*. Si nous ne devons pas juger nos égaux, à combien plus forte raison ne devons-nous pas juger nos Supérieurs ! D'ailleurs qu'est-ce que cela nous fait que nos Supérieurs soient capales ou incapables, parfaits ou défectueux ; nous n'obéissons pas à l'homme mais à Dieu ; si cet homme fait mal tant pis pour lui, il rendra compte à Dieu de sa gestion, nous avons fait ce que nous devons faire, nous accomplissons la sainte Volonté de Dieu, tout le reste est superflu ; mais, direz-vous peut-être, les œuvres en souffriront, les âmes se perdent ; en ayant les coudées franches, je ferai plus de bien ! Mais à quoi sert à l'homme de sauver le monde entier, s'il en souffre du détriment pour son âme ? Nous ne serons pas jugés sur ce que nous n'aurons pu faire, mais nous serons condamnés d'avoir manqué à un accomplissement de la sainte Volonté de Dieu, d'avoir été infidèles à la grâce, d'avoir donné raison à la nature contre la pratique de la perfection évangélique que nous avons promise à Dieu. Voilà des choses bien dures, c'est cependant mon cœur qui les dit au vôtre et cela avec une grande affection et un grand désir de sanctification. Remontez à la source, pénétrez dans votre intérieur et vous verrez que le mal est là et non dans M. Gravière. M. Gravière peut avoir des torts, de grands et de très grands torts, je le suppose ; et cependant le mal n'est pas en lui, mais en vous ; il peut par ces torts avoir été l'occasion, mais non pas le mal ; le mal est au dedans de vous, c'est là qu'il faut le

chercher, c'est là qu'il faut l'attaquer, le poursuivre, l'exterminer. Je dis le mal est au dedans de vous, car jamais on ne peut avoir raison contre son Supérieur. Notre bon Maître n'a pas voulu avoir raison contre Pilate.

Puisque je suis en train de vous dire tout et avec rondeur, puisque, à ce que je prévois, vous m'écoutez en la présence de Dieu, je veux aller jusqu'au bout. Je crains que le travail du saint ministère vous ait lancé trop hors de vous en vous lançant trop dans le monde; peut-être est-ce seulement par l'ardeur du zèle, peut-être par l'une et l'autre raison à la fois. N'importe quel en a pu être le principe, je crains que vous ayez négligé votre sanctification et les vertus intérieures qui la composent, le recueillement, la paix, l'humilité, le détachement de vous-même, de vos idées propres, des affections du cœur, des satisfactions de la nature et de l'amour-propre, par suite que l'esprit religieux n'en ait souffert. Voyez, examinez devant Dieu et parlez-m'en. Je sais, vous n'êtes pas le seul coupable, je le suis aussi, quoique pas autant que vous le pensez, je m'accuse de ne vous avoir pas écrit comme je devais le faire. Mais le passé est passé. Je vais me corriger, je serai un homme nouveau. Puisque je veux devenir un homme nouveau, devenez-le vous aussi, c'est entendu.

Il me reste à vous dire quelques mots sur la régularité et répondre à votre lettre à M. Schwindenhammer touchant l'œuvre des soldats. Il y a une chose qui a pu vous faire perdre la régularité à Bordeaux, non seulement à vous, mais à d'autres confrères qui y ont passé, c'est les consultations faites au dehors de la Communauté. Le prêtre que vous consultez vous donnera presque toujours raison et parlera dans votre sens. Il raisonnera d'ailleurs d'après les idées d'un ordre de choses dans lequel il se trouve; or, il n'y a pas deux communautés qui se ressemblent; chacune doit conserver la régularité telle qu'elle existe chez elle, faute de quoi il n'y aurait plus d'esprit propre à la communauté! L'un consulte un Jésuite, l'autre un Mariste, un troisième un Lazariste, un quatrième un Picpu-

rien, etc., quel gâchis en résulterait? Fondées sur des motifs de cette nature nos Règles prescrivent que le confesseur et le directeur doivent être choisis dans l'intérieur de la Communauté. Mais je vous entends vous récrier : mais pourquoi ne m'avez-vous pas répondu? Vous avez raison, quoique je n'aie pas aussi tort que tout naturellement vous devez le penser; mais laissons le passé, je ne vous donne cet avis que pour vous faire entrer dans les vues de nos Règles pour l'avenir et je vous connais assez pour croire que mes observations ne seront pas perdues. Cette observation s'est présentée à mon esprit à l'occasion du linge en commun. C'est la première observation qui m'ait été faite à ce sujet. L'avis d'un Père Jésuite ou Mariste est que chacun doit avoir son linge à part; je ne sais s'il en est ainsi chez ces Pères, mais toujours est-il que nous avons établi cette règle chez nous et jusqu'à présent cela s'observe partout au contentement de tous. Ce qu'il y aurait à faire et c'est ce qui se fait ici, c'est que le linge soit classé selon les différentes tailles, il suffit pour cela de les marquer par les n^{os} 1, 2, 3. — Nous autres pauvres et misérables missionnaires de ce qu'il y a de plus pauvre et de plus misérable, nous ne devons et ne pouvons faire attention à ces sortes de répugnances. Du reste j'ai parlé à ce sujet dans ma lettre à M. Gravière, parce que j'ai appris que l'usage d'avoir son linge à part s'est introduit à Bordeaux depuis longtemps.

Enfin je réponds à votre lettre. M. Schwindenhammer m'a dit que c'était une erreur de votre part quand vous dites qu'il vous avait chargé de l'œuvre des soldats, et en effet le visiteur ne doit pas donner les fonctions dans les communautés qu'il visite, cela appartient aux Supérieurs. Je pense donc que M. Gravière lui aurait dit qu'il vous avait chargé de cette œuvre et que c'est sur cette supposition que M. Schwindenhammer vous en aura parlé.

Je crois que vous avez tort de tant vous inquiéter; allez bonnement et simplement et faites le bien que vous pouvez. Supposé que vos craintes soient parfaitement fondées et que le bien serait entravé si vous n'avez pas

tout le pouvoir et toute la latitude que vous nous demandez, ce ne serait pas une raison de ne vouloir pas être chargé de cette œuvre, d'abord parce que c'est une désobéissance que Dieu ne pourrait bénir. En deuxième lieu, vous empêcheriez un bien partiel, vous vous y refuseriez, et enfin vous donnant le pouvoir plein, je ferais une brèche des plus graves et des plus dangereuses à une règle générale, à un principe sans lequel aucune communauté ne peut marcher. Si donc, dans cette circonstance, je déroge à la Règle, au principe général, je risque de mettre le désordre dans la communauté de Bordeaux. Laissez donc les choses dans leur position naturelle et soyez persuadé que, pour la direction intérieure de l'œuvre, M. Gravière vous laissera faire. Causez-lui, d'ailleurs et vous verrez. Quant aux démarches près des autorités, en principe ces démarches sont faites par le Supérieur ou sont réglées avec lui parce que ces sortes de démarches ont trop d'importance pour qu'elles soient faites à l'insu du Supérieur. Je conçois bien qu'ayant l'expérience de l'œuvre vous serez sûr de vos démarches et de leur issue, mais c'est ici une question de principe; ce que vous êtes autorisé à faire aujourd'hui, un autre le ferait demain, un troisième en ferait encore plus. C'est ainsi que les communautés se perdent. Abandonnez donc, je vous en prie, vos idées propres et vos vues et craintes personnelles et aidez-moi à mettre votre Communauté en bon état, afin que, plus tard, quand la divine Bonté m'aura fourni les moyens d'augmenter votre nombre, je puisse le faire sans inquiétude.

Pour ce qui concerne le F. Louis il est absolument impossible que vous en disposiez à volonté. Ce serait sa perte; il faut que la part qu'il doit prendre dans votre œuvre des soldats soit fixée par M. Gravière, ainsi que le temps qu'il doit y employer. Vous ne sauriez comprendre l'importance de cette mesure pour l'avenir de ce bon Frère. Il doit être mis en relation avec le dehors le moins possible; encore faut-il vous entendre à ce sujet avec M. Gravière. Le F. Louis est plein de bonne volonté, mais si on ne prend pas de grandes précautions avec lui, dans deux ans je serai peut-être obligé de le renvoyer de

la Congrégation. Pour peu que vous connaissiez ce Frère, vous reconnaîtrez que je dis vrai. En ménageant son caractère on peut en tirer un excellent parti; en le lançant trop et ne le surveillant pas, on le perd.

Voilà bien des avis qui tous peut-être vous causeront du chagrin, mais en les examinant devant Dieu avec recueillement, humilité et amour, vous en ferez un grand profit pour la sanctification de votre âme et le bien à venir de votre Communauté.

Par-dessus toute chose, tâchez donc de vous réconcilier avec M. Gravière et de vivre en parfaite union avec lui. Je suis sûr que de son côté il fera tout ce qui dépendra de lui pour former et entretenir cette sainte union. Pardonnez-vous quelque chose. Pardonnez-vous même beaucoup s'il le faut, et supportez-vous mutuellement comme Jésus-Christ vous supporte.

Tout à vous dans la charité de Jésus et de Marie.

FR. LIBERMANN.

* * *

à la marquise **de Maulévrier** :

III

Paris, le 26 octobre 1851.

MADAME LA MARQUISE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; elle a été remise entre les mains de celui de mes confrères chargé de la correspondance, et par la multiplicité des occupations qu'il avait à ce moment, il a égaré la lettre avant que j'aie pu en prendre lecture. Je me trouvai dans un grand embarras, ne sachant pas même si la lettre me venait de votre part ou de la part de M. le Marquis. Heureusement, j'eus hier la visite de M. votre gérant, qui me fit connaître ce que vous avez eu l'obligeance de me dire. Je vous prie, Madame,

d'agréer mes excuses et je m'empresse de réparer mon retard autant qu'il est en moi.

M. votre gérant me dit qu'il se présentait une occasion favorable pour louer avantageusement le jardin potager attenant à votre château de Maulévrier, et que vous voudriez savoir si un nouveau bail généraït la communauté pour son installation, dans le cas où vos intentions bienveillantes auraient leur accomplissement.

Je vous suis bien reconnaissant, Madame, pour cette attention pleine de délicatesse, et cela d'autant plus que, en effet, si le jardin potager et les autres pièces de terre étaient loués pour deux ou trois ans, ce nous serait un grand embarras pour deux raisons : la première est que nous n'aurions pas de quoi occuper les Frères que nous amènerions avec nous; et la seconde, la présence d'étrangers dans l'intérieur de la communauté. Je croirais donc que le meilleur parti à prendre serait que nous pussions prochainement nous entendre définitivement sur les conditions du traité qui doit être conclu entre nous, afin que nous sachions des deux côtés s'il plaît à Dieu que vos pieux désirs soient accomplis.

Je regretterais vivement, Madame la Marquise, si nous devions vous occasionner des embarras et des pertes pour le cas où l'affaire qui occupe votre piété ne devait pas être conclue, et c'est le principal motif pour lequel je désire une solution dans un temps rapproché.

Veillez agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame la Marquise, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

XVII

Paris, le 28 octobre 1851.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai que le temps de vous écrire deux mots pour vous rassurer sur la chicane que vous a faite l'administration de la Guadeloupe. Je n'ai pas besoin de vous dire que le Gouverneur et le Directeur de l'Intérieur sont changés : vous devez en avoir la nouvelle et peut-être vu les remplaçants avant la réception de cette lettre (1). Je ne peux vous dire exactement ce que la Marine pensera de votre discussion avec le Colonel Fiéron et son Directeur de l'Intérieur : on n'a pas encore eu le temps de lire le dossier concernant cette affaire; il n'est arrivé que samedi; mais je crois pouvoir vous dire que j'augure bien, vu que ces chicanes de l'administration locale sont entièrement en contradiction avec les sentiments et les intentions du Ministère de la Marine. Peut-être trouvera-t-on vos lettres à l'administration trop vives. J'aurai l'honneur de vous en parler plus tard. Toujours est-il que je crois pouvoir assurer à Votre Grandeur que cette affaire prendra une meilleure tournure que vous n'espérez. D'ailleurs, il y a un précédent à la Martinique où l'administration, d'accord avec l'Évêque, a conservé et réglé à l'amiable et le mobilier et le cheval. Ce précédent est très favorable à votre cause et n'est pas d'un petit secours pour la dirimer en faveur de votre clergé.

M. votre Vicaire général à Saint-Flour (dont le nom ne me revient pas pour le moment) vient de nous écrire pour nous proposer un nouveau séminariste. Heureusement, il nous restait encore une place, par suite du départ de M. Serres, qui vous a été adressé par M. l'abbé Dumas de Pamiers. Ce pauvre jeune homme a une imagination exaltée, un jugement faux, et est trop sensible,

(1) Aubry-Bailleul, nouveau gouverneur, prit possession de sa charge le 26 novembre 1851. Husson fut directeur de l'Intérieur.

toutes qualités ou plutôt défauts qui ne conviennent guère dans nos évêchés coloniaux. Nous avons donc trouvé nécessaire de le renvoyer. Comme il a été adressé à Votre Grandeur, nous avons voulu l'examiner à loisir : nous l'avons donc encore conservé pendant les vacances, pour l'étudier encore, et la retraite de la rentrée finie, nous avons pris notre décision définitive. Cette décision pouvait d'autant moins être retardée que, sans cela, nous aurions été obligés de refuser celui qui vous est présenté par M. votre Vicaire général.

Il serait bon, Monseigneur, que vous avisiez, pour l'augmentation de votre clergé, à faire une demande régulière et motivée. Vous avez bien manifesté déjà la nécessité d'élever le cadre de votre clergé; mais une demande générale et non motivée ne peut obtenir de résultat. Comme vous avez maintenant un nouveau Gouverneur, vous pourriez vous entendre avec lui à ce sujet. Vous étant entendu avec le Gouverneur, cette affaire ne traînera pas en longueur, et la décision pourra en être prise pour 1852; alors nous pourrions aviser ici pour augmenter le nombre de vos élèves; et, par là pourvoir peu à peu à vos vacances.

Mgr Leherpeur a pris cette voie et a adressé sa demande motivée. Il a pris ses mesures avec le Gouverneur et a demandé que, provisoirement, le cadre de son clergé soit élevé à 80; ce qui fait un prêtre à raison de 1.525 âmes. Si vous preniez pour base un prêtre à raison de 1.500 âmes, vous auriez un cadre de 86 prêtres. Je pense qu'il serait suffisant pour le moment.

Votre demande serait facile à motiver, en comparant le clergé de la colonie avec celui de la métropole, et en faisant ressortir à l'avantage des colonies, les besoins très grands où elles sont et les difficultés des paroisses trop disséminées et des chemins.

Veillez m'excuser, Monseigneur, de ce que je ne réponde pas cette fois à toutes les parties de votre lettre.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble...

à Mgr **Leherpeur** :

VII

Paris, le 29 octobre 1851.

MONSEIGNEUR,

Je suis heureux de vous dire que les bruits répandus par les journaux sur la désunion de MM. Mestro et Bissette sont complètement inexacts. Depuis la réconciliation, ils sont en bonne harmonie : vous n'aurez donc aucun embarras pour la réception cordiale que vous désirez faire au bon M. Bissette.

Je me réjouis de tout le succès qu'il a plu à Dieu de donner à l'œuvre de vos deux séminaires. Soyez sans inquiétude, Monseigneur, sur le dommage qui pourrait en résulter pour nous. Nous sommes faits pour les œuvres de Dieu; les œuvres ne sont pas faites pour nous. Le plus grand malheur qui puisse nous arriver, ce serait de tourner les œuvres auxquelles il plaît à Dieu de nous employer, à notre profit. Soyez donc assuré que jamais vous ne nous donnerez du chagrin en travaillant à la gloire de Dieu, quelque dommage qui puisse en résulter pour nous. Du reste, je n'ai jamais eu l'idée que le retrait de vos séminaristes eût à notre égard l'effet que Votre Grandeur appréhendait, étant persuadé que la divine Providence pourvoirait à la lacune d'une autre façon. En effet, on me communiqua dernièrement à la Marine l'intention où l'on était d'accorder aux évêques des colonies tous les moyens de former un séminaire local, et de maintenir la subvention au Séminaire de France, qui servirait de supplément à ce qui manquerait aux séminaires coloniaux. Cette pensée m'a paru très bonne, et j'y ai donné mon assentiment. En effet, comme le cadre de votre clergé sera nécessairement augmenté, même doublé avec le temps, il serait difficile que MM^{grs} les Évêques pussent trouver sur les lieux les moyens suffisants d'y pourvoir; il faudrait donc aviser pour suppléer à ce qui manquera. Telle est la raison qu'on me donna à

la Marine, et je la trouve très solide. J'ajouterai un autre motif qui me paraît tout aussi solide : si vous étiez réduits aux seules ressources des séminaristes locaux, vos clergés ne seraient bientôt composés que de prêtres noirs et de couleur; or, il me semble que d'ici à longtemps il y aurait inconvénient à cela; d'ici à longtemps il sera nécessaire que de bons et zélés prêtres européens fassent partie du clergé colonial. Les noirs et les mulâtres ont besoin d'être stimulés. L'éducation des noirs et des mulâtres est d'ailleurs très difficile; ils ont besoin d'être bien éprouvés avant qu'ils puissent être admis dans le clergé. Nous avons deux prêtres mulâtres et un noir au Sénégal; ils ont été élevés au Séminaire du Saint-Esprit sous MM. Fourdinier et Leguay; ils me donnent les plus grandes inquiétudes et me causent de grands embarras. J'ai eu moi-même au séminaire deux mulâtres et un noir, et je me suis vu dans la nécessité de renvoyer le noir et un des deux mulâtres; le second mulâtre me donne beaucoup d'espérances.

Je suis désolé de ce que vous me dites de M. Garny. Vous pouvez être assuré, Monseigneur, que non seulement je ne vous enverrai plus de prêtres douteux, mais jamais je n'accepterai de prêtre sans que je sois assuré que le motif de son dessein d'aller aux colonies est un motif de zèle; c'est une résolution que nous avons prise il y a longtemps.

J'éprouve une grande peine toutes les fois que vous me demandez de mes confrères : j'ai un vif désir de vous en donner et je me vois dans l'impossibilité de satisfaire à ce désir; je n'ose pas même vous donner des promesses pour plus tard, parce que je prévois que d'ici à quelques années, je serai hors d'état de les remplir.

Que vous dirai-je, Monseigneur, de la Guadeloupe? Pauvre Guadeloupe! Mgr Lacarrière a une grosse affaire avec l'administration qui a retranché aux prêtres le mobilier et le cheval. Monseigneur a parlé trop vivement et les choses étaient bien envenimées. Cependant je crois bien que cette affaire sera réglée à l'avantage du clergé. De plus le Gouverneur et le Directeur de l'Intérieur sont changés, et, par conséquent, ce que les lettres de Mon-

seigneur ont eu d'irritant n'aura pas toutes les suites fâcheuses qui étaient à craindre. Il en reste toutefois une mauvaise impression sur les membres du conseil privé et sur les membres de l'administration qui restent en fonction. Veuillez prier pour ce diocèse.

Je vais incessamment acheter ou commander la statue que vous me demandez. J'aurais désiré, Monseigneur, que vous m'eussiez dit le prix que vous voulez y mettre. Je ferai pour le mieux.

Les deux prêtres que je vous avais annoncés vont, j'espère, partir incessamment.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. **Guilmin** :

II

Paris, le 30 octobre 1851.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

Vos dernières lettres nous ont donné bien des consolations. Après nous avoir affligés pour nous punir de nos péchés et pour nous apprendre à mettre toute notre confiance en lui seul, il nous montre qu'il nous aime et qu'il daigne se servir de nous pour sa très grande gloire. Les bénédictions qu'il répand sur votre travail, sont, je j'espère, le commencement de ses bienfaits; les croix et les contradictions qu'il y joint en sont ce que le sel est à la nourriture : elles conservent vos âmes dans l'humilité, l'abnégation et l'abandon plein de confiance en Dieu; elles donnent, aux yeux de Dieu et de ses saints, de la saveur à vos œuvres, elles attirent de nouvelles grâces et de nouvelles bénédictions sur vous et sur vos travaux, et enfin elles vous formeront à la prudence, à la réserve, la modération et la discrétion et vous donneront le tact

si important et si nécessaire à tout missionnaire pour traiter avec les hommes.

Je suis donc loin de me chagriner de toutes les tracasseries auxquelles vous avez été, vous êtes et serez encore en butte.

Du reste, soyez sans inquiétude, la divine Bonté veille sur vous, et d'ailleurs je suis à la source des affaires et je puis vous rassurer complètement qu'il n'y a aucun danger. Tenez-vous donc tranquilles, faites votre œuvre en paix, soyez prudents et prenez garde de donner prise; traitez avec douceur tout le monde; soyez modestes et paisibles dans toutes vos relations avec le clergé; ne faites pas semblant de connaître tout ce qui se trame contre vous. Si ceux qui vous sont opposés ou suspects de l'être vous rapportent ce qui se dit ou ce qui se fait contre, répondez avec calme et réserve (sans cependant que cette réserve soit trop apparente); évitez de manifester le moindre mécontentement contre qui que ce soit; observez ce que vos règles vous disent à ce sujet. Évitez encore d'avoir l'air de vous appuyer sur mon influence. Tenez-vous tranquilles, soyez bons et affectueux pour tous, faites votre œuvre avec zèle et prudence et ne vous occupez pas du reste.

Vous pouvez avoir confiance en M. Rouquié. Dites-lui bien des choses aimables de ma part. Je lui dois une lettre au moins, je le crois, mais je n'ai pas un moment pour lui écrire. Dites aussi bien des choses au bon M. Collière. Quand je reçus sa lettre j'avais déjà fait ce qu'il me demandait. Pauvres enfants, vous êtes en bien petit nombre dans votre beau palais. Malheureusement, je ne suis pas en mesure pour vous envoyer du monde avant la fin de l'été. Patience, courage, confiance en Dieu ! Avec cela on vient à bout de tout.

Nous n'avons pas approuvé votre vieille cuisinière, quelque vieille qu'elle soit. Un vieux garçon, à la bonne heure, mais une vieille femme, quoique vieille, ne va pas à une communauté. Vous prenez une vieille; après, on pourra en prendre une moins vieille et puis une jeune. Cela ne vaut donc rien. J'espère vous envoyer un Frère à la fin de l'été.

Maintenant quelques mots de nouvelles.

Nous avons conservé la maison de Bordeaux par suite des instances de Mgr l'Archevêque.

Mgr Bessieux a fait une violente maladie : il fut pris d'une dysenterie qui l'amena au bord du tombeau. Il a été administré pour la troisième fois en Afrique et peu à peu le danger prochain disparut, mais le mal n'était pas guéri et donnait de très graves inquiétudes. Les médecins ordonnèrent son retour en Europe. Il revint donc et fut complètement guéri en route. Il est avec nous et se porte bien.

M. Chevalier qui nous est revenu en mai dernier aussi avec dysenterie qui, quoique moins violente, n'est pas encore guérie. Il l'avait négligée et il traînera encore longtemps. J'espère cependant que ce mal n'aura d'autres suites que celles de le retenir en Europe plus longtemps qu'il ne voudra.

Nous avons peu de novices, mais passablement d'élèves. Ils sont en tout 43 au Gard.

Tout le monde va bien ici.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

*
* *

à Mgr Kobès :

XVII

Paris, le 1^{er} novembre 1851.

MONSEIGNEUR,

J'apprends avec un profond chagrin que vous êtes sans lettre de ma part depuis le mois d'octobre de l'an passé : je ne sais à quoi l'attribuer sinon à la malice du démon de la Guinée qui veut nous tourmenter en toutes manières et chercher à lasser notre patience et à détruire, autant qu'il est en lui, l'union de charité qui règne entre nous. Je vous ai écrit non pas une lettre, mais je ne sais

combien. Je n'ai jamais laissé une lettre sans réponse, aucune question en arrière. Je vous ai écrit au moins trois ou quatre fois depuis le mois d'avril dernier; la seule de vos lettres à laquelle j'ai à répondre, c'est celle qui m'est arrivée il n'y a pas dix jours. La perte de ces lettres me fait craindre que celles que j'adressais aux confrères n'aient eu le même sort. J'ai répondu à tous, excepté à ceux dont les lettres me sont arrivées tout dernièrement à la fin de l'été : veuillez les en prévenir et leur faire part du regret bien vif que j'éprouve de cette misérable malice du démon.

Plus nous allons, plus nous pouvons nous convaincre que notre chère Mission de la Guinée est une œuvre de patience, d'abnégation, de douceur et d'abandon à Dieu. Monseigneur, si jamais missionnaire a eu besoin d'être saint, nous devons l'être, nous, plus que tout autre. Si les missionnaires de la Guinée ne sont pas très élevés en sainteté, ils deviendront le jouet du démon qui met tant d'acharnement à nous tracasser, nous tourmenter en tous sens et par toutes sortes de moyens. Je vois plus que jamais que notre vie doit être une vie de sacrifice complet : il faut que nous parvenions à une telle abnégation de nous-mêmes, dans les petites choses comme dans les grandes, que nous restions impassibles devant tout ce qui nous arrive; il faut nous attendre à toutes les peines, à toutes les privations, à toutes les souffrances, à des difficultés de tout genre, rester debout devant Dieu, dans la paix, l'humilité, la douceur et dans une pleine confiance en la miséricorde de Dieu; ne désespérer de rien, ne nous exalter de rien, modérant notre joie dans le succès et patientant dans l'adversité; être en toutes choses calmes comme des hommes qui se reposent en Dieu seul, qui ne font que l'œuvre de Dieu, sans aucune satisfaction pour eux-mêmes; de manière que si nous réussissons, nous nous réjouissons en Dieu et pour Dieu parce qu'il a accompli ses desseins, mais notre joie est douce et paisible; si nous ne réussissons pas, si nous sommes arrêtés dans notre marche...

Ce n'est pas pour vous faire des observations que je vous dis cela, mais pour épancher mon cœur dans le

vôtre. Vous ne sauriez croire quel effet produit sur moi le travail de l'ennemi pour arrêter le progrès de la parole de Dieu et l'effusion de sa grâce et surtout pour mêler les défauts et les imperfections dans le zèle et la générosité de nos chers missionnaires.

Je considère souvent devant Dieu ce qui nous est arrivé depuis l'origine de cette sainte Mission et je vois que Dieu nous veut humbles, soumis à toutes ses adorables volontés et entièrement abandonnés à lui seul; pour bénir nos travaux, il faut que nos missionnaires se fassent une occupation sérieuse de leur propre sanctification; Dieu ne nous bénira qu'alors : voilà pourquoi il nous arrête; il veut amortir l'ardeur de nos désirs et l'entraînement de notre action afin que nos âmes ne s'élèvent pas; il nous éprouve par la douleur, les souffrances et les contrariétés de tout genre afin de nous tenir dans notre abaissement et de nous sanctifier par la patience, la douceur et par les pratiques saintes et sanctifiantes de la vie religieuse.

Ce qui me frappe le plus, c'est que Dieu nous a chargés de cette Mission de la Guinée et qu'il nous donne à tous un désir ardent de convertir ce pays et en même temps il nous arrête au milieu de notre marche, il nous enlève précisément ceux qui semblaient être des plus capables de seconder vos efforts et les miens. Sur le nombre de ceux qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui depuis qu'il nous a envoyés à ce malheureux pays, depuis neuf ans, il y en a huit ou neuf qui auraient pu devenir d'excellents supérieurs de maison et peut-être même de Mission, il ne nous laisse que les moins capables... Que conclure de cette conduite de Dieu? Il nous manifestera ses desseins quand le temps en sera venu : en attendant je crois voir en cela que la divine Bonté veut nous réduire, nous faire voir quelle estime nous devons faire de nos efforts et quelle valeur nous devons attacher à nos personnes. Je vous avoue, Monseigneur, que je n'ose pas m'affliger de tous ces malheurs ni des embarras qui en résultent, parce que je suis convaincu que tout cela a eu lieu dans un dessein de miséricorde sur nous et sur ce pauvre peuple que nous sommes chargés d'évangé-

liser. Une pensée m'est venue bien souvent et parfois m'a fortement préoccupé : j'ai pensé souvent que s'il a plu à Dieu de nous traiter si durement, c'est pour nous punir miséricordieusement de nos péchés. Il semble évidemment vouloir que nous sauvions ce pays plutôt par notre propre sanctification que par notre zèle; je veux dire que la sainte volonté de Dieu est que nous placions au milieu de ces peuples en menant une vie toute sainte et en mettant un soin tout particulier à la pratique des vertus sacerdotales et religieuses, l'humilité, l'obéissance, la charité, la douceur, la simplicité, la vie d'oraison, l'abnégation, etc. Ceci doit être l'objet de tous nos soins et n'empêchera en aucune manière l'exercice du zèle apostolique, mais au contraire lui donnerait plus de consistance et de perfection. C'est la marche qu'ont suivie les saints Religieux qui ont converti l'Allemagne et l'Angleterre, c'est celle que Dieu veut que nous suivions, c'est la seule qui attirera ses bénédictions; or il me semble que quelques-uns de nos chers confrères se sont laissés détourner de cette voie : pleins d'ardeur et de générosité, ils ont été entraînés à l'idée de zèle; cette idée de zèle les a portés aux choses extérieures, les a distraits des exercices intérieurs et des vertus de la vie religieuse, évangélique : l'action du climat, qui agite et aigrit les sensations, les trouvant trop extérieurs, pas assez solidement attachés aux vertus intérieurs, devait naturellement ajouter sa part et devenir entre les mains du démon un instrument pour les détourner de la vie parfaite.

Ce qui a pu donner lieu à cette voie fausse, c'est une idée inexacte de leur état. Ces pauvres enfants, ayant quitté leur pays pour être missionnaires, ont toujours conservé cette idée, je suis missionnaire avant tout; en conséquence et sans s'en rendre compte, ils n'attachaient pas assez d'importance à la vie religieuse et se livraient trop à la vie extérieure; c'est une conjecture dont je vous fais part. Eh bien ! si cette conjecture est fondée, il serait important d'éclairer ces chers confrères en leur faisant voir qu'à la bonne heure la Mission est le but, mais que la vie religieuse est un moyen *sine qua*

non et que ce moyen a besoin de fixer toute leur attention et d'être l'objet de toute leur préoccupation. S'ils sont de saints religieux, ils sauveront des âmes; s'ils ne le sont pas, ils ne feront rien, parce que la bénédiction de Dieu est attachée à leur sainteté et leur sainteté dépend uniquement de la fidélité aux pratiques de la vie religieuse.

Je vous assure que je passe parfois des moments bien pénibles, quand je pense aux souffrances continuelles de ces pauvres enfants et à la générosité avec laquelle ils les supportent; je me dis qu'il y aurait là de quoi faire de grands saints, s'ils étaient bien remplis de l'esprit de leurs règles, s'ils étaient soigneux au travail de la vie et des vertus intérieures et religieuses et que faute de cette fidélité à l'esprit de nos règles et de ce soin pour la vie intérieure et religieuse, ils perdent un mérite immense qui serait un trésor inépuisable pour le pauvre pays qu'ils évangélisent et ne se rendent agréables à Dieu qu'à demi; ceci est pour moi un grand déchirement de cœur... Cependant, dans le fond, tous vos missionnaires sont bons, et s'ils avaient cet esprit religieux, intérieur, s'ils travaillaient avec fidélité à l'observation de la règle et aux pratiques intérieures, leurs défauts diminueraient. Je croirais qu'un des points auxquels ils auraient besoin de fixer le plus leur attention, c'est sur l'agitation et irritation que produit le climat et surtout les fièvres fréquentes.

Il me vient une pensée et je vous l'abandonne telle quelle et vous ferez comme vous trouverez bon et sage; c'est que peut-être feriez-vous bien d'adresser une instruction aux missionnaires pour leur apprendre ce que Dieu demande de leur zèle et de leur fidélité. Dans cette instruction vous pouvez vous appuyer sur les peines et inquiétudes que je vous manifeste, rapporter les idées générales que je vous émets, les exemples des apôtres d'Allemagne et d'Angleterre que je cite; vous appuieriez vos idées, vous les développeriez, vous les appliqueriez aux pratiques, aux défauts et aux manquements que vous connaissez, selon que la prudence vous le permettra; vous concluriez par des prescriptions pratiques pour

l'intérieur et pour la conduite extérieure et des conseils sages, modérés et fermes; par là vous donneriez l'élan et vous n'auriez plus qu'à maintenir ce que vous auriez prescrit. Il serait surtout important de bien instruire en particulier ceux qui sont à la tête des communautés, afin qu'ils vous secondent dans le maintien des Règles, de l'esprit religieux, etc...

Le bon Dieu nous a éprouvés à Cayenne comme en Guinée. Sur les trois missionnaires que j'y ai envoyés, il a plu au Seigneur de nous enlever, au bout de trois mois, le Supérieur, M. Thoulouse... Que le nom de Dieu soit béni! Il est le maître de nos hommes comme de nos œuvres... Je suis trop heureux d'avoir une douleur à lui offrir...

Vous voyez une fois de plus, Monseigneur, qu'il plaît à Dieu de nous faire vivre dans la misère et qu'il veut faire son œuvre lentement, péniblement avec des instruments nuls. Y a-t-il un homme parmi nous qui soit en état d'être supérieur, ou il meurt, ou il tombe malade, etc. Faut-il nous tourmenter pour cela? Non certes; il faut faire comme j'ai dit plus haut et attendre les moments de Dieu en paix et humilité!

Votre tout pauvre serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

au **Min. de la Marine** :

XCI

Paris, le 4 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je prends la liberté de solliciter une faveur pour Mgr Bessieux, vicaire apostolique des Deux-Guinées.

Revenu de sa Mission avec une santé fort délabrée, par suite d'une grave et dangereuse maladie contractée au Gabon, il a besoin de se rétablir avant de retourner

au poste que la Providence lui a assigné. Mais l'humidité et le froid de nos contrées étant fort opposés à son rétablissement, il a résolu de passer la mauvaise saison à Lisbonne. Comme Monseigneur n'est pas connu dans cette ville, je viens vous prier, Monsieur le Ministre, de lui donner une recommandation pour M. l'Ambassadeur de France en Portugal. Il serait bien reconnaissant pour ce bienfait ajouté à tant d'autres.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Sr **Sainte-Agnès** :

CXL

Paris, le 4 novembre 1851.

MA CHÈRE SŒUR,

Que la paix de Notre-Seigneur remplisse votre âme, qu'elle soit la gardienne de votre esprit et de votre cœur, et qu'elle l'unisse à Jésus, votre divin Époux !

Soyez sans crainte et sans angoisses, ma chère enfant; vous ne serez jamais séparée de Jésus. Vous vous êtes donnée à lui, il vous a acceptée; il vous a épousée, il ne vous répudiera jamais. Que votre cœur soit toujours fort et calme au milieu de la tribulation ! Jésus est avec vous, Jésus est pour vous, c'est lui qui vous soutient, qui vous fortifie. J'ai vu avec une grande consolation les dispositions de votre âme au milieu de la crise où il a plu à Dieu de faire passer votre pauvre et chère Congrégation. J'y vois avec évidence la main de Dieu; telle que je vous connais, je ne puis comprendre comment vous pouvez maintenir votre âme dans le calme dans un état de choses si pénible; je regarde donc comme certain que le Bon Maître vous soutient d'une manière

toute particulière. Sous ce point de vue comme sous bien d'autres, il est bien clair que cette croix si dure est une véritable faveur qui vous est accordée à vous et à toute la Congrégation. Il en ressortira une grande grâce de la vie religieuse. Soyez assurée que la divine Bonté ne vous abandonnera pas, et profitez du bienfait de Dieu pour votre plus grande sanctification.

Ces sortes de secousses renferment toujours des grâces éminentes. C'est dans ces moments critiques qu'on apprend à mettre en pratique l'humilité de cœur tant recommandée par le divin Sauveur; on sent qu'on dépend de lui seul et on s'habitue à cette dépendance intérieure; on apprend le néant de toute chose humaine; on se détache de tout pour ne vivre qu'avec Jésus et en Jésus. Avec le calme qu'il a plu à Dieu de vous donner, vous arriverez tout naturellement à vous livrer à ces saintes dispositions. Entrez donc dans ces sentiments d'humilité intérieure et mettez-vous pour vous et pour toute votre Congrégation dans l'entière dépendance de votre divin Époux. Il est votre maître, laissez-le faire de vous et de vos chères Sœurs tout ce qu'il jugera à propos dans sa divine Bonté. Soyez parfaitement soumise à tous ses bons plaisirs.

Je ne suis pas étonné des quelques efforts faits par l'imagination pour amener des troubles et des inquiétudes; le Bon Dieu vous donnera la grâce de surmonter ces vellétés de l'imagination et de vous maintenir dans cette soumission paisible, dans cet abandon humble et plein d'amour à tout ce qu'il lui plaira de faire. Évitez de supputer les éventualités, qui pourraient arriver; évitez de penser à ce que vous ferez, à ce que vous deviendrez dans ces différentes éventualités. Vivez au moment où vous êtes et tenez-vous dans l'humilité de cœur devant lui.

L'affaire du Sacré-Cœur étant manquée, il ne faut plus en occuper votre esprit; si une autre combinaison venait à être proposée, tenez-vous en repos et laissez faire le Bon Dieu. Votre pensée de suivre partout vos Bonnes Mères est excellente et digne d'une enfant de Dieu; je m'attendais à cela de votre part, je n'en bénis

pas moins le Bon Maître qui vous donne ces excellents sentiments. Mais j'ai la ferme confiance que cette disposition restera sans exécution, parce que j'ai la confiance que Dieu n'abandonnera pas ses servantes, et qu'il laissera la Communauté telle qu'elle est en venant à son aide, en lui portant un secours inattendu, et alors je n'ai pas de doute qu'il y répandra de nouvelles grâces, et elle sera plus fervente. Après les grandes épreuves il donne ordinairement de grandes grâces. Si cependant il n'entrait pas dans ses desseins de vous laisser réunies en son saint nom, soyez sans inquiétude, reposez-vous sur lui, vous et votre sœur; il ne vous abandonnera pas, soyez-en sûre. En aucun cas vous ne rentrerez dans le monde ni l'une, ni l'autre.

Quant à M. de Brandt et aux sentiments qui s'élèvent à son sujet, pauvres enfants, c'est la nature qui crie; il ne faut pas attacher de l'importance à ses cris; évitez seulement d'en parler. Souvenez-vous de l'exemple de votre divin Époux : les Phariséens l'ont poursuivi à outrance, les soldats l'ont déchiré, crucifié, et cela avec une malice infernale et Jésus se tut; il les aimait et avait compassion d'eux. M. de Brandt a pu commettre des erreurs, il a pu par là faire du mal à votre Communauté, mais il l'a fait avec une intention sainte, avec un désir et dans la ferme persuasion de lui faire un grand bien; il l'a fait avec une affection sincère pour elle; s'il s'est trompé, croyez qu'il en souffre; il mérite plus votre affection et votre compassion que ne le méritaient de la part du Sauveur les Phariséens et les soldats. Cependant ne vous tourmentez pas des pensées qui vous viennent à son sujet; ce sont les mouvements spontanés de la nature que la volonté rejette.

Quant à la confiance de vos Bonnes Mères en lui, vous pouvez être tranquille, elle n'ira pas jusqu'à les engager en quoi que ce soit, sans vous avoir examinées avec soin par elles-mêmes. Je suis enchanté du reste des dispositions que vous manifestez à leur égard; maintenez-vous y et soyez leur consolation.

Je ne me rappelle pas si j'ai acquitté la dette dont vous me parlez; dites-moi dans votre prochaine lettre à

qui sont dus les 10 ou 12 francs en question, et je les solderai; en tout cas reposez-vous sur moi et tenez-vous en paix pour cela.

Vous pouvez suivre la méthode pour la manière de vous confesser, telle que vous l'a prescrite le P. Jésuite. Soyez douce envers vous-même au confessionnal, comme ailleurs; dites les choses avec calme et sous forme suave et modérée. Pour le jeûne des Quatre-Temps de septembre la décision de votre aumônier est très exacte; dans toutes les circonstances où il y a doute, pour vous l'obéissance à vos supérieurs est obligatoire, quelle que soit leur décision.

Votre tout dévoué et affectionné oncle.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

* * *

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXIX

4 novembre 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Ne trouvant pas dans mes papiers la réponse à la lettre du 8 août dont vous m'avez honoré, je crains un oubli de ma part, et je m'empresse de le réparer s'il y a lieu.

Votre Éminence me demandait des renseignements sur M. Marchési, prêtre corse, autrefois du clergé de la Martinique, maintenant à Rome et en instance pour obtenir la grâce d'aller exercer le saint ministère à Maurice.

Voici ce que je puis lui répondre : Je connais deux ecclésiastiques de ce nom. Ils sont frères; l'aîné est grand, le cadet petit. Ne sachant sur lequel Votre Éminence veut des renseignements, je vais lui dire ce que je sais de l'un et de l'autre. Le premier a une très mauvaise réputation; étant à la Martinique il s'est fait gérant d'une fabrication de sucre, et a abandonné les fonctions saintes au grand scandale de tout le pays, faisant battre ses

noirs et négresses nus en sa présence. Le second a exercé les fonctions saintes dans la même Colonie jusqu'en 1849. C'est un esprit brouillon qui, à l'avènement de la République française, jeta le trouble dans sa paroisse en excitant trop les idées d'indépendance parmi les esclaves et ce fut là la principale cause de son renvoi de la colonie. Les notes que les Supérieurs ecclésiastiques me donnèrent à différentes époques sur son compte sont mauvaises. On lui reproche même des fautes graves, et quoiqu'on n'ait pas établi juridiquement sa culpabilité, on la regarde cependant comme certaine.

Vu la connaissance que j'ai de ces deux prêtres je croirais qu'ils ne pourront pas faire de bien à l'île Maurice et qu'ils seront en danger d'y faire du mal.

Daignez agréer l'hommage du plus profond respect et l'affection filiale avec lesquels

J'ai l'honneur d'être, Éminence Révérendissime,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

* * *

à S^r **Saint-Léopold** :

CXLI

A ma chère Sœur Saint-Léopold, Religieuse de Louvencourt, Dunkerque.

Paris, le 5 novembre 1851.

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

Je me réjouis bien de ce que vous avez enfin rencontré un bon prédicateur pour la retraite; vous en aviez besoin, et il est heureux que le bon Dieu vous l'ait accordé. Mais c'est, à ce qu'il paraît, une nécessité pour vous de vous faire peur : quand le bon Dieu vous donne du miel, vous prenez après cela bien vite une pincée de poivre. Vous me parlez du bien que vous a fait cette retraite, et tout de suite vous ajoutez : *Je crois que le bon Dieu me demandera un compte plus rigoureux des grâces que j'ai reçues.* C'est là ce que j'appelle une bonne pincée de

poivre à la suite de votre miel. Pourquoi le bon Dieu vous demanderait-il un compte si rigoureux? Quand une mère fait un bel habit à son enfant, est-ce pour avoir le plaisir de le gronder quand il y fera des taches? Et l'enfant qui reçoit ce bel habit se met-il en inquiétude parce que l'amour de sa mère pour lui, lui a fait un bel habit? Bien au contraire, l'enfant est content et heureux, seulement il a soin de ne pas salir l'habit que sa mère lui a donné. Faites de même, soyez contente et heureuse de la bonté infinie de Dieu pour vous, et n'allez pas faire cette injure à la bonté si pleine d'amour que Dieu a pour vous, que d'en avoir peur. Ce n'est pas pour cela qu'il vous donne ses grâces; pleine de reconnaissance pour la Bonté divine, profitez de ces grâces pour lui être de plus en plus agréable.

Les difficultés que vous voyez à votre avancement spirituel ne sont pas aussi grandes que vous le pensez. Toutes ces difficultés ne sont que dans l'imagination et la sensibilité et nullement dans le fond de l'âme. Vous voulez être à Dieu et vous l'êtes; vous voulez être à Dieu non seulement d'une volonté générale, mais dans la pratique; seulement votre imagination ne vous laisse pas toujours en état de vous appliquer sensiblement à Dieu; cela ne fait rien pour le fond, cela ne vous empêche pas d'être véritablement à Dieu et de pratiquer les vertus qui vous rendent agréable à ses yeux. Vos défauts (et quelle est la créature qui n'en a pas), vos défauts se reproduisent dans la sensibilité, mais la volonté n'y consent pas. Le mal le plus grand, et peut-être l'unique mal chez vous, est que cette difficulté, que vous trouvez dans votre imagination, vous déconcerte, et l'apparition d'un défaut vous effraie et tout de suite vous tremblez. C'est là ce qu'il faut absolument éviter. Ne vous troublez donc jamais de rien; tenez votre âme calme, paisible et pleine d'une humble confiance en Dieu, même lorsqu'il vous échappe une faute, même s'il y a consentement à cette faute. Je vous garantis tout, si vous vous maintenez dans cette paisible confiance. Ne vous troublez pas non plus de ce qui vous reste de ce mouvement d'affection passée, dont vous ressentez encore un reste.

Supportez cela comme une croix qu'il faut porter tant qu'il plaira à Dieu de vous la laisser; mais il faut la porter avec paix, soumission, humilité et confiance en Dieu. Soyez bien assurée qu'il n'y a plus aucun mal dans ce qui vous reste et que la volonté n'y est plus pour rien. Cette affection laisse un reliquat dans la sensibilité et l'imagination, et cela malgré vous. Tenez-vous donc en repos et méprisez toutes ces pensées alors elles passeront plus vite.

Pour ce qui concerne les affaires de votre chère Congrégation, tenez-vous en paix et remettez tout entre les mains de Dieu. Au moment où vous y penserez le moins, il viendra à votre secours. Du reste arrive que voudra ! soyez en paix et pleine de confiance et d'abandon à Dieu et à Marie. La divine Bonté vous a fait entrer en religion; vous vivrez et vous mourrez consacrée à Dieu. Tenez-vous assurée qu'il en sera ainsi. N'en voulez pas au bon M. de Brandt, il a agi en tout pour le bien de votre Congrégation; s'il s'est trompé, Dieu l'a permis ainsi pour des raisons connues à lui seul; soumettez-vous en paix et avec amour, et ne voyez dans les hommes que des instruments entre les mains de Dieu.

Que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous et qu'il remplisse votre âme.

Votre oncle tout dévoué.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LXVII

Paris, le 5 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans le désir de pourvoir au bien spirituel de la population de Pondichéry, je viens soumettre à votre sagesse une proposition concernant la Préfecture apostolique de cette colonie.

Depuis qu'on y a rétabli le culte, deux Missions s'y

sont formées; l'une est dirigée par un Vicaire apostolique de la Congrégation des Missions Étrangères, rue du Bac, à Paris. Ce Vicaire apostolique a toute la population indigène sous sa juridiction. L'autre Mission, sous la forme de Préfecture apostolique, est confiée au Séminaire du Saint-Esprit et ne doit avoir d'action que sur la population d'origine européenne.

De là donc, deux pouvoirs ecclésiastiques, indépendants l'un de l'autre, dans une même ville, exerçant sur deux populations confondues en une seule une autorité qui n'est déterminée par aucune délimitation territoriale.

Le Vicariat apostolique compte d'assez nombreux missionnaires; il possède un collège d'une assez grande importance pour ce pays et une belle église ouverte au public.

La Préfecture apostolique a pour chef un simple prêtre secondé par deux vicaires seulement, dont l'un réside à Pondichéry avec lui, et l'autre à Chandernagor.

Telle a été jusqu'à présent l'organisation religieuse de Pondichéry, organisation défectueuse et anormale, qui a toujours été un obstacle au bien spirituel des populations de cette colonie et qui sera toujours un sujet d'embarras et de conflits continuels.

Et en effet pour que M. le Préfet apostolique puisse donner à son zèle tout le développement nécessaire au bien spirituel de la population qui lui est confiée, il a besoin d'une grande influence sur les esprits et d'une action qui puisse s'exercer sans entraves; mais étant simple prêtre, n'ayant qu'un seul vicaire avec lui, quelle influence, quelle action peut-il avoir, à côté d'un Évêque entouré d'un clergé nombreux, composé de l'élite de ses missionnaires, qui par le moyen d'un collège qui lui appartient, se trouve naturellement à même d'établir des relations intimes avec la partie de la population la plus éclairée du pays, qui est précisément celle qui est confiée aux mains de M. le Préfet apostolique? De cette position secondaire a résulté nécessairement pour ce dernier une sorte de déconsidération qui nuit à son ministère, qui tend à l'annuler et dont il doit cher-

cher à sortir par tous les moyens qu'il peut trouver.

En outre, M. le Préfet apostolique et son vicaire ne peuvent exercer leur ministère sur le peuple qui leur est confié que dans l'enceinte de leur église; or il n'y vient pas ou peu; l'église du Vicaire apostolique étant ouverte au public, les cérémonies religieuses s'y faisant avec plus de pompe et d'éclat à cause de la présence du Prélat et de son clergé, la population européenne y est attirée et abandonne sa paroisse.

Cet état de choses ne peut pas manquer de donner lieu à des conflits nombreux et à mille inconvénients souvent scandaleux pour les fidèles, qui arrêtent le bien, embarrassent même l'administration civile et découragent le clergé.

Il faut le dévouement et la piété de M. l'abbé Calmels pour avoir pu persévérer si longtemps dans ce poste si pénible de Pondichéry. Il me sera bien difficile de le remplacer. Un ecclésiastique sage et zélé n'acceptera jamais une Préfecture apostolique où il y a si peu de bien à faire et tant de difficultés à redouter.

La force de ces considérations me fait un devoir de faire le sacrifice de la Mission de Pondichéry. Je viens donc, Monsieur le Ministre, uniquement en vue du bien de cette colonie, vous proposer la suppression de la Préfecture apostolique qui y est établie. Le Saint-Siège concède volontiers au Vicaire apostolique de cette ville la juridiction sur la population européenne, et le Prélat est tout disposé à nous remplacer près d'elle. Si vous agréez cette substitution, les deux vicaires de M. Calmels resteraient à leur poste; quant à ce digne ecclésiastique, les vingt-deux années de sa vie, qu'il a consacrées avec tant de zèle et de dévouement à cette Mission de Pondichéry, m'obligent à solliciter de votre bienveillance, pour sa vieillesse, une pension de retraite expectative, grâce déjà accordée à des membres du clergé colonial qui se sont trouvés dans une position analogue à la sienne.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *sup.*

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXX

Paris, le 6 novembre 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je me suis occupé de l'affaire de Pondichéry dont vous avez daigné m'entretenir dans votre lettre du 9 août 1851.

N'ayant pas eu l'espoir de faire consentir le Gouvernement français à ce que Chandernagor soit sous la juridiction d'un évêque anglais, je me suis adressé à la Congrégation des Missions Étrangères pour la prier d'agir auprès de Mgr le Vicaire apostolique de Pondichéry, afin qu'il consentît à accepter la juridiction sur cette petite ville.

M. le Supérieur du Séminaire des Missions Étrangères a proposé la question à son Conseil qui a jugé comme moi que Chandernagor devait être conservé sous la juridiction du vicaire apostolique, vu que sans cette mesure le gouvernement ne voudrait pas consentir à la suppression de la préfecture. On voyait d'ailleurs un avantage même dans la position de Chandernagor, où l'on pourrait placer une procure pour des Missions plus lointaines. Ces messieurs écrivirent dans ce sens à Mgr de Drusipar. Le Conseil de Pondichéry fut du même avis et transmit la proposition ainsi expliquée à Monseigneur qui se trouvait absent. Cependant Mgr l'Évêque de Drusipar répondit à M. le Supérieur qu'il n'osait se charger de la responsabilité d'une localité située à 300 lieues de Pondichéry. Comme les directeurs du Séminaire des Missions Étrangères n'ont pas le pouvoir de traiter cette affaire sans le consentement de l'Évêque, elle se trouve arrêtée par le seul fait d'une inquiétude de conscience de la part de Sa Grandeur.

J'ai donc pensé qu'un grand bien pouvant résulter de la conclusion de cette affaire, que cette conclusion étant arrêtée par un motif qui ne paraît pas sérieux et

qui ne trouve d'ailleurs aucune opposition de la part des membres de la Congrégation des Missions Étrangères, Votre Éminence Révérendissime voudrait peut-être passer outre et trancher la difficulté que Chandernagor sera sous la juridiction du Vicaire apostolique de Pondichéry. La question étant ainsi décidée, la conscience de Mgr l'Évêque de Drusipar serait rassurée par le fait même que cette juridiction lui aura été imposée. Il pourrait d'autant plus se rassurer facilement que les rapports entre Pondichéry et Chandernagor sont fréquents et faciles.

Si Votre Éminence Révérendissime juge à propos de décider ainsi, je la prierais de vouloir bien me donner ses ordres et je ferais alors mes démarches définitives auprès du Gouvernement.

Daignez agréer l'hommage, etc...

F. LIBERMANN.

* * *

à la **Propag. de la Foi** :

XXVI

Paris, le 7 novembre 1851.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, la lettre d'un de nos missionnaires des Deux-Guinées afin, au cas où vous le jugerez convenable, de la faire insérer dans les *Annales* de la Propagation de la Foi.

Veillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à M. **Emonet**, à Notre-Dame du Gard, près Picquigny :

I

8 novembre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Les nouvelles que vous me donnez m'ont bien satisfait. Je m'y attendais, j'ai vu pendant les vacances les excellentes dispositions de nos chers enfants. Je pensais bien à l'avance que la philosophie sera moins forte que celle de l'an passé. Il faut prendre les choses de la main de Dieu comme il les donne; l'important est que l'esprit soit bon.

Continuez à faire attention à vous pour maintenir l'énergie et la constance d'application à vos classes, lecture spirituelle, etc...; qu'en général tout ce que vous faites soit fait avec âme, sans cependant y mettre de la contention, de la raideur ou de l'exagération.

Quant aux sentiments que vous éprouvez dans vos exercices, c'est bon, et la pensée qui en est la source est bonne; aussi suivez-la tant qu'elle se présente naturellement; et si plus tard cette pensée n'avait plus pour vous l'attrait qu'elle a maintenant, il ne faudrait [pas vous en inquiéter] allez bonnement et simplement. Je n'ai jamais eu d'inquiétude de l'absence des sentiments en vous; mais Dieu les donnant ils sont bons. Pour les Conseils vous ne pouvez user en aucune manière de ce qui vous est connu par la confession, cela va sans dire. Il en est autrement de la direction. Chez nous la direction n'est pas comme dans les séminaires. Nous avons une part intéressée à la conscience des élèves et des novices; ils sont obligés d'ouvrir leur conscience pour qu'on puisse juger de leur vocation; c'est un quasi-contrat fait entre eux et la Congrégation, qu'en venant ils ouvrent leur conscience pour qu'on juge s'ils ont la vocation, s'ils sont propres à la Congrégation. On ne les admet qu'à la condition de les connaître; aussi la Règle les oblige-t-elle à se faire connaître. Par suite le secret de la direction

n'existe pas pour le Conseil, en tant qu'il sera utile de le faire connaître, sous le rapport de leur vocation et de leur perfectionnement dans l'esprit de la Congrégation. Seulement il serait bon de ne pas dire explicitement : un tel m'a dit telle chose en direction, mais il faut que vous prononciez sur vos dirigés d'après ce que vous savez dans la direction et que vous fassiez part de votre jugement et des motifs sur lesquels vous vous basez, quoique ceux qui entendent voient que vos bases viennent de ce qui a été dit en direction. Je pense que cette explication sera suffisante.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

Le 8 novembre 1851.

* * *

à M^{me} Delaplace :

I

Paris, le 8 novembre 1851.

MADAME,

Votre cher fils m'a demandé si, par l'autorisation que je lui avais donnée de rester quinze jours auprès de sa bonne mère, j'ai compris le dimanche. Ayant cru qu'on avait répondu à sa lettre, je ne me suis pas pressé d'écrire moi-même, ayant été bien occupé cette semaine. Je viens d'apprendre que sa lettre est restée sans réponse; je m'empresse, quoique un peu tard, de vous adresser ma réponse à vous-même. J'espère qu'il aura interprété favorablement la permission en l'étendant à lundi; il connaît trop bien les désirs que j'ai de soulager vos peines autant qu'il peut être en moi, pour pouvoir croire à une restriction dans l'autorisation accordée.

Je suis bien content de profiter de cette circonstance pour vous exprimer le désir que j'ai de vous procurer toutes les consolations et les encouragements au milieu

de vos peines. Vous avez, **Madame**, deux titres à l'intérêt bien vif que nous vous portons. Le premier est que votre cœur est dans des souffrances habituelles : il est toujours comme le Cœur de **Marie**, et en union avec le Cœur de **Marie** au pied de la croix; le second est que vous avez donné votre cher enfant au très saint Cœur de **Marie**; il est devenu le nôtre, et il nous est aussi cher qu'il l'est à votre cœur.

Soyez assurée, **Madame**, que la bonté divine accepte vos sacrifices et vos peines; il vous considère avec amour et miséricorde. Jamais sacrifice fait à **Jésus** n'est resté sans la récompense d'une grande surabondance de grâces et de sanctification, et les sacrifices qui lui sont les plus chers, ce sont les sacrifices du cœur; jamais âme crucifiée et humblement soumise à ses pieds n'a été abandonnée de **Jésus**; c'est dans ces âmes qu'il met toutes ses complaisances, et il leur réserve des trésors de consolation et de gloire dans le Ciel. **Jésus** veut vous faire vivre de sa vie dans ce monde, afin de vous faire vivre aussi de sa vie dans la gloire. Sa vie, dans **Marie**, était une vie de douleur et de privation; il vous traite comme il a traité sa sainte **Mère**. Unissez donc votre cœur au Cœur de **Marie** et soyez pleine d'amour et de reconnaissance envers **Jésus** de la prédilection qu'il manifeste à votre égard, en vous donnant une si large part à la vie sainte qu'il a menée sur la terre. Soyez humble, généreuse, calme et paisible; vous êtes à **Jésus**, vivez avec **Jésus**, et **Jésus** avec vous : voilà votre consolation, voilà le soutien, la force de votre âme. Je continuerai à prier pour vous comme par le passé et je vous demanderai de vouloir bien nous donner une petite part à vos exercices pieux et à vos œuvres agréables à Dieu.

J'ai l'honneur d'être, **Madame**, en **Jésus** et en **Marie**, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

XVIII

Paris, le 13 novembre 1851.

MONSEIGNEUR,

Vous avez pleinement gagné votre cause dans l'affaire du mobilier. Votre Grandeur a dû recevoir des lettres du Ministère de la Marine à ce sujet. Sur les observations que j'ai présentées de votre part, on s'est empressé de vider cette question, de telle manière qu'on y a répondu courrier par courrier. C'est une preuve du bon vouloir qu'on a à la Marine, de soutenir votre autorité et de seconder vos vues et vos projets pour le bien de votre diocèse.

Le Ministère s'occupe aussi activement de ce qui concerne votre Petit-Séminaire, l'augmentation de votre clergé, votre logement épiscopal. Le crédit qu'on veut ouvrir pour vous et pour vos deux collègues, sera fort élevé, il paraît. J'ai peur que l'Assemblée n'entre pas pleinement dans les bonnes intentions de la Marine. Quand il en sera temps, je tâcherai d'intéresser à cette affaire quelques-uns des principaux et des plus influents de nos représentants, bons catholiques, et Dieu aidant, nous réussirons, je l'espère.

M. Contoz va partir enfin. Ce n'est pas tout à fait notre faute, Monseigneur, si, malgré vos ordres, il n'est pas parti plus tôt. Outre une maladie qu'il a faite, son inscription sur le cadre de votre clergé, a souffert des retards aux Cultes : on n'avait pas été informé à ce Ministère des vacances de votre diocèse. Heureusement que votre dernière lettre est venue m'apporter des renseignements officiels et a tout arrangé.

Les observations du Ministère des Cultes à propos de l'inscription de M. Contoz, m'ont déterminé à envoyer à la Martinique M. Schiir que je vous avais annoncé. De plus, nous avons craint que ce jeune homme ne fût trop original pour votre Petit-Séminaire. Il est bon, mais

très singulier. Il sera mieux dans le ministère ordinaire, et comme votre diocèse, Monseigneur, est le mieux fourni, le plus plein, la Martinique, qui n'a encore reçu aucun prêtre du Séminaire et où il y a dix vacances, paraissait avoir plus de droit sur lui : nous l'avons donc envoyé à Mgr Leherpeur. Mais vous n'y perdrez pas; dans quelques mois je vous en enverrai un autre à sa place; c'est un des anciens élèves de la maison.

Quant aux divers prêtres dont vous me parlez, Monseigneur, je n'ai pas osé les recevoir; je ne saurais me résoudre à vous envoyer quelqu'un dont je ne puis pas répondre. Vous ne voulez que du bon et du sûr; ce serait sortir de cette volonté, si raisonnable et ne pas lui obéir, que de vous envoyer ces prêtres qui sortent, on ne sait pourquoi, de leurs diocèses. Vous savez que c'est une coutume générale en France, de regarder les colonies comme un lieu ouvert à ceux dont on ne sait que faire. Il faut que cette coutume tombe. Avec toutes les précautions que nous prenons, nous avons été deux fois à la veille d'être trompés; que serait-ce, si nous nous montrions faciles? Ce ne sont pas les prêtres à vous envoyer qui manquent j'en ai bien d'autres que ceux dont vous me parlez, qui se sentent la vocation d'aller vous offrir leurs services, mais je me garderai bien de me prêter à leurs désirs.

Le prêtre de Beauvais ne nous a pas écrit. Je n'ose pas lui écrire le premier. Faut-il le faire, Monseigneur? Le connaissez-vous? Nous, nous ne le connaissons que pour l'avoir vu.

Je n'ai aucune connaissance, Monseigneur, de l'arrêté du Gouverneur de la Guadeloupe sur vos écoles. Je vais en parler au Ministère la première fois que j'aurai occasion d'y aller.

Les objets pour votre trône vont être expédiés s'ils ne le sont pas déjà.

Les nouvelles qui nous sont arrivées de Bourbon sont satisfaisantes; mais Mgr Desprez n'a pas eu lieu d'être entièrement satisfait de la réception que lui a faite l'administration. Il va se servir des Jésuites pour son Petit-Séminaire; et ces bons Pères, là comme ailleurs,

ont leurs ennemis. Avant l'arrivée de Monseigneur, on venait de leur refuser l'ouverture d'un collège que les bons pères de famille demandaient : l'Évêque accorde ce que le Gouvernement a refusé; c'est assez vous dire, vous comprenez combien cet acte d'autorité humilie et froisse.

Nous avons tout lieu de croire que Mgr Desprez réussira complètement. La population l'a accueilli avec enthousiasme; il a gagné tous les cœurs. Son clergé paraît être fort satisfait, à quelques mécontents près, qu'il ne lui était pas possible de contenter.

Voilà Mgr l'Évêque de Saint-Flour transféré à Autun, c'est fort heureux pour le diocèse. On ne sait encore si M. Bouange va le suivre.

Les Sœurs de Saint-Joseph, Monseigneur, ont consenti sans peine à la concession du noviciat que vous voulez former à la Guadeloupe. Elles paraissent bien désireuses de seconder en tout les vues de Votre Grandeur. Voilà toute cette Congrégation entre les mains de Mgr de Saint-Flour.

J'ai oublié de vous parler dans ma dernière lettre, Monseigneur, de M. Bages, un de vos sujets, qui vous vient de Mgr de Bayonne. C'est un bon élève, très studieux; il a d'assez bonnes façons, beaucoup d'usage du monde : vous devez vous en souvenir; c'est Votre Grandeur elle-même qui l'a accepté et admis au Séminaire, avant son départ. Il n'est cependant pas sans défauts : d'un caractère assez difficile, susceptible, porté à la vanité, raide; mais il paraît pieux et sa conduite est bien régulière. Il va être sous-diacre à Noël. Sa santé est faible.

Je ne vous parle pas de nos nouvelles politiques. On dit que l'orage est bien près, qu'il va être terrible et la foudre va faire bien des victimes. Dieu est notre espérance.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

au **Ministre des Cultes** :

LXVIII

Paris, le 16 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de recevoir de M. d'Aigremont armateur de Granville, au sujet de l'Ile-aux-Chiens, une lettre. Il avait fait bâtir une chapelle dans cette île, et l'ayant munie de tous les objets nécessaires au culte, il a, de concert avec M. le Préfet apostolique de Saint-Pierre et Miquelon, sollicité avec instance l'érection d'une paroisse dans cette localité.

Après avoir communiqué ce projet à M. le Ministre de la Marine, vous avez jugé qu'il fallait surseoir à son exécution.

En ce moment M. d'Aigremont est sur le point de cesser ses relations commerciales avec le pays et de vendre les biens qu'il y possède. Il désirerait être fixé sur les espérances qu'il peut avoir encore quant à l'établissement de la paroisse en question, afin de savoir s'il doit conserver cette chapelle à sa destination primitive ou s'il doit la mettre en vente.

J'ai déjà eu l'honneur de vous exposer succinctement dans une lettre du 8 novembre 1849 les motifs sur lesquels était fondée la demande de l'érection d'une cure à l'Ile-aux-Chiens. Il me paraît que la circonstance présente réclamerait une décision définitive sur cette affaire : la chapelle de M. d'Aigremont, une fois vendue et employée à un usage profane, l'établissement de la paroisse deviendrait beaucoup plus difficile.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

* * *

à **Marie Libermann** :

CXLII

Paris, le 18 novembre 1851.

MA BONNE MARIE,

Je vois bien, le bon Dieu veut vous tenir au pied de la Croix avec Marie, votre bonne, aimable, sainte et heureuse Mère. Que voulez-vous faire? Il faut y rester avec elle, on n'est nulle part mieux en ce monde qu'au pied de la Croix. Vos croix sont semblables à celles de Marie; ses douleurs étaient dans le cœur, les vôtres aussi; elle souffrait des souffrances de son bien-aimé Fils, et vous souffrez des souffrances de vos bien-aimés parents. Il n'y a de différence que dans la grandeur, la profondeur, la violence des douleurs; faites en sorte qu'il n'y ait d'autre différence dans la manière de souffrir que dans le degré de sainteté et de perfection avec lequel Marie souffrait; tâchez d'en approcher autant qu'une faible créature peut approcher de la puissante Mère de Dieu. Marie en souffrant était bonne et toujours bonne; faites ainsi, soyez au milieu de vos peines et de vos angoisses douce et bonne; évitez la mauvaise humeur, l'inégalité d'âme et les autres défauts qui se glissent dans notre âme, lorsque nous ne supportons pas bien les peines qu'il plaît à Dieu de nous envoyer. Soyez aimable à tout le monde et que personne n'ait rien à supporter quand vous êtes en peine. Arrivez à cette amabilité au milieu de vos peines par la sérénité de l'esprit. Évitez la tristesse, ou supportez-la avec calme et avec paix. Souffrez saintement et vous jouirez de ce calme et de cette sérénité. Rien n'est sanctifiant comme les croix. Tenez votre âme intérieurement abaissée devant Dieu, et dites-lui mille fois le jour s'il le faut *fiat voluntas tua*. Remettez-vous dans ces moments pénibles toute entière entre les mains de Dieu. Donnez-vous à lui comme une victime immolée en holocauste, brûlée et consumée pour sa gloire dans son divin amour et en conformité à son adorable

volonté; et qu'est-ce qu'une pauvre créature devant Dieu? Qu'est-ce qu'elle peut lui offrir pour lui être agréable, surtout une créature pécheresse comme nous sommes tous, sinon de nous laisser immoler à sa sainte et adorable volonté? C'est le sacrifice seul qui satisfait une âme dévouée à Dieu. Tout ce qui n'est pas sacrifice nous laisse toujours dans la pensée que nous n'avons rien fait, et ne faisons rien pour notre Dieu. Souffrez donc dans cet esprit et vous serez heureuse, même dès ce monde, comme l'était Marie au milieu de ses plus grandes douleurs.

Pour vos tentations je n'ai rien de nouveau à vous dire; soyez sans inquiétude, elles n'ont aucune importance; communiez comme vous faites, et dans vos communions fréquentes vous trouverez la force de résistance; occupez-vous quand vous serez ainsi unie avec Jésus de cet esprit de sacrifice et des autres dispositions dont je vous parle. Donnez-vous à Jésus dans cet esprit.

Je suis heureux d'avoir contribué à tirer d'embaras vos pauvres parents. Je crains bien être dans cette affaire pour mes cinq cents francs, somme que je n'aurais pu avancer en conscience, si j'avais pu prévoir que je la perdrais, c'est-à-dire qu'elle ne me sera pas remboursée. Je n'ai cependant pas encore tout à fait perdu tout espoir du remboursement. Ne vous inquiétez pas.

Je vais voir si je trouve une place pour Théodora. Je ne vois pas trop à qui m'adresser. Priez pour cela.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *prêtre*.

P.-S. — Cette lettre était commencée, et je m'occupais à l'achever quand je reçus la vôtre datée du 16. La caisse de notre pauvre Économe est pour le moment littéralement vide. Je regrette de ne pouvoir vous tirer du petit embarras où vous vous trouvez et votre bonne marraine.

à la **Supérieure de Castres** :

LXII

Paris, le 19 novembre 1851.

MADAME LA SUPÉRIEURE,

M. Le Vavasseur est allé faire sa retraite au Gard, je vous écris donc moi-même à sa place.

Il m'est difficile de vous dire exactement le jour du départ du bâtiment qui doit porter vos chères Sœurs à Gorée. On m'a dit au Ministère qu'il partira sûrement à la fin de ce mois, vu qu'il avait déjà été retardé. Je vais envoyer encore aujourd'hui quelqu'un à la Marine pour savoir s'il y a un nouveau retard, et dans ce cas je vous le ferai savoir par une lettre que je vous écrirai demain. Comme ce retard n'est nullement probable, j'ai cru mieux faire vous écrire cette lettre dès aujourd'hui. Deux prêtres et un diacre seront à bord avec les chères Sœurs. Sur ces deux prêtres, il y en a un du diocèse de La Rochelle qui me paraît très bon prêtre. Comme c'est le plus âgé — il a environ 50 ans — il paraît préférable que vos bonnes Sœurs s'adressent à lui pour les conseils religieux. L'autre prêtre est très jeune, mais il a déjà fait deux voyages sur mer, il serait peut-être plus à même de leur donner un conseil concernant le voyage et les relations avec les officiers et matelots. Cependant quoique ce prêtre soit pieux et modeste, il serait bon d'engager vos Sœurs à ne pas avoir des rapports trop fréquents avec lui, à raison surtout de sa jeunesse et de la trempe de son esprit et de son caractère.

A Brest, si les Dames de Saint-Joseph avaient de la place, et voulaient accueillir avec plaisir vos Sœurs, leur maison serait préférable, à cause de la bonne amitié que l'hospitalité établirait entre les deux Congrégations. Si leur maison n'était pas à Brest même ou si elles n'avaient pas le logement nécessaire, il faudrait vous adresser aux Dames du Refuge. Là vos chères Sœurs seront reçues avec plaisir, elles s'y trouveraient bien et à bon compte.

J'oubliais de vous dire que le Ministre ne prévient jamais qu'une seule fois pour les départs.

J'ai reçu ces jours derniers une lettre du Sous-Préfet de Morlaix, en faveur d'une jeune personne qui veut entrer dans votre sainte Communauté et dont il dit beaucoup de bien. Je vous envoie cette lettre pour que vous puissiez en juger par vous-même. J'ai répondu à ce Monsieur que je vous donnerai connaissance de sa recommandation, et je l'ai engagé à vous faire écrire par la jeune personne elle-même.

Le 20 — Réflexion faite, j'ai préféré ne vous envoyer cette lettre qu'après avoir fait prendre mes nouveaux renseignements à la Marine; on me répondit qu'on ne pouvait pas plus me fixer sur le départ de l'*Arcoide* qu'on ne l'avait fait, et que peut-être pourriez-vous écrire au Préfet maritime de Brest pour savoir l'époque exacte de la mise à la voile. Je présume que vous n'auriez pas le temps d'attendre la réponse du Préfet avant la fin du mois.

Je suis sans nouvelles de la Guinée et de la Sénégambie. Je viens d'apprendre seulement un malheur arrivé à la Mission de Galam où vous n'avez pas de Sœurs. Cette pauvre mission, la plus malsaine de toutes, a perdu son Supérieur M. Arlabosse. Veuillez faire prier pour le repos de son âme. C'était un missionnaire bien zélé, bien dévoué et bien capable. Que Dieu soit toujours béni et sa sainte volonté exécutée!

J'ai l'honneur d'être...

F. LIBERMANN, *Supérieur*.

Monseigneur continue à se bien porter, il tousse cependant un peu. Il va rester encore un mois avec nous, et partira ensuite pour le Portugal et de là, directement pour sa Mission.

*
* * *

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

LXXII

Paris, le 20 novembre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Nous venons d'apprendre encore une bien malheureuse nouvelle de Galam. M. Arlabosse tombé malade à Bakel a été transporté à Saint-Louis du Sénégal, et c'est là qu'il est mort; je ne sais ni l'époque à laquelle il est tombé malade, ni à quelle époque il est mort. Je n'ai pas non plus d'autre nouvelle de MM. Tanguy et Simonet, ni de nos deux Frères. Cette nouvelle m'est arrivée d'une manière indirecte par une correspondance particulière de Saint-Louis. Vous savez combien j'ai toujours été inquiet sur cette Mission depuis le départ de M. Arlabosse. Ce fervent confrère s'était fait illusion et nous représentait ce pays comme très salubre; cependant à peine était-il parti que j'ai appris que Galam était le point le plus malsain de l'Afrique. Je n'ai donc pas été surpris de cette nouvelle; je n'en ai été qu'affligé. De plus il me reste une grande inquiétude sur nos deux autres confrères et nos deux Frères. Je vais envoyer M. Gaultier à la Marine pour avoir des renseignements plus exacts. S'il m'en apporte, je vous les transmettrai à la fin de cette lettre.

Ce qui me paraît le plus surprenant en tout ce qui nous arrive dans cette sainte et crucifiante Mission, c'est que les coups qui nous sont portés tombent toujours sur ceux qui sont les plus capables. M. Arlabosse est le douzième missionnaire qu'il a plu à Dieu de nous enlever sur les côtes d'Afrique; eh bien ! sur ces douze, il y en a dix qui étaient les plus capables, et je ne compte pas M. Allard qui ne manquait cependant pas de moyens. Cette considération, faite par elle-même pour affliger, doit être cependant le sujet d'une solide consolation, parce qu'elle nous fait voir d'une manière patente la main de Dieu, qui agit non par une providence ordinaire,

mais dans des desseins spéciaux qui nous sont inconnus et que nous devons adorer et bénir. Cependant ce qu'il nous est permis de voir dans cette conduite de Dieu, c'est qu'il veut que nous nous tenions dans notre petitesse, que nous ne visions pas à l'élévation, qu'il ne veut pas que nous nous fondions sur nous-mêmes et sur les moyens que nous pouvons avoir en main, mais sur lui seul; il veut faire son œuvre par des instruments pauvres, mais généreux, prêts à tout souffrir pour son amour, humbles, pleins d'abnégation, persévérants au milieu de toutes les peines, les souffrances, les contradictions et les dangers, dociles, obéissants et remplis de l'esprit religieux, et d'une confiance imperturbable en lui seul.

Il nous amènera là, dût-il déchirer nos cœurs et les mettre en mille pièces, j'en ai la ferme confiance.

Si, à la suite de ces dures nouvelles et d'autres qui viendront peut-être suivre celle-ci, le cœur d'un de nos chers enfants venait à défaillir, n'hésitez pas à le rassurer et à lui dire que nous n'enverrons jamais en Guinée que ceux dont le cœur se sentira plein de force et d'énergie pour affronter les plus grands périls; les périls ordinaires ne sont pas si grands qu'on pourrait se l'imaginer après ces nouvelles, puisque depuis 1844 nous n'avons dans le fond perdu que six missionnaires, car les cinq premiers ne sont morts qu'en 1843, dans le premier essai où l'on était sans expérience du pays, et M. Tisserant est mort dans un naufrage.

M. Le Vavasseur ferait bien de m'apporter ce que j'ai écrit sur l'oraison de méditation; qu'il n'oublie donc pas de le demander à M. Leman; j'en ai besoin pour l'explication sur l'oraison que j'ai à faire aux élèves du Séminaire.

M. Le Vavasseur doit aller voir M. Dubos. Qu'il lui demande si les 4.000 francs que nous lui devons encore doivent être remboursés bientôt; dans le cas où il les a trouvés à emprunter; que M. Le Vavasseur lui demande si nous pouvons rembourser mille, deux mille ou trois mille francs d'ici à quelque temps. M. Collin nous a envoyé un billet venant de Maurice; je l'emploierai à cela et j'y ajouterai les deux mille que M. Leman

doit recevoir de ses parents. Dans ce cas, il serait bon de déterminer quand M. Leman ira régler ses affaires avec ses parents.

J'ai eu des nouvelles de Bourbon. Tout y va bien. J'aurais besoin de causer avec le P. Le Vavasseur pour répondre à une lettre du P. Collin, parce qu'il m'éclaircira le sens de différentes parties de cette lettre. J'ai reçu aussi une lettre du P. Laval et un mot du P. Thiersé. Tout paraît bien aller à Maurice; de bonnes résolutions ont été prises et tout le monde paraît content.

Je pense que M. Le Vavasseur a amené M. Logier au Gard. Il serait bon de lui donner une occupation. La meilleure pour lui serait de l'employer à l'économat. Voyez et jugez. Que M. Le Vavasseur ne reste pas trop longtemps. Qu'il vienne vendredi ou samedi avant le soir.

M. Gaultier vient de la Marine. On lui a dit que le Gouverneur de Saint-Louis dit qu'il venait de voir M. Arlabosse dans la matinée du jour où il est mort, et que M. Arlabosse lui parlait de projets pour sa Mission de Bakel; il était passablement bien; le soir une violente fièvre l'a pris et emporté en trois heures de temps. Il paraîtrait d'après cela que les autres confrères allaient bien. Il n'y a pas d'autre nouvelle.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Supérieur.*

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XCH

Paris, le 23 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par la lettre dont vous m'honorez en date du 21 de ce mois vous me faites part de la nouvelle bien douloureuse pour moi, de la mort de M. Arlabosse, et vous me demandez si la perte que la Mission de Galam fait en sa personne aura des conséquences fâcheuses pour l'œuvre

religieuse et agricole que vient d'y fonder le zélé missionnaire.

Il serait bien difficile de remplacer dignement M. Arlabosse à Galam; cependant l'œuvre étant fondée et l'impulsion donnée par lui, j'ai lieu de croire qu'on ne l'abandonnera pas.

Toutefois, n'ayant eu aucune communication à cet égard de la part de Mgr Kobès et ne connaissant pas assez exactement les circonstances dans lesquelles il se trouve, je ne pourrais rien affirmer à ce sujet. Je vais le consulter par la première occasion et j'aurai l'honneur de vous faire part de sa réponse aussitôt qu'elle me sera parvenue.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

à Mgr Kobès :

Paris, le 24 novembre 1851.

MONSEIGNEUR,

Je regrette bien l'erreur qui s'est glissée dans mon esprit sur le jour de départ des bonnes Sœurs. Je savais cependant qu'elles devaient s'embarquer le 26 ou le 27 et il s'est fait dans mon esprit une confusion d'idées au point que je croyais qu'elles ne partiraient que plus tard. Il résultera peut-être de là que Mgr Bessieux n'aura pas le temps suffisant pour vous écrire au long.

Comme Monseigneur vous écrit il me reste peu de chose à vous dire. Il ne manquera pas de vous entretenir de ce qui concerne les Sœurs de Castres. M^{me} la Supérieure m'avait fait part de votre lettre au sujet de ses Règles. Elle y a ajouté bon nombre de notes et d'observations. Ceci arriva peu de temps avant la venue de Mgr Bessieux. Cette affaire m'embarrassait passablement, car la bonne Mère avait l'esprit un peu brouillé et éprouvait des inquiétudes. Dès auparavant

l'union entre la communauté des Sœurs et la nôtre était difficile; depuis la réception de cette lettre avec ses observations, j'ai reconnu plus que jamais non seulement qu'elle était difficile, mais qu'il n'y avait plus à y penser. Voyant dans ces notes que la bonne Supérieure, ainsi que son Conseil, tenait par-dessus tout à son autorité séparée de l'influence d'un supérieur et surtout d'un supérieur pris dans notre Congrégation, je ne voyais plus jour à cette union. J'étais de plus fort embarrassé de répondre à plusieurs autres questions sur lesquelles la Mère Supérieure annotait des observations dans lesquelles elle n'était pas d'accord avec les principes énoncés dans votre lettre. Voyant des inquiétudes et un grand travail se faire dans l'esprit de la bonne Supérieure, je ne savais que dire, surtout n'ayant aucune instruction spéciale de votre part. J'avais donc pris le parti d'engager la Supérieure de vous envoyer ses notes et d'attendre votre réponse avant de faire aucune démarche pour faire approuver ses Règles. Je comptais vous écrire moi-même pour que nous puissions nous entendre sur la marche à suivre. Sur ces entrefaites arrive Mgr Bessieux et par suite ce plan fut abandonné. M. Schwindenhammer venait de prêcher une retraite à Castres et avait fait tomber bien des préjugés, des préventions qui s'étaient accumulées dans les esprits, et par suite une partie des inquiétudes ont disparu. Cependant pour le fond la Supérieure persévéra dans ses idées sur ce qui concerne son autorité et sur certains autres points; cependant elle était, elle et son Conseil assez favorablement disposées à l'union, mais bien entendu selon ses idées. Elle persévérait toujours dans la pensée qu'il fallait déterminer définitivement tous les points de la Règle et la faire approuver.

Aussitôt que Mgr Bessieux fut assez reposé de ses fatigues, nous nous sommes réunis en conseil, ici, dans la chambre de M. Chevalier qui gardait le lit. MM. Le Vavasseur et Lannurien en faisaient partie. Nous avons pris votre lettre et les observations de la Supérieure et nous avons examiné la question dans ses détails. Nous avons conclu que :

1^o Mgr Bessieux ferait le voyage de Castres pour s'expliquer lui-même avec la Supérieure afin de calmer ses inquiétudes, car il lui en restait beaucoup quant à la Mission; que Monseigneur traiterait lui-même avec la Supérieure des questions agitées et dans le sens des décisions adoptées dans ce conseil.

2^o Que l'union était impossible.

Impossible de la part des bonnes Sœurs qui n'en voudraient pas, parce qu'elles avaient peur de nous et qui, si elles en voulaient, y mettraient des conditions telles que par le fait elle n'existerait pas.

Impossible de notre part, parce que si nous devons nous charger de la direction de la Communauté des Sœurs il faudrait que l'union fut viable, or elle ne pourra l'être, parce que si même les Sœurs faisaient de grands sacrifices elles mettraient toujours des conditions telles que nous ne pourrions pas faire du bien et du reste l'union ne durerait pas, il y aurait trop et de trop fréquents conflits. Du reste si même les Sœurs de Castres n'avaient pas des idées bien fixes sur ce point, cette union ne me paraîtrait pas possible. Il faudrait pour nous unir une communauté de Sœurs, que nous la créions, qu'elle naquit entre nos mains, que nous l'élevions peu à peu, que nous lui donnions toutes les règles; mais une communauté formée indépendamment de nous, qui a ses règles, son autorité et ses allures faites, ne peut pas nous être aussi unie. Le mal qui en résulterait serait grand et le bien nul.

3^o Nous avons conclu que Monseigneur devait faire en sorte que les Règles ne soient pas fixées ni approuvées du Saint-Siège. Il nous a paru qu'il valait mieux que vous eussiez quelque chose d'imparfait qui pourra peut-être s'améliorer plus tard. Ce que nous avons à craindre dans l'approbation des Règles, c'était d'abord que nous prévoyions que la Supérieure ne voudrait pas y introduire de changement, ni des modifications d'une certaine importance, et une fois approuvées il eût été difficile d'y revenir; d'ailleurs si plus tard les Évêques de la Guinée avaient trouvé nécessaire d'introduire des modifications, leurs difficultés avec les Sœurs eussent

été plus grandes. Enfin il était à craindre surtout que nous ne nous entendissions pas avec les Sœurs sur le Supérieur général. Il nous paraît plus que probable qu'elles finiront nécessairement par s'arrêter à Mgr d'Alby ou, si elles devaient venir à Paris, sur l'Archevêque de Paris, et de là il aurait résulté des difficultés graves pour les Évêques des Missions; ils avaient à risquer qu'on ne leur envoyât des Sœurs qui ne leur convinssent pas et dans les cas de difficultés sur les Règles, les usages des communautés ou la conduite des Sœurs en particulier, etc., les Évêques missionnaires auraient difficilement raison contre un Archevêque de France.

Je vous donne les points les plus importants de nos décisions; il ne me paraît pas utile d'entrer dans les décisions sur les points de détails.

Monseigneur est donc allé à Castres et a remis parfaitement les esprits, il a fait disparaître toutes les inquiétudes. Il vous donnera, je présume, le détail de ce qu'il a réglé avec les bonnes Sœurs.

Maintenant un mot sur l'œuvre de M^{lle} Clara que vous avez connue. Elle est établie à Saint-Pierre près du Gard. Je vous en ai déjà parlé dans une autre lettre ou j'ai chargé M. Le Vasseur de vous en parler, mais vous n'avez pas reçu cette lettre et cela m'explique pourquoi nous ne m'avez pas répondu à ce sujet. Elle est bien déterminée à s'immoler pour l'œuvre de la Mission. Le fond principal de l'œuvre telle qu'elle l'avait conçue d'abord est de former un tiers-ordre qui offrirait à Dieu prières et sacrifices pour la Mission. Le noyau de ce tiers-ordre vivra en communauté et offrira ses oraisons, ses adorations et ses pénitences pour la Mission, et travaillera autant qu'il est en elle pour cela. Une seconde partie vivra dans le monde, faisant les mêmes offrandes de prières et bonnes œuvres et travaillera autant que possible à l'avantage temporel de la Mission, en faisant du linge, ornements, etc., etc., chacun selon sa dévotion et sa facilité. Voilà en peu de mots et obscurément le fond le plus important de cette œuvre telle qu'elle a été conçue d'abord. Je n'ai pas le temps d'en dire plus long, parce qu'il faut que ma lettre soit close dans quelques minutes.

A peine l'œuvre fut-elle commencée que cette bonne demoiselle eut un désir démesuré de pouvoir dire aux personnes qui se présenteraient qu'elles pouvaient espérer aller un jour en Mission. Elle m'en parla, et je ne voulais pas lui décider cela. Enfin elle en parla à Mgr Bessieux qui le lui accorda. Jusqu'à présent cependant je n'ai pas voulu que cette petite Communauté portât encore l'habit. Nous n'avons pas encore réglé exactement la marche de la communauté. Elles sont six ou sept en ce moment. Dites-moi donc vos idées sur cela. C'est chose difficile, car je ne vous dis que des choses obscures, mais enfin dites-moi ce qu'il plaira à Dieu de vous inspirer.

Monseigneur va bien, il n'y a plus qu'un fort rhume qui le tourmente; il va aller à Rome et en Portugal; cela le remettra. Je le presse de partir.

M. Chevalier éprouve un mieux; c'est encore faible, mais cela se soutient. Nous sommes inquiets n'ayant pas de vos nouvelles.

La mort de M. Arlabosse est venue nous donner bien de la peine; toujours les chefs et les plus capables! que Dieu soit béni, qu'il fasse de nous selon son bon plaisir!

Le Ministre de la Marine me demande si nous comptons continuer cette Mission sur le même pied que M. Arlabosse. Je lui ai promis de vous écrire et de le lui transmettre votre réponse. Répondez-moi donc à ce sujet par la première occasion.

Si l'affaire des deux Vicariats s'arrange, ce ne pourra être que vous qui auriez Saint-Louis. Je vous avais donné dans une de mes lettres perdues ce que je comptais proposer sur l'étendue du Vicariat de Saint-Louis. Mon avis était de le restreindre à la rive droite de la Gambie. Mgr Bessieux est revenu à cet avis et M. Chevalier pense de même. Je n'ai pas le temps de vous en déduire les motifs. Ce sera pour la prochaine lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et dévoué serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

LXXIII

Paris, le 24 novembre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Je commence par répondre à la lettre du P. Le Vavas-
seur. Vous lui ferez part de cette lettre. J'ai voulu lui
laisser faire sa retraite en règle; je ne lui ai donc adressé
aucune lettre.

1^o Mgr Bessieux est décidé à faire le voyage de Rome.
Il partira vers le 10 décembre; il ne pourra donc faire
l'ordination au Gard.

2^o Demandez au P. Le Vavas-
seur s'il a envoyé la lettre qui donne à la Propagande les renseignements
sur M. Marchesi.

3^o M. Mas ne partira que dimanche ou lundi ou peut-
être plus tard.

4^o Le médecin est reçu et reconduit par M. Levavas-
seur (Léon).

5^o Une affaire très grave concernant M. Lurat. Lisez
ses deux lettres, n^{os} 1-2.

Il y a à examiner d'abord :

1^o S'il faut fermer la porte à jamais à tout membre qui
aurait cédé à une tentation, et aurait demandé à se reti-
rer de la Congrégation et qui se serait retiré en effet.

2^o Si on décidait qu'on ne serait pas exclusif pour tous
également, il est à savoir s'il faut établir cependant en
règle que ceux qui auront quitté ne rentreront plus,
sauf à laisser au Conseil le droit de faire des exceptions,
ou s'il faut établir dès maintenant deux catégories, dont
la première serait reçue aux conditions voulues et la
seconde sera refusée.

3^o Quelles sont les conditions pour qu'on puisse être
reçu de nouveau, et quelles sont celles par lesquelles
doit passer celui qui rentre ainsi dans la Congrégation?

4^o Enfin l'application des règles posées au cas présent.
Je reprends ces questions une à une.

1^o Faut-il établir une règle d'exclusion absolue pour

tous ceux qui auront quitté la Congrégation? C'est la question la plus difficile. D'un côté, l'exclusion absolue renferme un avantage contre les abus qui pourraient résulter de la latitude. D'un autre côté, il est dur de laisser périr un ancien membre de la Congrégation parce qu'il a eu le malheur de succomber à une tentation du démon, supposé que le refus puisse avoir ce danger pour lui.

2^o Si on se décide à ne pas être absolument exclusif, il me paraît préférable d'établir en règle qu'une fois sorti de la Congrégation, on n'y rentre plus, sauf des exceptions rares dans lesquelles le Conseil est autorisé à admettre sous certaines conditions. Ma raison est qu'il est difficile d'établir des catégories bien claires et bien tranchées, de déterminer les conditions de réadmission d'une manière assez fixe et assez détaillée pour que l'application soit bien claire et bien facile. Il faudrait donc que cette application soit laissée à l'appréciation du Conseil; la règle serait trop vague et trop indéterminée, ce qui pourrait avoir de graves inconvénients. D'ailleurs si on établit en règle une catégorie de sorties qui peuvent être réadmis, ce serait ouvrir la porte, tandis que la règle étant positive pour le refus et la réadmission n'étant qu'une exception *rare* (ce terme doit être introduit dans la résolution), on se laissera plus aller si facilement à la tentation de quitter.

3^o Les conditions sont de deux genres : l'état où se trouve la personne et les conditions qu'impose la Congrégation.

1^o Condition de la personne. On ne doit pas recevoir de nouveau, si le demandant poursuit sa rentrée pour des motifs autres que ceux de son salut; si dans sa demande il ne reconnaît pas sa faute, ne sent pas qu'il a succombé à une tentation, ne l'avoue pas franchement et humblement, s'il ne fait pas paraître un vif repentir, s'il est à craindre qu'il supporte mal l'humiliation attachée tout naturellement à sa position au milieu des confrères qu'il avait désertés, s'il est à craindre qu'il ne donne plus tard le mauvais exemple à la communauté, s'il est à craindre qu'il soit une charge pour la Congrégation, sans y rendre des services suffisants pour compenser

cette charge. Enfin il faut que l'on estime qu'il est en danger pour son âme, si on lui refusait la rentrée, ou si cela n'était pas, que le sujet en question étant reçu de nouveau donnerait des avantages marquants d'une certaine importance à la Congrégation en se trouvant toutefois dans les conditions énumérées nécessaires à sa réception.

2^o Les conditions qu'on lui imposerait seraient de passer à l'épreuve une année entière, avant d'être reçu de nouveau, dans une des maisons de la Congrégation (dans le noviciat lorsqu'on n'y trouve aucun inconvénient, ce qui peut avoir lieu parfois); d'être reçu, si on le juge digne, à la majorité des voix du conseil, après un vote favorable exprimé par la Communauté dans laquelle il aura fait son épreuve, y compris la voix du Supérieur et du premier Assistant qui sont requises. Pendant l'épreuve il ne sera pas soumis à des exercices humiliants; il sera traité avec charité et affection, observera toutes les règles de la maison où il se trouve (si c'est au noviciat ce sera la règle des novices). Il sera reçu par les vœux. Reste à savoir s'il doit faire en outre son acte de consécration.

Une fois reçu, il sera comme tout autre membre de la Congrégation sans aucune distinction, sinon qu'il ne pourra être nommé Supérieur ou premier Assistant qu'après un temps qui sera déterminé et après un vote du Conseil déclarant que le membre a réparé dignement sa faute passée et se conduit selon l'esprit de la Congrégation.

4^o L'application de ces règles à M. Lurat se verra quand nous les aurons déterminées.

Lisez cette lettre, entendez-vous à ce sujet avec le P. Le Vavasseur. Qu'il m'apporte cette lettre afin que je puisse avoir son contenu dimanche, quand nous aurons à examiner la question au Conseil. Dites aussi votre avis motivé par une lettre, ou une note que vous remettrez à M. Le Vavasseur.

Renvoyez aussi les lettres de M. Lurat.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

à **Marie Libermann** :

CXLIII

Paris, le 25 novembre 1851.

MA CHÈRE NIÈCE,

Notre Économiste accepte volontiers les deux billets de deux cents francs chacun que vous m'avez envoyés, et il fera honneur à la traite de votre père sur moi au 30 décembre prochain. Je me réjouis de pouvoir vous rendre ce petit service.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

Ne m'en voulez pas d'avoir tout sèchement mis ma signature; c'est une distraction : pour l'ordinaire, on me présente les lettres toutes terminées, et après me les avoir lues, on les présente à la signature et je ne fais que signer. On m'a présenté celle-ci et j'ai fait de même, comme s'il n'était pas question de ma bonne Marie. Pour ma punition j'y ajoute huit lignes qui m'auraient suffi pour faire la lettre entière. Voyez ma pénitence.

* * *

au **Ministre de la Marine** :

XCIII

Paris, le 26 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le jeune Lacombe, élève sénégalais de notre Séminaire, étant menacé d'une affection pulmonaire, le médecin de l'établissement nous engage à le renvoyer dans son pays avant les rigueurs de l'hiver, de peur que la maladie étant une fois déclarée, il ne soit plus possible

d'y porter remède. Je viens donc solliciter pour lui un passage à bord du premier navire en partance pour Gorée.

Comme M. Lacombe n'a aucune ressource pour se rendre au port d'embarquement et pour y attendre le départ du bâtiment qui doit le porter, j'ose vous prier de vouloir bien lui accorder un secours pour subvenir à ses besoins.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN.

* * *

à M. Demeuré :

I

A Monsieur Demeuré à Niederbronn (Bas-Rhin).

Paris, le 27 novembre 1851.

MONSIEUR,

J'ai reçu aujourd'hui la visite de votre jeune fils qui se trouvait dans l'embarras. Le pauvre enfant passant par Paris pour se rendre à Saumur, voulait, je présume, voir les monuments de la capitale. Il s'arrêta donc quatre jours et sa bourse y passa. Comme il n'avait plus de quoi payer son maître d'hôtel, celui-ci ne voulait le laisser partir et parla de l'amener au Commissaire de police. Se trouvant bien en peine, notre jeune carabinier se souvint de mon nom et de mon adresse; il vint me trouver suivi de son maître d'hôtel qui ne voulait pas le quitter un instant. Je l'ai accueilli avec affection en me souvenant de sa respectable famille et des bontés qu'elle a eues pour M. Schwindenhammer mon confrère et pour moi. Il me raconta sa déconvenue. Mais ne me souvenant pas de l'avoir vu lorsque j'eus l'honneur de

vous visiter, il y a deux ans, je voulais m'assurer de son identité; il alla donc chercher sa feuille de route qu'il avait oublié d'apporter avec lui. Il revint deux heures après, toujours accompagné de son maître d'hôtel. Je l'ai fait monter seul à ma chambre, et craignant qu'il n'eût fait un peu le jeune homme pour dépenser ainsi toute la somme que vous lui aviez donnée pour son voyage, j'ai fait semblant de me rendre un peu difficile afin de sonder son cœur et de pouvoir lui donner quelques bons avis. Je n'ai pas été longtemps à voir en lui un excellent cœur. Sa douleur s'exprima très vivement à la pensée du chagrin qu'il causerait à ses parents et surtout à Madame sa mère, si je ne venais pas à son secours. Je n'ai pas cru devoir être trop difficile, dans la pensée de vous être agréable ainsi qu'à Madame, en avançant à votre enfant la somme qui lui était nécessaire.

J'ai payé 43 francs à son Maître d'hôtel dont j'ai pris un reçu, et j'ai donné à M. votre fils 12 francs pour ses frais de voyage, dont 9 pour le chemin de fer, et 3 pour les dépenses qu'il pouvait avoir à faire en route, ce qui fait une somme totale de 55 francs. Je lui ai donné quelques bons conseils et l'ai renvoyé content, en lui recommandant de se mettre en route dès aujourd'hui. Il me quitta en m'embrassant vivement.

Je vous donne tous ces détails sur ce bon enfant qui m'a beaucoup intéressé, ne doutant pas qu'ils vous seront agréables.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

P.-S. — Le 28 novembre.

M. votre fils est revenu me trouver ce matin. Il m'avait dit hier que 9 francs lui suffisaient pour payer le chemin de fer jusqu'à Saumur. Ce matin il me raconte qu'arrivé au chemin de fer hier au soir à 7 heures il se trouva qu'on lui demandait 17 francs, et n'ayant pas eu de quoi payer sa place, il fut obligé de passer la nuit à Paris; il dépensa 10 francs et il ne lui restait plus que 2 francs. Je lui ai

manifesté mon mécontentement et lui ai parlé sévèrement. Cependant je ne pouvais l'abandonner. Pensant donc agir selon vos intentions, je lui remis encore 17 francs de peur qu'en le retardant trop, cela ne brisât son avenir. En lui donnant cette somme j'ai ajouté que s'il ne partait pas par le premier convoi je ne me mêlerais plus de ses affaires, qu'il s'arrangera comme il pourra. Cependant soyez sans inquiétude, si son étourderie lui faisait faire une nouvelle faute, je ne l'abandonnerais pas, mais alors j'enverrais quelqu'un avec lui pour lui payer sa place. Ainsi la somme totale que je lui ai avancée s'élève à 72 francs.

Je pense que ce qui arrive à votre pauvre enfant n'est qu'une étourderie et l'effet de l'inexpérience de la jeunesse. Je crois donc qu'il n'y a pas à s'en inquiéter. La mesure que vous semblez prendre de ne pas lui laisser beaucoup d'argent à sa disposition me paraît bonne, importante même. S'il avait de l'argent en son pouvoir, les vieux militaires ne manqueraient pas d'abuser de l'inexpérience de sa jeunesse. Votre cher fils me paraît avoir bon cœur, et un fond de sentiment de religion; j'espère qu'il persévéra dans le bien.

* * *

à M. Lurat :

I

Paris, le 30 novembre 1851.

MON BIEN CHER AMI,

Que la paix de Jésus et de Marie soit avec vous !

Votre lettre nous a tous touchés profondément. Nous avons senti, compris vos peines et vos souffrances. Nous nous sommes réjouis des sentiments que vous manifestez.

L'objet de votre lettre a été proposé au Conseil général de la Congrégation et *vous avez été admis* à l'unanimité. Tous vos confrères vous aimaient sincère-

ment; ils étaient tous affligés de vos tentations et de la faute qui s'en est suivie. Voyant qu'il a plu à Dieu d'éclairer votre âme sur cette faute et de vous en inspirer une douleur véritable et humble, ils ne peuvent que s'en réjouir et vous reçoivent avec satisfaction. Vous pouvez donc venir et j'ai la ferme confiance que pour vous être laissé surprendre par l'ennemi, vous en serez que plus rempli d'humilité, d'obéissance et de toutes les vertus religieuses.

Les conditions de votre réadmission sont de rester à l'épreuve ici pendant un an, au bout de laquelle seulement vous ferez de (nouveau) votre consécration et serez considéré comme membre de la Congrégation. Votre admission à la fin de l'année se fera dans les mêmes formes que lors de votre entrée dans la Congrégation, excepté que votre consécration ne sera pas prononcée en public et solennellement.

Pendant cette année on vous emploiera selon que vos forces vous le permettront tout comme si votre admission avait lieu dès votre arrivée.

Pour ce qui concerne Mgr d'Angoulême, je suis d'avis que vous alliez franchement et bonnement. Dites-lui vos peines, vos souffrances et vos craintes; faites-lui connaître le fond de cette affaire; faites-lui savoir votre démarche et ma réponse, et demandez-lui de venir.

Je suis très lié avec Monseigneur; il ne conviendrait pas d'aller par deux voies avec lui; d'ailleurs il est très bon et ne cherche que le bien; je ne pense pas qu'il vous fasse des difficultés.

Voilà, mon cher frère, la réponse que mon cœur a à vous faire. Que la paix de Dieu encore une fois remplisse votre âme!

Tout vôtre en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr **Lacarrière** :

XIX

Paris, le 30 novembre 1851.

MONSEIGNEUR,

Enfin je suis en mesure d'obéir au désir que Votre Grandeur m'exprime dans plusieurs de ses lettres, par l'envoi du bon M. Contoz. Je n'ai pas de nouveaux renseignements à vous donner sur cet enfant du bon Dieu. Il est et sera toujours ce qu'il était quand il eut l'honneur de vous voir au Séminaire.

Il n'y a rien de nouveau pour le moment. La santé de M. Marec n'est pas bien forte au commencement de cette année. J'espère qu'il ne sera pas longtemps à se remettre. Vos deux Auvergnats venus à la rentrée vont bien, nous sommes surtout satisfaits, sous tous les rapports, de M. Prax. M. Guyot va bien aussi, mais il n'a pas le talent de son compagnon.

Veillez vous contenter de ce petit mot, les brouillards de l'automne me brouillent la santé, j'ai de la peine à écrire.

Agréez l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

au Card. **Préfet de la Propag.** :

LXXXI

Paris, le 7 décembre 1851.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

J'ai eu ces jours derniers la visite de deux prêtres : M. l'abbé Michel et M. l'abbé Paccioni, tous deux ayant exercé les saintes fonctions en Haïti et y ayant connu

M. l'abbé Cessens. Ils vinrent donc me rapporter que M. Cessens allait à Rome pour se faire nommer évêque de Port-au-Prince, ou au moins pour négocier avec le Saint-Siège, au nom du Gouvernement haïtien, l'érection d'un évêché dans cette ville. Cette nouvelle avait été annoncée à ces deux ecclésiastiques par différentes lettres venues d'Haïti.

Quoique j'aie déjà eu l'honneur de faire connaître à Votre Éminence quel était M. Cessens par ma lettre du 26 avril en 1847, j'ai pensé qu'Elle voudrait bien me permettre de l'entretenir encore une fois de cet ecclésiastique dans cette circonstance grave.

L'abbé Cessens est regardé par toutes les personnes qui m'en ont parlé depuis quelques années, comme un homme ambitieux, passionné, rusé, sachant au besoin feindre des sentiments religieux dignes d'un prêtre zélé, mais dans le fond, manquant de foi et vivant sans religion.

M. l'abbé Paccioni le traite d'athée et en parle comme d'un prêtre incontinent. M. l'abbé Michel m'en a parlé dans le même sens, cependant un peu plus vaguement. Une Dame haïtienne, très pieuse, en a rendu, il y a quelque temps, un témoignage semblable, à un de mes confrères... Je n'ai pas cherché à scruter ces faits, parce que je n'ai pas qualité pour cela; je n'ai fait qu'écouter, dans la pensée qu'il était de mon devoir d'en donner avis à Votre Éminence. J'ai l'honneur de lui adresser sous ce pli, une lettre adressée par M. Cessens à un autre prêtre que je connais pour être un peu moins mauvais que lui, mais qui a fait beaucoup de mal, lui aussi. Cette lettre peut montrer à Votre Éminence l'esprit qui anime M. Cessens. Je présume que Son Éminence Révérendissime le Cardinal Fornari aura à fournir des renseignements qu'il ne pouvait manquer d'avoir eus pendant sa nonciature de France.

Si Votre Éminence me l'ordonne, je tâcherai de me procurer des renseignements plus détaillés et plus positifs auprès des personnes que je viens de nommer pour les lui transmettre.

Daignez agréer l'hommage, etc...

à M. **Lurat** :

II

Notre-Dame du Gard, le 12 décembre 1851.

MON BIEN CHER AMI,

Étant indisposé, je ne puis que vous adresser un petit mot; c'est cette même indisposition qui est la cause de mon retard.

Je ne doutais pas des dispositions bienveillantes de Mgr Cousseau.

Si votre santé est en si mauvais état, qu'il y ait du danger que vous ne puissiez pas supporter le voyage, il vaut mieux attendre un peu, surtout s'il y a espoir d'une amélioration. Votre cœur aura toujours en attendant la consolation dont il avait besoin.

J'espère que cette consolation ne contribuera pas peu à vous remettre. Je ne peux vous en dire plus long étant trop fatigué. Je vais cependant retourner demain à Paris, où il y aurait plus de facilité de me remettre.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à Mgr **Kobès** :

XIX

Le Gard, 15 décembre 1851.

MONSEIGNEUR,

C'est M. Lacombe qui vous remettra cette petite lettre. Nous avons été obligés de le renvoyer dans son pays sans retard, parce que des symptômes d'une maladie de poitrine se manifestaient et notre médecin nous déclara qu'il fallait le faire partir au plus tôt possible, avant que les froids de l'hiver ne commençassent.

Jusqu'à présent la maladie n'est pas déclarée, mais le médecin nous dit qu'une fois déclarée, ce serait trop tard.

Nous avons toujours été contents de la conduite de M. Lacombe, mais surtout depuis l'année dernière il a fait beaucoup de progrès dans les vertus et la piété. J'ai la confiance qu'étant bien dirigé il deviendra un fervent et zélé prêtre. Il serait important que vous en prissiez un soin tout particulier; cependant il y a dans son affaire une grande difficulté qui exige de la prudence. Cette difficulté consiste en ce que la colonie a dépensé beaucoup pour lui. Mgr Bessieux m'a dit qu'il vous écrira à ce sujet, je n'ai donc pas besoin d'en dire davantage.

M. Lacombe a fait deux ans de théologie. Il ne lui reste guère à voir que les petits traités.

Une lettre de la Propagande que j'ai reçue la semaine dernière me dit que vu l'état incertain des choses, la S. Congrégation a pensé qu'il valait mieux différer la conclusion de l'affaire du Vicariat et m'engage à agir de manière à ce que le Gouvernement ne s'en occupe pas pour le moment. Je ne puis guère faire cela étant éloigné de Paris jusqu'à Noël.

M. Chevalier craint que mes lettres aient été interceptées à Gorée et que c'est là le motif pour lequel vous n'en avez reçu de ma part depuis un an. Je vous ai écrit il y a un mois une lettre assez longue, que je vous ai envoyée par le Ministère. Elle a donc dû vous arriver par le Gouvernement de Saint-Louis. Si on l'avait interceptée, il vous serait facile de le découvrir. Je vais désormais vous écrire toujours par le Ministère.

Quand cette petite lettre vous sera remise vous aurez déjà appris les nouvelles. Je n'ai donc pas besoin de vous en parler. M. Lacombe vous dira d'ailleurs les détails qu'il connaît. Si le Président parvient à se maintenir il nous débarrasserait de l'anarchie de 1852 dont nous étions bien menacés et à laquelle nous n'aurions pas probablement échappé. Mais s'il ne réussit pas, la secousse nous arrivera dès cette année. Que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse. Soyez sans inquiétude. Dieu aura soin de ses enfants !

Aussitôt que j'ai vu la Chambre dissoute et Paris en état de siège je suis parti pour le Gard. Je craignais que les Picards ne se soulèvent, comme ils ont fait en 1848; et comme le socialisme paraissait avoir des adeptes aux environs du Gard, je ne voulais pas laisser nos pauvres enfants tout seuls, je suis donc venu tout de suite pour maintenir le bon ordre en cas d'événements, et pour rassurer les esprits par ma présence. D'ailleurs comme nous ne connaissons pas les desseins de Dieu, j'ai cru qu'il était prudent que je me trouvasse dans notre maison du Gard afin qu'en cas de révolution je puisse disposer convenablement les choses pour que toute la communauté ne soit dispersée qu'à la dernière extrémité et dans ce cas pour établir des points de ralliement.

Je pense que d'ici à Noël nous verrons clair. Je vous écrirai aussitôt que j'aurai quelque chose de précis à vous dire sur l'état des choses.

M. Logier est ici, sa santé est remise; il est gai et content et veut repartir pour la Guinée. Il vient de me dire qu'il est prêt à vous porter cette lettre. Il a cependant une certaine obscurité dans l'esprit, son esprit est encore un peu trop saccadé et pas assez lucide. Mais il se remettra complètement ici, j'en ai la conviction. Cependant je ne pense pas qu'il puisse retourner auprès de vous, même quand il sera entièrement rétabli; ce serait imprudent.

M. Chevalier va mieux, mais le médecin dit qu'il faudrait des années pour le remettre.

Je suis en Jésus et Marie, votre très humble et tout affectionné serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

à la **Communauté de Cayenne** :

III

(Sommaire d'une lettre dictée par le V. Père à M. Delaplace.)

8 janvier 1852.

M. le Supérieur écrit aux confrères de Cayenne MM. Guilmin et Guyodo (par l'occasion de M. l'abbé Mary, vicaire à Vannes, qui envoie un paquet à M. Guyodo).

Objet de cette lettre : L'ordination de Noël. — La communauté de Saint-Pierre. — La mort de M. Arlabosse. — Les malades revenus de Guinée : MM. Chevalier, Warlop, Logier, Dréano et Gallais et les FF. Louis et Jean-Baptiste. — Séjour de M. le Supérieur général à Notre-Dame du Gard, son indisposition. — Le nombre des élèves, leur ferveur; les directeurs toujours les mêmes; M. Delaplace économe. — Soues, annexe de la paroisse du Mesge, toujours fervent. — Réadmission de M. Lurat dans la Congrégation. — M. Margan, sorti du noviciat. — Association de prières projetée pour aider l'œuvre de nos Missions. — Demande de nouvelles nombreuses, intéressantes, édifiantes. — Un mot de politique : Le Président, Louis-Napoléon, réélu pour 10 ans; reprise du commerce; doute sur l'avenir.

* * *

au **Ministre des Cultes** :

LXIX

15 janvier 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 8 janvier, vous me demandez de vous communiquer les renseignements particuliers que je puis avoir sur chacun des ecclésiastiques que Mgr de la

Basse-Terre vient de prendre pour Vicaires généraux, et de vous faire connaître les causes du retour en France des deux anciens titulaires qu'ils remplacent.

Des deux nouveaux Grands Vicaires que présente Mgr Laccarrière je connais M. Salesse pour l'avoir eu au Séminaire du Saint-Esprit quelque temps avant son départ pour la Guadeloupe. Il m'a paru être un prêtre pieux et digne de la confiance que lui témoigne son évêque.

Sur M. Birbès je n'ai jamais eu que des renseignements honorables. Quant aux causes qui ont donné lieu au départ de MM. Ducosquer et Porchez, je n'en ai pas été suffisamment informé pour vous répondre d'une manière sûre.

* * *

au **Min. de la Marine** :

XCIV

Paris, le 15 janvier 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les besoins du service ecclésiastique dans les petites colonies de Madagascar demanderaient qu'un quatrième prêtre fût ajouté aux trois qui viennent d'obtenir de votre bienveillance un passage pour Bourbon. Je n'avais pas ce quatrième prêtre à ma disposition quand je vous ai demandé cette faveur. Depuis on m'en a offert un qui peut partir : M. Eugène Rebreyend, de Lamur, Grenoble (Isère).

J'ose prendre la confiance, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien ajouter à toutes vos bontés celle d'accorder un passage à cet ecclésiastique et de le joindre à ceux que vous allez faire partir dans quelques jours.

* * *

Ceci est mon testament.

Dix-neuf-janvier 1852.

Je donne tous mes biens, meubles et immeubles, et généralement tout ce que je laisserai à ma mort à Monsieur Le Vavasseur, Pierre-Louis-Frédéric, Prêtre, né à l'Île de la Réunion, demeurant actuellement au Séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, à Paris.

Je casse et révoque tous les testaments que je pourrais avoir faits précédemment, voulant que celui-ci soit le seul exécuté, comme contenant seul ma dernière volonté.

Fait au Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, par moi Libermann, Jacob, prêtre, Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, demeurant au dit Séminaire, le dix-neuf janvier mille huit cent cinquante deux. J'ai signé.

(Signé) J. LIBERMANN,
Sup. du Sém. du Saint-Esprit.

* * *

Les Instructions aux Missionnaires

Dans quelques-unes de ses lettres de 1851, le V. Père parle des *Instructions aux Missionnaires* qu'il rédigeait alors; on y verra les motifs qui l'ont porté à entreprendre ce travail. D'autre part le T. R. P. Schwindenhammer, dans la lettre par laquelle il présente à la Congrégation cet opuscule a rappelé les circonstances de sa composition (2 juillet 1855).

« Notre V. Père regrettait beaucoup de ne pouvoir, à raison de ses occupations, qui devenaient toujours plus nombreuses et du mauvais état de sa santé, s'entretenir plus souvent, dans des lettres spirituelles avec tous et chacun des membres de la Congrégation. Pour y suppléer, il entreprit, suivant le désir que nous lui en manifestâmes, de composer une série d'*Instructions*, destinées surtout aux Confrères éloignés, afin d'entretenir en nous tous l'esprit de ferveur et de zèle qui doit sans cesse nous animer.

« Il devait envoyer ces *Instructions*, chapitre par chapitre, aux différentes communautés. C'eût été le moyen de faire durer pendant un plus long temps les consolations et les secours spi-

rituels que devaient procurer à nos âmes ces paroles si précieuses de notre saint Fondateur.

« Il se mit à l'œuvre; mais malheureusement la mort vint trop tôt le surprendre; et il ne put écrire que quelques-uns des chapitres qu'il se proposait de développer suivant le plan qu'il s'était tracé.

« Vous pourrez remarquer en un certain nombre de pages des négligences de style, des phrases peu coulantes et peu aisées, sans parler de quelques fautes de copiste; cela tient en grande partie à la manière dont cet écrit a été composé.

« Notre V. Père n'avait que de courts instants à consacrer à ce travail, au milieu de mille dérangements. Quand il avait un moment de loisir, il continuait, sans relire ordinairement ce qui précédait.

« De là aussi quelques répétitions que vous remarquerez surtout aux pages 110 et 127 » (1).

Nous ne pouvons reproduire le texte intégral des *Instructions* tel qu'il est dans le manuscrit du V. Père. Nous nous contenterons de signaler les différences entre le manuscrit et le texte publié dans les *Écrits Spirituels*, pp. 367-558.

La lettre d'envoi a été omise dans les *Écrits Spirituels* : la voici :

MES BIEN-AIMÉS CONFRÈRES,

Depuis bien longtemps je nourris dans mon cœur un ardent désir de vous transmettre quelques instructions détaillées, qui puissent vous servir pour la consolation de vos âmes, vous soutenir dans la voie de la perfection sainte, à laquelle vous travaillez avec zèle et persévérance par la grâce et la miséricorde de Dieu, et enfin vous faciliter le moyen de conserver parmi vous l'esprit de notre Congrégation.

J'ai honte, très grande honte, de vous parler de perfection, moi qui ne fais rien, à vous qui vous immolez sans cesse à la gloire de notre Dieu et pour le salut des âmes, moi que le divin Maître trouve indigne de participer à ses glorieuses douleurs, à vous qui ne vivez que de souffrances !

(1) Le T. R. P. Schwindenhammer se rapporte en citant ces pages à l'édition lithographiée, qu'il publie. Après la page 110, sont insérées huit pages dont la numérotation est à part : ces 8 pages ont été rejetées en appendice (Appendice II), p. 552, dans l'édition des *Écrits Spirituels*. La partie répétée de la page 127 a été fondue dans ce dernier texte.

Mais, bons et chers Frères, ne méprisez pas la parole de votre pauvre et misérable père, parce qu'il n'a pas plu à Dieu de le doter aussi abondamment que vous du don des souffrances. Vous savez que Dieu diversifie ses faveurs selon la diversité de ses desseins de miséricorde, toujours en sa divine sagesse, pour arriver au but qu'il se propose : la sanctification de ses créatures. Il vous a de toute éternité désignés comme des victimes, qui doivent être immolées au salut des âmes misérables, corrompues et livrées au démon depuis l'origine du monde. Pour cela il vous dote de surabondantes souffrances, et par ces souffrances, il veut vous élever à un grand degré d'amour et de sainteté. Il faut que ces victimes soient saintes, à l'exemple de la grande victime de la propitiation universelle, et en union avec elle. Aussi, tout en étant parfois accablé de tristesse, je surabonde de joie, à la pensée de vos continuelles douleurs et afflictions, parce que je sais que la vie de ce monde n'est qu'une vaine ombre, un songe qui passe; je sais que vous n'en faites pas un grand cas; je comprends trop vivement, trop intimement, l'immense bonheur d'une âme qui souffre pour la gloire de son Dieu, d'une âme sanctifiée par ces saintes souffrances. Et si je n'ai pas été jugé digne de cette grâce, qui est au-dessus de toutes les grâces, j'ai au moins obtenu celle de me réjouir pleinement, en vous voyant ainsi comblés des faveurs qui semblent ne devoir être accordées qu'aux plus chers et aux plus privilégiés serviteurs de Dieu.

Mais s'il n'a pas plu à Dieu de me donner la grâce inappréciable des souffrances de son Fils bien-aimé, parce qu'il n'a pas voulu faire de moi une victime pour les âmes délaissées, il m'a donné celle de diriger dans sa voie les serviteurs qu'il s'est choisis pour cette fin, et qu'il veut sanctifier ainsi pour le salut de ces pauvres âmes.

En considérant l'ordre de la grâce dans ce monde, je suis plus que vous, et vous devez écouter ma voix comme celle de Dieu; car c'est lui qui parle par moi, sa divine grâce est avec moi, elle anime ma parole, et cela toujours dans le même but, pour votre sanctification et

pour celle des âmes au salut desquelles il vous immole. Dans l'ordre de la gloire, quand nous aurons le bonheur d'y être admis, les choses seront changées : là, vous serez plus que moi, parce que vous avez maintenant le bonheur de participer aux souffrances de Jésus-Christ source et principe de notre élection et de notre sanctification. Et c'est ainsi que s'accomplira sa divine parole : *Erunt novissimi primi, et primi novissimi.*

Sachez donc, mes chers Frères, apprécier les choses exactement et selon Dieu, pendant le peu de temps que vous avez à passer dans ce monde. Ce monde, si misérable et si petit, devient riche et grand pour vous par vos souffrances, qui sont des trésors de richesses et de gloire, et par le dessein miséricordieux de notre Dieu tout-puissant et tout riche de bonté et d'amour. Maintenez-vous avec fermeté et suavité dans la voie sainte et laborieuse dans laquelle la bonté de Dieu vous a placés. La voie que vous suivez est celle de Jésus votre divin Maître : suivez-la comme il l'a suivie, et, à son exemple, pour sanctifier les âmes, sanctifiez-vous vous-mêmes, afin qu'elles soient sanctifiées dans la vérité de Dieu.

Comme Jésus-Christ qui a été envoyé par son Père et a vécu pour son Père, de même vous, qui avez été envoyés par lui, vous devez vivre pour lui et dans l'esprit de sa sainteté. Jésus-Christ, votre bien-aimé Sauveur, s'est sanctifié et a sanctifié ses souffrances pour le salut des âmes, et c'est ainsi qu'il les a engendrées dans la douleur et sanctifiées dans la vérité. Un missionnaire envoyé par Jésus-Christ, qui ne se sanctifie pas, qui ne sanctifie pas ses souffrances, ne sanctifie pas les âmes dans la vérité. Il faut que la sainteté de Jésus-Christ réside dans le missionnaire, et cette sainteté doit en même temps se fonder dans son intérieur et se produire dans sa conduite par son travail et par sa souffrance. C'est ainsi qu'à l'exemple de Jésus-Christ il enfante les âmes à Dieu dans la vérité, parce qu'il leur communique la vie du Sauveur qui est en lui.

Nous devons tous nous considérer comme des victimes dévouées, par la volonté toute miséricordieuse de

Dieu, au travail, à la douleur, à l'épuisement et à la mort, pour sa gloire et pour le salut des âmes. Et si tous, nous n'avons pas le bonheur de souffrir au même degré, cependant nous sommes tous désignés comme victimes de la gloire de Dieu pour le salut des âmes, et tous nous sommes appelés à la sainteté de Jésus-Christ notre Maître.

Réjouissons-nous donc tous, dans la paix de Jésus-Christ et dans l'humilité de notre cœur, d'être appelés par Dieu à être immolés avec son Fils bien-aimé ! Que ceux d'entre nous qui ont le bonheur de souffrir le plus mettent leur joie dans leurs souffrances et se sanctifient dans l'amour de Jésus. Que ceux d'entre nous qui souffrent le moins se mettent à la disposition de Jésus pour souffrir pour lui ; qu'il ne s'affligent pas de leur partage, qu'ils se sanctifient par leur travail et par leurs désirs, dans l'humilité de leur cœur et dans l'amour de Jésus.

Étant donc pénétré profondément de la pensée, qui m'apparaît comme une certitude, que Dieu a des desseins de miséricorde spéciale et de sanctification sur nous tous, j'ai eu un désir vif et ardent de vous adresser ces quelques instructions, afin de vous animer, s'il m'était donné d'En-haut, dans la voie de la sainteté, dans laquelle la bonté de Jésus vous a engagés et où sa grâce divine veut vous faire avancer à grands pas, comme aussi de vous éclairer autant qu'il est en moi.

Quelle douleur, quelle chose désolante, quelle déception affreuse, si vous couriez en vain, si vous étiez *tanquam aerem verberantes* ! Et vous le seriez, mes bien-aimés confrères, si le relâchement s'introduisait dans vos âmes, si les vices, les mauvaises tendances, les défauts, les faiblesses, les imperfections de votre nature prenaient le dessus sur les grâces surabondantes que la divine bonté de Jésus vous a données, qu'il vous donne sans cesse et qu'il est prêt à doubler, à tripler, si vous êtes fidèles.

Fidèles, enfants du Cœur de Marie, pourriez-vous ne pas l'être ?

Oui, vous le pouvez, parce que votre nature est

faible et mauvaise, et tous vous vous rendez ce témoignage que, dans bien des circonstances, vous ne l'avez pas été, malgré la vigilance et la sollicitude pleines d'amour et de tendresse de notre bien-aimée et toute bonne Mère. Que Dieu veuille donc, par son intercession, donner à ma parole vide et nulle toute la force, la lumière et la sainteté de sa parole divine, afin que vous y trouviez le rafraîchissement, le courage et la fermeté nécessaires pour persévérer avec ferveur dans la voie de la sainteté et de l'amour de Jésus !

Après vous avoir proposé quelques réflexions afin de vous faire voir la nécessité, pour vous, de la sainteté, et vous avoir montré en quoi elle consiste et les obstacles qu'elle rencontre en nous, j'entrerais dans le détail des vertus qui se rattachent au développement de cette sainteté, du travail de résistance aux obstacles que la sainteté trouve en nous et des vertus qui ressortent de ce travail et des perfectionnements de l'âme qui s'y rapportent.

Comme il est bon de classer ses matières pour procéder régulièrement et pour mettre de l'ordre et de la suite dans les idées, je commencerai par expliquer, autant qu'il plaira à Dieu de me prêter le secours de sa grâce, les vertus qui concernent l'individu considéré en lui-même, les vertus formant le fond de la sainteté et servant de base à toutes celles qui appartiennent à un état ou à une position particulière. Je prendrai ensuite tout ce qui tient à notre vocation sacerdotale et apostolique; enfin je traiterai les vertus propres de l'homme religieux en tant que membre de la Congrégation.

* * *

Nous rétablissons, d'après le texte des *Écrits Spirituels*, le texte primitif.

Chapitre I.

Sainteté de notre vocation,
nécessité pour nous d'y répondre dignement.
É. Sp., pp. 365-382.

Chapitre II

De la vie naturelle. *É. Sp.* 538. 552.

« Il en est un (chapitre) toutefois, dit le T. R. P. Schwindenhammer en 1855, qui de prime abord paraîtra peut-être à l'un ou à l'autre d'entre vous, une espèce de hors d'œuvre et peu propre à nourrir la piété; c'est le chapitre second, qui renferme une analyse plus ou moins abstraite et parfois un peu obscure des facultés de notre âme et de ses opérations.

« Pour ce qui me concerne, je suis loin de penser ainsi. Je le regarde au contraire comme très important. Il renferme en effet des notions psychologiques très précieuses, dont vous pourrez tirer un grand parti, soit pour votre propre conduite, soit pour la direction des âmes qui vous sont confiées. »

Dans la lettre qui est en tête de l'édition de Rixheim (1872) il disait :

« Après mûre réflexion nous avons jugé opportun de rejeter à la fin comme espèce d'appendice le chapitre de la *Vie naturelle*. Ce chapitre, en effet, n'a pas de proportion avec les autres *Instructions* telles qu'elles sont restées inachevées; et ordinairement on le passait dans les lectures faites en commun, vu qu'il est assez abstrait et ne peut être compris qu'à l'aide d'une lecture privée et très attentive. »

Chapitre III

De la vie de sainteté. *É. Sp.* 383. 444.

Chapitre IV.

Idee succincte du dessein de Dieu dans notre création et des obstacles mis par le péché à l'accomplissement de ce dessein. *É. Sp.* 445-458.

Chapitre V.

De l'abnégation. *É. Sp.* 458-479.

Chapitre VI.

De l'union de l'âme à Dieu.

1^o Union pratique. 480-495.

p. 495, 4^e ligne : et la Sainte Église sont dans la douleur.

Ici est inséré ce qui a été rejeté en appendice (II), pp. 552-558.

Quel bonheur ce serait pour les pauvres âmes, etc., p. 495.

II. de l'Union à Dieu par l'Oraison. 496.

p. 516, 4^e ligne : trouve en réalité au fond de l'âme.

Dans l'exposé très succinct de cette dernière difficulté, j'ai indiqué l'état général du plus grand nombre des hommes qui, comme les missionnaires, mènent une vie active, et très occupée pour la gloire de Dieu. Supposons un missionnaire mort à lui-même et tout à Dieu, sans mesure et sans réserve (car c'est ce qu'il faut supposer pour pouvoir répondre de la bonté de son oraison) : ce missionnaire fait tous les jours trois quarts d'heure ou une heure d'oraison; il est très souvent fort difficile de concilier en lui cette attention à Dieu, sensible, ardente et continue, avec la fatigue de son organisation les tiraillements habituels de son esprit, la multiplicité de ses occupations et l'absence du sentiment affectif du cœur. Il a et doit avoir un fond de recueillement habituel; mais de là à une recollection sensible et entière il y a de la distance et de grandes difficultés. Son cœur est plein de cette charité de Dieu, de cette charité forte, qui le fait travailler sans cesse à sa sanctification, qui le sacrifie sans cesse lui-même et toutes choses à Dieu; mais cette forte et énergique charité est dépourvue de

cette sensibilité affective qui donne de si grandes facilités de fixer son esprit et de la retenir en Dieu. Il ne voit que la sainte Volonté de Dieu en toutes choses et ne se laisse pas dominer par les impressions sensibles, bonnes ou mauvaises; mais maître de ses passions et de ses sens, il se maintient dans la paix devant Dieu; il ne vit pas en dehors de lui-même; ses actes et ses relations avec les créatures sont animés généralement par un esprit de foi et d'amour profondément gravés dans son âme; mais toutes ces dispositions saintes qui sont la véritable garantie d'une bonne oraison, ne peuvent le mettre à l'abri contre les tiraillements provenant des sollicitudes et applications aux travaux qu'il a embrassés avec l'intérêt qu'ils méritent, quoique sans dépasser les limites prescrites par la grâce divine, tiraillements dont il est le maître, mais qui ne laissent pas de produire la fatigue de l'esprit; ni contre les chaleurs du climat, les fatigues de notre saint ministère et l'affaiblissement de notre physique qui pèsent sur nos organes, les affaiblissent et par là causent une certaine sécheresse et rendent l'application plus difficile (1).

D'après ce que je viens de vous dire, l'âme inspirée par la grâce s'unit à Dieu dans les actes et habitudes ordinaires de la vie par la foi, l'espérance et la charité qui, devenant le mobile et l'âme et de ses actes dans les relations diverses de la vie, forment en elles la somme des vertus surnaturelles.

C'est là le fond de l'union de l'âme et l'essence de sa sainteté, vers laquelle nous devons apporter tous nos soins, afin de lui donner toute l'extension, l'intensité et le perfectionnement dont elle est susceptible en nous selon les desseins de la miséricorde de Dieu.

Cependant, je sens la nécessité de vous dire quelques mots sur cette autre union de notre âme à Dieu que nous appelons oraison.

Dans l'exercice de l'oraison... p. 557 et 558.

(1) Ce qui suit n'est pas la continuation de ce qui vient d'être dit. Le Vénéré Père reprend ici la question de l'union à Dieu à son principe et l'envisage ensuite dans ses différents genres (Note du T. R. P. Schwindenhammer).

Il me reste à vous dire un mot... p. 533 à 537.

Ainsi nous avons double but dans l'oraison... p. 518-533.

Les pages 516 et 517 correspondant dans le manuscrit aux pages 68 *bis* et 69 *bis* ont été barrées par le V. Père.

• * * *

Le V. Père nous a laissé en trois rédactions différentes le plan de ses *Instructions*.

Plan général.

Lettre aux missionnaires servant de préface et donnant une idée générale du travail.

Ch. 1. — Sainteté de la vocation; nécessité d'y répondre.

Ch. 2. — de la vie naturelle, ou de la vie de la nature, c'est-à-dire force vitale que Dieu nous a donnée.

Ch. 3. — de la sainteté :

1. sainteté en général,

2. sainteté de l'homme apostolique,

3. vie religieuse, moyen efficace d'y parvenir.

Ch. 4. — Obstacles à la sainteté.

Ch. 5. — orgueil et ses branches.

Ch. 6. — concupiscence de la chair et ses branches.

Ch. 7. — concupiscence des yeux.

Ch. 7 *bis*. défauts de caractère.

Ch. 8. — de la tentation et de l'illusion.

Ch. 9. — du scrupule.

Ch. 5. — Conduite générale à tenir pour surmonter ces obstacles (ce titre a été barré).

Ch. 6. — Union à Dieu pratiquée par une âme sainte, moyen de se tenir dans la sainteté.

1. Union résidant dans la fidélité à la grâce.

2. Union d'oraison.

Ch. 7. — des vertus qui forment le fond de notre union à Dieu.

1. idée générale.

2. foi.

3. espérance.

4. charité.

Ch. 8. — la crainte de Dieu.

Ch. 9. — pureté de la foi dans la doctrine.

Ch. 10. — objet de notre espérance, son application pratique.

Ch. 11. — qualités de notre espérance.

Ch. 12. — charité envers Dieu.

Ch. 13. — amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Imitation.

Ch. 14. — religion, fonctions saintes.

Ch. 15. — dévotions.

Ch. 16. — amour affectif, chasteté.

Ch. 17. — amour effectif, travailler à notre sanctification; amour de notre état; en remplir les fonctions avec diligence.

Ch. 18. — ferveur et tiédeur.

Ch. 19. — modestie.

Ch. 20. — charité envers le prochain.

Ch. 21. — zèle pour les âmes.

Ch. 22. — douceur et force.

Ch. 23. — prudence et simplicité.

Ch. 24. — de la vie de communauté.

Ch. 25. — sentiments et conduite envers ses supérieurs, ses inférieurs, ses égaux, les Frères.

Ch. 26. — l'humilité.

Ch. 27. — la mortification.

Ch. 28. — la régularité.

Ch. 29. — la pauvreté.

Ch. 30. — l'obéissance.

Ch. 31. — conclusion : portrait du vrai missionnaire de la Congrégation.

Plan général.

Les chiffres entre parenthèses ont été ajoutés après coup : ils sont de la main du V. Père.

Lettre aux missionnaires servant de préface et renfermant le but et l'idée générale du travail.

Ch. 1. — Sainteté de notre vocation, nécessité d'y répondre.

Ch. 2. — constitution naturelle du principe de vie que Dieu nous a donné et son exercice.

Ch. 3. — de la sainteté.

1. sainteté en général.

2. sainteté dans l'homme apostolique.

3. moyen efficace d'y parvenir, vie religieuse.

Ch. 4 (26). — dispositions de Dieu dans notre création pour nous donner la sainteté, tournées en obstacles par le péché.

Ch. 5 (27). — seul moyen efficace de résister aux obstacles créés en nous par le péché, abnégation.

Ch. 6 (28). — de l'amour déréglé de nous-même ou de l'égoïsme.

Ch. 7 (29). — de l'orgueil et de ses différentes branches.

(30). — de la volonté propre.

Ch. 8 (31). — de la concupiscence de la chair et de ses différentes branches.

Ch. 9 (32). — de la concupiscence des yeux.

(33). — du désordre des passions.

Ch. 10 (34). — des défauts de caractère.

Ch. 11 (35). — de la tentation et de l'illusion.

Ch. 12 (36). — des scrupules.

Ch. 13 (4). — de l'union à Dieu, oraison.

Ch. 14 (5). — de la foi.

Ch. 15 (6). — de l'espérance.

Ch. 16 (7). — de la charité, charité envers Dieu.

Ch. 17 (8). — de l'amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, imitation.

Ch. 18 (9). — de la vertu de religion.

Ch. 19 (10). — de la crainte de Dieu.

- Ch. 20 (13). — amour affectif, soumission à la sainte volonté de Dieu.
Ch. 21 (12). — amour effectif, chasteté.
Ch. 22 (11). — dévotions.
Ch. 23 (14). — ferveur et tiédeur.
Ch. 24 (15). — modestie.
Ch. 25 (16). — charité envers le prochain.
Ch. 26 (17). — zèle pour le salut des âmes.
Ch. 27 (18). — douceur.
Ch. 28 (19). — prudence et simplicité.
Ch. 29 (20). — de la vie de communauté.
Ch. 30 (21). — de la régularité.
Ch. 31 (22). — de la pauvreté.
Ch. 32 (23). — de l'obéissance.
Ch. 33 (24). — Sentiments et conduite envers ses supérieurs, inférieurs égaux, et les Frères.
Ch. 34 (25). — de l'humilité en elle-même comme fondement de toutes les vertus.

L'ordre des chapitres tel qu'il est marqué par les chiffres entre () donne lieu à une classification des chapitres en six chapitres plus généraux :

les 3 premiers chapitres forment l'introduction.

Ch. 1. — Ch. (4) à ch. (10).

Ch. 2. — Ch. (11).

Ch. 3. — Ch. (12).

Ch. 4. — Ch. (13).

Ch. 5. — Ch. (14) à ch. (25).

Ch. 6. — Ch. (26) à ch. (36).

Les ch. (30) et (33) ont été ajoutés pour cette nouvelle disposition.

* * *

Nous trouvons un dernier plan plus développé, avec nombreuses corrections. Les mots en italique sont des additions au premier texte; les mots entre [] sont barrés.

1^o De l'union de l'âme à Dieu. — En quoi elle consiste; — ses effets; — les conditions auxquelles elle existe; — ses degrés; — foi à la parole de Dieu; — foi en Dieu.

2^o De la foi. — défauts opposés, — défauts qui l'exagèrent, — soumission à l'Église, amour pour elle, doctrine saine, effets de la foi; — prudence (fausse prudence) — (foi et charité en Dieu vu dans l'avenir avec désir bon pour soi-même) — scrupules.

3^o De l'espérance, — sa source, — ses fondements, — son application à nous-mêmes quant à notre intérieur, à notre ministère, — ses effets, — fausses espérances (par défaut ou des exagérations), — *défauts qui s'opposent*.

4^o De la charité. — *ferveur [contention]*. — [envers Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ], la très sainte Vierge. [*Religion*]. *Saint Sacrifice de la Messe. Administration des Sacrements; amour de complaisance, dévotion; [religion, humilité, obéissance. Dévotions. Imitation, amour de notre état et de ce qui le concerne; amour affectif, chasteté. — Amour effectif, travailler à la perfection;] soumission, amour de la volonté de Dieu, [obéissance; qui est la véritable ferveur]. Vertus qui ressortent de la charité : douceur intérieure; fausse douceur; fermeté, fausse fermeté; activité au service de Dieu; fausse activité, empressement; v. religion, mortification, esprit de sacrifice, amour des souffrances; [modestie] modération — paix de l'âme.*

Vices qui s'opposent à la charité *proprement dite*. — Amour de soi, des jouissances; paresse ou amour du repos.

5^o Charité envers le prochain, sa source, sa nature, son excellence, sa nécessité, sa perfection, — amour des âmes;

pureté d'intention et d'affection dans cet amour; — ce que nous sommes aux âmes, ce que nous leur devons; caractères du vrai zèle, vertus nécessaires au zèle, abnégation intérieure, pauvreté, humilité, [douceur];

[force prudence, simplicité. — Portrait du vrai missionnaire, sa conduite envers les âmes];

faux zèle.

Charité dans la vie commune, sa nature, sa nécessité — sa pratique dans l'intérieur, à l'extérieur; *comment elle se produit en pratique, [manque de douceur]*.

son exercice *affectif et effectif*, envers ses supérieurs, ses confrères, les étrangers, etc.

[6^e Vices opposés à l'] Obstacles que trouvent en nous ces différentes vertus; *union à Dieu : nature passionnée, manque de domination sur les sens et l'imagination, paix, calme*. La foi : confiance dans ses propres lumières, indépendance du jugement, opiniâtreté ou entêtement, préventions, répugnances pour toutes choses, extranaturel. — esprit curieux, scrutateur, vain, *aime à s'amuser*, trop léger, superficiel; exaltation de l'imagination, amour de l'extraordinaire.

L'Espérance : trop d'ardeur dans les désirs et trop de faiblesse dans la volonté, un désir trop naturel dans la pratique de la vertu et pas assez d'énergie dans sa pratique, trop de confiance dans ses forces propres, plus de confiance dans le sentiment de la grâce en soi que dans la miséricorde de Dieu, un caractère timide, faible, incertain, trop grande impressionnabilité.

Oraison, tristesse, mélancolie.

La charité en général [envers Dieu] : — amour de soi, des jouissances, paresse ou amour du repos (mollesse ou délicatesse), *expliquer à l'article chasteté [tiédeur], maladies, langueur, dégoûts naturels* naturel froid, sec ou dur.

La religion : [l'égoïsme, l'orgueil] (ses différentes parties), l'esprit du monde, illusions, [tentations].

La chasteté : mollesse ou délicatesse, immortification des sens, [immodération] impressionnabilité de la chair et de l'imagination, température.

La dévotion : fausse dévotion et ses principes.

Soumission à la volonté de Dieu : raideur, [passions trop vives,] *l'âme trop passionnée*, un cœur trop sensible, l'imagination trop vive, trop d'attache à soi-même et à ses intérêts.

Obéissance : orgueil, raideur de volonté et de jugement.

Douceur : amour de soi, naturel, dur, raide ou hautain.

Charité envers le prochain : Égoïsme, orgueil, défaut de caractère.

Zèle : amour de ses aises, crainte de déplaire aux hommes, d'en être jugé, naturel, faible ou indifférent, absence de générosité, de dévotion.

Douceur : trop de sensibilité (susceptibilité) [égoïsme], raideur, caprice, mauvaise humeur.

Force.

Prudence.

PIÈCES ANNEXES

- I. — Correspondance des SS. Cong. Romaines.
 - II. — Lettres des Ministères des Cultes et des Colonies.
 - III. — Les Évêchés des Colonies.
 - IV. — La Congrégation en 1851.
 - V. — Cayenne.
 - VI. — Les Vicariats apostoliques de la Guyane et du Sénégal.
 - VII. — L'Aumônerie de Marine.
 - VIII. — Divers.
 - IX. — Souvenirs de M. Le Vavasseur.
 - X. — Mort de M. Libermann.
-

I. — CORRESPONDANCE DES SS. CC. ROMAINES

de la S. C. de la Propagande :

Cachets de la poste : Roma, 3 Gen. 51.

Paris, 12 janv. 51.

ADMODUM RDE DNE,

In epistola Dominationis Tuæ sub die 6 elapsi Novembris exarata dubium proponebas circa solutionem simplicium votorum quæ ab Alumnis Societatis Sancti Spiritus emittuntur. Porro cum Dominatio Tua illud in prædicta epistola asseveret Alumnos istius Societatis ea conditione vota simplicia vovere ut a Generali Seminarii Superiore remitti possint, cumque in Constitutionibus ejusdem Seminarii a S. Sede adprobatis nihil de votis statuatur (quæ proinde ab Alumnis nonnisi privatim emitti censenda sunt) haud facile intelligitur quibusnam rationum momentis dubium a Dominatione Tua propositum innitatur. Ceterum si quid est quod prudenti dubio locum det, quodque forte non satis clare exposueris significandum curabis.

Patentes litteras numero quadraginta pro totidem Apostolicis Missionariis a te inscribendis huic epistolæ adnecto, quarum octo et viginti pro Guinearum Vicariatu, quatuor pro missione Insulæ Mauritii, octo autem pro aliis Missionibus a te determinandis excipies.

Præfecturam trium Insularum Nossi Bé, Sanctæ Mariæ ac Mayotte, magnæ Insulæ Madagascar adjacentium, Emi Patres, in generali conventu recenter habito, Societati Jesu committendam censuerunt. Quare cum Generali ejusdem Societatis Præposito de eligendo prædictarum Insularum Præfecto agam quamprimum. Interea Deum rogo ut Te donis suis augeat et cumulet.

Romæ ex Ædibus S. Cognis de Propda Fide die
31 Decembris 1850.

Dominationis Tuæ

Studiosus

J. Ph. Card. FRANSONI, *Præf.*

Al. BARNABO, *a Secretis.*

R. D. Franco Libermann,

Sup. Cognis S. Spiritus,

Parisios.

* * *

de la S. C. de la Propagande :

Cachets de la poste : Roma, 31 Lug 51.

Paris, 9 août 51.

(L'adresse porte cette addition, écrite à Paris : Très
pressé. Parti pour N.-D. du Gard, près Picquigny, Somme.)

Rme Dne,

S. C. de P. Fide providere cupiens de necessariis ad
æternam salutem subsidiis incolas Insularum *Seychelles*
erga Catholicam religionem optime affectos, atque ali-
quem Sacerdotem enixe postulantes, prædictas Insu-
las in Præfecturam Aplicam nuper erexit, commisitque
R. P. D. Collier Epo Portus Ludovici, ut cum D. Tua
ageret de mittendis si fieri possit in Insulas Seychelles
aliquot presbyteris Tuæ Societatis cui prædicta Præfec-
tura exclusive tribueretur. Arbitror equidem laudatum
Antistitem D. Tuam in hanc rem adiisse illudque haud
dissimulasse tibi non aliis in Insulis Seychelles operariis
opus esse quam Britannicæ subditis Dominationis.
Quoniam vero nullum adhuc a R. P. D. Collier super
hujusmodi negotio responsum accepi, Tibi directe
scribendum censeo, ut quamprimum nosse valeam num
Missionem de qua agitur pro Tua Societate acceptare
sis paratus. Si quæ Domini vinea uberes cultoribus
fructus exhibere potest, ea certe est Præfectura Aplica
Insularum Seychelles. In his enim incolarum studium
erga Catholicam religionem id fuit paucis ab hinc
mensibus cum Sacerdos ad ipsos appulit ac brevi cum illis
est commoratus, ut verbis referri difficile queat. Ceterum

a D. Tua responsum brevi recipiendum præstolabor, et interim Deum precor ut D. Tuæ fausta quæque cumulatim largiatur.

Romæ ex Æd. S. C. de Pnda Fide, die 29 julii 1851.

Studiosissimus

J. Ph. Card. FRANSONI, *Præf.*

Al. BARNABO, *a Secretis.*

Rmo Dno Francisco Libermann,
Sup. Cœngnis et Sem. S. Spiritus
sub invocatione SS. Mariæ Cordis,
Parisios.

* * *

de la S. C. de la **Propagande** :

Cachets de la poste : Roma, 6 Aug. 51.

Paris, 17 Août 51.

(avec l'addition : Parti pour N.-D. du Gard, près Picquigny, Somme).

RME DOMINE,

R. D. Fabius Marchesi, natione Corsicus, in Insula Martinicæ aliquot annis sacrum ministerium exercuit, cum Missionarius Aplicus pro dicta Colonia, die 15 decembris 1827 fuerit renuntiatus. Porro nunc laudatus Sacerdos Romæ degens a S. C. postulat ut sibi munus Aplici Missionarii in Insula Mauritii committatur. Antequam vero ullum in rem R. Dno Marchesi responsum detur, velum ut D. Tua mihi significet num ita se ille in Insula Martinicæ gesserit Missionarii officium exercendo, ut in novam Missionem destinari opportune queat. Interea Deum precor ut D. Tuæ bona sua cumulatim largiatur.

Romæ ex Æd. S. C. de Pnda Fide *die 8 Augusti 1851.*
Dom. Tuæ

Studiosissimus
J. Ph. Card. FRANSONI, *Præf.*
Al. BARNABO, *a Secretis.*

Rmo Do Francisco Libermann,
Sup. Congnis et Sem. Sancti Spiritus,
sub invocatione SS. Mariæ Cordis,
Parisios.

* *
* *

de la S. C. de la **Propagande** :

RME DNE,

Quas litteris die 14 Junii hujus anni datis pro Neo-Episcopis trium Coloniarum postulasti facultates, eas in foliis huic adjectis epistolæ recipies. Porro D. Tua singulis Episcopis ad quos pertinent adnexæ facultates scribendum curabit, eisque S. hujus Congnis nomine significabit novas hasce facultates substitui illis quæ sub formula X die 4 Octobris elapsi anni Neo-Episcopis Coloniarum concessæ sunt, quæque propterea nunc cessare omnino intelliguntur.

Circa Parisiensis Archiepi cum Seminario cui præes relationes, ad Archiepum Myrensem, apud Gallicam Rempublicam Nuntium Ap. scripsi, cum quo propterea D. Tua ea de re agere poterit. Interea Deum rogo ut D. Tuæ sua dona cumulativè largiatur.

Romæ ex Æd. S. C. de Pnda Fide, *9 Augusti 1851.*

Dom Tuæ

Studiosissimus
J. Ph. Card. FRANSONI, *Præf.*
Al. BARNABO, *a Secretis.*

Rmo Dno Francisco Libermann,
Sup. Cong. et Sem. Sancti Spiritus
sub invoc. SSmi Mariæ Cordis,
Parisios.

de la S. C. **de la Propagande** :

RME DNE,

Literas D. Tuæ die 8 elapsi Augusti exaratas mature perpendi, atque ut aliunde forte jam nosti, nihil hic et nunc fieri oportet et de re ad quem prædictæ literæ Tuæ referuntur. Etenim præterquam quod arbitror non expedire ut in præsentia negotium de ipsius Congnis cum Parisiensi Archiepo relationibus pertractetur, agitur ea res quæ nonnisi in Generali Patrum Emorum conventu expediri posset.

De facultatibus quas pro Neo-Episcopis Coloniarum nuper postulasti non est cur aliquid addam. Rescriptis enim quæ ad eos Antistites per Dom. Tuam paucis ab hinc diebus transmissa sunt, spiritualibus necessitatibus novarum Diœcesium satis esse provisum intellexisti. Interea a D. O. M. tibi prospera cuncta faustaque precor.

Romæ ex Æd. S. C. de Pnda Fide, *die 6 7bris 1851.*
Dom. Tuæ.

Studiosissimus

J. Ph. Card. FRANSONI, *Præf.*

Al. BARNABO, *Secrius.*

R. D. Francisco Libermann,
Sup. Congnis et Sem. S. Spiritus,
Lutetiam Parisiorum.

* * *

de la S. C. **de la Propagande** :

ADMODUM RDE DOMINE,

Sub die 8 Augusti hujus anni Dominationem Tuam rogavi ut notitias aliquas mihi præberes circa agendi rationem quam in Insula Martinicæ tenuit annis antea R. D. Fabius Marchesi ex Insula Corsicæ. Quoniam hactenus responsum in rem a Dominatione

Tua nullum accepi, dubito ne forte epistola mea ad te non pervenerit. Quare hisce literis id ipsum a te peto quod prædictis mense Augusto exaratis exquisivi.

Interea Deum rogo ut Te donis suis augeat atque cumulet.

Datum Romæ ex Ædibus S. Cognis de Propda Fide,
die 12 9bris 1851.

Dominationis Tuæ

Studiosus

J. Ph. Card. FRANSONI, *Præf.*

Al. BARNABO, *a Secretis.*

R. D. Francisco Libermann,
Superiori Cognis et Seminarii
Sancti Spiritus sub invocatione.
Purissimi Mariæ Cordis,
• Parisios.

* * *

de la S. C. de la Propagande :

Exemplar epistolæ a S. C. de Pnda Fide, Rmo Dno Libermann, Sup. Sem. S. Spiritus sub invocatione SSmî Cordis Mariæ, missæ, *die 9 Augusti 1851.*

Pergratæ admodum nobis exstitere literæ D. Tuæ die 14 elapsi Julii datas, in quibus de propositis Pudicherianæ Præfecturæ Stationum negotiis responsum exhibet. Nedum enim serio ac mature coram Dno perpensis omnibus in eamdem nobiscum convenire sententiam intelleximus, omnimode nempe expedire ut omnes Vicarii Aplici auctoritati subjiciantur, verum etiam omnem Te navaturum operam polliceris ut ad id libere perficiendum, quæ metuendæ forent difficultates penitus removeantur. Placuit autem consilium, sub jurisdictione spectatissimi Drusiparensis Antistitis eos omnes conjungendi qui tum Pudicheri, tum in civitate Chandernagor a memorato Præfecturæ Præsidente curantur; Vico Apo autem de Kanavà tradendi paucos illos qui vix

duodecim numerari dicuntur in urbe Mahé; ac demum in Galliam Præfectum Ap. advocandi, eique honoris causa, promeritam laboribus, dimisso munere, annuam ei pensionem obtinendi, quod fortassis ante alia præstandum videretur. Quapropter non solum lubenti animo annuimus, verum etiam gratissimum facturum testamur, si omni, qua præstas, rerum gerendarum peritia, dexteritate ac solertia ejusmodi negotiationem suscipias, impleasque; studiosissime tamen caveas ne Gubernium Præfecturæ suppressioni assensum ea conditione præbeat ut in Vicariorum Applicorum electionem dein sese immiscere velit. Id porro eo facilius vitari posse arbitramur, præter alia rationum momenta, quod non solum de jam existentibus Aplicis Vicariis agatur, sed etiam, quoad alterum, de optimo Antistite Gallicæ nationis et Gubernio admodum benevolo; quoad alterum vero de probato item Epo Italo, eoque procul dubio haud Gallis invisio, ac ceteroquin de minimi sane facienda duodecim plus minusve Europæorum Christianorum congregatione. Hisce addendum præstat forte eventurum ut Missiones quædam in ora Malabarica una cum urbe Mahé, ejusdem Seminarii Parisiensis Alumnis committantur. Cum itaque peractæ a D. T. negotiationis exitum agnoverimus, pateatque nil metuendum, quod S. Sedis decreto adversetur, perjucundum erit exoptatam tamdiu rem absolvere posse, quod sine mora curabimus. Ad Cajennam quod attinet in Vic. Applicum erigendam, literis nris die 14 Xbris 1850 ad Te datis, non equidem significavimus Tibi nullam a D. T. operam in id negotii conferendam esse, cum de eo Gubernium agere non curaverit. At vero hinc commendavimus Tibi S. Congre inconconsulta de ea re agi non debere, inde vero animadvertimus ratum omnino esse nullam civili potestati partem in Applicorum Vicariorum electione concedendam. His itaque constitutis, nihil prohibet quominus Gubernii tractationes in Cajennæ negotio prosequaris. Interim Deum precamur, etc.

Questions liturgiques :

Cum in rubricarum studio multa exorta sint dubia, tum ex quibusdam consuetudinibus in Gallia vigentibus, tum ex discrepantia inter rubricarum textum et celebrium rubricistarum doctrinam, Superior Congregationis et Seminarii Sancti Spiritus hæc humillime Sacræ Rituum Congregationi enodanda proposuit.

1. In omnibus fere Galliarum ecclesiis, viget usus ut in missis solemnibus, sacerdotes aut clerici, qui cantorum munia peragunt, parentur cum pluvialibus, et tot numero quot in vesperis : quæritur utrum id servari possit?

2. In libro cui titulus : *Esposizione delle sacre ceremonie*, auctore R. D. Baldeschi, præscribuntur aliquæ dispositiones cum *Cæremoniali Episcoporum* discrepantes. 1^o in vesperis solemnibus, juxta dictum auctorem, Psalmi intonantur per assistentes pluvialibus paratos, etiamsi non sint amplius quam duo, dum juxta *Cæremoniale Episcoporum*, lib. II, c. III, n. 9 : *Psalmi intonandi sunt in medio chori per duos cantores cottis tantum indutos*. 2^o notat idem auctor chori thurificationem a primo assistente parato peragendam esse, etiamsi non sint amplius quam duo; e contra præscribitur in *Cæremoniali Episcoporum*, ibid. n. 12, ut peragatur a thuriferario, vel ab ultimo ex assistentibus, quatenus sint sex, vel quatuor. 3^o juxta præfatum auctorem ante missam solemnem Diaconus et Subdiaconus non debent adjuvare celebraturum dum sacras vestes induit. Ex his discrepantiis oriuntur dubia, et quæritur quid agendum in unaquaque ex his circumstantiis?

3. An supradicti cantores cottis induti, qui psalmos intonant in medio chori, sedem habere debeant in medio chori ibique manere durante officio vesperarum; an tantum huc accedere cum debitis reverentiis ante cujuslibet Psalmi intonationem?

4. An licitus sit usus ecclesiarum in quibus assistens paratus, vel cantor cotta indutus, canonico vel alio antiphonam præintonans, semper a cæremoniario comitatur?

5. Utrum in Vesperis Immaculatæ Conceptionis et Visitationis B. M. V. assumi debeant quatuor pluvialia? Ratio dubitandi est quod in *Cæremoniali Episcoporum* loc. cit. n. 17 enumerantur cæteri dies in quibus ritu duplicis secundæ classis celebratur festum in honorem alicujus mysterii vitæ tum Domini, tum Beatæ Mariæ præter duo prædicta, quibus tunc eadem ac hodie non tribuebatur solemnitas?

6. Utrum quando processionaliter proceditur ad altare, crucifer debeat esse paratus cum amictu, alba, cingulo et tunicella? et quatenus affirmative, quemnam tenere debeat locum, dum celebrantur Vesperæ aut missa selemnis? a quo et quando thurificandus ad offertorium? a quo pacis osculum accipiat?

7. In multis ecclesiis Galliæ, chorus ab altari notabili distat intervallo, sacristiæque janua prope altare reperitur : quæritur utrum nihilominus, ut notat R. D. Baldeschi, ad altare pergens, choro reverentiam facere debeat?

8. An Diaconus, procedens ad thurificandum chorum, exposito Venerabili super altari, choro reverentiam facere debeat?

9. An super tabernaculum SS. Sacramenti collocari possint vasa florum, hinc et hinc prope crucem?

10. Utrum in ecclesiis seminariorum licitus sit usus Planetarum ante pectus complicatarum, diebus quibus adhibentur in majoribus ecclesiis?

11. An hebdomadarius peragens officium Vesperarum aud Laudum, seipsum signare debeat, dum per cantores inchoatur canticum *Magnificat* aut *Benedictus*? An omnes de choro idem agere debeant?

12. Utrum in missis aut vesperibus solemnibus poni possint super altare plura quam sex candelabra?

13. An liceat simplici sacerdoti, ratione alicujus festi vel populi consursus, celebrare in altari in quo ardeant plures quam duo cerei, vel duos adhibere ministros?

14. An licitus sit usus paramentorum ex tela aurea, in quibus nullus apparet color, nisi aureus, et quidem pro colore albo, rubro et viridi?

15. Utrum ad faciendum officium Laudum post primam missam Nativitatis Domini et ad peragendum officium Vesperarum in festis, in feriis quadragesimæ occurrentibus, possit celebrans, depositis apud sedem casula cum manipulo, accipere pluviale super albam et stolam ante pectus, et sic paratus, peragere officium Laudum aut Vesperarum?

16. An sacerdos, e sacristia processurus ad celebrandam missam privatam, cruci reverentiam facere debeat capite operto?

17. An sacerdos procedens ad altare possit super bursam deferre clavim tabernaculi SS. Sacramenti?

18. An sacerdos sacrum faciens, pro ablutione digitorum porrigere possit ministro calicem extra altaris mensam, ut multi faciunt?

19. Peracta ultima Communione, cum missale claudit, pars quæ operitur necessario respicere debeat altaris medium, ut aiunt auctores? quid si claudendum sit post ultimum Evangelium?

20. An Sacerdos missam privatam celebraturus accedere possit ad altare junctis manibus calice antea præparato ad altare, apertoque missali? An saltem sic accedere possit sacerdos celebraturus missam cui juxta Regulam assistunt Seminaristæ in Seminario sacello, vel moniales in sacello conventus?

21. Deficiente clerico, an possit Laicus habitu laicali missam inservire et omnia munia ministri in missa servientis exercere?

22. An licitum sit ut missæ minister celebraturo porrigat omnia paramenta, ita ut sacerdos celebraturus ex ejus manu ea recipiat?

23. An minister inserviens in missa semper genuflectere debeat quoties transit ante crucem, etiamsi tabernaculum SS. Sacramenti non sit ad altare, in quo celebratur?

24. Utrum idem minister, antequam missale transferat ex uno latere ad alterum, illud necessario claudere debeat, ut aiunt aliqui auctores?

25. An dum cantatur missa solemnis, omnes de choro debeant se signare a fronte ad pectus, dum cantantur

ea verba in gloria Dei Patris, amen; et vitam venturæ sæculi, amen; et *Benedictus qui venit in nomine Domini*, ut docet Bauldryus, Part. III, c. XIX, n. 7?

26. An omnes de choro pectus percutere debeant, dum cantatur *Agnus Dei*, ad illa verba *miserere nobis et dona nobis pacem*, ut docet idem auctor?

27. Utrum celebrans, in missa solemnī, cum ad altare recitaverit *Kyrie eleison*, sedere possit, etiamsi chorus cantum introitus non expleverit?

28. An idem celebrans ponere debeat sinistram super altare, dum aquam benedicit ad offertorium?

29. Utrum celebrans cum ascenderit ad altare ad faciendam benedictionem candelarum, cinerum et palmarum, debeat illud osculari in medio antequam procedat ad cornu epistolæ, ut aiunt rubricistæ, silente tamen rubrica?

30. An in præfatis benedictionibus antiphonæ per chorū decantatæ private legendæ sint a celebrante in cornu epistolæ?

31. Utrum cantari possint in choro, inconsulta Sacra Rituum Congregatione, diversi cantus *Kyrie eleison*, *Gloria in excelsis Deo*, quæ aliquando a musicis in vulgus edantur?

32. In *Cæremoniali Episcoporum*, l. II, c. III, n. 2 versus finem in quibusdam exemplaribus legitur verbum *plano inferiori*, in multis *inferiori* : supplicatur ut declaretur quæ sit vera lectio?

33. Multis est in locis consuetudo, ut crucifer, acolythi, thuriferarius et alii utantur chirothecis : potestne talis consuetudo servari?

34. In multis ecclesiis adhibetur pro cereo paschali magna candela ex ligno vel alia materia confecta, in superiori parte cava, ut in ea reponatur vera candela cerea quæ pluries in integro renovatur; aliquoties etiam adhibetur Sabbato Sancto ad cerei benedictionem, et in illa functione, in lignum infiguntur grana incensi : itaque quæritur an liceat adhibere talem candelam fictitiam sabbato sancto ad benedictionem cerei paschalis? an tolerandum sit ut candela fictitia continens candelam veram immergatur in aquam ad fontis benedic-

tionem? an adhiberi possit post cerei benedictionem?

35. Multa reperire est altaria, præsertim portalilia, sic disposita ut ab humo ad ipsum altare, lapidem sacrum, extat spatium vacuum quod arcæ instar aperitur et clauditur a parte posteriori vel laterali et in quo, tanquam in arca, varia reconduntur objecta quæ ecclesiæ vel capellæ inserviunt, v. g. cerei, oleum, vinum, urceoli, liber missalis, tapetes, etc., dubitatur an sit licitum sic uti hujusmodi spatio?

36. Ubique viget in his partibus ut tobalea etiam superior altaris non defluat usque ad terram : licetne huic stare consuetudini?

37. In sacello Seminarii S. Spiritus, præter altare majus, adsunt quatuor minora, magnaue janua in via publica, aperta vel clausa juxta superioris voluntatem. Aliquoties confluunt sacerdotes ad missam celebrandam et fideles ad audiendam. Cum autem in dicto Seminario missa celebretur juxta calendarium Urbis, sæpe numero evenit ut dicti sacerdotes a sacristis paramenta petant coloris convenientis officio quod illa die recitant. Quæritur ergo utrum in diebus quibus, juxta calendarium, fit de duplici, deneganda sint paramenta diversi coloris, ut fit in ecclesiis et oratoriis publicis, an concedenda, ut fit in oratoriis privatis?

His quæstionibus lubet addere alias difficultates quæ spectant ad benedictiones SS. Sacramenti quæ ubique in Gallia ex dispositione Ordinariorum fieri solent in majoribus anni solemnitatibus versus solis occasum et efformant quasi officium, gallice vulgo dictum *salut*. Quoad modum ordinandi illud quasi-officium, varius est usus variis in regionibus, sive quoad qualitatem et ordinem precum quæ cantantur, sive, quoad ministrorum qualitatem, sive quoad paramentorum colorem.

I. *Varietas quoad qualitatem precum*. 1^o ubique non semper cantatur hymnus *Pange lingua* sed quandoquidem ejus loco cantatur hymnus *Sacris Solemnis* vel *Verbum supernum*, aliquando antiphona sive responsorium ex officio Corporis Christi desumptum, aut etiam aliquod canticum, lingua quidem latina, quod autem in liturgia non reperitur (horum canticorum

datur exemplum post enuntiata dubia *Ave verum corpus natum de Maria Virgine*, etc.); 2^o præter hymnum, antiphonam aut responsum supradictum, coram Venerabili decantatur aliquod fragmentum officii diei convenientis, ut hymnus vesperarum, matutini, laudum, *Alleluia* cum versu et sequentia ex missa diei, cui postponitur vel præmittitur juxta festi qualitatem, hymnus aut responsum, aut antiphona, aut etiam canticum lingua latina, cujus infra datur exemplum, in honorem B. Mariæ *Inviolata*, etc.; adduntur etiam aliquoties preces pro remissione peccatorum, pro pace, etc.

II. *Varietas quoad ordinem precum quæ decantantur.* Quibusdam in locis, post unumquodque ex his hymnis, antiphonis vel responsoriis, per duos cantores cantatur versiculum et per celebrantem oratio hymno, antiphonæ vel responsorio correspondens, et unaquæque oratio terminatur per conclusionem brevem. Alibi omnia supradicta cantantur sine intermissione versiculorum et orationum et, absolutis precibus, cantantur per cantores sive plures versiculi juxta qualitatem precum et per celebrantem orationes correspondentes sub una conclusione; et quidem his in locis adest varietas relative ad hymnum SS. Sacramenti : apud quosdam dicitur in principio, dum extrahitur ostensorium e tabernaculo; apud alios in fine antequam recondatur; in principio autem dicitur antiphona aliqua ex officio Corporis Christi, vel canticum infrascriptum *Ave verum*.

III. *Varietas quoad ministrorum qualitatem.* Juxta morem aliquarum regionum, celebrans paratur cum amictu, alba, stola ante pectus et pluviali; procedit ad altare inter diaconum et subdiaconum eodem modo paratos ac pro missa solemnem, secluso manipulo, assistuntque, vel non, aliqui presbyteri vel clerici parati cum pluvialibus, duo, vel quatuor, vel sex, juxta festi solemnitatem; apud alios celebrans, paratus cum cotta, stola e collo pendente et pluviali, procedit cum duobus, vel quatuor, vel sex presbyteris aut clericis pluvialibus paratis.

IV. *Varietas quoad paramentorum colorem.* Aliqui, pro tali functione, retinent paramenta coloris rubri in die

Pentecostes et in festo SS. Apostolorum Petri et Pauli, sub hoc prætextu quod multa decantantur his solemnitatibus propria.

His positis quæritur :

1^o An in hoc quasi-officio semper decantari debeat hymnus *Pange lingua gloriosi*?

2^o An tolerandus sit usus canticorum, lingua quidem latina, ex liturgia non desumpta et specialiter infra-scripta *Ave verum... Inviolata*?

3^o Utrum consuetudo canendi aliquam officii partem, etiam alicujus festi in honorem D. N. J. C. celebrati, cum per decretum 7 sept. 1850 in Rupellen declarata sit tanquam abusus et sit abolenda?

4^o Quatenus negative ad 3^{um}, an per idem decretum damnetur usus canendi versiculos alios ac *Panem de cælo*? et quatenus negative, an versiculi et orationes reponi possint post unumquodque responsorium, vel hymnum, vel antiphonam, an in finem functionis reportari debeant?

5^o Quatenus negative ad 3^{um} et 4^{um}, an hymnus *Pange lingua* ponendus sit in principio an in fine?

6^o Quis sit celebrantis habitus, quinam ministri?

7^o Utrum assumere liceat paramenta coloris diei convenientis, et non albo, etiamsi celebrans post Vesperas solemnes ab altari recesserit?

* * *

RME DOMINE,

Nonnulla dubia Dominatio Tua huic Sacrorum Rituum Congregationi credenda proposuit : antequam verohorum solutio detur præmonendum est non esse mentem SSmi Domini Nostri Pii Papæ IX, cujus benigna annuentia hæc rescripta subnecterentur, neque recensitæ Sacræ Congregationis ullo modo velle probare vel rejicere propositas consuetudines quæ asseruntur vigere in Ecclesiis Galliarum, immo nec illas considerare, sed tantum adjicere quæ Rituali Romano, Rubricis et Decretis sunt conformia ac laudabili et pene communi consuetudine probata. Adnexum huic fasciculo reperitur Exemplar Dubiorum quæ fuere proposita, ut ex

illorum collatione facilius evadat responsionis intelligentia. Hisce præmissis ac servatis, ad singula Dubia hæc subjicientur, nimirum.

Ad 1 um. Non esse in usu. — Ad 2 um. Privatum Auctorem non posse præferri Libro Cœremoniali, qui Legem servandam præsefert; sed in casu non esse dissonum si attente legantur numeri præcedentis citati Capituli III Libri II Cœremonialis; siquidem n^o 9 sermo est de Acolythis et Cantore præintonante Antiphonam et Hymnum; ad secundam quæstionem ejusdem Dubii Assistentes indicari num^o 12 paratos; ad tertiam quæstionem allatum Decretum aperte loqui de Canonicis qui distinguuntur a simplicibus Sacerdotibus. — Ad 3 um. Ex ipso Cœremoniali affirmative ad primam partem, negative ad secundam. — Ad 4 um. Posse servari. — Ad 5 um. Pendere a solemnitate qua festum peragitur in qualibet Ecclesia. — Ad 6 um. Paratum incedere solum dum celebrat Episcopus, ea omnia requisita innuuntur in Cœremoniali et Pontificali. — Ad 7 um. Affirmative. — Ad 8 um. Singulis tantum ante cujusque incensationem. — Ad 9 um. Negative. — Ad 10 um. In Missa Solemni affirmative. — Ad 11 um. Affirmative in omnibus. — Ad 12 um. Negative. — Ad 13 um. Affirmative si alia de causa sint accensi. — Ad 14 um. Permitti posse sed loco coloris albi tantum. — Ad 15 um. Posse sed sine stola, nisi quando incensandum est Sacramentum publice expositum. — Ad 16 um. Affirmative, si Calicem deferat. — Ad 17 um. Negative. — Ad 18 um. Negative. — Ad 19 um. Affirmative in utroque casu. — Ad 20 um. Negative in omnibus, nisi physice impediatur. — Ad 21 um. Affirmative in Missa privata, sed opportunius Clericus. — Ad 22 um. Affirmative dummodo ad manus Sacerdotis porrigantur. — Ad 23 um. Affirmative quia cruci, cujus est mysterium, exhibetur. — Ad 24 um. Non esse necessarium. — Ad 25 um. Affirmative in omnibus. — Ad 26 um. Ut ad proximum. — Ad 27 um. Ordinarie non esse in usu. — Ad 28 um. Affirmative ex Rubrica. — Ad 29 um. Affirmative. — Ad 30 um. Affirmative. — Ad 31 um. Nihil obstare, dummodo cereus conveniens sit.

— Ad 32 um. *Inferiori* legendum. — Ad 33 um. Non habere locum. — Ad 34 um. Negative in omnibus. — Ad 35 um. Posse servari. — Ad 36 um. Servandas esse Rubricas. — Ad 37 um. Sacerdotes confluentes colori Ecclesiæ, ubi celebrant, debere se conformare.

Ad additamenta quæ pertinent, et difficultates spectantes modum, ritum et ordinem dandi benedictionem cum SSmo Eucharistiæ Sacramento, sepositaque quacumque consuetudine in contrarium, quum non sit hic locus illas examinandi pro earum varietate, illud solum advertendum ad 1 um et primam quæstionem : ex Rituali Romano ante hanc benedictionem præscribi partem Hymni *Pange lingua* incipiendo a Stropha *Tantum ergo*, etsi nonnullis libris integrum decantare Hymnum, quod non est prohibitum ac postea V. *Panem de caelo* cum Oratione; ad secundam quæstionem, juxta varias congruentias, vel occasione specialium precum in Triduum vel Novendiale productarum, has esse præmittendas Hymno prædicto. — Ad 2 um. Ut ad proximum. — Ad 3 um. Ad hanc benedictionem procedere vel solum Celebrantem cum Pluviali et stola, vel adhibitis Diacono et Subdiacono cum Dalmatica et Tunicella sine Manipulis, reliquos vero Ministros cum superpelliceo tantum. Ad 4 um. Adhibendum esse colorem diei cum velo humerali semper coloris albi si benedictio immediate sequatur vel Missam solemnem, vel vespere diei; si separatim adhibendum esse colorem festo Corporis Christi assignatum.

Hisce propterea positis clara intelliget Dominatio Tua non esse opus deveniendi ad particulares responsiones sequentium septem Dubiorum quæ jam in præmissis sunt declarata juxta Romanum Ritum. Et diu bene valeas. Romæ die 3 Mense octobri, anno 1851.

Tui studiosus

A. Card. LAMBRUSCHINI S. R. C. P.

J. G. FATATI S. R. C., *Secretarius*.

Rmo Domino Moderatori Congregationis
et Seminarii Spiritus Sancti,
Parisios.

II. — LETTRES DES MINISTÈRES DES CULTES ET DES COLONIES

à M. Libermann :

Paris, le 9 janvier 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'informe que par décision du 24 décembre dernier, il a admis M. l'abbé Nicole, prêtre du clergé de la Guadeloupe, qui se trouvait depuis plusieurs mois en France en état de congé, à faire valoir ses droits à la retraite pour cause d'infirmités.

Je viens en conséquence de prononcer la radiation de ce prêtre du cadre du clergé de la Guadeloupe. Cette radiation porte à cinq le nombre des vacances qui existent actuellement, à ma connaissance, dans le cadre du diocèse de la Basse-Terre.

Recevez...

Pour le Ministre : de CONTENCIN.

* * *

Paris, le 10 janvier 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vient de me transmettre une lettre de M. le Gouverneur de la Guadeloupe, en date du 19 septembre dernier portant que M. l'abbé Paoli, prêtre attaché au service de cette colonie, s'est rendu à la Dominique au mois de juillet 1850 et qu'il a annoncé l'intention de ne plus faire partie du clergé de la Guadeloupe.

J'ai cru devoir vous faire connaître cette vacance dans le personnel du clergé de cette colonie.

Recevez...

DE CONTENCIN.

Paris, le 22 janvier 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître successivement les mesures prises à l'égard d'un certain nombre des membres du clergé de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion; il en résulte que plusieurs vacances existent actuellement dans chacun des nouveaux diocèses du Fort-de-France, de la Basse-Terre et de Saint-Denis.

Je crois devoir vous adresser ci-joint les états constatant ces vacances en vous priant d'examiner, de concert avec les nouveaux évêques, les moyens d'y pourvoir, et de m'indiquer les noms, âges, diocèses et services des ecclésiastiques qui auraient été désignés pour les remplir.

Indépendamment des prêtres qui ont été l'objet d'une décision ministérielle, quelques ecclésiastiques, qui sont encore inscrits sur le cadre du clergé de la Martinique, se trouvent dans une position indéterminée sur laquelle le moment est venu de statuer. Je vous en transmets également l'état : ces prêtres sont au nombre de cinq.

Je vous prie, Monsieur le Supérieur, de me communiquer les renseignements que vous pourriez posséder sur chacun de ces ecclésiastiques et d'y joindre votre avis et celui de Mgr l'Évêque du Fort-de-France sur la mesure qu'il conviendrait de prendre à leur égard.

S'il y avait lieu de provoquer une décision du Ministre envers quelques autres prêtres appartenant à l'un des trois diocèses coloniaux, je vous serai obligé de me les signaler et de me faire connaître en même temps le résultat des informations que vous auriez recueillies sur chacun d'eux.

Recevez...

DE CONTENCIN.

*
* *

Paris, le 27 janvier 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vient de me transmettre les notes confidentielles qui lui ont été envoyées par M. le Gouver-

neur de la Martinique sur le personnel du clergé employé dans cette colonie pendant le 1^{er} semestre de 1850. J'ai l'honneur de vous les adresser ci-jointes en vous priant d'en prendre connaissance et de les communiquer à Mgr l'Évêque du Fort-de-France.

Je vous serai obligé de me les renvoyer lorsque Mgr Leherpeur et vous-même, Monsieur le Supérieur, aurez fait les extraits que vous jugerez nécessaires.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 1^{er} février 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 21 janvier dernier, trois états constatant les vacances qui existent dans chacun des nouveaux diocèses du Fort-de-France, de la Basse-Terre et de Saint-Denis. Je vous ai prié en même temps de vouloir bien vous concerter avec MMgrs les Évêques sur les moyens d'y pourvoir et de me donner votre avis sur la mesure qu'il conviendrait de prendre à l'égard de cinq prêtres du clergé de la Martinique qui se trouvent dans une position indéterminée.

Je n'ai point encore reçu votre réponse à cette communication. Il importe, à raison du prochain départ des Évêques coloniaux pour leurs diocèses, que les cadres du personnel de leur clergé soient remplis le plus promptement possible.

Je vous serai donc obligé, Monsieur le Supérieur, de me transmettre immédiatement les renseignements que je vous ai demandés et de m'indiquer les autres vacances dont vous pouvez avoir personnellement connaissance.

Recevez...

DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 4 février 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. l'abbé Viollot (Nicolas), attaché depuis 1817 au clergé de la Guyane française, a été licencié du service colonial par décision du 12 août 1848.

Cette décision prise par M. le Ministre de la Marine et des Colonies sur la proposition de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, votre prédécesseur (M. Monnet), a été motivée sur l'esprit d'opposition que M. Viollot avait manifesté relativement aux mesures préparatoires de l'émancipation. Cet ecclésiastique avait été du reste signalé antérieurement par les autorités de la colonie, comme étant un prêtre zélé, charitable, tenant une conduite régulière et possédant les sympathies publiques.

Aussi, un grand nombre d'habitans de la colonie ont-ils réclamé contre son licenciement et adressé à M. le Ministre de la Marine une demande tendant à obtenir sa réintégration dans le personnel du clergé de la Guyane. Cette demande a été renvoyée, le 28 février 1849, à mon prédécesseur qui, le 23 mars suivant, a cru devoir maintenir la décision précitée du 12 août 1848.

M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'a fait connaître, par une lettre du 8 janvier courant, que des habitans de la Guyane ont envoyé à l'Assemblée législative une nouvelle pétition en faveur de M. l'abbé Viollot.

Il y a lieu de penser que cette pétition est la reproduction de la demande sur laquelle il a été statué et que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe.

M. Viollot, qui compte plus de 25 années de services à la Guyane, serait en position de réclamer une pension de retraite à titre d'ancienneté. M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'annonce qu'il aurait été disposé à lui fournir les moyens de faire valoir ses titres, mais qu'il en a été empêché par les lacunes qui existent dans la législation, relativement à la liquidation des retraites des membres du clergé colonial.

D'un autre côté, M. Viollot a été privé de tout traite-

ment depuis son départ de la Guyane; il ne possède aucune ressource pécuniaire et se trouve actuellement à Paris dans une situation digne d'intérêt. M. le Ministre de la Marine et des Colonies déclare qu'il ne verrait, en ce qui le concerne, aucun inconvénient à ce qu'il fût attaché au service colonial, pourvu toutefois qu'il ne fût pas destiné pour la Guyane où son renvoi pourrait lui faire une position aussi difficile pour lui-même qu'embarrassante pour M. Dossat, qui lui a succédé comme supérieur ecclésiastique.

Dans ces circonstances, je vous prie, Monsieur le Supérieur, de vouloir bien transmettre, le plus promptement possible, les renseignements que vous pouvez posséder sur M. Viollot et de me donner votre avis sur la mesure qui conviendrait de prendre à son égard.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 15 février 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes a rayé du cadre du clergé de la Martinique MM. Rigord, Teulière, Delettrée, Delorme et Molénat (1).

D'après les renseignements que j'ai recueillis, deux autres prêtres de cette colonie, MM. Augereau et Berteaux, sont décédés il y a environ deux ans et n'ont pas encore été remplacés. Le nombre actuel des vacances dans le personnel du clergé de la Martinique est donc de huit. Je viens d'en informer Mgr l'Évêque de Fort-de-France et de le prier de vouloir bien y pourvoir le plus promptement possible.

Recevez...

DE CONTENCIN.

(1) Le nom de M. Roussilhe est omis ici dans la lettre du Ministère.

Colonies. — du Ministre au Commandant de Mayotte :

Paris, le 22 février 1851.

MONSIEUR LE COMMANDANT,

Par suite de dispositions récentes, des mutations ont été opérées dans le personnel du service du Culte de Mayotte et dépendances. Les prêtres qui y sont actuellement affectés sont destinés à rentrer à l'Île de la Réunion, où l'Évêque de Saint-Denis, qui part de France en ce moment, a annoncé l'intention de leur donner de l'emploi dans le cadre de son clergé.

D'autres Ecclésiastiques, qui exercent aujourd'hui à la Réunion, doivent remplacer, dans nos possessions près de Madagascar, les prêtres qui vont les quitter.

M. l'abbé Finas, l'un de ces Ecclésiastiques, a d'ailleurs reçu du Saint-Siège les pouvoirs comme Supérieur de la Mission de Mayotte et dépendances.

Vous aurez, Monsieur le Commandant, à faire mettre en solde dès leur arrivée les nouveaux membres de cette Mission et à reconnaître M. l'abbé Finas en la qualité qui lui est confiée.

Je me réfère, quant aux facilités à accorder à cette Mission particulière, comme à celle de Madagascar, aux dispositions qui vous ont été notifiées par les dépêches de mon prédécesseur des 14 et 30 novembre 1850, n^o 139 et 158.

Je vous invite, en tant que de besoin, à vous entendre avec M. le Commandant de la Station pour les passages que pourront spécialement réclamer les mutations qui font l'objet de la présente dépêche, et à défaut, à y pourvoir par les occasions du commerce. J'écris dans le même sens à M. le Gouverneur de la Réunion.

Recevez...

A. VAILLANT.

* * *

Cultes :

Paris, le 7 mars 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'a fait observer, par une première lettre du 30 janvier dernier, que la décision de mon prédécesseur, en date du 20 de ce même mois, qui a attaché M. l'abbé Rouquié au clergé de la Guyane, aura seulement pour effet de remplir l'une des deux vacances occasionnées dans le personnel ecclésiastique de cette colonie par le décès de M. Augier et la démission de M. de Bertrix. Mon collègue ajoute que M. Rouquié, bien que destiné à faire partie du service du Culte, doit en être détaché pour exercer les fonctions de directeur de l'École secondaire établie à Cayenne et qu'il sera sans doute maintenu dans ces dernières fonctions, d'où résulterait une seconde vacance dans le clergé local.

Quant à M. Teulière, qui n'a pu être inscrit sur le cadre du clergé guyanais parce qu'il n'est encore que clerc minoré, M. le Ministre de la Marine m'informe qu'il est parti en qualité de professeur à l'école secondaire, mais il me fait remarquer qu'on ne peut prévoir l'époque à laquelle ce jeune homme pourra recevoir la prêtrise de Mgr l'Évêque de Surinam et par conséquent être attaché régulièrement au clergé de la Guyane. Par une seconde lettre, en date du 1^{er} mars courant, M. le Ministre de la Marine me fait connaître qu'un prêtre du clergé de cette colonie, M. l'abbé Pollet, a succombé à l'épidémie qui ravage la Guyane.

Dans ces circonstances, M. le Ministre de la Marine demande que trois nouveaux prêtres soient envoyés le plus promptement possible dans cette colonie.

Je crois devoir, Monsieur le Supérieur, appeler de nouveaux votre attention sur l'insuffisance du personnel ecclésiastique à la Guyane, surtout dans la situation fâcheuse où cette colonie se trouve depuis quelque temps. Je vous prie d'examiner et de me faire connaître s'il ne vous serait pas possible de me présenter bientôt

trois autres ecclésiastiques et de me mettre promptement à même de compléter le cadre de la Guyane.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Colonies :

Paris, le 7 mars 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Vous demandez que M. l'abbé Toujan, prêtre désigné pour la Guadeloupe par Mgr l'Évêque de la Basse-Terre, soit embarqué à Brest sur *la Fortune*.

Le nombre des passagers que ce bâtiment peut recevoir étant complet, M. l'abbé Toujan ne pourra pas profiter de cette occasion pour se rendre à la Guadeloupe.

Il prendra passage sur un navire du commerce.

Recevez...

A. VAILLANT.

* * *

Cultes :

Paris, le 17 mars 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, vous m'avez fait connaître par votre lettre du 15 janvier dernier que M. l'abbé Carrière, récemment attaché au Clergé du diocèse de Saint-Denis, a renoncé, par suite de circonstances imprévues, à suivre cette destination.

En conséquence et conformément à votre proposition, j'ai considéré ce prêtre comme démissionnaire et j'ai décidé qu'il cesserait de figurer sur le cadre du personnel du clergé de l'île et de la Réunion.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

Paris, le 31 mars 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. l'abbé Lagrasserie, prêtre attaché au clergé de la Guyane française, est venu en France en vertu d'un congé de convalescence qui a été approuvé pour six mois par M. le Ministre de la Marine et des Colonies et qui expirera le 30 avril prochain.

Cet ecclésiastique, qui avait été invité à retourner à la Guyane, vient de faire connaître à M. le Ministre de la Marine et des Colonies que sa santé ne lui permettait pas d'y continuer ses services et il a annoncé l'intention de solliciter ultérieurement la destination de l'Île de la Réunion.

Dans cette position, M. le Ministre de la Marine a pensé que M. Lagrasserie devait cesser d'appartenir au Clergé de la Guyane.

J'ai partagé cette opinion; en conséquence j'ai décidé que M. l'abbé Lagrasserie serait rayé du personnel du Clergé de la Guyane française.

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire remarquer, le 7 mars dernier, qu'il manquait trois prêtres pour compléter le cadre ecclésiastique de cette colonie; le nombre des vacances se trouve maintenant porté à quatre. Le service religieux exige impérieusement qu'il y soit pourvu le plus promptement possible : je crois devoir appeler votre sollicitude particulièrement sur ce regrettable état de choses en raison surtout de la situation actuelle de la Guyane.

Recevez...

Le Ministre : Ch. GIRAUD.

* * *

Paris, le 5 avril 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, quatre vacances existent dans le cadre du personnel du clergé de la Guyane française par suite du décès de MM. Augier et Pollet et de la démission de MM. de Bertrix et Lagrasserie qui appartenaient au clergé de cette colonie.

Il a été pourvu au remplacement de M. Augier par la décision de mon prédécesseur du 20 janvier dernier qui a destiné M. l'abbé Rouquié à faire partie du service du Culte à la Guyane.

Pour compléter le cadre j'ai par décision de ce jour attaché au clergé de cette colonie :

1^o M. l'abbé Thoulouze (Hippolyte), né le 4 juillet 1810 à Aubenas (Ardèche), en remplacement de M. Pollet;

2^o M. Guyodo (Joseph), né le 22 février 1822, à Saint-Nolf (Morbihan), en remplacement de M. de Bertrix;

3^o M. l'abbé Guilmin (René), né le 1^{er} janvier 1823 à Saint-Symphorien (Manche), en remplacement de M. La-grasserie.

J'informe de cette décision M. le Ministre de la Marine et des Colonies, en le priant de prendre les dispositions nécessaires pour que ces trois ecclésiastiques puissent s'embarquer sur le bâtiment qui doit partir de Nantes pour Cayenne, le 20 avril courant.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les lettres d'avis destinées à MM. Thoulouze, Guyodo et Guilmin. Je vous prie de remettre ou de faire parvenir à chacun d'eux la lettre qui le concerne personnellement.

Par votre lettre du 30 mars dernier, vous m'avez proposé, Monsieur le Supérieur, pour la destination de la Guyane, un quatrième prêtre, M. l'abbé Mas, du département de l'Hérault. J'ai cru devoir ajourner ma décision à l'égard de cet ecclésiastique.

M. le Ministre de la Marine et des Colonies, par sa lettre du 30 janvier dernier, dont je vous ai donné connaissance le 7 mars suivant, m'a fait observer, il est vrai, que M. l'abbé Rouquié, destiné au service du Culte par la décision précitée de mon prédécesseur, devait être détaché de ce service pour exercer les fonctions de directeur de l'école secondaire établie à Cayenne et qu'il serait sans doute maintenu dans ces fonctions, d'où résulterait une nouvelle vacance dans le clergé colonial, mais mon collègue a ajouté qu'il me ferait connaître ultérieurement ce qui serait décidé à cet égard.

D'un autre côté, vous m'informez, par votre lettre du 30 mars, que M. l'abbé Picot, membre du clergé de

la Guyane, actuellement en congé en France, n'a pas l'intention de retourner dans cette colonie. Néanmoins, je ne sais pas encore d'une manière positive s'il y a lieu de pourvoir au remplacement de l'un ou l'autre de ces ecclésiastiques. Je viens de demander des renseignemens précis à cet égard à M. le Ministre de la Marine et des Colonies. Dès que sa réponse me sera parvenue, je prendrai une décision pour que M. Mas puisse, s'il est désigné pour cette destination, s'embarquer avec MM. Thoulouze, Guyodo et Guilmin.

Recevez...

Pour le ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 23 avril 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vient de me transmettre les notes confidentielles qui lui ont été adressées par M. le Commandant des Iles Saint-Pierre et Miquelon sur le personnel du clergé employé dans cette colonie pendant l'année 1850.

J'ai l'honneur de vous les communiquer ci-jointes; je vous prie d'en prendre connaissance et de me les renvoyer après avoir fait les extraits que vous jugerez convenables.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 3 mai 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre proposition, j'ai attaché, par décision de ce jour, M. l'abbé Toujan (Jean-Baptiste) au personnel du clergé de la Guadeloupe. Cet ecclésiastique remplacera sur le cadre ecclésiastique de cette colonie M. Magne (Charles) qui a été considéré comme démissionnaire par Mgr l'Évêque de la Basse-Terre. Il reste encore à pourvoir au rempla-

cement de MM. Brun et Cochet que Mgr Lacarrière a également considérés comme démissionnaires.

J'informe de ma décision M. le Ministre de la Marine et des Colonies, en le priant de prendre les dispositions nécessaires pour que M. Toujan puisse partir le plus tôt possible pour sa nouvelle destination.

Cet ecclésiastique résidant actuellement dans votre Séminaire, je vous adresse la lettre d'avis qui lui est destinée.

Je vous prie de vouloir bien la lui remettre.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

de la **Marine** :

Paris, le 26 avril 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes m'a communiqué la demande que vous lui avez adressée à l'effet d'obtenir la franchise pour votre correspondance avec les Évêques et les autres supérieurs ecclésiastiques de nos Colonies.

M. le Ministre des Finances que le Département des Cultes avait déjà consulté sur cette demande a présenté, contre la concession directe de la franchise, des observations fondées sur l'organisation distincte du service des postes dans nos colonies et dans la métropole; mais il a exposé qu'on atteindrait sans difficulté le même but en autorisant l'envoi, sous le couvert du Ministre de la Marine, des lettres qui vous seraient adressées par les Évêques, Préfets apostoliques et supérieurs ecclésiastiques, et en faisant également placer dans les paquets envoyés par mon Département dans les Colonies les lettres que vous auriez vous-même à faire parvenir à ces dignitaires et supérieurs ecclésiastiques.

Dans un cas comme dans l'autre, les lettres devraient être revêtues du contreseing de l'expéditeur; celles qui vous seraient destinées recevraient ici celui de mon Département et elles vous parviendraient sans frais en vertu des dispositions déjà en vigueur.

Le mode proposé par M. le Ministre des Finances a paru à M. le Ministre des Cultes devoir satisfaire pleinement à l'objet de votre demande et j'ai partagé ces avis.

Je donne en conséquence des ordres pour que, d'une part, les lettres qui parviendraient des Colonies à mon Département et qui porteraient le contreseing des Évêques et autres supérieurs ecclésiastiques coloniaux, reçoivent également le contreseing ordinaire du Ministère de la Marine avant de vous être envoyées; d'une autre part, les lettres revêtues de votre contreseing (ou de celui de l'ecclésiastique délégué à l'effet de vous représenter pour un objet de détail) qui seront adressées sous mon couvert à ces Prélats et Supérieurs, soient transmises dans les Colonies avec la correspondance ministérielle. Dans le cas où vous destineriez ces dernières à partir par la voie des paquebots anglais (ce qui devrait d'ailleurs être indiqué dans la suscription), il y aurait nécessité qu'elles fussent faites sur papier léger et dégagées des annexes qui devraient en augmenter sensiblement le poids.

Je répons dans ce sens à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Je vous laisse d'ailleurs, Monsieur le Supérieur, le soin de concerter l'exécution de ces dispositions avec nos trois Évêques coloniaux, les Préfets apostoliques et les Supérieurs avec lesquels vous avez à correspondre.

Recevez, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,
P. CHASSELOUP-LAUBAT.

* * *

Paris, le 7 mai 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, vous m'avez adressé, le 22 février dernier, une demande tendant à obtenir la franchise pour votre correspondance avec les Évêques et les Préfets apostoliques des colonies.

J'ai cru devoir la communiquer d'abord à M. le Ministre des Finances, comme étant particulièrement chargé de l'exécution des réglemens sur les franchises.

Mon collègue, tout en appréciant les motifs de votre demande, a fait observer que le service postal dans nos colonies n'est point régi par l'administration générale des postes de la métropole et que c'était à M. le Ministre de la Marine qu'il appartenait d'assurer la transmission gratuite de votre correspondance avec les Évêques et Préfets apostoliques des colonies. J'ai dès lors appelé l'attention particulière de M. le Ministre de la Marine sur votre demande; j'ai exprimé l'avis que le moyen le plus simple à employer serait d'autoriser MM. les Évêques et Préfets apostoliques des Colonies à vous adresser leur correspondance sous le couvert du Ministre de la Marine qui, au moyen de son contre-seing, vous ferait ensuite passer en exemption de taxe les lettres qui vous seraient destinées.

Quant à votre correspondance, que vous auriez à adresser de votre côté aux Évêques et aux Préfets apostoliques des Colonies, j'ai proposé de la faire parvenir par la même voie, c'est-à-dire, par l'intermédiaire de M. le Ministre de la Marine.

Mon collègue a pensé comme moi que ce mode pourrait être adopté. Il m'informe, par sa lettre du 26 avril dernier, qu'il a donné des ordres pour que les paquets qui seraient envoyés à son département, soit par vous, Monsieur le Supérieur, soit pour vous, dans les conditions dont il s'agit, reçoivent la destination qu'ils comporteront. Je m'empresse, Monsieur le Supérieur, de vous informer de cette décision.

L'administration des Cultes a voulu vous prouver dans cette circonstance qu'elle saisira toujours avec empressement les occasions de vous être agréable.

Pour le Ministre :
le Directeur, DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 10 juin 1851.

Difficultés à Saint-Pierre et Miquelon, v. plus loin.

* * *

Paris, le 26 juin 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vient de me transmettre une lettre de M. le Gouverneur de l'Île de la Réunion, en date du 5 février dernier, relative à M. l'abbé Schwindenhammer (Jérôme), prêtre de la Congrégation du Sacré-Cœur de Marie, attaché provisoirement au clergé de cette colonie.

Je crois devoir vous communiquer cette lettre afin que vous puissiez apprécier vous-même les faits reprochés à cet ecclésiastique.

Je vous serai obligé de me la renvoyer ensuite avec vos observations.

Recevez...

pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Colonies :

Paris, le 18 juillet 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous prévenir que, d'après votre lettre du 5 de ce mois, j'ai accordé une prolongation de congé de trois mois sans solde à M. l'abbé Schiir, professeur provenant de l'école secondaire établie à Saint-Louis (Sénégal).

Recevez...

Pour le Ministre : MESTRO.

* * *

Paris, le 7 août 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'informe, par une lettre du 1^{er} de ce mois, que M. l'abbé Drouelle, prêtre attaché en 1848 au clergé de la Guadeloupe, qui en 1849 a été chargé provisoirement des fonctions de Supérieur ecclésiastique dans cette colonie, est revenu en France et sollicite un congé. Mon collègue m'exprime le désir de connaître mon avis sur cette demande de congé. Il me fait observer qu'il n'a reçu, ni de l'administration de la Guadeloupe, ni de Mgr l'Évêque de la Basse-Terre, aucune communication relative au retour de M. Drouelle et aux motifs qui l'ont déterminé à quitter la colonie.

J'ignore complètement, comme M. le Ministre de la Marine, les véritables causes du retour en France de cet ecclésiastique. Je crois donc devoir vous prier, Monsieur le Supérieur, de me transmettre les renseignements que vous pourriez posséder à cet égard. Je désirerais notamment savoir si M. Drouelle est venu en France avec l'espoir de retourner à la Guadeloupe à l'expiration de son congé, où s'il n'aurait pas plutôt l'intention de renoncer ultérieurement au service colonial pour se consacrer à une autre œuvre.

J'attendrai votre réponse pour faire connaître mon avis à M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 12 août 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à votre proposition, j'ai, par décision du 11 de ce mois, attaché au clergé de la Guadeloupe, M. l'abbé Izard, demeurant actuellement à Reval (Haute-Garonne). M. Izard, remplacera sur le cadre ecclésiastique de cette colonie, M. l'abbé Cochet, que Mgr l'Évêque de la Basse-Terre, avant son départ

de France, a considéré comme démissionnaire et qui n'avait pas encore été remplacé.

J'informe de ma décision M. le Ministre de la Marine et des Colonies en le priant de prendre les dispositions nécessaires pour que M. l'abbé Izard puisse, selon le désir exprimé par Mgr Lacarrière, s'embarquer le plus tôt possible pour la Guadeloupe.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre d'avis destinée à cet ecclésiastique. Je vous serai obligé de vouloir bien la lui faire parvenir.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENGIN.

* * *

Paris, le 11 septembre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'informe que M. l'abbé Picot, prêtre du clergé de la Guyane, venu en France en vertu d'un congé de convalescence qui a expiré le 18 août dernier, lui a fait connaître que l'état de sa santé ne lui permettait pas de retourner dans cette colonie.

La démission de M. l'abbé Picot occasionne dans le cadre du personnel ecclésiastique de la Guyane une vacance à laquelle il y a lieu de pourvoir.

Dans la prévision de cette vacance, vous aviez, dès le 30 mars dernier, proposé pour cette destination M. l'abbé Mas, prêtre du diocèse de Montpellier, sur lequel vous transmettiez les renseignemens les plus favorables.

Mais mon prédécesseur, dans l'incertitude des intentions réelles de M. Picot, avait cru devoir ajourner sa décision à l'égard de M. Mas.

Je désirerais savoir si cet ecclésiastique serait toujours disposé à aller exercer le saint ministère à la Guyane. Dans ce cas, je vous serai obligé de m'indiquer ses prénoms et son âge (renseignemens que vous n'aviez pas précédemment fournis).

Aussitôt que j'aurai reçu votre réponse, je prendrai, s'il y a lieu, une décision à l'égard de M. Mas.

Dans le cas, au contraire, où ce prêtre ne serait plus dans les mêmes dispositions, je vous prierais de me désigner le plus promptement possible un autre ecclésiastique pour la destination de la Guyane. Il importe que le clergé de cette colonie soit constamment tenu au complet.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 11 septembre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. l'abbé Simon d'Angles (Jean-Marie Stanislas), ancien missionnaire de l'île de la Réunion, demeurant actuellement à Paris, rue de Varennes, n° 8, sollicite des secours sur les fonds du Budget des Cultes.

Cet ecclésiastique, né au Vigean, près Mauriac (Cantal), le 21 octobre 1821 et ancien élève du Séminaire du Saint-Esprit, a fait partie du clergé de l'île de la Réunion depuis 1846 jusqu'à la décision du 28 juin 1850 qui l'a licencié du clergé colonial; mais il n'était porté sur les cadres que sous le nom de *Simon*. Il déclare être connu de MM. Gaultier et Le Vavasseur, directeurs de votre Séminaire.

Je vous prie, Monsieur le Supérieur, de vouloir bien me communiquer les renseignemens particuliers qui pourraient se trouver à votre disposition sur la conduite et les moyens d'existence de M. l'abbé Simon d'Angles, pour que je puisse apprécier s'il y a lieu de le faire participer aux subventions du Gouvernement.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Colonies :

Paris, le 19 septembre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

J'ai reçu la lettre du 9 de ce mois par laquelle vous me demandez au nom de M^{me} la Supérieure de l'Immaculée-Conception de Castres, l'embarquement pour la côte occidentale d'Afrique de trois Sœurs de cette Communauté dont l'envoi est réclamé par Mgr le Coadjuteur du Vicaire apostolique des Deux-Guinées.

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai accueilli cette demande et que, conformément à votre désir, les trois Sœurs en question sont admises à prendre passage sur le navire à bord duquel partira M. l'abbé Le Vavas seur, à qui vous avez confié les fonctions de visiteur de la Mission.

J'attendrai, pour les dispositions ultérieures, les intentions que vous avez à me fournir relativement au départ de cet ecclésiastique lui-même.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Cultes :

Paris, le 30 septembre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies m'informe par une lettre du 15 de ce mois, que M. l'abbé Thoulouze, attaché au clergé de la Guyane par décision du 5 avril 1851, est décédé dans cette colonie, le 15 juillet dernier.

Par suite de ce décès et de la démission de M. l'abbé Picot, dont je vous ai donné avis le 11 septembre courant, il y a lieu à pourvoir à deux vacances dans le personnel du clergé de la Guyane.

Je vous prie de vouloir bien me désigner le plus promptement possible deux prêtres pour cette colonie.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

Paris, le 15 octobre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre proposition, j'ai, par décision de ce jour, attaché au personnel du clergé de l'Ile de la Réunion 1^o M. l'abbé Mas (Martial-Florentin), né à Hérépian (Hérault);

2^o M. l'abbé Sersanous (Jean), né à Marseillan (Hautes-Pyrénées).

Ces deux prêtres seront portés sur le cadre ecclésiastique du diocèse de Saint-Denis en remplacement de : 1^o M. Hermann, qui a été licencié par décision du 17 décembre 1850 et n'a pas encore été remplacé; 2^o de M. Carrières, inscrit sur le cadre par décision du 6 février 1851, mais qui a renoncé, d'après votre lettre du 15 de ce même mois, à suivre cette destination et a, par conséquent, été considéré comme démissionnaire.

Il reste encore à pourvoir au remplacement de M. l'abbé Le Vavasseur, qui m'a fait connaître le 13 février dernier son intention de ne plus retourner dans les colonies.

Si vous connaissez d'autres vacances dans le personnel du clergé de l'Ile de la Réunion, je vous prie de m'en informer, Mgr l'Évêque de Saint-Denis ne m'ayant encore adressé aucune communication à cet égard.

Je donne avis à M. le Ministre de la Marine de ma décision relative à MM. Mas et Sersanous et je le prie de prendre des mesures pour qu'ils puissent s'embarquer le plus tôt possible pour leur destination.

Ignorant la résidence actuelle de ces deux ecclésiastiques, j'ai l'honneur de vous adresser les lettres d'avis qui leur sont destinées. Je vous serai obligé de vouloir bien les leur faire parvenir.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 22 octobre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre proposition, je viens, par décision de ce jour, d'attacher au personnel du clergé de la Martinique, M. l'abbé Chenal (Hyacinthe, Joachim), né à Rumilly, diocèse de Chambéry. (Savoie), que vous m'annoncez avoir été élève de votre établissement et avoir reçu récemment l'ordre de la prêtrise.

M. Chenal sera porté sur le cadre ecclésiastique du diocèse de Fort-de-France, en remplacement de M. l'abbé Augereau, décédé le 5 novembre 1849.

Je donne avis de ma décision à M. le Ministre de la Marine et je le prie de prendre des mesures pour que M. Chenal puisse s'embarquer le plus promptement possible pour la Martinique. Comme je crois que cet ecclésiastique réside toujours dans votre Séminaire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre d'avis qui lui est destinée. Je vous serai obligé de vouloir bien la lui remettre.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 23 octobre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, vous m'informez par votre lettre du 9 de ce mois que Mgr l'Évêque de la Basse-Terre demande avec instance deux ecclésiastiques de votre Séminaire pour faire partie du clergé de son diocèse et vous me proposez pour cette destination :

- 1^o M. l'abbé Schiir (Félix), né à Dambach (Bas-Rhin);
- 2^o M. l'abbé Contoz (Marc François) né à Mégève (Savoie).

Avant de prendre une décision à l'égard de ces deux ecclésiastiques, je crois devois vous demander des renseignements sur le nombre exact des vacances existant actuellement dans le cadre du personnel du clergé de la Guadeloupe.

Lorsque Mgr Laccarrière est parti pour son diocèse, il ne restait plus, par suite de l'inscription récente sur le cadre de neuf prêtres choisis par le Prélat, qu'à pourvoir au remplacement de MM. Magne (Charles), Brun et Cochet, considérés comme démissionnaires par Mgr l'Évêque de la Basse-Terre.

Depuis, deux prêtres ont été portés sur le cadre ecclésiastique de la Guadeloupe : 1^o M. Toujan en remplacement de M. Magne (Charles), par décision du 3 mai 1851 2^o M. Izard, en remplacement de M. Cochet, par décision du 11 août dernier.

Quant à M. Brun, M. le Ministre de la Marine m'a communiqué, le 1^{er} mai, une lettre du 14 avril 1851, par laquelle M. le Gouverneur de la Guadeloupe l'informait que cet ecclésiastique n'avait pas cessé de faire partie du clergé de la colonie; que si son nom n'avait pas figuré sur les états de paiement du 2^o trimestre de 1850, c'était uniquement parce qu'il se trouvait à l'hôpital pendant ce trimestre. M. Fiéron ajoutait que M. Brun était en ce moment vicaire de Saint-Martin, chargé de la desserte de Saint Barthélemy.

D'un autre côté, M. le Gouverneur de la Guadeloupe annonçait à M. le Ministre de la Marine que M. l'abbé Magne (Pierre), curé de Bouillante, venait de quitter la colonie pour se rendre à la Dominique.

Dans ces circonstances j'ai prié Mgr l'Évêque de la Basse-Terre, par lettre du 27 mai dernier, de vouloir bien me faire savoir s'il avait l'intention de réintégrer M. Brun sur le cadre du clergé de son diocèse et s'il pensait qu'il y eût lieu d'en rayer M. Magne (Pierre). Je demandais en même temps au Prélat un état nominatif des membres de son clergé; mais malgré le long espace de tems écoulé depuis cette époque, Mgr Lacarrière ne m'a pas encore répondu. Je n'ai pas d'ailleurs en ma possession des renseignemens précis sur la situation actuelle du clergé de la Guadeloupe. J'ai seulement appris, le 17 juillet dernier, par M. le Ministre de la Marine, que M. l'abbé Le Bailly, prêtre du clergé de cette colonie, venu en congé en France, avait annoncé l'intention de renoncer au service colonial. En consé-

quence, j'ai décidé, le 28 juillet dernier, que cet ecclésiastique serait rayé du cadre du clergé de la Guadeloupe et le même jour j'ai donné avis de cette décision à Mgr l'Évêque de la Basse-Terre. Je ne connais pas, quant à présent, d'autres vacances dans le cadre ecclésiastique de ce diocèse. Toutefois j'ai été informé *indirectement* que M. l'abbé Bachet, inscrit sur le cadre par décision du 12 février 1851, n'avait pas suivi sa destination. Mais je n'ai reçu aucune communication officielle à cet égard de Mgr l'Évêque de la Basse-Terre ni de M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

D'après les dispositions arrêtées de concert entre mon département et celui de la Marine, MM. les Évêques des Colonies ont la faculté de faire inscrire sur le cadre de leur clergé par MM. les Gouverneurs et sans la participation du Ministre des Cultes, les prêtres qu'ils auraient choisis soit dans leurs propres diocèses, soit dans les colonies voisines; mais il importe que l'administration centrale puisse vérifier si les limites du cadre ne sont pas dépassées.

Je vous prie donc, Monsieur le Supérieur, en l'absence de toute communication à cet égard de la part de Mgr Lacarrière, de me faire connaître d'une manière précise le nombre des vacances qui, d'après les renseignements que vous avez recueillis, existeraient actuellement dans le cadre ecclésiastique de la Guadeloupe.

Ce sera seulement après avoir reçu votre réponse que je pourrai décider s'il y a lieu d'inscrire MM. Schiir, et Contoz sur le cadre rétribué du clergé de cette colonie.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENGIN.

* * *

à M. Contoz :

Paris, le 8 novembre 1851.

MONSIEUR L'ABBÉ, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a autorisé votre inscription

sur le cadre du personnel du clergé de la Guadeloupe.

Je donne avis de cette décision à M. le Ministre de la Marine et des Colonies; c'est à lui que vous aurez à vous adresser pour obtenir le passage gratuit et l'allocation des indemnités auxquelles vous avez droit, aux termes des réglemens en vigueur.

Recevez...

DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 8 novembre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre proposition, je viens, par décision de ce jour, d'attacher au personnel du clergé de la Martinique M. l'abbé Chatenay (Français), né à Saint-Ouen (Charente-Inférieure), précédemment desservant dans le diocèse de La Rochelle.

Ce prêtre remplacera sur le cadre ecclésiastique de la Martinique M. l'abbé Bertaux, décédé.

Je donne avis de ma décision à M. le Ministre de la Marine et des Colonies et je le prie de prendre des mesures pour que M. Chatenay puisse s'embarquer le plus tôt possible pour la Martinique.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 8 novembre 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre proposition, je viens par décision de ce jour d'attacher au personnel du clergé de la Martinique M. l'abbé Schiir (Félix), né à Dambach (Bas-Rhin).

Ce prêtre remplacera sur le cadre ecclésiastique de cette colonie M. l'abbé Fauveau, nommé par décret du 26 juin 1851, vicaire général du diocèse de Fort-de-France.

Je donne avis de ma décision à M. le Ministre de la Marine et des Colonies et je le prie de prendre des mesures pour que M. Schiir puisse s'embarquer le plus tôt possible pour la Martinique.

Comme je pense que cet ecclésiastique réside dans votre Séminaire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre d'avis qui lui est destinée. Je vous serai obligé de vouloir bien la lui remettre.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Colonies :

Paris, le 6 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, des pièces de comptabilité parvenues du Sénégal constatent qu'au mois d'octobre 1850, Mgr Bessieux a reçu à Sainte-Marie Gabon, pour solde acquise sur l'exercice 1844, une somme de 1.455 francs dont le paiement lui avait été fait au même titre, à Amiens, le 10 mai 1847.

Ce paiement forme, par conséquent, un double emploi dont il y a lieu de tenir compte à la Caisse des gens de mer en lui remboursant ici la dite somme de 1.455 francs ou en la faisant prélever par l'Administration locale sur les premières allocations qui reviendront au personnel de la mission.

Je vous prie de me faire connaître quel est celui de ces deux modes qui vous paraîtrait devoir être adopté.

Recevez...

Pour le Ministre : MESTRO.

* * *

Cultes :

Paris, le 8 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, Mgr l'Évêque de la Basse-Terre m'informe, par une lettre du 30 novembre dernier, que MM. Testard du Cosquer et Porchez, anciens vicaires généraux de son diocèse, rentrent en France et qu'il a nommé pour les remplacer :

1^o M. Birbès curé de Saint-François de la Basse-Terre;

2^o M. Salesse, curé des Trois-Rivières à la Guadeloupe.

Le Prélat m'annonce que M. le Gouverneur de la colonie a donné son agrément provisoire à ces deux nominations.

Avant de les soumettre à l'agrément définitif de M. le Président de la République, je vous prie, Monsieur le Supérieur, de vouloir bien me communiquer les renseignements particuliers que vous pourriez posséder sur chacun des ecclésiastiques que Mgr l'Évêque de la Basse-Terre vient de choisir pour ses vicaires généraux.

Je vous serai, en outre, obligé de me faire connaître les causes du retour en France des deux anciens titulaires MM. Testard du Cosquer et Porchez.

Recevez...

• Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 8 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vient de me transmettre la copie d'une lettre du 10 novembre dernier par laquelle M. le Commandant des Iles Saint-Pierre et Miquelon l'informe du prochain départ pour la France de M. l'abbé Charlot, supérieur ecclésiastique de cette colonie.

M. le Commandant pense que l'âge avancé et les infirmités de M. Charlot ne lui permettront pas de venir remplir ses fonctions, et il propose pour le remplacer M. l'abbé Le Helloco, attaché depuis 1840 au clergé des

Iles Saint-Pierre et Miquelon, où il jouit de l'estime générale que lui ont mérité son zèle, son dévouement et ses excellentes qualités.

Dans le cas où cette proposition serait accueillie, il y aurait lieu de pourvoir au remplacement de M. Le Helloco comme curé de Saint-Pierre. M. le Commandant des Iles Saint-Pierre et Miquelon exprime le désir que le choix de l'Administration se porte sur un prêtre d'un âge mûr; M. Favier, vicaire à Saint-Pierre, qui remplit provisoirement les mêmes fonctions à Miquelon lui paraît trop jeune pour être placé à la tête d'une paroisse.

Je crois devoir appeler, Monsieur le Supérieur, votre attention sur la proposition que fait M. le Commandant Gervais de nommer un nouveau supérieur ecclésiastique pour les Iles Saint-Pierre et Miquelon. Avant d'y donner suite, il me semble convenable de s'assurer si M. l'abbé Charlot renonce réellement au service colonial. Je vous serai obligé, aussitôt que vous connaîtrez son arrivée en France, de lui demander ses intentions à cet égard.

Dans le cas où M. Charlot résignerait ses fonctions de Supérieur ecclésiastique vous examinerez si M. Le Helloco peut lui succéder.

Je vous prierai, en cas d'affirmative, de me désigner un autre prêtre pour remplacer M. Le Helloco. Par suite de cette promotion le personnel du clergé des Iles Saint-Pierre et Miquelon se trouverait réduit à deux prêtres; il serait donc vivement à désirer que l'ecclésiastique qui recevrait cette destination pût s'embarquer le plus tôt possible, c'est-à-dire au printemps prochain, sur l'un des premiers bâtimens qui partiront des ports de France pour les Iles Saint-Pierre et Miquelon.

J'attendrai votre réponse pour prendre une décision à l'égard de M. l'abbé Charlot.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

P.-S. — J'apprends à l'instant que M. Charlot a débarqué à Saint-Malo, le 7 décembre dernier.

Colonies :

Paris, le 10 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, dans l'ordre des dispositions à prendre pour la transportation à la Guyane française, mon Département a l'intention de donner une place aussi large que possible aux moyens de moralisation pour les individus frappés par cette mesure. Vous savez de quels éléments se composera, aux termes du décret du 8 décembre, la population qu'il s'agit d'établir sur le sol colonial; elle se divisera naturellement en deux catégories, mais toutes les deux, quelle que soit la différence qui les distingue sans doute, appellent, sous le rapport dont il est question ici, une sollicitude égale, soit pour les individus eux-mêmes, soit pour l'avenir d'une colonisation locale, soit même pour la société européenne s'ils étaient autorisés à y entrer plus tard.

Il ne peut être question encore de l'établissement pénitentiaire définitif; sa formation nécessite des études préalables et des dispositions préliminaires auxquelles il sera pourvu avec le temps. En ce moment, le Gouvernement s'occupe d'établir les transportés dans des dépôts provisoires auxquels seront affectés les îles du Salut et les îlets de Remire, situés les unes à 12 lieues de Cayenne et les autres plus à proximité de ce chef-lieu; enfin les îles des Saintes qui dépendent de la Guadeloupe.

L'œuvre de moralisation à laquelle il s'agit de préparer la voie, présente incontestablement de graves difficultés; cette entreprise ardue se concilierait difficilement pour le clergé avec les soins d'un ministère paroissial; c'est une tâche qui doit être envisagée dans sa spécialité et à laquelle il est désirable d'affecter des hommes expérimentés, disposés à la considérer dans son ensemble, dans ses suites et à s'y consacrer avec cet esprit traditionnel qui peut seul ici garantir le succès,

Je n'ai donc pas cru, Monsieur le Supérieur, devoir attendre la période de l'installation définitive du pénitencier pour vous demander vos désignations quant aux choix les plus opportuns à faire, à l'effet d'organiser,

dès son point de départ, la mission dont je viens de vous entretenir

Quoique placé sous la juridiction du Supérieur ecclésiastique de la Colonie, soit à la Guyane, soit sur tel autre point ou des transportés seraient provisoirement déposés, le personnel de cette mission serait distinct du clergé colonial et ne figurerait point dans ses cadres. Il serait, je crois, suffisant, pour la première période, qu'il y eût un ecclésiastique appointé sur chacun des points de dépôt; on examinerait plus tard ce que comporterait de développement pour la mission, l'installation définitive du pénitencier et son organisation complète

Je vous prie, Monsieur le Supérieur, de considérer comme très urgente la suite à donner à la présente communication.

Recevez...

Le Ministre : Théodore Ducos.

* * *

Cultes :

Paris, le 26 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous communiquer une demande formée par M. l'abbé Beaujoui, curé d'Allogny (Cher), à l'effet d'obtenir un emploi d'aumônier dans les établissements de transportation à la Guyane française.

Recevez...

Pour le Ministre : MESTRO.

* * *

Paris, le 28 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la proposition de Mgr l'Évêque de la Basse-Terre, et par décision du 27 de ce mois, j'ai rayé du cadre de la Guadeloupe MM. les

abbés Allouard et Jégo qui, d'après une lettre du 16 décembre dernier, ont cessé d'exercer le saint ministère dans son diocèse.

Par décision du même jour et sur votre présentation, j'ai attaché au personnel du clergé de cette colonie : 1^o M. Marrec, né à Trefflez (Finistère), le 30 septembre 1827; 2^o M. Fustec, né à Bothorel (Finistère), le 18 avril 1827. Ces deux prêtres remplaceront sur le cadre ecclésiastique de la Guadeloupe : 1^o M. Baschet, dont je vous ai annoncé la démission par ma lettre du 8 novembre dernier, 2^o M. Allouard précité. Il restera à pourvoir au remplacement de M. Jégo.

Je donne avis de ma décision à M. le Ministre de la Marine et des Colonies et je le prie de prendre des mesures pour que MM. Marrec et Fustec puissent s'embarquer le plus promptement possible pour leur destination.

Comme ces deux ecclésiastiques demeurent dans votre établissement, je vous adresse ci-joint les lettres d'avis qui leur sont destinées. Je vous prie de vouloir bien les leur remettre.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENGIN.

* * *

Paris, le 30 janvier 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai eu l'honneur de vous informer par deux lettres en date des 11 et 13 septembre dernier que deux vacances existaient dans le personnel du clergé de la Guyane par suite de la démission de M. Picot et du décès de M. Thoulouze, prêtres attachés au clergé de cette colonie.

Vous m'avez répondu, le 9 octobre, que vous n'aviez alors aucun prêtre disponible pour la Guyane; que les ecclésiastiques, qui allaient partir pour la Martinique, la Guadeloupe et l'Île de la Réunion, y étaient destinés depuis longtemps à raison des besoins du service religieux dans ces colonies. Vous comptiez, du reste, pour

suppléer autant que possible à la pénurie des sujets, sur l'ordination très prochaine de M. Collière, clerc minoré, parti au commencement de 1851 avec M. l'abbé Rouquié, en qualité de professeur à l'école secondaire de Cayenne.

M. le Ministre de la Marine me fait connaître, par une lettre du 8 janvier, qu'une nouvelle vacance est survenue dans le cadre ecclésiastique de la Guyane. M. le Gouverneur de cette colonie lui a annoncé, par une dépêche du 24 septembre 1851, que M. l'abbé Noyrégat, curé de Sinnamary, vient de mourir. Le nombre des vacances se trouve ainsi porté à trois.

M. le Ministre de la Marine exprime le désir que vous puissiez fournir immédiatement les trois prêtres qui manquent, sans attendre que M. Collière ait reçu l'ordination sacerdotale et puisse rendre des services.

Je crois devoir, Monsieur le Supérieur, appeler votre attention particulier sur la situation du clergé à la Guyane. Le personnel, qui se compose de 18 prêtres, est à peine suffisant pour les besoins religieux de cette colonie, lorsqu'il est complet. Ces besoins vont encore augmenter par suite de la fondation d'établissements pénitentiaires dans ce pays. Il est donc de la plus haute importance que le personnel ecclésiastique fixé par les réglemens soit complété le plus tôt possible.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Paris, le 1^{er} février 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour rendue sur la proposition de Mgr l'Évêque de Saint-Denis, j'ai rayé M. l'abbé Bellée, aumônier du lycée, du cadre du clergé de ce diocèse. Cet ecclésiastique m'a été signalé par le Prélat comme professant ouvertement des doctrines politiques très avancées, socialistes, et comme n'étant pas, en outre, à l'abri de tout reproche sous le rapport de l'orthodoxie.

La radiation de M. Bellée porte à cinq le nombre des vacances qui existent actuellement à ma connaissance dans le cadre ecclésiastique de l'île de la Réunion. Je vous prie de me mettre le plus promptement possible à même de pourvoir au remplacement de cet ecclésiastique.

Recevez...

Pour le Ministre : DE CONTENCIN.

* * *

Nous donnons ici à part les pièces concernant le conflit au sujet des écoles à Saint-Pierre et Miquelon. V. plus haut la lettre de M. Libermann du 24 juin 1851.

de la **Marine** au **Commandant** de Saint-Pierre et Miquelon :

(Copie.)

Paris, le 9 mai 1851.

MONSIEUR LE COMMANDANT, vous m'avez rendu compte, sous la date du 14 mars dernier, des difficultés survenues entre l'administration locale et M. le Supérieur ecclésiastique de la colonie, à l'occasion de l'exclusion, prononcée par ce dernier, de deux jeunes filles de l'école primaire tenue par les Sœurs à Miquelon.

Vous faites ressortir le tort qu'aurait eu M. l'abbé Charlot en prenant sur lui une mesure qui aurait dû être concertée avec l'administration; vous faites connaître que vous avez ordonné la réintégration, dans l'École, des deux jeunes filles qui en avaient été exclues; et en mettant sous mes yeux la correspondance échangée entre vous et M. le Supérieur ecclésiastique, vous concluez à ce que M. l'abbé Charlot, signalé par vous comme animé d'un regrettable esprit d'indépendance, soit rappelé en France et remplacé le plus tôt possible dans la colonie.

J'examinerai d'abord le fait particulier qui forme le principal objet de votre communication.

Deux jeunes filles ont été exclues de l'école des Sœurs :

cette exclusion n'a pas été prononcée par les Sœurs, mais par le Curé sans aucune intervention de l'autorité locale et M. l'abbé Charlot en a fait l'objet d'une allocution publique à l'église. Cet ecclésiastique, invité à revenir sur cette mesure, a déclaré qu'il maintiendrait sa décision.

Je commence par constater que l'administration avait à tort attribué à cet ecclésiastique d'avoir porté cette affaire à la grand'messe et au prône, tandis qu'il n'en aurait fait mention qu'après la prière du soir, dans un entretien avec ses Paroissiens. Mais après avoir ramené au vrai le grief élevé contre le curé, je n'en ai pas moins à désapprouver, en la forme, son intervention dans la décision adoptée. S'il lui appartenait, comme directeur spirituel des Sœurs et de l'école, d'éclairer la conscience des Religieuses et de leur donner tous les avis et avertissements nécessaires, il n'avait point qualité pour agir comme supérieur et pour prononcer d'office que les Sœurs étaient en droit de prescrire directement par elles-mêmes, au moins à titre provisoire...

Le droit de purger les écoles des sujets vicieux, blâmables ou indisciplinés, ne saurait être contesté, en premier ressort, aux chefs mêmes de ces écoles, sous peine de les priver de toute autorité morale et de toute influence sérieuse. Quant au droit qui appartient à l'administration d'examiner les motifs de ces décisions, je n'ai pas besoin de faire remarquer combien l'exercice de ce droit est délicat, puisque la réintégration d'un élève exclu entraîne inévitablement une atteinte profonde et souvent irréparable au principe de la hiérarchie et de la discipline.

L'attribution générale de surveillance dévolue au commandant de la colonie par l'article 17 de l'ordonnance du 18 septembre 1844, vous autorisait à déclarer irrégulière la *décision* prise par le Supérieur ecclésiastique. Mais de là à ordonner la réadmission de ces jeunes filles exclues, il y avait une grande distance, car après avoir ainsi donné satisfaction au principe, il vous restait à rentrer dans la règle vraie, c'est-à-dire dans l'appréciation du cas d'exclusion par les Sœurs elles-mêmes. Si,

comme tout l'indique, elles étaient aussi convaincues que le curé de la nécessité de cette mesure, je ne m'explique pas que l'administration ait cru prendre sur elle une détermination aussi grave que celle d'une réintégration qui, survenant à la suite d'un conflit public entre l'administration d'une part et les Sœurs et le curé d'autre part, a été une sorte de triomphe des deux enfants et de leurs familles contre deux autorités dans le respect desquelles il importe essentiellement de maintenir la population.

Je vous invite, Monsieur le Commandant, à consulter confidentiellement les Sœurs, et si leur avis est d'en venir à l'exclusion des deux enfants, vous y pourvoirez sans hésiter, car la nécessité dominante est, dans cette occasion, de ne point briser leur autorité morale, aux yeux des familles, et je ne me rendrais pas bien compte, au surplus, des motifs qui pourraient, sur une question aussi délicate et aussi intime, faire subordonner les appréciations de ces respectables femmes à celle des agents de l'administration locale.

Dans les écoles communales tenues en France par les Frères et les Sœurs, c'est à ces instituteurs qu'appartient la discipline intérieure des écoles; ce sont eux qui prononcent les exclusions, et jamais ce droit ne leur a été contesté. Outre qu'il y a des appréciations qui ne peuvent être faites, au même degré, par tout le monde et pour lesquelles les instituteurs religieux ont évidemment une compétence particulière, on comprend très bien que c'en serait fait de leur autorité s'il pouvait y avoir recours contre ces sortes d'actes. La direction efficace de la jeunesse réclame des dispositions souvent énergiques, et si les Écoles primaires offrent toujours, en France, une grande régularité, c'est que rien ne vient paralyser l'influence si importante qui s'établit sur les enfants de la part de ceux à qui ils sont confiés. Ici, l'autorité des Sœurs sur les jeunes filles emprunte d'ailleurs au concours spirituel du Supérieur ecclésiastique une force nouvelle et qui est des plus nécessaires pour maintenir ou rétablir le bon ordre parmi les jeunes filles dont plusieurs sont âgées de 14 à 15 ans.

L'esprit d'intolérance que vous attribuez à M. le curé Charlot peut n'être en réalité, de sa part, qu'une réaction, trop vive sans doute dans ses manifestations, contre les tendances peu morales d'une partie de la population des pêcheurs. Je me suis fait représenter les notes données, jusqu'à ce jour, à cet Ecclésiastique; elles parlent de ses vertus évangéliques, de son esprit de charité; aucune ne signale chez lui une tendance au rigorisme dont il se trouve aujourd'hui accusé. Je trouve là un motif de réfléchir avant de prendre un parti aussi vif que celui qui m'est proposé par vous; et je trouverais regrettable que le rappel de cet ecclésiastique intervint en ce moment comme une sorte de transaction entre l'administration et les familles que la sévérité de ses prédications indispose, peut-être à tort, contre lui. J'entretiendrai de cette situation M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit et M. le Ministre des Cultes à qui il appartiendrait de statuer sur la demande de rappel...

En attendant, je vous recommande de tenir fermement la main à ce qu'aucun des agents de l'administration n'aggrave, en s'y associant, les sentiments que vous représentez comme animant aujourd'hui à l'égard de M. Charlot une partie de la population miquelonnaise. Je compte bien qu'ils combattront au contraire ces sentiments en donnant l'exemple du respect pour le caractère du Prêtre et de déférence pour sa parole.

Recevez, etc...

P. DE CHASELOUP-LAUBAT.

* * *

du **Ministre des Cultes** :

Paris, le 10 juin 1851.

à M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit,
rue des Postes, n° 30, à Paris.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vient de me faire connaître les difficultés graves qui se sont élevées récemment entre l'adminis-

tration des Iles Saint-Pierre et Miquelon et M. l'abbé Charlot, Supérieur ecclésiastique de cette colonie, sur une question d'attributions en matière de police des écoles gratuites confiées aux Sœurs de Saint-Joseph.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les diverses pièces relatives à cette affaire, afin que vous puissiez apprécier vous-même, Monsieur le Supérieur, les faits qui se sont passés.

M. le Ministre de la Marine pense que, dans cette circonstance, M. l'abbé Charlot a excédé la limite de ses droits, en prononçant lui-même l'exclusion de deux jeunes filles de l'école des Sœurs de Saint-Joseph, mais que, d'un autre côté, l'administration supérieure de la Colonie a gravement manqué aux égards dus à l'autorité ecclésiastique en faisant réintégrer d'office dans la même école ces deux jeunes filles. Mon collègue me paraît avoir posé les véritables principes en cette matière délicate (la police des écoles) dans sa lettre du 9 mai dernier. J'approuve complètement, en ce qui me concerne, les instructions contenues dans cette dépêche. D'après le désir exprimé par M. le Ministre de la Marine, je vous prie de vouloir bien, de votre côté, adresser des observations dans le même sens à M. l'abbé Charlot. Ce supérieur ecclésiastique a été représenté jusqu'à ce jour par les divers commandants de la colonie, notamment par M. Gervais le commandant actuel, comme un bon et vénérable prêtre, un pasteur véritablement évangélique. Vos sages recommandations auront pour effet, je n'en doute pas, de modérer le zèle, un peu trop ardent peut-être, qu'inspirent à ce digne ecclésiastique les abus dont il est le témoin et qu'il s'efforce de réprimer.

Je vous serai obligé, Monsieur le Supérieur, de me renvoyer les pièces ci-jointes, après en avoir pris connaissance et fait les extraits que vous jugerez convenables.

Le Ministre : (M. DE CROUSEILHES).

* * *

des **Cultes** à la **Marine** :

Paris, le 30 juillet 1851.

à M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE, vous m'avez communiqué, le 24 mai dernier, diverses pièces relatives à des difficultés qui se sont élevées récemment entre l'administration des îles Saint-Pierre et Miquelon et M. l'abbé Charlot, supérieur ecclésiastique de cette colonie, sur une question d'attributions en matière de police des écoles confiées aux Sœurs de Saint-Joseph.

J'ai examiné ces pièces avec une attention particulière, mais avant de vous répondre, j'ai cru devoir prendre l'avis de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. L'importance de cette affaire me détermine à rappeler succinctement les faits.

M. l'abbé Charlot, croyant que la police de l'école primaire de filles à Miquelon par les Sœurs de Saint-Joseph lui appartenait et comme Supérieur ecclésiastique de la colonie et comme Supérieur des Sœurs elles-mêmes aux termes de leurs statuts, a prononcé l'exclusion de cette école de deux jeunes filles dont la conduite lui avait paru repréhensible; mais M. Gervais, commandant de la Colonie, a vu dans cette décision du Supérieur ecclésiastique un empiétement de l'autorité religieuse sur les pouvoirs de l'autorité civile qui *seule*, suivant lui, aurait le droit de statuer d'une manière définitive, soit sur l'admission des enfans dans les écoles publiques subventionnées par le gouvernement, soit sur leur exclusion de ces écoles. En conséquence, ce fonctionnaire a ordonné la réintégration dans l'école des deux jeunes filles qui en avait été exclues par M. l'abbé Charlot. M. le commandant Gervais a en outre représenté cet ecclésiastique comme étant animé d'un fâcheux esprit d'intolérance, et il a demandé formellement, par sa lettre du 14 mars 1851, que dans l'intérêt de la bonne harmonie entre les divers fonctionnaires de la colonie, M. Charlot fût rappelé en France et remplacé par un autre supérieur ecclésiastique.

Vous avez pensé, Monsieur et cher Collègue, qu'en la forme M. Charlot avait excédé la limite de ses pouvoirs en prononçant lui-même l'exclusion des deux jeunes filles, mais vous avez reconnu qu'au fond l'acte qui lui a été reproché par l'administration n'était que le résultat d'une intention droite et d'un louable zèle pour réprimer les tendances peu morales de la population des pêcheurs. Aussi avez-vous exprimé le regret que M. le commandant de la colonie ait prescrit la réintégration de ces jeunes filles dans l'école, sans avoir au préalable consulté les Sœurs elles-mêmes sur la mesure définitive qu'il convenait de prendre à leur égard. Cet acte vous a paru de nature à porter une profonde atteinte à l'autorité morale des Sœurs et du Supérieur ecclésiastique, qu'il importe essentiellement de faire respecter. Vous avez adressé à cet égard des observations pleines de sagesse à M. le commandant de la colonie dans votre lettre du 9 mai 1851. Je partage entièrement votre opinion sur la conduite de M. Gervais. La mesure qu'il a prise à la suite du conflit élevé entre l'administration d'une part, et le curé et les religieuses de l'autre, est on ne peut plus regrettable. Je pense comme vous qu'il convient de revenir sur cette mesure et de maintenir l'exclusion des deux enfants que le supérieur ecclésiastique et les Religieuses avaient jugé nécessaire de renvoyer de l'école.

Je crois devoir, à cette occasion, appeler votre attention particulière sur la question de principe que soulève cette déplorable affaire, je veux parler de la question d'attributions en matière de police des écoles gratuites tenues soit par les Sœurs de Saint-Joseph, soit par les Frères de Ploërmel dans nos possessions de Saint-Pierre et Miquelon.

L'article 9 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 est ainsi conçu : « Le commandant *surveille* tout ce qui a rapport à l'instruction publique. Aucune école ou autre institution du même genre ne peut être fondée sans son autorisation. »

M. le Commandant de la colonie, se fondant sur cet article, prétend qu'à l'administration seule appartiennent la police et la discipline intérieure des écoles. Il croit

qu'en raison de la subvention accordée par l'État à ces établissements, l'administration seule a le droit de surveiller l'emploi des fonds, dans un intérêt général d'ordre public et de protection éclairée de la population dont la tutèle lui est confiée. Il ajoute que, d'après l'esprit général de nos institutions, l'appréciation des mesures disciplinaires est confiée exclusivement à l'autorité administrative; enfin il ne reconnaît à l'autorité ecclésiastique que le droit de surveiller la partie morale et religieuse de l'instruction.

Sans admettre complètement cette doctrine, vous exprimez toutefois l'opinion que les Frères ou les Sœurs, qui tiennent les écoles publiques à Saint-Pierre et Miquelon, ont seulement le droit de prononcer, à *titre provisoire*, le renvoi des sujets vicieux ou indisciplinés, mais qu'à l'administration seule il appartient de statuer en dernier ressort sur l'application de cette peine disciplinaire. Prévoyant cependant vous-même les graves dangers qui pourraient résulter de l'exercice de ce droit, vous recommandez au commandant de la colonie d'en user avec la plus grande réserve.

Permettez-moi de vous soumettre à cet égard quelques observations. C'est à tort que M. le commandant de la colonie invoque en faveur du droit exclusif de l'administration en pareille matière les principes fondamentaux de notre droit public; ces principes me paraissent, au contraire, tout à fait opposés au système qu'il veut faire prévaloir.

En effet, la constitution de 1848 a proclamé, dans son article 9, la liberté de l'enseignement, et ce principe a été consacré par la loi du 15 mars 1850. La surveillance réservée à l'État a seulement pour objet de vérifier si aucun point de l'enseignement n'est contraire à la morale, aux institutions et aux lois; c'est également dans ce sens que me semblerait devoir être entendu et appliqué l'article 19 de l'ordonnance du 18 septembre 1844.

Le droit d'exclusion *provisoire*, accordé dans les îles Saint-Pierre et Miquelon aux Frères et aux Sœurs, serait insuffisant dans ces îles où les enfans sont peu soumis et contractent souvent des habitudes peu morales; il est

indispensable que l'autorité enseignante puisse réprimer énergiquement et à l'instant même les actes d'indiscipline ou d'immoralité qui se manifestent. La nécessité de faire intervenir l'administration pourrait fréquemment entraîner de graves inconvénients, comme le fait remarquer avec beaucoup de raison M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. En effet, ou l'administration n'usera jamais de son droit de révoquer les peines infligées par les instituteurs ou les institutrices, ou elle en fera usage. Dans le premier cas, ce droit devient illusoire; il ne ferait que gêner l'action du maître; dans le second cas, il la détruirait entièrement. En supposant même que les maîtres prononçassent des exclusions qui ne fussent pas suffisamment justifiées, l'abus qu'ils feraient de leur pouvoir aurait encore moins d'inconvénients que l'intervention officielle et obligatoire de l'administration. En matière disciplinaire en effet, l'injustice ne frapperait qu'une seule personne, tandis que l'affaiblissement de l'autorité du maître serait très funeste pour toutes les écoles et pour les familles elles-mêmes.

M. le Commandant de la colonie appuie, en outre, le système qu'il défend sur le motif tiré de la subvention accordée aux écoles de Saint-Pierre et Miquelon. Il me suffira, je pense, pour répondre à cette objection, de vous faire remarquer qu'en France aussi les instituteurs primaires reçoivent un traitement des communes et dans certains cas des subventions de l'État; cependant ils exercent, sans aucune entrave, comme vous le reconnaissez vous-même, la police dans leurs écoles. J'ajouterai que dans les séminaires diocésains où des bourses sont accordées par le gouvernement, l'administration n'intervient, à aucun titre, en matière de discipline. L'évêque conserve le droit exclusif de prononcer telle peine qu'il juge convenable, même l'exclusion contre l'élève qui jouit d'une bourse en vertu d'un décret du Chef de l'État.

Je serais donc d'avis, Monsieur et cher Collègue, que par application des principes constitutionnels qui nous régissent actuellement, les instituteurs et institutrices

à Saint-Pierre et Miquelon eussent les mêmes pouvoirs qu'en France, et par conséquent le droit d'exclure même définitivement de leurs écoles les élèves qui, par leur conduite, seraient jugés indignes d'y rester. Les abus sont d'autant moins à craindre que ces écoles sont placées sous la surveillance directe de l'autorité ecclésiastique qui, en pareille matière, me paraît être un juge très compétent. Il est toutefois bien entendu que si, contre toute probabilité, des actes arbitraires étaient commis, le commandant de la colonie devrait vous en informer. Nous aviserions alors à prendre de concert telles mesures que les circonstances exigeraient.

En ce qui concerne le reproche d'intolérance que M. le Commandant Gervais adresse à M. Charlot, j'ai été surpris de le trouver dans un rapport de ce fonctionnaire. Car M. Gervais lui-même, dans ses dernières notes en date du 15 octobre 1850, a, comme ses prédécesseurs, fait le plus grand éloge de cet ecclésiastique. Il l'a signalé comme un bon et vénérable prêtre, consciencieux et remplissant bien les devoirs de son ministère de charité. Du reste, la proposition qu'il a faite de le remplacer comme supérieur ecclésiastique ne me paraît pas fondée. Je pense qu'il n'y a lieu d'y donner aucune suite. J'ai seulement prié M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit d'adresser ses observations à M. Charlot pour l'engager à montrer la plus grande réserve dans ses rapports avec l'administration et à maintenir son action sur les écoles de la colonie, mais dans la limite de ses droits. M. Libermann m'a informé le 24 juin dernier qu'il avait pris pour base de ses instructions celles que vous-même vous avez adressées le 9 mai à M. Gervais et que je lui avais communiquées.

Ces instructions devraient être modifiées si vous désapprouviez les observations que je vous ai présentées sur la police des écoles dans cette colonie. Je vous serai donc obligé de me faire connaître votre opinion à cet égard.

Le Ministre, M. DE CROUSEILHES.

Sommaire de quelques pièces.

1851

3 janvier. — Décret du Président de la République qui a agréé la nomination de M. Martin (Alfred-Édouard) aux fonctions de Vicaire général du diocèse de Fort-de-France de la Martinique.

né le 29 juillet 1811, ancien supérieur d'un pensionnat ecclésiastique à Caen, actuellement desservant de Saint-Germain-du-Crioult, arrond. de Vire, Calvados.

14 — Le Ministre des Cultes à M. Libermann qui, le 24 décembre 1850, avait présenté M. Rouquié comme sujet digne d'être placé à la tête du collège de Cayenne et M. Collière, minoré, pour l'emploi de professeur dans cet établissement.

Le ministre fait observer qu'aux termes des règlements en vigueur, les prêtres seuls peuvent être attachés au personnel du clergé colonial. M. Collière pourrait être envoyé à la Guyane, mais seulement en qualité de professeur et ne serait définitivement attaché au clergé de la Guyane qu'après son ordination à la prêtrise par le Vicaire apostolique de Surinam. Le Ministre le prie de vouloir bien lui faire connaître s'il donnerait son adhésion à cette combinaison.

20 — M. Rouquié (Jean-Marie-Alphonse), né le 21 janvier 1823 à Sept-Fonds (Aveyron), élève du Séminaire du Saint-Esprit, est attaché par décision de ce jour au personnel du clergé de la Guyane.

25 — M. Testard du Cosquer (Martial-Marie) est agréé comme vicaire général de la Basse-Terre.

né le 22 septembre 1820 à Lesneven (Finistère), docteur en droit, professeur d'Histoire ecclésiastique au Séminaire de Quimper, chevalier de la Légion d'Honneur.

3 février. — Décret relatif à l'organisation des évêchés

de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Rapport au Président de la République et projet de décret destiné à régler divers points touchant l'organisation des nouveaux évêchés de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Signé : A. Vaillant, Ministre de la Marine. *V. plus bas.*

6 février. — Sont inscrits sur le cadre — au choix de Mgr Leherpeur — par décision ministérielle de ce jour :

MM. Leherpeur (Louis - Clovis - Gustave), 42 ans, actuellement desservant de Lantheuil (Calvados);

Fontaine (Thierry), 40 ans, actuellement desservant de Clarbec (Calvados);

Fontaine (Léonce-Arsène), 37 ans, desservant de Barly (Calvados);

Hébert (François), 33 ans, desservant de Valsemé (Calvados),

en remplacement de MM. Marchesi (jeune), Gobert, Parès et Féron, licenciés, le premier par décision du 23 mars 1850, les trois autres par décision du 28 juin 1850.

— État des prêtres appartenant au clergé de la Martinique à l'égard desquels il y a lieu de statuer :

MM. Rigord, — (date du renvoi) juin 1848, — suspendu provisoirement en 1848 par M. Perrinon à cause de ses idées défavorables à l'émancipation des esclaves et renvoyé en France en état de congé, — n'a pas donné de ses nouvelles depuis son retour en France.

Teulière, — février 1850, — paraît avoir quitté la colonie depuis le commencement de 1850; à la date du 4 février 1850 a adressé de Toulouse où il se trouvait une demande de secours.

Roussilhe, — août 1849, — renvoyé en France... Capacité médiocre.

Delorme, — juillet 1850, — inculpé d'insubordination..., et d'avoir suspendu les offices sans raison suffisante.

De Lettrée, — juillet 1850, — avait obtenu un congé du gouverneur pour se rendre à Santo-Domingo; est venu en France sans autorisation; signalé comme ayant une bonne moralité, mais comme étant dangereux par son exaltation et son insubordination; en 1847, il avait été suspendu provisoirement par M. Pasquier;

Marchesi (jeune), — 23 mars 1850, — moralité douteuse, signalé par le gouverneur comme dangereux pour la colonie, est retourné à la Martinique à l'insu des départements de la Marine et des Cultes; licencié;

Gobert, — 28 juin 1850, — caractère excentrique et violent..., licencié;

Féron, — 28 juin 1850, — insubordination, licencié;

Paris, — 28 juin 1850, — renvoyé en France par M. Bruat au mois de janvier 1849, est passé sans autorisation à la Guadeloupe, licencié;

M. Molénat, curé de Macouba. L'Évêque a des notes fâcheuses sur son compte...

12 février. — Le Ministre des Cultes au Ministre de la Marine.

MM. Chalp, Kennedy, Péchaud, Souquières, Bégué et Bisson ont été licenciés par décision du 28 juin 1850;

M. Paoli a donné sa démission en juillet 1850;

M. Mulot est décédé le 29 octobre 1849;

MM. Beffrieu et Magne (Charles) sont en congé sans retour;

M. Brun ne figure plus sur les états;

M. Cochet, nommé par décision du 4 sep-

tembre 1849, n'est point parti. L'Évêque de la Basse-Terre consulté a répondu qu'il considère ces 4 derniers prêtres comme ne devant pas faire partie du clergé de la Guadeloupe. En conséquence ils sont rayés du cadre.

L'Évêque a choisi pour son diocèse les 9 ecclésiastiques suivants :

M. Salesse (Jean-Antoine), né à Maurs (Cantal) le 6 décembre 1810, résidant à Montmurat (Cantal);

M. Peyron (Pierre-Léon-Auguste), né à Marcolès (Cantal) 7 décembre 1848, résidant à Boisset (Cantal);

M. Pondaven (Joseph-Marie-Jonathas), né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le 13 février 1828, résidant à Quimper;

M. Lorine (Adrien-Louis-Marie-Joseph), né à Auriac (Haute-Garonne) le 20 octobre 1826, résidant à Paris;

M. de Courval (Prosper), né à Paris le 11 mars 1827, y résidant;

M. Baschet (Louis-Sébastien), né à Blois (Loir-et-Cher) le 21 novembre 1802, y résidant;

M. Bouloz (Jean-François), né à Vions-en-Sallaz (Savoie) le 4 décembre 1825, résidant au Séminaire du Saint-Esprit à Paris;

M. Poujade (Antonin), né à La Croix-Blanche (Lot-et-Garonne) le 3 décembre 1822, résidant au Séminaire du Saint-Esprit à Paris;

M. Vidal (Robert-Gabriel-Emmanuel), né le 4 janvier 1827, résidant à Vierzon (Cher).

10 février. — Lettre du Ministre de la Marine au Ministre des Cultes.

Envoi des notes sur le personnel du clergé sénégalais pour 1850.

Rappel d'une communication antérieure sur l'organisation du service du Culte dans la Colonie.

Remise d'un extrait du procès-verbal de la séance du samedi 11 janvier 1851 relativement

à la réunion du clergé sénégalais et des Missions de la Côte d'Afrique sous la juridiction unique des Évêques de Guinée.

- 15 février. — M. Delorme, du clergé de la Martinique, est attaché à celui de la Guadeloupe.
- 18 — Instructions aux gouverneurs des Colonies sur l'exécution du décret du 3 février 1851, relatif à l'organisation des évêchés coloniaux. Signé : A. Vaillant.
- 22 — M. Ducloux (Jean-Melchior), mort le 22 février 1851, à Bonneville (Meurthe-et-Moselle); était venu en France en vertu d'un congé de convalescence.
- 3 mars. — M. Peyrol, du clergé de la Martinique, mort le 3 mars 1851.
- 19 — M. Hébert, choisi récemment par l'évêque de la Martinique, renonce, à cause de la maladie de sa mère, à suivre cette destination; remplacé par M. Guimoiseau (François), né le 16 novembre 1810, prêtre de Château-Gontier (Mayenne), agréé.
- 28 — Décret (même objet que celui du 6 novembre 1850) sur les traitements et autres dépenses des évêques et des vicaires généraux dans les colonies.
- 31 — Avis du décès de M. Pollet, qui vient de succomber à l'épidémie qui ravage la Guyane.
- 26 juin. — Décret du Président de la République, qui agréé la nomination de M. Fauveau aux fonctions de vicaire général de la Martinique.
- 28 juillet. — Le Ministre des Cultes informe l'évêque de Basse-Terre que l'abbé Lè Bailly venu en France en vertu d'un congé de convalescence pour 4 mois, congé expiré le 8 juillet courant, renonce à exercer le saint ministère dans les colonies.
- Mort de M. Peyrol (Louis-J.-B.) curé de Robert, remplacé par M. Peyrot, qui en 1850, avait été appelé à exercer à la Martinique, mais qui ensuite avait été rayé par l'autorité

locale du cadre du clergé. L'évêque l'a attaché à son diocèse.

11 août. — Le Ministre des Cultes informe M. Libermann que, conformément à sa proposition il attache au clergé de la Guadeloupe, par décision de ce jour, M. Izard, résidant à Revel (Haute-Garonne), en remplacement de M. Cochet, démissionnaire.

1^{er} octobre. — Sur la demande de l'évêque de la Martinique, M. Daudin (Mathurin-Pierre-Désiré), qui avait quitté la colonie pour des raisons de santé, est réintégré dans le cadre du clergé de cette colonie.

22 — Sur la proposition de M. Libermann, M. Chénal, né à Rumilly, diocèse de Chambéry (Savoie), élève du Séminaire, est attaché à la Martinique, en remplacement de M. Augereau, mort le 5 novembre 1849.

8 novembre. — Rayé du cadre par l'évêque de la Réunion : l'abbé Preteceille (Jean-Marie).

né à Nantes, parti de France pour l'Île Bourbon en juillet 1826, comme supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne; ordonné prêtre dans la Colonie le 15 août 1833 par l'évêque de Maurice; attaché comme premier vicaire à la paroisse de Saint-Denis pendant 19 ans. Chargé pendant 10 ans du service du Lycée, de l'hôpital et des prisons. De 1845 à 1851, desservant de la succursale de l'Assomption. Parti en congé en 1851, peu après l'installation de l'évêque de Saint-Denis. Rayé pour refus d'obéissance à l'évêque.

18 — MM. Marchesi (Germain) et Roussilhe, qui avaient cessé de faire partie du clergé de la Martinique, le premier en 1850, le second en 1851, sont réintégré par l'évêque dans le diocèse.

20 — Lettre de M. Dossat au Ministre des Cultes, lui envoyant un rapport dans lequel il se plaint de M. l'Ordonnateur Reisler : il exprime le

regret de ne point rencontrer chez M. Reisler l'appui qui lui serait nécessaire pour le succès de la grande mission qu'il est appelé à remplir dans l'intérêt de la civilisation de la Guyane; il lui reproche notamment de vouloir s'immiscer dans l'administration du collège dont la direction exclusive a cependant été confiée au Préfet apostolique d'après les instructions mêmes du Ministre de la Marine et des Colonies.

- 26 novembre. — Lettre du Ministre des Cultes à celui de la Marine l'informant que M. Libermann, dans une lettre du 19 novembre courant, « insiste sur l'utilité et l'opportunité de la création d'une paroisse dans l'île aux Chiens », etc.
- 30 — Une lettre de l'évêque de la Basse-Terre annonce qu'il a nommé M. Birbès aux fonctions de vicaire général en remplacement de M. Testard du Cosquer.

1852

- 8 janvier. — Le Ministre des Cultes au Ministre de la Marine. L'évêque de la Basse-Terre informe par une lettre du 30 novembre 1851 que MM. Testard du Cosquer et Porchez, anciens vicaires généraux du diocèse, rentrent en France, et qu'il a nommé pour les remplacer :
- 1^o M. Birbès, curé de Saint-François à la Basse-Terre;
- et 2^o M. Salesse, curé des Trois-Rivières à la Guadeloupe.
- Le Ministre demande à son collègue de vouloir bien lui communiquer les renseignements qui lui seraient parvenues sur les causes du retour en France de MM. Testard du Cosquer et Porchez.
- 28 — Le Ministre des Cultes à celui de la Marine, l'informant que, conformément à la proposi-

tion de l'Évêque de la Basse-Terre et par décision du 27 de ce mois, il a rayé du cadre MM. Allouard et Jégo qui, d'après une lettre du Prélat du 16 décembre dernier, ont cessé d'exercer le saint ministère dans cette colonie;

et que, par décision du même jour, et sur la présentation de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, il vient d'attacher au personnel du clergé de la Guadeloupe : 1^o M. Marrec, né à Tréfléz (Finistère) le 30 septembre 1827; et 2^o M. Le Fustec, né à Bothsorel (Finistère) le 18 avril 1827, tous deux résidant au Séminaire du Saint-Esprit, en remplacement de M. Boschet, démissionnaire et de M. Allouard. Il sera pourvu ultérieurement au remplacement de M. Jégo.

Note. — M. Allouard (François), prêtre du diocèse de Valence, avait été destiné pour la Guadeloupe par le Ministre de la Marine, le 21 février 1837, sur la proposition de M. Fourdinier, supérieur du Séminaire du Saint-Esprit.

III. — LES ÉVÊCHÉS DES COLONIES

Extraits de la Bulle *Inter præcipuas* du 3 octobre 1850, portant érection de l'évêché de Saint-Denis (Ile de la Réunion);

Nous donnons d'après la traduction officielle du Gouvernement quelques passages de la Bulle portant érection de l'Évêché de Saint-Denis. Les Bulles pour la Guadeloupe et la Martinique contiennent les mêmes clauses.

PIE, Évêque, Serviteur des serviteurs de Dieu.

.....
Nous élevons au rang de cathédrale, sans qu'il cesse d'être sous l'invocation de saint Denis, le temple de Saint-Denis, le plus considérable de cette ville, et le plus riche de décorations et ornements, comme nous l'avons dit, et nous ordonnons que dans ces mêmes ville et église soient établis un siège, une chaire et la dignité épiscopale pour l'évêque qui y sera appelé pour être préposé à cette même église, à la ville et à tout le diocèse ci-après délimité, pour convoquer le synode diocésain, exercer tous et chacun de ses droits offices et charges avec son chapitre, qui doit être au plus tôt érigé, avec la caisse, le sceau, la mense et la cour épiscopale, enfin avec tous les autres insignes cathédraux et pontificaux, prérogatives, honneurs et prééminences, faveurs, grâces, indults, droits et juridictions tant réelles que personnelles et mixtes, enfin avec tous les autres honneurs quelconques dont jouissent, dans les régions de l'Afrique, toutes les églises cathédrales et leurs évêques, en tant qu'il ne s'agit pas de choses attribuées par privilège spécial et à titre onéreux.

Nous aurions grandement à cœur que ce chapitre cathédral fût constitué en même temps que le nouvel évêque se composant de chanoines et de quelques chapelains ou bénéficiers, obligés à résidence, qui, ains

qu'il se pratique dans les autres villes de France, chanteraient les louanges divines, rempliraient les autres fonctions qui leur sont confiées par les sacrés canons, qui, investis d'un honneur particulier dans l'église, se rangeraient autour de la chaire pontificale et constitueraient le sénat de l'évêque. Mais comme à raison des circonstances peu favorables, cela ne peut se faire immédiatement, nous prescrivons et ordonnons qu'aussitôt que faire se pourra, ce chapitre cathédral soit établi et qu'il y ait un théologal et un pénitencier chanoines, suivant les dispositions des sacrés canons.

Aussitôt que l'érection de ce chapitre aura eu lieu, l'évêque de Saint-Denis aura soin de nous en transmettre exactement l'acte authentique, en faisant connaître le nombre des dignités, des autres chanoines et chapelains temporaires.

Dès que ce chapitre aura été constitué, afin d'en rehausser l'éclat et la dignité, dès à présent, pour le cas échéant, à chacun des chanoines et chapelains ou bénéficiers obligés à résidence, appartiendront la faculté et le droit de prendre, dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et capitulaires, et de porter l'habit dont ont coutume de se servir respectivement les chanoines et chapelains ou bénéficiers obligés à résidence des autres cathédrales existant en Afrique, pourvu que cet habit ne leur ait pas été accordé par grâce spéciale ou privilège. De même, dès à présent pour le cas échéant nous accordons à ce chapitre cathédral la faculté d'user et de jouir de tous et chacun des droits, prérogatives, grâces, honneurs et privilèges, indults et toute autre chose quelconques dont jouissent les autres chapitres de cathédrales en France, si ceux-ci sont en possession légitime et qu'ils ne les aient pas acquis par concession particulière ou à titre onéreux.

L'évêque de Saint-Denis aura soin que des statuts particuliers soient aussitôt dressés par ce même chapitre, pour être soumis à la sanction et à l'approbation de ce même prélat et qu'ainsi, pour l'heureux état et régime de ce chapitre, des règles convenables et conformes aux prescriptions des lois ecclésiastiques et des décrets

synodaux lui soient imposées. Tous les membres de ce chapitre, chanoines et chapelains ou bénéficiers, obligés à résidence, seront tenus, conformément aux usages des autres cathédrales, de célébrer exactement et avec soin les offices divins et de remplir leurs autres fonctions dans la même église cathédrale de Saint-Denis. Comme de fidèles et habiles ouvriers dans la vigne du Seigneur, qu'ils s'appliquent, en paroles et en œuvres, à faire tout ce qui sera jugé devoir contribuer de plus en plus à l'édification des fidèles et à assurer leur propre salut éternel.

.....

Tout étant ainsi constitué, nous prescrivons et ordonnons qu'à l'avenir aucun gouverneur militaire dans la colonie française, sous quelque apparence de zèle ou sous prétexte de circonstances, ne s'immisce dans les affaires de la juridiction et de l'autorité ecclésiastique. Nous espérons qu'il sera d'autant plus efficacement remédié à ce grand inconvénient, que les ordres les plus formels seront donnés par le Gouvernement français, suivant la promesse qu'il en a faite.

.....

Il devra être pris soin aussi qu'un séminaire de clercs soit érigé au plus tôt dans ce nouveau diocèse de Saint-Denis, et nous recommandons et enjoignons en conséquence au Gouvernement français de ne rien négliger pour procurer un édifice convenable et approprié à cette destination, de constituer une dotation convenable à cette fin, pour que ce séminaire puisse se soutenir et prendre de l'accroissement.

En attendant que tout cela s'exécute, afin que les jeunes clercs appelés au partage du Seigneur ne manquent pas d'une bonne éducation et qu'ils soient convenablement formés aux lettres et à la science, nous voulons qu'ils soient reçus et élevés dans le séminaire du Saint-Esprit, à Paris, auquel pour cela, il sera payé, tous les ans, par le Gouvernement français une somme de vingt mille francs, suivant ce qu'il a déjà lui-même assigné à cette dépense.

Cependant l'évêque de Saint-Denis mettra tout son

zèle et ses soins à commencer d'établir et à soutenir un séminaire, quoique exigu, dans son diocèse, du moins pour l'instruction élémentaire des clercs; œuvre qu'il entreprendra avec d'autant plus d'ardeur que le Gouvernement français n'a pas hésité à promettre quelque secours, bien qu'à titre de subside extraordinaire.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur 1850, le 5 des calendes d'octobre, la 5^e année de notre Pontificat.

* * *

18 décembre 1850. — Décret du Président de la République, portant création des évêchés de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

18 décembre 1850. — Décret du Président de la République portant nomination de l'abbé Desprez à l'évêché de Saint-Denis. — id. portant nomination de l'abbé Lacarrière à l'évêché de Basse-Terre. — id. portant nomination de l'abbé Leherpeur à l'évêché de Fort-de-France.

Décret relatif à l'organisation des évêchés de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.
— Du 3 février 1851.

Le Président de la République,

Vu les décrets des 22 juin et 12 juillet 1850, portant nomination des évêques destinés pour les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, et le décret du 6 novembre 1850 qui statue sur le traitement et les autres allocations attribuées aux évêques desdites colonies;

Vu les décrets du 18 décembre 1850, portant publication en France des bulles du Saint-Siège relatives à l'érection et à la circonscription des trois évêchés coloniaux et à l'institution canonique des évêques;

Vu les lois et règlements en vigueur en France, relativement à l'organisation et à l'exercice du culte catholique;

Vu l'article 3, § 1^{er}, de la loi du 24 avril 1833;

Vu l'avis du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et sur le rapport du Ministre de la Marine et des Colonies,

Décède ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Les évêchés des Colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion sont organisés conformément aux lois canoniques et civiles et aux autres actes appliqués en France.

Art. 2. — La formation des chapitres cathédraux et celle des grands et petits séminaires dans les trois colonies auront lieu ultérieurement, dès que les circonstances le permettront et lorsque les dotations nécessaires pourront être faites.

Les écoles secondaires ouvertes par les évêques leur seront soumises à la seule condition de la surveillance de l'État.

Art. 3. — Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, servira de grand séminaire commun pour les trois évêchés coloniaux.

Art. 4. — Lorsque les évêques seront en mesure de former des Séminaires dans leurs diocèses, ils auront droit au montant des bourses ou pensions qui leurs seraient attribuées dans le Séminaire du Saint-Esprit, sauf réduction proportionnelle de la subvention accordée à cet établissement.

Art. 5. — Pendant la vacance des sièges, en attendant que l'organisation des chapitres cathédraux permette d'y pourvoir, conformément aux bulles publiées par le décret du 18 décembre 1850, le plus ancien des vicaires généraux, dans chaque diocèse, prendra l'administration du siège vacant.

Cette disposition cessera de plein droit d'être mise à exécution s'il a été institué un évêque coadjuteur avec future succession.

Art. 6. — Le vicaire général qui gouvernera pendant la vacance du siège sera en possession des pouvoirs attribués aux prélats eux-mêmes.

Seulement, il n'aura point droit aux mêmes honneurs et préséances que l'évêque qu'il remplace.

Art. 7. — Le vicaire général qui administrera le diocèse par suite d'absence d'évêque ou vacance du siège, recevra une indemnité spéciale pour frais de tournée.

Art. 8. — Jusqu'à ce qu'il en soit autrement disposé, toutes les paroisses des colonies seront administrées par des desservants.

Art. 9. — Les ministres du culte ne pourront être suspendus ou révoqués de leurs fonctions que par les évêques.

Art. 10. — Ils ne pourront être poursuivis devant les tribunaux pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une autorisation préalable du Conseil privé.

Art. 11. — Aucun prêtre, élève du séminaire, membre de communauté religieuse ou autre personne placée sous la juridiction épiscopale, ne pourra être renvoyé d'une des colonies que d'accord avec l'évêque.

Art. 12. — L'évêque traite directement avec le Gouverneur des affaires de son diocèse.

Il peut déléguer un grand vicaire pour s'entendre sur les détails du service du culte avec l'administration.

Art. 13. — L'évêque fait, de droit, partie du Conseil privé, toutes les fois que le Conseil s'occupe d'affaires relatives au culte ou à l'instruction publique. Il y a voix délibérative.

Art. 14. — Il a la faculté de s'y faire représenter par un de ses grands vicaires qu'il lui appartiendra de désigner. Il pourra toujours, lorsqu'il le jugera nécessaire, se faire accompagner au Conseil d'un de ses grands vicaires. Dans ce cas, celui-ci n'aura que voix consultative.

L'évêque reçoit d'avance communication des questions à traiter, pour qu'il puisse préparer leur examen en ce qui le concerne.

Art. 15. — L'évêque correspond directement en France avec le Gouvernement.

Toutefois dans les affaires où l'intervention du Gouverneur est requise, l'évêque lui remet copie de sa correspondance.

Art. 16. — Les évêques font imprimer et publient

leurs mandements et lettres pastorales sans avoir besoin de recourir à aucune autorisation.

Ils en remettent deux exemplaires au Gouverneur.

Art. 17. — Ils exercent sur l'impression, la réimpression et la publication des livres d'église, d'heures et de prières, dans leurs diocèses, les pouvoirs attribués aux évêques en France par le décret du 7 germinal an XIII.

Art. 18. — Après leur arrivée dans leurs diocèses, les évêques pourvoient à la révision des tarifs concernant les oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements.

Les règlements rédigés par chaque évêque ne seront publiés et mis à exécution qu'après avoir été approuvés par le Gouverneur en Conseil privé.

Art. 19. — Le régime des fabriques dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion est soumis aux dispositions prescrites par le décret du 30 décembre 1809 et par les autres actes qui régissent la matière dans la Métropole.

Art. 20. — Aucune communauté ou congrégation religieuse ne pourra s'établir dans les colonies sans que l'évêque, d'accord avec le Gouverneur, l'ait autorisée provisoirement.

Art. 21. — Les congrégations ou communautés religieuses qui seront définitivement reconnues par le Gouvernement dans les formes reçues en France jouiront, dans les colonies, des mêmes prérogatives que dans la Métropole.

Art. 22. — Les honneurs et préséances, en ce qui concerne les évêques, sont déterminées d'après les règles générales en vigueur en France, en vertu du décret du 24 messidor an XIII (13 juillet 1804).

Toutefois, les dispositions suivantes sont spécialement établies pour les colonies.

Art. 23. — A l'arrivée dans son diocèse, les honneurs ci-après lui seront rendus :

1^o Lorsque le bâtiment que montera l'évêque sera venu au mouillage, le capitaine de port et un officier d'état-major de la place, accompagné du supérieur

ecclésiastique actuel de la colonie, se rendront à bord pour régler avec lui l'heure de son débarquement.

2° Au moment où il quittera le bâtiment pour se rendre à terre, il sera salué de cinq coups de canon par la rade, et à son débarquement le même salut sera répété par la principale batterie de terre.

3° Le clergé de la ville l'attendra dans le port et le conduira à l'église. La garnison et la milice prendront les armes et seront rangées sur la place qu'il devra traverser.

A son passage les troupes présenteront les armes, les officiers supérieurs salueront, les tambours battront aux champs.

4° Vingt-cinq hommes, commandés par un lieutenant, le recevront à son débarquement et lui serviront d'escorte à l'église et à son hôtel, où il sera conduit aussi en procession au sortir de l'église.

5° A la cathédrale, il sera attendu par les autorités du chef-lieu qui l'accompagneront jusqu'à l'évêché et le complimenteront.

6° Il recevra des visites de corps qu'il rendra dans les vingt-quatre heures.

Le jour même de son arrivée, il fera sa visite au Gouverneur, accompagné de ses vicaires généraux et du clergé du chef-lieu.

Cette visite lui sera rendue par le Gouverneur dans les vingt-quatre heures.

Il fera aussi sa visite dans les vingt-quatre heures aux autorités du chef-lieu qui l'auront reçu à l'église et à l'évêché.

7° Les vingt-cinq hommes qui l'auront reçu, dans le port lui seront donnés pour garde toute la journée.

Il aura ensuite une garde à la porte de son hôtel; les factionnaires lui présenteront les armes.

Art. 24. — Lorsque l'évêque fera sa première tournée dans les diverses paroisses de son diocèse, il sera reçu à l'entrée des villes et bourgs par les autorités locales qui se joindront au clergé et l'escorteront jusqu'à l'église. Il n'aura droit aux mêmes honneurs qu'après l'intervalle d'une année.

Art. 25. — Au retour de l'évêque, après un voyage en France ou après une absence d'un an et un jour, il lui sera fait des visites de corps; il rendra ces visites dans les vingt-quatre heures suivantes. Lui-même fera sa visite dans les vingt-quatre heures de son arrivée au Gouverneur, qui la lui rendra dans les vingt-quatre heures suivantes.

Art. 26. — Dans l'ordre des préséances et dans les solennités non ecclésiastiques, l'évêque prend rang immédiatement après le Gouverneur.

Art. 27. — Au conseil privé il lui est donné place d'honneur à la droite du Gouverneur, sans changer d'ailleurs l'ordre des autres places.

Art. 28. — Le grand vicaire appelé à remplacer l'évêque, ou à assister consultativement au conseil privé, prend place après le directeur de l'intérieur, et à côté de lui, sans changer non plus l'ordre des autres rangs.

Art. 29. — Lorsqu'un Gouverneur arrive dans la Colonie, l'évêque accompagné de ses grands vicaires et du clergé de sa cathédrale, se réunit pour la réception au Gouverneur encore en fonctions.

Il est placé auprès de lui pendant la cérémonie et est présenté par lui au nouveau Gouverneur.

Avant que le cortège se rende sur la place d'armes, l'évêque prend congé des deux gouverneurs et se retire suivi de ses grands vicaires et de son clergé.

Il est reconduit jusqu'à la sortie de l'hôtel du Gouvernement par un aide de camp du Gouverneur.

Art. 30. — La place du Gouverneur dans le chœur des églises est du côté de l'épître et élevée sur un degré avec fauteuil et prie-Dieu.

Un banc d'honneur ou des sièges pour le commandant militaire et les chefs d'administration seront disposés à droite et à gauche, soit dans un avant-chœur pris sur la nef, soit en tête de la nef elle-même.

Art. 31. — Dans les solennités publiques, les honneurs prescrits par les ordonnances seront rendus par l'évêque au Gouverneur, qui sera reçu sous le dais à son entrée dans l'église et conduit jusqu'à la place qui lui est destinée.

Art. 32. — L'encens et le pain bénit lui seront toujours offerts après l'évêque.

Le pain bénit sera également présenté au commandant militaire et aux chefs d'administration, après avoir été offerts au Gouverneur et au clergé.

Art. 33. — En cas de décès d'un évêque dans son diocèse, les honneurs lui seront rendus conformément aux dispositions établies dans la Métropole par une décision royale du 27 février 1842.

La totalité de la garnison assistera au convoi, auquel assisteront également les corps civils et militaires, ayant à leur tête les fonctionnaires placés après l'évêque dans l'ordre des préséances.

Art. 34. — Conformément à la dérogation spéciale admise en France à l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 prairial an XII, les prélats pourront être inhumés dans leurs églises cathédrales.

L'autorisation nécessaire à cet effet devra être accordée par une décision expresse du Gouverneur.

Art. 35. — Est et demeure abrogé l'édit du 24 novembre 1781 sur le service ecclésiastique et les rapports du clergé colonial avec l'autorité publique, et pour les trois évêchés, toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 36. — Le Ministre de la Marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Ordonnance du Roi, concernant les Missions dans les Colonies Françaises de l'Amérique du 24 novembre 1781.

LOUIS, etc. Sur le compte qui nous a été rendu de l'administration des Missions dans nos Colonies de l'Amérique, nous avons reconnu que les Règlemens faits sur cet objet important sont insuffisans, et que l'augmentation de la culture et de la population exige que nous permettions aux Habitans, à cause de l'éloignement des Paroisses, d'établir des Chapelles sur leurs Habitations afin qu'ils puissent assister et faire assister

plus exactement leurs Esclaves au Service divin : à ces Causes, voulons et nous plaît ce qui suit :

Art. I. — Le Préfet Apostolique, sous l'autorité et discipline duquel seront les Missionnaires, en vertu des pouvoirs dont il sera revêtu par le Saint-Siège, ne pourra remplir aucune de ses fonctions qu'après l'enregistrement de la Bulle ou Bref de sa nomination et de ses pouvoirs, en vertu de nos Lettres d'attache, en celui de nos Conseils Supérieurs dans le ressort duquel la Mission se trouvera établie.

II. — Nos Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant auront inspection et autorité sur la conduite personnelle des Missionnaires et sur celle de leur Supérieur, tant comme Supérieur, que comme Préfet Apostolique, non seulement relativement à leurs mœurs, mais encore par rapport aux négligences et abus d'autorité qu'ils pourraient se permettre dans les actes appartenans au for extérieur.

III. — Voulons que nos dits Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant fassent honorer et respecter les dits Supérieur et Missionnaires dans les fonctions de leur ministère. Voulons aussi qu'en cas de scandale de leur part ou de trouble causé par eux à l'ordre et à la tranquillité publique, nos dits Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant puissent ordonner, par voie d'administration, le déplacement desdits Missionnaires et leur renvoi en France, et même selon la nature et la gravité des cas donner ordre audit Supérieur de venir en France rendre compte de sa conduite.

IV. — Le Supérieur de chaque Mission commettra à la desserte de toutes les paroisses de son district, et distribuera, selon qu'il le jugera à propos, les Missionnaires, après avoir communiqué à nos Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant les changemens et nominations qu'il aura déterminés.

V. — Si aucun des Missionnaires, nommé pour desservir une Paroisse, était jugé par nos Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant ne pouvoir y être

employé sans inconvénient, sera tenu le Supérieur de la Mission d'en nommer un autre.

VI. — Ne pourra ledit Supérieur retirer, changer ou renvoyer en France aucun Desservant des Paroisses, sans avoir préalablement pris, par écrit et à la pluralité des voix, l'avis des cinq plus anciens desdits Desservans, et sera signé d'eux le résultat dudit avis pour être remis à nos Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant sans qu'il soit besoin que leurs motifs soient détaillés dans ledit résultat.

VII. — Faisons défense aux Supérieurs desdites Missions d'employer aux fonctions du Ministère Ecclésiastique dans les Colonies, aucuns prêtres séculiers ou réguliers qui ne seraient pas pourvus de dimissoire de leur Évêque diocésain ou lettre d'obédience de leur Supérieur régulier.

VIII. — Le Supérieur de chaque Mission pourra, si bon lui semble, se réserver les fonctions curiales du Chef-lieu de la Colonie et retenir près de lui le nombre de Missionnaires qu'il jugera nécessaire pour le suppléer et l'aider dans les fonctions de son Ministère.

IX. — Chaque Préfet Apostolique fera, au moins une fois par an, la visite des différentes Paroisses et Chapelles de sa Mission; il examinera la conduite des Missionnaires, l'état et la tenue des registres de mariages, baptêmes et sépultures, celui des Ornemens et Vases sacrés, la situation des Fabriques, les réparations à faire aux Églises et Presbytères, et du tout rendra compte aux Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant.

X. — Le Préfet Apostolique veillera particulièrement à ce que les Esclaves dans chaque Paroisse reçoivent de leurs Curés les instructions nécessaires et les Sacremens de l'Église; et dans le cas où il aurait connaissance de négligence ou empêchement de la part des Maîtres, il en donnera avis aux Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant, afin qu'il y soit par eux pourvu.

XI. — Pourront les Habitans faire construire des Chapelles particulières sur leurs Habitations; auquel cas

ils s'adresseront au Préfet apostolique dans le district duquel leurs Habitations seront situées pour obtenir la permission d'y faire célébrer la Messe; et ne pourra ladite permission leur être refusée lorsque lesdites Chapelles seront construites et ornées décentement.

XII. — Lorsqu'une Chapelle particulière aura été établie en vertu de la permission du Préfet Apostolique, il aura le droit de visite et d'inspection sur ladite Chapelle, ainsi que sur la conduite de l'Aumônier entretenu pour la desservir.

XIII. — Défendons à tous Curés desservant les Paroisses de nos Colonies de célébrer aucun mariage dans lesdites Chapelles.

XIV. — Chaque Préfet Apostolique rendra compte une fois chaque année au Secrétaire d'État ayant le Département de la Marine et des Colonies, de l'état de la Mission, des Paroisses et des Communautés Religieuses, ainsi que de la conduite des Missionnaires; et sera tenu ledit Préfet Apostolique de remettre une copie dudit compte à nos Gouverneur-Lieutenant-général et Intendant.

Si donnons en mandement à nos Officiers de nos Conseils Supérieurs, etc.

Décret impérial relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, 24 messidor an XII.

1^{re} Partie. Des rangs et préséances.

Titre 1^{er}. — Section 1^{ere}.

Art. 1^{er}. — Ceux qui, d'après les ordres de l'Empereur devront assister aux cérémonies publiques, y prendront rang et séance dans l'ordre qui suit :

-
Les préfets;
Les présidents des cours de justice criminelle;
Les généraux de brigade commandant un département;

Les évêques;

Les commissaires généraux de police;

Titre XIX. Les Archevêques et Évêques.

Section 1^{re}. Honneurs militaires.

Art. 1^{er}. — Lorsque les archevêques et évêques feront leur première entrée dans la ville de leur résidence, la garnison, d'après les ordres du ministre de la guerre, sera en bataille sur les places que l'évêque ou l'archevêque devra traverser.

Cinquante hommes de cavalerie iront au-devant d'eux jusqu'à un quart de lieue de la place.

Ils auront le jour de leur arrivée, l'archevêque une garde de quarante hommes commandée par un officier; et l'évêque une garde de trente hommes, aussi commandée par un officier; ces gardes seront placées après leur arrivée.

Art. 2. — Il sera tiré cinq coups de canon à leur arrivée et autant à leur sortie.

Art. 6. — Il leur sera fait des visites de corps.

Art. 10. —

Lorsqu'ils rentreront après une absence d'un an et jour, ils seront visités chacun par les autorités inférieures, auxquelles ils rendront la visite dans les vingt-quatre heures suivantes : eux-mêmes visiteront les autorités supérieures dans les vingt-quatre heures de leur arrivée et leur visite leur sera rendue dans les vingt-quatre heures suivantes.

Concordat.

v. T. XII, p. 399.

9. — Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement.

10. — Les évêques nommeront aux cures.

Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

Articles Organiques.

63. — Les prêtres desservant les succursales sont nommés par les évêques.

Arrêté du 22 juillet 1834.

v. T. XII, p. 400.

45. — Le conseil municipal surveille l'administration du conseil de fabrique et donne son avis sur le budget de cette administration. Il nomme et révoque définitivement les membres du conseil de fabrique.

Décret du 30 décembre 1809.

104. — Les fabriques des églises métropolitaines et cathédrales continueront d'être composées et administrées conformément aux règlements épiscopaux qui ont été réglés par nous.

Ordonnance du 21 août 1825.

Art. 59. — par. 4 : Il (le Gouverneur) révoque ou destitue les agents nommés par lui.

Art. 72. — Dans les circonstances graves et lorsque le bon ordre ou la sûreté de la colonie le commande, le gouverneur peut prendre à l'égard des individus de condition libre qui compromettent ou troublent la tranquillité publique, les mesures ci-après, savoir :

1^o L'exclusion pure et simple d'un des cantons de la colonie;

2^o La mise en surveillance dans un canton déterminé.

Ces mesures ne peuvent être prononcées que pour deux années au plus. Pendant ce temps, les individus qui en sont l'objet ont la faculté de s'absenter à la colonie;

3^o L'exclusion de la colonie à temps, ou illimitée;

Cette mesure ne peut être prononcée que pour des actes tendant à attaquer le régime constitutif de la colonie.

Les individus nés, mariés ou propriétaires dans la colonie ne peuvent en être exclus pour plus de sept années.

A l'égard des autres l'exclusion peut être illimitée.

Art. 76. — 1. Dans le cas où un fonctionnaire civil ou militaire, nommé par nous ou par notre Ministre de la

marine aurait tenu une conduite tellement répréhensible qu'il ne pût être maintenu dans l'exercice de ses fonctions, si d'ailleurs il n'y avait pas lieu à le traduire devant les tribunaux ou si une procédure régulière offrait de graves inconvénients, le gouverneur peut prononcer la suspension provisoire de ce fonctionnaire jusqu'à ce que notre Ministre de la marine lui ait fait connaître nos ordres.

3. Le gouverneur fait connaître par écrit au fonctionnaire suspendu les motifs de la décision prise à son égard.

4. Il peut lui interdire la résidence du chef-lieu ou lui assigner le canton de la colonie dans lequel il doit résider pendant le temps de sa suspension.

5. La suspension provisoire ne peut entraîner la privation de plus de la moitié du traitement.

v. T. XII, p. 392.

Art. 7. — Les chefs d'administration membres du Gouvernement, à leur arrivée dans la colonie, seront reçus sur le rivage par le capitaine de port et par une garde de quinze hommes, commandée par un sous-lieutenant, qui les escorteront à l'hôtel du Gouvernement et qui les accompagneront jusqu'à leur hôtel.

Art. 8. — Ils seront reçus à leur hôtel par le maire à la tête du corps municipal, le juge de paix, le commissaire civil, et par les fonctionnaires qui seront employés sous leurs ordres.

Il leur sera fait des visites de corps qu'ils rendront dans les vingt-quatre heures.

v. T. XII, p. 393.

Art. 5. — Dans toutes les églises de la Colonie, le gouverneur aura un fauteuil, un prie-Dieu et un carreau, placés dans le chœur, du côté de l'épître.

Art. 11. — Les chefs d'administration membres du Gouvernement occuperont dans les églises de la colonie, du côté de l'évangile, en face du fauteuil du gouverneur, un banc devant lequel sera placé un prie-Dieu.

v. T. XII, p. 394.

Articles Organiques.

47. — Il y aura, dans les cathédrales et paroisses, une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités civiles et militaires.

Ordonnance du 21 août 1825.

42. — Aucun écrit autre que les jugements, arrêts et actes publiés par autorité de justice ne peut être imprimé dans la colonie sans la permission du gouverneur.

116, par. 52. — La surveillance et l'usage de la presse, la censure des journaux et de tous les écrits destinés à l'impression, autre que ceux concernant les matières judiciaires, sont dans les attributions du directeur de l'intérieur.

v. T. XII, p. 392.

Ordonnance du 12 février 1826.

Art. 1. — Lorsque le gouverneur de la Colonie prendra possession de son gouvernement, il recevra à son arrivée les honneurs suivants :

1^o Le capitaine de port et un officier d'état-major de la place seront envoyés à bord du bâtiment qui portera le gouverneur pour le complimenter et recevoir ses ordres sur le moment de son débarquement.

2^o A l'instant où il quittera le bâtiment pour se rendre à terre, il sera salué de treize coups de canon par les bâtiments de la rade et à son débarquement, le même salut sera répété par la batterie principale.

3^o L'état-major de la place à la tête d'un détachement de vingt-cinq hommes d'infanterie le recevra sur le rivage.

4^o Il y sera également reçu et complimenté par le maire, accompagné du conseil municipal, du juge de paix et des suppléants, du commissaire civil et escorté d'un détachement de vingt cinq hommes de milice.

Ce cortège l'accompagnera à son hôtel.

5^o La garnison et les milices prendront les armes et

seront rangées sur la place qu'il devra traverser. A son passage, ces troupes présenteront les armes; les officiers supérieurs et les drapeaux salueront; les tambours battront aux champs.

6° Toutes les autorités du chef-lieu réunies au Gouvernement viendront à sa rencontre jusqu'à la principale porte de l'hôtel pour le complimenter. Elles lui seront ensuite présentées par le gouverneur auquel il succède.

7° Il lui sera fait en outre des visites de corps, en grande tenue, par toutes les autorités de la Colonie.

8° Il rendra ces visites aux membres du conseil privé, au président de la cour, au préfet apostolique et aux officiers supérieurs chefs de corps.

9° Le jour de son arrivée une garde de vingt-cinq hommes, commandée par un lieutenant, sera placée à l'hôtel du Gouvernement.

* * *

Les Évêques des Colonies.

Mgr Desprez.

DESPREZ (Julien-Florian-Félix).

Né le 14 avril 1807 à Ostricourt (Nord), il commença ses études au Béguinage fondé par M. Deforest de Lewarde, puis après avoir suivi de 1819 à 1824 les cours du collège royal de Douai, il fut admis en octobre 1824, au grand Séminaire de Cambrai.

Ordonné prêtre avec dispense d'âge, le 19 décembre 1829 il est aussitôt nommé vicaire à l'église cathédrale, puis curé à Pont-à-Marcq, doyen de Templeuve, et le 13 février 1847, doyen de Roubaix.

Préconisé pour l'évêché de Saint-Denis le 3 octobre 1850, il fut sacré, dans l'église qu'il venait d'achever, le 5 janvier suivant, par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai.

Il partit le 6 mars de Lorient et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 25 mai. Il commença par publier un

catéchisme, parcourut en tous sens le diocèse qui lui était confié et créa plusieurs établissements en faveur des anciens esclaves. Il fonda en 1855 la première conférence de Saint-Vincent de Paul, érigea plusieurs confréries, ouvrit un collège confié aux Pères Jésuites, et favorisa les pensionnats des Frères des Écoles Chrétiennes, des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ainsi que les établissements des Filles de Marie.

Il accomplit son voyage *ad limina* en 1854, assista à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception et à la consécration de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

De retour à la Réunion, 27 avril 1855, il s'occupa de la reconstruction des églises et eut la satisfaction d'en consacrer cinq : Saint-André, Saint-François-Xavier, Saint-Benoît, Saint-Paul, Sainte-Marie. Le 9 octobre 1856 il posa la première pierre du portique de la cathédrale.

Mgr Desprez favorisa de tout son pouvoir l'établissement d'une caisse d'épargne pour venir en aide à la classe ouvrière; il créa un hôpital pour les vieillards pauvres, un pénitencier pour les jeunes détenus et des écoles de travail préparant à l'exercice des professions les plus diverses. En 1856, il établit la léproserie de la Montagne-Saint-Bernard.

Il tint trois synodes pour l'élaboration des statuts diocésains (1853-55-56).

Transféré au siège de Limoges, au consistoire du 19 mars 1857, il abandonna la Réunion le 9 mai de la même année.

(Mgr Baunard : *L'Épiscopat français*, 1802-1905, Paris 1907.)

Prend possession à Limoges, 14 juillet 1857; il a comme vicaire général M. de Bogenet, proposé avant lui pour Saint-Denis. Préconisé archevêque de Toulouse le 26 septembre 1859; il succède à Mgr Mioland, d'abord évêque d'Amiens.

Prend possession le 29 novembre. Élevé au Cardinalat 7 février - 12 mai 1879; meurt le 21 janvier 1895.

Mgr Le Herpeur.

LE HERPEUR (Étienne-Jean-François).

Né à Bayeux, le 15 février 1797, il entre de bonne heure au Séminaire et se fait missionnaire de Notre-Dame de la Délivrande, dès qu'il a reçu le diaconat.

Devenu prêtre, il se distingue dans tout le diocèse par sa science et sa vertu. Mgr l'évêque de Bayeux le nomme chanoine de sa cathédrale et le choisit comme vicaire général.

Un décret du Prince-Président, du 22 juin 1850, le désigne pour aller au delà des mers fonder le nouveau diocèse de la Martinique; il est sacré à Bayeux le 5 janvier 1851 et prend possession de son siège le 24 avril suivant.

Il crée une Société de Saint-Vincent de Paul pour remédier aux luttes de castes; fonde le séminaire-colège de Saint-Pierre et ouvre même un grand séminaire, avec l'intention de former un clergé indigène. Il obtient des allocations du gouvernement pour la construction et la réparation des églises de son diocèse; termine celle de Fort-de-France, commencée depuis si longtemps, répare et érige en paroisse l'église des Ursulines, située au centre de Saint-Pierre, et la place sous le vocable de son patron Saint-Étienne. Il fait reconstruire et agrandir sa cathédrale, Notre-Dame du Bon-Port.

D'autres églises s'élèvent dans les différentes parties de l'île; celle du Morne-Rouge dédiée à Notre-Dame de la Délivrande est érigée en pèlerinage. C'était l'accomplissement d'un vœu, formé au milieu de la tempête par le pieux prélat. Il fonde des missions destinées à venir en aide à celles des paroisses de l'île qui manquent de prêtres, réunit fréquemment son clergé au palais épiscopal pour les retraites ecclésiastiques, et tient le premier synode diocésain du 17 au 20 novembre 1857.

Venu en France pour assister au concile provincial de La Rochelle, on lui offre un évêché dans la métropole, il refuse. Il refuse également lorsque plus tard l'Empe-

reur lui-même lui propose le siège de Bayeux pour venir réparer ses forces épuisées.

Il succombe enfin le 13 avril 1858 sur ce sol martiniquais qu'il avait juré de ne pas abandonner. Se sentant mourir, il eût encore l'énergie de se faire conduire au séminaire pour expirer « au milieu de ses enfants bien-aimés », et voulut que son cœur reposât dans la chapelle de cette maison.

(Mgr Baunard : *L'Episcopat français*, 1802-1905, Paris 1907.)

* * *

Mgr Lacarrière.

LACARRIÈRE (Pierre-Gervais), ancien évêque de la Basse-Terre (Colonies françaises).

Né le 10 juin 1808 à Aurillac (Cantal) d'une des familles les plus honorables de cette ville, Pierre-Gervais Lacarrière, après avoir fait une partie de ses études dans sa ville natale, vint au Séminaire de Saint-Sulpice et y reçut successivement tous les ordres sacrés. Promu au sacerdoce il voulut s'adonner à la prédication, se fit entendre avec succès dans la plupart des grandes chaires de France, et devint chanoine honoraire des diocèses de Bordeaux et de Saint-Flour. Lorsque l'érection de sièges épiscopaux à la Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique fut résolue et par le Gouvernement français et par la Cour de Rome, l'abbé Lacarrière fut, par décret présidentiel du 22 juin 1850, nommé à l'évêché de la Basse-Terre (île de la Guadeloupe).

Cet évêché ayant été érigé par bulles pontificales du 27 septembre 1850, et attaché à la province ecclésiastique de Bordeaux, il fut préconisé dans le consistoire du 3 octobre suivant, et sacré le dimanche 5 janvier 1851, dans l'église Notre-Dame des Neiges à Aurillac par Mgr de Margueyre, évêque de Saint-Flour, assisté de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, et de Mgr Bardou, évêque de Cahors, en présence de Mgr Foulquier, évêque

de Mende. Le jour de son sacre il adressa à son troupeau lointain une instruction pastorale qu'il augmenta de deux suppléments datés du 2 et du 15 mai 1851, en arrivant dans son diocèse.

A peine installé dans sa cathédrale, placée sous l'invocation de saint François, le nouveau prélat voulut faire dans l'île de la Guadeloupe une première visite pastorale afin de se rendre compte par lui-même des besoins des paroisses et des fondations établies par les préfets apostoliques qui l'avaient précédé. Malheureusement, sa santé, jusqu'alors florissante, ne résista pas longtemps au brûlant climat des Antilles; c'est en vain qu'il essaya de conjurer le mal qui le minait. Déjà le 1^{er} janvier 1852 il avait ouvert à la Basse-Terre un séminaire-collège dont il se promettait d'excellents résultats pour la Colonie, lorsqu'il fut contraint de revenir en France et de donner sa démission que le Souverain Pontife accepta le 30 septembre 1852. Retiré dans sa famille à Aurillac, il adressa le 7 février 1853 à son troupeau une touchante lettre d'adieux, et, le 7 mars suivant, M. l'abbé Salesses, vicaire général capitulaire, publiait, à l'occasion de la démission du prélat, une lettre circulaire au clergé et aux fidèles du diocèse.

Depuis cette époque, Mgr Lacarrière a pu reprendre ses travaux apostoliques en France et n'a cessé de donner des missions et des retraites ecclésiastiques tant à Paris que dans plusieurs autres diocèses. Nommé chanoine du premier ordre du chapitre de Saint-Denis par décret impérial du 6 avril 1853, il a été fait prélat assistant au trône pontifical le 17 juin 1867 et est en outre chanoine d'honneur des églises de Bordeaux, de Saint-Flour, d'Albi et de la Basse-Terre.

Ses armoiries sont : *D'argent à la mer agitée de sinople, surmontée d'une étoile rayonnante d'azur* et sa devise *Ave Maris Stella.*

(Actes et histoire du Concile Œcuménique de Rome T. VI Biographies et portraits et autographes des Pères du Concile au Vatican. G.-M., p. 128).

Pierre-Gervais Lacarrière, — vicaire à Saint-Gérard,

Aurillac, puis à Saint-Eustache, Paris; — il y resta peu de temps et s'adonna à la prédication; — il ne fut pas désigné pour l'épiscopat par M. Libermann; mais celui-ci, qui avait connu le candidat à Saint-Sulpice, prit des informations qui furent jugées favorables; — préconisé le 3 octobre 1850; — sacré etc.

Il partit le mois suivant pour la Guadeloupe; — contraint de rentrer en France, il donna sa démission; — sa lettre d'adieux à ses diocésains est datée d'Aurillac, le 7 février 1853, jour où il apprit que sa démission était acceptée par le Souverain Pontife; — il reprit le ministère de la prédication, puis se retira au château de Trioulou, dans le Cantal; — il y mourut le 28 août 1893.

* * *

M. Testard du Cosquer.

Martial-Guillaume-Marie TESTARD DU COSQUER, né à Lesneven, diocèse de Quimper, le 22 septembre 1820, fit ses études littéraires au Lycée de Pontivy (Morbihan) : son père était procureur du roi en cette ville. Étudiant en droit à Paris, reçu docteur en droit, devient étudiant en théologie au Collège Romain, à Rome en 1845; prêtre aux Quatre Temps de Carême 1849, il s'offre pour le poste d'aumônier des troupes françaises qui assiègent Rome, mais forcé de rester dans la ville il se met au service des blessés de l'armée de Mazzini. Après la prise de Rome il exerce son ministère près de ses compatriotes, est décoré de la Légion d'Honneur puis, à l'apaisement, revient à Quimper où il est nommé professeur d'Histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de son diocèse d'origine.

Il s'attache à Mgr Lacarrière aux vacances de 1850; est agréé comme vicaire général de la Guadeloupe le 20 janvier 1851, suit l'évêque à la Guadeloupe. Révoqué en septembre, sa radiation est demandée au Ministre par lettre du 30 novembre 1851.

Revenu en France, il reprend sa charge de professeur

au Séminaire de Quimper; en 1857 est nommé curé de la nouvelle paroisse des Carmes à Brest.

Il est mandé à Rome au commencement d'octobre 1861 créé protonotaire apostolique et délégué en Haïti : sa mission en ce pays dure de février à octobre 1862. A Rome où il revient rendre compte de ses travaux il est préconisé archevêque de Port-au-Prince le 1^{er} octobre 1863 et sacré le 18 octobre suivant.

Arrivé en Haïti le 9 juin 1864, il y reste jusqu'au 25 mai 1867 : il se rend à Rome à l'appel de Pie IX pour les fêtes centenaires de saint Pierre. Il y meurt de la fièvre typhoïde le 27 juillet 1869, au Séminaire français.

* * *

M. Porchez.

PORCHEZ (Louis-Martin).

Naquit à Amiens le 11 novembre 1805 et entra à l'âge de douze ans au célèbre collège de Saint-Acheul, d'où il passa ensuite au grand séminaire d'Amiens.

Ayant terminé avant l'âge ses études théologiques il se livra à l'enseignement pendant quelques années à Saint-Acheul.

A peine ordonné prêtre il est nommé vicaire à la paroisse de Saint-Sépulchre d'Abbeville et se dévoue spécialement au service des pauvres vieillards.

En 1851, Mgr Lacarrière, récemment nommé évêque de la Guadeloupe, le choisit pour vicaire général et le fait agréer par le Gouvernement.

Peu de temps après il passe à la Martinique où il est attaché au clergé local, nommé supérieur des missionnaires du diocèse, puis bientôt vicaire général de Mgr Le Herpeur (21 octobre 1852).

Il se dévoue à la construction de la chapelle du Morne-Rouge, et un décret du 24 juin 1858 le désigne pour succéder à Mgr Le Herpeur. Il est sacré dans la chapelle du Séminaire du Saint-Esprit à Paris, le 21 novembre suivant, par S. E. le Cardinal Morlot.

Il mourut au Trou-Vaillant, banlieue de Saint-Pierre, le 11 juin 1860, à l'âge de 54 ans, 7 mois.

(Mgr Baunard : *L'Épiscopat français, 1802-1905*, Paris 1907.)

* * *

L'Ami de la Religion, T. 151, p. 84.

Le dimanche 5 janvier Mgr Lacarrière, évêque de Basse-Terre, a été sacré à Aurillac par Mgr de Marguerie, évêque de Saint-Flour, assisté de NN. SS. les évêques de Tulle, de Cahors et de Mende. L'église de Notre-Dame des Neiges où s'accomplissait la cérémonie du sacre était remplie d'une foule d'autant plus avide que Mgr Lacarrière est un enfant d'Aurillac. Mgr l'évêque de Saint-Flour a fait précéder les rites sacrés par une allocution dans laquelle il les expliquait aux fidèles.

Le soir, à Vêpres, Mgr l'évêque de Tulle a fait un discours sur la mission des évêques en général et en particulier sur celle du nouveau prélat.

p. 66.

C'est dimanche 5 qu'a eu lieu à Roubaix le sacre de Mgr Desprez, évêque de Saint-Denis (Bourbon). Mgr l'Archevêque de Cambrai était arrivé la veille, en continuant la visite de son diocèse, qu'il parcourt avec tant de consolation. NN. SS. Delbecque, évêque de Gand, Malou, évêque de Bruges; Mgr Nakar, ajoutaient par leur présence à la solennité de cette cérémonie.

p. 83.

Le sacre de Mgr Le Herpeur, évêque de Fort-de-France, a eu lieu dimanche 5 janvier dans la cathédrale de Bayeux, avec la plus grande solennité et le plus grand ordre, au milieu d'un concours immense de fidèles de toutes les parties du diocèse, d'un nombreux clergé

et de toutes les autorités de la ville, auxquelles s'étaient réunis M. le Préfet du Département, M. le premier Président et M. le Procureur général de la Cour d'appel de Caen, ainsi que M. le Recteur de l'académie du Calvados.

On remarquait aussi avec satisfaction à cette belle et touchante cérémonie, qui a été favorisée par un temps magnifique, M. Bissette, représentant de la Martinique à l'assemblée législative, et M. Agnès, maire de Saint-Pierre Martinique.

Le prélat consécrateur a été Mgr l'évêque de Bayeux; les prélats assistants étaient NN. SS. les évêques de Coutances et de Sées.

Tout le clergé est venu chercher processionnellement ces trois prélats et Mgr Le Herpeur, de la cathédrale à l'évêché, et les a reconduits de même après le sacre, au milieu d'une grande affluence de peuple, qui manifestait sa joie et sa piété.

Les mêmes sentiments ont éclaté dans toutes les parties de la vaste basilique lorsque le nouvel évêque, accompagné des deux prélats assistants, l'a parcourue pour donner aux fidèles sa première bénédiction. Ils se sont manifestés aussi avant et après les Vêpres célébrées par Mgr Le Herpeur et suivies de la procession solennelle du Saint-Sacrement, qui a eu lieu le soir aux flambeaux dans l'intérieur de la cathédrale.

Après le sacre, Mgr de Bayeux avait réuni à déjeuner au palais épiscopal les principaux membres du clergé et des autorités, ainsi que les parents et amis du prélat consacré.

On sait que Mgr Le Herpeur, depuis dix-huit mois chanoine titulaire et vicaire général honoraire de Bayeux, avait été pendant près de trente années attaché à l'établissement des Missions diocésaines, situé au bourg de Notre-Dame de la Délivrande près Caen. Il continuera dans le nouveau poste que la divine Providence lui assigne, le ministère apostolique qu'il avait si longtemps rempli à Bayeux et qui y a produit de si heureux fruits de salut.

p. 478. — 25 février 1851. — NN. SS. les Évêques des Antilles vont prochainement s'embarquer sur la corvette de charge la *Fortune* que le gouvernement met à leur disposition. Nous regrettons que pour accomplir cet acte solennel de la prise de possession des nouveaux diocèses par leurs premiers Évêques, on ait cru devoir, par raisons d'économie ou autres, révoquer l'ordre donné par le précédent ministre de la Marine, de faire embarquer les Prélats sur le vaisseau de ligne *Henri IV*.

Avant de quitter la France les trois évêques ont adressé à leurs vénérables collègues de France la circulaire suivante :

Nosseigneurs et vénérés collègues,

Des sièges désirés depuis longtemps par tous les cœurs, vraiment catholiques, viennent d'être érigés à la demande du Gouvernement et par l'autorité du Souverain Pontife, dans les trois colonies françaises de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Devenus titulaires de ces sièges, nous nous sommes empressés de connaître l'état religieux de ces populations éloignées de la Métropole. Quelle n'a pas été l'affliction de notre âme, quand nous avons appris que le nombre des prêtres qui desservent les colonies est loin d'être suffisant; qu'il est impossible au moins actuellement de recruter le clergé parmi les habitants du pays, et que le Séminaire du Saint-Esprit destiné à servir nos possessions, d'outre-mer, ne renferme qu'un petit nombre d'élèves ecclésiastiques.

Tout manque dans nos diocèses, séminaire, école préparatoire, collèges. La plupart des habitants, privés de l'éducation première, ne peuvent nous offrir, avant de longues années, l'espérance de voir naître parmi eux des vocations au sacerdoce.

Et cependant la foi n'est pas éteinte dans ces populations. Elles demandent à grands cris des ouvriers, qui leur rompent le pain de la parole sainte. Leurs cœurs sont disposés à s'ouvrir aux impressions de la grâce. Mais il leur faut des prêtres zélés qui la leur commu-

niquent. Les pasteurs en petit nombre, chargés de paroisses immenses, ne peuvent suffire à tous les besoins.

Dans cet état de pénurie et de détresse, nous nous adressons à vous, Nosseigneurs et vénérés Collègues, à vous surtout qui vous trouvez dans l'abondance, et que la Providence a heureusement partagés en vous plaçant à la tête de diocèses où les vocations sont nombreuses.

Nous ne vous demandons pas de prêtres : nous savons trop combien il en coûte à un Évêque pour se séparer de bons pasteurs (les seuls que nous puissions désirer) qui sont la consolation et la gloire de son épiscopat, et qui cultivent avec succès le champ de l'Église.

Nous ne vous demandons pas même ceux de vos élèves qui sont dans les ordres sacrés, ou même qui commencent leur cours de théologie, quoique nous fussions heureux et reconnaissants d'en recevoir quelques-uns.

Mais nous vous demandons des élèves de philosophie ou seulement de rhétorique. Il se trouve dans tous les Diocèses des élèves qui, jeunes encore, annoncent une véritable vocation pour les missions. Il en est d'autres dont les talents sont suffisants et dont la piété est soutenue, mais qui dépourvus des biens de la fortune, se voient obligés d'abandonner la carrière dans laquelle ils étaient entrés, effrayés par les dépenses de cinq et même six années qui leur restent à passer dans les séminaires. Pour leur offrir une ressource et utiliser leur talent aux colonies, nous avons établi dans le séminaire du Saint-Esprit deux classes nouvelles, l'une de rhétorique et l'autre de philosophie. Nous n'y recevons que des sujets qui auront été envoyés par leurs évêques ou par Messieurs les Supérieurs des séminaires, avec une recommandation spéciale.

En adoptant cette mesure, nous avons cru que nous rendions moins pénibles les sacrifices que nous sommes obligés de demander à nos chers Collègues et que les élèves, préparés de longue main, au ministère des colonies, ne trouveraient pas de répugnance à s'y livrer.

Nous ne croyons pas, Nosseigneurs, devoir laisser

ignorer à Vos Grandeurs que d'utiles améliorations ont été introduites dans le séminaire du Saint-Esprit. Sa direction est confiée à un homme de Dieu, qui a contribué puissamment par les efforts de son zèle à l'érection des sièges coloniaux, M. Libermann, et à sa congrégation. Ce séminaire offre toutes les garanties que l'on peut désirer sous le rapport de la discipline, de la science et de la régularité. Les élèves que vous y enverrez y trouveront dans des Prêtres vénérables, qui se dévouent à leur instruction, tous les soins et toute la tendresse de pères pour leurs enfants.

Nous supplions Vos Grandeurs, par les entrailles de la charité de Jésus-Christ, prince des pasteurs, au nom des âmes pour lesquelles il a versé son sang, de nous envoyer quelques élèves pieux et capables qui nous aideront un jour à remplir la digne mission qui nous est confiée et à élever nos diocèses à l'état florissant des vôtres.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement notre demande, nous vous offrons l'expression de notre reconnaissance.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous sommes de Vos Grandeurs,

Nosseigneurs et vénérés Collègues,

Les très humbles et très obéissants serviteurs,

† ÉTIENNE, évêque de *Fort-de-France (Martinique)*.

† PIERRE, évêque de *Basse-Terre (Guadeloupe)*.

† FLORIAN, évêque de *Saint-Denis (Réunion)*.

* * *

La révocation des Vicaires généraux de Mgr Lacarrière.

Les pièces ci-dessous ont été adressées pour la plupart au V. Père; elles sont en défaveur de l'Évêque. En les lisant on se souviendra qu'elles expriment le mécontentement des vicaires généraux au moment où l'impression, résultant de la conduite à leur égard de leur Évêque, est encore très vive; ils ont pu exagérer leur indignation. On tiendra compte de la *note confidentielle* que nous citons vers la fin.

de M. **Porchez**, 24 avril 1851 :

J'ai déjà eu quelques échantillons de l'humeur difficile de S. G. C'est une susceptibilité, une imagination, une exigence!!! J'étais sur le point de demander à ne pas loger à l'évêché. Les confrères sont bons; les sœurs de l'Évêque excellentes, mais la personne principale nous laisse beaucoup à désirer; on ne pense à rien, on ne prévoit rien; on n'a pas même la force de chercher les pièces du Ministère dont nous avons besoin, nous autres, de prendre communication; on n'a été occupé que de la santé. A bord on a vécu en ermite, boudant tour à tour l'équipage et le clergé; je ne sais vraiment pas ce que cela nous amènera.

de M. **Porchez**, 15 mai 1851 :

Voilà quinze jours que nous sommes ici; rien de neuf. Ma dernière lettre vous indiquait ce que j'entrevois de ma position. C'est toujours la même chose, c'est assez calme pour le moment. Nous avons eu des orages affreux à bord, et encore plus en passant à la Martinique. On nous avait demandé notre démission à tous deux; nous l'aurions signée, mais on a voulu quelques heures de sursis, pendant lesquelles l'amiral Bruat a réuni les parties, mais à la condition, par nous réclamée, que nous ne demeurerions pas à l'évêché; elle a été acceptée. Et tout cela pour des exigences, des susceptibilités ridicules aux yeux de tout le monde. Par suite la confiance que l'on m'avait promise est nulle.

Quelques changements et renvois ont eu lieu pendant les premiers jours d'après le seul avis du Préfet apostolique qui s'en va; nous n'étions pas même admis au Conseil et quand nous avons réclamé, on n'en a nullement tenu lieu.

On se rapproche de M. du Cosquer, parce qu'on a peur et besoin. Pour moi, c'est le contraire; on me fait des malhonnêtetés à tout instant, en public et en particulier. Je suis complètement nul. On m'avait destiné un pensionnat : le népotisme en a disposé. Si je demande aux curés de la campagne de les aider dans leurs jours de

fatigue, on se plaint de ce que je ne puis pas oublier ma vie curiale.

Je vais avoir ici à vivre en tête à tête avec M. du Cosquer; jusqu'à présent je n'ai qu'à m'en louer; mais nous ne nous ressemblons en rien, et ma vie sera une contrainte perpétuelle.

de M. du Cosquer, 30 mai 1851 :

C'est en grande partie à vos instances que j'ai cédé, quand je me suis décidé à venir, sans expérience, me jeter dans une œuvre aussi difficile que l'administration d'un diocèse.

Vous vous le rappelez; l'appel que me faisait Mgr Lacarrière m'effrayait sans mesure, m'arrachait à une vie honorable, heureuse et utile; et cependant quand vous m'avez dit avec beaucoup de droiture de cœur et de simplicité que je pouvais aider à l'œuvre de Dieu, je vous ai cru, je suis parti.

J'ai besoin aujourd'hui, Monsieur le Supérieur, de réveiller ces souvenirs pour vous demander de me suivre dans la route où je me suis engagé. J'ai besoin de conseils, j'ai besoin de courage; je vous les demande au nom de ce pays qui, je le sens, va souffrir par nous; je vous les demande encore pour la tranquillité de ma conscience qui s'effraie.

Vous avez dû voir déjà et connaître le caractère de Mgr Lacarrière; vous savez cette impressionabilité, cet emportement, ces imprudences; en Auvergne, j'avais pressenti ces misères; j'en avais eu à souffrir; un moment même je fus décidé à rester en Bretagne, dans mon coin si paisible, si abrité; je l'écrivis à ma sœur; puis devant les pleurs de toute la famille de Monseigneur, devant les sollicitations du Vicaire général de Saint-Flour, M. Bouange, je pris mon cœur à deux mains, je mis aux pieds du bon Dieu, à l'avance, ce que je voyais de douloureux dans ma vie à venir.

A Paris, que de scènes violentes ! à Brest, à bord de la *Fortune*, tout l'équipage a été témoin des sorties les plus incroyables, tantôt contre ses sœurs, ou M. de Courval, ou M. Porchez, ou moi.

A la Martinique, pour une fleur que nous sommes restés regarder à un pas derrière lui, il nous a accablés de paroles tellement insultantes et de reproches si amers que j'en ai failli mourir. Il nous a chassés, nous a demandé notre démission, en s'écriant, pour moi, que je l'offusquais, que j'étais sa croix, que je passais ma vie à lui faire ombre.

Mgr de la Martinique, qui heureusement a pu voir, pendant tout le chemin, quelle recherche de soins et d'égards nous avions pour lui, a cru devoir parler au Gouverneur général de cette atroce scène. M. Bruat nous a appelés, nous a conjurés, au nom du ciel de regarder cet acte comme un acte de folie; il a parlé à Monseigneur; et je sais que son langage, comme celui de Mgr Leherpeur, a été sévère. M. Porchez et moi nous avons repris la chaîne, mais désespérés.

En arrivant ici, nous avons trouvé M. Drouelle réservé, hostile, blessé. Ce que je redoutais le plus est arrivé. L'homme qui partait est resté quinze jours ici; il a pris toute puissance sur l'esprit de Monseigneur; il lui a soufflé toutes ses rancunes et voici ce qui est arrivé : nous nous étions promis pendant le voyage de ne prendre aucune mesure sans un mûr examen, surtout de ne frapper aucun prêtre sans connaissance de lieux et de choses.

Le troisième jour de notre arrivée Monseigneur nous annonce qu'il chasse de la colonie MM. Allouard et Féron et qu'il rétablit dans ses fonctions M. Parès qui, dit-il, a été calomnié à Paris. Cette mesure nous effraya. Frapper ainsi sans examen, c'était jeter la défiance dans les rangs de tout le clergé; ce qui est arrivé. Frapper M. Allouard, c'était frapper au cœur le Gouverneur et le Directeur qui protègent avant tout ce vieillard; c'était les frapper par derrière et sur le dos de ce pauvre homme qui ne le mérite pas. Enfin réintégrer M. Parès, c'était accuser de mensonge la Congrégation qui, selon M. Drouelle, a injustement fait rayer M. Parès des cadres. Ainsi M. Drouelle se servait de Monseigneur pour se venger du Gouverneur et du Saint-Esprit.

L'effet a été terrible; et pour comble, encore en dehors

de nous, Monseigneur a mis à la pension de Versailles, comme aumônier, ce jeune enfant gâté, que vous avez peut-être vu à Paris, M. Vidal, qui n'a que 25 ans. Tous les pères de famille, les Sœurs de Saint-Joseph ont voulu faire revenir Monseigneur sur cette mesure : il s'obstine et son cousin y restera.

Monsieur le Supérieur, en conscience puis-je rester membre d'une administration qui révolte tout le monde et à laquelle ni mon collègue ni moi ne prenons part? Toutes les questions se pressent et demandent des solutions : les fabriques, le collège, etc.; et il est impossible d'obtenir une parole sérieuse ou une heure d'étude. Je n'y puis plus tenir.

Les violences et les emportements redoublent. Hier, jour de l'Ascension, le croiriez-vous? il m'a fait au milieu de l'office, à Vêpres, où j'officiais, quitter l'étole, parce que, disait-il, lui ne la portant pas, c'était une usurpation de ma part que de la porter! Je lui ai fait, en sortant, l'observation que la rubrique exigeait que je la portasse; il a répondu qu'il était la rubrique vivante, au-dessus de tout! et il a osé en pleine chaire, vêtu en évêque, faire allusion évidente à ce fait en parlant du *démon d'orgueil qui envahit le sanctuaire!*

Au nom du Ciel, Monsieur le Supérieur, aidez-moi; mon cœur défaille; je ne mérite pas tout cela; les tremblements de terre, les affaires, la chaleur, les obstacles ne m'épouvantent pas, mais tant d'injustices et ma tête si faible m'effraient à me tuer.

Je suis désolé, je me jette avec confiance dans votre cœur; envoyez-moi quelque bonne parole. Je passe mes nuits à pleurer et à demander pardon au bon Dieu. O Rome! ô mes soldats! ô Séminaire de Quimper et sa paix! ô Sainte Vierge, votre protection et votre consolation!

Agrérez...

de Mgr **Lacarrière**, au Camp Jacob, ce 14 juillet 1851 :

M. du Cosquer reste l'homme mutin, entêté, altier que vous avez vu; mais nous tenons à notre position.

Je le tiens par là; il est d'ailleurs prêtre exact et régulier. L'abbé Porchez tourne vers le confessionnal où le portent toutes les habitudes de sa vie passée. Il a été bien maladroit; il n'est qu'un fantôme sous le charme et la direction de son jeune et téméraire collègue. Leur opposition ne m'est rien. Ils tremblent. Mes prêtres m'aiment, et l'opinion, qui est pour moi, soupçonne à peine nos divisions intestines. A mon retour en Europe, il me faudra me débarrasser d'eux. Ce sont de bons prêtres; l'abbé Porchez surtout; mais, — à tort, j'en suis persuadé, — on répand ici qu'il y a eu des nuages à Amiens. Est-ce vrai? Je n'en crois rien encore.

de Mgr **Lacarrière**, *Basse-Terre*, le 25 juillet 1851 :

M. du Cosquer, avec qui j'ai été ferme et qui est d'ailleurs un très bon prêtre, s'est modifié sensiblement dans toutes ses façons d'agir. Je suis content de lui, et il serait vraiment dommage qu'il ne persévère pas dans cette voie de coopération respectueuse et pourtant cordiale qu'il me prêche. Il est intelligent, actif, propre à entrer dans les affaires, qu'il ne sait pas encore, mais qu'il apprend avec une vraie facilité. Je ne parle pas de son collègue qui est un fantôme sous la direction, action et fascination de M. du Cosquer. C'est, croyez-le bien, un vicaire déplacé; il eût fait un excellent curé et il penche d'une pente irrésistible vers le confessionnal où il fait merveille. Il ne m'inquiétera jamais sérieusement, mais je veux éclairer ses précédents à Amiens. Jusqu'à présent je les crois excellents et il y a mille à penser contre un que je serai confirmé dans cette persuasion.

de M. **du Cosquer**, 30 août 1851 :

Mille fois merci de la bonne lettre que vous m'avez écrite : elle m'a porté bonheur, ou plutôt ce sont vos prières qui ont fait le bien. Tout marche mieux depuis un mois; il fait plus beau pour moi et l'administration se ressent de notre bonne entente.

de **M. du Cosquer**, 15 septembre 1851 :

On a voulu faire de M. Sainte-Colombe le supérieur de cette maison (le Petit Séminaire) : il a refusé, Monseigneur fait peur à tous ses prêtres. Je voudrais bien que M. Porchez prît cette direction (du Petit Séminaire, en conservant son titre de vicaire général titulaire). M. Birbès, curé de la cathédrale, a été fait vicaire général au grand ébahissement de tout le monde.

Tout est loin du reste de bien aller...; je suivrai exactement vos conseils, et mon amour-propre qui est si bien brisé tous les jours, je le mets avec résignation sous les pieds de mon évêque.

M. Porchez a déjà donné sa démission qu'heureusement j'ai surprise et arrêtée, mais évidemment il y reviendra.

de **M. du Cosquer**, Basse-Terre, le 30 septembre 1851 :

La discussion dont parle cette lettre roulait sur la portée des décrets érigeant les évêchés : abolissaient-ils ou non les lois antérieures, en particulier le décret de 1809 qui laissait à la charge des communes l'entretien des presbytères? L'Évêque, comme on le verra, par une lettre rendue publique, porta le différend devant la population.

Dans ma dernière lettre je vous disais que de tous les orages qui grondaient autour de nous, je tremblais qu'il ne sortît bientôt un éclair. La foudre est tombée, et Dieu sait si nous relèverons du coup.

Tout avait débuté paisiblement; je marchais parfaitement d'accord pour le fond avec M. le Directeur de l'Intérieur; nous devions écrire ensemble à la métropole pour que la difficulté fût tranchée dans le sens le plus favorable au clergé, lorsque Monseigneur a lancé cette lettre si agressive pour tout le monde; le lendemain il était traduit devant le Conseil privé et l'on a jugé bien moins à cause du fond que pour la forme si irritante de la correspondance.

L'effet produit dans le public est déplorable; on rit de toutes les phrases que l'administration a laissé et fait dire; et de tous les fonctionnaires pas un qui le soutienne !

Le Gouverneur est blessé au fond de cette menace d'en appeler au Gouverneur général que personne ne veut reconnaître comme chef; le directeur de l'Intérieur, protestant très fin et très vaniteux, ne pardonne jamais; le procureur général dit partout son indignation. Que devenir? que faire?

J'ai soutenu sur le terrain légal la lutte aussi fermement que possible; je crois que le Ministre n'enlèvera pas aux prêtres leur mobilier et leur cheval (jusqu'à la charge des communes ou des fabriques) : ce serait les ruiner. Lisez la lettre au Ministre que j'ai faite; pesez toutes ces raisons qui plaident pour nous; votre influence et votre bonne volonté, Monsieur le Supérieur, doivent enlever une détermination favorable.

Monseigneur est bien agité, bien tourmenté et malade. N'ayez crainte que dans un tel moment je l'abandonne ou le délaisse; plus que jamais je sens et remplirai mon devoir de prêtre et d'ami.

de M. du **Cosquer**, *Basse-Terre*, le 15 novembre 1851 :

Dieu ne veut pas que je reste, puisque tout mon courage est parti; les violences les plus insultantes et les plus publiques se succèdent l'une à l'autre, et chaque parole qui s'échappe de nos lèvres est accueillie par une injure : le bien des âmes ne se fait pas par nous : il faut tout sacrifier et partir.

Je vous envoie la copie de la lettre que j'adresse à mon Évêque (de Quimper); j'attendrai sa réponse et puis j'irai reprendre mon poste modeste que j'ai regretté si souvent. M. Porchez, encore plus insulté que moi, va à la Martinique.

de Mgr **Lacarrière** à ses vicaires généraux :

Basse-Terre, le 15 novembre 1851.

Hier, Messieurs, dès le début du Conseil, je me suis, à la lettre, épuisé à vous faire comprendre la chose du monde la plus simple et que les autres membres du Conseil comprenaient aussi bien que moi.

Un Évêque, au fond du monde, ainsi arrêté dans ses plus petits mouvements, ferait à la longue le mal au lieu de faire le bien, s'il ne donnait enfin un terme à cet état de choses.

Du moment que cette communication sera connue de vous, vos pouvoirs de vicaires généraux expirent.

Vous conservez, jusqu'à votre départ, tous les pouvoirs dont jouissent les prêtres de mon diocèse, actuellement dans l'exercice du saint ministère.

Je vous engage fortement à quitter le plus tôt possible, avec dignité et sans bruit, ce diocèse où vous avez exercé, pour mon malheur, mais avec régularité ecclésiastique, de hautes et saintes fonctions.

Je vous rends, vous, Monsieur Testard, à Mgr l'Évêque de Quimper, et, vous Monsieur Porchez, à Mgr l'Évêque d'Amiens.

J'écris à mes deux vénérables collègues.

Réponse.

Monseigneur, Hier, nous avons cru remplir un devoir en discutant une décision grave, contraire à nos convictions personnelles. Nous étions en Conseil et obligés en conscience à dire là notre avis.

Perdre tous ses pouvoirs pour avoir dit ce qu'on croit être la vérité est plutôt un honneur qu'une disgrâce.

Nous sortirons avec dignité et sans bruit de ce diocèse où vous nous avez entraînés, Monseigneur, et d'où nous partons le cœur navré, mais, grâce à Dieu, l'âme tranquille.

de M. du Cosquer. *Marlinique, S. Pierre, 29 novembre 1851 :*

Monsieur le Supérieur, Mgr Lacarrière nous a révoqués de nos fonctions de vicaires généraux. Ainsi, nous voilà, comme nous le désirions, morts sur la brèche et sans avoir fui.

Le prétexte de cette mesure a été notre invariable opposition à la désorganisation de la Congrégation des

Dames de Saint-Joseph, que Monseigneur veut ébranler par animosité contre la Supérieure, Mme Léonie. La vraie, la seule cause de cette révocation, vous la connaissez de longtemps, c'est le caractère ombrageux, inquiet et violent, qui a frappé tout le monde et qui nous frappe après tous les autres.

Ce coup brise notre cœur, mais ne brise pas notre courage : on s'en va le cœur ferme et le front haut, quand on porte en soi le sentiment du devoir accompli et avec soi l'estime et les regrets de tout le monde. En définitive, pendant sept mois, j'ai tenu seul la plume et mené les affaires du diocèse; j'ai présidé la commission du Collège, jeté ses bases, obtenu du Conseil municipal et du Conseil de fabrique des subventions doubles de celles de la Martinique. Seul, j'ai organisé les fabriques, j'ai amené l'heureux résultat de l'affaire du mobilier des curés, affaire si compromise par les sorties de Monseigneur; c'est peu, mais j'avais de la bonne volonté pour faire encore.

Mgr Leherpeur nous offre de rester chez lui. M. Porchez accepte. Je veux, moi, m'en aller à Quimper pour prier Dieu et oublier. Mgr Lacarrière a déjà choisi son premier grand vicaire, M. Birbès, son confesseur et curé de la cathédrale. Ce choix répugne à tout le monde. Son seul mérite est de n'en avoir pas.

de Mgr **Lacarrière**, *Basse-Terre*, le 30 novembre 1851 :

Mon cher ami, par la grâce de Dieu, MM. Testard et Porchez me quittent. M. Porchez n'est qu'un fantôme à la remorque de l'homme mondain et léger qu'on m'avait si bien dépeint, mais trop tard, à Quimper. De proche en proche il y avait à Quimper, m'ont dit ses anciens collègues, deux Séminaires, le sien et le leur. J'éprouve à l'heure qu'il est l'incroyable soulagement qu'ils éprouvèrent eux-mêmes à son départ. J'ai deux lettres qui, à elles seules, montreront ces méchants esprits et ma patience : c'était l'opposition systématique, déjà tellement organisée que je ne pus faire un seul pas simplement. Je leur ai donné pour successeurs MM. Bir-

bès et Salesse, excellents esprits, hommes dévoués au bien, à Notre-Seigneur et à moi.

Je n'ai rien à reprocher à ces Messieurs du côté de la régularité ecclésiastique; seulement, M. Testard, irréprochable de conduite, n'avait pas toujours la tenue ecclésiastique.

de M. **Porchez**, à la Basse-Terre le 19 novembre 1851, finie à S. Pierré, le 28 :

Bien cher et vénéré Père, la bombe a éclaté, nous ne sommes plus grands vicaires. D'après vos derniers conseils, j'avais pris courage et renfoncé dans mon portefeuille ma démission préparée depuis plus de trois mois. Les circonstances d'ailleurs me parurent coïncider avec votre désir. Monseigneur, après avoir essayé de plusieurs personnes, m'offrit enfin la direction du Petit Séminaire qu'il se propose d'ouvrir. Je prévoyais bien à l'exécution de cette œuvre des embarras matériels et des difficultés infinies, mais vous paraissiez me désirer cette sorte d'emploi; mon Évêque me l'offrit; malgré de grandes répugnances, je fis mon sacrifice.

Par suite, j'espérais en un retour de Monseigneur vers moi : il savait bien que c'était pour lui faire plaisir que j'acceptais une fonction bien certainement en dehors des devoirs d'un vicaire général. Je me mis à l'ouvrage; je m'occupai de bâtisses, de réparations. Mais je n'allai pas loin sans avoir l'occasion de reconnaître que mon espérance m'avait trompé; je n'aurai encore ni égards, ni confiance.

Le premier conflit eut lieu au sujet d'une commande de livres classiques.

Le dernier coup de tonnerre est venu vendredi dernier. Nous étions en Conseil. Monseigneur propose, pour les écoles communales, dans quelques cas du moins, la substitution des Sœurs hospitalières de Saint-Paul aux Sœurs institutrices de Saint-Joseph, non moins méritantes, non moins considérées dans le pays. Là Congrégation qu'on voulait favoriser était venue nous prévenir qu'elle ne pouvait accepter, à moins de changer de mis-

sion, de supplanter des consœurs honorables et de se brouiller avec l'administration de la Colonie qui voit cette tendance de mauvais œil. Malheureusement Monseigneur a pris en grippe les Sœurs de Saint-Joseph pour quelques faits personnels insignifiants, provoqués par l'aigreur de ses procédés envers ces dames, *inde iræ*. On nous demande tour à tour notre avis; nous le donnons avec toute la modération voulue, je vous assure; mais comme il est différent de celui de Monseigneur, voilà une sortie des plus virulentes contre nous : on nous rencontre partout comme un obstacle; nous favorisons ces dames parce qu'elles lui ont manqué; il est temps d'en finir. Et on nous donne le choix entre les *benefices* de notre place et l'esprit d'insubordination. Le lendemain, à 6 heures du soir, nous recevons notre destination et on écrit au Gouverneur pour nous embarquer...

Depuis plusieurs semaines, Monseigneur avait mis contre lui toutes les administrations, Gouverneur, directeur, ordonnateur, procureur général, etc. Nous voulions faire face au besoin. Nous ne nous sommes pas retirés; on nous chasse...

Dès que notre destitution fut connue, tout la ville fut en émoi, quoique nous ayons pris soin de ne pas faire de visite, si ce n'est au Gouverneur, notre chef temporel. Notre maison ne désemplit plus pendant les cinq ou six jours que nous sommes encore restés là.

*Note confidentielle sur Mgr Lacarrière
et l'état du diocèse (1852).*

Mgr Lacarrière fut nommé évêque en 1850 par M. de Parieu, alors ministre des Cultes. Avant cette nomination, on alla prendre des renseignements à Saint-Sulpice sur M. Lacarrière, lesquels lui furent très favorables.

M. Lacarrière est en effet un prêtre pieux, zélé pour la gloire de Dieu et capable pour le ministère de la parole sacrée.

Mais avec cette piété et cette spécialité pour la prédication, M. Lacarrière laisse beaucoup à désirer sous le

rapport du caractère, du jugement, du tact et de l'esprit d'administration.

C'est un caractère impressionnable, susceptible, emporté, un homme sans ordre, sans suite dans les idées, dans les plans qu'il forme pour le bien de son diocèse, changeant de manière de voir d'un jour à l'autre, n'agissant que par boutade, ne pouvant souffrir aucune espèce de contradiction, jaloux de son autorité jusqu'à la petitesse et poussant la défense de son indépendance jusqu'au ridicule.

Ces défauts de caractère se mêlant avec l'autorité qu'il a entre les mains et n'étant point contenus ni corrigés par le jugement et la prudence, il en résulte des conséquences très fâcheuses qui compromettent à tout instant et l'autorité de Mgr Lacarrière et sa dignité, qui le mettent en mésintelligence avec tout ce qui ne s'accommode pas avec ses idées ou plutôt ses impressions et ses caprices, car chez lui l'impression et l'imagination l'emportent sur le jugement.

C'est ainsi qu'il s'est brouillé avec ses grands vicaires, avec une grande partie de son clergé, avec les Religieuses de Saint-Joseph, mais surtout avec l'autorité civile.

C'est à peine croyable, les procédés dont Mgr l'Évêque de la Basse-Terre use envers l'administration locale. Écrivant à M. le Gouverneur, il lui adressait un jour la *plénitude de sa déconsidération*, son *indignation extrême*, son *indignation* la plus méritée.

On est très mécontent au Ministère de ces procédés de Mgr Lacarrière contre l'administration, à ce point qu'on se prend à regretter d'avoir créé les trois Évêchés coloniaux. Ce qu'il y a lieu de craindre, c'est que le Gouvernement le fasse embarquer de force. Déjà l'opinion publique se préoccupe de cette mésintelligence entre Mgr l'Évêque de la Basse-Terre et le Gouverneur; que serait-ce si les journaux allaient donner de l'éclat à cet état de choses si déplorable?

Le jugement qui est ici porté sur Mgr Lacarrière est celui de toutes les personnes recommandables qui le connaissent. Quand il fut question de lui pour le siège épiscopal de la Basse-Terre, elles regrettèrent le choix de M. le Ministre de Parieu; elles craignaient pour

l'administration de M. Lacarrière; hélas ! ces craintes ne se sont que trop bien réalisées !

On ne doute pas d'un autre côté que le climat de la Guadeloupe influe beaucoup sur la sensibilité de Mgr Lacarrière et qui produit une espèce de surexcitation dont les suites sont très funestes.

Cette note est de l'écriture du P. Delaplace; elle est rédigée par quelqu'un qui connaît la Guadeloupe pour y avoir vécu.

M. Birbès revint en France en congé de convalescence; il quitta la Guadeloupe, avant son évêque, le 13 juillet 1852.

Mgr Lacarrière, forcé d'abandonner la Colonie, arriva à Aurillac vers la mi-novembre.

En place de M. Birbès, M. Gauthier fut nommé vicaire général et agréé par le chef de l'État, le 18 novembre 1852 : il était déjà mort de la fièvre jaune depuis le 5 novembre.

M. Salesse administra le diocèse de Basse-Terre; il fut révoqué par Mgr Forcade le 11 avril 1854.

Le secrétaire de Mgr Lacarrière, M. de Courval, avait été chassé à son tour le 31 janvier 1852.

* * *

Ami de la Religion, 20 juin 1850, T. 148, p. 434 :

Dans la soirée du dimanche 12 mai, le cri de : Au feu ! vint jeter la terreur dans la ville de Pointe-à-Pitre, qui, rebâtie presque toute en bois, après le désastre de 1843, offre aux flammes une proie si facile. Malgré les efforts les plus unanimes et les plus dévoués, la part du feu a été énorme : la perte est estimée à 1.500.000 francs. M. le Gouverneur a adressé la proclamation suivante à la population.

« Habitants de la Pointe-à-Pitre.

« La nuit dernière, vous avez été frappés par un de ces fléaux terribles et soudains, qui entraînent après eux la ruine des cités, le deuil des familles. L'incendie a dévoré plus de 60 maisons. Sur les premiers indices, je suis accouru au milieu de vous. En mettant le pied sur votre sol fumant, je ne connaissais pas encore l'étendue du désastre et déjà mon cœur s'était profondément ému

au récit de votre courage et de votre dévouement. Je vous remercie au nom de la colonie toute entière, je vous remercie au nom de la France. Troupes de terre, de mer, magistrats, prêtres, marins du commerce, fonctionnaires de tous ordres, c'est à votre puissant et unanime concours que nous devons de ne pas avoir eu de plus grands malheurs. La France dont vous avez déjà éprouvé les généreuses sympathies, viendra encore une fois, je l'espère, en aide à ses enfants d'outre-mer. Courage et patience !

« *Pointe-à-Pitre, le 13 mai 1850.*

Le Gouverneur : FIÉRON. »

Mais là ne devaient pas se borner les épreuves de cette malheureuse ville. Dans les journées du 17 et du 19, le feu a éclaté encore en plusieurs endroits et simultanément, ce qui donne lieu de croire qu'un infernal complot a été ourdi. Quelques arrestations ont été faites et devant les terribles éventualités d'un pareil état de choses, le Gouverneur a cru devoir mettre l'île en état de siège. Trois journaux ont été suspendus pour un temps indéterminé. Les rédacteurs du *Progrès* ont été bannis de la colonie et renvoyés en France.

18 juillet 1850, T. 149, p. 104 :

Hier, avant la loi de la presse, l'Assemblée avait voté d'urgence l'état de siège de la Guadeloupe et de la Martinique. M. Schœlcher, M. Périnon, M. Dain, tous les montagnards des colonies se sont insurgés contre cette proposition. Ils ont prétendu que cette mesure était prise contre les nègres, que les colonies en jugeraient ainsi et qu'il en résulterait d'effroyables malheurs. Hélas ! ce sont les désordres commis qui ont appelé cette rigueur nécessaire. Quant aux populations, un représentant s'est écrié : « L'état de siège ne menace ni

les blancs ni les noirs, il n'atteint que les rouges, quelle que soit leur couleur. »

30 juillet 1850, T. 149, p. 241 :

M. Bissette est venu témoigner (à la tribune de la Chambre) de la joie et de la reconnaissance avec lesquelles les colonies avaient appris que bientôt elles auraient des évêques. « La présence de ces évêques a dit l'honorable membre, aux applaudissements de la majorité, exercera une bienheureuse influence pour le rétablissement et la consolidation de l'ordre. Elle fera plus que des bataillons pour ramener par l'instruction, la justice, et par la religion, des esprits égarés par des doctrines subversives de toute société. »

samedi 7 décembre 1850, T. 150, p. 585 :

Diocèse de la Martinique. — Nous trouvons dans une lettre de la Martinique quelques détails sur la situation religieuse de la colonie :

« Le clergé de la colonie et tous ceux qui veulent le bien du pays et de la religion sont très heureux de savoir tout ce qui se fait pour leur consolidation, pour la nomination d'un Évêque et pour lui assurer une position convenable et indépendante. Aussi nous en remercions tous vos amis et prions le Seigneur de les aider puissamment dans la belle œuvre qu'ils ont si généreusement entreprise et conduisent à de si bonnes fins.

« Il ne nous reste qu'une chose à désirer, c'est que ce Prélat, dont le monde parle avec tant d'éloges, nous arrive au plus tôt et mène d'une main sûre et habile, le char si lourd que, pauvres prêtres, nous sommes bien souvent appelés à traîner sans nombreuses consolations; que dis-je? nous en avons de très grandes dans les grands succès de notre ministère, et voilà qui nous encourage d'ailleurs et nous dédommage des pertes que nous faisons là où nous devrions trouver du renfort.

« Non seulement les mariages continuent à se multiplier, les premières communions à devenir plus fréquentes et plus nombreuses; mais encore la conduite devient plus conforme aux principes de l'Évangile, surtout parmi nos populations des campagnes, où le travail est mieux compris et plus suivi.

« A l'appui de ce que je viens d'avancer, je vous dirai que le vice a presque entièrement abandonné le plus grand nombre des habitants du François, que les deux tiers des nouveaux libres sont à l'instruction ou ont fait la première communion; que cette population, en un mot, offre beaucoup de garantie pour la société et de satisfaction au prêtre.

« Vous seriez étonné, si vous pouviez passer huit jours dans ma paroisse, par le spectacle des instructions si multipliées et scrupuleusement suivies, à cause de ce grand nombre, de sa modestie, le dimanche surtout, dans une église assez grande pourtant et qui se remplit presque entièrement, sept fois la semaine, d'auditeurs différents. D'après cela, vous pouvez juger du résultat.

« J'ai déjà fait cette année quatre-vingt mariages; pourtant ce nombre n'est pas en proportion de l'élan religieux, pour deux raisons : la première, c'est que notre quartier a beaucoup souffert cette année de la sécheresse; la récolte a été très mauvaise, les travailleurs ont fort peu d'argent. Puis, beaucoup préfèrent attendre la première communion pour se marier ensuite, ce qui est plus conforme à la saine morale. Du reste, le principal est de détruire le mal, de rendre nos travailleurs dignes de la liberté qu'ils ont acquise par les soins de la Providence et de ceux qui l'ont si bien secondée.

« Envoyez-nous bien vite notre Évêque; sa seule présence nous ranimera nous-mêmes, et fera peut-être tomber quelques-uns de ces obstacles qui restent encore et sur lesquels un prêtre doit gémir. »

mardi 17 décembre 1850, T. 150, p. 686 :

Les nouvelles de la Guadeloupe et de la Martinique, arrivées par les derniers paquebots, sont assez peu favo-

rables. A la Martinique toutes les municipalités se désorganisent. A la Guadeloupe, les vagabonds n'ont jamais été plus nombreux, et les voleurs aussi, par conséquent. Telle est la misère de la population ouvrière dans les villes, que les deux tiers des gens qui la composent ne peuvent faire qu'un repas par jour, et encore un repas de quelques patates ou du fruit de l'arbre à pain. Cependant les campagnes sont tranquilles, les ateliers ruraux résistent à la mauvaise propagande et la démagogie perd de ses adhérents.

8 mars 1851, T. 151, p. 545 :

Mgr Le Herpeur, évêque de Fort-de-France, a quitté hier notre ville pour se rendre à Brest, où l'on attend le bâtiment de guerre qui doit le conduire à sa résidence épiscopale. Le Prélat emmène avec lui une petite colonie bas-normande, pour l'assister dans ses fonctions apostoliques et former le noyau des établissements d'instruction qu'il va fonder dans la colonie, qui en est entièrement dépourvue. Elle se compose de vingt-cinq prêtres et jeunes séminaristes qui ont demandé à l'accompagner.

il., p. 546 :

Guadeloupe : Dans ce moment nous sommes un peu tranquilles. Le conseil de guerre a toujours des affaires à juger par suite des incendies; il y a eu une exécution capitale, et un noir vient d'être condamné à cinq ans de travaux forcés pour faux témoignage. Le mensonge est familier à cette classe, et d'ailleurs ils sont travaillés et poussés à mentir devant les tribunaux. Hier, un de ces suborneurs a été condamné à cinq ans de réclusion. Malgré la sévérité que déploie l'autorité, l'église de la Pointe-Noire a été la proie des flammes dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier.

il., p. 547 :

On lit dans le *Courrier du Havre* :

Les nouvelles de Cayenne sont déplorables. Voici ce que nous trouvons à cet égard dans les *Antilles*, journal de la Martinique :

La corvette-hôpital, *la Caravane*, arrivée hier à Fort-de-France venant de Brest, et en dernier lieu de Cayenne, nous apporte les nouvelles les plus affligeantes de cette colonie jusqu'à la date du 24 janvier.

La maladie continuait à y exercer les plus grands ravages. Au nombre des victimes on compte le Gouverneur Maissin, MM. Padoxe, président de la cour d'appel; Poupon père, conseiller à ladite cour; Philippon, ingénieur des ponts et chaussées, Mitre, chirurgien en chef, Lecomte, chirurgien de 1^{re} classe, l'abbé Pollet, jeune prêtre attaché à la mission.

Le vapeur le *Tartare* par où a commencé la maladie a perdu son chirurgien et deux enseignes, MM. Sardou et Romny. M. Duquilio, lieutenant de vaisseau, commandant, a été gravement atteint, mais il a pu être sauvé, et au départ de la *Caravane* il entrait en convalescence. Sur 60 hommes dont se composait l'équipage de ce bâtiment, 25 sont morts, le reste se trouve en grande partie à l'hôpital. Le bataillon d'infanterie de marine sur un effectif de 460 hommes en a déjà perdu plus de 60. Il a aussi à regretter un de ses officiers. M. Thiébault. La demi-compagnie d'artillerie, composée de 40 ou 50 hommes, ouvriers compris, est arrivée au chiffre de 17 décès; son lieutenant, M. Guillard a succombé également; et la jeune veuve de cet officier n'a survécu que huit jours à son mari.

L'épidémie frappe indistinctement les européens et les créoles. Chez les premiers la maladie a le caractère de la fièvre jaune, chez les autres, celui de la fièvre typhoïde ou pernicieuse.

La *Caravane* est restée mouillée à Cayenne à cinq ou six lieues au large. Les passagers militaires et marins, ainsi que les témoins d'une affaire renvoyée par la Cour de cassation devant la Cour d'assises de Fort-de-France, qui devaient arriver par la *Caravane*, n'ont pas été embarqués à bord de cette corvette. On a craint avec raison de lui communiquer le germe de la maladie qui décime notre possession de la Guyane.

8 avril 1851, T. 152, p. 64 :

Après nous avoir donné sur les ravages de la fièvre jaune à Cayenne, les renseignements déjà connus, et reproduits dans l'*Ami de la Religion*, un de nos correspondants de la Guadeloupe ajoute les détails suivants sur l'état des Antilles :

Nous n'avons éprouvé aucune atteinte d'épidémie; la mortalité est à peu près comme sous le ciel d'Europe en temps ordinaire. Il en est autrement de la sécurité publique... Nous sommes dans une anxiété qui s'augmente chaque jour. On n'a pu recueillir aucune preuve contre les auteurs présumés de l'incendie de l'église de la Pointe-Noire; ils ont dû être mis en liberté. Le 7 du courant, nous avons eu à la Pointe-à-Pitre une tentative d'incendie; un noir a été arrêté avec un enfant. Celui-ci paraît être moins compromis, mais le premier sera probablement déféré au conseil de guerre; de fortes présomptions pèsent sur lui. Des révélations graves, faites par des hommes de couleur détenus dans les prisons de Basse-Terre, ajoutent à l'inquiétude qu'a causée la découverte d'un complot à la Martinique. L'amiral Bruat a fait une proclamation dont l'énergie fait croire à de véritables dangers. Nous avons besoin que la métropole nous envoie des hommes fermes à la fois et sages, car nous sommes dans des circonstances bien fâcheuses. La récolte du sucre s'annonce belle en comparaison des précédentes, mais qu'importe si l'incendie étend ses ravages dans le pays?

Le R. P. Drouelle, chargé par intérim des fonctions de Préfet apostolique à la Guadeloupe, quitte cette résidence. Sa mission est terminée par l'arrivée de l'évêque de cette île. Le P. Drouelle, qui appartient à la Congrégation fondée à Notre-Dame de Sainte-Croix, près le Mans, par le R. P. Moreau, va se rendre à Rome pour y prendre la direction des établissements de Santa-Prisca et de Vigna-Pia, qui ont reçu de N. S. P. le Pape Pie IX tant et de si précieux encouragements, et qui sont appelés à faire tant de bien parmi la population pauvre et laborieuse de la ville éternelle.

Le P. Drouelle emporte de la Guadeloupe l'estime du clergé et des fidèles. Dans ce pays si profondément agité depuis 1848, il a su unir la fermeté apostolique à la douceur de l'Évangile. Nous sommes heureux de publier une adresse des missionnaires qui témoigne du respect et de la confiance dont était entouré le vice-Préfet :

« 14 février 1851.

« Monsieur le Supérieur,

« Dans les graves circonstances où Dieu vous a placé et maintenu à la tête du clergé colonial, les missionnaires apostoliques de la Guadeloupe soussignés, croient de leur devoir de vous faire cette adresse de félicitation et de reconnaissance. Elle restera comme un monument impérissable des sentiments que vous avez su leur inspirer, quel que soit le sort que vous ménage la divine Providence.

« Jusqu'à ce jour, Monsieur le Supérieur, nous demeurons convaincus que dans vos actes vous avez voulu prendre la défense de la cause sacrée de la religion et de ses ministres.

« Aussi, avons-nous unanimement admiré l'attitude ferme et digne que vous avez gardée à différentes époques et que vous indiquait votre conscience. Nous vous en remercions au nom de la religion qui a trouvé en vous un courageux défenseur, au nom de l'Église dont vous avez sauvegardé les lois, au nom du clergé colonial pour l'indépendance et la dignité duquel vous n'avez cessé de militer.

« Veuillez agréer, Monsieur le Supérieur, la sincère expression des sentiments pleins de respect et de dévouement, avec lesquels nous sommes.

(Suivent les signatures.)

17 juin 1851, T. 152, p. 670 :

M. l'abbé Jean-Baptiste Peyrol, prêtre du diocèse d'Avignon, ancien prêtre sacristain de la chapelle royale des Tuileries, ancien aumônier des Pages du Roi

Charles X, ancien fondateur et directeur de l'*Institut des étudiants*, rue Notre-Dame-des-Champs, et dernièrement missionnaire apostolique et curé du Robert à la Martinique, est décédé dans cette paroisse le 3 mai 1851, après avoir reçu tous les secours de la religion.

25 septembre 1851, T. 153, p. 759 :

Mgr l'évêque de Fort-de-France vient de publier un mandement dont nous nous empressons de reproduire les passages suivants :

« Nous paraîtrons dans chaque paroisse pour y faire la guerre aux mauvaises doctrines et y prêcher les enseignements purs de la religion.

« Dans quel temps, N. T.-C. F., fut-il plus nécessaire de combattre les doctrines perverses que dans le temps où nous vivons ?

« Nous appelons *doctrines mauvaises* celles qui tendraient à ébranler les bases de la société, à renverser l'ordre établi par la Providence, qui armeraient les citoyens les uns contre les autres et qui porteraient le trouble de l'alarme dans tous les esprits.

« Nous appelons *mauvaises doctrines* celles qui éloignent les citoyens de leurs paisibles travaux, qui les bercent d'un chimérique espoir, qui entretiennent dans leurs cœurs des sentiments de jalousie qui, à une époque donnée, pourraient produire le renouvellement de scènes dont le souvenir ne s'effacera jamais.

« Nous ne parlons pas de politique, notre royaume n'est pas de ce monde. Nous laissons à chacun sa liberté et ses convictions. Toute notre politique à nous, c'est d'ouvrir aux âmes la voie du salut, c'est de maintenir partout la paix et l'union.

« Mais un Évêque peut-il se taire, quand il sait qu'on cherche à exaspérer, par l'appât du partage des terres et par l'épouvante ridicule du retour à l'esclavage, des populations bonnes, mais faciles à séduire ?

« Que prétendent ces hommes qui, au sein de vos habitations, font retentir à vos oreilles ces mots si souvent répétés : *Partage des terres* ? Pensent-ils que ce qui,

tenté cent fois chez les Romains, n'a jamais pu être établi, le sera chez vous? Pensez-ils que ce que la Révolution française n'a jamais pu faire avec la toute-puissance qui lui avait été donnée, vous le ferez vous-mêmes? Pensez-ils que l'enfant ne pourra plus hériter de son père et que, vous mêmes, vous ne pourrez plus transmettre à vos enfants le fruit de vos épargnes, de vos travaux, de vos sueurs? Non, ils ne le croient pas.

« Pensez-ils qu'en supposant même ce partage, la propriété serait de longue durée pour chacun, que l'inexpérience et l'incapacité dans les uns, la paresse dans les autres, le défaut d'ordre et l'amour de la dépense dans plusieurs, n'auraient pas bientôt fait disparaître cette inégalité de fortune?

« Non, ils ne le pensent pas. Que veulent-ils donc? Semer le trouble dans les populations, y entretenir le trouble et l'agitation, nourrir en vous des passions haineuses et se frayer par là un chemin à des avantages qu'ils convoitent.

« Et à quel titre pourriez-vous prétendre à ce partage des propriétés qui fait l'objet des espérances, de quelques esprits abusés? Vous fonderiez-vous sur la loi naturelle? Mais en mettant la main sur votre conscience, n'entendez-vous pas une voix secrète qui vous dit : Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même? Serait-ce sur la loi civile?

« Mais où trouverez-vous une loi civile qui ait consacré le principe du partage des propriétés? Toutes les lois civiles, au contraire, ne se réunissent-elles pas pour frapper celui qui porte la main sur les biens de son voisin? Serait-ce sur la voix de Dieu? Mais n'avez-vous pas lu dans le Nouveau et l'Ancien Testament : Vous ne déroberez pas; maudit soit celui qui déplace les bornes de l'héritage de son prochain; rendez à César ce qui est à César.

« Non, cette doctrine n'est pas la vraie doctrine. Elle n'est pas faite pour votre bonheur. Elle n'a d'autre but que de vous précipiter dans une voie dangereuse et criminelle.

« Qu'on ne dise pas que la misère des pauvres serait

un titre suffisant pour autoriser ce partage. Pouvons-nous le croire quand nous voyons comment la charité chrétienne s'exerce à la Martinique dans toutes les classes, dans les campagnes comme dans les villes; quand nous savons qu'il n'est pas un malheureux qui ne trouve chez son voisin le service qui lui est nécessaire; pas un malade auquel on ne prodigue tous les soins que sa position réclame; quand nous savons que nos dignes coopérateurs d'un côté, et les vénérables Filles de Saint-Paul de l'autre, les zélés Frères de la doctrine chrétienne et les pieuses Filles de Saint-Joseph s'empressent de soulager toutes les misères et de satisfaire à tous les besoins au point qu'on peut dire qu'il n'est pas dans ce diocèse un homme affamé qui ne soit rassasié, pas un malade qui ne soit soulagé, pas un ignorant qui ne soit instruit, s'ils le veulent. N'est-ce pas cet esprit de bienfaisance si connu en France, qui fait appeler la Martinique la terre classique de la charité.

« Et ceux qui cherchent à vous effrayer par la pensée du retour à l'esclavage, qui vous montrent vos anciens maîtres armés de nouveau d'une autorité tyrannique, qui vous font un tableau frappant des souffrances que vous avez secouées et qui vont recommencer, de vos enfants abandonnés sans instruction, livrés toute leur vie à un travail pénible, sont-ils persuadés de la possibilité du retour à l'esclavage? Non, N. T. C. F.

« Pour nous, nous vous le disons avec une pleine conviction, il est moralement impossible que l'esclavage recommence. Il y a plus, nous sommes certains qu'il n'y a pas un seul des anciens propriétaires qui rêve ce retour à l'esclavage.

« Pourquoi donc ces menaces qui se répètent chaque jour, N. T. C. F.? Pour vous tromper. C'est l'homme ennemi qui, selon l'Évangile, sème de l'ivraie dans le champ du Père de famille, qui cherche à fomenter la division dans le lieu où habitait la concorde.

« Voilà, N. T. C. F., quelques-unes des doctrines corrompues, subversives de toute société, que l'Évêque est aujourd'hui chargé spécialement de combattre, et auxquelles il doit substituer la doctrine pure de l'Église. »

18 octobre 1851, T. 154, p. 144 :

L'Ordre et la liberté de Caen publie une lettre écrite par Mgr Le Herpeur, Évêque de la Martinique :

« Ma réception à la Martinique a été aussi consolante que je pouvais l'attendre. J'ai trouvé de grandes sympathies dans les autorités et dans toute la population. Le bien se fait lentement. Déjà j'ai obtenu que l'église des Ursulines serait rendue au culte, et qu'une troisième paroisse serait fondée à Saint-Pierre. On va travailler aux réparations indispensables. Mon Séminaire-collège prend bien. Plus de trente élèves de la colonie sont déjà venus se joindre à ceux de France qui m'avaient accompagné. Il me manque une maison vaste et convenable. Le clergé sent la nécessité de quelques réformes, et a déjà adopté celles que j'ai prescrites.

« Des hommes ennemis de tout bien parcourent la colonie pour y prêcher le désordre. Ne pouvant faire mes visites pastorales avant le mois de novembre, j'ai cru devoir faire un mandement pour prévenir les populations contre les menées que l'on emploie. J'unirai mes efforts à tous ceux des hommes qui veulent l'ordre et la religion. J'espère; mais je prévois de grands obstacles. Dieu me viendra en aide... »

25 novembre 1851, T. 154, p. 470 :

Nous avons plusieurs fois parlé du zèle et de la prudence avec lesquels M. l'abbé Drouelle, vice-Préfet apostolique à la Guadeloupe, avait rempli ses graves et délicates fonctions dans les temps les plus difficiles. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le témoignage de haute approbation que ce prêtre dévoué et courageux a reçu du Gouvernement français.

Voici le texte d'une lettre que lui a adressée M. le Ministre de la Marine et des colonies :

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Vous avez annoncé votre retour de la Guadeloupe en France, Je me plais à constater que pendant que vous avez été chargé des fonctions de supérieur ecclé-

siastique à la Guadeloupe, vous vous en êtes acquitté de la manière la plus satisfaisante. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes reconnaît de son côté le zèle et la prudence dont vous avez fait preuve pendant la durée de votre mission. Je vous ai accordé un congé de six mois à partir du 11 juin 1851, date de votre débarquement à Calais. »

30 décembre 1851, T. 154, p. 765 :

On lit dans le *Courrier de la Martinique* du 29 novembre :

« Mgr l'évêque de Fort-de-France et la colonie viennent d'être éprouvés de nouveau. Hier, la mort a frappé le frère de notre Prélat, M. l'abbé Louis-Clovis-Gustave Le Herpeur, chanoine honoraire de la Cathédrale et aumônier des Dames religieuses de Saint-Joseph.

1^{er} janvier 1852, T. 155, p. 13 :

On lit dans l'*Avenir* de la Pointe-à-Pitre :

« Mgr Lacarrière, évêque de la Guadeloupe, a révoqué ses deux grands vicaires. Cette révocation a causé à la Basse-Terre et dans toute la colonie la plus vive émotion.

« Les abbés Birbès, curé de Saint-François, et de Courval, vicaire, ont été provisoirement nommés vicaires généraux. »

M. l'abbé de Courval est ce jeune ecclésiastique, ancien élève du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas de Paris, que Mgr Lacarrière a ordonné sous-diacre et diacre au Séminaire du Saint-Esprit, avant son départ, et qu'il s'était attaché en qualité de secrétaire, après lui avoir conféré la prêtrise en débarquant dans la colonie. Les deux précédents vicaires généraux ont quitté la Guadeloupe et sont arrivés à la Martinique.

3 février 1852, T. 155, p. 287 :

Le 20 décembre, l'Évêque de Fort-de-France, Mgr Leherpeur, a donné les ordres de l'Église à onze élèves ecclésiastiques. Quatre ont reçu la tonsure, un les

ordres mineurs, deux ont été promus au diaconat. Trois autres devaient jouir de cette faveur. Sur ce nombre, deux sont décédés et le troisième relevait à peine d'une maladie mortelle. Quatre, enfin, ont été ordonné prêtres. Cette solennité, qui était toute nouvelle dans la colonie, y a produit une très vive et très profonde impression. Une assistance nombreuse de fidèles et d'ecclésiastiques des divers points de la colonie encombrait la cathédrale...

* * *

Nous insérons ici l'arrêté suivant du Gouverneur de la Réunion : il y est fait allusion dans la correspondance.

**ARRÊTÉ QUI FIXE LES JOURS ET HEURES DES OFFICES
ET DES INSTRUCTIONS RELIGIEUSES POUR LA POPULATION
OUVRIÈRE ET AGRICOLE, DU 21 MARS 1850.**

Le Gouverneur,

Vu l'article 64 de l'ordonnance du 21 août 1825;

Vu la lettre du vice-préfet apostolique, en date du 19 février dernier;

Attendu que s'il convient de faciliter à la population ouvrière et agricole tous les moyens de se procurer l'instruction religieuse et morale, il importe également, dans l'intérêt du travail comme dans celui de l'ordre et de la discipline des ateliers, de fixer les jours et heures auxquels ces instructions auront lieu dans les diverses communes de la Colonie;

Sur le rapport du Directeur de l'Intérieur;

Le Conseil privé entendu,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Dans les communes où il existe un ou plusieurs vicaires, Saint-Denis excepté, la messe sera célébrée à l'église paroissiale, le dimanche à onze heures; elle sera immédiatement suivie de l'instruction.

Dans les autres communes, sauf Saint-Denis, la

messe sera dite le dimanche à huit heures et l'instruction aura lieu le même jour à onze heures du matin.

Dans les diverses chapelles de la Colonie, la messe et l'instruction auront lieu le dimanche à huit heures du matin.

Dans toutes ces communes, il sera fait, en outre une instruction le jeudi de chaque semaine, à midi pour les enfants et de sept à huit heures du soir pour les adultes qui se préparent à la première communion ou qui se disposent à recevoir les sacrements de baptême et de mariage.

Art. 2. — Dans ces mêmes communes, des mois de février à juillet de chaque année, en outre de l'instruction du dimanche et du jeudi, il y en aura une de sept à huit heures du soir, le mardi de chaque semaine, pendant le mois de première communion générale qui devra se faire en juin, et chemin de la croix tous les vendredis de carême à la même heure.

Art. 3. — A Saint-Denis les jours et heures des offices et instructions sont fixés ainsi qu'il suit :

Messe à quatre heures et demie, le dimanche et le jeudi;

Instruction pour ceux qui se préparent à la première communion le dimanche de midi et demi à une heure et demie et le mercredi de sept à huit heures du soir;

Catéchisme de persévérance, le dimanche à 7 heures du soir;

Instruction et catéchisme pour ceux qui se disposent à recevoir les sacrements de baptême et de mariage, les lundi et jeudi de sept à huit heures du soir;

Chemin de la croix tous les vendredis de carême à sept heures du soir.

Art. 4. — Le Directeur de l'Intérieur est chargé, etc.

IV. — LA CONGRÉGATION

Registre des Conseils.

N° 39. — Élection de M. Frédéric Le Vavas seur comme conseiller de la Congrégation du Saint-Esprit, sous l'invocation de l'Immaculé Cœur de Marie.

L'an mil-huit-cent-cinquante, le treize juin, M. le Supérieur ayant réuni la Communauté, proposa le remplacement au Conseil général de la Congrégation de M. Boulanger, parti pour notre Mission d'Afrique. Tous les membres présents jugèrent qu'il était nécessaire de pourvoir à ce remplacement; on alla au vote, conformément à nos Constitutions, et M. Frédéric Le Vavas seur fut nommé membre du Conseil général de la Société.

Étaient présents à cette réunion MM. Libermann, Supérieur, Gaultier, Warnet, Lannurien, Briot, LeVavas seur Frédéric, Le Vavas seur Léon et François.

Fait à Paris au Séminaire du Saint-Esprit, l'an, le mois et le jour susdits.

WARNET; l'abbé GAULTIER, *ch. h., proc.*;

LE VAVASSEUR, *pr. m. du. S.-C. M.*; L. LANNURIEN, *pr.*;

E. BRIOT, *prêtre*; J.-B. FRANÇOIS, *prêtre*;

L. LEVAVASSEUR, *prêtre du St-Esprit et du S.-Cœur de Marie*;

SCHWINDENHAMMER; F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

N° 40. — L'an mil huit cent cinquante, le quatre août, le Conseil étant réuni à Notre-Dame du Gard, M. le Supérieur ouvre la séance par l'exposition du projet d'envoyer des Missionnaires et des Frères pour commencer la Mission de Galam, qui est sous la juridiction

du Vicaire apostolique des Deux Guinées et de la Senégambie.

Après un court exposé sur la position géographique de Galam, les secours pécuniaires, les avantages et les espérances de cette nouvelle Mission, M. le Supérieur demande quels sont les missionnaires et les Frères qu'on pourrait y envoyer.

Vu le petit nombre de missionnaires dont la Congrégation peut disposer pour le présent, quelqu'un fait remarquer que la solution de la question pourrait dépendre d'une autre concernant la maison de Bordeaux. On demande si l'on doit conserver ou abandonner cet établissement, dont la suppression semble être demandée par l'état de délabrement où il se trouve quant au personnel et quant aux ressources pour la subsistance des missionnaires et donnerait la facilité de compléter d'autres communautés.

Les membres du Conseil sont encore d'avis que, avant de traiter l'affaire de Bordeaux, il serait opportun de statuer quelque chose sur la Mission de l'Île Bourbon, à savoir si on doit la maintenir ou non, la décision soit affirmative soit négative pouvant influencer sur celle à prendre sur la maison de Bordeaux.

On établit d'abord une question de principe : Faut-il conserver et favoriser les Missions coloniales? Après mûre délibération on prononce unanimement pour l'affirmative vu que les Noirs des Colonies seront encore longtemps pauvres, ignorants et abandonnés, de manière qu'on doive les ranger parmi les peuples délaissés que la Congrégation a pour but d'évangéliser. Il est vrai que le clergé des Colonies étant augmenté, nous ne pouvons plus conserver dans les Colonies la marche que nous avons tenue jusqu'à présent; nous serons obligés de faire des missions passagères parmi les Noirs, missions qui produiront un résultat beaucoup moins complet que celui que nous avons obtenu jusqu'à ce jour; cependant le bien qui résulterait de ces missions a paru suffisant pour que nous persévérions dans le dessein de venir au secours de ces populations; d'ailleurs la Providence nous ayant placés dans ces Missions avant de nous donner

celle de Guinée, nous lui manquerions en les abandonnant sans un motif très grave.

La question de principe étant décidée affirmativement pour les motifs ci-dessus mentionnés, on ne trouve plus de raisons suffisantes pour abandonner la Mission de Bourbon dans laquelle surtout la Congrégation établie a produit du bien.

Comme le personnel de la communauté de Bourbon a la santé épuisée, comme d'ailleurs il se fera difficilement à la nouvelle marche qu'il sera nécessaire d'adopter, on décide qu'on remplacera au fur et à mesure les missionnaires de Bourbon et que ce changement doit avoir lieu, autant que possible, d'ici à un an.

Fait à Notre-Dame du Gard, l'an, le mois et le jour susdits.

L'abbé GAULTIER, *ch. h.*, SCHWINDENHAMMER, *prêtre*,
F. LE VAVASSEUR, *pr. S.-C. M.*, L. LANNURIEN, *pr.*,
F. LIBERMANN, *Supérieur*.

* * *

Séance du matin cinq août, suite de la précédente.

N^o 41. — La question de Bourbon étant décidée comme ci-dessus, on examine s'il faut conserver ou supprimer la maison de Bordeaux.

Considérant qu'on ne doit pas abandonner une œuvre déjà entreprise sans quelque raison grave, que Bordeaux est un bon centre de missions en France où il se fait quelque bien et où un beaucoup plus grand reste encore à faire, et qu'enfin Mgr l'Archevêque et la ville de Bordeaux paraissent tenir beaucoup à la conservation de la petite communauté, après de longues délibérations on prononce pour le maintien de l'œuvre, pourvu toutefois qu'il y ait possibilité : 1^o de renouveler le personnel, actuellement composé de telle sorte qu'il est à craindre que les règlements ne soient pas observés avec exactitude et que le bien même ne soit entravé; 2^o de trouver le moyen de procurer la subsistance des missionnaires.

Pour le premier point, c'est-à-dire pour le personnel,

un des membres propose une combinaison qui paraît convenable, et par suite on conclut à la conservation de la maison de Bordeaux, du moins pendant un an, jusqu'à ce qu'on s'assure que les missionnaires ne manqueront pas de moyens de subsistance. Si après un an il y avait encore des difficultés sous ce rapport, on examinerait de nouveau la question.

Les deux questions de Bourbon et de Bordeaux étant ainsi résolues, on décide qu'on enverra trois missionnaires et trois Frères à Mgr Kobès, afin qu'il en dispose pour la Mission de Galam.

On passe à une nouvelle question. M. le Supérieur, après avoir exposé en peu de mots les difficultés que la maison de Paris a éprouvées avec M. Hardy et le mal qui a résulté de sa présence pour les élèves, après avoir entendu quelques détails donnés par des membres du Conseil sur ce sujet, demande s'il y a un moyen d'obvier à toutes ces difficultés.

Personne ne trouvant de moyen à indiquer, il demande s'il n'est pas opportun d'éloigner M. Hardy du Séminaire de Paris : tous, d'une voix unanime, se prononcent pour l'affirmative. Quant aux moyens à employer pour cet effet, les avis sont partagés d'abord, et après une longue discussion on adopte à l'unanimité une proposition qui consiste en ce que M. le Supérieur envoie M. Hardy à Notre-Dame du Gard, et que cependant, prévoyant ses répugnances, il lui offre en même temps de l'envoyer dans une colonie, s'il le préférerait.

Sur l'observation de M. le Supérieur que M. Hardy ne voudrait accepter ni l'une ni l'autre proposition, on avise à des moyens conformes aux règles de la Congrégation pour l'obliger à l'obéissance à la décision du Supérieur et de son Conseil, et dans le cas de cette résistance absolue, d'éviter le mal qu'il pourrait faire dans le Séminaire. On conclut que d'abord on exposera cette résolution à Mgr l'Archevêque de Paris ou au Promoteur de l'Officialité, afin d'obtenir son appui. Dans le cas que Mgr l'Archevêque ne trouverait pas convenable de s'immiscer dans cette affaire qui regarde l'intérieur d'une communauté, on emploiera les moyens suivants :

Après avoir intimé à M. Hardy l'ordre de se rendre à Notre-Dame du Gard et lui avoir donné les admonitions convenables pour le cas de résistance, M. le Supérieur exposera au Cardinal Préfet de la Propagande toutes ses difficultés et lui demandera avis et soutien; de plus, il ordonnera que M. Hardy ne dise plus la Messe dans notre chapelle et n'exerce plus aucune fonction dans notre maison; et après avoir expliqué les choses aux trois Évêques des Colonies auxquels il appartiendra de régler le Séminaire et avoir reçu leurs ordres, il rendra compte aux Séminaristes de la conduite de M. Hardy et des ordres de leurs futurs Évêques; il leur déclarera que M. Hardy cesse d'être directeur du Séminaire colonial et leur défendra tout rapport avec lui. On avisera plus tard à d'autres moyens, s'il s'en présente de convenables.

Cependant par considération pour un confrère malheureusement égaré et pour alléger les chagrins qui pourraient résulter pour lui de mesures trop rigoureuses, la communauté consentira à lui payer une pension de huit cents francs (s'il le fallait), s'il voulait de préférence quitter la maison et rester dans le monde.

Fait...

(Signatures comme ci-dessus.)

* * *

N^o 42. — Séance du soir.

M. le Supérieur demande les moyens à employer pour régulariser le travail des directeurs des deux maisons de Notre-Dame du Gard et de Paris dans le ministère extérieur.

Après avoir examiné les différentes propositions énoncées à ce sujet, le Conseil trouve qu'il ne serait pas opportun de fixer des règles qui astreignent les directeurs d'une manière trop gênante; il juge qu'il est plus convenable de poser quelques principes généraux et d'en laisser l'application à une direction ferme et sage du Supérieur et à la conscience de chaque directeur.

1^o Le ministère extérieur ne doit aucunement nuire à la Communauté en général et aux devoirs de l'intérieur de chaque directeur en particulier.

2^o Chaque directeur doit avoir pour le ministère son règlement approuvé par le Supérieur, qui détermine d'abord la portion de ministère qu'il doit remplir et en second lieu le temps qu'il peut y consacrer chaque semaine.

3^o On ne doit pas exercer un ministère quelconque pendant les récréations, une seule fois excepté, le samedi et les veilles des fêtes chômées.

La question étant ainsi décidée, on passe en revue les exercices auxquels les Directeurs doivent assister; ce sont : l'oraison, l'examen particulier, la lecture spirituelle, la prière du soir; les repas (au déjeuner il suffit qu'il y en ait deux pour surveiller), les récréations, les promenades auxquelles doivent se trouver trois à Paris, deux à Notre-Dame du Gard pour les étudiants et un pour le Noviciat; les offices.

Lorsque, pour une raison suffisante, on sera dans le cas de manquer à un exercice on en demandera la permission à M. le Supérieur.

Fait...

(Mêmes signatures.)

*
* *
*

N^o 43. — Séance du matin, six août de la même année mil huit cent cinquante, suite de la précédente.

Étant données quelques règles concernant le ministère extérieur des Directeurs dans la séance précédente, M. le Supérieur demande quelles sont les œuvres qu'on peut adopter pour le présent. Après avoir examiné successivement celles qui se trouvent sous la main et à la disposition de la maison de Paris, on s'arrête aux suivantes, savoir : dans l'intérieur de la Communauté, l'œuvre dite de la Sainte-Famille se composant de réunions d'ouvriers et de mères de familles pauvres des quartiers environnants. A l'extérieur : 1^o la Commu-

nauté des Dames de l'Immaculée-Conception de Castres, à raison des rapports que la Providence a établis entre les deux Congrégations pour les Missions d'Afrique et afin d'avoir la facilité de communiquer à cette Congrégation l'esprit qui doit l'animer dans ces Missions; 2^o celle du Refuge, dite de la Madeleine; 3^o celle des Orphelines du choléra, dite de l'Enfant-Jésus. Pour ces deux dernières communautés on croit devoir continuer de s'en charger, comme on l'a fait précédemment.

Il est réglé que la distribution de ces différentes œuvres aux directeurs qui en seront chargés sera telle que, autant que possible, tous les directeurs y prendront part, soit en ayant le soin direct de l'une ou l'autre de ces œuvres, soit en y étant employés par ceux qui en sont chargés.

Fait...

(Mêmes signatures.)

* * *

Séance du soir, suite de la précédente.

M. le Supérieur de Notre-Dame du Gard rend compte des œuvres dont s'occupe la maison. Ces œuvres sont : la petite Communauté des Dames de l'Immaculée-Conception établie à Saint-Pierre; l'annexe des Sœurs dont nous sommes chargés, les prédications dans les paroisses environnantes, qui se partagent en trois classes : pour les Carêmes, les premières Communions, les Fêtes et plus particulièrement les fêtes patronales.

Il est réglé par le Conseil que ces œuvres doivent être continuées, attendu qu'elles sont conformes au but de la Congrégation et utiles à la formation des novices; cependant, il est réglé que lorsqu'un ministère à exercer coïncidera avec un exercice important du Noviciat, les Directeurs en seront chargés de préférence en tant que cela ne les dérangera pas eux-mêmes dans leurs propres fonctions.

Il est même réglé que, lorsqu'il n'y aura pas trop de difficulté de prendre ses repas avec la Communauté tout en accomplissant quelque ministère dans une

paroisse voisine, ceux qui sont dans le cas de remplir ce ministère ne doivent accepter aucune invitation chez MM. les Curés.

(Le reste a trait à des questions de discipline concernant la maison du Gard et le Séminaire de Paris.)

* * *

N^o 44. — Séance du sept août de la même année (Matin.)

On revient à la question du ministère extérieur traitée dans les séances précédentes et on statue par rapport aux messes en ville, qui pourront être demandées à la Communauté de Paris, que l'on n'en acceptera qu'autant qu'elles ne seront pas trop gênantes pour les Directeurs, lesquels seuls peuvent être employés à aller dire des messes, à l'exclusion des prêtres venus pour faire leur Séminaire.

On traite ensuite la question des études ecclésiastiques.

Le Conseil adopte pour le Séminaire de Paris les cours suivants qui seront proposés au jugement des Évêques des Colonies; ce sont les cours de théologie dogmatique et morale, de Droit canon, de liturgie, d'Écriture Sainte, d'histoire ecclésiastique, de pastorale, de catéchèse, de cérémonies et de chant; et comme nous n'avons pas pour le moment le personnel suffisant, la pastorale sera provisoirement retranchée. Deux membres du Conseil sont chargés d'assigner à ces cours les heures convenables dans le règlement du Séminaire.

Pour Notre-Dame du Gard, il est réglé que le temps des études sera de deux ans et demi et celui du Noviciat de dix-huit mois. Dans le Séminaire on verra la théologie dogmatique et morale, l'Écriture Sainte, l'histoire ecclésiastique avec un cours de chant et de cérémonies pratiques. Au noviciat, tous les jours un exercice sera destiné au Droit canon, à la liturgie, à la pastorale, à la catéchèse ou à l'explication de l'oraison et de la vie intérieure et un autre à l'explication de nos Règles.

Fait...

(mêmes signatures.)

N^o 45. — Séance du Soir.

On règle plusieurs points touchant l'oraison. 1^o On répétera le sujet d'oraison dans les deux Séminaires de Notre-Dame du Gard et de Paris jusqu'à Pâques; après Pâques, au Gard, une fois par semaine; 2^o les élèves ne doivent pas se servir de livres; 3^o à Paris, l'oraison doit se faire désormais moitié à genoux et moitié debout.

Ensuite, M. le Supérieur demande le moyen de suppléer au petit nombre des élèves du Séminaire de Paris. Après avoir écouté plusieurs propositions, le Conseil considérant l'impossibilité de compléter jamais le nombre voulu de Séminaristes par des sujets convenables, si on se restreint à la théologie, parce que les sujets dévoués et zélés des Grands Séminaires de France préfèrent embrasser la vie de communauté, statue qu'on proposera aux Évêques des Colonies d'ouvrir un cours de philosophie et même de rhétorique que l'on commencerait aussitôt que cela se pourrait.

M. le Supérieur propose ensuite cette autre question : Si MM^{rs} les Évêques de la Martinique et de la Guadeloupe venaient à offrir quelques ecclésiastiques pour le noviciat, dans le dessein d'obtenir pour leur évêché une communauté de nos missionnaires d'un nombre égal aux sujets par eux envoyés, faudrait-il accepter cette proposition et à quelles conditions? Le Conseil décide que cette proposition serait acceptée à la condition : 1^o que nous ne serions pas obligés d'envoyer aux Évêques les mêmes sujets qu'ils nous auraient donnés; 2^o que chacun des deux Évêques, conformément à ce que la Congrégation exige ordinairement dans ce cas, pourvoirait convenablement à la subsistance de la communauté qu'on lui enverrait, ce qui serait réglé avec eux de la manière la plus précise que l'on pourrait; et que la position de nos missionnaires vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique serait la même que celle des Religieux en Europe.

(Le reste concerne la discipline du Séminaire.)

Fait à...

(Mêmes signatures.)

N° 46. — Séance du matin, le huit août mil huit cent cinquante.

On commence par arrêter les points suivants par rapport à la récitation de l'office divin : 1^o personne, excepté les directeurs, ne doit dire son bréviaire pendant les offices, ni pendant la messe basse; 2^o on avisera au moyen de fixer dans le règlement du Séminaire de Paris une heure commode et convenable pour la récitation de Matines et Laudes en commun, sous la présidence d'un directeur.

On règle ensuite que désormais à Paris on chantera la messe et le salut aux fêtes du Sacré-Cœur de Jésus et de la Commémoration de saint Paul. A Notre-Dame du Gard, on substituera le chant des Vêpres, sans Complies, au salut d'usage pour les fêtes d'Apôtres.

Pour favoriser la dévotion pendant l'oraison et les autres exercices de piété au Séminaire de Paris, le Conseil, après mûre délibération, décide qu'on changera la disposition de la salle des exercices et qu'on fera une ouverture derrière l'autel de la grande chapelle, à travers laquelle les séminaristes pourront apercevoir le saint tabernacle; cette ouverture sera fermée par une grille.

Afin de conserver parmi les Frères l'esprit qui doit les animer, on leur fera faire en commun l'oraison, l'examen particulier et la lecture spirituelle; les directeurs, à tour de rôle, présideront l'oraison pendant une semaine et en donneront le sujet. Pour le chapelet et la visite au Saint-Sacrement les heures en seront déterminées à chacun dans son règlement particulier, suivant ses occupations.

Le Conseil, pour que les Frères puissent se rendre plus utiles au bien des Missions, avise au moyen de leur faire apprendre des métiers. On décide, après avoir discuté divers avis, que, après une année de noviciat, on fera venir à la maison de Paris ceux d'entre eux qui auront de l'aptitude pour cela, et qu'on les enverra chez des maîtres choisis et sûrs pour y faire leur apprentissage ou se perfectionner dans leur partie; après quoi, on les rappellera à Notre-Dame du Gard pour achever leur noviciat.

Lorsqu'il n'y aura pas trop de travail, le directeur des Frères pourra permettre à ceux qui ont fait leur consécration d'assister aux classes qui sont faites aux autres.

Fait à...

(mêmes signatures.)

* * *

N^o 47. — Séance du soir.

Après avoir passé en revue et discuté différents articles à soumettre au jugement des Évêques des Colonies, on règle que les prêtres qui, revenant des colonies, demanderaient à être logés pendant quelque temps au Séminaire de Paris, n'y seront admis qu'à la condition d'observer le règlement suivant (le règlement n'a pas été inséré) :

Il est recommandé aux directeurs de se trouver très fréquemment avec eux pendant les récréations afin qu'on puisse les prévenir si, dans leurs conversations, il leur échappait quelques paroles qui pussent être nuisibles aux Séminaristes. On décide que les prêtres d'autres pays ne seront pas admis à loger au Séminaire; on excepte pourtant de cette règle les directeurs des Séminaires, les bienfaiteurs de la Congrégation et les Religieux.

Fait à...

(mêmes signatures.)

* * *

N^o 48. — Séance du matin, 10 août 1850.

La Congrégation professant une dévotion spéciale envers la Très Sainte Vierge et désirant la voir s'augmenter de plus en plus dans son sein, décide que chaque membre célébrera le saint Sacrifice de la Messe en son honneur tous les premiers samedis du mois, et pour attirer la protection spéciale de la Mère de Dieu sur les œuvres de la Congrégation et lui en faire la consécration; ces messes seront dites à l'intention de M. le Supérieur qui la dirigera vers ce but.

M. le Supérieur dira en outre sa messe tous les autres samedis et fêtes de la Très Sainte Vierge à la même intention.

On fait encore la proposition que chaque membre ait à sa disposition une intention de messe tous les mois : la proposition est adoptée.

On examine ensuite une proposition déjà faite longtemps auparavant par le ministre de la Marine et acceptée par le Conseil de la Congrégation, à savoir, de former un établissement de Missionnaires pour les aumôniers maritimes à Brest.

Il serait question de fournir : 1^o une Communauté d'aumôniers pour les établissements de la Marine de cette ville; cette Communauté serait composée de quatre ou cinq membres; 2^o des aumôniers devant s'embarquer à bord des bâtiments dont le personnel, tant marins que militaires, s'élèverait à cinq cents hommes. Le nombre de ces aumôniers serait de quatorze ou quinze.

M. le Supérieur propose un mode d'exécution à donner à ce projet.

M. le Supérieur, pour qu'on sache à quoi s'en tenir, dans le cas où le Ministre viendrait à faire sa proposition définitive, demande que le Conseil examine cette question. Après une discussion suffisante, on s'arrête à ce que déjà on avait décidé antérieurement : 1^o la demande étant faite par le Gouvernement, on enverrait des membres de la Congrégation pour prendre possession des établissements de Brest; 2^o on recevrait les ecclésiastiques pieux et zélés qui se présenteraient pour exercer les fonctions d'aumôniers sur mer. Ils seront sous l'autorité du Supérieur établi à Brest; c'est celui-ci qui les dirigera au nom de M. le Supérieur général; à leur retour, ils demeureront dans la Communauté et vivront sous l'obéissance du Supérieur; cependant on fera en sorte de leur donner une partie séparée de la maison habitée par les missionnaires; 3^o si quelques-uns d'entre eux voulaient entrer dans la Congrégation, on les éprouverait pendant deux ans, avant de les admettre au noviciat; et, si après ces deux années passées, partie sur mer, partie dans la Communauté, ils persévéraient dans leur désir,

s'ils étaient jugés dignes d'être admis dans la Congrégation et propres à observer ses règlements et à prendre son esprit, on les admettrait au noviciat sans condition, c'est-à-dire que le Supérieur général sera libre de les employer à telle œuvre qu'il voudra; cependant, conformément à nos Règles, ils seront employés aux Aumôneries maritimes, si leur attrait persévérerait.

On examine ensuite les prières de la Congrégation; on trouve celles récitées au Séminaire du Saint-Esprit trop longues et trop difficiles pour les Missionnaires; de plus, la grande partie de ces prières est de récente origine et ajoutées à différentes époques aux anciennes. On règle que la partie des prières du Séminaire qui remonte à l'origine de la Congrégation du Saint-Esprit, sera conservée; elle commence par ces mots *Spiritus Sancti* et finit par l'oraison du Saint-Esprit. A ces prières seront ajoutées, matin et soir, celles qui ont été en usage jusqu'à présent dans notre maison du Gard.

Le Conseil croit unanimement qu'il est utile d'introduire ces changemens dans nos prières, et comme le Séminaire du Saint-Esprit est entièrement sous la dépendance des Évêques, on pense qu'aucun changement ne doit être fait sans leur approbation. On se décide donc d'offrir à MMgrs les Évêques des Colonies le choix d'une de ces deux propositions : 1^o ou d'adopter une prière uniforme pour les Colonies, par exemple celle de la *Journée du Chrétien*, et alors on réciterait ces mêmes prières dans le Séminaire, afin que les Séminaristes se familiarisassent avec les prières qu'ils devront apprendre aux fidèles plus tard; ou 2^o de laisser dans les Colonies la diversité des prières et d'adopter pour le Séminaire les prières que le Conseil propose et pour cela on réglera.

* * *

N^o 49. — Séance de 1 heure, le 14 août 1850.

Le Conseil s'est réuni pour passer en revue les novices et les étudiants dont la vocation présentait quelque doute.

Dans la même séance on règle que les novices, pendant

les vacances qui vont s'ouvrir, resteront dans la matinée séparés des élèves du Séminaire et observeront le silence. Ils prendront leurs repas dans leur réfectoire. Après dîner ils se récréeront avec les élèves, soit pour les promenades, soit pour le travail manuel.

On statue ensuite qu'au Séminaire de Paris les classes, tous les premiers samedis du mois, seront remplacées par une composition sur la théologie dogmatique et morale.

Approuvés ensemble les deux procès-verbaux ci-dessus.

F. LIBERMANN, *sup.* F. LE VAVASSEUR, *pr. du S. C. de M.*; SCHWINDENHAMMER, *pr.*

* * *

N° 50. — Admission dans la Congrégation, comme membres du 1^{er} ordre de MM. Arlabosse et Simonet (15 août 1850).

* * *

N° 51. — Conseil du 30 novembre 1851.

Le Conseil se réunit le dernier dimanche de novembre chez M. le Supérieur.

Lecture est faite de deux lettres de M. Lurat, par lesquelles cet ancien confrère exprime un vif regret d'avoir quitté la Congrégation, s'humilie beaucoup de sa faute, fait connaître combien il souffre de se voir éloigné et enfin demande à être admis de nouveau.

Après cette lecture, M. le Supérieur propose de fixer d'abord les règles concernant la réadmission des membres qui auraient quitté la Congrégation; ces règles, une fois déterminées, le Conseil pourrait alors décider facilement le cas présent.

Cette proposition étant admise, le Conseil examine d'abord s'il serait opportun qu'on prit la résolution exclusive et absolue de ne jamais réadmettre les membres une fois sortis de la Congrégation. Cette question est décidée négativement par la raison qu'il serait bien dur

de la part de la Congrégation de laisser périr au milieu du monde un de ses anciens membres qui serait en danger et qui, étant réadmis, reprendrait l'esprit de la Congrégation, ne lui serait pas à charge et y rendrait des services.

Cette première question décidée, le Conseil examine celle à savoir, s'il faut établir en règle générale qu'un membre qui se retire de la Congrégation ne pourra y rentrer que par exception et que le Conseil général seul aura le droit de décider ce cas exceptionnel, ou s'il vaut mieux admettre en règle générale que les membres sortis pourront être réadmis par le Conseil général pourvu qu'ils aient les conditions prescrites. Le Conseil adopte le premier mode et détermine en règle générale qu'un membre sorti de la Congrégation ne pourra plus y rentrer sauf les exceptions que le Conseil général est autorisé à faire en faveur de ceux qui seraient dans les conditions suivantes : reconnaître spontanément sa faute; en avoir un repentir sincère, vif et humble; demander la réadmission non par un motif humain et naturel; n'inspirer aucune crainte de produire le mal dans la Congrégation, au contraire donner lieu d'espérer qu'on reprendra l'esprit de la Congrégation dont on observera bien les règles; n'être pas à charge à la Congrégation, à moins que les services qu'on rendra pour la gloire de Dieu ne soient une compensation suffisante.

Un ancien membre se trouvant dans ces conditions pourra être réadmis par le Conseil général présidé par M. le Supérieur; et le Conseil, ayant une fois décidé la réadmission, le postulant sera placé dans une des maisons de la Congrégation où il fera son épreuve pendant un an.

Il sera traité et employé comme les autres confrères et observera la règle comme eux. A la fin de l'année d'épreuve, le Conseil se réunira de nouveau et décidera sa réadmission définitive; alors il fera sa consécration, comme la première fois, mais sans solennité entre les mains de M. le Supérieur ou de celui qu'il aura délégué pour cet effet.

Après sa consécration, quoique redevenu membre de

la Congrégation, il ne pourra cependant être nommé ni Supérieur, ni consultant du Supérieur général, ni assistant d'un Supérieur particulier, que lorsqu'une délibération du Conseil aura jugé qu'il a réparé suffisamment le mauvais effet produit par sa défection et qu'il possède l'esprit de la Congrégation.

Ces principes étant déterminés, M. le Supérieur propose la question concernant la réadmission de M. Lurat.

Le Conseil décide à l'unanimité que toutes les conditions détaillées plus haut se trouvant dans le postulant, vu qu'un refus ferait du mal à M. Lurat quant à la santé du corps et quant au bien spirituel de son âme, vu qu'il doit être considéré comme un bienfaiteur de la Congrégation, M. Lurat est admis dans la Congrégation aux conditions ordinaires prescrites plus haut.

L'abbé GAULTIER, *ch. hon., proc.*; E. BRIOT, *prêtre, directeur*; L. LE VAVASSEUR; L. LANNURIEN, *pr.*; SCHWINDENHAMMER; F. LIBERMANN, *supér.*

* * *

de M. **Gaultier** à M. **Libermann** :

Paris, le 9 avril 1851.

MONSIEUR ET VÉNÉRABLE SUPÉRIEUR,

Je vous écris, pendant que vous êtes encore à Notre-Dame du Gard, afin d'appeler votre attention et celle du P. Schwindenhammer sur notre situation financière qui m'inspire les plus grandes inquiétudes et qui me fait craindre que nous nous perdions, et cela en peu de temps. Je viens de révéler les comptes et voici le résultat des cinq dernières années.

Cette année il y a déficit :	1850	—	22.000
	1849	—	13.000
	1848	—	6.000
	1847	—	4.000
	1846	—	9.000
			<hr/>
			54.000

Il est bien clair que nous avons diminué notre revenu de 2.700 et que nous avons aliéné pour 54.000 de notre fonds. Nous marchons a une ruine évidente. Il nous reste encore 21.000 fr. environ à vendre sans attaquer nos maisons. Avant un an nous serons obligés d'en venir aux immeubles. Je vous citerai l'année 1850 : au mois d'août et de septembre nous avons été forcés de vendre 13 obligations belges qui ont produit... 13.181 fr. 65 en février nous avons reçu 7.073, restant de la vente de la Chyperie..... 7.073 »

20.254 fr. 65

A l'heure qu'il est, ces 20.254 fr. 65 ne suffisent pas pour payer les dettes; nous sommes obligés de prendre 2.000 fr. sur l'argent des Deux-Guinées, et dans un an nous serons obligés de vendre nos immeubles pour payer nos dettes. Nous avons les mêmes charges que l'année dernière et nos revenus sont diminués de 1.100 fr. par les ventes que nous avons faites. Je crains que nous ne fassions comme les Bénédictins; ils ont compté sur l'avenir et la Providence, et si le Pape et l'épiscopat français ne viennent à leur secours, leur Congrégation est perdue : ils le disent bien eux-mêmes et ils avouent que sans le secours du Pape et des évêques ils sont absolument perdus. Nous nous exposons beaucoup et nous risquons trop l'argent de la Congrégation, en voulant des sujets plus que nos revenus ne nous permettent d'en prendre. Il est certain que pas une Congrégation à ma connaissance n'en agit ainsi; toutes prennent des sujets à proportion de leur revenu. J'étais hier aux Missions Étrangères et M. Tessou me disait qu'ils ne pouvaient recevoir plus de treize sujets, parce qu'ils n'avaient que cette somme à dépenser. Je vous répète, Monsieur et vénérable supérieur, que notre position pécuniaire est très embarrassante et que nous devons y penser et prier. Je crois que si le public et l'archevêché connaissait notre position, il nous ferait de très fortes observations ainsi que la Propagande. Je crois que nous sommes reprehensibles par trop de générosité, et que nous sommes exposés à nuire à la Congrégation si nous ne nous arrêtons pas,

et cela le plus tôt possible. Il est certain que s'il surve-
nait la moindre perte considérable, il nous est impos-
sible d'y faire face, sans vendre les immeubles et nous
déconsidérer. L'avarice est un vilain péché, mais la
générosité poussée trop est aussi une faute. Mon opinion
bien arrêtée est que nous péchons par excès. Je garantis
les déficits signalés plus haut et je suis sûr qu'en présence
de pareils déficits, presque tout le monde nous dira que
nous avons tort. Nous allons achever, cette année, d'épui-
ser tout le reste de nos rentes et dans deux ans nous
serons forcés de refuser tout le monde, même d'excel-
lents sujets, parce que nous n'aurons plus rien. Paris
absorbe tous les fonds de la Marine et il lui est impos-
sible d'agir convenablement sans le faire. Avec 25 à
30 élèves je défends de faire des économies et on sera
heureux de n'être pas en perte; avec 50 à 60 on gagne-
rait, je le sais par expérience. Il faut absolument faire
des économies et balancer nos recettes et dépenses. Il
faut vendre la maison d'Amiens et réduire le nombre des
élèves. Il nous est impossible d'attendre deux ans pour
être remboursés. Vous avez fait un appel en 1849 et je
n'ai vu que les 1.500 fr. de M. Dossat et 900 fr. de
M. Calmels qui ne sont encore que promis. Nous avons
seulement 3.000 fr. de M. Blanpin, en tout 4.500 ont été
versés.

Je ne puis continuer à cause de la poste.

G., pr.

V. — CAYENNE

de M. Dossat à M. Libermann :

27 décembre 1849.

Jusqu'ici je suis très satisfait de ces Messieurs (5 nouveaux prêtres); ils sont très soumis et paraissent pleins de zèle.

Je n'ai qu'à me louer de M. Vautravers qui vous inspirait quelque crainte; jusqu'ici sa conduite a été édifiante; s'il continue à suivre la même route, il sera très bien.

Ils ont tous prêché, M. Augier excepté (malade à l'hôpital); ils ont bien réussi et la population a été satisfaite. Ils connaîtront leur destination à la fin de la semaine. Je vais essayer avec eux le projet dont je vous parlais dans ma dernière lettre; je vais en diriger deux pour le service de chaque quartier; ils se succéderont; de cette manière j'aurai toujours deux ou trois à Cayenne et y serai plus à portée de les surveiller et de les aider de mes conseils.

Les anciens sont beaucoup plus soumis et paraissent disposés à mieux faire.

Quoique je n'ai que des éloges à donner aux nouveaux venus, je regrette cependant beaucoup que vous ne nous ayez pas envoyé des missionnaires attachés à la Congrégation. L'occasion était très favorable; vous auriez eu pour vous la moitié du clergé et vous n'auriez pas tardé d'avoir toute la Guyane; tout aurait changé de face et le bien qui se serait fait aurait ouvert les yeux à ceux qui croient ne devoir administrer les colonies que par des prêtres indépendants.

Les nouveaux venus sont fort attachés à l'ancien régime; ils se plaignent des innovations et ne paraissent nullement disposés à s'agrèger à la maison.

du 23 mars 1850.

Nous avons été obligés de renvoyer M. Augier, sa bronchite faisait tous les jours des progrès rapides... Nous avons été obligés d'accorder un congé à M. le curé de Mana, l'abbé Ichier; nous voici donc réduits au nombre de 16. Envoyez-nous du renfort aussitôt que vous le pourrez.

M. le Gouverneur a écrit au Ministre pour lui demander l'autorisation de nous donner le collègue. Je présume que sa proposition sera acceptée et dans ce cas notre cadre devra être augmenté.

Je suis très satisfait des nouveaux prêtres; ils sont pleins de bonne volonté et de zèle.

* * *

du 7 avril 1850.

Je m'empresse de vous faire savoir que M. le Gouverneur a écrit de nouveau au Ministre pour le presser de nous confier la direction du collège; il lui demande deux prêtres en plus, ce qui portera le cadre du clergé de la Guyane à 21 prêtres. Persuadé que sa proposition sera acceptée, il nous a fait provisoirement, par arrêté du 29 mars, la remise de cet établissement, et a nommé, sur ma proposition, M. Lagrasserie, directeur provisoire. Lorsque Mgr Monnet m'a écrit que vous étiez Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, j'ai béni le Seigneur de vous avoir appelé à la tête de nos Missions, parce que je voyais le moment où mes espérances allaient être réalisées et je me suis empressé de vous écrire pour me mettre à votre disposition pour tel emploi que vous jugeriez convenable et dans le lieu que vous voudriez. Je me croyais, par cette démarche, affilié à votre Congrégation, comme je l'étais à celle de M. Leguay et de Mgr Monnet et voilà que les hommes que vous nous avez envoyés me disent que vous avez le projet de renouveler le clergé des Colonies (ce qui ne sera certainement pas un mal, au moins pour quelques-uns) et que je dois

m'attendre à être rappelé et que je ne dois pas être étonné si je le suis dans deux mois.

Les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire vous dévoilent assez mes intentions et les sentiments de mon âme. Vous pouvez être certain que vous n'éprouverez jamais de ma part la moindre résistance et que, de gaîté de cœur, j'abandonnerai la direction de la Mission à l'homme de votre choix. Vous trouverez en moi la plus humble soumission, désireriez-vous que je me sépare entièrement de la Congrégation à laquelle j'étais cependant si heureux d'appartenir. Soyez bien assuré que je ferai tous mes efforts pour seconder vos intentions, persuadé que je suis que le bien ne peut se faire qu'avec des missionnaires proprement dits. Si mon rapport offrait quelque difficulté au Ministère, écrivez-moi, et j'enverrai au Ministre ma démission et je m'empresserai de quitter Cayenne pour vous laisser le champ entièrement libre.

* * *

du 22 avril 1850.

Je partage bien sincèrement vos peines et vos chagrins et je gémis, comme vous, des efforts qu'on fait pour ruiner la Congrégation; il est facile de remarquer que nos jeunes prêtres ont été endoctrinés par celui qui vous suscite tant de tracasseries; il a réussi à leur persuader qu'à vos yeux ils n'étaient plus rien, que votre intention bien arrêtée était d'élever votre Congrégation du Saint-Cœur de Marie sur les ruines de celle du Saint-Esprit, mais que l'on pouvait compter qu'il userait de tous les moyens pour soutenir les anciennes Constitutions et qu'il espérait bien faire avorter tous vos projets. Que toutes ces menaces n'abattent point votre courage! J'ai la douce confiance que vous surmonterez tous les obstacles et que Dieu n'abandonnera pas votre œuvre qui est la sienne, comme le désireraient peut-être certaines personnes qui ne connaissent certainement pas le mal qu'elle font. Nos jeunes prêtres ne sont pas méchants; ils ne sont qu'égarés; ils ont bien reçu toutes

les observations que je leur ai faites, après avoir reçu votre lettre. Ils sont fâchés des scènes qui se sont passées à Paris...

Aujourd'hui que les esprits sont irrités, il ne serait peut-être pas prudent de révéler vos intentions, toutes vos misères étant connues du clergé des Colonies. Tous les prêtres sont dans la persuasion que vous cherchez à les renvoyer et à les remplacer par des missionnaires de votre Congrégation; toutes vos paroles seraient mal interprétées et inspireraient de la défiance et vous trouveriez bien certainement de grandes résistances à l'accomplissement de vos projets.

Pour le moment, si vous me permettez de vous dire ma pensée, vous ne devez pas parler de clergé de 2^e ordre; vous devez traiter tous les prêtres avec la même bonté, montrer à tous le même intérêt, la même affection; tâchez d'entretenir des correspondances bien suivies avec ceux qui sont à la tête des Missions; qu'il y ait quelques paroles de bonté pour le clergé; ces quelques paroles calmeront les esprits et prépareront les voies aux réformes que vous méditez et qui certes sont bien nécessaires. Que la fusion des deux Congrégations paraisse bien complète; qu'on n'aperçoive point des préférences ou des faveurs. Vous connaîtrez ceux qui vous appartiennent. Les Préfets apostoliques, dont vous devez vous assurer, travailleront avec vous, réserveront autant que possible les postes importants pour les vrais missionnaires. Ceux qui ne voudront pas s'attacher à la Congrégation s'écouleront insensiblement et les sujets que vous aurez dans votre Séminaire et dont vous serez sûr, seront là pour les remplacer et le succès de votre œuvre est certain.

Le clergé de la Guyane a besoin d'être réformé comme celui des autres colonies. Je n'ai cependant rien à reprocher à mes prêtres sous le rapport des mœurs. Depuis un an, je les trouve assez zélés et beaucoup plus dociles; la population reconnaît que le clergé n'a jamais été aussi régulier. Il est douloureux que la soif de l'argent et l'amour de l'indépendance paralysent dans quelques-uns une partie du bien qu'ils pourraient faire.

Ils ne reçoivent pas avec assez de respect et de soumission les observations qui leur sont faites; ils regardent un peu trop le préfet apostolique comme leur égal.

* * *

du 13 janvier 1851.

Tous les prêtres de Cayenne sont au lit; je suis seul debout. J'ai appelé deux prêtres des quartiers qui sont également tombés malades. L'un d'eux cependant a pu reprendre le service depuis trois jours. Heureusement M. Ichier nous est arrivé depuis cinq jours; il nous est très utile, mais je crains fort qu'arrivant nouvellement de France, il ne soit pris par la fièvre. L'état de ces ecclésiastiques n'a rien d'alarmant; je pense qu'ils pourront tous reprendre leur service, la semaine prochaine.

Comme toujours, j'ai l'intime conviction que la Guyane ne pourra être véritablement renouvelée qu'autant qu'elle sera confiée à une Congrégation religieuse et j'appelle de tous mes vœux l'heureux jour où il en sera ainsi. Les noirs ont toujours la plus grande confiance dans le prêtre; ils le voudraient sur toutes les habitations; et à part quelques rares exceptions, ils ne le voient pas de toute l'année depuis la suppression des frais de tournées. Nos prêtres manquent en général de ce désintéressement, de ce zèle et de ce dévouement qu'on ne peut attendre que d'un vrai missionnaire.

Pour ce qui me concerne, je vous ai toujours appartenu de cœur et d'âme. En 1849, vous m'avez écrit que mon projet de faire gouverner la Guyane par les membres de la Congrégation souffrirait des difficultés même à Rome. Forcé de renoncer à ce projet qui était si cher à mon cœur et me voyant dans l'impossibilité de devenir un de vos membres, je voulus faire à la Congrégation du Saint-Esprit tout le bien qui serait en mon pouvoir et je fis aussitôt mon testament en faveur de M. Libermann, Supérieur. Mes sentiments sont toujours les mêmes; vous pouvez régler cette affaire comme vous le jugerez conve-

nable. Je souscris de tout cœur à ce que vous déciderez.

Mais est-il prudent de soumettre votre projet au Ministre? Le mot de *congrégation*, me disait M. Pariset, est un épouvantail pour le Gouvernement. Si le Gouvernement actuel est dans les mêmes idées, votre proposition ne sera-t-elle pas plus nuisible qu'utile?... Il serait peut-être mieux que vous parliez à M. le Ministre de mon projet de Missions, et que vous lui fassiez comprendre qu'il ne peut avoir que les plus heureux résultats, et qu'avec son consentement vous mettez à ma disposition les missionnaires nécessaires pour parcourir toute la colonie, lorsque je le trouverai convenable dans l'intérêt de la moralisation et de la civilisation; il vous sera d'autant plus facile de réussir que MM. Pariset et Maissin ont déjà parlé au Ministre dans ce sens. Nous avons fait une grande perte pour le succès de notre plan de Missions. La fièvre jaune nous a ravi M. Maissin, gouverneur, qui entraînait dans toutes mes vues et qui comme nous était persuadé qu'il fallait renoncer aux prêtres à poste fixe pour suivre le mode des Missions. Sans l'épidémie nous aurions déjà détaché trois prêtres des quartiers pour les consacrer aux Missions : c'était une affaire entendue entre lui et moi. M. Pariset m'écrivait à la fin de septembre, que M. Romain Desfossés approuvait aussi mes projets, mais que les choses marchaient lentement. Cette lenteur ne viendrait-elle pas de l'obligation où l'on se croirait d'augmenter considérablement le budget du culte? Si ce n'était qu'une simple question d'argent, votre proposition trancherait la difficulté. Comme vous le dites, le traitement accordé à un prêtre suffirait pour deux aujourd'hui. L'occasion est très favorable pour votre proposition : il nous manque 5 prêtres, que vous pourriez remplacer par des congréganistes; vous pourriez offrir au Ministre d'envoyer trois en plus qui ne recevraient pas de traitement. Les ressources des cinq seraient suffisantes pour les huit et j'ai l'intime conviction que leurs économies et les miennes s'élèveraient à 10.000 fr. pour le noviciat. Voici comment nous pourrions les distribuer : j'en garderais à Cayenne deux qui n'auraient pas de traitement;

le casuel et les honoraires de messes suffiraient pour leur entretien; les autres six seraient destinés aux Missions; ils pourraient aller deux à deux le plus souvent; ils recevraient un traitement de 4.000 fr. chacun; il n'y en aurait donc qu'un qui serait sans ressource. Nous obtiendrions quelques frais de tournée, et alors nous ferons de plus larges économies encore.

* * *

Un prêtre, M. Nicolas Viollot, missionnaire en Guyane depuis 1818, avait été rayé du cadre pour son attitude au moment de l'abolition de l'esclavage (12 août 1848). Il n'avait cessé de s'agiter et de provoquer des pétitions de ses anciens paroissiens de Cayenne afin d'être rétabli dans ses fonctions. M. Monnet le croyait « frappé d'aberration mentale ». Son cas fut réglé en 1851 par deux lettres dont l'une est insérée p. 440, voici des extraits de la seconde :

des **Cultes aux Colonies** :

Paris, le 26 mars 1851.

...Dans ces circonstances, et après avoir examiné attentivement les diverses pièces du dossier de M. Viollot, je pense comme vous, Monsieur et cher Collègue, qu'il y aurait les plus grands inconvénients à le rattacher au clergé de la Guyane. Je consentirais volontiers à l'envoyer dans une autre colonie; mais d'une part, dans les Colonies ou des évêchés sont constitués, c'est aux évêques qu'appartient exclusivement le choix des membres de leur clergé. D'un autre côté, dans les autres colonies, il n'y a en ce moment aucune vacance excepté à la Guyane. Je dois d'ailleurs vous faire observer que M. Viollot est déjà d'un âge avancé et qu'il pourrait difficilement exercer avec l'activité nécessaire le saint ministère dans les colonies.

Je ne verrais donc qu'un moyen de venir en aide à cet ecclésiastique, ce serait de lui accorder, jusqu'à ce que la question des retraites des membres du clergé colonial

soit décidée, une pension temporaire sur les fonds de votre département, ainsi que cela a déjà été fait pour quelques prêtres des colonies se trouvant dans la même position.

Les vingt-cinq années que M. Viollot compte dans le service colonial me paraissent lui donner des titres à une allocation de cette nature.

VI. — VICARIATS APOSTOLIQUE DE CAYENNE ET DU SÉNÉGAL

des **Cultes** à la **Marine** :

Paris, le 9 mai 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE, votre département a plusieurs fois appelé l'attention de mes prédécesseurs sur la situation du service du Culte dans les colonies du Sénégal et de la Guyane. Lorsque le Gouvernement a formé le projet, maintenant réalisé, de créer des évêchés coloniaux, la faible population du Sénégal et de la Guyane et la crainte d'augmenter les dépenses de l'État ne lui ont pas permis de les établir dans ces deux colonies; mais il a reconnu que l'organisation actuelle laissait beaucoup à désirer.

En ce moment, à la Guyane, la direction du service religieux est confiée à un supérieur ecclésiastique, M. l'abbé Dossat, qui ne porte que le titre de vice-préfet apostolique, mais qui a reçu de Rome les pouvoirs spirituels de Préfet apostolique et qui touche de l'État le traitement intégral attaché à ce titre.

Au Sénégal, c'est également un Préfet apostolique qui est placé à la tête du clergé, peu nombreux du reste, de cette colonie.

Dans une lettre du 26 octobre 1850, M. le contre-amiral, Romain Desfossés, l'un de vos prédécesseurs, a proposé de substituer aux préfets apostoliques de ces deux colonies des Vicaires apostoliques, ayant la dignité d'évêques *in partibus*, et qui exerceront par conséquent tous les pouvoirs de l'Épiscopat. Suivant son avis, la grande dissémination des paroisses et de la population à la Guyane exige que le chef ecclésiastique soit investi d'une autorité plus forte et plus respectée pour donner à son clergé l'impulsion convenable et rendre plus effi-

caces sur les populations ses efforts apostoliques. A ce point de vue, la nomination d'évêques pour nos Colonies des Antilles et de l'île de la Réunion, au lieu d'ajouter de la force à l'autorité ecclésiastique à la Guyane aurait plus tôt contribué à l'affaiblir par un contraste plus rapproché : cet effet regrettable a été senti par l'administration même de la colonie.

Quant au Sénégal, M. le contre-amiral Romain Desfossés a rappelé les sérieuses préoccupations, auxquelles a donné lieu l'organisation du service du culte dans cette colonie et les embarras de toute sorte qui s'y sont produits. Il a représenté que le clergé du Sénégal, à raison des dangers divers du climat et des mœurs locales, a surtout besoin de discipline et de fervente initiative et que ces heureux résultats ne peuvent s'obtenir que par l'unité d'esprit et de direction.

M. le contre-amiral Vaillant s'est associé à ces observations; il a en outre transmis le 10 février dernier, un extrait du procès-verbal de la séance de la commission des Comptoirs et du commerce d'Afrique, en date du 11 janvier 1851, qui appuie vivement le projet, en ce qui concerne le Sénégal, de réunir entre les mains de l'un des Vicaires apostoliques des deux-Guinées tout le service religieux des établissements français de la côte occidentale.

J'ai examiné avec soin les diverses considérations présentées en faveur du projet de convertir en Vicariats apostoliques les Préfectures apostoliques de la Guyane française et du Sénégal. J'apprécie les importants avantages, qu'on pourrait en tirer sous plusieurs rapports. Mais la substitution de Vicariats apostoliques aux Préfectures apostoliques actuelles dans les colonies où des évêchés n'ont pas été institués, remplira-t-elle le même but? n'en tirera-t-elle pas d'autres inconvénients? Je crois devoir vous soumettre à cet égard quelques observations.

Les Vicaires apostoliques sont le plus ordinairement des Évêques ayant des titres étrangers, nommés par le Pape et exerçant la juridiction en qualité de vicaires ou *délégués du Saint-Siège*. La Cour de Rome s'est tou-

jours donné le droit de les nommer directement, *proprio motu*, de les changer et de les révoquer sans l'intervention du pouvoir temporel. Des difficultés fort graves se sont élevées à ce sujet entre le gouvernement français et le gouvernement pontifical, lorsqu'il s'est agi en 1835 de créer un vicariat apostolique en Algérie. Le département de la Guerre avait eu la pensée de confier le service religieux dans les possessions françaises du nord de l'Afrique à la Congrégation de Saint-Lazare, sous la direction d'un Vicaire apostolique, membre de cette Congrégation, mais non revêtu du caractère épiscopal. Le projet préparé par M. le Ministre de la Guerre portait que la nomination du Vicaire apostolique serait faite par le Roi de concert avec le Souverain Pontife. M. le Ministre des Affaires étrangères, craignant que la Cour de Rome ne vit dans cette rédaction un empiètement sur les pouvoirs spirituels, jugea nécessaire de la formuler en ces termes : « Le Vicaire apostolique sera nommé par le Pape sur la présentation du roi ». Cette rédaction, qui était de nature à concilier les droits respectifs des deux pouvoirs, civil et spirituel, fut adoptée par le Saint-Siège. Un autre article du projet portait que le Supérieur général des Lazaristes conserverait le droit de changer le Vicaire apostolique après avoir obtenu préalablement l'agrément du Gouvernement du Roi qui se concerterait à cet effet avec le Souverain Pontife. Dans le projet soumis à l'approbation de la Cour de Rome, M. le Ministre des Affaires étrangères mit seulement que le Supérieur des Lazaristes conserverait le droit de changer le Vicaire apostolique, après avoir obtenu l'agrément du Saint-Siège. Il oublia d'ajouter que ce changement ne pourrait avoir lieu qu'avec l'assentiment préalable du Gouvernement français.

Cette lacune, ne présentait pas il est vrai, de bien grands inconvénients. En effet, le Pape ne pouvant nommer le Vicaire apostolique que sur la présentation du Gouvernement, il était évident qu'il n'aurait pas pu le changer sans son agrément et son concours; d'un autre côté, le Gouvernement, dans les arrangements

qu'il devait prendre avec le supérieur de la Congrégation de Saint-Lazare, aurait pu lui imposer l'obligation d'obtenir lui-même son assentiment pour changer le Vicaire apostolique.

Cependant M. le Ministre de la Guerre pensa que les droits du Gouvernement français sur ce point essentiel devaient être maintenus et clairement définis, et il insista pour que le passage qui avait été omis fut rétabli et sanctionné par le Saint-Siège.

Des négociations fort longues ont été suivies à ce sujet entre les deux gouvernements pendant les années 1835, 1836 et 1837. Le Souverain Pontife Grégoire XVI s'est montré personnellement inflexible sur l'admission d'une clause qui lui paraissait porter atteinte à un droit qu'il considérait comme l'une des principales prérogatives de la Papauté. Ces négociations n'ont en réalité abouti à aucun résultat. C'est alors que le Gouvernement français s'est déterminé à proposer l'érection d'un évêché à Alger.

J'ai cru devoir vous communiquer ces détails pour vous faire connaître les obstacles que pourra rencontrer le projet qui nous occupe.

Cependant, il ne me paraît pas possible que le gouvernement français renonce à toute espèce d'intervention dans le choix des Vicaires apostoliques qui seraient appelés à diriger, sous le rapport du culte, deux colonies françaises. Comme ministre spécialement chargé de l'administration générale des colonies, vous êtes plus particulièrement à même de prévoir et de comprendre les difficultés de toute nature que pourrait susciter l'indépendance absolue des chefs ecclésiastiques, qui pourraient n'être pas français, à l'égard non seulement des gouverneurs des colonies, mais encore du gouvernement de la métropole. Les intérêts généraux dont le Gouvernement est chargé sous sa responsabilité, et le sentiment de sa dignité lui font un devoir de réclamer le droit de présentation des Vicaires apostoliques.

Je vous propose donc de prendre pour base des négociations à entamer avec le Saint-Siège les trois points suivans :

1^o Les Vicaires apostoliques du Sénégal et de la Guyane seront nommés par le Pape sur la présentation de M. le Président de la République;

2^o ils devront correspondre directement avec le Gouvernement français;

3^o ils entretiendront avec lui les mêmes rapports que les évêques coloniaux.

Dans le cas où le projet d'institution d'un Vicariat apostolique pour le Sénégal serait adopté en principe, votre département a émis l'avis d'appeler à ce poste important l'un des Vicaires apostoliques des Deux-Guinées, soit Mgr Bessieux, évêque de Callipolis, sur lequel M. Baudin, ancien gouverneur du Sénégal, a fourni précédemment les renseignements les plus favorables, soit Mgr Kobès, évêque de Modon, son coadjuteur, en faveur duquel M. Bouet-Willamez insiste spécialement aujourd'hui.

Quel que soit le choix qui vous paraîtra préférable, permettez-moi de vous faire observer que ces deux évêques exercent déjà leur juridiction spirituelle sur des pays qui ne dépendent pas de la France. Ne serait-il pas à craindre que le nouveau Vicaire apostolique du Sénégal, obligé de partager ses soins entre des contrées étrangères d'une vaste étendue et le Sénégal, ne pût consacrer qu'une faible partie de son tems à cette colonie; qu'ainsi il ne pût acquérir toute l'influence désirable sur le clergé et sur la population? N'est-il pas d'ailleurs contraire à l'esprit des lois de finances qu'un fonctionnaire quelconque soit rétribué sur les fonds de l'État, lorsque ses services ne sont pas destinés exclusivement à la France? Ces diverses questions me semblent mériter votre attention et je désirerais connaître votre opinion à cet égard.

En proposant de substituer des Vicariats apostoliques aux Préfectures apostoliques actuelles de la Guyane et du Sénégal, votre département exprime le désir que cette substitution n'augmente en rien les charges budgétaires.

Le Préfet apostolique à la Guyane reçoit un traitement de 6.000 fr.; il touche en outre une somme de

3.000 fr. à titre d'indemnité pour frais de bureau et de tournées. Le Préfet apostolique du Sénégal n'a droit qu'à un traitement fixe de 6.000 fr. y compris l'indemnité de logement. Or, d'après des renseignements transmis récemment par M. l'abbé Guyard, préfet apostolique actuel, le logement seul à Saint-Louis nécessite une dépense d'environ 2.000 fr. Il me paraîtrait convenable pour déterminer le Vicaire apostolique à fixer sa résidence à Saint-Louis, ce qui serait très utile, de lui accorder le logement gratuit ou de lui allouer une indemnité représentative. Plusieurs chefs de service aux Colonies reçoivent une allocation pour frais d'intallation; cette allocation, pour les évêques coloniaux, a été réglée à 10.000 fr. Les Vicaires apostoliques de la Guyane et du Sénégal devant être également revêtus du caractère épiscopal, il me semblerait juste de leur accorder pour frais de premier établissement une indemnité qui pourrait être de 4.000 fr.

Je vous prie d'examiner si les ressources budgétaires vous permettent d'autoriser ce surcroît de dépenses et de bien vouloir me faire connaître votre avis sur les divers points traités dans la présente lettre.

le Ministre.

*
* *
*

des Cultes à M. Libermann :

Paris, le 11 août 1851.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, le département de la Marine et celui des Cultes se sont occupés depuis quelque temps de rechercher les moyens d'améliorer la situation du service du Culte dans les Colonies de la Guyane française et du Sénégal, sur laquelle vous avez précédemment attiré leur attention.

Le projet de convertir en vicariats apostoliques les Préfectures apostoliques actuelles de ces deux colonies présente d'assez graves difficultés qui ont été mûrement examinées.

Il vient d'être arrêté de concert entre mon département et celui de la Marine que, dans les négociations à entamer avec le Saint-Siège pour la réalisation du projet dont il s'agit, le Gouvernement prendrait pour base les points suivants :

1^o Les Vicaires apostoliques seront nommés par le Pape sur la présentation de M. le Président de la République;

2^o Ils devront correspondre directement avec le gouvernement français;

3^o Ils entretiendront avec lui les mêmes rapports que les évêques coloniaux.

Mais préalablement à l'ouverture de ces négociations, il importe d'être fixé sur le choix des candidats qui seraient présentés au Souverain Pontife.

En ce qui concerne la Guyane, le choix du Gouvernement s'est arrêté à M. l'abbé Dossat qui, depuis plusieurs années, remplit à la satisfaction générale, les fonctions de Préfet apostolique de cette colonie. Il n'y aura donc qu'à demander à la cour de Rome la promotion de cet ecclésiastique à la dignité d'évêque *in partibus* et sa nomination au Vicariat apostolique de la Guyane française.

Quant au Sénégal, le Gouvernement a reconnu l'utilité de confier le Vicariat apostolique qui y serait institué à l'un des Vicaires apostoliques des Deux-Guinées, soit à Mgr Bessieux, évêque de Callipolis, soit à Mgr Kobès évêque de Modon, son coadjuteur; mais il n'a pas encore pris de détermination à cet égard.

Dès le mois d'avril 1848, M. Baudin, alors gouverneur du Sénégal, avait transmis les renseignements les plus favorables sur Mgr Bessieux et avait même exprimé le désir qu'il fût appelé à l'évêché qu'il était alors question de créer au Sénégal.

Postérieurement, M. Bouet-Willaumez, qui a rempli les fonctions de gouverneur du Sénégal, a insisté particulièrement en faveur de Mgr Kobès.

Par la nature de vos relations entre MM. Bessieux et Kobès, vous êtes plus à même, Monsieur le Supérieur, d'éclairer le Gouvernement sur les avantages que pré-

semblerait le choix de l'un ou de l'autre de ces Prélats comme Vicaire apostolique du Sénégal, Je vous prie de vouloir bien me donner votre avis sur ce point important.

A cette occasion, je dois vous faire connaître que M. le Ministre de la Marine a adhéré à la proposition que je lui ai faite d'accorder aux nouveaux Vicaires apostoliques de la Guyane française et du Sénégal : 1^o une indemnité de 4.000 francs pour frais de première installation; 2^o le logement en nature ou une indemnité représentative.

Dans le cas où les crédits actuels seraient insuffisants, M. le Ministre de la Marine annonce l'intention de demander un crédit spécial pour cet objet à l'Assemblée nationale.

Pour le Ministre :

Le Directeur.

* * *

des **Cultes** à la **Marine** :

Paris, le 6 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE, le projet de créer deux Vicariats Apostoliques, l'un à la Guyane et l'autre au Sénégal, a déjà été arrêté entre nos deux départements, mais il pourrait encore soulever plusieurs questions que je crois devoir signaler à votre attention.

Conformément au désir exprimé par notre prédécesseur, M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit a été consulté sur le choix qu'il conviendrait de faire, de Mgr Bessieux, évêque *in partibus* de Callipolis ou de Mgr Kobès, son coadjuteur, pour le Vicaire apostolique qui serait établi au Sénégal.

On a fait connaître en même temps à M. Libermann les bases sur lesquelles, de concert entre nos deux départements, devaient être entamées les négociations avec

le Saint-Siège pour l'institution des deux Vicariats apostoliques de la Guyane française et du Sénégal.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la réponse de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit.

M. Libermann pense que le projet de réserver au Gouvernement français le droit de présentation des Vicaires apostoliques rencontrera à Rome les difficultés les plus sérieuses et de nature à faire échouer la négociation. En conséquence, il serait d'avis que le Gouvernement se contentât du droit d'agrément. La nomination du Vicaire apostolique serait faite par la Congrégation de la Propagande, mais elle ne deviendrait définitive qu'après que le Gouvernement aurait agréé le candidat.

Pour donner plus de garanties au Gouvernement, M. Libermann propose de confier à la Congrégation du Saint-Esprit le service religieux dans nos possessions de la Guyane et du Sénégal. Ce serait alors cette Congrégation qui présenterait à la Propagande les ecclésiastiques pour les fonctions de Vicaires apostoliques. Le Supérieur de la Congrégation s'entendrait sur le choix des candidats avec le Gouvernement qui, dans tous les cas, conserverait le droit d'agréer ou de ne pas agréer la nomination faite par le Saint-Siège.

Par suite de la création prochaine de grands séminaires dans les trois évêchés coloniaux, le nombre des élèves du Séminaire du Saint-Esprit va se trouver considérablement réduit. Il me paraîtrait donc convenable, pour que ce Séminaire, qui a rendu de si grands services, puisse continuer de subsister, de confier exclusivement à la Congrégation du Saint-Esprit l'administration du culte dans nos Colonies de la Guyane et du Sénégal.

Mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de renoncer au droit de présentation des Vicaires apostoliques par le Gouvernement français.

Sans doute, si la combinaison de M. Libermann était adoptée, le caractère si honorable de cet ecclésiastique est un sûr garant qu'il y aurait entente parfaite entre l'administration et le supérieur actuel de la Congrégation du Saint-Esprit. Mais on doit prévoir le cas où cette

Congrégation aurait à sa tête un ecclésiastique qui ne posséderait pas à un si haut degré la confiance de l'administration, et alors le Gouvernement ne conserverait plus qu'un droit d'agrément qui serait en réalité presque illusoire. Vous êtes plus particulièrement à même, Monsieur et cher Collègue, par la nature de vos attributions, d'apprécier les graves inconvénients que présenterait pour nos colonies un conflit en pareille matière entre le gouvernement français et le Saint-Siège.

N'est-il pas d'ailleurs de la dignité et de l'intérêt même de la France que son gouvernement ne soit pas étranger au choix des chefs auxquels sera confiée la direction du culte dans deux de ses colonies?

Je pense donc qu'il faut entamer les négociations sur les bases que nous avons adoptées. J'ai lieu d'espérer que le Souverain Pontife actuel, Pie IX, dont les dispositions envers la France sont si bienveillantes, ne se montrera pas plus inflexible sur ce point que S. S. Grégoire XVI, qui avait admis en 1835 le droit de présentation en faveur du Gouvernement français, lorsqu'on lui a proposé de créer un Vicariat apostolique en Algérie. Des difficultés graves ne se sont élevées que sur la question de révocation ou de changement du Vicaire apostolique.

Ce serait seulement dans le cas où la demande du droit de présentation réservé au Gouvernement français serait considérée par le Saint-Siège comme un obstacle insurmontable à la réussite de la négociation, qu'il y aurait lieu, suivant moi, d'examiner si le droit d'agrément des nominations dans les conditions indiquées par M. Libermann peut être proposé comme un moyen de conciliation. Je désire savoir, Monsieur et cher Collègue, si vous partagez mon opinion à cet égard.

M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit estime en outre que votre projet d'étendre la juridiction du Vicaire apostolique du Sénégal à toute la côte occidentale d'Afrique serait d'une exécution fort difficile. Il signale, comme l'avait déjà fait mon prédécesseur, dans sa lettre du 9 mai 1851, les nombreuses occupations et les fréquentes absences qui empêcheraient un seul Vicaire

apostolique de consacrer le tems nécessaire à la surveillance du Culte dans notre Colonie du Sénégal. En conséquence, il propose de créer deux Vicariats apostoliques, l'un pour le Sénégal, l'autre pour les Deux-Guinées : le premier aurait dans sa juridiction les divers postes français répandus dans la Sénégambie et toutes les parties situées sur la rive droite de la Gambie; le second, le Vicariat des Deux-Guinées aurait toutes les parties situées sur la rive gauche du fleuve : pour mieux faire comprendre sa pensée, M. Libermann m'a transmis le plan ci-joint.

Je vous prie, Monsieur et cher Collègue, de me faire connaître votre avis sur cette proposition qui me paraît devoir être accueillie, en admettant toutefois que le Gouvernement français n'aura à supporter que les frais de l'un de ces Vicariats apostoliques, celui du Sénégal.

En ce qui concerne la nomination du Vicaire apostolique du Sénégal, M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit croit que la préférence doit être donnée à Mgr Besieux. Il me paraît également convenable de lui accorder la priorité sur M. Kobès, son coadjuteur, qui aurait d'ailleurs le Vicariat apostolique des Deux-Guinées.

Je vous serai obligé, Monsieur et cher Collègue, de vouloir bien, en répondant à la présente communication, me renvoyer la lettre de M. Libermann et le plan qui l'accompagne.

Le Ministre.

* * *

du **Min. des Cultes** au **Min. de la Marine** :

(Minute)

Paris, le 22 novembre 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE, en vous adressant, le 6 de ce mois, de nouvelles observations sur le projet de créer deux Vicariats apostoliques, l'un à la Guyane et l'autre au Sénégal, j'ai eu l'honneur de

vous informer que, d'après la proposition faite par M. le Supérieur du Saint-Esprit, il me paraîtrait convenable de confier le Vicariat apostolique du Sénégal à Mgr Bessieux, évêque *in partibus* de Callipolis.

M. Libermann, qui a vu récemment ce prélat arrivé en France, vient de me faire connaître les motifs qui l'obligent à retirer sa première proposition; il présente pour ce Vicariat apostolique Mgr Kobès, évêque *in partibus* de Modon.

Je crois devoir vous transmettre une copie de la lettre de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit en date du 16 novembre, qui contient d'ailleurs des renseignements intéressants sur la position respective de ces deux évêques au Gabon et dans les Deux-Guinées.

D'un autre côté, Mgr Bessieux m'a exprimé l'intention formelle de ne point accepter le Vicariat apostolique du Sénégal.

Dans ces circonstances, je pense qu'il y a lieu d'accueillir la nouvelle proposition de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit et qu'il conviendra, lorsque le moment sera venu, d'appeler à ce Vicariat apostolique Mgr Kobès, Prélat du reste fort distingué et digne sous tous les rapports de la confiance du Gouvernement.

Je vous serai obligé de me faire savoir si vous adoptez cet avis.

Le Ministre.

* * *

du **Min. des Cultes** à M. **Schwindenhammer** :

(Minute.)

Paris, le 8 mars 1852.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR, les deux départements de la Marine et des Cultes s'occupent depuis quelque tems du projet de convertir en Vicariat apostolique les Préfectures apostoliques de la Guyane française et du Sénégal, dont la situation religieuse avait fixé la solli-

citude particulière de votre vénérable prédécesseur; mais ce projet présente des difficultés de diverse nature qui en ont empêché jusqu'à ce jour la réalisation.

Après plusieurs communications échangées entre mon département et celui de la Marine, il a paru convenable d'adopter comme base des négociations à entamer à ce sujet avec le Saint-Siège les trois points suivants :

1^o Les Vicaires apostoliques seront nommés par le Pape sur la présentation du Prince Président de la République;

2^o Ils devront correspondre directement avec le Gouvernement français;

3^o Ils entretiendront avec lui les mêmes rapports que les évêques coloniaux.

Ces bases ont été communiquées à M. Libermann. Sa réponse du 28 août 1851 contient plusieurs observations importantes. M. Libermann n'est pas d'avis notamment d'adopter le projet de M. le Ministre de la Marine d'étendre la juridiction du Vicaire apostolique du Sénégal à toute la côte occidentale d'Afrique. Suivant lui, il serait préférable de créer deux Vicariats apostoliques, l'un pour le Sénégal et l'autre pour les Deux-Guinées, conformément au plan annexé à sa lettre du 28 août.

J'ai transmis ces observations à M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Mais mon collègue persiste dans son premier projet. Il pense que l'extension et l'unité de la juridiction sont un des principaux avantages que doit procurer la création d'un Vicariat apostolique ayant son siège à Saint-Louis et embrassant à la fois la Sénégambie et les Deux Guinées. Dans son opinion il serait utile de ne faire sur la côte d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'au Gabon, aucune distinction, sous le rapport de notre propagande catholique, entre les pays que nous occupons et les autres parties du littoral; car dans tous les lieux où l'action de nos missionnaires pourra se faire accepter des peuples indigènes, ce sera bien au profit des intérêts français qu'elle fructifiera. Du reste, le Vicaire apostolique qui serait choisi aurait un coadju-

teur et pourrait, avec son concours, remplir toutes les importantes fonctions de son ministère

Dans ces circonstances, avant de donner suite à cette affaire et d'entamer les négociations nécessaires à cet effet, avec le Saint-Siège, je crois devoir, Monsieur le Supérieur, vous demander votre avis personnel sur le projet d'instituer des Vicariats apostoliques à la Guyane et au Sénégal.

Je désirerais savoir :

1^o Si vous maintenez les propositions que nous avait soumises votre prédécesseur;

2^o Si vous pensez, comme lui, qu'il y aurait un avantage réel à créer au Sénégal deux Vicariats apostoliques dont l'un aurait dans sa juridiction les divers postes français répandus dans la Sénégambie et toutes les parties situées sur la rive droite de la Gambie, tandis que le second vicariat (celui des Deux-Guinées) comprendrait toutes les parties situées sur la rive gauche du fleuve du Sénégal (1).

J'ai l'honneur de vous communiquer, Monsieur le Supérieur, tout le dossier de l'affaire. Je vous prie de vouloir bien me le renvoyer le plus tôt possible avec votre avis.

Le Ministre :
Le Directeur.

* * *

de M. **Schwindenhammer** aux **Cultes** :

Paris, le 19 mars 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai pris connaissance du dossier que vous avez bien voulu me confier concernant le projet de changer en Vicariat apostolique la préfecture actuelle de la Guyane française et du Sénégal, ainsi que des observations que,

(1) Il faut lire ici, — comme dans la lettre du 5 avril 1852, — *sur la rive gauche de la Gambie.*

d'accord avec votre collègue, M. le Ministre de la Marine et des Colonies, vous y avez jointes sur certaines difficultés que paraît vous présenter le plan proposé par mon vénéré prédécesseur, quant au mode de nomination des Vicaires apostoliques et quant à la division de la côte occidentale d'Afrique en deux Vicariats.

Vous désirez savoir, Monsieur le Ministre, si je maintiens les propositions de M. Libermann concernant le mode de nomination des Vicaires apostoliques; 2^o si je pense comme lui, qu'il y aurait un avantage réel à créer au Sénégal deux Vicariats apostoliques, dont l'un aurait dans sa juridiction les divers postes français répandus dans la Sénégambie, et toutes les parties situées sur la rive droite de la Gambie, tandis que le second vicariat (celui des Deux-Guinées), comprendrait toute la partie située sur la rive gauche du fleuve du Sénégal.

A ces deux questions, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de répondre :

1^o Que je partage complètement les réflexions faites par M. Libermann à votre prédécesseur, sur le mode de nomination des Vicaires apostoliques en question. Je pense comme lui que le Saint-Siège ne voudra pas concéder le droit de présentation au Gouvernement français pour les raisons indiquées dans sa lettre du 28 août. Je partage également sa manière de voir sur les moyens de concilier à la fois les intérêts de l'autorité de la Cour de Rome et du Gouvernement français, à savoir que la présentation des sujets soit faite au Saint-Siège par le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, après s'être entendu préalablement avec le Gouvernement. Le Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit serait ainsi comme l'intermédiaire entre les deux autorités.

2^o Quant à la division des côtes d'Afrique en deux Vicariats, je partage de même entièrement les idées de M. Libermann, et je suis intimement convaincu que la séparation de juridiction est de toute nécessité pour le bien et le développement de la Mission.

Déjà maintenant, toute la côte occidentale d'Afrique, depuis la Sénégambie jusqu'au Gabon, est sous la juri-

diction d'un seul Vicaire apostolique, ayant un coadjuteur, comme voudrait le maintenir M. le Ministre de la Marine et des Colonies, en y adjoignant la Préfecture du Sénégal; or, depuis longtemps, les deux évêques, malgré leur parfaite intelligence, désirent de part et d'autre la séparation, en deux Vicariats, de cet immense territoire, et même avaient l'intention de le demander à Rome, pour les motifs indiqués dans le mémoire de M. Libermann.

L'unité administrative, ainsi que le dit fort bien M. le Ministre de la Marine, est sans doute un moyen efficace de succès, mais pour cela, *il faut que la sphère d'action ne soit pas trop étendue et les moyens de communication trop difficiles. Or, vu l'état des choses présentes et l'énorme distance du Sénégal au Gabon, l'unité d'action, loin de contribuer au développement des intérêts religieux des côtes d'Afrique, ne ferait que paralyser le succès de la Mission.*

Vous ajoutez, Monsieur le Ministre, —(c'est le Ministre de la Marine qui a fait cette observation dans sa lettre du 30 mai 1851) —, qu'il serait utile de ne point faire sur la côte d'Afrique depuis le Sénégal, jusqu'au Gabon, aucune distinction sous le rapport de notre propagande catholique entre les divers pays que nous occupons et les autres parties du littoral; de telle sorte que, dans tous les lieux où l'action de nos missionnaires pourra se faire accepter des peuples indigènes, elle fructifie au profit des intérêts français.

Permettez-moi de vous observer que l'arrangement que nous proposons ne mettra aucun obstacle à ce résultat désiré. Les deux Évêques étant membres d'une même Congrégation, approuvée par le Gouvernement, par conséquent animés du même esprit et des mêmes intentions, ayant les mêmes intérêts, travailleront infailliblement dans le même sens, et toujours au profit des intérêts français.

Agréez l'hommage du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

SCHWINDENHAMMER.

des **Cultes** à la **Marine** :

Paris, le 5 avril 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE, j'ai cru devoir demander l'avis personnel de M. l'abbé Schwindenhammer, nouveau Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, sur le projet qui nous occupe depuis quelque temps, d'instituer des Vicariats apostoliques pour la Guyane française et le Sénégal.

J'ai l'honneur de vous communiquer sa réponse en date du 19 mars dernier. M. Schwindenhammer déclare qu'il partage complètement l'opinion de M. Libermann, son prédécesseur, sur les deux questions principales qui ont été l'objet de notre examen, c'est-à-dire : 1^o le mode de nomination des nouveaux Vicaires apostoliques; 2^o la division des côtes d'Afrique en deux Vicariats apostoliques.

Cette dernière question est la seule sur laquelle il n'existe pas jusqu'à présent un accord complet entre nos deux départements.

Je pense, comme M. Libermann et comme le Supérieur actuel du Séminaire du Saint-Esprit, qu'il y aurait un avantage réel à créer pour les côtes d'Afrique deux Vicariats apostoliques, dont l'un, celui du Sénégal, établi à Saint-Louis, chef-lieu de cette colonie, aurait dans sa juridiction les divers postes français répandus dans la Sénégambie et toutes les parties situées sur la rive droite de la Gambie, tandis que l'autre, le Vicariat des Deux-Guinées, comprendrait toutes les parties situées sur la rive gauche du fleuve du Sénégal.

Il résulte de votre lettre du 22 janvier dernier que vous persistez dans le projet, présenté dans votre première lettre du 30 mai 1851, d'étendre la juridiction du Vicaire apostolique du Sénégal à toute la côte occidentale d'Afrique.

Avant d'entamer les négociations avec le Saint-Siège, j'ai besoin d'être fixé sur ce point important.

Je vous serai donc obligé de me faire connaître le plus tôt possible votre avis définitif à cet égard.

Il serait, du reste, bien entendu, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le faire observer, le 6 novembre dernier, que le Gouvernement français aurait seulement à supporter les frais de l'un des deux Vicariats apostoliques, celui du Sénégal, et que le titulaire de ce Vicariat résiderait à Saint-Louis.

Je vous prie de vouloir bien me renvoyer, avec votre réponse, la lettre ci-jointe de M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit.

Le Ministre.

* * *

du **Min. des Cultes** au **Min. de la Marine** :

Paris, le mai 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 15 avril dernier, sur le projet de réorganiser le culte dans les colonies de la Guyane et du Sénégal. Il résulte de vos explications que nous sommes d'accord sur tous les points, et notamment sur l'utilité d'établir deux Vicariats apostoliques sur la côte occidentale d'Afrique, celui du Sénégal, dont le titulaire résiderait à Saint-Louis, et celui des Deux-Guinées.

En conséquence je viens d'exposer à M. le Ministre des Affaires étrangères tous les avantages du projet concerté entre nos deux départemens. Je l'ai prié en même temps d'inviter M. l'Ambassadeur de France à Rome à entamer immédiatement avec le Saint-Siège les négociations nécessaires pour la création de Vicariats apostoliques à la Guyane et au Sénégal.

Les renseignemens que vous m'avez transmis sur le personnel du clergé du Sénégal prouvent la nécessité de le placer sur la direction d'une autorité ferme et respectée. Je pense comme vous, Monsieur et cher Collègue, qu'il y a lieu d'attendre le résultat des négociations qui vont être ouvertes avec le Saint-Siège pour donner à cette colonie un autre supérieur; mais je crois

qu'il conviendrait d'adresser le plus promptement possible à M. le Préfet apostolique et à M. le Gouverneur du Sénégal des observations sur la conduite très blâmable de MM. Fridoil et Boilat, et d'inviter ces autorités à prendre des mesures énergiques contre ces deux ecclésiastiques, si les scandales signalés par M. le Gouverneur n'avaient pas cessé. M. Moisan, vicaire de Gorée, vient d'arriver à Paris; si ce prêtre vous faisait connaître l'intention de ne plus retourner au Sénégal, je vous serai obligé de m'en informer, pour que je puisse pourvoir à son remplacement. Le clergé de la Colonie se trouve réduit, par suite de son absence, à un nombre évidemment insuffisant.

Le Ministre.

* * *

des **Cultes** aux **Aff. Étr.** :

Paris, le mai 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE,

Le département de la Marine et celui des Cultes ont reconnu la nécessité de réorganiser le service du culte dans les Colonies de la Guyane française et du Sénégal.

Lorsque le Gouvernement a formé le projet, qui est maintenant réalisé, de créer des Évêchés coloniaux, la faible population de la Guyane et du Sénégal et la crainte d'augmenter les dépenses de l'État, ne lui ont pas permis d'en établir dans ces deux Colonies; mais il s'est réservé d'aviser plus tard aux moyens de remédier aux inconvénients de l'organisation actuelle.

Depuis cette époque, l'insuffisance des Préfets apostoliques, auxquels est confiée la direction du Service du Culte, s'y fait vivement sentir.

A la Guyane, la grande dissémination des paroisses et de la population exige que le chef ecclésiastique soit investi d'une autorité plus forte et plus respectée pour donner à son clergé l'impulsion convenable et pour

concourir plus efficacement à la moralisation de la population.

Depuis l'installation des Évêques dans nos Colonies des Antilles, peu éloignées de la Guyane, la différence qui existe entre l'autorité d'un Préfet apostolique et celle d'un Évêque, est devenue encore plus sensible. Cet effet regrettable a été remarqué par l'Administration elle-même de la Colonie, qui l'a déjà signalé à M. le Ministre de la Marine.

Au Sénégal, les inconvénients de l'état actuel des choses se manifestent d'une manière encore plus sensible, parce que l'esprit religieux y est peu développé. Le Clergé de cette Colonie, en raison des dangers divers du climat et des mœurs locales, a surtout besoin d'une discipline sévère et d'un chef puissant. On ne pourrait améliorer cette situation que par l'unité de direction; mais il existe depuis quelque temps une division fâcheuse entre le clergé sénégalais, dépendant du Préfet apostolique nommé par le Gouvernement français, et la Mission de la côte d'Afrique, placée sous la juridiction du Vicaire apostolique des Deux-Guinées, institué par le Saint-Siège.

Dans ces circonstances, j'ai pensé, et M. le Ministre de la Marine et des Colonies a partagé mon opinion, qu'il conviendrait de substituer aux Préfets apostoliques actuels de la Guyane et du Sénégal, des Vicaires apostoliques revêtus de la dignité d'évêques *in partibus*, et qui auraient par conséquent tous les pouvoirs de l'Épiscopat.

Mais ce projet a présenté tout d'abord une question grave en ce qui concerne le Sénégal. Dans ce moment, Mgr Bessieux évêque de Callipolis *in partibus* et Vicaire apostolique des Deux-Guinées, exerce sa juridiction sur toute la Côte occidentale d'Afrique; il est secondé dans ses importantes fonctions par un Coadjuteur, Mgr Kobès, évêque de Modon.

Si l'on n'instituait qu'un seul Vicaire apostolique pour toute la côte occidentale d'Afrique, sa juridiction spirituelle s'étendrait sur des pays qui ne dépendent pas de la France; il serait à craindre que le nouveau Vicaire

apostolique du Sénégal, obligé de partager ses soins entre des contrées étrangères d'une vaste étendue et le Sénégal, ne pût consacrer qu'une faible partie de son temps à cette Colonie, et qu'ainsi il ne pût acquérir toute l'influence désirable sur le Clergé et sur la population.

M. Libermann, Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, que j'ai cru devoir consulter sur cette question, a exprimé, le 28 août 1851, son avis en ces termes :

« Il me paraît important que le Supérieur ecclésiastique du Sénégal ne s'éloigne pas trop souvent, ni trop longtemps du centre de sa Mission. Or, s'il avait juridiction sur toute les parties de la côte, il serait nécessairement obligé de faire de fréquentes et de longues absences; à chaque fois qu'il ferait la visite au Gabon, le voyage seul lui prendrait trois mois, sans compter le temps qu'il serait obligé de s'arrêter à Assinie et au Grand-Bassam. De plus, ayant juridiction sur toutes les côtes occidentales d'Afrique, il serait dans la nécessité de surveiller même les parties de sa Mission qui n'appartiennent pas à la France; ce serait une préoccupation trop considérable qui l'empêcherait de prendre soin du district central. »

D'après ces motifs, M. Libermann a proposé de créer deux Vicariats apostoliques, l'un pour le Sénégal, l'autre pour les Deux-Guinées. Le premier aurait dans sa juridiction les divers postes français répandus dans la Sénégambie, et toutes les parties situées sur la rive droite de la Gambie; le siège de ce Vicariat serait à Saint-Louis, chef-lieu de notre Colonie du Sénégal. Le second (le Vicariat des Deux-Guinées) comprendrait dans sa circonscription toutes les parties situées sur la rive gauche du fleuve du Sénégal.

M. Libermann étant décédé le 2 février 1852, ce projet a été soumis de nouveau à son successeur, M. l'abbé Schwindenhammer, qui l'a complètement approuvé et représenté en son nom. De son côté, M. le Ministre de la Marine, à qui j'ai communiqué les observations qui précèdent, m'a informé, par une lettre du 15 avril dernier, qu'il donnait également son adhésion à la proposition des deux Supérieurs de la Congrégation du Saint-

Esprit. Mon Collègue a seulement fait observer qu'un seul des deux Vicaires apostoliques (celui du Sénégal) recevrait un traitement sur les fonds de l'État. Ainsi, il a été unanimement reconnu que l'établissement des deux Vicariats apostoliques ci-dessus désignés, était exigé par l'étendue et la situation géographique des lieux. En conséquence, les négociations avec le Saint-Siège devront être ouvertes par M. l'Ambassadeur de France à Rome, dans le sens de cette proposition. Je vous prie, Monsieur et cher Collègue, de vouloir bien lui adresser les instructions nécessaires à cet effet.

Je vous serai obligé d'appeler en outre l'attention de M. l'Ambassadeur sur la question de prérogative fort délicate que soulève la création de Vicariats apostoliques dans ces deux Colonies.

Les Vicaires apostoliques sont ordinairement, vous le savez, Monsieur et cher Collègue, des évêques ayant des titres étrangers, nommés par le Pape et exerçant leur juridiction en qualité de Vicaires ou délégués du Saint-Siège. La Cour de Rome s'est toujours réservé le droit de les nommer directement, *proprio motu*, et de les changer et de les révoquer sans l'intervention du pouvoir temporel. Aussi, des difficultés fort graves se sont élevées à ce sujet entre le Gouvernement français et le Gouvernement Pontifical lorsqu'il s'est agi, en 1835, de créer un Vicariat apostolique en Algérie. Votre département possède les divers documents relatifs à cette affaire. Je ne puis que vous engager à vous les faire représenter. Vous y verrez que le Pape Grégoire XVI, qui s'est montré dans cette circonstance fort jaloux de ses prérogatives, avait cependant adopté la proposition qui lui avait été faite par le Gouvernement français, et qui portait que le Vicaire apostolique serait nommé par le Pape sur la présentation du Roi. Il n'y a eu de dissentiment que sur la question de révocation ou de changement du Vicaire apostolique.

Pour simplifier la question, il a été arrêté, de concert entre mon département et celui de la Marine, que l'on prendrait pour base des négociations à entamer avec le Saint-Siège, les trois points suivants :

1^o Les Vicaires apostoliques seront nommés par le Pape sur la présentation du Prince Président de la République;

2^o Ils devront correspondre directement avec le Gouvernement français;

3^o Ils entretiendront avec lui les mêmes rapports que les évêques coloniaux.

Il ne nous a pas paru indispensable de réserver le droit du Gouvernement pour le cas de révocation ou de changement; dès qu'il sera convenu que le Vicaire apostolique ne pourra être nommé par le Pape que sur la présentation du Gouvernement français, il sera implicitement reconnu que ce Vicaire apostolique ne pourra également être révoqué ou changé qu'avec l'agrément et le concours de ce Gouvernement.

Mais, M. l'Ambassadeur de France à Rome devra insister auprès du Saint-Siège pour que le droit de présentation des Vicaires apostoliques soit consacré en faveur du Chef de l'État. Les intérêts généraux dont le Gouvernement français est chargé sous sa responsabilité et le sentiment de sa dignité lui font un devoir de réclamer ce droit de présentation. Il ne peut convenablement renoncer à toute espèce d'intervention dans les choix de Vicaires apostoliques qui seraient appelés à diriger sous le rapport du Culte, deux Colonies françaises, et qui recevraient un traitement et des indemnités sur les fonds de l'État. J'ai lieu d'espérer que le Souverain Pontife Pie IX, dont les dispositions envers la France sont si bienveillantes, ne se montrera pas plus inflexible sur ce point, en 1852, que son vénéré prédécesseur Grégoire XVI en 1835.

Toutefois, s'il en était autrement, si par suite des scrupules du Saint-Père la négociation ne pouvait aboutir dans ces termes, comme le Gouvernement attache le plus grand prix à la création de Vicariats apostoliques à la Guyane française et au Sénégal, M. l'Ambassadeur de France à Rome pourrait proposer la combinaison suivante :

Le service religieux dans nos possessions de la Guyane et du Sénégal serait confié à la Congrégation du Saint-

Esprit : cette Congrégation, en vertu du pouvoir, qui dans ce cas lui appartiendrait, présenterait les Candidats à la Propagande qui les nommerait. Le Gouvernement français se réserverait seulement le droit d'agréer ou de ne pas agréer cette nomination. Il est du reste convenu avec M. le Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, de qui émane cette proposition, qu'il s'entendrait au préalable avec le Gouvernement, sur le choix des Candidats qui seraient présentés à la Congrégation de la Propagande.

Je dois vous faire remarquer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, que la Congrégation du Saint-Esprit se trouve sous la dépendance immédiate du Gouvernement par la subvention considérable qu'elle reçoit sur les fonds de l'État et par la jouissance d'un immeuble important qui a été affecté à son Séminaire; dès lors, il est probable qu'il y aura toujours entente parfaite entre son Supérieur et l'Administration. Néanmoins, on doit prévoir le cas où cette bonne intelligence viendrait à cesser; alors le Gouvernement ne conserverait plus dans cette seconde combinaison, qu'un droit d'agrément qui serait en réalité plus qu'illusoire. Il me paraîtrait donc de beaucoup préférable que le premier projet qui concéderait au Gouvernement le droit de présentation directe fut admis par le Souverain Pontife.

Quelle que soit celle des deux combinaisons qui vienne à être adoptée, les Ministres de la Marine et des Cultes et M. le Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit sont, dès à présent, d'accord sur les deux Candidats qui devront être proposés pour les fonctions de Vicaires apostoliques à la Guyane et au Sénégal.

Pour la Guyane, notre choix s'est porté sur M. l'abbé Dossat, prêtre fort recommandable sous tous les rapports, qui depuis plusieurs années remplit à la satisfaction générale les fonctions de Préfet apostolique de cette Colonie. Mais comme cet ecclésiastique est simple prêtre, M. l'Ambassadeur de France devra d'abord demander à la Cour de Rome sa promotion à la dignité d'Évêque *in partibus*.

Quant au Sénégal, nous avons pensé qu'il y aurait un

grand avantage à confier le vicariat apostolique, qui y serait institué, à l'un des deux Vicaires apostoliques des deux Guinées, soit Mgr Bessieux, soit Mgr Kobès. Mgr Bessieux ayant exprimé formellement le désir de conserver sa mission du Gabon, qui est actuellement en très bonne voie, nous avons fixé notre choix pour le Vicariat apostolique du Sénégal sur Mgr Kobès, Évêque *in partibus* de Modon, qui y est honorablement connu et qui a déjà des relations toutes formées dans ce pays.

Il me reste maintenant à vous faire connaître, Monsieur et cher Collègue, les avantages temporels qui seraient accordés aux deux nouveaux Vicaires apostoliques qu'il s'agit d'instituer.

Dans l'état actuel des choses, M. le Préfet apostolique de la Guyane reçoit un traitement de six mille francs, et touché en outre une somme de trois mille francs à titre d'indemnité pour frais de bureau et de tournées; au Sénégal, le Préfet apostolique n'a droit qu'à un traitement de six mille francs, y compris l'indemnité de logement.

Ces allocations seraient maintenues; mais on accorderait en outre aux Vicaires apostoliques de ces deux Colonies;

1^o Un logement en nature ou une indemnité représentative;

2^o Une somme de quatre mille francs, une fois payée, pour frais de première installation.

D'après des renseignements particuliers qui viennent de m'être transmis par M. le Ministre de la Marine sur le Personnel du Clergé du Sénégal, l'institution d'une autorité plus forte dans cette colonie devient de plus en plus urgente.

Je vous prie donc, Monsieur et cher Collègue, de vouloir bien me prêter votre concours pour la très prompte réalisation du projet que j'ai l'honneur de vous communiquer.

Agrez, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

VII. — L'AUMONERIE DE MARINE

N^o 4.009. — Décret sur l'organisation du service des Aumôniers de la Flotte, du 31 mars 1852.

LOUIS-NAPOLÉON, *Président de la République Française*,

Considérant qu'il importe de constituer le service des aumôniers des prières du marin;

Que l'organisation des aumôniers de la flotte manque d'unité et de centralisation;

Qu'il est impossible à l'administration de la marine de formuler les instructions nécessaires aux aumôniers embarqués pour l'accomplissement de leur pieux ministère;

Qu'il importe d'assurer à ceux de ces ecclésiastiques, fatigués par un long séjour à la mer, une position honorable qui leur permette de prendre un repos indispensable et d'attendre un nouvel embarquement;

Vu la décision royale du 6 décembre 1845;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies;

Le conseil d'amirauté entendu;

Décète :

Art. 1^{er}. — Un aumônier sera placé à bord de tout bâtiment portant pavillon d'officier général ou guidon de chef de division navale.

Il sera également embarqué un aumônier à bord des navires destinés à une expédition de guerre.

Il pourra en être placé sur tout bâtiment appelé soit à exécuter une longue campagne, soit à remplir une mission exceptionnelle.

2. — Les aumôniers embarqués jouiront d'un traitement annuel de deux mille francs ou de deux mille cinq cents francs, selon l'importance de leur service.

Ils seront admis à la table de l'officier général ou du commandant.

3. — Il est créé un emploi d'aumônier en chef de la flotte, chargé, près du ministre, de la direction et de la centralisation du service religieux à la mer.

Son traitement est fixé à la somme annuelle de six mille francs, indemnité de logement et frais de bureau compris.

4. — L'aumônier en chef s'entendra avec les évêques pour le choix des ecclésiastiques destinés à être embarqués sur la flotte; il les désignera ensuite au ministre de la marine.

5. — Les aumôniers de mer continueront à recevoir leurs pouvoirs spirituels de l'évêque du diocèse auquel ressortit leur port d'embarquement.

6. — L'aumônier en chef leur adressera des instructions au moment où ils arriveront à bord, et même en cours de campagne, s'il y a lieu.

7. — Tous les trois mois, chaque aumônier embarqué adressera à l'aumônier en chef un rapport sur l'ensemble de son service.

8. — Tout aumônier qui comptera plus de trois années d'embarquement consécutif pourra être placé en disponibilité pendant un an. Chaque nouvelle période d'embarquement de trois ans ouvrira droit à la même faculté.

9. — Le traitement de disponibilité des aumôniers de mer est fixé à la somme annuelle de douze cents francs.

10. — Le ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 31 mars 1852.

Signé : LOUIS-NAPOLÉON.

Par le Président :

*Le Ministre secrétaire d'État de la marine
et des colonies :*

Signé : THÉODORE DUCOS.

La note suivante, sans signature, a été classée dans nos Archives; nous la donnons parce qu'elle résume les négociations au sujet de l'aumônerie de marine.

Note au sujet de l'aumônerie de la flotte.

1^o Ce qui existait avant 1850. — Par son règlement fait en 1845, sous le ministère du baron de Mackau, les aumôniers de marine étaient désignés par l'autorité ecclésiastique du lieu d'armement et nommés par le Ministre.

2.000 francs formaient les appointements des aumôniers de 1^{re} classe.

1.600 francs ceux des aumôniers de 2^e classe.

L'entretien était aux frais de l'État; le rang était celui de lieutenant de vaisseau; comme ecclésiastiques les aumôniers étaient soumis à leur évêque; comme employés du gouvernement ils dépendaient du ministre de la marine; selon que l'on se plaignait d'eux auprès de l'un ou l'autre supérieur, ils étaient révoqués à volonté.

Dans les hôpitaux maritimes, soit à terre, soit sur mer, dans les bagnes, toutes leurs fonctions se réduisaient à dire la messe à une heure fixée, à être toujours à la disposition des malades, à leur faire la prière tous les soirs.

Mais leur recrutement fut extrêmement difficile; à peine pouvait-on trouver quelques sujets, encore n'étaient-ce le plus souvent que des hommes manquant des talents ou des vertus nécessaires à une pareille fonction. Désireux d'y apporter remède le ministre de la marine chargea en 1850 une commission de rédiger un règlement qui obvierait à tous les inconvénients qui avaient jusque-là paralysé cette œuvre des aumôniers.

2^o La commission voulant confier l'œuvre à une Congrégation religieuse approuvée par l'État — ce qui revenait naturellement à la Congrégation du Saint-Esprit — M. Libermann donne son avis en ce sens que la Congrégation fournira de ses propres membres; ce projet étant rejeté, il le donne en ce sens que la Congrégation s'occupera du recrutement des sujets, de leur direction dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'Aumônerie de Marine se rattache la question des bagnes. Jusqu'en 1852 les bagnes étaient établis dans les ports militaires; par un décret du 8 décembre 1851 il fut décidé que les libérés en rupture de ban et les individus affiliés aux sociétés secrètes seraient transportés à la Guyane : c'est d'eux dont il s'agit dans la lettre suivante. Les Jésuites, quelques mois après, prirent le service religieux des transportés.

de M. **Buquet** à M. **Le Vasseur** (Fr.) :

Paris, le 17 janvier 1852.

MON CHER MONSIEUR LE VASSEUR,

Nous avons été bien touchés de l'empressement que vous avez mis à accueillir la demande que je vous ai adressée en faveur des malheureux transportés. Mgr y a été très sensible et m'a chargé d'en remercier M. Libermann.

Dès que vous aurez quelque chose d'arrêté, veuillez me le faire savoir, et je verrai le ministre de la Marine pour bien convenir avec lui de la position qui sera faite à ces aumôniers missionnaires.

J'attendrai donc votre réponse, et en attendant, recevez, mon cher Monsieur Le Vasseur, l'assurance de mes vieux sentiments dévoués.

L. BUQUET, *v. g.*

VIII. — DIVERS

I. — Quelques hôtes du V. Père.

La Maison-Mère, tant que l'habita le Vénérable Père, fut un centre où aimaient à se rencontrer des prêtres de science et de talent autant que de vertu, en même temps que les œuvres des soldats et des ouvriers y attiraient la population du quartier.

Dom Pitra, dans sa brochure de 1852, a fait un court, mais très vif tableau, de l'importance que prit ainsi le Séminaire du Saint-Esprit.

Outre sa mission permanente des soldats reprise à Paris, comme à Amiens, outre l'Œuvre de la Sainte-Famille qui, dans ces dernières et difficiles années, rendit d'immenses services à l'un des quartiers les plus mal notés de Paris et contribua au calme profond qui n'a pu être troublé par les événements de 1851; outre ses œuvres que le zèle de ses collègues était plus spécialement chargé de diriger, sous sa discrète réserve, — à l'exemple de saint Vincent de Paul, il ouvrit au Séminaire du Saint-Esprit des conférences spirituelles pour les prêtres. On se réunissait d'abord tous les mardis, et la première réunion eut lieu le 3 janvier 1849. Il y eut plus tard une seconde réunion tous les vendredis, pour d'autres personnes, sur le même plan. Les unes et les autres étaient présidées par le zélé supérieur. Entouré d'une élite de confrères, toujours éminent par son humble et pénétrante simplicité, il résumait chaque entretien et savait, sur les moindres questions de vie spirituelle ou de direction pastorale, ouvrir ces aspects toujours nouveaux et utiles que l'esprit de foi peut seul révéler.

Le V. Père se montra toujours prêt à recevoir à demeure dans la maison les hôtes que lui envoyait la Providence. Voici quelques indications sur trois d'entre eux : dom Pitra, l'abbé Rohrbacher, l'abbé Bouix.

Dom Pitra dut faire de longs séjours à Paris pour les affaires de la Congrégation des Bénédictins de France.

« Il était reçu alors avec la plus large et la plus cordiale hospitalité au Séminaire du Saint-Esprit. Une véritable intimité s'était établie peu à peu entre lui et les Pères de cette jeune et fervente Congrégation. On réservait une cellule pour le savant bénédictin et dès qu'il arrivait, il suivait avec une scrupuleuse fidélité le règlement du Séminaire, édifiant tous ceux qui l'ont connu par sa piété, son austérité et sa passion pour le travail.

« Il y rencontrait plusieurs personnages que réunissait un même goût pour les études ecclésiastiques, et pour les recherches savantes, l'abbé Blanc, auteur d'un Manuel estimé sur l'histoire ecclésiastique, Bouix connu déjà par ses travaux sur le droit canon, Rohrbacher le savant historien de l'Église, l'abbé Martinet et même l'abbé Gaume que son *Ver rongeur* avait conduit à la célébrité. Mgr Gousset et Mgr Parisis et quelques autres évêques ne manquaient pas d'y venir à leur passage à Paris. C'était un cercle scientifique et littéraire où l'on causait librement des choses de l'Église, où chacun apportait, avec la tournure de son esprit, le résultat de ses recherches ou de ses méditations. Celui qui en était le centre et l'âme avait aussi sa notoriété, quoiqu'il n'ait jamais rien produit par lui-même; mais il a exercé une grande influence autour de lui et mériterait d'être mieux connu, le P. Mathurin Gaultier, assistant général dans la Congrégation du Saint-Esprit... Il sembla prédestiné au rétablissement des doctrines romaines au Séminaire du Saint-Esprit, comme l'illustre Le Hir l'était en même temps à Saint-Sulpice.

« Du fond de sa bibliothèque, le P. Gaultier servait de conseil aux libraires catholiques, qui le consultaient sur les manuscrits à imprimer ou les livres à rééditer; c'est ainsi qu'on lui doit la réédition de la théologie de Voigt; il eut aussi une grande influence sur l'édition du Graduel de Reims et Cambrai... On comprend de quel intérêt et de quelle utilité pouvait être pour dom Pitra le commerce du P. Gaultier et des hommes qui se réunis-

saient autour de lui. Parfois des discussions s'élevaient au sein du docte aréopage. Dom Pitra ne souscrivait pas à toutes les thèses de l'abbé Rohrbacher; il lui reprochait surtout d'avoir jugé trop sévèrement les bénédictins du xiv^e, du xv^e et du xvi^e siècle, d'avoir méconnu leur rôle. Il prépara un mémoire sur la matière et la polémique aurait pu devenir vive, mais il en fut détourné par d'autres préoccupations.

« C'est aussi durant les séjours qu'il fit au Séminaire de la rue des Postes que dom Pitra apprit à connaître le P. Libermann. »

(Dom CABROL : *Histoire du Cardinal Pitra*).

(En 1856, année de sa mort), depuis plus de huit ans, l'abbé Rohrbacher habitait au Séminaire du Saint-Esprit à Paris, consacrant tout son temps à l'étude et à la révision de ses ouvrages. Il s'était tellement affectionné à la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui lui donnait chez elle une hospitalité exceptionnelle, que l'une de ses dernières volontés formellement exprimées fut qu'il serait inhumé à côté du fondateur de cet institut, le vénérable M. Libermann. Ainsi il a été fait.

(Abbé BOULLAN : Notice sur l'abbé *René-François Rohrbacher*.)

Ses obsèques ont été célébrées dans la chapelle du Séminaire du Saint-Esprit, corporation qui lui était chère par son profond attachement pour le Saint-Siège et au sein de laquelle il avait trouvé une hospitalité pleine de respect et de tendresse. Mgr l'Évêque de Nancy (Mgr Menjaud) présidait la cérémonie, tenant à honneur de rendre cet hommage au vertueux prêtre qui fut une des gloires de son diocèse. Le savant et pieux évêque de Quimper (Mgr Sergent), quoiqu'il n'eût pas connu personnellement M. l'abbé Rohrbacher, avait voulu y assister. Le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, le R. P. Provincial des Capucins, accompagné d'un de ses religieux, deux pères de la Compagnie de Jésus et MM. les abbés Gaume s'étaient joints au Séminaire du

Saint-Esprit, réuni tout entier. Le reste de l'assistance se composait de cinq ou six laïques. C'était bien peu pour un homme qui a si saintement vécu et pour l'auteur d'un si beau livre; et il y avait loin de là à la foule qui entoure ordinairement les restes de ceux qui se sont consacrés aux travaux de l'esprit. Mais quoi! dans le cours de sa laborieuse vie, l'abbé Rohrbacher ne s'était pas un instant proposé de faire quoi que ce fût pour ce qu'on appelle le monde; il était donc naturel que le monde et tout ce qui est du monde ne lui rendît rien. Heureux ceux qui ont su mériter de tels dédains et de tels oublis; ils se présentent devant Dieu les mains pleines d'œuvres qui n'ont pas reçu leur récompense!

Paris, 27 janvier 1856.

LOUIS VEUILLOT.

L'abbé Rohrbacher ne fut pas inhumé au Gard, où reposait le V. Père en 1856, mais au cimetière de Villejuif. Ses restes, avec ceux de quelques confrères, furent levés le 28 août 1868 et transportés à Langonnet. La tradition veut qu'on ait gardé à Chevilly la tête de l'abbé Rohrbacher dans l'ossuaire de la chapelle funéraire du V. Père.

* * *

de M. **Bouix** :

Mes relations avec le vénéré Père Libermann datent de l'époque où il vint au Séminaire du Saint-Esprit. Je le regardais comme un saint, et j'admirais en particulier la sérénité de sa patience dans ses affreuses névralgies.

Pendant que j'étais supérieur à Marie-Thérèse, j'allais travailler une bonne partie de la journée au Séminaire du Saint-Esprit dont la belle bibliothèque m'a tant servi pour mes ouvrages. Mon traité du *Concile provincial*, qui venait de paraître, contraria vivement Mgr Sibour. Il me destitua et je me trouvai sans emploi, ayant pour toute ressource cinq francs. C'est dans ces circonstances que le vénérable Libermann me donna l'hospitalité au Séminaire du Saint-Esprit. J'étais étranger à sa Congrégation et je ne lui avais jamais rendu aucun service.

L'Archevêque se trouvait déjà fort indisposé contre lui pour une question juridictionnelle relative aux élèves des Colonies. En m'accueillant au Séminaire il avait à craindre de blesser le Prélat. En effet, le vénéré Père fut mandé à l'Archevêché. A son retour, il me raconta l'entrevue avec cette douce sérénité que les plus fâcheux événements ne troublaient jamais. Le Prélat lui avait fait ce reproche : « Vous avez dans votre Séminaire des prêtres qui sont mal avec leurs Évêques, par exemple l'abbé Rohrbacher. » Sur quoi le vénéré Père me dit : « Je crois bien que vous étiez le premier dans sa pensée, mais il n'aura pas osé vous nommer; et, bien entendu, je n'ai pas soufflé mot de vous. » Par rapport à M. l'abbé Rohrbacher, il avait répondu : « J'ignorais qu'il fut mal avec son Évêque; mais Votre Grandeur peut compter que je m'arrangerai avec ce Prélat. »

Sur mon offre de quitter le Séminaire si ma présence devait faire tort à sa Congrégation, il me dit de rester, qu'on verrait plus tard.

Fait à Montech (Tarn-et-Garonne), le 25 juin 1869.

L'abbé Dominique BOUX.

* * *

Rome, 27 février 1852.

Je ne puis pas vous dire combien j'ai été ému de la perte que vient de faire, je ne dirai pas seulement votre Congrégation, mais le clergé de France, mais la cause catholique et l'Église. Je ne m'y attendais nullement ayant ignoré la maladie qui nous a ravi ce saint, cet ange de bonté, de zèle, de piété, cet ami de cœur qui avait déjà fait tant de bien et qui était, ce semble, appelé à rendre encore tant de services. C'est au Vatican, chez M. de Mérode, que la pénible nouvelle m'a été donnée. Ainsi Dieu, dans ses desseins impénétrables, enlève prématurément les hommes qui semblaient les plus utiles et selon nos manières de voir les plus nécessaires à la sainte cause. Assurément celui-là était mûr pour le ciel, mais il laisse un grand vide.

Abbé BOUX.

II. — Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et le V. Père.

Nous avons deux notices des rapports des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny avec notre Congrégation, l'une de la Rév. Mère Rosalie Javouhey, 12 mai 1867, l'autre du T. R. P. Schwindenhammer dans sa circulaire n° 44, du 2 février 1868. Nous citerons cette dernière, sauf à la compléter par quelques extraits de la première. Nous avons déjà publié les lettres du V. Père à la V. Mère Javouhey; elles expliquent suffisamment les rapports des deux Congrégations; nous n'y revenons pas.

Bourbon fut la première colonie où nos Pères purent s'occuper de la direction spirituelle des Sœurs de Saint-Joseph. Le P. Le Vasseur ne commença pourtant non plus à le faire que l'année 1848, l'occasion ne s'était pas présentée jusque-là de réaliser les désirs réitérés de notre Vénéré Père. Voici de quelle manière le P. Le Vasseur lui annonçait cette nouvelle, en date du 20 septembre 1848 : « Vous serez content de moi pour cette fois relativement aux Sœurs de Saint-Joseph. Cette année Mgr Poncelet m'a chargé de leur faire leur retraite annuelle; puis après, il m'a nommé, au titre près, supérieur de cette Congrégation à Bourbon, de sorte qu'elles n'ont plus affaire qu'à moi dans la colonie. J'espère donc, Dieu, Marie et saint Joseph aidant, leur donner ce dont ont besoin leurs âmes de Religieuses, par moi, par mes confrères ou par d'autres prêtres que j'ai droit de choisir. Je pense que le bon Dieu, pour récompense de cette bonne œuvre que j'ai acceptée de tout mon cœur, me donnera quelque embarras et peine; mais je vous avais formellement promis de faire pour ces bonnes filles tout ce que je pourrais; ce n'était que l'occasion qui me manquait; et quand elle s'est présentée, j'ai pensé à vos lettres et aux recommandations que vous m'avez faites, et j'ai tout accepté avec confiance.

« Jusqu'ici ces bonnes âmes avaient été presque abandonnées. Elles paraissent bien joyeuses de voir que je suis chargé d'elles. Cette Communauté, à quelques petites misères près, est bonne, fervente même. »

Mais ce ministère, si heureusement commencé auprès des Sœurs de Saint-Joseph à Bourbon, ne dut pas s'exercer pendant longtemps. Dès l'année suivante, le P. Le Vavasseur fut rappelé en France par le Vénéral Père, afin de lui prêter aide et concours pour l'administration générale de l'Institut, devenue beaucoup plus considérable par suite de la fusion avec le Saint-Esprit. La Révérende Mère Javouhey, qui avait appris, par les lettres de Bourbon, tout le bien que le P. Le Vavasseur y avait déjà fait à ses filles fut heureuse de le connaître.

Elle vit par elle-même, avec la plus grande satisfaction, que le P. Le Vavasseur leur portait le plus grand intérêt et qu'il leur était tout dévoué. Aussi ne put-elle s'empêcher d'écrire, dans plusieurs lettres successives à Bourbon, ses impressions à cet égard. Elle nous apprend elle-même dans ces lettres qu'elle l'entretenait longuement, comme elle l'avait fait précédemment avec notre V. Père, des desseins de Dieu sur sa Congrégation et qu'elle avait résolu d'en faire son conseil. Et non contente d'avoir, au besoin, recours à ses conseils, elle le choisit même pour le directeur de sa conscience. Elle le pria, de plus, de venir aussi souvent que possible donner à la Communauté des instructions sur la vie religieuse. Le P. Le Vavasseur y alla en effet, de temps en temps, faire quelques conférences, et plusieurs Sœurs s'adressèrent à lui pour la confession. Il prêcha aussi une fois leur retraite annuelle. Il fut dès lors également question de consacrer quelques soins spirituels au noviciat, comme on le voit par ces lignes du P. Le Vavasseur à la Révérende Mère Javouhey : « Notre cher Père Supérieur, lui écrivait-il, croit pouvoir vous offrir quelques services pour votre noviciat. Il désire vous voir pour en causer avec vous » (lettre d'oct. 1850).

Mais ce qui préoccupait le plus la Révérende Mère Javouhey, ce qui faisait le principal objet de ses entretiens avec le P. Le Vavasseur, c'étaient les moyens à prendre pour consolider son œuvre ou son Institut, pour lui donner des bases solides, refaire les Règles et les proposer à l'approbation du Saint-Siège (Notice des Sœurs, p. 42).

Cependant le bon Dieu avait d'autres vues, et elle fut arrêtée dans ses desseins par sa mort qui arriva peu après. Elle exprima toutefois, en mourant, ses espérances pour l'avenir de sa Congrégation en même temps qu'elle annonçait le grand bien que la nôtre lui semblait destinée à y réaliser (Notice p. 45).

Néanmoins, et quoique Mgr d'Héricourt fut mort aussi, quelques jours seulement avant elle, la Révérende Mère Javouhey laissait son Institut dans une situation des plus critiques. Toujours plein du même intérêt, notre Vénéré Père ne laissa pas de s'en préoccuper de nouveau et avec une inquiétude encore plus vive. Déjà auparavant, à raison des difficultés existantes, il s'était muni, avant leur départ, de la délégation des Évêques des Colonies, qui étaient particulièrement intéressés dans cette affaire; et par là il s'était mis en mesure de traiter au besoin avec les Évêques de France ayant des Sœurs de Saint-Joseph dans leurs diocèses et dirimer, en ce qui le concernait, les différends actuels ou pouvant survenir. Mais après la mort de la Révérende Mère Fondatrice, croyant le moment plus spécialement critique pour la Congrégation de Saint-Joseph, qui allait entrer dans une phase nouvelle, il s'empressa d'écrire à Mgr de Beauvais, à l'effet de prendre certaines mesures qui lui semblaient alors nécessaires. Voici un extrait de cette lettre que nous croyons devoir relater ici : « Monseigneur, connaissant l'intérêt que Votre Grandeur porte aux Dames de Saint-Joseph de Cluny, je prends la liberté de vous communiquer confidentiellement une inquiétude que j'ai à leur sujet. D'après quelque chose qui m'est revenu, il y aurait lieu de craindre des dissidences dans cette Congrégation. Votre Grandeur connaît mieux que moi son état actuel et combien il est nécessaire qu'elle soit dirigée dans la circonstance où elle se trouve... Il me semble que pour remédier au passé et régulariser cette Congrégation convenablement et sans trouble, il serait nécessaire que MMgrs les Évêques, dans les diocèses desquels elle se trouve répandue, s'entendissent et réglassent tout.

« C'est une initiative, Monseigneur, que je prends avec timidité. Je compte que votre bonté me la pardonnera

et je la prie de la garder secrète. » (Lettre du mois d'août 1851.)

De son côté, le digne Prélat répondit à notre V. Père de la manière suivante : « Monsieur le Supérieur, je suis comme vous très préoccupé des affaires spirituelles et temporelles de la Congrégation de Saint-Joseph. J'ai vu la Mère Rosalie, qui probablement sera Supérieure générale, et je lui ai donné quelques conseils. La Mère Rosalie est une Religieuse de grande piété; mais a-t-elle la tête et la main assez fermes, comme il serait nécessaire, pour le gouvernement de la Congrégation? Il me semble, du reste, qu'il n'y a rien à craindre, jusqu'à l'élection d'une supérieure générale et la nomination d'un Évêque d'Autun. » Il indiquait ensuite à notre saint Fondateur le lieu et le jour, où il pourrait, s'il le désirait, venir l'entretenir de cette affaire.

Comme on le voit, les inquiétudes existaient de part et d'autre touchant l'avenir de la Congrégation de Saint-Joseph. Mais le bon Dieu permit que Mgr de Marguerye, successeur de Mgr d'Héricourt sur le siège d'Autun, se montrât disposé à la conciliation et les difficultés furent par suite levées et les choses arrangées. Et à l'intérieur de la Congrégation, tout demeura dans le calme et la plus grande union.

Ici s'arrêtent les rapports de notre Vénéré Père avec la Congrégation de Saint-Joseph. Ses jours, en effet, étaient aussi comptés. Il y avait huit mois à peine que la Révérende Mère Javouhey n'était plus, lorsque notre Vénéré Père vint lui-même à rendre son âme à Dieu.

Voici la référence indiquée plus haut, p. 45 de la Notice des Sœurs :

Peu de jours avant sa mort, notre Vénérée Mère se laissait aller à toute l'effusion de son âme, relativement à ses espérances pour l'avenir de notre cher Institut, rassurant à cet endroit la Rév. Mère Rosalie qui devait lui succéder, lui faisant connaître tous ses sentiments à cet égard, l'entretenant de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie et lui disant : « Cette Société a l'esprit du bon Dieu et elle est appelée à de

grandes choses ! » s'exprimant à ce sujet avec l'accent d'une âme qui semble lire dans l'avenir les desseins de la divine Volonté, et laissant entendre que Dieu se servirait de cette pieuse Congrégation pour procurer à la nôtre un très grand bien spirituel.

Le R. P. Le Vavasseur voulut lui-même, en cette circonstance douloureuse, apprendre à Mgr de Bourbon la perte que nous venions de faire, par une lettre qui révèle bien toute son estime et celle du Vénéré P. Libermann pour notre Rév. Mère Fondatrice, en même temps que les dispositions de l'un et de l'autre à l'endroit de notre Congrégation. Il lui écrivait donc le 22 juillet 1851 :

« Monseigneur, le cher Père Supérieur avait commencé, depuis hier, une lettre pour Votre Grandeur; une de ses migraines ordinaires le met hors d'état de la continuer. Il vous prie de trouver bon qu'il laisse à son secrétaire l'honneur de vous entretenir en son nom et en sa place.

« Il avait à vous annoncer la mort de la Rév. Mère Javouhey... C'était une bien belle âme. Elle était faite tout exprès pour la grande œuvre qu'elle a accomplie. Je regarde la Rév. Mère Javouhey comme une de ces femmes de premier ordre qu'on rencontre très rarement. Ce qu'on appelle ses défauts mêmes ont été souvent de très grandes qualités dans beaucoup de circonstances de sa vie. Je regrette bien qu'elle n'ait pas fait, cette année, un travail que j'avais bien vivement demandé dans la retraite que j'ai donnée à ses filles il y a un an. Je la pressais beaucoup de faire écrire, sous ses yeux, l'histoire de sa Congrégation; ça aurait été aussi sa vie, à elle. Ce serait quelque chose d'extrêmement intéressant, car cette Congrégation de Saint-Joseph est toute de Dieu et l'excellente Mère Javouhey disait elle-même souvent qu'elle n'y était pour rien, que Dieu avait tout fait !

« Sa sœur, la Mère Rosalie, la remplacera certainement. Nous pensons que NN. SS. les Évêques de France qui ont de ses filles dans leurs diocèses, tels que MMgrs de Rouen, de Meaux, de Carcassonne, de Quimper, de Paris, etc., s'entendront pour terminer son différend avec Mgr d'Autun. Alors, on règlera tout et cette belle

œuvre pourra être fortement consolidée. Le bon P. Supérieur a offert ses services à la Mère Rosalie de votre part. Ces avances faites, il attendra, ayant soin de se tenir au courant du mouvement que prendront les choses qui concernent ces dames afin d'agir en votre nom s'il le juge nécessaire ou utile.

« Si elles ont recours à lui, vous connaissez son cœur; il tâchera, Monseigneur, de faire pour elles tout ce que vous feriez vous-même. »

* * *

III. — Œuvre de M^{lle} Clara à Saint-Pierre, près du Gard.

Une jeune personne, élevée dans le monde, presque en dehors de la connaissance de notre sainte religion, ayant eu l'occasion d'étudier et de connaître à fond les vérités du Christianisme, fut surtout profondément touchée de la solidarité qui existe entre les hommes et de l'obligation où ils sont de satisfaire les uns pour les autres, à la justice de Dieu pour leur conversion et leur sanctification. Cette vérité lui fit tant d'impression qu'elle sentit naître dans son cœur un attrait tout particulier pour l'expiation, et elle ne désira rien tant que de pouvoir s'immoler elle-même en faveur des pauvres âmes égarées loin des voies du salut.

Ayant eu, par un concours de circonstances providentielles, des rapports de direction avec moi, et ayant pu connaître par là notre petite Société, elle s'y attacha d'une manière toute spéciale, vu surtout qu'elle trouvait dans ceux de ses membres qu'elle avait pu connaître et spécialement dans notre Vénéré et saint Fondateur, cet esprit de sacrifice et d'immolation qui faisait son attrait dominant.

Dès lors, elle ne pensa plus à autre chose qu'à unir ses prières, ses mortifications, ses renoncements, ses privations, ses souffrances et ses sacrifices à ceux des membres de notre Congrégation et à consacrer en faveur

des œuvres de la petite Société le talent et l'aptitude que le bon Dieu lui avait départis pour la peinture religieuse. Ce fut là d'abord toute son ambition et le terme de son zèle ainsi que de son dévouement pour la Société du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Mais bientôt, sa charité se dilatant, son âme se sentit vivement inclinée à étendre la sphère de son zèle et de son dévouement pour nous. Et à partir de ce moment, elle fut pressée intérieurement de réunir autour d'elle d'autres âmes choisies, pour leur communiquer ce même esprit de sacrifice et de dévouement en faveur des œuvres de la Congrégation et surtout pour la conversion et le salut des pauvres noirs.

Les choses en étaient là depuis quelque temps, lorsque, n'osant me fier à mes seules lumières et craignant surtout la responsabilité d'une telle affaire, j'adressai cette bonne personne à notre vénéré Père et au P. Le Vavas seur qui était alors récemment arrivé de Bourbon en France, afin qu'ils vissent devant Dieu quelle suite il y avait lieu de donner à ses projets. Ils examinèrent donc l'un et l'autre avec soin les attraits et le désir qu'elle leur manifesta de fonder une œuvre de prières, de mortification et de pénitence, pour attirer sur les travaux des missionnaires des grâces de conversion et de salut pour les pauvres âmes infidèles. Ces attraits leur parurent purs et saints; de plus, ils inclinèrent à croire qu'ils pouvaient bien venir du bon Dieu.

Fortifiée par ce jugement et encouragée par quelques paroles presque décisives de notre vénéré Fondateur, la jeune personne crut qu'elle n'avait plus à balancer et elle se mit aussitôt à l'œuvre, en allant s'installer, avec l'une ou l'autre compagne, que la divine Providence lui avait déjà données, dans la maison de Saint-Pierre, près de Notre-Dame du Gard où les Religieuses de l'Immaculée-Conception de Castres avaient habité pendant quelques années et qu'elles venaient de quitter tout récemment.

Bientôt de nouvelles aspirantes vinrent agrandir peu à peu la petite famille des victimes, laquelle, en se développant, prit aussi insensiblement un peu plus de con-

sistance. Toutefois, l'œuvre ne s'étendait et ne s'affermait qu'au milieu des croix, des souffrances, des maladies, des peines et des épreuves de tout genre, conformément à son esprit comme aussi aux paroles presque prophétiques de notre vénéré Père dans la lettre ci-jointe qu'il m'avait adressée quelque temps auparavant (V. lettre du 10 juin 1851 à M. Schwindenhammer).

Mais la plus grande de toutes les épreuves qui arriva à l'œuvre naissante fut sans contredit la mort de notre Vénéré Père qui en était regardé comme le fondateur (Circ. n° 4 du T. R. P. Schwindenhammer, 7 mai 1854).

Dans une lettre de M. Schwindenhammer à M^{lle} Clara du 2 août 1851, nous trouvons quelques précisions sur l'organisation de l'œuvre.

J'ai causé quelque peu avec M. Libermann et M. Le Vavasseur sur la manière d'organiser la petite maison de Saint-Pierre. On a adopté au fond l'idée de deux espèces de personnes se vouant les unes plus spécialement à la prière et à l'oraison, les autres au travail; mais le difficile est de concilier les choses et d'établir l'unité nécessaire pour le bon ordre. Je suis toujours porté à croire que les Sœurs travailleuses ne sont que des converses, seulement on peut leur donner un nom plus relevé en les appelant *Marthes*.

Il est bien entendu jusqu'ici 1° que l'on visera à avoir une communauté centrale composée d'abord de personnes priantes et travaillantes, puis d'un tiers-ordre en dehors, enfin d'une simple affiliation de prières et d'intentions.

Il est convenu en 2° lieu que l'on tâchera d'avoir l'adoration continuelle sous une forme et avec un esprit expiatoires. Selon moi, le Saint-Sacrement devra rester renfermé dans le tabernacle; c'est plus humble, moins solennel; c'est exprimer plus l'anéantissement de Notre-Seigneur, son oubli, son abandon parmi les hommes, la vie cachée et obscure que les victimes doivent mener.

3° L'esprit intérieur d'expiation et d'immolation doit

être le fond, la substance, le principal; la forme extérieure doit exprimer l'esprit de la petite Société, mais sans rien de saillant, de factice, de forcé, d'exagéré; sans quoi l'extérieur finirait par attirer le plus l'attention et affaiblir l'intérieur.

4^o Pour le Tiers-Ordre, on posera certaines épreuves et conditions d'admission, comme aussi certains symboles extérieurs.

5^o Pour les simples affiliés, il suffira, je pense, qu'on inscrive leur nom et qu'on s'unisse d'intention.

A l'Évêché d'Amiens on voyait avec bienveillance se constituer la nouvelle Communauté : le 24 juillet, en l'absence de l'Évêque, Mgr de Salinis, alors aux Eaux-Bonnes, M. de Brandt, vicaire général, accordait la permission de conserver le Saint Sacrement dans la chapelle de Saint-Pierre et laissait entendre qu'à son retour l'Évêque continuerait cette faveur.

La classe qui se constitua le plus rapidement était celle des simples Affiliés; les deux autres catégories prévues par M. Schwindenhammer, celle des Religieuses proprement dites et celle des Tertiaires donnaient de bonnes espérances; à la première venaient des recrues de Bretagne et d'Alsace; toutes ne persévéraient pas; il s'en trouvait pourtant de vaillantes, qui préféraient la vie active à la vie contemplative et brûlaient d'être missionnaires. Le Tiers-Ordre, moins défini à ce moment dans la pensée des fondateurs, trouverait ses principaux membres dans les bienfaitrices qui, depuis quatre ou cinq ans, se dévouaient au bien de la Congrégation.

Mais la mort du V. Père, en fixant à Paris la résidence ordinaire du T. R. P. Schwindenhammer, causa d'abord quelque trouble à Saint-Pierre. Le T. R. Père se défendait d'être fondateur d'une nouvelle Communauté; il croyait avoir assez fait en dirigeant M^{lle} Clara, devenue Sœur Marie de la Croix : à celle-ci d'établir l'œuvre et de la conduire.

Or, Sœur Marie de la Croix se sentait impuissante à porter ce fardeau. Novice comme ses Sœurs, qui déjà étaient au nombre d'une douzaine environ, elle s'apercevait que sa formation spirituelle était fort incomplète; elle se sentait bien seule à Saint-Pierre, sans directeur, car le P. Le Vavasseur, maître des novices, avait suivi à Paris sa communauté transférée à la Maison-Mère; elle sollicita donc et obtint de venir à Paris achever son noviciat sous les yeux de son Père spirituel. Elle logea à l'*Enfant-Jésus* de l'Impasse des Vignes, puis au 29 de la rue des Postes. C'est à cette adresse qu'elle reçut, le 29 juillet 1852, une lettre du T. R. Père, alors à Niederbronn, où elle est qualifiée pour la première fois *Madame la Supérieure des*

Religieuses du Saint-Cœur de Marie : elles avaient en effet pris ce vocable.

Comme à l'automne de 1852 le P. F. Le Vavasseur retourna au Gard avec ses Novices, Sœur Marie de la Croix rentra dans sa communauté de Saint-Pierre. Là elle tenta d'organiser la maison et la Congrégation qu'elle fondait; elle fit prendre le voile à ses Sœurs, s'essaya sans grand succès à les former, car elle manquait un peu du savoir-faire qui tient lieu parfois d'expérience.

En 1854 aucune des nouvelles Religieuses n'avait fait profession.

Depuis le mois d'avril 1850, la fondatrice de l'Œuvre apostolique, M^{lle} du Chesne, avait offert ses services au V. Père. Cette personne était toute désignée pour être le centre des *travillantes* qui devaient constituer le Tiers-Ordre du Saint-Cœur de Marie, mais M^{lle} Clara ne s'y prêta pas. Plus tard on y songea plus sérieusement; il fut décidé qu'à partir du 8 décembre 1853 trois Filles du Saint-Cœur de Marie seraient associées à M^{lle} du Chesne pour ses travaux; par suite l'Œuvre Apostolique vint se fixer à Paris. Sœur Marie de la Croix rattacha enfin sa communauté à l'Œuvre qui obtint une première reconnaissance, très vague encore, par l'Archevêché, sous le nom de Sœurs de Propagation de la Foi. La communauté, en juillet 1855, prit logement au 28 de la rue des Postes; elle y vécut misérablement faute de ressources; M^{lle} du Chesne et une autre personne de l'Œuvre Apostolique qui entrèrent dans la petite Congrégation ne lui apportèrent pas les moyens de vivre et enfin en décembre 1862 les Religieuses se dispersèrent. L'Œuvre du Saint-Cœur de Marie devenue l'Œuvre de la Propagation de la Foi avait servi à établir solidement l'Œuvre Apostolique (V. *Bulletin général*, XXXIII, p. 204 ss.).

« Retirée depuis quelques années auprès de l'Abbaye de Notre-Dame de Langonnet, M^{lle} Clara y est décédée pieusement le dernier jour du mois de mai 1883. C'est elle qui a fait, sous l'inspiration du V. Père, le beau tableau du Saint Cœur de Marie, mère et refuge des pauvres noirs, que nous avons au bas de la chapelle du Séminaire. » *B. G.*, T. XIII, p. 395.

*
* *

IV. — Le V. Père et Haïti.

Le V. Père ne se crut jamais autorisé à se désintéresser des affaires religieuses d'Haïti; il n'y exerça plus d'influence directe; mais, avec l'assentiment du Cardinal Franson, il remplit le rôle d'observateur et d'informateur bienveillant; il se ménagea un intermédiaire sur les lieux, l'Abbé Percin.

La S. Congrégation avait, le 17 novembre 1846, nommé l'abbé Cessens supérieur ecclésiastique d'Haïti, malgré les notes défavorables méritées par ce prêtre, parce qu'il fallait un chef qui pût déléguer aux prêtres la juridiction et qui fût en même temps agréé du Gouvernement.

A l'époque où l'abbé Cessens recevait ces pouvoirs un nouveau Président de la République était élu (1^{er} mars 1847), Faustin Soulouque, sorti du peuple, sans instruction, porté à se mêler des politiques et à se fier à son bon sens. Son bon sens l'égara souvent : il n'hésita pas à sacrifier ceux qu'il croyait lui faire une injuste opposition. Bientôt, en août 1849 il se fit proclamer empereur sous le nom de Faustin I^{er}.

En deux circonstances le V. Père fut mêlé aux préoccupations de la Cour de Rome au sujet d'Haïti, d'abord en 1848, quand il eut espoir de reprendre la réforme du clergé de l'île puis en 1851 quand il fut question du sacre de Faustin I^{er}.

I. — En avril 1848, Soulouque inaugura son régime absolu, par des massacres qui eurent un grand retentissement en Europe. Le Pape en perdit tout espoir d'une restauration de la religion par l'entremise d'un gouvernement qui traitait ainsi ses administrés; il se décida donc à agir de sa propre initiative, conformément au plan suggéré autrefois par M. Tisserant : envoyer en Haïti des prêtres qui, par l'exemple de leur vertu et par leur zèle, tiendraient les habitants dans l'obéissance à l'Église catholique. La Propagande demanda donc ces prêtres à la Congrégation du Saint-Esprit et à celle du Saint-Cœur de Marie, dont l'union n'était pas encore officiellement faite. La Congrégation du Saint-Esprit fut sollicitée en cette circonstance parce que le Gouvernement de Louis-Philippe, dans les mois qui précédèrent sa chute, avait fait le projet de s'emparer de quelques points de la Partie de l'Est, alors séparée de la République d'Haïti et d'y établir une colonie.

Le Cardinal Fransoni, écrivant le 13 juillet 1848 à M. Monnet, lui signifie en effet qu'il l'entretiendra plus tard des intentions de la S. Congrégation au sujet d'Haïti; à M. Libermann il demande spécialement des prêtres originaires du royaume de Sardaigne pour lutter dans le ministère paroissial contre les prêtres dévoyés, d'origine française ou espagnole, qui faisaient tant de mal dans la République.

Des négociations qui intervinrent à ce sujet nous n'avons guère de traces parce qu'elles furent orales tant à Paris qu'à Rome — entre la nonciature et les deux Supérieurs à Paris; à Rome entre le Cardinal Fransoni et M. Libermann, au voyage de ce dernier en octobre-novembre 1848. Dans la correspondance, on en parle à peine, soit parce que les tractations furent peu importantes soit parce que leur objet était peu précis.

Nous savons pourtant que le P. Lœvenbruck, pendant son séjour à Rome en juillet 1848, fut prié de désigner un prêtre

qui pût se rendre dans la République en visiteur apostolique. Le Père indiqua un abbé Jan du diocèse de Vannes. « M. l'abbé Jan, écrit l'abbé Percin, est arrivé ici en décembre (1848) avec l'abbé Dominique Strumetz; ce dernier déclara à Cessens que Jan était venu par l'ordre du Saint-Siège pour se faire sacrer évêque. A ces mots Cessens fit jouer les ressorts de l'intrigue et Jan fut forcé de quitter la République avec l'or et argent qu'il avait apportés pour établir un Séminaire et le reste. Le bruit public et les assertions de Cessens nous annoncent un délégué du Saint-Siège auprès du Président d'Haïti, Mgr Levenbrouque, missionnaire de France; je ne sais quand il viendra. »

II. Soulouque, devenu empereur, voulut être sacré et l'être par un évêque. En 1850 un prêtre d'Haïti, l'abbé Michel, fut envoyé officieusement à Rome pour sonder les dispositions du Saint-Siège et se fit aider en cette occurrence par l'abbé de Lettrée du clergé des Colonies sur qui M. Libermann fut prié de donner des renseignements. Après la mission officieuse de l'abbé Michel, une mission officielle du représentant de l'empereur Soulouque à Paris n'obtint aucun résultat. M. Libermann était aux écoutes et renseignait la Propagande. Quand se donnèrent ensuite libre cours les intrigues du clergé d'Haïti il devint le confident des projets des uns et des appréhensions des autres; il fut bientôt à Paris le mieux informé des combinaisons qui s'ourdissaient dans l'ombre. Le sacre eut lieu le 18 avril 1852 : l'abbé Cessens s'octroya le droit de faire cette cérémonie. Il suffit d'avoir nommé l'abbé Cessens pour laisser entendre que le V. Père fut entièrement étranger à cette usurpation.

* * *

V. — L'arbitrage Marziou-Marceau.

Dans les derniers mois de 1850, alors qu'il était absorbé par les multiples questions intéressant les Colonies et la Guinée, le V. Père consentit à s'occuper d'une affaire qui, si elle regardait les Missions, ne concernait pourtant en rien la Congrégation du Saint-Esprit. Il fut mêlé aux différends surgis dans la *Société de l'Océanie*

Cette société avait été fondée en juin 1845 par des hommes de bien désireux d'aider les missionnaires, d'abord ceux de l'Océanie. A leur tête se trouvait un négociant du Havre, M. Marziou que nous avons vu, pendant cette même année 1845, en rapports avec le V. Père au sujet des navires cédés par M. Briot à la Congrégation du Saint-Cœur de Marie.

Les buts de la Société sont ainsi définis à cette époque :

1° Fournir aux missionnaires catholiques un passage éco-

nomique, gratuit dès qu'il leur sera possible, mais surtout facile et convenable ;

2° Leur donner dans les pays où ils se rendent, l'appui d'équipages chrétiens et moraux qui leur est d'autant plus nécessaire qu'ils vivent isolés au milieu de races ennemies ;

3° Ouvrir aux familles chrétiennes une carrière honorable pour leurs fils en leur assurant le moyen de faire l'apprentissage de l'usage de la mer et du commerce sur des navires dont l'équipage est composé avec soin ;

4° Ouvrir de nouveaux débouchés au commerce et ramener dans les relations d'échange international les habitudes de loyauté qui tendent de plus en plus à disparaître.

M. Marziou voyait grand ; il n'hésita pas à se sacrifier pour son œuvre en lui donnant la garantie de sa propre maison de commerce qu'il constitua en société anonyme, l'*Union Maritime* : c'était une imprudence.

On sait que M. Libermann eut la pensée d'établir, sur les côtes d'Afrique, grâce aux navires de M. Briot, des communications entre les différents postes des Missions et de ces postes avec l'Europe, à l'instar de la *Société de l'Océanie* ; la Providence lui en ôta les moyens par les malheurs survenus à sa flotte et le dispensa ainsi de multiples soucis et de pertes d'argent.

M. Marziou s'assura des collaborateurs ; le plus en vue de ces derniers fut le capitaine de frégate, Marceau : on a dit de Marceau qu'il était un esprit éminent, un des officiers les plus distingués de la Marine française. Séduit un instant par les doctrines Saint-Simoniennes, il démêla bientôt ce qu'elles avaient de vide et de faux et se convertit à la religion catholique ; en devenant chrétien, il devint apôtre ; il exerça d'abord sa charité auprès de ses collègues de la Marine. Il hésita à se donner à la *Société de l'Océanie*, parce qu'à ce moment même il venait d'obtenir un commandement avec un beau traitement et l'espoir de multiples avantages, ce à quoi il attachait de l'importance, car il avait des dettes, faites avant sa conversion et qu'il voulait payer. Le Ministre à qui enfin il offrit sa démission, lui accorda un congé, avec traitement de mer pendant la première expédition qu'il ferait au compte de la *Société de l'Océanie* : on ne pouvait mieux marquer l'estime dans laquelle on le tenait.

Le capitaine Marceau partit donc sur l'*Arche-d'Alliance* pour une croisière qui dura 44 mois. Peu avant son retour en France le Directeur-Gérant de la Société rendait ainsi compte des services rendus par elle (3 mars 1849) :

« La Société possède en propre sept navires, dont quatre trois-mâts destinés à transporter au loin les missionnaires et trois autres de dimension moindre occupés à relier entre elles les diverses missions de l'Archipel.

« Elle a expédié treize missionnaires de la Société de Marie

sur son trois-mâts l'*Arche d'Alliance*, qui a de plus consacré près de trois ans à visiter les diverses missions de l'archipel océanien.

« Vingt-deux missionnaires et religieuses de Picpus ont pris passage (en deux voyages) à bord du Paquebot des mers du Sud.

« Vingt-deux missionnaires et religieuses accompagnaient Mgr l'Archevêque de l'Orégon, à bord de l'*Etoile-du-Matin*.

« Trente-huit missionnaires et Sœurs de la Charité sur le *Stella-del-Mare*, qui en a conduit une partie en Chine.

« Douze Sœurs de la même Congrégation et neuf Lazaristes sont partis le 29 novembre dernier par l'*Etoile-du-Matin* à destination de Rio-de-Janeiro.

« Indépendamment des missionnaires que la Société a transportés ainsi par ses propres navires, elle en avait déjà, en juillet 1845, à un mois de sa constitution, fait partir vingt-deux autres (de la Congrégation de Picpus) sur le navire le *Creisgear* affrété par elle. »

La Société de l'Océanie s'était donné un Comité de surveillance formé de laïques de renom, qui recevait chaque mois communication des affaires sociales et chaque année vérifiait les comptes; elle eut en outre un Comité supérieur ecclésiastique destiné à recevoir toutes les communications importantes qui intéresseraient le succès des missions de la Société et à intervenir pour le meilleur emploi des dons qui lui seraient faits en faveur de son œuvre religieuse : ce dernier était composé, sous la présidence de Mgr Bonamie, archevêque de Chalcédoine, des évêques de Quimper et de Langres, de deux vicaires généraux, l'un de Paris, l'autre de Nantes, et de supérieurs de Congrégations missionnaires, parmi lesquels le V. Père et M. Le Vasseur, supérieur des Pères de la Miséricorde. Le premier comité surveillait les affaires commerciales, le second, les affaires religieuses.

Quand le capitaine Marceau fut rentré en France (juillet 1849) et eut rendu ses comptes, il se trouva en désaccord avec le directeur-gérant M. Marziou. Celui-ci estima que par la faute du commandant de l'*Arche-d'Alliance*, la Compagnie avait subi de très-graves dommages, et en compensation desquels il retenait à M. Marceau la moitié de son traitement, 22.000 fr. M. Marceau se crut lésé dans ses droits et réclama que le différend, suivant les statuts de la Société, fut déféré à un arbitre.

Le 10 juillet 1850 il demanda à M. Libermann d'être cet arbitre : « L'intérêt que vous avez pris à la question générale de la Société, celui que vous avez bien voulu me témoigner personnellement, et aussi votre position désintéressée, puisque la Société n'a rien fait jusqu'ici pour vous, m'ont encouragé dans l'espoir que vous ne rejetteriez pas la demande que je vous ai adressée. »

Le 28 juillet il ajoutait qu'il n'était pas question pour lui

d'intérêts matériels : « Je serais tout prêt à faire abandon de ce qui m'est dû si par là je pouvais obtenir que le scandale de la Société de l'Océanie put disparaître sans éclat. »

Ce scandale consistait pour lui dans la confusion des intérêts commerciaux et religieux.

M. Marziou s'en remit lui-même à l'arbitrage de M. Libermann, mais M. Libermann pensa qu'il ne pouvait être seul juge et demanda qu'on lui adjoignit un collègue choisi par M. Marziou : ce fut le P. Le Vasseur.

M. Marceau rédigea pour le V. Père deux mémoires sur sa conduite; il laissa de côté les plaintes contre la gérance de M. Marziou, qu'il pouvait faire valoir, en sa qualité d'actionnaire, pour se restreindre à justifier ses démarches en prouvant qu'ayant agi comme représentant d'une œuvre charitable et non d'une entreprise commerciale, il s'était tenu au mandat qu'il avait reçu. Un autre intérêt, nous l'avons dit, le poursuivait : « Croyez que ce que j'ai en vue c'est que la question de l'alliance, que M. Marziou veut continuer, de la religion et du commerce soit examinée et qu'il ne continue pas une entreprise qui ne peut être nuisible qu'à la religion. »

Les deux mémoires de M. Marceau sont très étendus, 58 et 32 pages in-4°; à son tour, M. Marziou présenta ses observations en 8 pages; ne pouvant résumer ici ces pièces, nous consignons les positions de M. Marziou qui éclairent celles de M. Marceau : « Est-il équitable, nous demandons-nous, que le non accomplissement d'un mandat commercial aussi exprès ait des conséquences aussi déplorables pour une œuvre, et que le mandataire qui reconnaît ne l'avoir pas accompli ne veuille en aucune manière consentir à une diminution d'avantages exorbitants? Car c'est là que se trouve réduite la question sur la solution de laquelle nous nous en rapporterons à la décision du R. P. Libermann (l. du 25 novembre 1850).

Nous citerons, avec le jugement des arbitres, les notes prises par le V. Père, pour préparer sa sentence.

Disons tout de suite que M. Marceau mourut avant que les arbitres se fussent prononcés, le 1^{er} février 1851.

M. Marziou, avec l'appui de ses deux Comités, continua son œuvre. Le 25 août 1850 le Comité ecclésiastique lançait un appel aux Évêques de France en vue de souscriptions pour soutenir la *Société de l'Océanie* : il estimait que chaque diocèse s'engageant pour 2.000 francs par an, les fonds nécessaires seraient réunis.

En septembre 1854 il n'est plus question de cette Société. Les deux comités soutiennent la *Société de patronage des émigrants*, soucée elle aussi à l'*Union Maritime* : il s'agissait de venir en aide aux émigrants qui, chaque année, gagnaient surtout les États-Unis; en 1866, des poursuites judiciaires furent dirigées pour banqueroute et abus de confiance contre les gérants de l'*Union Maritime*.

Nous reproduisons le texte de l'arbitrage, tel que nous l'avons de la main du P. Le Vasseur; malgré de nombreuses ratures et surcharges et des reports en marge, il est facile de le mettre au net sans crainte d'erreurs; il fut présenté au Conseil supérieur ecclésiastique le 24 avril 1851.

Nous soussignés, membres du Conseil supérieur ecclésiastique de la *Société de l'Océanie*, choisis et acceptés respectivement comme arbitres entre :

MM. Marceau, capitaine de frégate, ex-capitaine du navire l'*Arche-d'Alliance*, appartenant à la dite Société, et V. Marziou, négociant, directeur-gérant de la même Société, tous deux animés d'un même désir de voir se terminer à l'amiable le différend existant entre eux sur la question de réduction de traitement du capitaine ci-dessus nommé, pour la campagne par lui faite au nom de la Société.

Après nous être assurés par la déclaration formelle des deux parties intéressées, qu'elles entendent s'en rapporter pleinement à notre arbitrage, qu'elles acceptent d'avance comme définitif le jugement que nous aurons à porter, d'accord, après examen de la question soumise, et qu'elles renoncent à poursuivre ultérieurement par toute autre voie les intérêts par elle, remis entre nos mains;

Examen fait des mémoires qui nous ont été soumis réciproquement par MM. Marceau et Marziou, des pièces diverses et extraits de correspondance, des observations et explications verbales données par eux, et de tout ce qui devait servir à éclairer notre jugement :

Considérant qu'un traitement annuel de 12.000 fr. a été formellement promis par le Directeur-Gérant de la Société de l'Océanie au capitaine Marceau pour sa première campagne;

que le maintien fait à cet officier par le Gouvernement de son traitement d'activité à la mer, pendant la durée de son congé et de son voyage pour la *Société de l'Océanie*, ne peut infirmer les engagements pris envers lui par la dite Société;

que ces engagements n'ont été et n'ont pu être pris par la Société qu'en vue du but qu'elle se proposait d'atteindre;

que ce but clairement défini dès l'origine et à la fondation même de la Société était sans doute de secourir les Missions, mais en s'aidant du commerce, comme moyen; que cette disposition se retrouve clairement énoncée dans la brochure publiée par M. Marceau lui-même avant son embarquement, dans la lettre à lui écrite par S. E. le cardinal Fransoni, dans les instructions qui lui ont été données par la Société avant son départ; qu'ainsi l'ont toujours compris le Souverain Pontife lui-même dans son bref du 12 juin 1847, et les Évêques et les membres du Conseil Supérieur Ecclésiastique dans leur circulaire adressée à tout l'Épiscopat en date du 3 mars 1849;

qu'en acceptant le commandement de l'*Arche-d'Alliance* et la mission de chef d'expédition, le capitaine Marceau, à défaut même d'un mandat précis et formel, doit être regardé comme ayant souscrit tacitement aux obligations du mandataire, comme tenu, en conséquence, d'apporter à sa gestion tous les soins d'un bon père de famille;

que les pouvoirs absolus et illimités, qui lui ont été donnés par le Gérant de la Société, doivent être envisagés comme un témoignage de haute confiance, comme l'expression d'une volonté bien arrêtée de n'apporter aucune entrave à son commandement, mais qu'ils constituaient pour le capitaine Marceau un devoir de prudence plus rigoureux, en laissant peser sur lui toute responsabilité dans sa gestion;

en ce qui touche cette gestion, qu'il résulte de l'appréciation générale des faits : qu'elle a occasionné un déficit considérable à la Société, que ce déficit pouvait et devait être connu du capitaine Marceau; qu'il devait s'en rendre compte pendant le cours de sa campagne; que la pensée de la réalisation par la Société d'un capital d'un million ne pouvait autoriser, de la part du capitaine Marceau, l'abandon des intérêts à lui confiés; que la prévision, l'acceptation même par le Gérant d'une campagne onéreuse ne pouvait justifier la prolongation démesurée d'une expédition dont chaque jour accroissait les charges bien au delà des prévisions;

qu'en rendant hommage au sentiment de zèle et de dévouement généreux du capitaine Marceau, en reconnaissant les précieux services qu'il a pu rendre aux missions de l'Océanie, il demeure toutefois évident qu'il l'a fait bien au delà de ce que lui permettaient prudemment les ressources possibles de la Société; qu'il ressort des faits un ensemble de fautes dont plusieurs sont formellement avouées par lui et d'où résultent pour la Société des dommages considérables;

appréciant toutefois les circonstances qui ont conduit le capitaine Marceau à se charger de la mission qu'il a remplie :

Par tous ces motifs, statuant au fond sur la question à nous soumise;

en présence de Dieu et son saint nom invoqué, déclarons selon notre conscience :

Le capitaine Marceau passible de la réduction de la moitié du traitement qui lui avait été promis par la Société pour sa campagne comme capitaine de l'*Arche-d'Alliance* ;

Déclarons, en conséquence, le directeur-gérant de la Société pleinement libéré envers lui sous ce rapport par le fait des 22.000 fr. qui lui ont été précédemment payés.

Sera le présent jugement, porté d'accord par nous, arbitres soussignés, signifié immédiatement par chacun de nous à celle des parties intéressées qui nous avait respectivement choisi.

Nous faisons en outre appel aux sentiments chrétiens qui les distinguent, dans le désir d'amener le rapprochement des cœurs.

Paris, ce ...

* * *

NOTES DU V. P. SUR LE PROCÈS MARCEAU-MARZIOU.

Observations.

Pages 23 et 24 (1).

Première ouverture faite à M. Marceau.

Il paraîtrait d'après cette lettre : 1^o que l'œuvre a été, dès l'origine, regardée comme religieuse et commerciale; 2^o qu'à bord il devait y avoir un capitaine (à savoir quelles étaient toutes ses attributions), des négociants et un médecin (à savoir quelles étaient leurs fonctions); 3^o on y appelle l'acceptation de M. Marceau une œuvre de dévouement. Ce terme ne prouve cependant pas qu'il ne soit chargé que de la partie religieuse; d'un autre côté, il ne prouve pas non plus que M. Marceau ne doive avoir de forts appointements.

Pages 24 et 25, lettre du 25 septembre 1844, adressée à M. Marceau.

M. Marziou veut qu'on importe dans les pays infidèles le bienfait non seulement du christianisme, mais encore de la civilisation, bien-être, commerce et agriculture, le tout fait par des chrétiens dévoués. Il y aurait à bord du navire un comité d'explorateurs catholiques, composé d'hommes de science et de commerce; de plus des sujets religieux pour tenir des comptoirs.

M. Marceau conclut que ce ne devait pas être un mandat de commerce qu'on lui donnait, puisqu'on voulait avoir des hommes spéciaux pour cela.

Dans une lettre du 26 septembre 1844, M. Marziou dit que l'opinion publique dit que M. Marceau est seul capable de répondre aux vues de la Société pour la conduite d'une entreprise maritime destinée à seconder les progrès du christianisme et l'influence française dans l'Océanie. Or, dit M. Marceau, on sait qu'un commandant de la marine royale n'était pas propre au commerce; donc, il était seulement question de la partie religieuse.

Dans la lettre du 29 : « Au nombre des membres du

(1) Ces indications se réfèrent au 1^{er} mémoire du capitaine Marceau.

comité placés sous votre commandement, se trouvera au moins un agent chargé de l'échange des marchandises et de l'exportation. »

Même lettre, p. 26, il lui dit qu'il commandera une expédition maritime pour l'Église (cette phrase n'est pas une preuve). M. Marceau conclut de toute cette lettre que la Société n'attendait pas de lui des affaires commerciales et n'entendait pas qu'il eût à s'en occuper; mais ce qui l'a fait choisir, c'est la pensée que, comme marin et surtout comme catholique, il saurait comprendre les vues de l'œuvre naissante.

C'est dans cet esprit, dit-il, que M. Marziou lui écrivit le 27 pour lui demander une prompte réponse, afin qu'il puisse imprimer à l'œuvre l'élan qu'elle doit recevoir par l'acquisition d'un commandant comme lui.

P. 27. Enfin, le 29 mars 1845, M. Marziou l'envoie à Rome pour qu'il reçoive sa *mission* du Saint-Père, pour qu'il reçoive de lui son *mandat*. Je conclus que sa mission et son mandat étaient purement spirituels.

P. 28. La dernière instruction : « Faire servir le commerce à la noble mission de civiliser et édifier les peuplades, et ce sera votre préoccupation incessante, votre travail de tous les instants... subordonner même le plus souvent les opérations commerciales aux besoins de l'apostolat de ces admirables ouvriers de l'Évangile, veiller à ce que tous les agents sous vos ordres s'appliquent à faire respecter par leurs exemples... la vérité, etc., tels seront, Commandant, votre devoir et votre bonheur. »

15 novembre 1845. Pouvoirs absolus, illimités : procurer aux missionnaires les ressources dont la Société entend disposer en leur faveur.

1^{er} cahier, p. 17. Un million de souscriptions à réaliser. On ne voit pas qu'il y ait un mandat en propre terme.

Peu ou point d'avantages réalisables.

Le déficit monte à 336.000 francs; voir Mémoire de M. Marceau pour le 3^e alinéa. *It.* pour le 7^e alinéa (1).

(1) Par 3^e et 7^e alinéas, le V. Père se réfère au mémoire de M. Marziou. Dans ce qui suit, il place en première colonne les griefs du directeur gérant et dans la seconde les réponses du commandant.

Fausse position vis-à-vis les Vicaires apostoliques.

M. Marziou lui a donné des marchandises pour Mgr Bataillon; d'autres pour être déposées au comptoir des îles Sandwich, ce qu'il n'a pas fait.

ABANDON. On ne pourrait lui donner des instructions, n'ayant pas reçu de documents de lui.

Erreur.

On a donné des instructions quant aux marchandises à écouler sur les documents du Ministère du Commerce qui doivent être exacts.

M. Marceau se plaint :

1^o Fausse position auprès des Vicaires apostoliques;

2^o Abandon où il a été laissé;

3^o Faux renseignements sur le pays.

Faute.

1^o Prolongation du séjour; solde d'équipage, vivres, augmentation d'assurances.

2^o Choix de l'agent à Appia et les désastres qui en ont été la suite.

3^o Perte sur la vente de l'*Anonyme*, acheté trop cher.

B. p. 20 (1), lettre du 1^{er} octobre 1847.

En mars; il était à Sydney, disposé à revenir : 1^o sans ressources pour le retour; 2^o ne doit pas faire d'affaires à Sydney; 3^o n'a pu trouver de fret; 4^o transport des missionnaires à la Nouvelle-Calédonie, nécessité par la circonstance.

Il a été trompé sur le compte de cet agent, qui s'est bien conduit et a reçu les éloges des Maristes. V. n^o 7, p. 165, lettre du P. Badel (2).

Il l'a acheté sur les ordres reçus. Le Capitaine Leroy et le charpentier de l'*Uranie* ont été consultés et ont trouvé l'affaire bonne. Il l'a vendu parce qu'il devenait inutile, le commerce de Taïti étant tombé et craignant une liquidation d'après une lettre de M. Marziou.

(1) Ces observations sont relevées dans le cahier B de M. Marceau.

(2) Il s'agit ici de la revue ou compte rendu que faisait paraître M. Marziou pour les souscripteurs de la Société.

4° Non accomplissement des formalités requises pour les assurances.

Il a employé à Wallis les matelots pour réparer le bâtiment. La dépense monte à 3.000 fr., insuffisante pour obtenir indemnité. Il aurait fallu faire de grosses réparations à Sydney et faire payer à la Compagnie; mais il espérait l'obtenir en France et il voyait un avantage d'avoir un bâtiment neuf; de plus l'avantage moral de la loyauté de la Société.

5° Placement de M. Touchard.

R. au 5°. — 1° Il s'est fié aux explications de M. Touchard et n'a pas fait assez d'attention aux instructions de M. Marziou données à la hâte et dans plusieurs lettres;

2° Ce qui l'a engagé à préférer Taïti, ce furent les offres et les désirs du Gouverneur, la difficulté d'envoyer M. Touchard aux Sandwich et les conseils des gens du pays;

3° Il dit que le comptoir, placé à Taïti, était plus avantageux qu'aux Sandwich;

4° S'il était inquiet après avoir lu avec attention les instructions, ce fut à cause des douze baleinières qui devaient être consignées aux Sandwich. ♣

6° A découvert l'incapacité de son second et l'a conservé tout le temps.

Il n'a pu le laisser ni en prendre un autre, parce qu'il était impossible d'en trouver sur lequel il eût pu recueillir des témoignages suffisants pour la conduite.

7° Il a passé trop de temps aux relâches et aux escales.

Parce qu'il l'a cru nécessaire, tantôt, et généralement dans l'intérêt des missions, tantôt dans l'intérêt du commerce.

8^o En 1848, il a défendu à M. Touchard de se conformer aux ordres reçus de la Société qui demandait des remises.

9^o Art. du Code de commerce qui autorise à exiger des indemnités d'un capitaine pour des fautes même légères.

Parce qu'il avait été promis au roi de Gambier des marchandises déterminées en retour de perles qu'il avait données. Il lui était dû 60.000 francs. V. décision de la Chambre de Commerce qui explique cette affaire.

Distinction à faire entre un capitaine et un chef d'expédition. Le capitaine ne doit indemnité que pour la souffrance de son bâtiment par sa faute. Rien n'est dit pour le chef d'expédition.

La première question à examiner est la promesse de 12.000 francs. A être considérée en elle-même, conserve-t-elle sa valeur pour toute la campagne?

La 2^e : Le mandat de Marceau, en quoi consistait-il? à quoi l'obligeait-il?

La 3^e : Les manquements de M. Marceau à son mandat ou quasi-mandat. Ces manquements constatés et examen fait des motifs allégués par M. Marceau, doit-il subir une réduction? Laquelle?

La 4^e : Considérant les torts faits à la Société par les fautes commises et examen fait des motifs de sa conduite, allégués par M. Marceau, doit-il subir une réduction de son traitement? et laquelle?

La 5^e : Y a-t-il lieu à diminuer le traitement de M. Marceau eu égard aux 12.000 francs reçus du Gouvernement?

La 6^e : Si M. Marceau doit à la Société les notes réclamées par M. Marziou? et en cas de refus, s'il doit subir une diminution sur son traitement?

IX. — SOUVENIRS DE M. LE VAVASSEUR

Souvenirs sur M. Libermann recueillis en 1853.

Pendant tout le temps que notre bien-aimé Père passa au Séminaire de Saint-Sulpice, il fut pour cette maison un sujet d'édification des plus précieux, une abondante source de grâces. D'après ce que j'entendais dire quand j'y suis arrivé, Dieu avait toujours agi par lui d'une manière spéciale sur beaucoup de séminaristes et cela dès les premiers temps de son entrée au séminaire. Je fus reçu à Issy en 1836, il était depuis quelque temps sous-économe dans cette maison, et sous ce titre, il remplissait une sorte de position d'homme de peine, d'homme d'affaires, heureux de s'abandonner à Dieu en la personne de M. Telle de la Poterie, alors économe de cette maison, pour être employé à quoi que ce soit que voulait ce digne prêtre. Depuis longtemps, dès Bourbon même, et presque aussitôt après ma première Communion, le Bon Dieu me portait au zèle des âmes.

J'arrivai à Issy avec cette grâce. Dès la première ouverture que je fis à notre cher Père, je sentis fortement que Dieu me donnait beaucoup de grâces par lui et comme alors j'étais très désireux de plaire à Dieu, je m'attachai à lui. Cependant je n'ai aucun souvenir qu'en ces premiers rapports que j'ai eus avec lui, il n'ait jamais rien fait, ni dit qui put exciter l'ardeur naturelle qu'il voyait en moi pour le bien. Quand je lui parlais, il était toujours calme, m'écoutant paisiblement et ne disant que ce qu'il fallait pour me porter à combattre sûrement les défauts que j'avais en moi. Me voyant fort orgueilleux, il n'avait pas l'air de faire attention à ce qu'il voyait de bon en moi, et ne tenait ses yeux que sur ce qu'il y avait de mal et d'imparfait en moi. Il me portait beaucoup à la paix intérieure et extérieure, à l'humilité et à l'union à Dieu beaucoup,

au renoncement entier à tout moi-même. J'étais alors scrupuleux et souvent agité d'inquiétudes, il avait une manière admirable de tranquilliser dans ces sortes de peines, et il portait suavement à la confiance.

Il commença bientôt à se servir de moi pour ce que nous appelions alors les bandes, œuvre de zèle bien louée des uns et bien blâmée des autres, qui a été en même temps encouragée et combattue, qui produisait un bien très grand, extraordinaire même, dans le séminaire, mais qui faisait du mal aussi, et qu'enfin on a supprimée (1).

Il serait difficile de dire le bien qu'ont fait ces bandes au séminaire au temps où nous y étions. Tous ceux qui en faisaient partie, sans aucune exception je crois, occupent dans l'Église des positions remarquables par le bien qu'ils y font. Rien n'était plus admirable que l'influence du cher Père sur tous ces bons jeunes gens; tout ce qui venait de lui avait une telle grâce pour leurs âmes qu'on recueillait ses moindres paroles, on copiait ses lettres et ses écrits sur les sujets de piété. Il avait fait un recueil des sujets d'entretiens et plusieurs autres petits écrits que nous avons et dont on était insatiable. Étant à Rennes, il continua son œuvre par ses lettres; on les dévorait, c'était le mot. Pour mon compte, elles m'impressionnaient tellement, par la grâce qui les accompagnait, que je n'ai certainement jamais rien lu qui m'ait produit dans le cœur ce que me faisaient sentir ses lettres. Et cet effet était encore plus fort en plusieurs de mes confrères de ce temps-là.

Outre les bandes qui étaient tacitement tolérées, il avait fondé ou remis en vigueur l'association des Saints Apôtres dûment approuvée dans le séminaire; nous avons leur règlement qui est fait, je crois, par lui. Les Apôtres avaient pour fin de recevoir les nouveaux, et de les habituer au séminaire, de leur faire faire connaissance avec les plus fervents, et de les porter à entrer fortement dans une vie sainte et parfaite.

(1) Ce qui suit, touchant les Bandes, a été publié dans le 1^{er} Tome, p. 130 à 132.

Sa grâce extraordinaire pour la direction des âmes ne se contenait pas dans le séminaire d'Issy et de Paris, beaucoup d'âmes, des prêtres surtout, lui écrivaient, et avant son départ pour Rennes et depuis qu'il s'y trouvait.

En 1838, je crois, j'allai passer mes vacances à Rennes. J'étais alors dans des fatigues de tête qui m'empêchaient d'étudier et qui me faisaient croire que je n'étais pas capable d'être prêtre; mon imagination bâtissait toute sorte d'avenirs; et comme je voulais aimer Dieu, c'était toujours des avenirs de dévouement, de missions, de soins donnés aux pauvres, etc., des idées de communautés, de frères-chantres, sacristains, catéchistes, tout cela passait en mon esprit, se faisait et se redéfait plusieurs fois par jour; et comme j'étais extrêmement ouvert avec le cher Père, même jusqu'au scrupule, je lui contais mes rêveries. Chose singulière! Je ne me souviens point qu'il s'en soit jamais moqué. A mes idées de communautés à fonder, il me disait toujours : « Offrez cela à Dieu et tenez-vous en paix. »

Étant à Rennes, je ne soupçonnai pas les peines qu'il éprouvait. Il souffrait horriblement, ou au moins commençait à souffrir horriblement; mais tout était caché en son cœur et Dieu seul, et M. Pinault, je crois, le savait. Je jugeai le noviciat qu'il dirigeait, par lui; je m'en édifiai beaucoup, et je n'oublierai jamais l'impression que me faisait le ton pieux avec lequel il disait les prières qui y étaient d'usage.

De retour à Paris, je continuai à lui écrire, et ses lettres, soit à moi, soit à mes autres bons frères du Séminaire étaient l'aliment le plus solide et le plus profitable pour nos âmes. Alors commencèrent nos premières pensées sur notre Congrégation, et ce qui les suivit.

Les rapports du cher Père avec moi.

J'ai été toujours singulièrement touché et surpris même de la bonté, de la réserve, des égards qu'il avait pour moi. Il ne m'a jamais dit ni écrit une seule parole tant soit peu rude ou blessante. J'étais avec lui extrê-

mement libre, ouvert et franc. Quelquefois et souvent même mon ardeur si vive, mon activité, mes empressements, ma hardiesse naturelle me mettaient en pleine contradiction avec sa prudence, ses sages lenteurs, sa douceur patiente; et toujours dans ces cas je faisais des sorties à faire perdre patience à un ange. Souvent je l'attaquais, je le blâmais, je revenais mille fois à la charge, je l'agaçais, le tourmentais non pas dans l'intention de lui faire de la peine, par suite de ma ténacité à mes idées et de l'ardeur avec laquelle je voulais les faire triompher. Il souffrait tout, il supportait tout, et plus je m'échauffais et lui parlais vivement, plus il était doux et maître de lui-même. Je ne sais pas si j'ai jamais aperçu en lui la moindre impatience apparente, je mets cela ici pour ne pas l'oublier.

Jamais il ne me contredisait directement dans mes moments de vivacité. Il laissait toujours le torrent couler.

Mes lettres si dures quelquefois comme celles que je lui ai écrites de Bourbon, n'ont toujours eu que des réponses douces et si bonnes que c'était admirable. — Dans le voyage que je fis par la France peu après que je fus arrivé de Bourbon, excité par tout ce que j'entendais dire contre le séminaire du Saint-Esprit, je me laissai aller à mon ancienne opposition pour notre fusion avec cette Congrégation; et de Bordeaux, je crois, je lui écrivis, sous ces impressions si vives que je ressens quelquefois et qui me font délirer, une lettre aussi inconvenante et aussi injuste presque que plusieurs de celles que j'ai écrites de Bourbon; sa réponse fut d'une douceur et d'une bonté ineffables.

Et cette douceur, cette réserve, ces égards, je dirai plus, cette humilité vis-à-vis de moi étaient d'autant plus admirables qu'il savait quelle grâce Dieu me donnait pour lui obéir. Il avait sur moi un empire inexplicable; car il me semble qu'en recevant les promesses que je lui ai faites à Notre-Dame des Victoires, le jour où je me suis donné à la Congrégation, la Sainte Vierge lui a donné toute puissance sur moi, afin de me rendre plus fidèle à garder l'engagement que je prenais avec

elle. Cet engagement consistait à le regarder pour moi comme l'organe de son Cœur immaculé sur la terre et à le voir toujours et en tout en sa personne.

Dans mes moments de vivacité les plus forts, dès qu'il paraissait prendre le ton sérieux du commandement, je tombais pour ainsi dire à ses pieds et malgré mes explosions intérieures, je devenais comme un enfant.

En revenant de la retraite que je fis à Notre-Dame du Gard en septembre ou novembre 1851, et sentant fortement augmenter en moi l'esprit d'enfance que Dieu me donnait envers lui, désirant, par un attrait intérieur fort, qu'il me traitât davantage en enfant, qu'il me conduisît davantage par l'obéissance, et qu'il prît vis-à-vis de moi, la position que lui donnaient mes engagements avec la Sainte Vierge, je le priai instamment de se rendre à mon attrait et de m'accorder ce que je désirais, je lui représentai le tort qu'il me faisait par sa manière douce de me traiter.

Nous étions toujours ensemble, et du matin au soir, il se présentait dix fois par jour des occasions pour lui de m'accorder ce que je lui demandais avec tant d'instances et de raison, néanmoins jamais je ne puis obtenir qu'il sortit à mon égard de sa voie douce, délicate et humble. Ce qu'il me disait de plus impérieux était ceci : « Vous allez trop loin; c'est forcé; ce n'est pas l'esprit de Dieu qui vous fait parler. Vous êtes dur, vous n'êtes pas charitable. » Et ces paroles avec un calme, une bonté qu'il est impossible de rendre.

Quand il ne pouvait absolument pas m'accorder ce que je voulais soit pour moi soit dans les affaires que nous traitions ensemble, il me disait : « Non, je ne puis pas faire cela, vous accorder cela, penser comme vous. » Sur ces réponses, j'entrais souvent dans mes vivacités de créole; j'avais beau déraisonner à faire impatienter un mort, il me laissait dire, et ne sortait pas du calme avec lequel il m'avait répondu. Quand il était obligé de me faire un reproche ou une réprimande, il s'y prenait toujours avec une grande douceur et beaucoup de précaution pour ne pas me blesser, que je lui reprochais quelquefois et contre lesquelles je réclamaï en me fâchant,

parce que je désirais qu'il agît avec moi plus en père et en supérieur. Je sentais que cela m'était plus utile. Lorsqu'il croyait devoir me cacher quelque chose, ce qui lui était difficile, parce que je le connaissais si bien que je devinais quand il avait quelque réserve à mon égard, il prenait toutes sortes de précautions pour que je ne m'en aperçusse pas. Souvent, quoique je cherche à ne pas faire voir que je le devinais, il s'aperçut que je soupçonnais ses réserves et presque toujours il arrivait que son cœur trop bon m'avouait avec simplicité ce qu'il n'osait pas par prudence me dire, préférant manquer à ce qu'il croyait plus prudent que de me laisser dans la pensée qu'il manquait de confiance en moi. Quand il avait des lettres à écrire, sur les derniers temps de sa vie surtout, il me les faisait faire ou en faisait le brouillon lui-même. Quand je le faisais il me fallait les lui lire pour qu'il les corrigeât; quand il en faisait le brouillon, il me le donnait pour que je corrigesse ce que je pouvais apercevoir de défectueux dans son style, et je les lui lisais ensuite pour qu'il jugeât des corrections que j'avais faites; il ne le soignait pas (son style), étant obligé d'écrire vite, à cause de la fatigue qu'il éprouvait déjà.

Notre genre d'écrire était aussi opposé que nos caractères et nos tempéraments. De sorte que, à chaque phrase dans les pensées, sur les mots, comme dans l'ensemble de la lettre, sans cesse nous étions en désaccord.

Une lettre à corriger prenait souvent deux, trois ou quatre heures. C'était dans ces moments-là que sa patience était angélique. Quelquefois je défendais mon sentiment avec vivacité et par un déluge de raisons qui le fatiguaient et l'étourdissaient; mais j'avais beau être insupportable, il ne sortait pas de son calme et me résistait quand il croyait devoir le faire, avec d'autant plus de douceur et de paix que j'en méritais moins.

Ces lettres avaient un caractère si doux, si bon, si pieux, si charitable, si délicat, tout son cœur y était tellement, que j'avais beau faire, jamais je n'approchais de ce qui pouvait le contenter quand j'écrivais.

De sorte que quelquefois j'étais obligé de recommencer la même lettre trois et quatre fois. Il ne laissait pas passer un seul mot, une seule pensée dans ses lettres qui eussent pu blesser ou déplaire en quelque chose. Quelque inconvenante que fut la manière dont on lui écrivait et quelque raison qu'il eut de répondre sur le même ton, jamais il ne me permettait rien qui sortît de son excessive douceur, délicatesse, politesse, humilité envers le prochain. Il écrivait avec la même attention et précaution à un jeune homme qui lui adressait des insolences qu'au Ministre des Cultes.

On était si habitué aux Ministères des Cultes et de la Marine, à la prudence, douceur et politesse de son style que dès qu'en faisant une lettre, il m'abandonnait trop à moi-même, on s'apercevait qu'elle n'était pas de lui, et une fois aux Cultes, dans une affaire qui regardait Bourbon, au sujet de laquelle il m'avait fait écrire, on lui dit : « Cette lettre n'est pas de vous »; et cela à cause d'une certaine rudesse et roideur que j'y avais mise, que ces Messieurs du Ministère n'avaient jamais trouvées en lui (1).

Son humilité et sa douceur.

Je devrais en parlant de ses vertus, commencer par son amour pour Dieu, mais je n'en parlerai pas. L'amour si tendre qu'il avait pour Dieu apparaît d'une manière si touchante et si frappante dans ses lettres et ses écrits que tout ce que je pourrais en dire serait bien au-dessous de l'idée qu'en donne la moindre page qui vient de lui. Après ses lettres, ce sont les œuvres qu'il a laissées qui parlent le mieux de son amour pour Dieu.

Les vertus qu'il aimait le plus étaient l'humilité et la douceur; elles sont tellement unies ensemble et elles l'étaient tellement en lui, en son âme, que je ne puis les séparer. Quand j'arrivai au Séminaire d'Issy, il y était soi-disant sous-économé, et en vérité le serviteur de tout

(1) Cette lettre semble bien être celle du 30 juin 1851; cf. *suprà* p. 206.

le monde. Ce qui frappait le plus quand on le suivait de près, était son esprit de douceur et d'humilité à l'égard des domestiques. Quand il pouvait leur rendre un service, on voyait sur sa figure la joie de son âme; on eût dit qu'il servait des princes, et cette disposition en lui ne venait pas seulement de la foi qui lui faisait voir Jésus-Christ en ces bonnes gens, mais parce qu'il se regardait réellement comme infiniment au-dessous d'eux et indigne de leur rendre les derniers services. Se trouvant chargé d'une manière spéciale de l'entretien de la chapelle de Notre-Dame de Toute Grâce au Séminaire d'Issy, il arriva qu'un jour cette chapelle, après qu'il l'eût bien nettoyée, fut salie de telle manière, qu'au premier abord, il semblait que ce fût par sa faute qu'elle se trouvait en ce mauvais état; on concluait qu'il n'en avait pas pris tout le soin qu'il devait. L'économe lui en fit le reproche, il répondit comme s'il était coupable, sans dire un seul mot d'excuse, espérant bien que son innocence ne serait pas découverte. Mais il se trompa; un de ses amis l'avait vu le matin faire sa chapelle avec la plus grande piété et religion, et s'apercevant de l'humilité du cher Père, il en fût dans l'admiration et se mit à la publier partout.

Son humilité et sa douceur apparaissaient d'une manière admirable à l'égard de ceux qui au séminaire de Saint-Sulpice lui étaient opposés, dans ses œuvres et ses pensées de zèle. Il en recevait quelquefois des duretés, des grossièretés révoltantes : c'était une raison pour lui d'être plus doux, plus humble, plus affectueux à leur égard.

Son humilité et sa douceur étaient aussi admirables dans ses discussions surtout avec moi. Au commencement de la Congrégation, quand nous examinions ensemble les Règles et que je tombai dans cette tentation qui faillit me perdre, en me séparant de lui, nous avions des discussions dans lesquelles j'étais à son égard inconvenant, injuste, faux et blessant. Jamais il ne me témoigna ni par son air, ni par une seule parole, le mécontentement que je devais lui causer. Quand il me résistait, on voyait d'une manière touchante que c'était

pour Dieu seul. C'était avec une humilité et une peine visibles, qui souvent avaient sur moi un effet que je ne puis rendre. Cela m'allait droit au cœur et me dominait plus qu'aucune parole d'homme n'aurait pu le faire.

En plusieurs circonstances, il a eu lieu d'être mécontent de plusieurs d'entre nous. Il a même reçu des lettres écrites sous des impressions diaboliques, de nature à le blesser, et qui en apparence demandaient des réponses sévères. Mais dans ces moments, à la réception de ces lettres, il semblait appeler à son secours tout ce qu'il avait de douceur en son âme et la réunir en son cœur. Jamais il ne se permettait même un mot qui sentit l'impatience. On voyait la souffrance de son âme avec une tendre charité, mais rien contre la perfection de sa douceur et de son humilité. Dans ces occasions je lui donnais mon sentiment toujours plus raide et dur que le sien, mais plus je l'exposais à sortir de sa douceur et de son humilité, plus son âme s'y enfonçait. Plus une lettre était inconvenante, et il lui arrivait assez souvent de recevoir de ces lettres, plus il y répondait avec humilité, douceur et charité !

Dans ses rapports de vive voix avec les hommes, sa douceur et son humilité paraissaient d'une manière plus parfaite encore. Je l'ai vu souvent supporter des pertes de temps considérables, se soumettre à des courses, à des visites, prêter de l'argent, plutôt que de manquer de douceur et d'humilité. Il aurait pu congédier les personnes qui exigeaient ces choses, leur dire qu'il ne pouvait les voir, mais dès que pour cela il fallait blesser la douceur ou l'humilité, jamais il ne pouvait y consentir. J'avais beau quelquefois le pousser, et lui reprocher même sa conduite trop bonne, lui dire qu'il se laissait tromper, que les gens avec lesquels il avait à faire croyaient qu'il était leur dupe. A cela il me répondait : « J'aime mieux être trop bon, me laisser croire un homme simple et qu'on peut tromper, que de faire de la peine aux gens. »

Une des circonstances de sa vie où sa douceur et son humilité m'ont paru incompréhensibles, c'est dans l'affaire de M. Hardy. Il ne lui a jamais dit un mot avec

la moindre impatience pendant tout le temps que nous avons eu ce bon Monsieur au Séminaire du Saint-Esprit; et Dieu sait si le cher Père avait des raisons d'être mécontent de ce pauvre confrère. Après avoir adhéré par sa signature à notre fusion avec la Congrégation du Saint-Esprit, il se déclara contre cette fusion. C'était l'esprit le plus agaçant qu'il est possible d'imaginer. Il vous contrariait, se jouait de vous en face, dénaturait vos paroles, vos faits, mentait, inventait, sans faire de péché, il est vrai, par suite d'une fausseté de jugement qui lui faisait croire bien toutes ses folies; mais c'était dépitant au dernier point et un ange n'y aurait pas tenu.

Un jour j'arrivai dans la chambre du cher Père, peu de temps après mon retour en France. M. Hardy s'y trouvait, et je venais d'apprendre qu'il avait traduit en justice M. Gaultier et M. Warnet. J'en étais indigné. Entré dans la chambre du cher Père, je me tins à quatre pendant quelque temps, ne voulant pas parler parce que je me sentais intérieurement en feu, et que je prévoyais que si j'ouvrais la bouche, le pauvre M. Hardy en recevrait plus qu'il n'en aurait jamais eu de personne. Mais j'eus beau faire, il disait des choses si irritantes, si déraisonnables que je commençai comme un volcan qui fait irruption. Je traitai M. Hardy comme il le méritait, et je me souviens qu'entre autres choses je lui disais : « Le cher Père est votre dupe, mais moi, je ne le serai pas, et sachez que je pénètre votre cœur et ses intentions, sinon mauvaises, parce que votre esprit de travers vous les fait voir bonnes, mais dangereuses et injustes. »

Ce que je disais était ce que le bon Père pensait; et je ne répétais que ce que nous avions dit ensemble, c'était une bonne occasion pour lui de dire ses vérités à M. Hardy il n'avait qu'à m'approuver. Mais non, il resta dans son calme et sa douceur, ne profitant de rien de ce que je disais, parlant toujours avec son humilité pleine de douceur et ne prenant absolument aucune part à ma colère. Me voyant accabler M. Hardy, il lui témoignait plus de douceur encore.

Plus tard il fut obligé cependant d'en venir aussi à

dire à M. Hardy ses vérités, mais ce fut toujours avec la paix, l'humilité, la douceur, les ménagements les plus grands.

Quand il crut devoir le consigner dans sa chambre et lui interdire la chapelle du séminaire, il lui signifia ses ordres avec la même douceur et humilité, ressemblant alors à un homme réduit à une nécessité qui l'accablait, et c'était en effet ainsi : quand il fallait commander quelque chose de pénible et sévir avec vigueur, c'était pour son cœur un martyre. Il me le disait quelquefois.

Il paraît que dans le temps qui s'écoula entre son arrivée au séminaire du Saint-Esprit et mon retour en France, sa douceur et son humilité au milieu de tant de choses irritantes qui ont eu lieu de la part des élèves du Séminaire qu'il avait trouvés dans la maison, a été admirable, comme celle qu'il a eue à l'égard de M. Hardy qui les excitait.

Sa douceur envers les pauvres était vraiment céleste, on voyait que c'était le sentiment même du Cœur de Jésus qui était en lui pour eux. Quand il leur disait qu'il n'avait rien, sa figure prenait une expression de religion, de douceur et de douleur impossible à dire. Cette vertu de douceur en lui gagnait tous les cœurs, et il suffisait de le voir une fois pour l'aimer et se sentir tout entraîné à se jeter sans réserve en son cœur. Mais d'autres qui ont vu cela comme moi, le diront mieux que moi.

J'ajouterai seulement que peu d'hommes avaient une nature plus sensible, plus vive, plus irritable que la sienne. Je surprénais souvent sur sa figure le combat de la nature et de la grâce qui le rendait doux. Mais celle-ci était tellement forte et la volonté si fidèle à lui obéir que la nature était dominée à l'instant et ne se faisait sentir que pour être écrasée.

Pendant sa dernière maladie, si longue, si douloureuse, je n'ai jamais remarqué en lui le moindre mouvement contre la douceur. Quand je me trompais de boissons, ou que je faisais quelque autre méprise en le soignant, il me disait en me rendant le vase, doucement : « Ce n'est pas ça, vous vous trompez. »

On sait combien il est difficile de se contenir dans la

douceur quand il faut répéter plusieurs fois la même chose, ou qu'écoutant parler, on n'entend pas, quoiqu'on dise de parler plus haut. En ces circonstances quelque pressé qu'il fut, il faisait répéter ou répétait avec plus de douceur la deuxième et la troisième fois que la première.

Sa douceur en confessant était ravissante.

Sa douceur et son humilité apparaissaient encore en toute leur perfection envers ceux qui lui étaient opposés et ennemis. Il pratiquait à leur égard à la lettre, ce qu'il a mis en règles pour nous. Il considérait ces personnes comme des instruments de Dieu pour le faire mériter, les vénérait sous ce rapport, les aimait, n'en parlait qu'avec respect, leur faisant tout le bien qu'il pouvait. Cela ne l'empêchait cependant pas d'apprécier au juste leur conduite, le mal qu'elles pouvaient faire et de l'empêcher quand il le pouvait, mais en toute charité et avec la plus grande douceur. En un mot, son cœur était celui même de Notre-Seigneur, et il avait appris la leçon du divin Maître : *Discite a me.*

De ses autres vertus.

Je ne parlerai pas de toutes ses vertus, comme de son esprit de foi, de sa charité pour le prochain, de son zèle, etc. Mais je dirai un mot encore : 1^o de son abandon à Dieu et de sa dépendance envers lui; 2^o de son esprit juste, prudent, pénétrant dans les affaires; 3^o de sa confiance en Dieu et de sa force et énergie et simplicité à agir; 4^o de ses affections de famille et de sa bonté de cœur.

1^o De son abandon à Dieu.

Cette disposition était comme fondamentale en son âme et celle en laquelle il avait été plus fortement établi par tout ce qui lui était arrivé depuis son baptême.

C'était un petit enfant qui se livrait sans soucis, pour toutes choses, à la divine Providence comme à une tendre mère, qui le conduisait comme elle l'entendait. Il était en cet abandon plein d'amour, de confiance et de paix pour tout, pour son intérieur, comme pour les

choses extérieures et temporelles, pour celles qui étaient importantes, comme pour les plus petites. A l'époque où nous étions à Issy, c'était la vertu qui frappait le plus en lui, et il avait une grâce extraordinaire pour y porter. Les fervents du Séminaire de ce temps-là ne parlaient que d'abandon.

Cette vertu, dans sa doctrine spirituelle, venait après le renoncement entier et parfait à toute créature et à soi-même. L'état où Dieu le tint, jusqu'au moment où notre Congrégation commença, exigeait ou au moins lui était une occasion continuelle de la pratiquer à un degré héroïque. L'infirmité qu'il avait et le dénûment complet où il se trouvait l'obligeaient à se tenir toujours les yeux levés vers Dieu, sans compter sur les hommes et les créatures. C'était à l'égard de Dieu comme l'enfant qui dort en paix sur le sein de sa mère; aucune inquiétude ne pouvait approcher de son cœur.

Cet abandon à Dieu produisait en lui une dépendance merveilleuse à l'égard de la divine volonté. Se donnant tout à Dieu par l'abandon plein d'amour à sa volonté où il se tenait sans cesse et en toute chose, il ne pouvait pas avoir la moindre action propre. Il ne prétendait pas à un état passif, où l'action naturelle disparaît totalement, comme cela est arrivé dans quelques saints, pour être remplacé par l'action de l'esprit de Dieu qui devient le principe des pensées, désirs et mouvements, de telle sorte que la parole de saint Paul : *Jam non ego vivo* est pleinement accomplie. Il avait trop d'humilité pour prétendre arriver à cet état extraordinaire d'union et d'abandon à Dieu, mais comme il est dit : *Estote perfecti sicut pater vester cælestis*, et qu'on peut monter toujours plus haut en sainteté, de même il voulait avancer toujours en cet état d'abandon. Il mettait donc tous ses soins à bien sentir et reconnaître la grâce et le mouvement de Dieu en lui, se tenant singulièrement en garde contre l'imagination, l'action naturelle, les vues humaines, la confiance en son jugement, et en général contre tout ce qui pouvait l'exposer à ne pas sentir la grâce et le mouvement de Dieu, et à le jeter dans sa propre action.

2° C'était ce qui produisait en lui une sainte et admirable prudence. Il ne la faisait consister que dans l'exécution de ce que Dieu voulait. Sa prudence consistait à n'agir qu'après avoir vu en Dieu les choses qu'il avait à faire et avoir reconnu la volonté de Dieu sur ces choses.

Cette dépendance de la volonté de Dieu, cette attention à la chercher en tout, le faisait prier beaucoup et attendre quelquefois longtemps avant que de se décider et commencer d'agir. Il ne craignait rien tant que de prévenir les moments de Dieu et de marcher plus vite que lui. Il avait un coup d'œil extrêmement sûr et une grâce tout extraordinaire dans les affaires pour découvrir les moments de Dieu, sa volonté, les hommes et les choses dont il devait se servir pour l'exécuter.

Deux grandes affaires peuvent être données comme la confirmation de ce que je dis là, l'une que je n'ai pas suivie, mais dont d'autres peuvent parler, notre fusion avec le Saint-Esprit, l'autre que j'ai suivie en ses plus petits détails, la nomination des évêques des colonies.

C'est à lui qu'on doit la conclusion de cette grande œuvre si souvent mise en question jusqu'à lui et si souvent rejetée comme impossible. On ne peut pas se faire une idée des difficultés sans nombre, petites et grandes, venant des hommes et des choses, qu'il a su éloigner, surmonter, contourner en cette longue affaire. On peut certainement dire que, sans lui, elle ne se serait pas conclue. Il a fallu avoir sa prudence et son adresse pour gagner les esprits et la faire commencer, pour les soutenir et les relever quand tout semblait perdu, pour les porter à des concessions quand ils ne voulaient pas se rendre aux volontés de Rome, pour arracher à la Marine, sans violence et sans qu'elle en soit blessée, les privilèges et l'autorité concédés jusqu'alors aux Gouverneurs des Colonies sur les choses spirituelles. Le Ministère du Culte et celui de la Marine ont singulièrement admiré sa prudence, sa capacité d'esprit, sa douceur en cette longue affaire. La Commission chargée de rédiger le Décret d'organisation des évêchés coloniaux a eu lieu d'admirer aussi toutes ces qualités en lui. — Dans cette affaire, un

des faits qui m'ont paru le plus étonnant et qui témoignent le plus de sa capacité d'esprit, de sa prudence, de son esprit de douceur, est le mémoire qu'il a adressé aux Évêques des colonies au moment de leur nomination. Il se trouvait fort fatigué; et ne supposant pas qu'il pût faire le mémoire sans moi à cause des renseignements et des détails dont je croyais qu'il aurait besoin sur mille choses des colonies, dont il devait parler, je pressai beaucoup mes confrères pour qu'on ne le laissât pas faire ce travail, dont j'espérais d'ailleurs peu de résultat. Mais n'écoutant que son zèle, il s'enferma quelques jours dans notre maison de campagne et fit un mémoire de 40 à 50 pages. Quand on me l'annonça, je regardai ce travail comme du temps perdu; je me figurais qu'il devait s'y trouver beaucoup d'inexactitudes, de fausses appréciations. Je ne pouvais pas croire qu'il pût parler des besoins des colonies et de la marche pratique à prendre pour réussir dans le ministère sans se tromper souvent. Quand je fus de retour de mon voyage, je commençai, dans ces pensées, à lire ce mémoire; mais dès les premières pages je fus très surpris de la justesse et de la précision avec lesquelles il voyait et décidait toutes choses. Il embrassait tout, parlait de tout comme l'aurait fait un homme qui aurait passé sa vie dans le ministère des colonies. Les choses à dire sur les blancs comme sur les noirs, rien ne manquait à ce travail, je le trouvai parfait.

Une des choses qui contribuait le plus à le faire réussir dans les affaires, c'était la délicatesse et la sensibilité de son cœur. Il avait un excellent jugement et il sentait vivement, sensiblement, délicatement. Quand il avait à agir, il se mettait à la place des gens avec lesquels il avait à faire, et se figurait ce qu'ils ressentiraient s'il était eux, puis agissait en conséquence. C'est ce qu'il me disait souvent de faire surtout quand j'écrivais : « Mais comment, me disait-il quelquefois, ne sentez-vous pas ce que va produire telle parole? » — « Quand vous avez à faire avec les hommes, me disait-il encore, appliquez-vous à reconnaître de quelle manière chacun d'eux doit être traité. Si vous agissez avec tout le

monde de la même manière vous ne réussirez pas. Sentez en vous-même ce que doit produire en eux ce que vous faites ou ce que vous leur dites. »

Il avait une pénétration de vue extraordinaire, une justesse de jugement qui lui faisait voir, pour l'ordinaire, du premier coup, le fond des affaires.

3^o Quand une fois il avait jugé qu'une affaire était selon la volonté de Dieu, il entra en une confiance en lui que rien ne pouvait ébranler; les difficultés ne faisaient que l'encourager. Les commencements de la Congrégation, les Missions de la Guinée et mille faits qui arrivaient tous les jours prouvent d'une manière bien forte ce que j'avance là.

Il avait une force d'âme et une énergie merveilleuses. Autant il était doux, humble, condescendant quand il devait l'être, autant il était ferme et inflexible quand Dieu le demandait. Je l'ai vu me refuser avec une rigueur impitoyable des choses qui paraissaient indifférentes et qu'il ne croyait pas devoir m'accorder.

Quelquefois il paraissait faible; ainsi avec M. Lannurien par exemple, avec M. Briot, on trouvait qu'il était trop faible, qu'ils obtenaient ce qu'il n'accordait pas à d'autres. Cela tient à la manière dont se prenaient ces chers confrères pour obtenir son consentement. Sans vouloir rien faire contre l'obéissance, ils lui donnaient tant de raisons pour justifier leur demande que souvent il se laissait convaincre, et il leur accordait ce qu'ils voulaient, mais ce n'était pas par faiblesse. Il se trompait quelquefois, il me le disait en riant : « Ils m'ont encore trompé. »

Il avait une énergie incroyable en agissant. Je l'ai vu avoir presque la fièvre en écrivant, tant il se faisait de violence et d'efforts pour écrire.

Souvent il était fatigué, souffrant, il se présentait une course à faire; quoique je puisse dire, il prenait son chapeau et partait. Il n'avait que moi pour secrétaire depuis le départ de M. François.

Étant préfet de discipline du Séminaire, j'avais mille occupations qui me prenaient beaucoup de temps, il

n'en restait peu pour sa correspondance et malgré tout ce que je pouvais faire quelquefois nuit et jour, les écritures ne pouvaient pas se faire toujours assez vite. Dans les moments pressés il se contraignait à m'aider, malgré ses souffrances. Il ne pouvait pas se résoudre à se donner un secrétaire à cause du besoin de monde où étaient les Missions.

J'ai entendu lui reprocher un manque de simplicité; et moi-même je lui disais souvent qu'il n'était pas assez franc. En examinant bien et en l'entendant surtout, il était facile de reconnaître que ce reproche était faux.

Dans les affaires, son extrême prudence, douceur et bonté de cœur lui faisaient toujours prendre les moyens qui pouvaient être le moins pénibles, qui pouvaient le moins blesser ceux avec qui il avait à traiter. En évitant ainsi tout ce qui pouvait peiner ou heurter, tout ce qui paraissait dur, il paraissait quelquefois manquer de franchise et de simplicité, mais au fond il avait le plus grand éloignement pour la duplicité et la finesse.

Mille fois il a rejeté des avis que je lui donnais dans maintes affaires parce qu'il les trouvait contraires à la franchise et à la simplicité, à la droiture toute chrétienne que nous devons toujours avoir comme prêtres et religieux.

Il n'aimait pas ma manière créole d'écrire et de parler, précisément à cause de son amour pour la simplicité et la franchise : « Je n'aime pas vos compliments, me disait-il, ce n'est pas selon la vérité et la simplicité; il faut être poli, dire des choses aimables, agréables, mais demeurer dans la franchise et la simplicité. »

4^o Je n'ai jamais connu un cœur plus tendre, plus aimant et meilleur que celui de notre cher Père. On ne peut se figurer ce qu'il souffrait quand il avait fait ou cru faire de la peine à quelqu'un. C'était à faire pitié. J'ai déjà dit un mot de sa charité pour les pauvres.

C'était surtout pour sa famille que son cœur était tendre et aimant. Il ne pouvait consentir à rien prendre de la Congrégation pour soulager la position plus ou moins gênante où se sont trouvés ses frères et ses belles-

sœurs. Ainsi il nous a fallu faire les plus vives instances pour obtenir que la Congrégation fît une aumône de cent et quelques francs à une de ses belles-sœurs infirme, âgée et abandonnée à la charité publique. Mais il faisait tout ce qu'il pouvait pour les aider par d'autres voies. Leurs peines lui déchiraient l'âme. Son cœur si fort pour toutes choses en était accablé. On pouvait deviner sur sa figure quand il avait appris que quelqu'un des siens était dans la peine. C'était pour son frère de Strasbourg qu'il semblait avoir le plus de tendresse.

Sa dernière maladie.

Notre cher Père a toujours été plus ou moins malade, mais d'autres peuvent dire mieux que moi avec quelle patience, résignation et amour il supportait ses souffrances. Je ne parlerai que de sa dernière maladie.

Elle commença en novembre 1851. A cette époque il me dit : « Je vais avoir quelque chose, occupez-vous de moi et parlez au médecin ». Le médecin ordonna quelques remèdes indifférents. Ses digestions, après dîner surtout, commençaient à le faire beaucoup souffrir. Elles lui ôtaient toute possibilité de travailler et le jetaient dans une sorte de sommeil, d'ivresse, où il n'avait plus ses idées.

Le 2 décembre arrivant, et ne prévoyant pas comment les choses tourneraient à Paris, nous le fîmes partir pour le Gard. Il nous revint à Paris vers la fin du même mois. En le voyant je commençai à croire que nous le perdriions; je ne le quittai plus. Il ne me parla jamais de sa mort; il faisait avec une fidélité exacte tout ce que les médecins prescrivait, même quand il croyait que ce qu'ils ordonnaient lui ferait du mal. Il leur faisait ses observations, puis obéissait à ce qu'ils prescrivait. Quelquefois je lui disais : « Ne faites pas ce qu'ils vous disent si vous croyez qu'ils se trompent. » — « Non, me répondait-il, obéissons et nous n'aurons rien à nous reprocher. »

Sa patience était inaltérable, il faisait souvent paraître la peine qu'il ressentait de ce que les médecins et tous les médicaments qu'on lui ordonnait coûteraient à la

Congrégation. Le croyant nécessaire pour soulager ses souffrances, dix ou quinze jours avant sa mort, nous fîmes acheter un lit en fer, qui prenait diverses formes afin de le faire changer de position sans le soulever. Il eut beaucoup de peine de cet achat et nous gronda tous.

Quand il commença à s'affaiblir, une quinzaine de jours avant sa mort, il me demanda à faire son testament.

Il avait une si grande modestie que c'était pour lui une peine de se laisser rendre les soins que son état exigeait et qu'il n'avait plus la force de se donner lui-même, et deux ou trois jours avant sa mort, je ne pus obtenir de lui de me laisser lui donner un soin qu'on jugeait nécessaire, qu'après lui avoir assuré que je m'y prendrais de manière à ce que la sainte modestie ne serait nullement blessée.

Il parlait peu de Dieu pendant ses souffrances, et donnait peu de marques extérieures de piété; de temps en temps il paraissait très pensif. Il ne demanda son crucifix que deux ou trois fois. Quelques jours avant sa mort, nous suspendîmes en face de lui dans une fenêtre un crucifix, l'image du Cœur de Marie et saint Joseph. Cela parut lui être bien agréable, et il nous remerciait de le mettre en si bonne compagnie. Quand je le vis très mal, j'écrivis à son frère de Strasbourg et l'engageai à venir. Quand je lui annonçai que j'avais pris sur moi de faire venir son frère, sans me dire que j'avais bien fait, il parut content de voir son frère, et quand ce dernier arriva et entra dans sa chambre, il parut tout joyeux et le reçut avec la plus tendre affection. Jusqu'à sa mort il ne me dit pas un seul mot de recommandation pour sa famille. Deux de ses belles-sœurs qui se trouvaient à Paris témoignaient les plus grands désirs de le voir. Il ne voulut jamais y consentir parce qu'il aurait fallu les introduire dans la maison.

Le jugeant fort mal, je priai M. Cayol, que nous avions adjoind à M. Manec, médecin de la maison, de me dire en toute sincérité ce qu'il pensait et si je devais regarder le cher Père comme touchant à ses derniers jours. Il me répondit qu'il en était ainsi, et que je ferais même bien

de prendre mes précautions pour ne pas être surpris, sa mort pouvant arriver quand on ne s'y attendrait pas. En quittant M. Cayol, que je conduisais, je remontai dans la chambre du cher Père et j'allai à lui en toute simplicité, je lui dis : « Cher Père, le Bon Dieu vous appelle, il faut partir : M. Cayol croit que votre dernier jour de cette vie n'est pas loin. » — « Dieu soit béni ! me dit-il, occupez-vous de mon âme. » — « Voulez-vous recevoir l'Extrême-Onction et le saint Viatique ce soir, lui dis-je ? » — « Croyez-vous que cela soit si pressé que nous ne puissions pas attendre à demain matin ? » N'osant pas urger, je lui répondis : « Si vous vous sentez plus porté à les recevoir demain plutôt que ce soir, je crois qu'il faut attendre à demain. » Il était environ 10 ou 11 heures du matin. Il me pria de faire venir le P. Briot, auquel il se confessait. Il paraissait plus paisible encore après que je lui eus annoncé qu'on désespérait de sa santé, qu'il ne l'était avant. Je passai la nuit près de lui. Il parlait peu. Le matin, tout étant disposé, le P. Briot lui porta le saint Viatique, et lui donna l'Extrême-Onction. Il reçut ces deux Sacrements sans aucune marque extraordinaire de piété. Il était à ses derniers moments, pour sa piété, tel qu'il était en santé ; c'était la même paix, le même recueillement, la même expression de religion. Il allait mourir à ce qu'il semblait, comme si c'était quelque chose de tout ordinaire qu'il faisait tous les jours.

Il termina sa maladie comme il l'avait endurée dans la même paix et stabilité d'âme, sans faire paraître ni désir, ni crainte. Cinq ou six jours avant sa mort il tomba dans un assoupissement profond d'où rien ne pouvait le tirer. Il comprit la gravité du symptôme, mais ne s'en effraya pas. Il comprit qu'il pouvait mourir ainsi en dormant, et chaque fois que je le réveillais pour le faire boire ou lui parler, il devait se dire : « Je vais tomber en un sommeil qui ne finira peut-être plus. » Et cependant il était avec cette pensée, en une paix aussi douce que s'il n'était pas malade.

La troisième ou quatrième nuit qui précéda sa mort, le veillant comme à l'ordinaire, ce que je faisais sans

cesse depuis huit ou dix jours, ne le quittant qu'un moment dans le jour pour me jeter sur un lit qu'on avait mis dans son cabinet, il se réveilla tout d'un coup avec le hoquet. — « Eh ! cher Père, lui dis-je, c'est l'annonce que le départ n'est pas loin. » — « Oui », me dit-il avec un admirable calme. Il ne laissait ainsi rien voir de ce qui se passait entre lui et Dieu en son cœur. Rien n'en paraissait que cette paix douce et inaltérable qui provenait de cette union intime de son âme avec son divin Maître. Il se sentait en lui, c'était le repos de saint Jean sur le cœur de Jésus.

L'avant-veille de sa mort, je pensai qu'il ne passerait pas la nuit, il avait reçu l'Extrême-Onction, nous restâmes tous dans sa chambre, personne ne pouvant se résoudre à le quitter. Craignant cependant qu'on ne se fatiguât, j'envoyai tout le monde dormir, même le Frère qui restait ordinairement avec moi et à qui on préparait un lit dans l'un de ses cabinets. J'avais promis d'appeler tout le monde si je le voyais en un danger plus grand. J'étais donc seul, la tête appuyée près de sa poitrine en face de la sienne. Tout-à-coup un fort hoquet commence. Je me lève et lui offre à boire. Tandis que j'étais debout, ayant encore le vase à la main, il agite un peu les bras et semble vouloir vomir. Je dépose promptement le vase que je tenais et avant que je pusse soulever sa tête, déjà un vomissement noir et abondant avait commencé et lui sortait par la bouche et par le nez. Je crus qu'il mourait, et j'appelais à grands cris le Frère, en lui disant de courir appeler tout le monde. C'était clairement annoncer à ce bien-aimé Père que tout était fini et qu'il allait mourir. Le Frère se précipita, et en un instant toute sa chambre fut remplie de toute la maison.

Pendant le court instant que le Frère me laissa seul, je faisais comme je pouvais pour l'essuyer de ce qu'il avait rendu. Son calme était admirable, c'était une paix divine. Quand il vit tout le monde se pressant autour de son lit, et chacun lui annoncer et par ses regards et par ses larmes et par ses paroles même qu'il allait mourir, cette paix profonde et douce resta la même. Cette

disposition qui était comme le fond de sa vie intérieure, est aussi celle qui a paru davantage dans sa maladie. Quelquefois je m'en étonnais et je me disais : « Est-il possible de mourir si tranquillement et si froidement en quelque sorte? »

Son frère en ce moment vint l'embrasser en pleurant; il lui serra la main, je crois, mais sans donner aucun signe d'émotion, le regardant avec des yeux mourants, mais doux comme seraient les yeux d'un ange s'il en avait.

Je passe à son autopsie; on connaît les circonstances de sa mort. Après bien du mal, je pus trouver un médecin pour ôter son cœur et sa langue. Avant d'ôter son cœur, son frère pria le médecin qui faisait l'autopsie de chercher la cause de son mal, et on trouva que son foie était tout ossifié. Ils en concluaient que depuis bien longtemps, dix ou douze ans, des souffrances avaient dû être horribles; et sa vie un martyre et un prodige. Son cœur fut trouvé extrêmement petit.

J'oubliais, pour faire comprendre davantage le mérite de sa paix et de sa patience, d'observer que ses souffrances étaient horribles. Je passai une grande partie de beaucoup de nuits à le frotter et à le frictionner avec des compositions qu'ordonnaient les médecins. Il n'a jamais pu se coucher autrement, pendant sa maladie, que sur le dos. Son foie étant complètement malade, il ne pouvait se mettre ni sur le côté droit ni sur le côté gauche. Ses matelas et ses oreillers, quelques mous qu'ils fussent, lui semblaient durs comme des pierres.

Les derniers jours, il était brûlé d'un feu intérieur qui le consumait et lui donnait une soif qu'on ne pouvait calmer.

J'ai oublié de dire qu'après avoir tout arrangé avec notre cher Père, je lui dis : « Maintenant, cher Père, quand vous serez dans le Ciel, il faut que vous veniez à bout de moi. Ici sur la terre vous avez essayé et n'êtes pas venu à bout, mais là-haut il faut que vous acheviez votre ouvrage. » Il me regarda avec cette expression de douceur, de bonté, de tendresse qu'il avait si souvent

et se mit à sourire. J'ai ressenti après sa mort de tels effets de grâce qu'il m'est impossible de douter que c'est à lui que je les dois. La grâce me dit, au cœur et en mille rencontres ou plutôt sans cesse depuis sa mort, mais de la manière le plus forte et la plus douce, tout ce qu'il me disait lui-même quand je lui ouvrais mon âme... Je puis donc dire en toute vérité qu'il exauce la prière que je lui ai faite avant sa mort et j'ai la plus ferme confiance qu'il viendra à bout de moi.

X. — MORT DE M. LIBERMANN

RENSEIGNEMENTS

relatifs à la dernière maladie et à la mort
du VÉNÉRABLE PÈRE

I. — Lettres du R. P. Le Vasseur.

au D^r **Libermann** :

A Monsieur le Docteur Libermann,
Médecin à Strasbourg, rue du Dôme, Maison Ther-
cienne.

Séminaire du Saint-Esprit, Paris, Rue des Postes, 30.

7 janvier 1852.

BIEN CHER MONSIEUR LIBERMANN,

Nous sommes dans des peines bien vives, notre cher Père est fort souffrant; c'est à peu près la même maladie qu'il y a trois ans; nous aurons ce soir ou demain, une consultation de médecins sur son état. Il ne peut presque rien prendre. Hier, après deux jours de complète diète, il a pris quelques cuillerées de bouillon qui lui ont fait mal; aidez-nous à demander à Dieu que si c'est sa volonté, sa santé revienne. Ne vous tourmentez pas cependant, je ne vous dis les choses telles qu'elles sont, qu'à cette condition... A votre lettre il répond, le cher Père, qu'il vous aime et vous aimera de plus en plus et pour retour et récompense, il vous demande que vous croyez bien cela.

Mille souhaits pour vous et la chère famille; que l'Enfant Jésus leur donne et à vous tout ce que nos cœurs vous désirent.

LEVAVASSEUR.

à M. Ign. Schwindenhammer :

Le cachet de la poste porte : Paris, 13 janvier 52.

BIEN CHER CONFRÈRE,

Il n'était guère possible à M. Libermann de se rendre à votre invitation; aujourd'hui, à midi, avait lieu une consultation à laquelle il était de toute nécessité qu'il se trouvât. Puis exiger de lui qu'il laisse notre cher Père, même un jour, pour aller voir Xavier, c'est inutile, et on ne l'obtiendra pas. Il vient exprès pour son frère, et l'état de souffrance du cher malade est tel, qu'il ne pourrait se résoudre à le quitter. Il ne veut pas perdre un instant de vue le cours de la maladie; il a même écrit à ses deux filles de tâcher de venir le voir.

Le cher Père est toujours bien souffrant! Il m'est difficile d'être sans inquiétude. Il est toujours fort abattu! Il a beaucoup maigri. Les choses les plus légères qu'il mange, ne passent qu'avec des douleurs et un travail qui l'épuisent; on m'a laissé entrevoir des soupçons d'un cancer à l'estomac! Cette nuit, cependant, n'a pas été trop mauvaise. Les médecins ne paraissent pas rien trouver de bien alarmant dans ce qu'ils voient; mais voient-ils tout?...

On ne paraît plus penser au foie, maintenant c'est à l'estomac qu'est tout le mal.

Les Élèves du Séminaire font une neuvaine pour lui, elle va commencer le 15; faites-en vous autres dans le même temps, mais suivant ce qui vous sera inspiré.

Le cher M. Chevalier hâte le pas vers le ciel, il y sera bientôt. Nous commençons aussi une neuvaine pour lui, et c'est pour vous l'annoncer que je vous écris aujourd'hui; c'est demain matin qu'elle commence; sa fin est d'obtenir de Notre-Dame de la Salette l'accomplissement parfait de la volonté de Dieu sur lui; chaque jour on priera à cette intention d'une manière toute spéciale à la Messe, puis dans la journée visite à la Sainte Vierge pendant laquelle on récitera : *O Domina mea* puis le *Chapelet*.

Dites à M. Clair qu'il est bien difficile à comprendre. M. Dréano va mieux; il n'est pas à propos encore qu'il aille au Gard. Le bon Fr. Baptiste n'est pas encore arrivé! M. Lurat va son chemin, tousse, et crache. Point de nouvelles encore de M. Gallais.

Mgr Bessieux a écrit qu'il est arrivé à Rome, et s'est présenté à la Propagande, au moment même où on examinait, séance tenante, un gros mémoire in-folio envoyé par M. Guyard, contre la Mission, et auquel, lui seul, peut répondre. C'est un travail fait avec beaucoup d'habileté. On a été frappé de ce qu'il y avait de providentiel à son arrivée à Rome.

Demandez donc à la Vierge de me mettre à la place du cher Père, et puisque je ne vaux pas la centième partie de ce qu'il vaut, qu'elle m'envoie cent fois plus de misères et de douleurs!... avec son aide toutefois; enfin, ce que Dieu voudra, que dire autre chose?

Votre pauvre frère.

LEVAVASSEUR.

* * *

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

17 janvier 1852.

BIEN CHER CONFRÈRE,

J'ai engagé le porteur de cette lettre qui demande à être reçu au Gard, à aller vous voir. Il a de quoi payer son voyage. Causez donc avec lui, et voyez s'il y a lieu d'espérer qu'il pourra rester si vous l'admettez. J'en doute bien fort.

Le cher Père va toujours à peu près, dans le même état. M. Gallais est arrivé gros et gras et se portant mieux que nous tous ensemble. Il sera au Gard dans quelques jours, je crois. Je ne vous envoie point de lettres puisque vous viendrez bientôt.

M. Chevalier va un peu mieux.

Votre pauvre frère.

LEVAVASSEUR.

de M. **Briot** (18 janvier 1852) :

M. le Supérieur nous inquiète aussi beaucoup. Depuis deux mois bientôt il est malade, comme il y a deux ans et demi. Son estomac ne peut rien digérer, ni garder; il vomit souvent le peu de nourriture qu'il prend. Unissez vos prières aux nôtres pour que Dieu par Marie nous conserve cet homme de sa droite dont notre pauvre petite Congrégation a encore si grand besoin.

* * *

de M. **Lannurien** (18 janvier 1852) :

Notre bon Père Supérieur est fort malade et cela depuis six semaines. Son frère le médecin est venu de Strasbourg pour le voir; et, quoique inquiet, il ne paraît pas cependant si épouvanté que le médecin de la maison, M. Manec, médecin de la Salpêtrière, qui le trouve très malade.

* * *

de M. **Dréano** (18 janvier 1852) :

M. le Supérieur comme vous l'apprendrez, est toujours indisposé. Ce n'est pas le mot, car il ne dit pas assez; malade? je ne sais trop si le terme est exact, car c'est plutôt affection nerveuse que maladie. Maladie ou affection nerveuse, le fait est qu'il souffre souvent beaucoup et que nous ne savons quand ça finira ni comme ça finira; il n'y a pas de danger pour le moment, mais il y a tant de caprices, d'incertitudes dans ces maladies nerveuses que c'est à n'y rien voir.

* * *

à M. Ign. **Schwindenhammer** :

25 janvier 1852.

CHER CONFRÈRE,

Notre pauvre Père ne va pas mieux, M. Manec le trouve plus mal. Il craint une hydropisie dont serait cause le mauvais état du foie. Sa faiblesse et son abat-

tement sont extrêmes; un assoupissement continu; une soif ardente!... J'ai vraiment peur. Disposez-vous à venir s'il était plus malade encore. Dès que le danger ne sera pas douteux, il faut que vous veniez ici; disposez tout en conséquence. Si je ne vous écris pas cela voudra dire qu'il ne va pas plus mal. Ses douleurs dans le dos sont quelquefois excessives; cette nuit il en a beaucoup souffert.

Rien de nouveau. MM. Dréano et Gallais partiront un de ces jours, je ne les presse pas trop, ce sera peut-être pour la fin de cette semaine.

Votre pauvre frère.

Le VAVASSEUR.

* * *

à la **Communauté du Gard** :

BIEN CHERS CONFRÈRES,

Selon toute apparence, c'est aujourd'hui que notre bien-aimé Père va nous laisser en ce monde; ses derniers moments sont bien douloureux. Il a demandé à être victime avec Jésus, pour nous, il est bien exaucé; son frère regarde son existence, jusqu'à ce moment, comme miraculeuse, il ne comprend pas qu'on puisse résister à tant de douleurs!

Il m'a laissé le dépositaire de ses pensées touchant son successeur, c'est vous dire qu'il ne sera pas moi; s'il n'est pas moi, vous pressentez quel il sera; et vous, plus que tous les autres, vous devez désirez que la pensée du Père soit respectée, puisque vous êtes plus à même de reconnaître combien elle est juste.

En vertu de l'Article 13 du Chapitre V : *Règles pour les Élections*, des Constitutions, vous devez nommer six Électeurs pour qu'ils choisissent le nouveau Père que doit avoir la Congrégation. Marquez-nous au plus tôt les six Électeurs que vous choisissez et indiquez-les par un billet cacheté, parce que l'élection de ces électeurs doit se faire au scrutin secret.

Voici ceux que nous élisons ici : MM. Gaultier, Warnet, Schwindenhammer, Le Vavasseur Frédéric, Briot, Chevalier.

Cette communication est toute confidentielle et n'a aucun caractère officiel. Je garderai vos votes secrets, de manière à les avoir dès qu'on en aura besoin. Il est important de mener l'Élection du Supérieur rapidement, et cela pour plusieurs raisons très fortes. Répondez-moi donc sans tarder, que chacun accompagne son vote d'un mot ainsi conçu : « Prévoyant qu'on aura besoin de mon vote pour l'élection des Électeurs qui doivent nommer notre futur Supérieur, je crois bien faire en vous l'envoyant sans retard. »

Le saint amour de Jésus unisse tendrement nos âmes dans le Saint-Cœur de Marie; c'est le dernier souhait du cœur de notre Père bien-aimé !...

Votre pauvre frère.

LE VAVASSEUR.

P.-S. — Je vous écrirai au long, les raisons pour lesquelles le cher Père a choisi le Supérieur que nous aurons. Vous verrez comme elles sont justes.

Cette lettre étant écrite, je vous l'envoie, mais n'y répondez pas. Je vais accompagner les restes de notre cher Père avec M. Schwindenhammer, seulement préparez vos votes, car il peut se faire que nous ne restions qu'un instant au Gard.

* * *

II. — Lettres du R. P. Schwindenhammer, Supérieur de Notre-Dame du Gard.

à X... (peut-être aux Sœurs de Saint-Pierre) :

Une lettre de ce matin, de M. Le Vavasseur m'a donné un peu d'inquiétude sur notre Père, nous allons commencer demain une neuvaine, faites-la aussi de votre côté; de même pour M. Chevalier qui demande qu'on fasse la neuvaine pour lui, en l'honneur de Notre-

Dame de la Salette, mais pas pour demander sa guérison, mais pour que la Sainte Volonté de Dieu s'accomplisse en sa personne.

SCHWINDENHAMMER.

*
* *

à M **Delaplace** :

Le cachet de la poste de Paris porte 28 janvier.

27 (?) *janvier 1852.*

MES CHERS CONFRÈRES,

Deux mots à la hâte pour vous donner des nouvelles de notre cher bon Père.

Il est un peu mieux aujourd'hui qu'hier. Hier son frère avait perdu tout espoir, aujourd'hui il en a repris un peu. En un mot, quoiqu'il y ait un danger réel, son état n'est plus encore désespéré, même humainement parlant.

Priez, priez beaucoup ! que l'on continue l'Adoration jour et nuit en attendant que je vous aie écrit le contraire, quand même on négligerait un peu les études et la santé ; nous devons tout faire pour obtenir la conservation de notre Père ! si nous sommes dignes de cette si grande grâce... Que M. Delaplace écrive (ou un autre à cause de l'écriture) à M. le Curé de Franqueville, et qu'il demande encore ce que l'on fera, et que l'on prie. Ce qui a été dit par Désirée est inexact. M. Libermann m'a avoué que les médecins se sont trompés.

Que M. Barbier s'occupe de l'impression de l'ouvrage de M. Leman et du travail sur les victimes que je lui ai donné à faire en attendant mon retour et qu'il suspende la Diaconale.

Donnez des nouvelles à Saint-Pierre.

Oh ! si vous pouviez voir comme le bon Père est calme, serein, abandonné à la sainte Volonté de Dieu. Je viens de lui demander ce que je dois dire aux chers enfants du Gard de sa part...

« Dites-leur, m'a-t-il dit, qu'ils prient le bon Dieu, qu'ils mettent leur confiance en Dieu seul!... qu'ils se soumettent bien à sa sainte Volonté quelle qu'elle puisse être, que je ne les oublie pas, et que je ne les oubierai jamais! »

Des larmes coulent de mes paupières en écrivant ces lignes.

Le Père Desgenettes est venu le voir cet après midi.

J'ai voyagé dernièrement avec M. Ratisbonne, cela m'a un peu distrait; il va bien, fait prier aussi sa Communauté!

Tout à vous en Notre-Seigneur.

SCHWINDENHAMMER.

* * *

à M. Emonet :

28 janvier 1852.

MES CHERS CONFRÈRES,

Les médecins viennent de se voir à 2 heures. Je m'empresse de vous mettre au courant de l'état de notre bon Père, ainsi que du sentiment des médecins. Ils ont tous peu d'espoir. Les symptômes de la maladie sont toujours très inquiétants. Selon eux, il est plus probable qu'il mourra; il est extrêmement faible, peut à peine parler, est assoupi souvent, mais il conserve du reste toutes ses facultés.

Sa figure est toute jaune; c'est le foie qui semble s'épancher. Depuis deux jours il ne souffre pas beaucoup, mais il est extrêmement faible et abattu, il a toujours soif.

Vous voyez donc qu'il nous faut redoubler de prières, et faire une sainte violence au Saint-Cœur de Marie.

M. Desgenettes est encore venu cet après-midi. Je vais aller dire demain la sainte Messe à Notre-Dame des Victoires à 7 heures.

M. Chevalier va mieux.

Votre tout dévoué Confrère.

SCHWINDENHAMMER.

à M. Warlop :

29 janvier 1852.

MES CHERS CONFRÈRES,

Les nouvelles que j'ai à vous donner aujourd'hui sont peu consolantes. Notre bon Père s'affaiblit insensiblement. Il peut à peine parler encore à voix basse. Il est presque toujours assoupi, mais toujours très calme, serein et résigné. Tout le monde semble perdre le peu de confiance que l'on avait jusqu'ici, il n'y a pas à se le dissimuler, il faut un miracle pour son rétablissement.

Demandons-le ce miracle avec instance. Il me semble que ce n'est pas de la présomption, nous sommes en droit de le demander, car nous avons encore trop besoin de son secours pour marcher.

Redoublez donc d'instances au Gard; c'est dans les prières de la maison du Gard que j'ai le plus de confiance. Que chacun s'offre en victime à la place de notre cher Père. J'ai fait l'offrande de ma personne ce matin à Notre-Seigneur par l'entremise de Notre-Dame des Victoires, et cela de bon cœur, mais il nous faudrait être à plusieurs pour faire l'équivalent de notre Saint Supérieur.

Tout vôtre en Jésus, Marie, Joseph.

SCHWINDENHAMMER.

* * *

à M. Clair :

Paris, ce 30 à 3 h.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

J'ai appris ce matin que mes lettres précédentes n'ont pas dû être arrivées au Gard le lendemain matin. Je vais donc faire partir celle-ci avant 4 heures pour que les nouvelles, sur notre bon Père, vous arrivent dès demain matin. Hélas! elles sont peu rassurantes. Notre

cher Père semble se mourir petit à petit. Il peut encore à peine se faire comprendre en parlant.

Ce matin à 6 heures se trouvant plus mal, il a demandé qu'on récite les prières des Agonisants, lesquelles j'ai récitées en présence de toute la communauté, le bon Père m'a dit les avoir suivies jusqu'à la fin. Il s'est trouvé un peu mieux peu après, mais c'est un mieux sur lequel on ne peut guère compter. Il est toujours admirable de résignation, de calme, d'abandon; il ne demande ni à vivre ni à mourir, c'est bien le cas de dire ici : *Telle vie, telle mort*. Il se ressemble lui-même jusqu'aux derniers instants : Toujours la même simplicité, rien de saillant, de marquant dans sa manière de faire, d'agir, de souffrir. Quand il souffre, il le dit avec simplicité. Cela a été un vrai martyr toute cette matinée. Il m'a dit plusieurs fois ce matin : *C'est insoutenable humainement*. Il n'est pas défiguré, il est seulement un peu plus maigre, qu'à l'ordinaire. Son teint est très jaune, à cause du foie qui s'épanche. Il a toujours un certain sourire sur les lèvres. Ses yeux sont toujours assez clairs, il les porte parfois vers le Crucifix qui est au pied de son lit, avec les images de la Sainte Vierge et de saint Joseph.

Ce matin après les prières des agonisants, il a donné la bénédiction à la Congrégation et au Séminaire; je lui ai ensuite demandé une bénédiction particulière pour Nosseigneurs Bessieux et Kobès, à la Guinée. Il l'a fait avec beaucoup d'expression, le Crucifix à la main, les larmes coulaient de tous les yeux.

Je lui ai demandé ce matin, si dans le cas que la Sainte Vierge l'appelait à elle il ne désirait pas que son corps reposât au Gard : *Oui*, m'a-t-il répondu : *beaucoup* !

Avant-hier, il nous a exprimé à M. Le Vavasseur et à moi, ses dernières pensées sur son successeur et la Congrégation. M. Le Vavasseur est chargé de les communiquer, s'il vient à être ravi.

Vous voyez d'après cela, qu'humainement il n'y a plus d'espoir du tout, il faut un vrai miracle, il n'y a plus à se faire illusion.

Malgré cela nous conservons plus ou moins d'espérance, moi en particulier j'ai toujours quelque espoir.

M. Desgenettes vient de le quitter. Il pense qu'il pourra mourir cette nuit; c'est possible, car dans l'état de faiblesse où il est, on n'est pas sûr d'une heure.

Redoublez de prières de plus en plus. Envoyez tous les jours à la poste à Piquigny, après midi, quand même vous auriez reçu une lettre le matin.

Tout à vous en Jésus, Marie, Joseph.

SCHWINDENHAMMER.

M. Le Vavasseur vient de me dire que vous devez garder les lettres que je vous envoie sur les derniers instants de notre vénéré Père.

* * *

Paris, ce 31 janvier à 2 h. 1/2.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

Je vous avais fait pressentir dans ma lettre d'hier que M. le Supérieur ne passerait peut-être pas la nuit. Nous nous sommes trompés dans nos pressentiments. Notre bon Père est encore en vie, et il se pourra qu'il passera encore cette nuit d'aujourd'hui. Sa vie qui tient à peu de chose, tellement il est bas, semble se prolonger pour le purifier totalement par les douleurs inouïes qu'il endure; il a juste ce qu'il faut de connaissance pour avoir le sentiment de ses douleurs; elles lui arrachent comme malgré lui, de temps en temps, quelques soupirs : « O mon Dieu!... oh! que je souffre!... c'est terrible!... » et autres paroles de ce genre; mais pas la moindre marque d'impatience, de faiblesse. Il éprouve surtout des douleurs atroces quand il avale le peu d'eau, seule chose qu'il peut prendre encore; tout son corps est contracté par le mouvement de gorge qu'il fait en avalant.

La nuit passée, à 2 heures du matin, il a eu un vomissement très fort qui l'a également fait souffrir beaucoup!

On croyait que ses derniers moments allaient approcher, et on est allé appeler la Communauté; on s'est recouché cependant, voyant qu'il se remettait après son vomissement.

Voici maintenant ce qui s'est passé d'édifiant et de consolant depuis ma dernière lettre... J'ai oublié de vous dire hier que lorsque M. Desgenettes s'est approché de son lit en entrant, il lui a cité ces paroles de l'Apôtre : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi*. Le bon Père s'est mis à sourire d'une manière suave en le regardant et en lui prenant la main.

Hier soir, vers 6 h. 1/2, lorsqu'il sortit d'un assoupissement, je lui demande en présence de M. Lannurien comment il se trouve?... « Je souffre beaucoup », répondit-il. — « N'est-ce pas que vous offrez vos souffrances au bon Dieu, pour vos enfants? » — « Oui, au bon Dieu, pour vous, pour vous tous ! » — « Et aussi pour la Guinée, ajoutai-je. » — « Oh ! oui, pour la Guinée !... pour la Guinée !... pour la Guinée et surtout Dakar, Mgr Kobès... pauvre Guinée ! pauvre Guinée !... », ajouta-t-il quatre ou cinq fois de suite.

M. Lannurien lui dit ensuite : « Et pour nous aussi, Monsieur le Supérieur? afin que nous soyons de bons religieux. » — « Oh ! oui, de bons religieux ! » Je continue à lui demander : Que nous recommandez-vous pour être de bons Religieux? A ces mots il se recueille un instant, puis fait des efforts pour parler et balbutie : « *Être fervents, fervents, toujours fervents... et surtout la charité, la charité; la charité surtout!... charité en Jésus-Christ... charité par Jésus-Christ... charité au nom de Jésus-Christ; ferveur... charité... union en Jésus-Christ.* » Après avoir balbutié avec peine ces mots, il ouvre les yeux et semble demander si nous sommes tous là : « *Restez avec moi* », ajouta-t-il. M. Lannurien répond : « Nous resterons toujours avec vous, Monsieur le Supérieur. ». A ces mots il regarde M. Lannurien en lui disant : « Oui mon cher. »

A 9 heures du soir, après le coucher des Séminaristes, tous les membres de la Congrégation se réunissent dans sa chambre. On le transporte sur un matelas pour faire son lit, et du matelas on le reporte sur son lit. Ce double

transport le fatigue beaucoup, vu son grand état de faiblesse. M. Le Vavasseur aîné lui dit néanmoins que tous ses enfants étaient réunis autour de Lui, et désiraient recevoir ses dernières Instructions. Il se recueille alors, puis ouvre les yeux en regardant de côté et d'autre, et dit en faisant de grands efforts pour se faire comprendre : « Je vous vois pour la dernière fois... pour la dernière fois... Je suis heureux de vous voir... » Puis après un moment de silence, il continue d'une voix à peine intelligible : « Sacrifiez-vous pour Jésus,.. pour Jésus seul... avec Jésus... avec Jésus... Sacrifiez-vous avec Marie... Dieu c'est tout!... l'homme n'est rien... l'esprit de sacrifice... et le zèle pour la gloire de Dieu, et le salut des âmes... » il répète ces mêmes mots en y mêlant celui de charité. Il s'arrête d'épuisement en disant : « Je n'en puis plus... » Je l'engage cependant à prononcer les saints Noms de Jésus, Marie, Joseph. Il fait des efforts pour les répéter et continue ainsi pendant assez longtemps à redire Jésus, Marie, Joseph, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus les prononcer.

Après cela de son propre chef, il s'efforce de lever son bras et nous bénit tous à différentes reprises.

Je lui ai demandé ensuite, de la part de M. Chevalieà qui n'a pu quitter son lit, une bénédiction particulière pour lui et pour le succès du Clergé indigène d'Afrique.

Quelles leçons précieuses pour nous ! Tâchons de les graver bien profondément dans nos cœurs.

Votre bien triste et affligé Confrère.

SCHWINDENHAMMER.

* * *

à M. **Clair** :

Paris, ce 1^{er} février, à 3 h. 1/2.

MES BIEN-AIMÉS CONFRÈRES,

Je ne vous ai pas écrit hier une seconde lettre, ainsi que je vous l'avais fait espérer, par la raison que l'état de M. le Supérieur continuait à aller de même. Il a passé la nuit comme la précédente, c'est-à-dire dans un grand assoupissement, interrompu de temps en temps par quelques crises de douleurs plus aiguës et pour avaler quelques petites gouttes d'eau qui descendaient avec peine; il a eu encore un vomissement dans la nuit, mais peu considérable.

Son état depuis ce matin est à peu près encore le même, sauf qu'il s'affaiblit de plus en plus physiquement et moralement. Les symptômes de la mort commencent à se manifester d'une manière plus sensible; ainsi que la plupart de nos malades à l'approche de la mort, il a voulu s'en aller de son lit; puis aussi ses yeux commencent à s'éteindre peu à peu.

Il entend encore ce qu'on lui dit, mais difficilement; il reconnaît aussi les personnes, au moins il répond que *oui*, quand on lui demande cela.

On semble entrevoir qu'il s'occupe quelquefois du bon Dieu en lui-même, et laisse de temps en temps échapper ce soupir : Mon Dieu ! Mon Dieu !... On lui fait aussi prononcer parfois les saints Noms de Jésus. Marie, Joseph qu'il semble entendre et comprendre.

Cette fois-ci, il me semble pouvoir vous affirmer, qu'à moins d'un miracle, il ne verra plus la journée de demain. Le miracle, toutefois, n'est pas impossible. S'il continue à respirer jusqu'à 7 heures du soir, je compte aller assister à l'office de l'Archiconfrérie, et demander instamment cette faveur si nous en sommes dignes.

Vous n'y pensez peut-être pas, c'est aujourd'hui le jour où l'Archiconfrérie célèbre la Fête du Saint et Immaculé Cœur de Marie. Le Séminaire doit y aller ce

soir; comme je l'ai dit, je tiens à y aller aussi au risque de ne pas assister aux derniers instants de notre bien-aimé Père. Je demanderai un miracle pour la gloire du saint Nom de Marie. Si cela ne plaît pas à Dieu, j'offrirai, du moins, les souffrances, les douleurs, la mort de notre vénéré Supérieur pour attirer sur nous et sur nos Œuvres les bénédictions du Ciel.

Votre très affligé mais résigné Confrère.

SCHWINDENHAMMER.

P.-S. — Envoyez encore à la poste demain à midi.

Vous pouvez arrêter les prières, à moins d'un miracle, il ne pourra plus vivre demain quand vous recevrez cette lettre.

* * *

ce 2 février, fête de la Purification, à 7 h. 1/2 du matin.

MES BIEN CHERS CONFRÈRES,

C'est vraiment surprenant. Notre cher Père n'a pas encore succombé. Il se trouve dans une espèce d'agonie déjà depuis deux jours et deux nuits ! On ne peut s'expliquer humainement ce prolongement d'agonie. Son frère le médecin n'y comprend rien non plus. Les deux autres médecins qui sont venus le voir samedi pour la dernière fois, le croient mort depuis longtemps.

Considéré au point de vue de la foi, il me semble que le cher Père a été une de ces victimes que Dieu choisit entre mille pour continuer sur la terre son sacrifice pour le salut des âmes; c'est aussi le sentiment de M. Desgenettes.

Ainsi que je vous l'ai écrit hier, je me suis rendu à Notre-Dame des Victoires, j'ai assisté à l'Office de l'Archiconfrérie avec plusieurs de nos Confrères et tous les Séminaristes. M. Desgenettes a recommandé nommément notre pauvre malade et a parlé de lui assez longtemps; mais il n'a pas demandé sa guérison. Je lui

en ai fait des reproches après l'Office, il m'a répondu qu'il ne s'était pas senti porté à la demander, qu'il croyait le cher Père mûr pour le Ciel, qu'il était persuadé que le Bon Dieu le voulait ainsi. Voici en substance ce qu'il a dit de notre vénéré Père; après avoir terminé les recommandations ordinaires, il ajoute : « Mes chers Frères, le jour de notre si belle fête a été pour moi mêlé de tristesse. Un de mes amis, un saint, est à l'agonie depuis trois jours; c'est le R. Père Libermann. Le bon Dieu le fait souffrir pour expier les péchés des hommes : sa vie a été une souffrance continuelle. Le bon Dieu l'a ramené de bien loin pour en faire une victime de souffrance. Il l'a converti du Judaïsme et d'une manière toute providentielle pour le faire fondateur et premier Supérieur d'une Société qui devait porter le nom du Saint et Immaculé Cœur de Marie qu'il a tant aimé pendant sa vie. Il a choisi ce vocable parce qu'il aimait beaucoup l'Archiconfrérie, et qu'il voulait s'occuper du ministère des âmes abandonnées.

« Voilà-trois jours qu'il est entre la vie et la mort.

« Les médecins ne comprennent pas comment il peut résister si longtemps à tant de douleurs! Quoiqu'il semble avoir perdu l'usage de ses facultés, son âme est toujours unie au bon Dieu, et animée de sentiments de foi et de piété; elle est unie à Dieu d'une manière que vous ne sauriez comprendre, peut-être, mes Frères, c'est à la manière dont les Saints sont et restent toujours unis à Dieu. Le bon Dieu semble prolonger cette cruelle agonie pour qu'il puisse participer encore à vos prières. Nous n'osons pas demander sa guérison, pour ne pas le frustrer de la récompense qui lui est destinée. Nous allons prier cependant pour Lui, la miséricorde divine, car les plus grands Saints sont misérables devant Dieu, ont leurs faiblesses et ont plus ou moins besoin d'être purifiés. Prions donc pour lui en ce moment. Il priera aussi pour nous lorsqu'il sera dans le ciel. Mes Frères, je vous le répète : Je perds en Lui un *ami* et un *modèle*. »

Toutes ces paroles ont été dites avec beaucoup d'onction, et écoutées par l'auditoire avec la plus reli-

gieuse attention. La plupart des séminaristes ont versé des larmes.

A 3 h. 1/2 de l'après-midi, ainsi que je vous l'ai dit hier, notre cher Père était à peu près sans connaissance, ne semblant plus rien voir ni entendre. Cela a duré à peu près jusqu'à aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi... Tout à coup il se réveille, il ouvre les yeux, on lui montre le Crucifix; on lui dit : Jésus, Marie, Joseph, *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*. Il voit, il comprend, il entre dans un ravissement admirable... Oh! que c'était beau! nous ne pouvons douter qu'il n'ait eu une vue spirituelle; à plus tard les détails.

Il faut que ma lettre soit à la poste et il est 4 heures moins un quart. Sa respiration diminue, il s'éteint et dans cinq à six minutes le sacrifice sera consommé! Notre Père sera au Ciel; la Sainte Vierge va le conduire, comme elle a conduit en ce jour l'Enfant Jésus au Temple.

Envoyez à la poste demain à midi; je vous écrirai encore ce soir pour les arrangements à prendre.

Dites à tous ceux qui connaissent ce qu'a dit la stigmatisée de Franqueville (?) : qu'on n'en dise rien au dehors; je veux absolument qu'on n'en parle pas dans le pays.

On commence le *Magnificat* à la chapelle, il va expirer d'ici à la fin.

SCHWINDENHAMMER.

* * *

à M. **Delaplace**, économiste :

Paris, ce mardi 3 février, à 3 h.

MON CHER CONFRÈRE,

Encore deux mots à la hâte pour vous dire certaines petites choses oubliées.

1^o Faites préparer la chambre où étaient MM. Marcel et Bernard pour M. Dréano et Gallais, ils partiront probablement avec nous demain.

2° J'ai oublié de dire à M. Clair, qu'ayant obtenu à Paris la permission de transporter le corps de notre Père, il n'y a plus besoin de permission à Amiens, Picquigny.

3° M. l'abbé de Ségur vient de faire le portrait du bon Père, en vue de le faire lithographier.

4° M. Desgenettes est encore venu ce matin, nous faire une visite de condoléances et nous consoler; il va chanter la messe demain et faire l'absoute.

5° Je ne m'occupe pas à vous consoler, car je suis peut-être le plus affligé de tous! Moi je suis doublement affligé! M. Le Vavasseur vous a laissé entrevoir pourquoi... Que n'ai-je pu mourir plutôt à la place de notre cher et bien-aimé Fondateur! Mais, sans doute, je n'en étais pas digne... il fallait à Dieu une victime plus sainte et plus pure... Je n'en puis plus de tristesse. Voilà plusieurs nuits que je n'ai pu dormir, je suis comme écrasé et anéanti. Adressez-vous donc directement au saint Cœur de Marie, car je ne puis guère que me taire et me résigner.

6° On n'ira pas à la rencontre des dépouilles mortelles à Picquigny, ce serait trop d'éclat; on aurait peut-être pu les déposer à la chapelle de Saint-Pierre, et aller les chercher en procession, mais ce sera trop tard; d'attendre jusqu'au matin, on ne le peut plus, vous en seriez frustrés au Gard.

7° Envoyez encore chercher à la poste demain et après-demain, pour midi.

8° Entendez-vous bien avec Eugène pour la tombe au cimetière, et pour l'ornementation à la Chapelle.

Votre bien triste confrère.

SCHWINDENHAMMER,
Orphelin du Saint-Cœur de Marie.

* * *

**Lettre de faire-part lithographiée à l'occasion
de la Mort du Vénérable P. Libermann.**

M.

Messieurs les Missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint et Immaculé Cœur de Marie, ont l'honneur de vous informer de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire, en la personne de Monsieur François-Marie-Paul LIBERMANN, leur Supérieur Général, décédé le 2 Février 1852, dans la quarante-neuvième année de son âge, muni des Sacrements de l'Église.

Les obsèques se feront le Mercredi 4 Février en la Chapelle du Séminaire du Saint-Esprit, à neuf heures du matin, Rue des Postes, 30.

De Profundis.

* * *

du F. **Thomas** Mabit :

Le 2 décembre 1851, quand Napoléon fit son coup d'état, le matin j'étais sorti pour faire une commission et l'on me dit ce qui était arrivé pendant la nuit.

Alors, aussitôt que je fus rentré, j'allai chez le V. Père pour lui apprendre cette nouvelle. Cela lui fit une grande impression et comme j'étais à lui raconter ce qu'on avait dit, dom Pitra entra et lui expliqua les choses parce qu'il avait vu les affiches mises pendant la nuit. Vers 9 h. il me fit appeler et il me dit qu'il fallait que j'allasse voir en ville comment les choses allaient, car, disait-il, si les choses ne vont pas bien, il faudra que je renvoie ces pauvres enfants, car s'il arrivait quelque chose j'en serais responsable devant leurs familles. Il me dit donc d'aller du côté de l'Assemblée Nationale et de la place de la Concorde, et Jean, le cuisinier, devait aller du côté de l'Hôtel-de-Ville. Vous revinmes vers midi et nous lui dûmes qu'il n'y avait rien de grave, mais que personne ne savait ce qui pourrait arriver. Cela le préoccupa beaucoup.

L'après-midi il prit le parti d'aller au Gard pour consolider et affermir ses enfants parce que, disait-il, « j'ai peur que, quand ils entendront parler de ces troubles, ils ne se découragent et qu'ils croient que les choses sont plus graves qu'elles ne le sont ». Il dit aux Pères : « Vous autres ici, vous avez l'armée et la police qui peuvent vous aider; mais au Gard ils sont seuls; je ne sais comme ils s'en tireront s'il arrive quelque chose. » Alors, il fut convenu qu'il partirait, et il me dit de penser à avoir un fiacre à 7 h. du soir pour le conduire au Chemin de fer...

Quelque temps après son arrivée au Gard il tomba malade de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il revint du Gard à Paris le 26 décembre. Il arriva à Paris vers 1 h. après-midi. Il me fit appeler pour avoir la clef de sa chambre, puis il me dit qu'il fallait changer son lit de place, qu'il fallait le mettre dans le salon, parce que là on faisait du feu. Pendant le temps que je préparais le lit, il fut au réfectoire où il prit quelque chose et quand tout fut prêt je lui dis que tout était prêt. Il monta et se disposa à se mettre au lit, et il me dit : « Je vais me mettre au lit; je ne sais quand j'en sortirai, car ça ne va pas bien. » Et en effet il s'y mit et il n'en est sorti qu'après sa mort.

Il eut une vision vers une heure après midi.

Il est donc resté au lit depuis le 26 décembre 1851 jusqu'au 2 février 1852, jour de sa mort, qui arriva sur les 4 h. du soir, pendant qu'on chantait le *Magnificat* à la chapelle du Séminaire : ce que nous entendions parfaitement de la chambre du mourant.

Pendant tout le temps de sa maladie, il a toujours été un modèle de patience. Jamais il ne se plaignait; quelquefois il disait tout doucement : Oh ! c'est un martyr ! mais il conservait toujours son calme ordinaire, et à le voir si tranquille on aurait cru qu'il ne souffrait pas.

C'est pendant cette maladie surtout qu'on a pu remarquer combien il tenait à l'obéissance. Quand le médecin lui ordonnait quelques remèdes, il disait quelquefois : « Oh ! je crois qu'il ne connaît pas la maladie, et cela me fera plus de mal que de bien. Mais,

parce qu'il le veut, prenons-le toujours : le bon Dieu est le maître de les faire réussir ou non, les hommes n'y peuvent rien. » Il marqua surtout sa grande obéissance dans le dernier bain qu'il prit. Il se sentait très mal et il disait : « Je suis sûr que ce bain me fera du mal; mais on l'a ordonné, il faut le prendre. » En effet, presque aussitôt qu'il fut dans le bain, il perdit la parole, qu'il ne put recouvrer jusqu'à sa mort; depuis ce moment on ne pouvait presque plus l'entendre parler, je crois que cela arriva huit jours avant sa mort.

C'est aussi pendant cette maladie qu'il a fait voir combien il tenait à la modestie. S'il fallait prendre un bain, il avait soin de prendre lui-même, malgré sa grande faiblesse, une couverture sur ses épaules; avant de se mettre au bain, il l'étendait devant les yeux de celui qui l'assistait pendant ce temps-là; et ce n'est que, quand il était parfaitement couvert qu'il disait : « Laissez maintenant, asseyez-vous. Et quand il sortait, c'était la même chose.

On était obligé de lui changer les cataplasmes sur son côté toutes les heures; eh bien ! il ne voulait pas que personne le mit; mais il le prenait lui-même et il le mettait très adroitement sans que rien de son corps ne parût. Pendant qu'il était en santé, il avait un cautère; il ne voulait pas non plus permettre qu'on le pansât; il le faisait toujours lui-même.

Après sa mort, c'est-à-dire trente heures après, deux médecins vinrent faire l'autopsie; ses membres étaient aussi flexibles, comme ils étaient au moment de sa mort. Le lendemain, allant moi-même porter le cœur et la langue qu'on avait retirés pour les conserver, allant les porter chez un de ces médecins, accompagné de l'autre qui était venu me prendre à la maison pour me conduire, je lui faisais remarquer en route que le vénéré Père avait conservé la flexibilité dans ses membres et lui demandai si cela arrivait souvent. Il me dit que non, mais quelquefois, que c'était rare; ce que je regardai, moi, comme une marque de sainteté.

à M. Desgenettes :

ce 2 février, fête de la Purification
de la Sainte Vierge.

MONSIEUR LE CURÉ ET VÉNÉRÉ PÈRE,

Consummatum est!! Le sacrifice est consommé! Notre bien-aimé Père n'est plus. Nous sommes devenus orphelins et orphelins encore bien jeunes! Nous aurions eu encore tant besoin des lumières et de la direction de notre cher Père Supérieur! Enfin *fiat! fiat! amen!*

Notre cher malade est resté à peu près sans connaissance jusque vers 2 heures après-midi. A 2 h. environ, il ouvre tout à coup les yeux et paraît reprendre un peu de vie; il semble voir et entendre. On lui présente un crucifix; il le regarde et le contemple avec une avidité, mêlée de douceur et de suavité. On lui dit quelques paroles de piété telles que *In manus tuas commendo... Monstra te esse Matrem... Jésus, Marie, Joseph*, et autres semblables. Il semble comprendre. A chaque pensée qu'on lui exprime, ses yeux paraissent s'animer davantage; tantôt il les porte vers le crucifix, tantôt il les élève vers le ciel avec une expression indicible, la même qu'il avait lorsqu'il priait avec ferveur et instance.

Mais c'est surtout lorsque je lui ai présenté une image de Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras que son visage est devenu expressif et tout à fait radieux. Certains mouvements des mains paraissaient indiquer qu'il aurait voulu saisir, serrer l'image. Toute la partie supérieure de son corps faisait de petits élancements comme pour s'unir à la bonne Mère.

Ces différentes impressions qui se succédèrent produisirent dans sa physionomie une grande animation, qui tenait du ravissement et de l'extase.

Que c'était beau! que c'était touchant! que c'était céleste! Jamais de ma vie ce tableau ne s'effacera de ma mémoire ni de mon cœur. Vraiment, je n'étais plus triste. Mon âme éprouvait une surabondance de joie

spirituelle. Je pleurais, mais c'étaient des larmes de consolation et de bonheur.

Ce ravissement a duré environ pendant une heure de temps. Vers 3 h. 1/4, l'expression commençait à aller en diminuant, mais les yeux restèrent toujours fixés vers le ciel avec une grande expression de sainteté et de souffrance intérieure. La respiration se ralentit ensuite petit à petit. Enfin vers 3 h. 3/4 il s'est endormi doucement dans la paix du Seigneur, pendant que l'on chantait le *Magnificat*, à côté, à la chapelle du Séminaire et, si je ne me trompe, aux mots *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*. On lui a ensuite fermé les yeux pendant le *Gloria Patri*.

N'est-ce pas bien le cas de s'écrier ici : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus!*

Je viens d'être frappé par la pensée que non seulement notre vénéré fondateur, supérieur et père, est mort un jour de fête de la Sainte Vierge, mais encore un lundi, jour plus spécialement consacré au culte du Saint-Esprit. Ces deux circonstances semblent rappeler à la mémoire les deux branches dont notre Société est maintenant composée, ainsi que les deux dévotions qui doivent être l'objet de notre culte particulier.

Monsieur le Curé, le service funèbre devra avoir lieu mercredi à 9 h. du matin. Ce serait une grande consolation pour nous si vous vouliez bien venir chanter la sainte Messe et faire l'absoute. Comptant sur votre bonté, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Votre très dévoué fils en Jésus, Marie.

SCHWINDENHAMMER.

Cette lettre nous a été remise par M. l'abbé Le Roy, sous-directeur de Notre-Dame des Victoires en juin 1902. (*signé*) Barillec, *secr. gén.*

* * *

**Extrait de la Circulaire
du T. R. P. Schwindenhammer, 2 février 1854.**

Le P. Le Vavasseur vous a raconté comme il s'y est pris pour obtenir que notre saint fondateur consentît à nous manifester sa dernière pensée sur le choix de son successeur; il vous a raconté la contestation qui s'est élevée entre lui et moi en cette circonstance, où placés de chaque côté du lit de notre cher malade, nous avons lutté l'un contre l'autre pour ne point accepter le redoutable fardeau de la supériorité, et il vous a dit comment le bien-aimé Père a finalement tranché la question par ces quelques mots qui lui avaient coûté deux jours de prières et de réflexions devant Dieu et qu'il proféra en se tournant vers moi : « Je pense que c'est M. Schwindenhammer qui doit se sacrifier. »

* * *

de Mgr **Bessieux** à M. **Le Vavasseur Fr.** :

Rome, le 18 février 1852.

MON BIEN CHER MONSIEUR LE VAVASSEUR,

Je viens de recevoir votre lettre que j'attendais avec une vive impatience. Je vous remercie de tous les détails que vous me donnez. Je vois que vous avez agi avec beaucoup de sagesse pour connaître la volonté de notre cher Père, avant son départ pour le ciel, sur celui qui doit être notre second père. Sa volonté connue, je ne puis en avoir d'autre. Je croyais qu'il avait réglé les choses d'avance. Mais puisque les choses sont telles que vous me les rapportez, j'adhère de tout mon cœur à ce qu'il a exprimé; je ne vois pas qu'il puisse y avoir partage dans le choix de son successeur dès le moment qu'il a donné son avis. Je vous croyais nommé d'avance; je me fondais sur son choix, etc.

Nous n'avons pas retrouvé la lettre du P. Fr. Le Vavasseur dont il est parlé dans ces deux extraits.

Quelques jours après la mort du V. Père, dom Pitra publia une *Notice sur M. Libermann* (*Univers* des 1^{er} et 2 mars); il la termine ainsi :

Dieu lui accorda une longue et dernière maladie. Depuis dix ans, il en subissait les atteintes plus ou moins douloureuses. La souffrance ne fut sensible que lorsqu'il fallut garder le lit. Après avoir édifié quelques semaines ses enfants de Notre-Dame du Gard, Dieu lui donna un jour des forces inespérées pour venir sanctifier par ses derniers moments sa maison de Paris. Ces trop courts moments auraient suffi pour laisser d'impérissables souvenirs. Il ne nous appartient pas d'ouvrir au public cette chambre mortuaire où, pendant cinq jours passés entre la vie et la mort, on ne savait si c'était le temps qui se fermait ou si déjà le ciel était ouvert. Mais le secret de cette longue agonie, qui a coûté autant de larmes d'attendrissement que d'admiration, fut enfin compris quand on vit succéder à trois jours de calvaire une joyeuse fête de Notre-Dame, la Présentation de Jésus au Temple. La vie du mourant s'éteignait doucement. On atteignit trois heures. La communauté chantait les vêpres, que semblait encore entendre l'agonisant. On allait commencer le cantique de Marie. L'un de ses enfants, debout à son chevet, dit à ses confrères : Il va mourir pendant le *Magnificat*. On ouvrit une fenêtre qui donnait sur la chapelle, et comme on chantait au chœur ces paroles très distinctement entendues : *Et exaltavit humiles*, Marie recevait sa belle âme. Ses enfants qui l'entouraient l'embrassèrent une dernière fois en disant le *Gloria Patri* du saint cantique avec le chœur.

Dans le T. XXVIII, 2^e éd., de l'*Histoire de l'Église Universelle*, p. 671, l'abbé Rohrbacher a consigné ainsi ses propres souvenirs :

Sa mort précieuse devant le Seigneur arriva le 2 février 1852, fête de la Présentation de Jésus au Temple, tandis que la Communauté réunie au chœur pour les Vêpres du jour, chantait ces paroles très distinctement entendues de la chambre de l'agonisant : *Et exaltavit humiles*. Nous en fûmes témoin, étant dans ce moment-là même au pied du lit.

RETRAITES ET CONFÉRENCES
DONNÉES AU GARD PAR LE V. PÈRE

RETRAITES

DONNÉES PAR LE VÉNÉRÉ PÈRE AUX MEMBRES DE LA
CONGRÉGATION RÉUNIS A NOTRE-DAME DU GARD
AUX MOIS D'AOUT 1850 ET 1851 D'APRÈS LES NOTES
DU P. LANNURIEN.

I. — *Sur la résolution générale de bien observer
nos devoirs religieux.*

Motifs : 1^o Nous sommes à la Maison-Mère, nous devons donner aux autres l'esprit de la Congrégation. Si nous ne l'avons pas, comment le donner? comment l'auront-ils?

2^o Notre vocation. Dieu veut que nous soyons saints et il veut que nous le devenions par la pratique fidèle de nos devoirs religieux.

3^o Nous nous devons les uns aux autres le bon exemple. Influence de l'exemple sur l'esprit général d'une maison, d'une Congrégation.

Obstacles qui s'opposent à l'exécution pleine de cette résolution.

1^o Dissipation de l'esprit et préoccupations variées naissant de nos occupations, soit au dedans, soit au dehors.

2^o Affaiblissement et relâchement de l'âme, venant de la négligence dans les petites choses, du défaut de vigilance.

3^o Illusion qui fait préférer telle ou telle action, soit au dedans (lecture v. g.), soit au dehors (œuvres de zèle) à l'accomplissement de nos Règles. Souvent la cause de cette préférence est un attachement du cœur que l'on se cache à soi-même.

Moyens de combattre ces obstacles et de persévérer dans notre résolution.

1^o Pendant la retraite : examiner où nous en sommes par rapport à nos devoirs religieux, les causes qui nous ont fait y manquer. Résolution ferme, efficace.

2^o Après la retraite. Renouveler chaque jour cette résolution dans l'oraison, ou ranimer chaque jour sa ferveur, au moins de volonté, pendant ce saint exercice. — Compte rendu de chaque mois au supérieur; lui dire quelle a été dans le mois notre conduite à cet égard. — Fidélité exacte, dès aujourd'hui, aux plus petites règles. — Marie.

II. — *Régularité.*

Récapitulation des obstacles qui s'opposent à notre persévérance dans la régularité; faiblesse de notre nature qui tend toujours en bas. Nous allons, pendant cette retraite, faire un examen sur nos obligations : 1^o nos obligations comme religieux : régularité, obéissance, pauvreté, esprit de la Congrégation; 2^o obligations spéciales provenant de nos fonctions. Aujourd'hui, sur la régularité.

I. Quelques remarques sur la manière dont nous devons nous acquitter de nos exercices : 1^o il ne suffit pas de les faire, il faut les faire bien, de notre mieux, dans l'esprit que veulent nos Règles et Constitutions; 2^o il ne suffit pas de nous acquitter de ceux dans lesquels nous sommes vus, sous prétexte que manquer dans les autres ne scandalise pas; mais de ceux aussi qui sont prescrits pour être faits en particulier; 3^o il ne faut pas y chercher notre consolation ou notre goût, sans quoi cette consolation ou ce goût venant à manquer, nous manquons de fidélité. Nous ne sommes plus des enfants, n'agissons donc plus comme des enfants.

II. Exercices auxquels nous devons apporter une vigilance et fidélité toutes spéciales : l'oraison, l'examen particulier et en général tous les exercices qui se font en commun. Leur importance,

considérés en eux-mêmes : 1^o Dieu veut que nous nous

sanctifions en faisant cela et non autre chose; 2^o grâce spéciale attachée à ces exercices; 3^o édification pour nos confrères et pour ceux que nous formons; 4^o scandale : si l'un de nous manque à ces exercices, cela produit sur les autres une impression dangereuse; si deux ou plusieurs manquent, bientôt l'esprit de régularité est perdu dans la maison.

par rapport à nos fonctions : 1^o fonctions en dehors de la maison : qu'est-ce que tout le bien que nous pouvons produire dans un village, dans une communauté en ville, auprès de celui que nous pouvons faire et de la gloire que nous pouvons procurer à Dieu en formant de bons congréganistes, de bons missionnaires ou de bons prêtres? Examinons-nous et nous verrons qu'avec le bon zèle qui nous a fait manquer à la régularité, il y a eu souvent attache de cœur et recherche de ce qui nous plaisait davantage. — 2^o fonctions à l'intérieur : soyons certains que le plus grand bien que nous puissions faire pour les élèves ou novices, c'est la régularité, et cette régularité pour Dieu ne nous empêchera pas de faire suffisamment le reste, comme classe, exercices, etc.

III. Conclusion. — 1^o Prendre une forte résolution de tenir ferme à la régularité et contre les illusions qui nous en détourneraient. 2^o Ne pas manquer les exercices de règle sans permission; et avant de demander cette permission, examiner nous-mêmes, non pas si nous pouvons, mais si nous devons nous en exempter. Ce n'est qu'après cet examen que nous devons demander la permission au supérieur; et alors on lui expose simplement les motifs, sans chercher à l'entraîner, pour qu'il consente à notre désir. — A. M.

III. — *Jugement des Règles et Constitutions.*

Vice qui s'oppose à la régularité, favorisé par l'habitude et même le devoir que nous avons souvent de juger à cause de nos fonctions.

I. Il ne faut pas juger nos Règles et Constitutions.

C'est déraisonnable, car : 1^o pas de motifs; 2^o pas de bons résultats à en attendre, au contraire.

C'est contraire à l'esprit religieux : 1^o à l'esprit d'abnégation qui est le fond de l'esprit religieux, abnégation, non seulement de volonté, mais aussi du jugement propre; 2^o à notre consécration : en nous donnant à la Congrégation, nous avons fait un pacte avec Dieu et avec la Congrégation; nous avons consacré toutes nos facultés, cœur, jugement, etc., *ad quid venisti?*

Objections : 1^o J'ai l'habitude de juger. — Réponse : pour juger il faut deux choses, qu'on juge un inférieur, or ici la règle est supérieure; qu'on juge avec indifférence, or on ne devrait pas la juger avec indifférence, s'il était permis de la juger, car nous devons lui être affectionnés. — 2^o Je ne puis m'empêcher de juger. — Réponse : vous devez traiter ces pensées de jugement comme les mauvaises pensées quand elles se présentent à votre esprit; vous ne pouvez les empêcher de se présenter, soit ! mais vous pouvez et devez ne point vous y arrêter.

II. D'où viennent ces jugements?

De deux sources mauvaises, de l'esprit de critique, ayant pour principe l'orgueil et l'amour-propre; de la lâcheté : quand on devient lâche, la Règle déplaît et l'on cherche une excuse à sa lâcheté en jugeant la Règle.

III. Sur quoi en particulier portent ces jugements?

1^o Sur les prescriptions elles-mêmes. Mais si chacun pouvait juger et rejeter ce qui lui déplaît, toute la Règle disparaîtrait, car les jugements sont infiniment variés; ceci déplaît à l'un, cela à l'autre. D'ailleurs, c'est sous cette règle que vous avez promis à Dieu de le servir. C'est en l'observant que vous vous sanctifierez.

2^o Sur la perfection de ces Règles. Quelqu'un voudrait qu'elles fussent plus parfaites, v. g. qu'il y eût plus de mortifications prescrites, etc. — Réponse : vous n'êtes pas juge légitime de cela; parce que cela vous semble ainsi, est-ce une preuve que cela soit? — la perfection pour vous est là, et non ailleurs; vous êtes certain qu'en suivant ce que ces Règles prescrivent, vous atteindrez une bien plus grande perfection qu'en faisant, sans les suivre, n'importe quoi; — rien n'empêche, tout en observant ces Règles, que vous ne fassiez

bien davantage, pourvu qu'en ceci vous ne suiviez pas votre jugement propre, mais l'obéissance et la direction. *Hanc viam tenuere omnes Sancti.*

3^o Sur la forme. On voudrait que la forme fut plus parfaite, plus belle, autrement arrangée. — Réponse : enfantillage ! n'est-ce pas le fond que nous devons considérer ? — dans les œuvres qui viennent de Dieu ou que Dieu bénit, et dans les œuvres des saints en général, on ne trouve pas la perfection humaine de la forme ; Dieu se plaît à produire de grands résultats avec des choses humainement imparfaites. *Infirma mundi elegit Deus.*

M. le Supérieur nous propose, afin de nous renouveler dans la résolution de bien observer nos Règles et dans l'esprit religieux qui doit en animer l'observation, de renouveler solennellement notre consécration à la clôture de la retraite et de nous y bien préparer pendant ces jours de retraite. Quand nous avons fait cette consécration, ajoute-t-il, nous n'avions pas l'expérience, nous ne connaissions pas les difficultés, les obstacles, etc. ; aujourd'hui, nous avons cette expérience, nous la ferons avec plus de connaissance de cause et nous la ferons avec plus de générosité et sans réserve. — M.

IV. — *Pauvreté.*

Non moins nécessaire que la régularité pour nous maintenir dans la ferveur et dans l'esprit de notre vocation.

I. Motifs. — 1^o Exemple de Notre-Seigneur (crèche, Égypte, Nazareth, ministère, *non habet filius hominis ubi reclinet caput suum*) et ses paroles (ses recommandations aux apôtres et disciples. *Neque peram, neque...*). 2^o Exemple des apôtres et leurs paroles (*reliquerunt omnia... habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus*). 3^o Exemple de tous les saints qui se sont distingués par le zèle pour la conversion des âmes. 4^o Nos Règles. 5^o Notre double consécration, d'abord à la vie religieuse : un bon religieux, un homme tout consacré à Dieu et un homme qui ne tient à rien en ce monde

(voilà pour le cœur) et ce qui ne se préoccupe d'aucun souci humain qui le regarde (voilà pour l'esprit); or pour cela il faut la pauvreté; puis à la vie apostolique : celui qui est consacré à la vie apostolique s'est donné tout entier, a donné toute sa vie, ses facultés et tout son être à l'œuvre du salut des âmes, il faut qu'il ne songe pas par conséquent à lui-même, à son intérêt propre, à la vanité, à ses commodités, donc...

Objection : Mais nous ici nous ne sommes pas missionnaires, faisant notre classe, etc. — Réponse : 1^o nous avons la vocation apostolique, donc nous devons avoir l'esprit apostolique, quelque part que nous nous trouvions; 2^o nous devons l'exemple; les élèves ou congréganistes que nous envoyons ont l'œil sur nous, ils se forment sur nous; nous répondrons de leur perfection par l'exemple que nous leur aurons donné. Il ne faut pas qu'ils puissent dire que nous sommes comme les pharisiens qui disent et ne font pas.

II. Pratique qui nous est imposée par nos Règles : individuellement, ne pouvoir disposer de rien sans permission; pour la communauté, vivre pauvrement, nourriture, ameublement, etc.

III. Perfection avec laquelle nous devons chercher à pratiquer la pauvreté. — 1^o Être content quand il nous manque quelque chose. Se contenter de ce qu'on nous donne, quand bien même celui qui est chargé de nous le donner aurait pu mieux faire. Cependant il faut que la santé n'en souffre pas, ni par trop les convenances. 2^o User avec économie du bien de la communauté; il faut agir en pauvre, cependant sans affectation.

Nous n'avons pas voué un culte à la pauvreté comme les enfants de saint François d'Assise. Notre principal, c'est la vie apostolique; la pauvreté est pour nous une conséquence et une nécessité de notre vie religieuse et apostolique. Il faut donc que le but soit atteint, savoir, que nous n'ayons aucune préoccupation des choses humaines et que nous soyons aptes à travailler à la conversion des âmes. Pour ceci, devant être en rapport avec les hommes, nous devons observer certaines convenances; de là notre pauvreté doit surtout consister

dans la médiocrité, laquelle varie selon les lieux et les circonstances; ainsi, ce qui suffira dans les pays sauvages ne suffira pas au Gard, ne suffira pas à Paris. Mais en tout ceci, redoutons l'illusion et gardons-nous de dépenser plus que le nécessaire, selon les strictes convenances; évitons d'une part la préoccupation, de l'autre la recherche de nos commodités ou de notre amour-propre.

Faisons de sérieux examens et oraisons là-dessus; la pauvreté est fondamentale pour la conservation de l'esprit apostolique dans notre Congrégation. Examinons-nous avec soin et calme et craignons de nous faire illusion.

V. — *Esprit de la Congrégation.*

Dans notre conduite individuelle : abnégation.

Nous avons une grâce spéciale pour le but et la fin de la Congrégation; à cette grâce spéciale doit correspondre une certaine uniformité dans les dispositions et les moyens de tous pour arriver à notre fin commune : c'est là ce qu'il faut entendre par l'esprit de la Congrégation. Nous pouvons examiner cet esprit comme influant : 1^o sur notre conduite individuelle pour notre sanctification; 2^o sur notre conduite, comme membre de communauté; 3^o sur nos rapports avec les personnes du dehors; 4^o sur notre conduite dans le ministère et dans nos fonctions relatives au salut des âmes.

Dans notre conduite individuelle pour notre propre sanctification : l'esprit qui doit nous animer pour notre sanctification, c'est pour répandre, d'une manière générale, l'esprit de l'Évangile; par conséquent, deux conditions générales sont requises pour notre sainteté, l'abnégation, la vie intérieure. Quant à la pratique, elle ne sera pas la même en nous que dans un chartreux ou un solitaire; examinons donc quelle doit être pour nous, d'une manière spéciale, la pratique de cette abnégation et de cette vie intérieure, afin de bien connaître l'esprit qui doit nous animer.

Commençons par l'abnégation; nous devons l'examiner

sous deux rapports : rapport de la mortification, rapport de l'humilité. Aujourd'hui, sous le premier rapport.

Qu'est-ce que la pratique de l'abnégation pour nous sous le rapport de la mortification ?

Ce n'est autre chose que le détachement de nous-mêmes, le renoncement à l'amour de nous-mêmes, de notre bien-être physique, intellectuel, de l'esprit, du cœur, de la volonté. Il faut nous regarder et traiter comme un étranger; la vue des maux d'un étranger nous fait peine, mais ne nous jette pas généralement dans le trouble ou l'irritation. Il faut même de plus que la grâce nous enlève cette compassion naturelle pour la moindre souffrance, le moindre malaise que nous éprouvons; en un mot, il faut que nous soyons maîtres de nos impressions, que dans notre volonté nous soyons indifférents, ne tenant à rien, ne cherchant et désirant que la volonté de Dieu.

Conséquences : 1^o dans les choses qui nous font plaisir : nous nous y livrons tout entiers, en suivant nos impressions agréables, agissant naturellement et par passion, même en de bonnes choses, v. g. prédications, confessions, étude. Que faire? Sans doute nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une impression agréable; Dieu la veut et elle est utile pour nous aider. Mais il faut être maître de cette impression, ne point agir par la passion et l'entraînement, ne point y tenir, être calme et être prêt à faire toute autre chose aussi volontiers. — 2^o dans les choses qui nous font une impression de déplaisir et de peine : on se laisse aller à l'abattement, à un certain découragement, on rêve sa peine, on s'en nourrit, on fait juste ce qui est du devoir, on évite d'en faire plus. Que faire? Ne point se laisser aller à ce sentiment d'abattement, se livrer à cette fonction avec toute l'ardeur dont on est capable, la faire de son mieux, aller plutôt au-devant de la peine; loin de se contenter du strict nécessaire, ne point désirer d'en être débarrassé; encore une fois, ne tenir qu'au bon plaisir de Dieu.

Voilà en quoi doit consister notre mortification; c'est la mortification intérieure, qui ne paraît pas avec éclat

aux yeux des hommes, mais qui devant Dieu fait l'essence de l'abnégation véritable.

Quant aux mortifications extérieures, comme discipline, haïres, etc., ce ne sont que des moyens, ce n'est pas le fond de la perfection et il ne faut les faire que quand Dieu les demande, sans quoi elles peuvent être dangereuses. Sans doute, si quelqu'un sent pour elles un véritable attrait surnaturel, il ne faut pas s'opposer à l'esprit de Dieu; mais il ne faut pas les faire de son propre esprit; craignant que cela ne vienne d'un mauvais principe, de l'esprit propre et naturel ou de vanité ou d'amour-propre, du désir de sentir qu'on fait quelque chose de grand pour Dieu, de plus que le commun, ou de ce faux raisonnement que les saints dont nous lisons la vie, ayant fait des mortifications extraordinaires, nous devons faire comme eux. Dieu le leur demandait, les attirait; s'il ne nous attire pas, c'est que ce n'est pas ce qu'il nous demande pour notre sanctification. Ce qu'il demande certainement à tous, c'est la mortification intérieure.

Certains Ordres peuvent avoir pour vocation d'imiter la mortification de saint Jean-Baptiste; nous, ce n'est pas la nôtre, en général; imitons la vie intérieure et extérieure de Notre-Seigneur, qui avait en lui l'essence de la sainteté et qui l'a communiquée à tous les saints.

VI. — *Abnégation : humilité.*

1^o L'humilité est l'opposé de l'orgueil. L'orgueil est l'amour de sa propre excellence; l'humilité est l'amour de sa propre abjection, en tant qu'elle est voulue de Dieu; car ce ne serait pas une véritable humilité que de désirer une abjection plus grande que celle où Dieu nous a voulus. L'humilité dans l'intelligence est la vérité sur notre compte; l'humilité dans le cœur et la volonté est la perfection de l'amour pur de Dieu, car il faut aimer Dieu bien purement pour être content de son abjection, à cause qu'on se voit bien misérable créature et abjecte, mais dans la volonté de Dieu.

2^o Effets de l'orgueil ou de cet amour désordonné de notre excellence.

Dans l'esprit, illusion; les uns se croient plus parfaits, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, qu'ils ne le sont en réalité, de là vaine complaisance, jactance, présomption, hauteur; — d'autres, ne pouvant s'empêcher de voir qu'ils sont misérables, en éprouvent tant de peine qu'ils se croient plus misérables qu'ils ne le sont; de là, découragement, dépit, etc.

Dans le cœur et la volonté, l'ambition dans les uns et tout ce qui l'accompagne, — la vanité dans les autres avec le respect humain, les jalousies, les soupçons, etc.

Rien de plus subtil que l'amour-propre, car nous en sommes tous imprégnés; c'est le combat de chaque moment jusqu'à notre mort; toutes nos fibres en sont, pour ainsi dire, imprégnées; de là chacun de nos mouvements et actes est un piège, si nous n'y prenons garde sans cesse.

3^o Moyens d'acquérir et de pratiquer l'humilité : s'oublier soi-même, excepté en présence de Dieu, comme dans l'examen, ne point penser à soi; tâcher d'être oublié des autres, se conduire tout simplement de manière à ne point faire penser à nous; non pas qu'il faille faire en sorte qu'on nous juge mal (*videant opera vestra bona*), mais qu'on dise de nous : c'est un bonhomme, et non pas : c'est un saint; il ne faut pas non plus que l'on puisse s'apercevoir que nous cherchons à être méconnus; en deux mots : pureté d'intention parfaite, action commune.

Quant aux humiliations positives, voici les règles qui semblent le plus utiles : ne point s'humilier d'une manière remarquable extérieurement, à moins d'une inspiration, comme on a vu les saints, v. g. celui qui s'est fait passer pour fou; sans cet attrait puissant de la grâce, rien ne serait plus dangereux, et cela pourrait conduire à un grand orgueil; — quand il se présente une occasion où l'on peut subir volontairement une petite humiliation, on peut le faire, pourvu que d'une part il n'y ait aucun scandale et que de l'autre on ne s'aperçoive pas que nous subissons volontairement

cette humiliation; — lorsque la divine Providence nous envoie quelque humiliation non cherchée par nous, c'est alors qu'il faut la recevoir avec résignation, calme et amour.

Si nous pratiquons bien cette double abnégation, par le détachement de nous-mêmes et par l'humilité, nous aurons le fondement d'une perfection véritable et solide comme chrétiens, comme prêtres, comme religieux, comme directeurs.

M. le Supérieur n'a pas continué ces instructions. Pour la rénovation de la consécration, il a fait une excellente allocution.

1^o Il a expliqué que depuis le péché originel, se consacrer c'était se dévouer comme victime pour souffrir; 2^o que plusieurs d'entre nous n'auraient pas le bonheur d'aller mêler leurs sueurs aux souffrances de leurs confrères dans les missions; mais que notre vocation était cependant bien sublime et exigeait de nous un dévouement sans bornes puisque nous devons être l'exemple des autres et inspirer par notre exemple le courage et la générosité à ceux qui partent pour les missions, en sorte que plus tard dans leurs fatigues et peines, notre seul souvenir soit un encouragement; 3^o il s'est adressé ensuite aux scolastiques et aux novices, les appelant ses chers enfants, et il leur a fait comprendre qu'ils devaient s'unir à nous et nous accompagner de leurs vœux dans cette consécration que nous allions renouveler, puisque c'est en nous qu'ils doivent trouver des directeurs, des pères et des modèles; il les a engagés à nous aider dans cette tâche par leur docilité et leur piété, afin que tous nous ne soyons qu'un, animés du divin Esprit, dans la charité du Cœur immaculé de Marie.

VII. — *Sur l'esprit de la Congrégation en général.*

M. le Supérieur nous dit qu'avant de continuer selon le plan annoncé l'année dernière, il veut résumer l'esprit de la Congrégation en quelques mots.

L'esprit de la Congrégation consiste dans l'application simple et pratique des préceptes de la perfection évangélique à notre intérieur, pour devenir, par la direction de la grâce de Dieu, le fondement et le principe de notre conduite dans la vie religieuse et apostolique à laquelle Dieu nous a voués (textuel).

M. le Supérieur commente chacun de ces mots; il s'arrête spécialement à l'explication du mot *simple*; il dit que la simplicité doit faire notre esprit spécial; que nous devons pratiquer avec simplicité l'obéissance, la pauvreté, etc., et il observe et fait bien remarquer que pratiquer les vertus évangéliques avec simplicité, c'est les pratiquer dans la perfection, parce que c'est les pratiquer dans la vérité; c'est les pratiquer telles qu'elles sont conçues dans l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

VIII. — *Vie intérieure.*

I. Ce que c'est. Nous parlons ici, non de l'acte, mais de l'habitude. La vie est l'exercice de nos facultés actives. Quand l'impulsion qui les fait agir vient du dehors, des créatures, c'est une vie extérieure; quand elle vient du dedans, de Dieu vivant en nous, dans notre cœur, c'est la vie intérieure. Elle suppose donc la présence habituelle à nous-mêmes et à Dieu vivant en nous.

Dans la vie extérieure, on peut considérer deux degrés. Si ce qui donne cette impulsion à nos facultés est l'attache unique, passionnée aux créatures, elle est mauvaise; si cette impulsion vient, il est vrai, de l'action du dehors, des créatures, sur les sens et l'imagination, mais que cependant on veuille agir dans la grâce de Dieu et même par lui, cette vie n'est pas coupable, mais elle est toujours entachée d'un mélange impur de sentiments naturels, d'intentions humaines, et l'action est presque toujours ou très souvent naturelle.

La vie intérieure n'est autre que la vie de Dieu se répandant, du fond de notre âme où il réside, sur toutes nos facultés pour les faire agir et produire, comme du cœur le sang circule et porte la vie dans tous les

membres. *Ego sum vita... qui manet in me et ego in eo hic fert fructum multum.*

II. Moyens de l'acquérir. 1^o Déblayer, c'est-à-dire combattre, réprimer les inclinations naturelles, pour leur substituer les inclinations surnaturelles; 2^o disposer, c'est-à-dire travailler à acquérir l'empire sur soi-même, ce qui se fait par la mortification des sens, par la mortification des passions; 3^o unir, c'est-à-dire prendre l'habitude de tendre à Dieu par l'oraison.

III. Avantages. 1^o Fait acquérir la perfection des vertus sacerdotales et apostoliques; sans elle, pas possible; *sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, sic nec vos nisi in me manseritis*; 2^o fait abonder les grâces pour soi et pour le ministère, parce que l'homme intérieur est toujours à la source qui est en lui et y puise sans cesse.

IX. — *Effets de cette vie intérieure.*

I. Par rapport à nous-mêmes, en général.

1^o Sanctification, acquisition facile et prompte de toutes les vertus sacerdotales et apostoliques.

2^o Nous rend participants à l'immutabilité de Dieu, égalité permanente, non troublée par quoi que ce soit. De là, paix inaltérable. Qu'est-ce en effet qui trouble notre paix?

3^o Nous aide à réussir dans nos entreprises; comment? parce qu'elle nous donne constance, souplesse d'esprit et de volonté, tact surnaturel.

II. Par rapport à notre vie de religieux : nous fait pratiquer aisément et parfaitement la régularité, en ruinant les obstacles qui s'y opposent; l'obéissance, de même; la charité et nos autres devoirs envers nos confrères : les respecter, les aimer, leur être dévoué. C'est une suite du même principe de la vie intérieure : morts à nous-mêmes, recevant toute notre impulsion, action et mouvement de Dieu.

III. Par rapport à nos relations avec le monde : sainte liberté, rien du dehors ne peut nous donner une impression qui nous domine; — convenances et tact,

nous oubliant nous-mêmes et n'étant dominés par rien, nous nous proportionnons aux besoins et dispositions de chacun; — influence et domination, non recherchée, mais suite nécessaire du principe qui agit en nous et par nous.

* * *

DERNIÈRES CONFÉRENCES SPIRITUELLES
DU V. PÈRE AU NOVICIAT DU GARD EN MARS
ET AVRIL 1851.

Ce qui va suivre est l'analyse faite par un ancien novice des derniers entretiens spirituels de notre V. Père au noviciat de Notre-Dame du Gard, peu de temps avant sa mort. Bien que nous n'osions pas tout à fait garantir l'entière et parfaite exactitude de cette analyse, cependant on y reconnaît facilement la doctrine de notre V. Père, ses manières de dire et souvent même ses propres expressions (Note du P. Delaplace).

N. B. — Le P. Delaplace, qui était alors employé en second au noviciat et qui a aussi entendu ces dernières conférences les a complétées, en les faisant lithographier (P. Barillec).

1^{re} Conférence. — *Vocation. Fin du Noviciat.*

Messieurs, le bon Dieu vous a fait une bien grande grâce en vous appelant à la vie sacerdotale, religieuse et apostolique dans la Congrégation. Voyez d'où il vous a tirés ! *Quis sicut Deus noster?* Qui est semblable à notre Dieu qui habite les hauteurs et regarde ce qui est bas et petit dans le ciel et sur la terre ? Et ces autres paroles : *de stercore erigens pauperem*. Vous étiez gisant dans la poussière, dans la boue peut-être des inclinations mauvaises de la nature, dans l'état infect du péché.

Et Dieu malgré cela vous a regardés en pitié, il vous a choisis, et pourquoi ? Afin de vous mettre au rang des

princes et des princes de son peuple. Admirez son amour infini, humiliez-vous, soyez anéantis devant son infinie sainteté et miséricorde. Mais ce n'est pas sans motifs que Dieu a fait éclater cette si grande miséricorde à votre égard. Il a voulu faire de vous des âmes saintes, mortes au péché, mortes à la vie des sens, à la vie de la nature. Vous devez être des princes par votre vie pure et toute céleste, sous la conduite et l'influence de l'Esprit de Jésus-Christ, le roi de vos âmes, qui vous a pardonné, qui vous a donné de plus sa sublime vocation et qui veut être l'unique vie de vos âmes.

Et c'est dès maintenant au noviciat qu'il faut commencer à marcher dans la voie de la sainteté; autrement le terrain se comble, la route devient plus difficile. Mais pour travailler à acquérir la sainteté, il faut la chercher, et avant de la chercher, il faut la connaître.

Le temps de votre noviciat vous est donc d'abord donné pour étudier et apprendre à connaître la sainteté. Jésus-Christ est mort pour nous mériter ces lumières; il veut vous les communiquer et il vous les communiquera si vous êtes fidèles. Mais ayant ces lumières et étant appelés à la perfection, comme nous l'avons vu en commençant, vous ne devez pas les laisser sous le boisseau et les rendre stériles par une vie lâche et molle au service de Dieu. Il faut les réduire en acte par la sainteté pratique. Il y a plus, il faut courir dans les voies de Dieu, pendant le temps de grâces du noviciat. La raison en est qu'il n'y a que ceux qui courent qui ne se lassent point. Quand on va faiblement, on s'arrête bientôt; or, s'arrêter c'est reculer, quand il s'agit du travail de la sainteté. Comme un homme qui gravit une montagne avec une voiture, il doit l'emporter d'assaut et malheur à lui s'il s'arrête sur la pente rapide. *Regnum cœlorum vim patitur*, le royaume des cieux souffre violence.

Voyons Marie étudiant la parfaite sainteté en Jésus son divin Fils, toujours fidèle à ses lumières et marchant à grands pas dans la voie de la sainteté. Jésus était tout pour elle; qu'il soit aussi tout pour nous! Apprenons nous aussi et exerçons-nous tous les jours, ici, à ne plus vivre que par lui, en lui et avec lui.

2^e Conférence. — *Pourquoi n'avons nous pas connu jusqu'ici la sainteté?*

- Pourquoi n'avons-nous pas connu la sainteté puisque Notre-Seigneur est mort pour nous mériter cette connaissance? Il y a trois raisons : légèreté naturelle, — nous ne savions où l'étudier, — nous ne savions comment l'étudier.

1^o Légèreté naturelle. *Desolatione desolata est terra quia nemo est qui recogitet corde.* Nous avons vu la sainteté dans une autre sphère que celle où nous nous trouvons; nous avons jugé les saints d'une autre nature que nous. C'était un saint, disions-nous, comme si nous eussions dit : c'était un ange par nature. Donc ce qu'il a fait n'est pas bon pour moi, ses exemples ne m'obligent à rien.

La première chose à faire c'est donc de nous persuader intimement que Dieu veut que nous soyons saints, comme les saints que l'Église honore. *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.*

Et cette sainteté n'est pas une sainteté médiocre, telle quelle, mais illimitée : *Estote perfecti sicut et Pater vester cælestis perfectus est*; et surtout ce mot : *Veni ut vitam habeant et abundantius habeant.*

Il faut que l'Esprit-Saint déborde dans notre âme, pour que nous puissions le communiquer aux autres. Cette surabondance de l'Esprit de Dieu nous est donc due à nous, en conséquence de notre vocation, ou elle n'est due à personne. D'ailleurs, Dieu a-t-il versé, et si cruellement, tout son sang, pour ne faire de vous que de braves gens?

Avons-nous en effet jamais compris le prix immense de notre rédemption? Jugeons de la perfection de notre vocation par l'immensité de sa valeur, du prix qu'elle a coûté. Si Notre-Seigneur a voulu marchander et nous acheter au plus bas prix, à un prix modique, la moindre parole, la moindre action suffisait à racheter des millions de mondes. Et cependant trente années de vie cachée, trois années de prédications, sans avoir où reposer sa tête! et puis la croix! Notre-Seigneur ne nous a rachetés à un si haut prix que parce qu'il a voulu que les hommes

rachetés fussent saints; et remarquons que c'est pour nous, princes de la maison de Dieu, que sont les grâces les plus fines et les plus exquisés de la rédemption. Et puis, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a donné, toute sa vie mortelle, l'exemple de toute sainteté et de toute perfection. Dieu veut donc immensément que nous soyons saints puisqu'il a immensément fait et souffert à cette fin pour nous en donner l'exemple et nous en mériter la grâce. C'est la première chose dont il faut se convaincre.

La seconde chose à faire, c'est de prendre la résolution la plus intense possible de correspondre à la grâce de cette vocation.

2^o La seconde raison pour laquelle nous n'avons pas connu la sainteté, c'est que nous ne savions pas où l'étudier. Nous l'avons cherchée dans les livres; peut-être avons-nous donné une importance plus grande aux Saintes Écritures et à l'Évangile, mais nous l'avons lu, cet Évangile d'une manière telle quelle. C'est un moyen que cette lecture, mais ce n'est pas là en dernier ressort que doit se fixer notre âme pour étudier la sainteté; c'est en Jésus-Christ personnellement.

Il n'aurait pas eu besoin de faire tant de frais s'il n'avait voulu nous laisser que la lettre morte de l'Évangile; pas besoin d'établir tant de sacrements, pas besoin de perpétuer sa divine présence dans l'Église, présence spirituelle et corporelle.

3^e Conférence. — *En qui faut-il étudier la sainteté?*

C'est en Jésus-Christ qu'il faut étudier la sainteté. Les oracles divins sont on ne peut plus positifs et explicites, à chaque page et pour ainsi dire à chaque ligne. *Nemo venit ad Patrem, nisi per me.* Ces mots font voir que ce n'est pas un travail naturel, mais un don que le Ciel donne par grâce et ne s'emporte pas d'assaut, c'est-à-dire assaut des seules forces humaines, mais par l'assaut de la grâce. Il y a encore ces paroles : *Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum.*

La connaissance de la sainteté se réduit donc à deux choses : connaissance de Dieu, et des relations réciproques entre Dieu et l'homme. Or ce n'est que par Jésus-Christ médiateur que l'une et l'autre connaissance ont lieu.

1^o Connaissance de Dieu. La connaissance de Dieu en sa nature simple et purement spirituelle, l'homme ne peut y atteindre; il n'y trouve point de prise. On connaît bien les attributs de Dieu en spéculation, mais cette connaissance, pour ainsi parler, est factice, artificielle; elle laisse le cœur froid et aveugle, comme était celui des apôtres, jusqu'à ce que l'Esprit-Saint se communiquât à eux. Ce n'est point là la connaissance du Dieu vivant, ce n'est point cette connaissance vivante et véritable, qui embrasse et embrase le cœur au moins autant que la volonté. Un enfant connaît sa mère de la connaissance véritable et se jette sur son sein; il connaît bien aussi les autres personnes, mais il n'y a pas de vie dans cette connaissance, il n'y a pas d'attraction, ni d'amour.

C'est en Jésus-Christ et par Jésus-Christ que la connaissance de Dieu nous devient possible en devenant sensible. *Ego sum lux mundi*, a-t-il dit. C'est le foyer immense, c'est le soleil surnaturel qui éclaire et chauffe. En lui on voit tout, non pas que tout soit écrit en lui, mais il se passe quelque chose d'analogue même pour notre œil qui, éclairé par le soleil, voit les objets environnants. Cette lumière de la foi est une lumière d'intuition qui, quoique notre esprit ne l'analyse pas et ne doive pas l'analyser, est infiniment plus abondante que les lumières de l'esprit naturel produites par l'analyse. La foi est synthétique. Un autre texte qui fait voir que le travail humain n'est pour rien dans cette connaissance est celui-ci : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit*. Lorsque l'œil est bon, il n'y a qu'à l'ouvrir, et quand il y a lumière, il voit. Or, cela est l'image de la foi agissante qui nous fait adhérer à Notre-Seigneur par qui nous parvenons à la vérité et à la vie, car Notre-Seigneur est tout cela, c'est-à-dire la voie, la vérité et la vie. Notre-Seigneur dit encore : *Si quis sitit, veniat ad me et bibat, et fluent de ventre ejus flumina aquæ salientis in vitam æternam*. Ceci se rapporte spécialement à

nous, qui devons instruire les autres de la surabondance du Saint-Esprit qui sera en nous.

Tous ces textes reviennent à la même chose, mais ce sont diverses images, diverses formules, pour mieux s'accommoder aux diverses positions de notre âme. Donc, à n'en pas douter, toute lumière, toute sainteté vient de Jésus-Christ qui en est la source. C'est en Jésus-Christ seul, d'ailleurs, que l'union de Dieu avec l'homme est hypostatique et c'est dans cette union intime que consiste la connaissance de Dieu; c'est donc en Jésus-Christ et par Jésus-Christ que nous pouvons véritablement connaître Dieu.

En second lieu, c'est encore en Jésus-Christ et par Jésus-Christ qu'il nous est donné de connaître les rapports réciproques entre Dieu et l'homme. En Jésus-Christ Dieu s'unit tout entier à la nature humaine; en Jésus-Christ la nature humaine s'élève pour s'unir à Dieu. Jésus-Christ, en tant qu'homme, résume en lui toute la création et la rapporte à Dieu; c'est en ce nœud mystérieux qui unit la nature divine à la nature humaine et la nature humaine à la nature divine, que se trouve la connaissance des relations de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu. Nous sommes les membres de Jésus-Christ; donc, avec lui, nous sommes unis à Dieu, non pas hypostatiquement mais d'une manière très intime et également incompréhensible. Donc en Jésus-Christ seul se trouve la source vivante de cette connaissance animée de la sainteté.

Il faut pourtant lire un peu les livres spirituels et beaucoup l'Écriture Sainte, mais en Jésus-Christ comme s'exprime saint Paul, et tout le Nouveau Testament spécialement.

4^e Conférence. — *Comment étudier la sainteté.*

Étude pratique.

Les moyens doivent être en rapport avec la fin qu'on se propose; pour étudier les mathématiques on se sert de chiffres, etc. Là-dessus voir les premiers chapitres de la 1^{re} épître aux Corinthiens et surtout le 2^e chapitre,

où l'on trouve ces mots : *Spiritus omnia scrutatur etiam profunda Dei; ita et quæ Dei sunt nemo cognovit nisi Spiritus Dei.*

C'est donc l'Esprit-Saint qui est notre grand moyen dans cette science. Cette science de la sainteté est tout à fait différente de la science théologique; elle peut exister sans la théologie et très souvent la science théologique existe sans elle. C'est l'Esprit de Notre-Seigneur, habitant en nous comme dans un temple, qui nous l'enseignera, pourvu que nous l'écoutions. Il ne faut donc pas l'aller chercher ailleurs qu'en nous, ce docteur de la sainteté. Il nous a été communiqué dans le baptême, prenons garde d'empêcher son action. *Dirige, Domine Deus, in conspectu tuo viam meam.*

Il faut étudier la sainteté pratiquement, saintement, constamment.

1^o Pratiquement. C'est une difficulté de distinguer l'étude pratique de l'étude spéculative. L'étude spéculative de Dieu, c'est la théologie; c'est une étude de l'esprit.

L'étude pratique de Dieu, qui est la sainteté, c'est une étude du cœur, c'est-à-dire qui se fait par le cœur. Elle consiste à nous voir en Jésus-Christ et Jésus-Christ en nous. On se voit en Jésus-Christ comme dans un miroir; on y voit ses défauts et on voit les vertus dont on manque. On voit Jésus-Christ doux, humble, charitable, et en même temps on voit les différences qui existent entre soi et Jésus-Christ, différences qu'il faut toujours chercher à effacer.

Et cette étude a cela de particulier que Jésus-Christ se présente à chacun dans une perfection relative à sa position actuelle; c'est comme la manne qui prenait tous les goûts qu'on voulait lui faire prendre, selon ses dispositions. Voilà pourquoi tous les saints personnages parlent de Jésus-Christ avec des nuances différentes, parce que tous sont différents et se voient eux-mêmes en Jésus-Christ.

Il faut que chacun se sèvre des secours étrangers pour se mettre en rapport immédiat avec Notre-Seigneur et s'y voir soi-même comme dans une glace. Ce n'est

qu'alors qu'on se voit véritablement. En étudiant des auteurs, on voit d'autres hommes qui peuvent nous ressembler en quelque chose, mais ce n'est pas nous-mêmes que nous voyons.

Après qu'on s'est ainsi vu en Jésus-Christ, on voit Jésus-Christ en soi, c'est-à-dire qu'au lieu d'essayer de nous former nous-mêmes sur le modèle qui nous a été donné, nous attendons que Jésus-Christ vienne lui-même dans nous pour nous façonner par le travail de sa grâce. Car les efforts que nous pourrions faire pour acquérir de la ressemblance avec ce modèle, ne seraient que des efforts naturels, et par conséquent de nulle efficacité dans l'ordre surnaturel.

On voit cette étude pratique dans les gens simples, sans aucune instruction, et qui ont des vues magnifiques sur Dieu, vues purement pratiques.

La grâce de Notre-Seigneur ne nous est donnée que pour la pratique. Elle a trois effets : elle éclaire l'intelligence, elle échauffe le cœur, elle donne l'impulsion à la volonté. Une chose à remarquer tout de suite pour cette pratique, c'est de s'occuper uniquement de ce qu'on a à faire actuellement, sans s'occuper de l'avenir. Dieu ne nous demande qu'une chose à la fois.

Les défauts contraires à cette étude pratique sont l'étude systématique, les vues imaginaires, l'attachement aux simples formes.

L'étude systématique. — Les gens qui procèdent par raisonnement sont habitués à tout analyser et transportent cette disposition dans l'étude de la sainteté. Ils font des raisonnements très logiques, font provision de lumières pour l'intelligence autant qu'ils peuvent, ne croyant jamais en avoir assez, et étant gênés dans toute occupation qui entrave cette activité de leur intelligence.

Ce travail empêche l'influence de la grâce qui ne peut pas se faire jour dans une telle mêlée; on croit avoir beaucoup fait, quand on a ainsi fait une étude arrondie d'une question quelconque, de l'humilité par exemple. On s'imagine avoir beaucoup fait pour acquérir l'humilité lorsqu'on a encadré et presque encombré cette vertu

dans un torrent d'argumentation. On a une vue spéculative qui présente un bel ensemble et on se laisse persuader que c'est la vertu; mais aussitôt que le travail de la tête aura cessé, toute la machine croulera et il ne restera plus rien de vertu pratique. Il en est ainsi de toute vertu naturelle, qui ne dure qu'autant que l'effet naturel.

Le Saint-Esprit ne peut avoir action sur une âme ainsi disposée; l'amour court et vole, il aime à avoir les coudées franches; c'est un enfant qui joue sur le sein de sa mère; il ne faut pas se laisser attacher par la dialectique; il faut se laisser mouvoir par ce divin Esprit.

L'étude imaginaire. — On s'échauffe la tête et on se représente vivement les choses, et même avec violence; l'imagination est embrasée et dans le cœur il n'y a qu'un petit feu de paille, qui cesse presque à l'instant. Il faut être calme avec Notre-Seigneur. Cette exaltation de l'imagination fait qu'on se croit très vertueux parce qu'on est turbulent; et c'est une erreur très grave, parce qu'il n'y a rien; une fois cette exaltation passée, on ne peut faire le moindre acte de vertu. Sans doute qu'il faut se servir de l'imagination et de l'intelligence, mais que ce soit pratiquement.

L'attachement aux simples formes. — On s'attachera quelquefois aux simples formes. On aimera, par exemple, Boudon, M. Olier ou saint François de Sales, selon sa tournure d'esprit, parce que ces écrits sont tournés de telle ou telle façon, parce qu'il y a du sentiment, etc. Il faut toujours aller à la substance des choses et ne pas tant faire attention à la forme. Chacun donne tout naturellement à sa vertu la forme qui lui est propre. Ce n'est pas là le difficile. Il faut donc dans ces écrits considérer la substance. Mais là, où se trouve toute substance, en fait de vie spirituelle et de sainteté, c'est l'Écriture Sainte, que chacun peut arranger selon son goût et exploiter à son profit en étudiant dans l'Esprit-Saint.

Une marque pour connaître que c'est la grâce qui agit en nous dans la recherche de la sainteté, c'est quand le cœur est atteint et qu'on pratique les actes. La grâce passe comme un éclair par l'intelligence pour aller échauffer le cœur qui est le siège de la sainteté.

5^e Conférence. — *De l'étude pratique de la sainteté (suite).*

Ce qu'il faut observer par rapport à cette étude pratique de la sainteté se réduit à trois choses presque identiques : résolution ferme et efficace, aller en toute humilité, aller en toute simplicité.

1^o Résolution ferme et efficace. Ferme : coûte que coûte, il faut que je sois un saint. Mais qu'arrive-t-il? Lorsqu'on voit un acte de vertu héroïque qui a été pratiqué par une âme généreuse, on coupe court à la grâce divine et on se met hors ligne, en disant : c'était un saint, moi je ne le suis pas, donc je ne suis obligé à rien : c'est un pur sophisme. — Efficace : dès que Notre-Seigneur nous a communiqué une lumière, dès qu'il demande de nous un sacrifice, de suite tout accorder, quoi qu'il en coûte. Si on triomphe de la première difficulté, si on ne repousse pas la grâce, elle s'étendra dans l'âme et s'en rendra maîtresse, et alors on trouvera le rayon de miel dans la gueule du lion, c'est-à-dire que l'âme se remplit de suavité quand elle a sacrifié son amour-propre, quand elle s'est abandonnée à la grâce; *sto ad ostium et pulso; si quis mihi aperit, intrabo et cœnabo cum illo*. Dieu ne force pas la porte de l'âme habituellement; cela n'a lieu que comme une sorte de prodige à l'égard de grands pécheurs que Dieu enlève; ce n'est pas la voie que Dieu suit avec ses serviteurs.

2^o Aller en toute humilité. Elle consiste ici à ne pas chercher des lumières éblouissantes, des voies lumineuses et éclatantes qui nous fassent remarquer; ne pas se retourner en soi-même pour donner aliment à la complaisance de l'amour-propre en se voyant ainsi orné, ne pas jeter des regards de complaisance derrière soi pour s'admirer. La lumière n'est pas pure quand elle éblouit et qu'elle étourdit, quand on y met sa complaisance.

Ne pas être exigeant avec le bon Dieu, se contenter des grâces qu'il donne, les utiliser et les exploiter avec un soin extrême, mais ne pas rechercher l'éclat. Voir, sentir sa misère et y demeurer humblement, patiemment, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous en retirer. Il nous

délivrera en temps convenable; nous sommes toujours trop empressés; employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour nous corriger et n'attendre le succès que de la seule miséricorde de Dieu.

3^o Aller en toute simplicité, c'est-à-dire sans chercher à faire prévaloir nos intérêts propres et nos goûts sur la volonté de Dieu : c'est à lui à nous diriger dans la voie. *Si oculus fuerit simplex, totum corpus lucidum erit*; d'où il suit que lorsqu'il ne se met aucune vue d'intérêt propre entre la volonté de Dieu et nous, alors nous sommes environnés de lumière, comme l'œil pur et sans trouble voit clair.

Je veux telle chose, je la désire beaucoup, je ferais pencher la volonté de Dieu de ce côté là, si je pouvais : voilà qui est contraire à la simplicité. Abandonner à Dieu le soin de tout notre être; il est notre bon père.

6^e Conférence. — *Étude sainte de la sainteté.*

La deuxième qualité de l'étude de la sainteté, c'est qu'il faut étudier saintement. Or qu'il faille étudier la sainteté saintement, l'Écriture en fait foi (voir 4^e conférence) et métaphysiquement parlant, cela est aussi nécessaire; la sainteté est dans l'ordre surnaturel, donc pour l'étudier il faut se mettre dans l'ordre surnaturel, c'est-à-dire se laisser diriger par l'Esprit-Saint.

Sans doute on peut avoir une connaissance naturelle de la vérité surnaturelle, mais cette connaissance n'est point intime, elle ne change pas l'âme, ne se manifeste pas par des effets surnaturels. On a beau se casser la tête à étudier la vérité naturellement, jamais on ne va au delà de la spéculation, cette spéculation qui n'est autre chose que la science qui enfle et n'édifie pas.

Cette doctrine, du reste, n'est autre chose que l'enseignement de la théologie, qui dit qu'on ne peut rien faire que par la grâce dans l'ordre surnaturel.

Or, cette grâce qui doit nous élever dans la sphère surnaturelle au-dessus de nous mêmes, et que l'on nomme grâce sanctifiante, nous est communiquée en germe dans le baptême; cette grâce sanctifiante renferme la foi et

l'amour en germe et tend dans cesse à se dilater en éliminant notre action naturelle.

Cette dilatation, ce travail de développement n'est autre chose que l'œuvre de la sainteté qui va toujours progressant.

Mais cette grâce ne peut agir sans notre coopération; elle est liée pendant notre enfance et ne se développe que lorsque nous devenons capables d'y acquiescer et que nous y acquiesçons réellement. Ici se manifestent deux états de l'âme : l'union contemplative, l'action pratique, qui sont ce qui donne ouverture au développement de la grâce sanctifiante.

1^o L'union contemplative. C'est cette soif de Notre-Seigneur, ce besoin que nous sentons d'aller chercher en lui la lumière et la force dont nous avons en nous le germe et qui prennent leur développement par ce rapport direct qui s'établit entre Notre-Seigneur et nous.

Cette soif ou élévation de l'âme à Dieu, c'est ce qu'on appelle oraison. Donc l'oraison est nécessaire pour la vie de l'âme, comme l'air que nous respirons et la lumière du soleil le sont à la vie du corps.

La nature de cette union contemplative peut se comparer à l'état d'un enfant qui veut être sans cesse avec sa mère, ne mettant qu'en elle sa confiance et son amour; sans cesse il est prêt à appeler maman. Il y a diverses espèces d'oraisons et chacun a la sienne propre dans ses nuances. Pour la connaître cette voie par laquelle nous devons marcher, il faut se reporter au temps de la dévotion sensible et remarquer quelles étaient alors nos dispositions spéciales : c'est notre voie, celle où Dieu veut que nous marchions. L'union contemplative n'est pas aussi nécessaire que l'action pratique. Une union contemplative plus parfaite, avec une action pratique moins parfaite constitue une perfection moins grande qu'une action pratique bien parfaite, jointe à une union contemplative qui l'est moins.

L'union contemplative doit dominer naturellement dans les ordres contemplatifs; l'action pratique doit être

plus caractéristique dans les missionnaires de Jésus-Christ. Cette action pratique consistera à se sacrifier pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sans éprouver de grandes douceurs intérieures habituellement.

7^e Conférence. — *De l'union contemplative.*

Chacun a sa voie particulière, parce que la grâce se prête aux dispositions accidentelles ou permanentes de notre âme pour devenir l'âme de notre âme.

Avant d'arriver à la contemplation, qui est le vrai état d'oraison, on passe habituellement par l'oraison de méditation, qui n'est pas à proprement parler une oraison, mais une préparation à l'oraison, et par l'oraison d'affection, où l'on éprouve des sentiments violents jusqu'à absorber notre âme.

Quant à l'oraison de contemplation, qui est seule véritablement oraison, elle consiste dans un rapport constant et habituel de notre âme avec Dieu. C'est l'exercice de la présence de Dieu et plus ou moins de sentiment de cette présence. Il y a trois degrés dans l'oraison de contemplation : 1^{er} degré : absorption de l'âme, qui est dégagée de tout ce qui l'environne, qui ne s'occupe que de Dieu seul, suavement et sans violence, comme un petit enfant dans le sein de sa mère; 2^e degré : on n'est pas absorbé en Dieu, mais on y revient sans cesse, sans aucun travail et comme instinctivement, durant ses occupations, de telle sorte qu'on ne peut s'empêcher de penser fréquemment à Dieu, comme un ami pense fréquemment à celui qu'il aime; 3^e degré : on ne revient pas instinctivement à Dieu, il faut un acte pour cela, mais cet acte est facile et agréable.

Ce 3^e degré est très favorable à la vie apostolique; on s'occupe et on n'est pas distrait. Dans cet état il arrive qu'on n'éprouve point de sentiments explicites devant Dieu; on est là devant lui presque passif, sans souffrir, il est vrai, mais aussi sans jouir ni agir. Dans cet état, on a peine à faire une heure d'oraison; on aime mieux jeter un regard sur une pensée et agir à l'extérieur. Cette action extérieure contribue alors en quelque sorte à

favoriser l'oraison, comme la promenade ou tout autre exercice modéré favorise la digestion.

Quoique l'union contemplative ne soit pas aussi parfaite que l'action pratique, cependant il faut s'y appliquer, parce que sans elle on ne peut réussir facilement dans l'action pratique; et l'action pratique n'est bonne qu'autant que l'union contemplative y est jointe.

8^e Conférence. — *De l'union pratique.*

L'action ou union pratique consiste à se dépouiller de ses impressions naturelles pour ouvrir son âme aux impressions divines. Tandis que l'âme est esclave de ses impressions naturelles, elle est comme un corps opaque et ne laisse point d'entrée à la lumière surnaturelle de la vérité.

Au contraire, dès que nous dominons ces impressions naturelles et que nous sommes tout appliqués à recevoir les communications divines et à agir, alors notre âme acquiert le mouvement ou la vie; elle devient spirituelle et transparente, de même nature que la vérité divine qui alors s'infiltré en elle sans obstacle et comme naturellement. On a en soi surabondance de vérité, on respire la vérité, on s'en nourrit, on voit les choses de Dieu sans effort et clairement, parce que notre âme est dans son élément, la lumière divine.

Il y a deux choses à faire dans cette action pratique ou cette union pratique avec Dieu.

La première est de réprimer les impressions naturelles qui sont de trois genres : 1^o impressions actuelles des sens; 2^o impressions morales qui ont rapport au passé ou à l'avenir, dans le même ordre que les impressions des sens pour l'actualité; ce n'est autre chose que cette même impression des sens qui se reproduit par le fait de l'imagination, laquelle va prendre ses impressions dans le passé ou l'avenir; 3^o impressions purement intellectuelles, comme l'orgueil ou l'amour-propre.

La deuxième chose à faire est de se laisser impressionner par la grâce divine, qui tend sans cesse à nous infuser la foi et l'amour, double élément de la vie surnaturelle.

Il faut travailler à l'union contemplative et à l'union pratique conjointement, pour leur perfection mutuelle et leur réunion, à l'effet de former la vie complète.

On peut avoir des distractions dans l'oraison sans cesser d'être uni à Dieu. Souvent, il arrive qu'on est tout embrouillé dans son oraison; non seulement on ne peut pas se rendre compte de ce que l'on fait; on ne sait même pas si l'on fait quelque chose; on est dans une passivité qui fait croire que la besogne ne marche pas, que l'on entrave l'œuvre de Dieu. Eh bien! c'est alors peut-être que l'action divine est plus efficace, parce qu'elle a plus d'empire sur nous, qu'elle agit presque seule; et on le remarque bien lorsque, à la suite d'une oraison de ce genre, on se sent éclairé et fortifié pour faire le bien.

Une remarque capitale, c'est de ne point donner prise aux mouvements de l'amour-propre dans notre oraison; il faut se persuader intimement et voir par expérience que par soi-même on n'est pas capable d'un lambeau d'oraison, que c'est le fait de la seule miséricorde divine qui, en descendant vers nous, veut bien nous mettre en communication avec elle.

Un texte de la Sainte Écriture, qui prouve bien que l'union pratique consiste à réprimer la nature et à se laisser impressionner par la grâce, est celui-ci : *Abnega temetipsum, tolle crucem tuam et sequere me.* — *Abnega temetipsum*, se renoncer soi-même, c'est-à-dire ne tenir aucun compte de soi-même; bannir toutes ses impressions naturelles, pour chercher à ne plaire qu'à Dieu seul. *Tolle crucem tuam.* Bien loin d'écouter ses aises, il faut au contraire ouvrir les ailes de la foi pour voler au-devant des peines et des croix. Il faut les prendre sur soi sans ménagement, ces croix, assurés que Dieu nous sera en aide et nous attirera là-haut où il a été suspendu. *Et sequere me.* En agissant ainsi, on suit Notre-Seigneur, on l'imité. Et alors pour se soutenir et ne pas s'égarer, ne jamais le perdre de vue, puisqu'il est toujours dans le chemin devant nous, portant le premier la croix, une immense croix et se retournant souvent en arrière pour nous aider à porter la nôtre, la porter lui-même tout à fait et nous faire abonder de joie au milieu des tribulations.

9^e Conférence. — *Suite de l'union pratique.*

Il faut que tout notre être soit uni à Dieu et cela ne se peut que par l'union pratique.

Mundus me non cognovit, Pourquoi Notre-Seigneur appelle-t-il les hommes *mundus*? Parce que les hommes s'appliquent tellement à la jouissance des choses naturelles, qui sont dans le monde, que leur âme en est toute imprégnée; elle est identifiée, pour ainsi dire, avec ce monde, ces créatures naturelles. Or notre esprit ne peut être à deux choses à la fois, au naturel et au surnaturel : *nemo potest duobus dominis servire*. Saint Paul dit : *Homo carnalis non intelligit quæ Dei sunt, sed homo spiritualis dijudicat omnia*. Ce mot *dijudicat* signifie qu'il a le tact des choses surnaturelles et non seulement des lumières ou notions passagères, comme on a dans l'oraison, mais qui s'en vont et laissent l'esprit se disloquer.

Toute cette action pratique se comprendra mieux par des comparaisons. Voyons comment agit le monde, comment il a agi sur nous, comment nous devons en triompher.

1^o Comment agit le monde. Il est tout entier à son affaire et la connaît à merveille. Les fils du siècle ont plus de sagesse, dit Notre-Seigneur, que les enfants de Dieu, c'est-à-dire qu'ils connaissent mieux leurs affaires.

Un diplomate possède sa science merveilleusement et s'y applique sans relâche et avec goût; c'est sa vie à lui; il a besoin de cela. Les ouvriers, chacun en son genre, les artistes savent juger de suite de l'objet de leur art, mais ils s'y adonnent aussi tout entiers. Il faut arriver au point de nous identifier de la même façon avec la science du salut, de telle sorte que nous marchions bien sans avoir besoin d'y réfléchir beaucoup.

2^o Comment le monde nous a dominés. Si nous n'étions pas nés dans le péché ou si la grâce du baptême, en guérissant notre âme, ne l'avait pas laissée comme en écharpe, nous aurions triomphé du monde et tout eût été réglé en nous. Mais nous sommes nés dans le péché et, après avoir reçu le germe du salut, nous sommes restés bien informés encore. Le péché nous a subjugués, tyrannisés; nous aussi nous lui avons donné prise.

C'est par les trois genres d'impressions ci-dessus mentionnés qu'il nous a dominés et captivés : 1^o impressions physique ou des sens, comme la trop grande délectation dans le boire et le manger; 2^o impressions morales, qui se trouvent dans la sphère de l'imagination; elles vont plus près de l'âme et lui font plus de mal; elles ont lieu souvent lorsque nous laissons notre âme revenir sur des impressions physiques qui d'abord ne nous avaient pas fait grand mal, mais qui saisies par l'imagination sont transportées dans une sphère spirituelle en quelque sorte et mises en contact direct avec l'âme, à laquelle elles peuvent porter un immense préjudice. Par exemple, une parole nous a été dite et nous a fait un peu de mal, mais pas beaucoup; plus tard, l'imagination a son retour sur cette même parole et la transmet à l'âme en se l'assimilant; c'est alors que l'irritation devient forte et que l'ennemi commence à avoir prise sur nous; 3^e impressions intellectuelles, vues de l'amour-propre, qui consistent à se retourner sur soi-même et à mettre sa complaisance dans les dons de Dieu, comme si c'était quelque chose qui nous appartînt.

10^e Conférence. — *Étude constante de la sainteté.*

La 3^e qualité de l'étude de la sainteté est la constance. Nous avons déjà dit qu'il faut étudier la sainteté pratiquement et saintement; maintenant, que ce mot constamment ne nous effraie pas; ne regardons pas cela comme une rude besogne. L'étude de la sainteté est plutôt un délassement qu'une peine : *Jugum meum suave est et onus meum leve*, a dit le Maître; qu'on ne s'effarouche donc pas à la pensée des sacrifices qu'il faudra faire constamment. S'ils sont impossibles à la nature qu'ils tendent à briser, la grâce qui est conférée donne la force pour cela et fait même goûter une joie douce et sainte dans ces sacrifices, de quelque nature qu'ils soient. On trouve même une saveur délectable au fond de l'âme, alors que la surface est livrée à la sécheresse, à l'angoisse et aux désolations spirituelles.

La sainteté coûte à ceux qui ne s'y adonnent qu'à

moitié et qui se trouvent toujours à l'étroit; ceux au contraire qui y vont généreusement trouvent d'ineffables délices, des joies toutes pures que la nature ne peut comprendre : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus.*

Rien n'arrête dans la voie parce que c'est la grâce qui porte. L'âme est comme un vaisseau balotté en pleine mer et qui est poussé par le vent. La marche dans la voie spirituelle est semblable à un voyageur qui veut gravir une montagne; s'il va doucement, il sera brisé d'accablement; si au contraire, il prend son âme à deux mains et va généreusement, il est arrivé au haut, presque sans avoir ressenti sa peine (1).

C'est ainsi qu'il faut faire dans la vie spirituelle : sacrifier, sacrifier toujours, et complètement, et généreusement : les demi sacrifices, sur lesquels on marchande, sont accablants et les sacrifices complets sont suaves.

Cependant il ne faut pas se faire illusion; notre pauvre nature est là qui nous donnera quelque embarras malgré tout; mais aussi triomphe-t-on de ces embarras comme de tout le reste. Ce sont la faiblesse du cœur, l'imagination, l'amour-propre.

1^o Faiblesse du cœur. On se sentira déconcerté devant les sacrifices : quoi ! toujours des épreuves et des épreuves progressives ! Alors, prenons l'élan : allons donc, mon âme, est-ce que tu n'a pas la grâce ? Tu n'as pas encore résisté jusqu'au sang et la mort de la croix. Allons ! j'en ferais bien plus encore avec la grâce de mon Dieu ! Une mortification bien appliquée ou le simple élan de l'âme la réveille, la dégoûte et nous met à flot, et nous allons mieux que jamais. Le souvenir d'une action semblable de Notre-Seigneur ou d'un saint produit aussi cet effet.

Il faut remarquer que souvent, après une oraison, Notre-Seigneur présente l'occasion pratique, comme s'il disait par exemple : Mon enfant, je viens éprouver ta fidélité, mais ne crains pas, je suis là pour t'aider !

(1) Le Vénéré Père, dans son pèlerinage à Lorette, se trouvait fatigué au pied d'une montagne; il frappe du bâton en disant : qu'est ce que cela signifie ? Prend l'élan, et arrive au haut, sans avoir ressenti de peine. (Raconté par lui-même.)

Un second remède contre la faiblesse du cœur, c'est d'aller tout dire à son directeur. Lorsqu'on se voit faiblir dans quelque vertu, la charité par exemple, allons de suite trouver notre directeur, et plusieurs fois, s'il en est besoin.

2^o L'imagination a deux effets, le trouble, l'illusion. L'imagination bâtissant en l'air comme on bâtit des châteaux en Espagne, l'âme se sent de plus en plus vide par ce travail de l'esprit; elle se trouble alors et cherche à remplir ce vide par la contention. La contention, toujours mauvaise, consiste à vouloir emporter une vertu, un bien spirituel, comme d'assaut, par ses seuls efforts naturels; on croit bien faire, et ces efforts étant inefficaces, le trouble s'augmente de plus en plus; on s'épuise en vains efforts et l'on ne fait que s'enfoncer davantage.

Nous ne pouvons trop nous convaincre, du fond du cœur, que nous ne pouvons rien par nous-mêmes dans l'ordre surnaturel, rien rectifier en nous de défectueux; ni raideur, ni animosité! nous ne pouvons même pas faire un seul acte véritable d'humilité. On ne peut que se fatiguer et se mettre hors d'haleine en pure perte.

Ce qu'il faut faire, au lieu de se laisser aller à la contention, c'est de n'espérer qu'en la bonté et miséricorde divine; mais aussi y espérer solidement, de toute son âme. C'est un père infiniment bon, qui n'a rien tant à cœur que de pouvoir glisser ses bienfaits dans l'âme de ses enfants aveugles, qui n'y font pas attention et s'en éloignent. Souvent le bon Dieu, touché de compassion pour les âmes qui se donnent du mal par la contention, leur envoie la lumière, et cela va bien alors.

L'illusion consiste ici à se croire dans le bon chemin et bien avancé en vertu, tandis qu'il n'y a que du factice, c'est-à-dire que tout cela ne se trouve que dans l'imagination.

3^o L'amour propre a aussi son siège dans l'imagination; on n'est gonflé que parce qu'on n'est pas présent à soi-même et à Dieu; car, lorsqu'on se voit tel que l'on est, on se méprise et l'on n'est nullement tenté de se

croire quelque chose par soi-même. Demeurer donc en face de soi-même et de Dieu pour éviter ces divagations de l'amour-propre. Du reste, il faut mépriser l'amour-propre auquel la volonté n'a pas de part.

11^e Conférence. — *Retour sur l'oraison d'union contemplative, sans laquelle nos œuvres sont imparfaites.*
Oportet adorare in spiritu et veritate.

Théorie des passions. Nous avons en nous le désir essentiel du bonheur; c'est un bon mouvement que Dieu a mis en nous, pour que nous cherchions à le satisfaire en lui. *Ego ero merces tua magna nimis.* Depuis le péché, ce mouvement est devenu dérégulé et se porte vers la créature, au lieu du Créateur.

Ce besoin du bonheur inné dans le cœur de l'homme, nous le satisfaisons par l'amour; l'amour est donc le principe des passions; c'est le ressort qui met notre âme en activité. L'amour nous porte vers ce que nous aimons et, par contre-coup, fait que nous repoussons ce que nous n'aimons pas. Ce second mouvement, qui est l'amour négatif, se nomme haine. Ces deux mouvements s'appellent espérance et crainte, si leur objet est dans l'avenir. Il y a ainsi quatre passions principales, l'amour, la haine, l'espérance et la crainte. Il faut chercher à se rendre maître de ces passions comme on dompte un cheval fougueux, et on le peut avec l'aide de la grâce. Voyons ce que Dieu a fait dans les saints, dans ceux chez qui les passions étaient les plus fortes.

Dieu donne à cet effet sa grâce par surabondance. Il faut que ces passions soient soumises à cette grâce, comme un cheval au frein et à l'éperon de celui qui le conduit.

Il faut du temps, sans doute, pour arriver là, surtout pour arrêter les mouvements indélébiles des passions, mais une fois que c'est fait, c'est une vie heureuse. Le divin Maître l'a dit et sa parole est véritable : *Jugum meum suave.* Dans la lutte, jamais de trouble ni d'inquiétude, si on est subjugué, mais revenir sans relâche au combat et attendre avec confiance la victoire de la

miséricorde divine. Fidélité sans contention, et on remplit les vues de Dieu sur soi. Les passions sont devenues des moyens de sanctification; la grâce règne sur elles et tout est soumis à Jésus.

12^e Conférence.

Divers degrés de sainteté. De l'homme et du chrétien.

Jusqu'ici on a vu la théorie de la sainteté en général; maintenant, quelques mots sur le degré de sainteté que comporte chaque genre de vocation.

Il y a d'abord à distinguer : l'état naturel, l'état chrétien, l'état religieux, l'état du religieux missionnaire ou vie apostolique.

Ce qui est plus élevé renferme en soi ce qui l'est moins; donc, il nous importe de connaître chacun de ces états, nous qui sommes placés au sommet de l'échelle et qui devons, en conséquence, renfermer éminemment la sainteté spéciale de chacun de ces états.

1^o L'état naturel ou la loi naturelle, qui régit l'homme en tant qu'homme, renferme deux parties l'une négative et l'autre positive, et cela envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même.

Partie négative. Envers Dieu : ne jamais aller contre la volonté de Dieu, c'est-à-dire ne point l'offenser, quoi qu'il puisse nous en coûter. — Pour soi-même : suivre le principe gravé dans notre âme et qui se sent. — Pour le prochain : suivre cette maxime, ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qui te soit fait à toi-même; et plus explicitement, ne pas faire du mal au prochain, lui faire le bien qui ne coûte pas, supporter ses défauts.

Partie positive. Envers Dieu : l'aimer de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son âme et de toutes ses forces, car comme créature on se doit tout entier au créateur. — Envers soi-même : chercher son véritable bien. — Envers le prochain : l'aimer comme soi-même.

En aimant ainsi Dieu, soi-même et le prochain, on accomplit toute la loi naturelle. On ne sort point ici de la stricte justice, et le sauvage lui-même est tenu d'accomplir ainsi la loi naturelle.

2^o L'état chrétien. Ici un principe nouveau vient s'ajouter à la nature pour l'animer et, par conséquent, elle doit davantage. Ce principe, c'est la grâce de Jésus-Christ qui fait vivre le chrétien de la vie de Jésus-Christ. *Ego sum vitis, vos palmites.*

On ne fait donc des actes chrétiens qu'autant qu'on est uni à Jésus-Christ, comme la branche au tronc. C'est donc par un principe surnaturel, une sève divine, que vit le chrétien. Cette sève descend à nous par les sacrements et nous y correspondons par la prière.

Cette prière, c'est surtout la prière de l'Église, c'est l'office divin, c'est substantiellement le saint Sacrifice, qui est l'essence de la prière et dont toutes les autres prières ne sont que des dérivations.

Or, comme prêtres, nous sommes établis de Dieu chefs des chrétiens; nous sommes les grosses branches, qui reçoivent immédiatement la sève du tronc qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, et nous devons nourrir les rameaux de la surabondance qui nous est donnée.

Si nous sommes simplement des canaux qui ne font que transmettre, nous sommes dans le désordre et agissons contre la nature des choses établies de nous. C'est par nous immédiatement que s'offre le saint Sacrifice, c'est par nous que se transmettent les grâces surnaturelles; donc, nous devons en être remplis en surabondance.

Mais pour ne parler que des simples chrétiens, le chrétien doit plus faire que l'homme envisagé en tant qu'homme seulement : aimer Dieu au-dessus de ses forces, à l'aide de la grâce, comme Jésus-Christ aime Dieu son Père. Et par rapport au prochain, il doit dépasser un peu les bornes de la stricte justice pour entrer dans la miséricorde, en faisant quelques petits sacrifices pour lui. Le chrétien étend plus ou moins la pratique de ses vertus, selon qu'il est plus ou moins parfait chrétien.

Le chrétien peut encore jouir des créatures, mais en se tenant dans les bornes prescrites de la loi divine, en demeurant soumis à la volonté de Dieu. Mais comme il est très difficile de ne pas dépasser les bornes dans ces

jouissances, le chrétien, par mesure de précaution, devra souvent s'abstenir de certaines choses permises; et c'est ainsi qu'il se tiendra sur ses gardes et ne sera pas surpris. Voilà pour les devoirs du chrétien.

13^e Conférence. — *État religieux, vie apostolique.*

3^o Le religieux, voyant la difficulté de s'élever à Dieu tout en jouissant des créatures, commence par renoncer aux jouissances de la terre pour ne s'attacher qu'à Dieu seul. Sa vie est une contemplation, dans ce sens qu'il ne doit avoir en vue que Dieu seul dans tout ce qu'il fait ou ne fait pas. C'est un *état* contemplatif et non pas un *fait actuel*, comme cela a lieu dans l'oraison, lorsque l'âme est actuellement et sensiblement appliquée à Dieu.

La vie religieuse est indépendante du froc; elle consiste, comme on l'a dit, à se détacher de la créature pour pouvoir s'élancer vers Dieu et s'unir à lui.

La vie religieuse, c'est la vie privée de Notre-Seigneur se dévouant à son Père céleste. C'est lui l'unique religieux par soi; tous les autres ne le sont que par lui; il est notre chef.

Par les vœux de religion, nous nous élevons au-dessus des trois concupiscences dont parle saint Jean : *concupiscentia carnis* (chasteté), *concupiscentia oculorum* (pauvreté), *superbia vitæ* (obéissance).

Par l'émission de ces vœux, le religieux reçoit² grâce pour les accomplir, et commençant de suite son sacrifice, il l'achèvera avec sa vie. Heureux celui que Dieu appelle à la vie religieuse!

4^o Vie apostolique. Elle suppose déjà la perfection religieuse; elle suppose que l'on a accompli le sacrifice de soi-même à Dieu pendant son noviciat, afin d'être libre ensuite de s'occuper des autres et de les amener à Dieu.

Lorsque l'homme apostolique fait ses vœux, ils opèrent en lui des effets surnaturels, de telle sorte que le sacrifice qu'il fait de lui-même est de suite complet, Dieu venant y apposer le cachet de sa grâce. C'est comme s'il disait : « Tu viens pour te donner tout à moi, eh bien ! je t'accepte; maintenant, tu n'auras plus proprement

à penser à toi, mais je vais t'employer pour les autres, selon que bon me semblera, et c'est en accomplissant ainsi ma volonté que tu avanceras toi-même en sainteté, en travaillant pour le salut des autres. » Comme un père, qui ne pense qu'à thésauriser pour ses enfants, s'enrichit ainsi lui-même par le fait, de même le missionnaire fidèle, en se consacrant tout entier et en travaillant saintement au salut des âmes, s'enrichit lui-même de trésors de sainteté et de mérite.

Mais pour obtenir ce résultat, il faut qu'avant de commencer la vie apostolique, on soit saint soi-même, c'est-à-dire tout dévoué pour faire la volonté de Dieu selon cette parole de Notre-Seigneur : *Pro eis sanctifico meipsum*. En effet, une fois entré en exercice de la vie apostolique, ce n'est plus le temps de s'occuper directement de soi-même, mais il faudrait être alors tout dévoué aux âmes pour lesquelles Dieu nous envoie.

Ne craignons rien; en nous envoyant Dieu pourvoit à tous nos besoins; c'est sur lui qu'il faut compter alors pour notre sanctification. Il a prié pour les apôtres d'une manière spéciale, afin que la grâce divine opérât en eux, pourvu qu'ils y fussent fidèles. *Ego pro eis rogo, non pro mundo rogo*. Le monde doit travailler lui-même à sa propre sanctification, mais les apôtres n'ont pas à s'inquiéter à ce sujet; la sainteté leur sera donnée gratuitement et avec surabondance, pourvu qu'ils soient fidèles, afin qu'ils la distribuent aux autres. C'est ainsi que Joseph fut établi chef de tous les blés de l'Égypte pour pourvoir aux besoins du peuple. Nous n'aurons donc pas à nous inquiéter après le noviciat.

Mais maintenant, ne l'oublions pas, nous travaillons pour nous exclusivement. Après notre sortie, notre sainteté grandira par notre zèle et notre dévouement, si nous savons les déployer selon les desseins de Dieu et les règles de l'Institut.

Pendant le noviciat, c'est comme une barque qui va un peu à la rame, puis, en devenant apôtre, on s'avance en mer, et il y a à tendre la voile, parce que c'est désormais un vaisseau à magnifique chargement. Alors les apôtres sont encore dans le monde, mais ne sont pas

du monde. Cependant, pour que nos missionnaires aient aussi la grâce extérieure qui les fortifie contre le monde extérieur, nous avons la vie de communauté, qui met à l'abri des écueils extérieurs du monde, comme la grâce de Notre-Seigneur met à l'abri contre l'esprit du monde. Cette vie de communauté a été adoptée dans la Congrégation comme chose essentielle, dans la vue expresse de prémunir les missionnaires contre les dangers extérieurs et pour les maintenir dans la ferveur religieuse qui donne la vie à l'apostolat.

Dernière Conférence. — *Esprit apostolique (suite)*.

Le chrétien doit reproduire Notre-Seigneur dans sa vie apparente; et le religieux, dans sa vie intime et dans ses rapports avec son Père. Le religieux se donne tout à Dieu, mais pour jouir de Dieu. L'homme apostolique s'est donné tout à Dieu sans même chercher à jouir de Dieu, mais uniquement dévoué à son service, il sacrifie la jouissance de Dieu pour servir ce même Dieu.

Ce à quoi nous devons donc nous former, nous laisser former par Notre-Seigneur, c'est le sacrifice continué de nous-mêmes par l'amour que Dieu nous donnera pour cela.

Ce n'est que par le sacrifice de nous-mêmes que nous ferons la volonté de Dieu, ainsi que Notre-Seigneur, *factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis*.

Il faut être un instrument souple dans les mains de Dieu; un instrument se fatigue, se jette de côté, s'ébrèche, se brise et n'a rien à dire. Que l'instrument soit bon ou mauvais, qu'il réussisse ou non, cela ne le regarde pas, mais son maître; l'instrument doit être usé de la manière dont le voudra son maître, et c'est tout; il ne doit vouloir faire ni plus ni moins que son maître ne le veut.

Notre-Seigneur n'a jamais fait que la volonté de son Père, *quæ placita sunt ei facio semper*, soit qu'il fit du bien, soit qu'on lui fit du mal; il était toujours soumis et ne voyait en tout que la volonté du Père céleste, qui s'occupait sans cesse de lui activement et détermi-

nait toutes les circonstances, auxquelles Notre-Seigneur s'accommodait toujours. Par exemple, pourquoi trente années de vie cachée, lui qui pouvait prêcher si bien et convertir tant de monde? Pourquoi se renfermer dans Israël, tandis qu'il eût pu conquérir le monde par lui-même? Pourquoi ces tracasseries et persécutions continuelles de la part des Juifs? Pourquoi enfin la croix? A cause de la volonté de son Père. Tout, absolument tout, sans exception, rentre dans le cadre, dans la volonté du Père céleste, soit que nous la comprenions, soit que nous ne la comprenions pas; c'est à cette soumission aveugle qu'est accordée la lumière de la vérité; et si jamais on a dévié tant soit peu, c'est qu'on a manqué de souplesse et de soumission à la volonté divine.

A cette souplesse se rattachent l'humilité, le zèle, la constance, la prudence, enfin tout l'esprit de Dieu dont nous sommes les instruments et qui nous conduit divinement. A la fin de son noviciat, on n'est pas encore parfait; mais il faut avoir commencé à pratiquer un peu toutes les vertus; et Dieu, au service duquel nous nous vouons, fera le reste, avec de la vigilance de notre part.

Notre état doit être effectif plutôt qu'affectif. Tout dévoués au prochain un jour, nous n'aurons pas le temps de nourrir notre âme de ces caresses et douceurs spirituelles. Le bon Dieu nous donnera la mesure voulue de consolation et de force; mais nous ne devons compter que sur l'amour fort et agissant. Tel est le missionnaire; il ne doit nullement se déconcerter et croire qu'il fait mal, parce qu'il n'éprouve pas de suavités tendres. Soyons de mâles et vigoureux soldats à son service, nous oubliant nous-mêmes et ne respirant que sa gloire et le salut des âmes. Ainsi soit-il!

QUELQUES MOTS DE L'EXHORTATION FAITE PAR NOTRE
V. PÈRE

*au moment de renouveler la Consécration le jour de la
fête du Saint-Cœur de Marie, 1851, à Notre-Dame du
Gard.*

Mes chers Frères,

Nous venons nous prosterner de nouveau aux pieds de Notre-Seigneur et renouveler l'offrande de tout nous-mêmes à Dieu. Pour vous y animer et m'animer moi-même, je veux vous adresser auparavant quelques mots.

Nous avons choisi ce jour pour cet acte important parce que le saint Cœur de Marie s'est aussi offert tout entier à Dieu et que c'est par lui que nous devons aujourd'hui offrir avec confiance à Dieu ce qu'il a mis dans nos cœurs.

Nous devons être tout entiers à Dieu; nous devons vivre de Dieu, vivre en Dieu et pour Dieu, et rien que pour Dieu.

Il y a deux sortes de sacrifices : le sacrifice intérieur auquel peut se joindre le sacrifice extérieur. Nos confrères, dans les diverses parties du monde où ils se trouvent en mission souffrent beaucoup, et nous sommes émus en entendant le récit de leurs peines et de leurs douleurs. Plus heureux que nous, Dieu les appelle à l'accomplissement de leur offrande par le sacrifice extérieur et comme sur la voie du Calvaire.

Consolons-nous cependant nous aussi, parce que nous avons le sacrifice de l'esprit, le sacrifice intérieur, parce que nous devons être immolés, comme Notre-Seigneur dans l'adorable Eucharistie. Oui, nous avons aussi à souffrir; il faut nous offrir en faisceau pour être immolés à Dieu. Nous avons à combattre; notre âme doit combattre contre elle-même, contre sa chair, contre le monde et le démon.

Il faut nous immoler, comme Marie s'est immolée. Nous devons nous sacrifier pour ces chers enfants dont

Dieu nous a commis le soin. Eux aussi, doivent un jour s'immoler et s'offrir tout entiers à Dieu. C'est à nous de leur apprendre la voie, c'est à nous de leur donner l'exemple de la mortification, de la sainte pauvreté, de l'humilité, de cette si suréminente chasteté et de la régularité. Nous ferons nos efforts pour leur servir de modèles, des efforts héroïques même, s'il est possible. Nous sommes bien pauvres, il est vrai, mais Dieu aura pitié de nous. Tâchons de placer toujours sous leurs yeux le parfait modèle que nous avons tous en Marie.

Et vous, mes chers enfants, animez-vous aussi à souffrir. Oh ! si vous saviez combien il y a de suavité à souffrir pour Jésus-Christ, à porter sa croix pour Jésus-Christ, à mourir pour Jésus-Christ et avec Jésus-Christ.

Telles furent les dernières paroles que prononça publiquement notre V. Père au milieu de ses enfants. Elles résument toute sa vie.

* * *

QUELQUES SEMAINES DE SÉJOUR

DE M. LE SUPÉRIEUR LIBERMANN, AU MILIEU DE SES ENFANTS A NOTRE-DAME DU GARD.

Le P. Delaplace n'a pas exactement reproduit le manuscrit du novice qui a recueilli ces conférences, M. Le Saout; mais il l'a très fidèlement suivi. Il a omis pourtant les détails que donne la novice sur le séjour du V. Père au Gard : nous en donnons ici les plus importants.

Mars 1851. Le 9. — Aujourd'hui est arrivé M. le Supérieur Libermann à Notre-Dame du Gard, pour y passer quelques semaines; il y sera comme Notre-Seigneur au milieu de ses apôtres, prêchant verbalement et surtout d'exemple. — A vu les étudiants, les novices et les Frères pendant la récréation du soir, comme un bon Père qui aime bien ses enfants et n'en néglige aucun.

« Combien de temps resterez-vous, Monsieur le Supérieur? » Avec une paternité admirable, il sut réprimer cette petite curiosité et fit comprendre qu'il nous aimait assez et qu'il fallait le laisser faire.

« Vous nous ferez des conférences, Monsieur le Supérieur? — Vous me permettrez avant de faire une retraite, afin de les couvrir. »

10. — Récréation du soir... M. le Supérieur ne prend presque jamais l'initiative dans les sujets de conversation, mais il va, comme un enfant, sur le terrain où on le mène et dit ce qui est intéressant sur ce sujet, et tous les sujets lui sont bons. Point de morale, mais des paroles d'enfant. — Une fois, un mot ne lui venait pas, il l'attendit, sans gesticuler ni faire aucune contorsion, mais avec un calme charmant. Jamais il n'élève la voix, n'a d'âpreté ni de précipitation.

12. — Point d'idées particulières, mais une grande effusion d'âme sans *affectuosité*. Écoutant toutes les idées particulières du prochain, comme une bonne mère écoute les diverses paroles de ses enfants; quoique insignifiantes, elle y prend intérêt. De même, M. le Supérieur prête l'oreille avec une grande complaisance et intérêt à tout ce qu'on veut lui dire; il n'est plus que simple particulier en récréation, comme un père s'amusant avec ses enfants.

19. — 2^e conférence (mercredi après le 2^e dimanche de Carême.

20. — 3^e conférence.

22. — 4^e conférence.

24. — 5^e conférence.

26. — 6^e conférence.

29. — 7^e conférence.

Ce soir, le bon Père est revenu d'un voyage de trois jours. Sans doute il devait lui en coûter de quitter ses enfants pour qui il est venu; cependant, comme d'autres affaires l'appellent, il va simplement sans se plaindre, parce qu'il ne forme pas lui-même le plan de sa conduite, mais se laisse diriger par Dieu. Il est revenu le plus tôt qu'il a pu au milieu de ses enfants.

Il a raconté ses aventures à Rome. Il désirait de tout son cœur vivre dans la retraite pour ne s'occuper que de Dieu, mais Dieu ne permit pas qu'il jouît toujours du repos désiré.

Il se trouva, un temps, à table avec un pauvre homme sans moyens, qui était allé à Rome dans l'intention de passer à la prêtrise furtivement. Cet homme était pauvre et orgueilleux. Il ne cessait de se vanter, de dire qu'il était riche et de se plaindre de l'hôtellerie, disant qu'il ne paierait pas. Il mettait partout le désordre. Le bon Père le supporta longtemps avec patience; mais enfin, il lui fit une forte leçon, à lui qu'on n'osait approcher, à cause de ses fanfaronades.

Dans une autre maison, un mauvais prêtre parvint à se glisser dans sa chambre pour faire connaissance. Le bon Père, le voyant entré, ne le repoussa pas; il consent même à faire quelques études avec lui. Un jour ce prêtre dit deux messes, une avant déjeuner et l'autre après, dans un autre endroit. Grand scandale! M. le Supérieur ne peut souffrir les sacrilèges continus que commettait cet homme. Il fait son rapport et l'homme est mis dans une maison religieuse. Il fait appeler M. le Supérieur qu'il reçoit en pleurant. M. le Supérieur le croit converti, mais ses pleurs sont de regret de ne pouvoir continuer sa mauvaise vie. « Mais, c'est vous qui m'avez dénoncé! — Non, je n'ai parlé qu'au sacristain des Chartreux où vous avez dit la messe; et d'ailleurs, moi, j'ai la foi et vous, vous ne l'avez point, pouvais-je me taire? » Plus tard, ce mauvais prêtre vint à passer par Strasbourg, au Séminaire, où était alors le bon Père qui, apprenant que l'homme se donnait pour passionniste en route pour la Bulgarie, écrivit à Rome. Maintenant ce prêtre exerce à Rome un métier.

A Rome, le bon Père logea dans le grenier d'un homme qui avait bon cœur, mais était geignard. Il se plaignait sans cesse de ce que M. le Supérieur le faisait perdre; et lorsque M. le Supérieur voulait y mettre ordre, l'homme ne le voulait plus. — Le bon Père logeait à côté des pigeons; deux pigeons s'échappèrent; le bonhomme ne cessait de revenir sur ses deux pigeons : il ne pouvait pardonner leur perte. — Il avait cédé un bois de lit à M. le Supérieur à qui il vint se plaindre qu'il se gênait : « Prenez donc votre bois de lit. — Non, non ! » M. le Supérieur mit un jour le bois de lit hors de

la chambre et en tira la clef contre l'ordinaire; plus tard, le bon cœur de cet homme, qui aimait sincèrement M. le Supérieur, lui fit remettre le bois de lit dans la chambre, un jour qu'il en trouva l'occasion. — Le bon Père mangea à la cuisine de cet homme qui ne tarda pas à se plaindre qu'il y perdait, et de suite il protestait qu'il n'y perdait pas; M. le Supérieur monta un réchaud dans son grenier et y fit sa petite cuisine.

Avril. 1^{er}. — 8^e conférence.

2. — 9^e conférence.

3. — 10^e conférence.

7. — 11^e conférence.

9. — 12^e conférence.

11. — 13^e conférence.

Dernière conférence.

Exhortations du bon Père en confession. 1851.

(trois courtes exhortations, la première au commencement d'août; la seconde à l'Assomption; la 3^e à la fête du Saint Cœur de Marie.)

Sujet d'oraison, sur le saint Cœur de Marie. 1851.

Pour texte, les paroles solennelles adressées à Marie par l'ange : *quod enim nascetur ex te sanctum; spiritus sanctus superveniet in te et virtus Altissimi obumbrabit tibi*. Commencer par se prosterner en contemplation devant la suprême Majesté de Dieu, comme Marie; voir nos rapports avec Marie dans cette situation; ce qu'elle veut faire pour nous maintenant.

Quod nascetur ex te sanctum. La divine bonté nous a donnés au Cœur de Marie pour opérer notre régénération. Marie était sainte parce qu'elle devait enfanter le Saint; elle n'était pas sainte pour elle seulement, mais pour le salut du monde. — Nous, nous devons renaître saints, non seulement pour nous, mais pour coopérer selon la volonté et les ordres de Marie au salut des âmes. Marie doit conduire en nous l'Esprit-Saint afin que nous soyons comme elle comblés de la surabondance de sa sainteté.

Virtus Altissimi obumbrabit tibi. Il faut la toute-puissance de la miséricorde divine pour nous communiquer

la grâce, la faire fructifier en nous, en troisième lieu, pour nous tenir dans l'humilité et l'abjection de notre misère personnelle au milieu de cette surabondance des dons de Dieu. Ce n'est qu'en voyant, en éprouvant notre misère à tous les moments, que nous pouvons demeurer ainsi soumis à Dieu dans notre néant.

Voir comment ces choses se sont faites en Marie et nous appliquer à l'imiter; nous sommes ses enfants et avons droit à ses faveurs; prions-la de nous combler, de nous conduire pleinement à Dieu.

Le F. Thomas Mabit recueillit les instructions faites aux Frères à Notre-Dame du Gard, en 1851; il en donne :

1^o le 24 mars : sur la fête de l'Annonciation.

2^o le 25 mars : sur l'Annonciation;

3^o le 30 mars, 4^e dimanche de Carême : l'homme religieux doit être tout à fait opposé à l'homme du monde;

4^o le 6 avril, dimanche de la Passion, sur l'Obéissance;

5^o le 10 avril, jeudi de la Passion, sur la manière de faire ses actions pour qu'elles soient agréables à Dieu et puissent servir à notre avancement spirituel.

* * *

NOTES

sur la délibération du Conseil privé de l'île de la Réunion du 21 mars 1850, au sujet des mesures à prendre relativement à l'instruction religieuse des nouveaux affranchis. — Ces notes ont été présentées au Ministère le 22 janvier 1851.

1^o Il est inexact que les missionnaires de notre Congrégation qui s'occupent à l'île de la Réunion de la moralisation des nouveaux affranchis, les fassent venir au catéchisme tous les jours.

Il est vrai qu'on est obligé de faire plusieurs catéchismes par semaine; mais ces catéchismes sont différents les uns des autres, et ont lieu chacun pour une catégorie différente d'auditeurs.

Voici les catéchismes que font mes confrères chaque semaine : Deux catéchismes pour préparer à la Première Communion; un catéchisme pour préparer au mariage; un catéchisme pour préparer au baptême; un catéchisme pour les enfants; un catéchisme, le dimanche, pour ceux qui ont déjà fait leur Première Communion.

L'heure du catéchisme est fixée de 7 à 8 heures du soir. Lorsque les travaux sont trop prolongés et que les travailleurs n'arrivent qu'après 7 heures, le catéchisme se prolonge après 8 heures; mais il est toujours fini avant 9 heures, excepté le dimanche. Ce jour, on joint au catéchisme quelques exercices religieux qui peuvent durer tout au plus jusqu'à 9 heures 1/2.

Tel a été l'usage constamment suivi dans nos missions depuis 1843, comme on peut le voir par le mémoire de M. Le Vavasseur, adressé par M. Poncelet à M. le Ministre de la Marine en 1845.

Il n'est jamais résulté de cet usage aucun désordre.

Les missionnaires ont si bien compris qu'il fallait apprendre aux nouveaux affranchis à allier le travail et la piété, que c'est là l'unique raison pour laquelle ils ont, du consentement de M. Poncelet, placé leur catéchisme le soir, après le travail, et le matin, avant le jour, aimant mieux supporter les fatigues excessives qui résultent de cet état de choses, plutôt que d'exposer les noirs à manquer à leurs travaux.

2^o Le zèle exagéré, qu'on reproche à mes confrères de Bourbon, est en ce moment ce qu'il a été depuis 1843. Ils en font moins encore que lorsque M. Le Vavasseur était avec eux, son absence les rendant plus réservés. Leur zèle est ardent, il est vrai, mais toujours soumis et prudent. Ils ont toujours eu les plus grands éloges de M. Poncelet, et des gouverneurs qui ont commandé à l'île de la Réunion depuis qu'ils y sont.

3^o Les difficultés qu'éprouvent mes confrères à se conformer aux mesures que propose M. le Vice-Préfet, ne peuvent avoir pour fondement les règlements qui leur sont prescrits, mais l'objet même pour lequel ils ont été appelés, c'est-à-dire pour la bonne instruction des noirs et les conventions faites avec M. le Préfet

apostolique et que vont expliquer les notes subséquentes.

4^o Il faut savoir que mes confrères de la Réunion m'ont été demandés par M. Poncelet, comme prêtres auxiliaires pour l'instruction des noirs. Je les ai accordés à sa demande à la condition expresse qu'ils ne seraient pas chargés du ministère ordinaire des paroisses. Aussi toute la difficulté qu'ils ont eue avec M. le Curé de Sainte-Suzanne consiste en ce que celui-ci veut les employer dans les fonctions administratives de sa paroisse, contrairement aux conventions faites avec M. Poncelet. Ces fonctions absorberaient tout leur temps et les empêcheraient de se livrer au ministère pour lequel ils ont été appelés. Ils se sont donc maintenus dans leur droit et leur devoir en ne se rendant pas aux exigences de M. le Curé de Sainte-Suzanne.

5^o Tous les prêtres du clergé colonial qui s'occupent des noirs avec zèle, charité et dévouement captivent leur affection et s'attirent leur confiance. On peut citer en faveur MM. Pascal, Lefer, Escudé et d'autres qui ne sont pas de notre Congrégation et que les noirs aiment autant que nous. Quant aux prêtres qui ne s'occupent pas d'eux, il est naturel qu'ils les appellent les amis des blancs.

6^o Cette distinction n'est rien autre chose que la convention faite avec M. Poncelet. Il est inutile de renouveler les explications données plus haut. J'ajouterai seulement que M. de Roujoux, directeur de l'Intérieur en 1845, avait voulu la détruire. M. Le Vavasseur, alors supérieur de mes confrères à la Réunion, ayant représenté que, si on la détruisait, il serait obligé de se retirer, on la laissa subsister.

7^o C'est toujours la même erreur : on s'attaque aux statuts, tandis qu'il n'est question que d'une convention positive faite avec M. Poncelet, acceptée tacitement par l'autorité civile et qu'on veut détruire.

J'observerai cependant que la source des plaintes que font MM. les Curés vient de la fausse position où ils se mettent. Tout prêtre, qui s'occupe avec zèle de la population noire, étant en danger de s'attirer l'animad-

version des blancs, ces Messieurs n'osent pas se faire une occupation sérieuse de l'instruction de cette population. Les missionnaires, eux, s'y livrant avec zèle, attirent à eux toute son estime et son affection. MM. les Curés en prennent ombrage; de là leurs mécontentements et leurs plaintes.

8^o Il est complètement inexact que M. Poncelet ait jamais eu la moindre difficulté, le moindre embarras avec mes confrères; bien au contraire, il tenait à ce qu'ils ne sortissent pas de cette ligne de conduite où il les avait mis lui-même. Il les affectionnait beaucoup et les a protégés jusqu'au dernier moment de son séjour dans la colonie. La protection qu'il leur accordait était telle que plusieurs membres du clergé s'en offensaient.

9^o Je n'ai pu saisir l'observation de M. le vice-préfet apostolique touchant cette rébellion sourde qu'il reproche à mes confrères. Les deux d'entre eux, qu'il appelle vicaires de Sainte-Suzanne, sont M. l'abbé Blanpin et M. l'abbé Jérôme rétribués, l'un sous le titre de vicaire de Saint-Denis, l'autre sous le titre de vicaire de Sainte-Marie. On peut donc conclure déjà que leur position hors des paroisses où leurs titres les attachent prouve qu'ils n'ont été considérés jusqu'ici ni par l'autorité ecclésiastique, ni par l'autorité civile, comme les vicaires proprement dits de M. le Curé de Sainte-Suzanne. Il y a plus, M. Blanpin et M. Jérôme travaillent auprès des noirs à Sainte-Suzanne depuis 1846. C'est du plein gré de M. le Curé et même sur ses instances que M. Le Vavas seur a formé les deux missions qui y sont établies. M. Le Vavas seur ne s'est rendu au désir de M. le Curé qu'à la condition expresse et souvent réitérée que les conventions faites avec M. Poncelet seraient rigoureusement observées. M. le Curé de Sainte-Suzanne y avait tellement consenti et les respectait tellement, que, jusqu'au départ de M. Poncelet et de M. Le Vavas seur (novembre 1849), il n'avait jamais réclamé contre le service incomplet de ses deux auxiliaires. M. Poncelet et M. Le Vavas seur étant présents, toute réclamation devenait impossible. On lui aurait répondu qu'il savait mieux que tout autre que ses deux auxiliaires n'étaient

pas ses vicaires proprement dits, qu'ils ne devaient pas être sous ses ordres pour l'administration de la paroisse, mais seulement pour le service des noirs, puisqu'il avait été convenu avec lui qu'aucun service ordinaire de vicaire ne devait leur être imposé.

10° Depuis 1845, M. Le Vavas seur, du consentement de l'autorité, avait établi une messe à 4 heures du matin, afin que les noirs de la ville, qui désiraient vivement cette messe, pussent l'entendre sans dérangement pour leurs travaux. Il n'est jamais résulté aucun inconvénient de cette messe matinale. Il est vrai que, le dimanche, les pauvres noirs, les uns dépourvus de moyens assez précis pour connaître l'heure, les autres pour avoir les premières places, d'autres demeurant loin et craignant d'être en retard, arrivaient à l'église en assez grand nombre avant 4 heures. La trouvant fermée, ils s'assayaient sur la terrasse où elle est bâtie et attendaient sans bruit qu'elle fût ouverte.

Jamais leur marche ni leur bourdonnement n'a troublé le repos du quartier; une seule des nombreuses charrettes de bazar, qui roulent dans les rues à cette heure, faisait plus de bruit que toutes ces bonnes gens ensemble.

Depuis 1845, cette messe existait. Les noirs étant esclaves y venaient tous les matins. Il ne peut pas y avoir de raisons pour les en empêcher maintenant qu'ils sont libres.

LETTRES OMISES

Lettres à M. l'abbé Migne,

Le 6 octobre 1871, l'abbé Migne écrivait au T. R. P. Schwindenhammer :

C'est avec un véritable bonheur que je m'unis de cœur et d'âme aux Prélats et autres personnes qui s'intéressent à la cause du R. P. Libermann pour supplier le Saint-Père de daigner en autoriser l'introduction.

J'ai toujours eu tellement bonne idée du vénérable Serviteur de Dieu que je l'avais choisi pour mon confesseur : c'est tout dire par ce seul fait.

Je n'ai reçu de lui que deux lettres et je me fais un devoir de vous les copier : voyez si elles peuvent vous être de quelque utilité. J'irai, s'il le faut, jusqu'à sacrifier les originaux.

La première est en date du 22 décembre 1849; elle est de la main d'un secrétaire, mais elle porte la signature du R. Père.

Paris, le 22 décembre 1849.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'aurais bien désiré concourir à votre œuvre si utile de l'Encyclopédie théologique, en vous désignant un des membres de la Congrégation pour composer le Dictionnaire ascétique; mais le petit nombre de prêtres que nous gardons en France est tellement occupé, soit au noviciat, soit au Séminaire, soit dans le ministère auprès des pauvres, que je suis, à mon grand regret, dans l'impossibilité de satisfaire à votre demande et à mes désirs de vous donner un collaborateur.

Veillez agréer l'expression de mes respects et de mes sentiments très distingués.

Signé : F. LIBERMANN, sup.

La seconde est toute entière de la main de M. Libermann et est ainsi conçue :

Paris, le 5 mai 1850.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Le jeune homme (M. Couyard), qui aura l'honneur de vous présenter ce petit mot, m'a été recommandé par plusieurs personnes, entre autres par un bon prêtre. Il est bon chrétien et paraît mériter l'intérêt qu'on lui porte. Il se trouve sans position et me prie de lui donner une recommandation. Je prends la liberté de vous l'adresser avec l'espoir que vous pourrez peut-être lui donner un peu d'ouvrage. Il vous donnera lui-même toutes les explications que vous pourriez désirer sur son état et ses aptitudes. C'est la compassion pour ce pauvre jeune homme qui m'a fait prendre la liberté de vous l'adresser : veuillez bien m'excuser.

Agrérez l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Abbé, votre très humble et obéissant serviteur.

F. LIBERMANN,

Recevez, mon Révérend Père, la nouvelle et sincère assurance de tous mes sentiments.

L. MIGNE.

* * *

à la **Marine** :

Paris le 8 janvier 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous demanderai la permission de vous présenter quelques observations assez importantes concernant les sièges des Évêques des Colonies dans leurs cathédrales.

Les règles ecclésiastiques demandent, et il est de haute

convenance, que l'Évêque ait dans sa Cathédrale un siège distingué, ne faisant pas partie des stalles destinées aux chanoines. Comme il ne se trouve rien de semblable dans les églises de nos Colonies et qu'il serait utile que les Évêques eussent leurs sièges dès le principe, je prends la liberté de vous proposer un dessin qui pourra donner une idée de la structure de ces sièges. MM. les ingénieurs de nos colonies, en conservant ce qui est essentiel dans ce dessin, pourront le modifier dans tout le reste, selon qu'ils le jugeront à propos.

Ce qui doit être essentiellement observé est : 1^o que le siège soit placé du côté de l'Évangile sur la même ligne que l'autel et ses degrés; 2^o qu'on monte au siège par trois marches, y compris celle qui forme le plain-pied de l'estrade; 3^o que l'estrade ait au moins 4 m. 50 c. de large, pour que le fauteuil de l'Évêque et deux tabourets de chaque côté puissent y être placés et 1 m. 80 de profondeur. MM. les ingénieurs pourront lui donner plus dans sa profondeur, s'ils le trouvent utile; il serait également bon qu'il y eût un passage entre l'estrade et les marches de l'autel; 4^o que le baldaquin ait 1 m. 90 de large et 1 m. 15 de profondeur. Cette dimension ne serait pas de rigueur; mais devant nécessairement en adopter une qui puisse servir de mesure pour les draperies et ornements du trône aux offices solennels, il est important qu'elle soit exactement conservée; 5^o que le siège indiqué sur mon dessin au milieu de l'estrade soit mobile, afin qu'aux offices du dimanche il puisse être remplacé par un fauteuil.

Quant aux stalles, je pense qu'on pourrait s'en passer pour le moment, et se contenter provisoirement de faire des bancs autour du chœur.

Veillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *Sup.*

* * *

aux **Cultes** :

Notre-Dame du Gard, le 9 août 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les renseignements qui m'ont été donnés sur les Sœurs de Saint-Joseph établies à Yanaon par M. l'abbé Cheminal, directeur de la Communauté des missionnaires de Saint-François de Sales (d'Annecy); j'y joins la lettre du Supérieur de la même Communauté, dont vous avez bien voulu me faire part.

Conformément à vos instructions, je prends la liberté, Monsieur le Ministre, d'exprimer mon avis sur la demande des Sœurs de Yanaon, ainsi que sur celle renfermée dans la lettre de M. le Supérieur des missionnaires d'Annecy.

Il me semble que le zèle et la charité déployés à Yanaon par les Pères de Saint-François de Sales et les Sœurs de Saint-Joseph mériteraient des encouragements et que les encouragements que le Gouvernement voudrait leur accorder ne pourraient que les rendre plus actifs dans l'accomplissement de leurs devoirs à l'avantage de la population de la colonie. En outre, ces prêtres et ces religieuses étant nécessaires à Yanaon qui n'a pas assez d'importance pour que le Gouvernement y crée des traitements pour des prêtres et des religieuses françaises, il serait bon qu'on les attachât par des bienfaits.

La demande des religieuses offre des difficultés, mais elles ne sont qu'apparentes.

D'après les renseignements donnés par M. Cheminal, les Sœurs de Yanaon n'appartiennent pas, il est vrai, à une Communauté approuvée par l'État; mais l'approbation qu'elle demande ne consiste que dans une autorisation ministérielle de résidence dans le pays. Cette autorisation est exigée par les lois exceptionnelles qui régissent nos colonies et ne donne droit qu'à la protection de l'autorité locale; je croirais donc qu'elle pourrait être accordée.

Daignez...

aux **Cultes** :

Paris, le 15 août 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur la requête de M. l'abbé Drouelle à l'effet d'obtenir un congé.

Craignant de n'avoir pas une connaissance assez exacte des règlements concernant les congés accordés aux fonctionnaires des Colonies, je vous demanderais la permission, Monsieur le Ministre, de me restreindre à des renseignements qui pourront servir de base à la décision que vous jugerez devoir prendre.

M. Drouelle a quitté la colonie sur les ordres de son supérieur et devait se rendre à un établissement de sa Congrégation à Rome. Cependant, ne connaissant pas l'état où se trouve cet établissement, il n'a pas renoncé pour toujours à la Guadeloupe, se proposant d'y retourner si cet établissement ne lui paraît pas convenable.

Toutefois, selon les apparences, M. Drouelle ne retournera plus à la colonie, et je croirai que le motif principal qui l'engage à demander un congé n'est fondé que sur les faux bruits qui se sont répandus à la Guadeloupe et par lesquels des personnes malveillantes cherchaient à faire croire qu'il a été rappelé en France par un arrêté ministériel; cela étant, il désirerait provoquer une mesure pour détruire cette calomnie.

Les bons services rendus à la colonie par M. l'abbé Drouelle sembleraient devoir mériter cette faveur, si toutefois les règlements ne s'y opposent pas.

Daignez agréer...

* * *

à M. **Gravière** :

Paris, le 11 octobre 1851.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Quoique nous soyons au jour de notre rentrée et que je sois bien dérangé, je m'empresse de vous écrire un petit mot au sujet de l'aumônerie du Sacré-Cœur.

Je regrette que vous vous soyez trop pressé d'accepter cette position, qui est en dehors des œuvres de la Congrégation, et qui, de plus, est dangereuse dans ce sens qu'elle tendrait à nous entraîner hors de l'esprit de notre vocation. L'observation que vous me faites sur le mauvais effet que produirait un refus de notre part après avoir accepté, n'est cependant pas sans justesse. Je vous engage donc à prendre vos mesures avec ces dames pour ne pas avoir l'air de vous dédire, sans cependant vous engager pour un temps trop considérable. Vous pourriez vous charger des confessions, pourvu qu'elles n'absorbent pas tout votre temps, et de leur dire quelques messes. Aussitôt qu'elles auraient trouvé un aumônier qui leur conviendrait, vous vous retireriez. Convenant de cela avec elles, vous les mettriez à l'aise, vous leur rendriez un service et, au cas où il y aurait quelque difficulté, votre retraite n'aura pas d'inconvénient.

Mais il faut absolument que vous vous chargiez vous-même de ce ministère passager. M. Vaugeois ne peut être chargé de ces fonctions. Je sais ce que c'est que de charger un missionnaire d'un ministère, surtout dans une communauté; une fois en train, il s'y livre tout entier, l'embrasse dans toute son étendue et de toute son ardeur. Or, dans le cas présent, nous ne pouvons pas agir ainsi; il faut que le ministère au Sacré-Cœur soit borné; et quoique exercé avec le zèle convenable, il doit être tel qu'on puisse l'abandonner sans difficulté. Vous êtes supérieur; vous avez la responsabilité de tout l'ensemble des travaux et de la marche de votre petite communauté; vous êtes donc plus en état d'agir avec réserve et de

ménager toutes choses pour le moment où vous devrez vous retirer de cette œuvre commencée. Ainsi donc, vous ne chargerez pas M. Vaugois du Sacré-Cœur, et vous prendrez vos mesures pour que tout soit fait convenablement et pour que vous puissiez remettre le pensionnat en bonnes mains aussitôt que possible.

Je prends toute ma part à la peine que vous occasionnent les bruits dont vous me parlez et qui, j'en suis persuadé, sont sans fondement. Aussi, j'espère qu'ils n'auront pas de suite. Ils sont le fruit d'une manière d'agir imprudente; et peut-être, étant une fois connus de celui qui en est l'objet, ils lui feront du bien. Veillez et instruisez-moi, je vous en prie, non seulement de la suite de ces bruits, mais encore des imprudences qui peuvent y avoir prêté; car la malveillance se base ordinairement sur des faits pour débiter ses calomnies.

J'ai enfin reçu les observations de M. Schwindenhamer. Je vais commencer mes lettres à vous et à M. Vaugois dès demain. Ayez courage et patience; votre position est pénible et difficile; ayez recours à moi dans vos difficultés; je vous prêterai tous les secours que je pourrai; j'aurais plus de facilités désormais de m'occuper de la maison de Bordeaux, mais il faut que vous me teniez au courant de tout. Aussitôt que j'aurai du monde à vous donner, je viendrai à votre secours; mais quand sera-ce? Dieu sait quand nous pourrons!

Ayez du courage et de la patience, et soyez désormais assuré que nous sommes fermement résolus de vous envoyer du monde, quand nous le pourrons; il faut attendre que le moment de Dieu soit arrivé.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN.

* * *

NOTES

p. XII. — à M. Ign. **Schwindenhammer** :

Le V. Père ne se rendit pas au Gard dans la première quinzaine de janvier, comme il se l'était d'abord proposé. Il y passa à la fin du mois, en revenant d'Alsace; il n'y resta pendant quelques semaines qu'aux mois de mars et d'avril.

p. 3. — au même :

« Je suis allé me placer derrière le tableau de notre chapelle. » La disposition actuelle de la chapelle de la Maison-Mère remonte à 1861. Auparavant, le tableau, donné par Charles X et représentant la Pentecôte, fermait la partie supérieure de l'arcade qui est derrière le maître-autel, à la place actuelle de la niche de Notre-Dame des Victoires; le tableau est aujourd'hui au dos de cette niche et donne sur la chapelle des Séminaristes.

p. 5. — « ils ne sont que trois, ce serait le complet des cinq. » M. François partit sans le compagnon projeté, v. pp. 15, 21.

p. 7. — à Mgr **Lacarrière** :

« nous avons un séminariste et demi à vous donner » : les séminaristes étaient répartis entre les trois diocèses suivant une proportion, qui souvent laissait une fraction.

p. 8. — à M. Ign. **Schwindenhammer** :

V. p. 114 un aperçu de la reprise de l'affaire de l'au-mônerie de Marine.

p. 13. — à Mme **Julie Libermann** :

Adèle est Mme Félix Libermann; elle avait quatre enfants, deux fils et deux filles.

p. 15. — Les cinq directeurs du Gard sont MM. Schwindenhammer, Clair, Delaplace, Emonet, Guimet.

p. 16. — Goré, Calvinhac, Ferroy et Gaben, v. T. XI, p. 586. M. Ferroy fut rayé du cadre de la Réunion en septembre 1853; M. Gaben prit sa retraite en juillet 1873; de M. Calvinhac, nous ne trouvons pas trace.

p. 16. — à **Marie Libermann** :

Le 22 tombant le mercredi en 1851, la semaine suivante était celle du dimanche 26 janvier au samedi 1^{er} février; comme on le verra par la lettre suivante, c'est le 22 même que le V. P. partit pour l'Alsace.

p. 19. — à la **Propagande** :

Au sujet du projet de M. Gervy, v. le T. XII.

p. 21. — à M. **Fr. Le Vavasseur** :

2^o ni M. Laporte, ni M. Carrière ne partirent pour les Colonies; M. Laporte ne paraît pas même avoir été inscrit au cadre; M. Carrière le fut le 6 février, en même temps que M. Bouloz.

5^o il s'agit vraisemblablement des circulaires des Évêques des Colonies, aux évêques de France. V. p. 512.

p. 22. — 9^o On trouvera la délibération du Conseil de Bourbon à la p. 450.

p. 24. — aux **Oultes** :

M. Deletrée se rendit à la Martinique, d'où il passa à la Guadeloupe.

M. Teulière, inscrit à la Martinique le 27 mars 1840, fut rayé du cadre le 15 février 1851.

Pour M. Roussilhe, v. T. XII.

p. 25. — à la **Marine** :

Le P. Finaz était jésuite.

p. 28. — Le docteur Libermann et sa femme avaient habité Mayence; ils y avaient des connaissances.

p. 29. — aux **Cultes** :

Joseph-Barnabé Bertaux ou Breteaux, originaire de Nancy, élève du Séminaire, avait été inscrit à la Martinique le 24 octobre 1845.

p. 32. — à M. **Collin** :

MM. Pouillaude et Chrétien : v. T. XII, p. 658. M. Pouillaude fut remplacé le 3 avril 1856; M. Chrétien avait déjà donné sa démission en 1854 (L. du 20 juillet).

p. 34. — F. Émile Cady, du noviciat de la Réunion.

p. 35. — à M. **Delaplace** :

La Supérieure de Castres était à Paris le 8 février 1851 se rendant à Saint-Pierre; elle est encore à Paris le 20 février à son retour de Saint-Pierre.

p. 36. — à M. **François** :

Le *brave homme* du P. Briot. On sait que M. Briot faisait crédit aux gens sur leur mine. — A la date du 19 février, M. François est au port, sur le point de s'embarquer pour la Réunion.

p. 38. — à M. **Blanpin** :

M. Delgerie, Augustin-Joachim, né à Essart-les-Béthune, dioc. d'Arras, le 2 juin 1827, entra au Gard en 1849, puis passa au Séminaire des Colonies, fut envoyé à la Réunion en 1851, inscrit le 31 janvier de cette année, curé de Saint-Augustin et de Saint-Paul, mis à la retraite en 1876, devint vicaire général et continua à résider dans la colonie quand il eut cessé ses fonctions.

p. 41. — à M. **Laval** :

Mgr Collier avait quitté Maurice à la fin de juin 1850.

p. 49. — à M. **Thiersé** :

On remarquera ce jugement du V. Père sur l'opportunité de la Fusion. Quand il dit : un an plus tôt nous

y aurions perdu, il semble signifier qu'en 1847, il aurait été forcé d'accepter l'organisation de M. Leguay, ce qui eut fait tort à l'esprit de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie.

p. 53. — à M. **Baud** :

Il s'agit de M. Morel, décédé à Sainte-Marie de Gambie le 29 septembre 1850. — Nous n'avons pas retrouvé la prière de M. Morel; v. p. 58.

p. 60. — à M. **Pariset** :

Sur la fièvre jaune à Cayenne, v. p. 531.

M. Ichier était à Cayenne depuis quelques années; il avait fait un voyage en France en 1850 et y revint en 1852; il donna sa démission le 31 janvier 1853 et fut rayé du cadre le 28 novembre suivant.

p. 62. — à Mgr **Lacarrière** :

M. Toujan, Jean-Baptiste, né le 16 mai 1824 à Montoussé, dioc. de Tarbes, inscrit à la Guadeloupe le 3 mai 1851, fut vicaire à Capesterre, professeur au Petit Séminaire-Collège, aumônier intérimaire de l'Hôpital Militaire de Basse-Terre; il y mourut le 19 octobre 1852.

p. 68. — à Mgr **Lacarrière** :

Le Ministre de la Marine était alors l'amiral Vaillant, plus tard gouverneur de la Guadeloupe.

p. 76. — aux **Frères** de la Réunion :

On sait qu'un noviciat de Frères avait été établi à la Réunion.

p. 78. — à M. **François** :

Mme la Supérieure est la Supérieure de l'Hôpital où descendaient les missionnaires en attendant leur embarquement.

M. Chaubard, v. T. XII, p. 689, qui venait du Séminaire, avait dû faire part à M. François, des mauvaises

dispositions de certains prêtres de Cayenne à l'égard de la Congrégation.

p. 79. — à M. **François** :

Ne serait-il pas question ici de paroles rapportées dans la lettre du *brave homme* du P. Briot de la p. 36? c'est celui qui est désigné sous le nom de M. R., p. 80, récemment converti.

p. 85. — à M. **Gravière** :

« La réunion avec la Congrégation du Saint-Esprit nous enlève subitement ceux qui étaient destinés à la maison de Bordeaux », en particulier M. Lannurien qui fut retenu au Séminaire du Saint-Esprit.

p. 87. — aux **Cultes** :

M. Lagrasserie, inscrit le 4 novembre 1849, fut rayé le 31 mars 1851.

Sur M. Picot, v. T. XI, p. 602.

p. 91. — à M. **Marcel** :

Nous ne connaissons M. Marcel que par ce qui est dit de lui dans ce Tome. V. *la table*.

M. de Saint-Anthoine, v. T. VIII.

p. 95. — à M. **Dossat** :

MM. Rouquié et Collière, v. T. XII.

p. 97. — M. Pollet était déjà mort quand le V. P. donnait de lui ce bon témoignage.

p. 97. — au Dr **Libermann** :

Nous ne trouvons pas d'autre mention de ce F. Box.

p. 101. — à Mgr **Kobès** :

Au sujet du voyage de M. Le Vavas seur en Guinée, voici trois extraits de lettres de M. Lannurien à Mgr Kobès.

8 mai 1851.

Vous vous rappelez ce que je vous ai dit par rapport au voyage de M. Le Vavasseeur : je le crois très utile pour la Mission et chaque jour j'en suis de plus en plus convaincu. Je n'ai pas besoin de vous en expliquer les raisons. Vous les savez, elles sont très fortes; aussi, de mon côté, je ferai ce que je pourrai pour y déterminer. Quant à lui, il est parfaitement disposé à le faire.

9 mai 1851.

Ne comptez pas sur la visite de M. le Supérieur. Il a dû vous donner les raisons qui le portent à ne pas quitter la France. Mais j'espère que vous aurez M. Le Vavasseeur; et je crois que sa visite pourra faire un grand bien : 1^o parce qu'il comprendra les besoins de la Mission; 2^o parce qu'il a bon cœur et s'attachera à la Guinée; 3^o parce que c'est lui qui aura le plus d'influence sur M. le Supérieur. Mais pour assurer son départ, écrivez de nouveau au plus tôt pour renouveler votre demande, car on pourrait bien dire que vous n'y pensez plus et apporter d'autres raisons qui ne pourraient être vaincues que par l'urgence de votre demande.

25 juin 1851.

Je vous disais dans ma dernière lettre que je croyais bien utile que le P. Le Vavasseeur fit le voyage de Guinée; je le crois encore; réclamez-le de nouveau. Mais je crains que, un peu par sa faute, quoique non par mauvaise volonté, il n'y aille pas. En voici la raison. Le pauvre P. Le Vavasseeur est atteint d'une dysenterie qui ne le quitte plus, pour ainsi dire, depuis son retour en Europe; il a tellement maigri qu'un prêtre arrivé ces jours-ci de Maurice ne l'a pas reconnu. Or, il ne veut pas prendre de repos et il est à craindre qu'il ne guérisse pas avant le mois d'octobre ou novembre, époque à laquelle il devrait partir; et s'il n'est pas guéri, on ne le laissera pas partir.

p. 102. — Les persécutions à N'Diangol et à M'bour consistaient surtout dans les pillages continuels commis

par les Tiédos, miliciens du roi de Cayor : il avait fallu abandonner ces deux postes.

p. 103. — 3^o Nous ne savons qui est ce P. Michel. — M. Herpin est le sous-directeur de l'Archiconfrérie.

p. 107. — M. Chenal passa bientôt dans le Clergé des Colonies, il fut inscrit à la Martinique le 22 octobre 1851 et rayé le 5 septembre 1853.

p. 114. — M. Lurat quitta la Congrégation quand il fut rappelé de Bordeaux. On verra plus loin qu'il rentra de nouveau dans la Société. Il y mourut.

p. 119. — Le frère de M. Le Berre était l'abbé Guillaume Le Berre, aumônier à Hennebont.

p. 124. — à M. **Boulanger** :

M. Logier souffrait de troubles cérébraux dont il se remit très vite.

M. Mary, de Vannes, s'occupait de faire venir en France de jeunes noirs pour travailler à leur éducation et à leur instruction, v. T. XII.

p. 126. — V. sur M. Ratié, T. XII, p. 688.

p. 149. — à M. **Bourget** :

Cette lettre s'explique par la suivante, adressée à Mgr Kobès.

p. 162. — à M. **Surat** :

Il s'agit en tout cela d'un legs fait à la Congrégation par un prêtre des Colonies. Pour que ce legs fut délivré, il fallait une autorisation du Conseil d'État, sur la présentation de pièces visées par l'Archevêque de Paris; or, l'Archevêque refusait sa signature sous le prétexte que la Congrégation avait cessé d'être la Congrégation du Saint-Esprit. Le V. Père ne s'était pas cru tenu de répondre à la lettre qui lui notifiait ce refus.

p. 164. — à Mgr **de Marguerye** :

Aucune mention de ce M. Quarré parmi les prêtres des Colonies.

p. 167. — à Mgr **Lacarrière** :

M. Toujan, v. p. 62.

M. Izard, Jacques-Marc, né le 24 avril 1826 à Rewel, diocèse de Toulouse, inscrit à la Guadeloupe le 14 décembre 1851, fut vicaire au Grand-Bourg (Marie-Galante), puis au Moule; mourut de la fièvre jaune le 17 octobre 1854.

MM. Le Fustec et Marrec étaient tous deux du diocèse de Quimper; ils avaient suivi M. du Cosquer. Ils furent inscrits à la Guadeloupe le 27 janvier 1852. Le premier mourut à la Basse-Terre le 28 mars 1870; le second le 3 juillet 1861, à la Pointe-à-Pitre.

Il est parlé plus loin, dans les lettres à M. Delettraz, du *bataillon de Savoyards*.

p. 173. — à M. **Schwindenhammer** :

Le V. P. fait allusion au projet de transférer le noviciat à Paris.

p. 175. — La Congrégation de Louvencourt était menacée de dissolution, par suite de fausses manœuvres de M. de Brandt. Le V. Père en parle plus loin à ses nièces. Les deux Sœurs du P. Schwindenhammer étaient entrées dans cette Congrégation.

p. 180. — à M. **Schwindenhammer** :

On trouvera plus loin l'exposé de l'Œuvre de Mlle Clara; on se référera aussi aux T. X.

p. 184. — à Mgr **Leherpeur** :

L'amiral Vaillant succéda à l'amiral Bruat comme gouverneur général des Antilles; puis il ne garda plus bientôt que le gouvernement de la Martinique.

V. p. 515 la suite du conflit entre Mgr Lacarrière et ses vicaires généraux.

p. 185. — M. Contoz, Marc-François, frère du F. Dosithée, né à Mégève (Hte-Savoie), inscrit à la Guadeloupe le 8 novembre 1851; vicaire de Saint-François à Basse-Terre, mort en Savoie, pendant un congé, le 28 avril 1858. — M. Chenal, v. plus haut, p. 107.

p. 193. — à M. **Schwindenhammer** :

Pas de renseignements sur M. Pierre.

p. 194. — à M. **Clair** :

On a vu (T. XII, p. 383) les difficultés du F. Thomas.

p. 197. — à M. **du Cosquer** :

La lettre de M. du Cosquer, à laquelle répond ici le V. Père, est reproduite pour la plus grande part, p. 515.

p. 203. — à Mgr **Lacarrière** :

M. Amable ne passa pas aux Colonies.

M. Izard, v. plus haut.

M. Drouelle, v. T. XII.

p. 206. — aux **Cultes** :

Il nous manque la lettre du Gouverneur où est expliqué au détail le cas de M. Jérôme : on se rend compte de ce cas par les explications données ici, v. aussi p. 717.

p. 214. — à Mgr **Cousseau** :

On remarquera l'appréciation du V. Père : « L'approbation a été donnée à la Société et non aux Constitutions. »

p. 218. — à la **Propagande** :

Le nom, laissé en blanc, du Vicariat auquel serait rattaché Mahé, est Verapoli.

p. 223. — à Mgr **Lacarrière** :

V. T. XII les rapports avec la Propagande au sujet de l'affectation de M. de Saintrac au Sénégal.

p. 225. — à Mgr **Kobès** :

L'ouvrage dont parle le V. Père est l'écrit que nous possédons sous le nom d'*Instructions aux Missionnaires*. Le V. Père n'alla pas au delà de ce qu'il dit avoir déjà composé à la mi-juillet.

p. 231. — L'autorité ecclésiastique de la Réunion était le vice-préfet M. Guéret; v. T. XII.

p. 252. — à la **Propagande** :

Le témoignage de l'archevêque de Bordeaux et de l'archevêque de Paris ne figure pas dans le brouillon que nous avons de cette lettre.

p. 253. — à Mgr **Gignoux** :

La Mère Javouhey était morte le 15 juillet 1851; les craintes exprimées ici par le V. Père n'eurent aucune suite; les dissidences auraient été provoquées par les évêques en gouvernant chacun à son gré les Sœurs de son diocèse.

p. 254. — à la **Propagande** :

M. Lequeux était canoniste et par suite était autorisé à s'entremettre dans l'affaire de la Congrégation; on verra plus loin qu'un de ses ouvrages de droit fut mis à l'Index.

p. 261. — à Mgr **Kobès** :

M. Guyard mourut en mer, à son retour en France.

p. 263. — à Mgr **Lacarrière** :

Saint-Barthélémy, île suédoise, devait être rattachée à l'évêché de la Guadeloupe.

p. 269. — à M. **Delettraz** :

Le *cher étourdi* est M. Emonet.

M. Dupanloup (v. T. IX, p. 473) passa au Séminaire des Colonies et fut inscrit à la Guadeloupe le 18 décembre 1856. Il avait été ordonné prêtre à la Basse-Terre le 20 septembre précédent. Il mourut en mars 1866.

p. 271. — aux **Cultes** :

Les négociations pour l'érection de l'évêché d'Alger ont été racontées dans la *Revue d'Histoire des Missions*, 1930 et 1931.

p. 277. — à M. **Gaultier** :

« Votre saint et romain voyage » : le voyage de M. Gaultier fut un voyage de piété, mais aussi un voyage d'études en vue de la restauration en France de l'influence romaine.

p. 278. — Affaire de l'Archevêché :

25 juin 1851. — de M. **Lannurien** à Mgr **Kobès** :

Notre affaire avec l'Archevêché ne se débrouille pas; on a refusé les pouvoirs à M. Sisson, mon successeur dans la chaire de dogme; et il serait possible qu'on nous en refusât à tous, au premier de l'an, époque à laquelle les pouvoirs se renouvellent. On est surtout fâché contre le P. Gaultier, propagateur ardent et peu prudent peut-être des doctrines ultramontaines et qui vient de faire traduire l'ouvrage de Philips sur le droit canon.

25 août 1851. — du même au même :

La question avec l'Archevêché ne bouge point. L'Archevêque est suffisamment préoccupé pour le moment de la condamnation par Rome de son vicaire général, M. Lequeux. Le P. Gaultier est dans la jubilation.

M. Sisson est un prêtre du diocèse de Strasbourg, dont M. Thiersé a été, au Séminaire, le bon ange; il a eu autrefois le désir d'entrer dans notre Congrégation;

mais je crois que c'est bien passé. Il me semble avoir le désir de *s'avancer*, devenir docteur, etc. Il écrit dans l'*Univers*, le *Correspondant*, etc. C'est du reste un excellent garçon et qui a du talent.

p. 279. — au lieu de M. Baux, lire M. Bouix, le cano-niste, alors à Rome.

p. 298. — à Mgr **Collier** :

Les propositions dont il s'agit avaient pour objet la desserte des Iles Seychelles.

p. 299. — Mgr Collier voulait confier au P. Baud la paroisse de Pamplémousses pendant l'absence du curé.

p. 299. — à Mlle **Clara** :

Mlle Clara est alors à Saint-Pierre.

p. 300. — à Mgr **Kobès** :

La mention : *Cette lettre n'a pas été envoyée* est de la main du V. Père; la lettre du 1^{er} novembre (p. 351) a été substituée à la présente.

La comparaison des deux lettres laisse entrevoir le motif de la suppression de la première.

On observera d'abord que les idées développées p. 301 *Plus nous allons* jusqu'à p. 303 *Ce qui me frappe le plus*, sont atténuées dans la seconde : p. 352 *Plus nous allons* jusqu'à p. 353 *Ce qui me frappe le plus* ; 113 lignes dans la première lettre; 48, dans la seconde. Au contraire, ce qui est énoncé dans le reste de la première (66 lignes) a une étendue double dans la seconde (116 lignes). De là, nous tirons cette conclusion : les réflexions du 5 octobre risquaient de jeter le trouble dans l'âme de Mgr Kobès : le V. Père y suppose en effet que les épreuves d'une Mission sont la rançon de l'imperfection des chefs. Dans la seconde lettre, ce jugement est *modéré* : l'insuccès est attribué au défaut de sainteté de tous les missionnaires, pris en seul bloc. Les deux

façons de voir sont identiques au fond; la seconde façon étend les responsabilités à tous les chefs secondaires; les premiers chefs n'en ont pas moins leur part à proportion de leur dignité.

A la lettre du 5 octobre se rattache un fragment de lettre, mutilé par le haut, dans lequel sont données des nouvelles de MM. Chevalier, Bourget, Gravière et de la maison de Bordeaux. Dans le classement des autographes, on l'a ajouté à la lettre du 1^{er} novembre parce qu'il y est parlé de l'arrivée de Mgr Bessieux. Mais, comme le remarque le P. Ph. Kieffer, l'encre et l'écriture de ce fragment ne sont pas du 1^{er} novembre, mais du 5 octobre. Mgr Bessieux arriva à Paris avant le 10 octobre; si la lettre du 5 octobre ne fut pas achevée ce jour même, il est possible que mention y ait été faite de l'arrivée de Mgr Bessieux.

p. 311. — à M. **Schwindenhammer** :

Le F. Gabriel fut vraisemblablement un postulant qui se retira.

p. 312. — Le manuel de Lequeux fut prohibé par décret du 21 septembre 1851. Le Cardinal de Besançon est Mgr Mathieu.

p. 314. — à Mgr **Lacarrière** :

M. Jégo, François-Louis-Marie, né le 17 mars 1814 à Carnoet, dioc. de Quimper; prêtre au Séminaire le 23 juin 1844; inscrit à la Guadeloupe le 2 janvier 1845; révoqué en mai 1851 et rayé le 27 janvier 1852.

p. 316. — M. Lollivier ne paraît pas sur les listes du clergé des Colonies, non plus que M. Serres.

M. Guyot François, né à Arches, diocèse de St-Flour, le 29 août 1830, entré au Séminaire le 7 octobre 1851, prêtre le 6 août 1854, inscrit à la Guadeloupe le 30 septembre suivant, mourut à la Basse-Terre le 31 décembre 1877. Aucune mention de M. Prax.

p. 318. — à M. **Schwindenhammer** :

Sur les projets d'union des Sœurs de Castres, v. T. X, p. 572.

p. 321. — au même :

Ce soldat est Joseph Zinger, qui ne persévéra pas. V. T. IX, p. 483.

p. 326. — à M. **Gravière** :

7^o le texte que nous donnons est conforme au texte de la copie certifiée du document de M. Gravière. Il faudrait peut-être lire : * pour *le* besoin *que vous avez* de votre prière.

p. 331. — à M. **Gravière** :

La lettre *ci-jointe* est reproduite plus haut, p. 323.

p. 336. — Au sujet du F. Louis, voir la Table de ce Tome.

La seconde partie de cette page, depuis *En somme, traitez M. Vaugeois*, est donné ici d'après le brouillon du V. Père; cette fin n'est pas transcrite dans la lettre adressée à Bordeaux.

p. 345. — à Mgr **Lacarrière** :

Le 28 octobre tombait un mardi; le samedi précédent était le 25.

p. 348. — à Mgr **Leherpeur** :

Nous ne connaissons d'autre M. Garny que celui qui est signalé T. XI. — Les trois prêtres du Sénégal sont MM. Fridoil et Boilat, mulâtres et Moussa, noir; les trois élèves du Séminaire sont MM. Lacombe, Picard, Kikou.

Mgr Leherpeur demandait des prêtres de la Congrégation pour son Grand Séminaire; il les obtint en octobre 1853.

p. 349. — Les deux prêtres annoncés semblent être MM. Schiir et Chatenay, inscrits le 8 novembre.

p. 350. — à M. **Guilmin** :

Allusions à l'opposition faite à Cayenne par les prêtres de la Préfecture aux *Libermannistes*.

Sur MM. Rouquié et Collière, v. T. XII.

p. 351. — à Mgr **Kobès** :

V. les notes sur la lettre du 5 octobre. Telle qu'elle est reproduite ici cette lettre est un *extrait* de la main du P. Duby : il y manque une vingtaine de lignes qu'on lit dans l'original : p. 352, après *cette misérable malice du démon* : 10 lignes omises; p. 356 : après *le Supérieur M. Thoulouze* : 3 lignes; après *comme de nos œuvres* : 6 lignes 1/2.

p. 357. — à Sr **Sainte-Agnès** :

Ce sont les difficultés dont nous avons parlé plus haut à propos de la lettre, p. 175. Il semble que Sœur Sainte-Agnès ait projeté d'entrer au Sacré-Cœur.

p. 360. — à la **Propagande** :

M. Marchesi, aîné, Fabius-Marie; affecté à la Martinique en 1828; donne sa démission en 1844, qui est acceptée le 8 février 1845; admis à continuer ses services le 24 juin 1847; curé de Sainte-Luce; renvoyé par l'amiral Bruat le 9 janvier 1849.

M. Marchesi, cadet, Germain; destiné à la Martinique, le 16 janvier 1839; envoyé en congé par l'amiral Bruat, 9 janvier 1849; licencié le 23 mars 1850; réintégré par l'Évêque le 18 novembre 1850.

p. 373. — à Mgr **Lacarrière** :

M. Bages ne parut pas à la Guadeloupe.

p. 377. — à la **Supérieure de Castres** :

Nous en sommes réduits à des conjectures sur le nom des prêtres embarqués avec les Sœurs.

p. 378 : l'*Arcoide* : le mot a été mal déchiffré; faut-il lire l'*Armide*?

p. 400. — à la **Communauté de Cayenne** :

Les indications de ce sommaire peuvent être complétées par les renseignements recueillis dans la correspondance.

M. Margan entra au noviciat en 1850 (T. IX, p. 470); inscrit à la Réunion le 15 mars 1852, il y persévéra jusqu'en 1873, dernière mention qui soit faite de lui.

p. 401. — aux **Cultes** :

M. Birbès, Jacques-Louis, né à Castres, le 27 novembre 1798; passé à la Guadeloupe le 31 décembre 1839; était curé de Saint-François, Basse-Terre, en 1851; nommé vicaire général le 25 novembre 1851, agréé le 23 mars 1852, prend son congé le 14 juillet 1852; meurt à Aurillac le 18 septembre 1852.

M. Salesse, Jean-Antoine, né le 6 décembre 1810 à Maurs, diocèse de Saint-Flour, arrivé à la Guadeloupe le 27 avril 1851; vicaire général le 25 novembre 1851; administra le diocèse au départ de Mgr Lacarrière; révoqué à l'arrivée du successeur, 11 avril 1854; parti le 28 avril.

p. 401. — à la **Marine** :

M. Rebreyend est jésuite, de La Mure.

p. 428. — On verra dans cette longue consultation un témoignage de la part prise par le V. Père au renouveau liturgique en France.

p. 437. — des **Cultes** :

M. Nicole, Adolphe-Emmanuel, né le 17 juillet 1803 à Agen, dioc. de Coutances, prêtre en 1827, professeur de rhétorique au Séminaire du Saint-Esprit; missionnaire à Cayenne (1835) puis à Bourbon (1837) et à la Guadeloupe (avril 1848); curé du Mont-Carmel le

15 mai 1848; en congé, le 13 septembre 1850, renonce aux Colonies.

M. Paoli, v. T. XI, p. 603.

p. 441. — des **Cultes** :

M. Rigord, v. T. XI, p. 606;

M. Teulières, de Toulouse, inscrit à la Martinique le 27 mars 1840;

M. Delettrée, v. T. XII, p. 692.

M. Delorme, v. T. XII, p. 694.

M. Molénat, Joseph-Justin, né à Saint-Cyprien, dioc. de Rodez, le 14 octobre 1800; inscrit à la Martinique en 1848, rayé le 15 février 1851; réintégré le 9 août 1856; rayé définitivement le 10 mars 1858.

M. Roussilhe, v. T. XII, p. 690.

M. Augereau était mort le 5 novembre 1849.

M. Berteaux, v. plus haut p. 29.

p. 442. — de la **Marine** :

M. Finaz, jésuite, préfet apostolique de Mayotte.

p. 443. — des **Cultes** :

M. Rouquié, v. T. XII, p. 694.

M. Augier, v. *it.*, p. 644-9.

M. de Bertrix, v. *it.*; de Nevers, inscrit à la Guyane le 20 novembre 1846; retourné à la Guyane comme prêtre sacristain; inscrit à nouveau le 2 avril 1856.

M. Pollet, v. plus haut.

p. 444. — de la **Marine** :

M. Toujan, v. plus haut.

p. 447. — des **Cultes** :

M. Magne, Charles, de Mende, né le 8 avril 1806, élève du Séminaire, rentré en France en 1848; inscrit de nouveau à la Guadeloupe le 16 décembre 1857.

M. Brun, Pierre-Emmanuel, né le 2 août 1812 à Vil-léral, dioc. d'Agen, arrivé à la Guadeloupe le 4 avril 1846,

rayé le 12 février 1851 (par erreur), rétabli; curé du Morne-à-l'Eau le 15 mai 1856.

M. Cochet, de Nevers, attaché à la Guadeloupe le 4 septembre 1849, n'a pas suivi sa destination.

p. 452. — des **Cultes** :

M. Izard, v. plus haut.

p. 454. — des **Cultes** :

M. Simon d'Angles, rappelé en France en 1849, puis licencié (de la Réunion) le 28 juin 1850, avait donné du scandale à Saint-Denis la veille de son départ.

p. 456. — des **Cultes** :

M. Sersanous, né le 9 avril 1824, était curé de Saint-Gabriel en 1873.

p. 457, M. Chenal, v. plus haut.

M. Schiir et Contoz, *it.*

p. 458. — M. Le Bailly, Jean-François, né à Caligny, Orne; proposé pour la Guadeloupe en 1843; démissionne en 1851, réadmis le 7 août 1854 à 50 ans.

p. 460. — M. Chatenay fut rayé des cadres le 5 septembre 1853; passa plus tard en Haïti.

p. 466. — M. Allouard, François, du diocèse de Valence, avait été inscrit à la Guadeloupe en 1837.

p. 467. — M. Bellée, du dioc. de Coutances, avait été inscrit à Bourbon le 10 septembre 1846.

p. 466. — M. Baschet Louis-Sébastien, né à Blois le 21 novembre 1802, avait renoncé à suivre sa destination.

p. 468. — MM. Charlot et Le Helloco, v. T. XI, p. 579.

Au sujet du différend et de la démission de M. Charlot : « M. Charlot goûtait peu la vie de Saint-Pierre; il préférait de beaucoup, pour sa propre tranquillité, le séjour de Miquelon et se plaisait à y résider, laissant à M. Le Helloco l'administration de la paroisse de Saint-Pierre. Il eut en 1851 une difficulté avec le Commandant Gervais, au sujet de l'école de filles de Miquelon. Deux fillettes de 14 et 15 ans, ayant refusé d'obéir aux Sœurs, qui leur interdisaient d'aller au bal et aux noces, M. Charlot les renvoya, voulant soutenir l'autorité des Sœurs méprisée ou méconnue. Sur les instigations des parents le Commandant les fit réintégrer d'office. Le Ministre de la Marine et le Ministre des Cultes, sommés d'intervenir, les renvoyèrent dos à dos, déclarant que si M. Charlot avait excédé les limites de ses droits, le Gouverneur, d'autre part, avait gravement manqué aux égards dus à l'autorité ecclésiastique. » (Note du P. Albert David.)

« M. d'Aigremont, riche armateur de Granville, avait sous sa dépendance la majeure partie de la population de l'Île aux Chiens. Excellent chrétien et comprenant l'impossibilité pour les Iliens de se rendre à Saint-Pierre pendant l'hiver, il bâtit sur sa propriété une gracieuse chapelle (1845) où l'on vénérât une statue de saint Urbain dont on parle encore à la veillée. Cette chapelle dédiée à Notre-Dame, était la plus petite, mais incontestablement la plus belle de la Colonie. Construite avec goût elle surpassait les autres édifices par la solidité de sa construction : les derniers vestiges en font foi... N'ayant pu obtenir l'érection de la paroisse de l'Île aux Chiens qu'il avait choisie pour prendre sa retraite, M. Charlot offrit sa démission. » (P. A. David.)

p. 478. — M. Martin mourut le 19 février 1853.

p. 479. — M. Leherpeur, frère de l'évêque, né à Caen le 2 novembre 1809, chapelain des Sœurs de Saint-Joseph, mourut en décembre 1851.

M. Fontaine (Thierry), né à Saint-Léger-Dubosq,

Calvados, le 15 août 1810, donna sa démission et fut rayé du cadre le 5 décembre 1853.

M. Fontaine (Léonce), né à Saint-Léger-Dubosq le 31 octobre 1818; lors de la démission de son frère, fut maintenu au cadre sans traitement.

M. Hébert n'a pas suivi sa destination pour cause de maladie.

p. 480. — M. Gobert, Alexis-Joseph, né à Paris, admis en 1822 à la Guadeloupe; inscrit à la Martinique le 14 décembre 1843; licencié le 28 juin 1850.

M. Féron, T. XI, p. 605.

M. Parès (*non* Paris), T. XI, p. 605 : Pour les autres, v. T. XI et XII.

M. Mulot, Laurent-Victor, prêtre de Châlons, inscrit à la Guadeloupe le 27 mars 1840.

p. 481. — M. Peyron, curé de la Pointe-à-Pitre, démissionne, quitte la Guadeloupe en août 1854, inscrit à la Réunion le 20 septembre 1854; curé de la cathédrale de Saint-Denis en juin 1859.

M. Lorine, Louis-Marie-Joseph-Jacques, élève du Séminaire, prêtre à Basse-Terre le 14 juin 1851, rayé le 30 juin 1864, passe en Haïti.

M. Poujade, Antoine-Louis-Marie, prêtre à la Basse-Terre le 20 décembre 1851, quitte la Guadeloupe le 1^{er} mai 1863.

M. Vidal, prêtre à Bourges le 13 janvier 1849, aumônier de Versailles, donne sa démission en avril 1854, à l'arrivée de Mgr Forcade; était neveu de Mgr Lacarrière.

p. 482. — M. Ducloux était du clergé de la Martinique.

M. Guimoiseau, né à Cossé-le-Vivien, vicaire à Fort-de-France, mort le 10 octobre 1852, de la fièvre jaune.

M. Peyrol, inscrit à la Guadeloupe, le 11 novembre 1836, passé à la Martinique.

M. Peyrot, Firmin-Joseph, né à Vialard, Dordogne, le 23 septembre 1806, inscrit à la Martinique en 1850; remplace M. Peyrol au Robert; agréé comme vicaire

général le 12 mai 1853, démissionne, rayé le 28 août 1853.

M. Daudin, né à Mauron, dioc. de Vannes, le 29 décembre 1812; arrive à la Martinique comme aumônier des Frères; quitte la colonie en 1845; vicaire à l'île Sainte-Lucie, rentré à la Martinique, vicaire au Marin le 22 avril 1851; rayé du cadre le 28 décembre 1874, se retire au Morne-Rouge, y meurt le 15 mars 1880.

p. 549. — La messe mensuelle, en l'honneur de la Sainte Vierge, aux intentions du Supérieur général, a été fixée pour chaque membre prêtre à un jour du mois, de façon que chaque jour le même nombre de messes fut mis à la disposition du Supérieur général (3 décembre 1871) (*Bull. gén.*, T. VIII, p. 461).

p. 554. — Les prières qui remontent à l'origine du Séminaire se composent du verset : *Spiritus Sancti gratia illuminet sensus et corda nostra. Amen*, du *Deus in adiutorium*, d'une strophe d'hymne ou de séquence, de l'Antienne *Veni, Sancte Spiritus* avec son verset et une oraison qui varie à chaque exercice. La prière du Gard se trouve au T. III, *Notes et Documents*, p. 393. — Les derniers mots du procès-verbal n° 48 demanderaient correction.

p. 555. — A défaut des lettres de M. Lurat au V. Père, en voici une adressée par lui à un confrère de Paris le 28 janvier 1852; M. Lurat était au Gard.

« Je ne veux pas laisser partir M. Schwindenhammer sans le prier de se charger d'un petit mot pour vous. Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et des sentimens bienveillans que vous m'exprimez. C'est précisément cette vie fraternelle, affectueuse de communauté, ainsi que sa discipline qui m'ont donné de si vifs regrets après l'avoir quittée. Notre-Seigneur m'a, en vérité, conduit par la main, car il a tout fait; il m'a réduit, corps et esprit, aux derniers abois, pour me bien convaincre que je devais quitter le monde pour rentrer dans la vie religieuse.

« Quoi qu'il en soit, je le bénis en outre de ces dix-huit

mois qui viennent de s'écouler, car j'ai acquis une expérience que je n'avais pas encore. J'avais été vicaire, mais non curé à la campagne; et je suis maintenant heureux d'avoir vu de près et par moi-même la position faite au prêtre dans la campagne par le ministère paroissial, etc. »

p. 557. — de M. **Gaultier** :

Ligne 6 : l'original porte *révéler*.

p. 558. — Les Bénédictins de Solesmes s'étaient fort endettés, surtout par la fondation de leur prieuré de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Dom Pitra parcourut la France et l'Europe en quête de fonds pour payer la dette; don Gardereau reçut une mission analogue.

p. 559. — La maison du faubourg Noyon fut vendue aux Franciscains en 1852.

p. 560. — Les cinq prêtres envoyés à Cayenne en 1849 sont MM. Augier, Lagrasserie, Picot, Pollet, Vautravers.

p. 562. — L'esprit du Séminaire en 1851 était tout autre qu'en 1849. M. Dréano arrivé à Paris le 8 décembre 1851 écrivait à Mgr Kobès, le 13 du même mois : « Le Séminaire du Saint-Esprit ne se compose que d'une trentaine d'élèves. Dieu merci, s'il y en a peu, ils sont bons, édifiants même. M. Le Vavasseur, qui est le directeur réel en l'absence de M. le Supérieur, me disait ces jours derniers qu'il y a en France peu de Séminaires où il y ait plus de piété qu'ici; tous nos confrères sont enchantés de ce changement. »

p. 592. — L'affaire des Vicariats de la Guyane et du Sénégal n'aboutit pas. M. Dossat resta préfet de Cayenne; M. Guyard, préfet de Saint-Louis, mourut en rentrant en France et fut remplacé par M. Boulanger en août 1852.

TABLE DES LETTRES

I. — DU VÉNÉRABLE PÈRE

Nous indiquons d'abord la page où chaque lettre se trouve dans le présent volume ; ensuite, s'il y a lieu, celle où elle a été éditée dans les Lettres Spirituelles ou dans les Lettres aux Membres de la Congrégation.

		1848	
	mai,	à Mgr Gignoux.	ix
		1849	
	22 déc.,	Paris, à M. Migne	722
		1850	
	5 mai,	Paris, à M. Migne	723
		à M. Le Berre.	x
	déc.,	à M. Ig. Schwindenhammer.	xi
		1851	
	1 janvier,	Paris, à M. Ig. Schwindenhammer.	3
	5 —	» à Mgr Lacarrière.	6
	6 —	» à M. Ig. Schwindenhammer	7
	8 —	» à la Marine.	723
	12 —	» au R. P. Maillard, S. J.	8
	17 —	» aux Sœurs St-Léopold et Ste-Agnès.	9
	18 —	» à Marie Libermann.	11
	19 —	» à M ^{me} Julie Libermann.	12
	21 —	» aux Ctés de Bourbon et de Maurice.	14
	22 —	» à Marie Libermann.	16
	22 —	» Note sur la délibération du Conseil privé de la Réunion	717
	22 —	» à M. Blanpin.	17
	24 —	» à la Propagande.	18
	26 —	Strasbourg, à M. Fr. Le Vasseur.	21
	5 février,	aux Cultes.	23
	9 —	Paris, à la Marine.	25
	12 —	» au D ^r Libermann.	26
	13 —	» aux Cultes.	29
	14 —	» à M. Collin.	30
	14 —	» au R. P. Maillard, S. J.	34
		N.-D. du Gard, à M. Delaplace.	35
	19 —	» à M. François.	36
	20 —	» à M. Blanpin.	37
	20 —	Paris, à M. Laval	41
	20 —	» à M. Jer. Schwindenhammer.	43
	22 —	» à M. Thiersé.	46
	22 —	» aux Cultes.	49
	23 —	» à M. Lambert.	50

24 février,	Paris	à M. Baud	52	
24 —	»	à M. Laval	55	
24 —	»	à M. François	58	
27 —	»	à M. Pariset	59	
28 —	»	à Mgr Lacarrière	61	
		à M ^{me} Halé	65	
4 mars,		aux Cultes	66	
6 —	»	à Mgr Lacarrière	68	
6 —	»	à Mgr Leherpeur	71	
8 —	»	à M. Collin	72	
11 —	»	à MM. Ferroy et Weber	73	
18 —	N.-D. du Gard,	aux Frères de la Réunion	76	
18 —	»	à M. François	78	
18 —	»	au même	79	
23 —	»	à Mgr Donnet	81	
24 —	»	au D ^r et à M ^{me} Libermann	83	
27 —	»	à M. Gravière	84	
30 —	Paris,	aux Cultes	86	
3 avril,	N.-D. du Gard,	à M. Gravière	88	
8 —	Paris,	aux Cultes	90	
15 —	»	à M. Marcel	91	
19 —	»	à la Marine	93	
22 —	»	à M. Dossat	94	
23 —	»	au D ^r Libermann	97	
24 —	»	à Mgr Donnet	99	
26 —	»	à Mgr Kobès	101	
2 mai,	»	à M. Delettraz	121	
3 —	»	à M. Arragon	121	
3 —	»	à M. Boulanger	124	
4 —	»	à X. Libermann	130	
6 —	»	à M. Logier	138	IV,
8 —	»	à M. Duby	139	
8 —	»	à M. Lairé	142	IV,
10 —	»	à M. Duret	146	IV,
10 —	»	à Marie Libermann	148	
11 —	»	à M. Bourget	149	IV,
12 —	»	à Mgr Kobès	152	
14 —	»	à M. Dossat	155	
15 —	»	à Marie Libermann	158	
17 —	»	à M. Surat	162	
17 —	»	à Mgr Sibour	163	
19 —	»	à Mgr de Marguerye	164	
21 —	»	au D ^r Libermann	165	
24 —	»	à Mgr Lacarrière	166	
25 —	»	au D ^r Libermann	169	
30 —	»	à Dom Salier	170	
31 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer	173	
4 juin,	»	à la Marine	176	
5 —	»	à Mgr Collier	177	
5 —	»	à M. Blanquet du Chayla	178	
10 —	»	à M. Blanquet du Chayla	179	
10 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer	180	
11 —	»	à la Propagation de la Foi	183	
11 —	»	à Mgr Leherpeur	184	
11 —	»	à la Propagande	188	

16 juin,	Paris	à M. Ign. Schwindenhammer.	191
19 —	»	à M. Clair	194
20 —	»	aux Cultes	195
21 —	»	à M. du Cosquer	197
21 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	201
24 —	»	à Mgr Lacarrière	202
30 —	»	aux Cultes	206
		au D ^r Libermann	209
6 juillet,		à Mgr Cousseau	211
7 —	»	à S ^r Saint-Léopold	215
9 —	»	à la Supérieure de Castres . . .	216
9 —	»	à Mgr Collier	217
11 —	»	à la Propagande	218
14 —	»	à Mgr Lacarrière	222
15 —	»	à Mgr Kobès	224
18 —	»	au D ^r Libermann	237
19 —	»	à Marie Libermann	239
20 —	»	à M. Clair	240
22 —	»	à M ^{lle} Destremont	241
25 —	»	à la Propagande	242
26 —	»	au F. Auguste	243
27 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	245
28 —	»	à Mgr Kobès	247
29 —	»	à la Propagande	251
29 —	»	à M. Delettraz	252
		à Mgr Gignoux	253
3 août,	»	à la Propagande	254
4 —	»	à la Marine	257
9 —	N.-D. du Gard,	aux Cultes	725
13 —	»	à la Propagande	258
14 —	»	aux Cultes	259
15 —	»	aux Cultes	726
19 —	Paris,	à Mgr Lacarrière	261
20 —	»	à la Supérieure de Castres . . .	264
20 —	»	à Mgr Leherpeur	266
25 —	N.-D. du Gard,	à M. Delettraz	269
28 —	»	aux Cultes	270
2 septembre,	»	aux Cultes	274
7 —	»	à M. Gaultier	277
7 —	»	à la Propagande	280
12 —	»	à M. Guilmin	289
		aux Cultes	291
21 —		à M. Collin	293
21 —		à M. Blanpin	297
28 —		à Mgr Collier	298
29 —		à M ^{lle} Clara	299
5 octobre, Paris,		à Mgr Kobès	300
		au D ^r Libermann	305
10 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	306
11 —	»	à M. Gravière	727
12 —	»	à X. Libermann	307
13 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	311
15 —	»	à Mgr Lacarrière	313
17 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	317
20 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	321

IV, p. 644

21 octobre,	Paris	à M. Gravière.	323	
21 —	»	à M. Collin	328	
22 —	»	à M. Gravière.	331	
25 —	»	à M. Vaugeois.	337	IV, 669
26 —	»	à M ^{me} de Maulévrier.	343	
28 —	»	à Mgr Lacarrière.	345	
29 —	»	à Mgr Leherpeur.	347	
30 —	»	à M. Guilmin	349	
1 novembre,	»	à Mgr Kobès.	351	IV, 677
4 —	»	à la Marine	356	
4 —	»	à S ^r Sainte-Agnès	357	
4 —	»	à la Propagande.	360	
5 —	»	à S ^r Saint-Léopold.	361	
5 —	»	aux Cultes.	363	
6 —	»	à la Propagande.	366	
7 —	»	à la Propagation de la Foi.	367	
8 —	»	à M. Emonet	368	IV, 685
8 —	»	à M ^{me} Delaplace.	369	
13 —	»	à Mgr Lacarrière.	371	
16 —	»	aux Cultes.	374	
18 —	»	à Marie Libermann.	375	
19 —	»	à la Supérieure de Castres.	377	
20 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	379	
23 —	»	à la Marine.	381	
24 —	»	à Mgr Kobès	382	
24 —	»	à M. Ign. Schwindenhammer.	386	
25 —	»	à Marie Libermann.	390	
26 —	»	à la Marine	390	
27 —	»	à M. Demeuré.	391	
30 —	»	à M. Lurat	393	
30 —	»	à Mgr Lacarrière.	395	
7 décembre,	»	à la Propagande.	395	
12 —	N.-D. du Gard,	à M. Lurat.	397	
15 —	»	à Mgr Kobès	397	
1852				
8 janvier,		à la Comm. de Cayenne	400	
15 —		aux Cultes.	400	
15 —	Paris,	à la Marine	401	
19 —		Testament.	402	

II. — DE DIVERS

1848

20 septembre,	de M. Le Vasseur à M. Libermann.	602
---------------	--	-----

1849

27 décembre,	de M. Dossat à M. Libermann.	560
--------------	--------------------------------------	-----

1850

21 mars,	Arrêté du Gouverneur de la Réunion.	540
7 avril,	de M. Dossat à M. Libermann.	560
22 —	du même au même.	562

13 mai,	proclamation du Gouv. de la Guadeloupe.	528
10 juillet,	de M. Marceau à M. Libermann.	615
3 octobre,	bullé d'érection des évêchés (<i>extraits</i>).	486
31 décembre,	de la Propagande à M. Libermann.	420
—	note au sujet de l'aumônerie de la flotte	595

1851

3 janvier,	décret présidentiel (sommaire).	478
9 —	des Cultes à M. Libermann.	437
10 —	des Cultes à M. Libermann.	437
13 —	de M. Dossat à M. Libermann.	564
14 —	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	478
20 —	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	478
22 —	id. id.	438
25 —	id. id. (sommaire).	478
27 —	id. id.	439
1 février,	id. id.	439
3 —	décret relatif à l'organisation des évêchés.	489
4 —	des Cultes à M. Libermann	440
6 —	id. id. (sommaire).	479
10 —	de la Marine aux Cultes (sommaire).	481
12 —	des Cultes à la Marine (sommaire).	480
14 —	le clergé de la Guad. à M. Drouelle.	534
15 —	des Cultes à M. Libermann	441
15 —	id. id. (sommaire).	482
22 —	de la Marine au Ct de Mayotte.	442
22 —	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	482
—	lettre circulaire des Év. des Col.	512
3 mars,	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	482
7 —	id. id.	443
7 —	de la Marine à id.	444
17 —	des Cultes à id.	444
19 —	id. id. (sommaire).	482
26 —	des Cultes aux Colonies.	567
28 —	Décret (sommaire).	482
31 —	des Cultes à M. Libermann id.	482
31 —	id. id.	445
5 avril,	id. id.	445
9 —	de M. Gauthier à id.	557
23 —	des Cultes à id.	447
24 —	de M. Porchez à M. Libermann.	515
26 —	de la Marine à M. Libermann.	448
—	Jugement arbitral Marceau-Marziou.	617
3 mai,	des Cultes à M. Libermann	447
7 —	id. id.	449
9 —	de la Marine au Ct de S.-P. et M.	468
9 —	des Cultes à la Marine.	568
15 —	de M. Porchez à M. Libermann.	515
30 —	de M. du Cosquer à M. Libermann.	516
10 juin,	des Cultes à M. Libermann.	471
26 —	id. id.	451
26 —	décret (sommaire).	482
14 juillet,	de Mgr Lacarrière à M. Libermann.	519
16 —	de M. Le Vavasseur à Mgr Kobès.	226

18 juillet,	de la Marine à M. Libermann.	451
22 —	de M. Le Vavas seur à Mgr Desprez.	606
25 —	de Mgr Lacarrière à M. Libermann.	519
28 —	des Cultes à Mgr Lacarrière.	482
28 —	des Cultes à M. Libermann.	482
29 —	de la Propagande à M. Libermann.	422
30 —	des Cultes à la Marine.	473
2 août,	de M. Schwindenhammer à M ^{lle} Clara.	609
7 —	des Cultes à M. Libermann.	452
8 —	de la Propagande à M. Libermann.	423
9 —	id. id.	424
9 —	id. id.	426
11 —	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	483
11 —	des Cultes à la Marine.	573
12 —	des Cultes à M. Libermann.	452
19 —	de M. Le Vavas seur à Mgr Kobès.	260
30 —	de M. du Cosquer à M. Libermann.	520
—	Lettre pastorale de Mgr Leherpeur.	535
—	de Mgr Gignoux à M. Libermann.	605
6 septembre,	de la Propagande à M. Libermann.	425
11 —	des Cultes à M. Libermann.	453
11 —	id. id.	454
12 —	de la Propagande à M. Libermann.	425
15 —	de M. du Cosquer à M. Libermann.	520
19 —	de la Marine à M. Libermann.	455
30 —	des Cultes à M. Libermann.	455
30 —	de M. du Cosquer à M. Libermann.	520
1 octobre,	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	483
3 —	des Rites à M. Libermann.	428
15 —	des Cultes à M. Libermann.	456
22 —	id. id.	457
22 —	id. id. (sommaire).	483
23 —	id. id.	457
6 novembre,	des Cultes à la Marine.	575
8 —	des Cultes à M. Contoz.	459
8 —	des Cultes à M. Libermann.	460
8 —	id. id.	460
8 —	id. id. (sommaire).	483
15 —	de M. du Cosquer à M. Libermann.	521
15 —	de Mgr Lacarrière à ses vic. gén.	522
18 —	des Cultes à M. Libermann (sommaire).	483
19 —	de M. Porchez à M. Libermann.	521
20 —	de M. Dossat aux Cultes (sommaire).	483
22 —	des Cultes à la Marine.	578
26 —	id. id.	484
29 —	de M. du Cosquer à M. Libermann.	523
29 —	de Mgr Lacarrière à M. Libermann.	523
30 —	de Mgr Lacarrière aux Cultes (sommaire).	484
	Note confidentielle.	525

6 janvier,	de la Marine à M. Libermann.	461
7 —	de M. Le Vavas seur au D ^r Libermann.	648
8 —	des Cultes à la Marine (sommaire).	484

8 janvier,	des Cultes à M. Libermann	462
8 —	id. id.	462
10 —	de la Marine à M. Libermann.	464
13 —	de M. Le Vasseur à M. Schwindenhammer.	649
17 —	de M. Buquet à M. Le Vasseur.	596

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

- Ad (Mlle), 241.
Affaires Étrangères (Ministère des), 586.
Affre (Mgr), 212-4
Agnès, maire de Saint-Pierre, 511.
Aigremont (M. d'), 374, 747.
Aiguillé, tapissier, 22.
Alger (évêché d'), 569 ss.
Allard, S. Sp., 107, 247-9, 287, 296, 379.
allemand, postulant au Gard, 7.
Allouard, C. C., 466, 485, 517 s., 746.
Amable, C. C., 203-5. 314 737.
ambassadeur à Rome, 586 ss.
Arlabosse, S. Sp., 115, 248, 378-9 ss., 386, 400, 555.
Arragon, S. Sp., 121.
Auguste F., S. Sp. 79, 236, 240-3 ss., 261.
Aumôneries de la Marine, 114, 553, 593 s.
Augereau, C. C., 441, 457, 483, 745.
Augier, C. C., 443-5 s., 560, 745, 750.
- Bages, élève, 373, 743.
bagnes, 596.
Barbier, S. Sp., 654.
Bardou (Mgr), 507, 510.
Barillec, S. Sp., 686.
Baschet, C. C., 459, 466, 481-5, 746.
Bastion, 252.
Baud, S. Sp., 52 ss.-8, 299, 732.
Baudin, gouv. Sén., 572-4.
Bayonne (Év. de), 373.
Beaujouin (abbé), 465.
Beffrieu, C. C., 480.
Bégué, C. C., 480.
Bellée, C. C., 467, 746.
Benoit d'Azy, 115.
Bessieux (Mgr), S. Sp., 103-7, 193, 225-6 ss., 248 s., 257, 261, 274, 285 ss.,
291-2-6, 307, 317 ss., 322-9 s. 351-6, 382 ss.-7, 461, 572-4-5-8-9, 587,
592, 650-7, 671, 741.
Bernard, 664.
Berteaud (Mgr), 507, 510.
Berteaux, C. C., 29, 441, 460, 731, 745.
Bertrand (F.), S. Sp., 232.
Bertrix (de), C. C., 443-5-6, 745.
Berty (de), 249.
Bigard, C. C., 24.
Birbès, C. C., 401, 462, 484, 520-3 s.-7, 539, 744.
Bissette, 347, 511, 528.

- Bisson, C. C., 480.
Blanc, directeur Int. Guad., 64, 70, 520.
Blanc (abbé), 598.
Blanchet, S. Sp., 107-8, 112.
Blanpin, S. Sp., 17, 37, 111-4, 297, 559, 720, 731.
Blanpin (Mme), 38 s., 297 s.
Bogenet (abbé de), 505.
Boilat, C. C., 786, 742.
Bonamie (Mgr), 615.
Bonnand (Mgr), 219 ss., 288, 366.
Bordeaux (Com. de), 81-4, 99, 323 ss., 337 ss., 351.
Bouange (abbé), 314-6, 345 s., 373, 517.
Bouet Willaumez, 572-4.
Boux (abbé), 279, 598, 600 s. 740.
Boulangier, S. Sp., 112-9, 124 ss., 193, 249, 734, 750.
Boullan (abbé), 599.
Bouloz, C. C., 21, 481, 730.
Bourbon (Communauté de), 14 s., 32, 56, 76 s., 229, 231, 294 ss., 380
Bourget, S. Sp., 107-8, 149 ss., 152 ss., 734, 741.
Box F., 97, 733.
Brandt (abbé de), 359, 363, 610, 736.
Brétignières (Mme de), 235.
breton (petit), 262.
Briot, S. Sp., 12, 36, 79 ss.-1, 89, 111-2, 122-3-6-8, 148, 232, 376, 390,
542, 557, 614, 640-4, 651, 731-3.
Bruat, amiral, gouv. Antilles, 480, 515-7, 521, 533, 736.
Brun, C. C., 448, 458, 480, 745.
Buquet (abbé), 596.
- Cabeuil, 103.
Cabrol (dom), 599.
Calmels, C. C., 20, 219 s., 364 s., 427, 559.
Calvinhac, C. C., 16, 730.
Cappes, notaire, 297.
Capucins, 599.
Carrière, C. C., 444, 730.
Castres (Sœurs de), 35, 216, 234, 260-4 ss., 318, 377, 382, 455, 731, 742 s.
Cayenne (Mission de), 272-9, 285, 290, 400, 532, 560 s.-7, 568 à 592, 744.
Cayol (d^r), 643.
Cessens (abbé), 396, 612.
Chalp, C. C., 480.
Charlot, C. C., 195, 462 s.-7 ss., 746 s.
Chatenay, C. C., 460, 742-6.
Chaubard, C. C., 78, 732.
Chayla (du), 22, 178 s., 249.
Cheminal, 725.
Chenal, C. C., 107, 185, 457, 483, 734-7, 746.
Chesne (Mlle du), 611.
Chevalier, S. Sp., 124-9, 175, 193, 226 s., 233-5, 260, 292-6, 322-9, 351,
383-6, 398 s., 400, 649, 653-5, 660, 741.
Chrétien, C. C., 731.
Clair, S. Sp., 108-9, 111, 126, 194, 240, 322 s., 650-6, 661-5, 728, 737.
Clara (Mlle), 175-6, 180 ss., 216, 234, 299 s., 319, 385, 607, ss., 740.
Clergé des Colonies, 315.
Cochet, C. C., 448, 452-8, 480, 746.

- Collier (Mgr), 41 s., 177 s., 217 s., 231, 258, 298, 425, 731, 740.
Collière, C. C., 22, 95, 350, 467, 478, 733, 743.
Collin, S. Sp., 15-7 s., 30 ss.-6, 40, 58, 72, 111-4, 126, 231, 293 ss.-9, 328 ss., 380.
Colonies (directeur des), 179. — V. Marine.
Contoz, C. C., 185, 262, 314-6, 371, 395, 457-9, 737, 746.
Correspondance de Rome, 312.
Cosquer (abbé du), C. C., 7, 22, 197, 401, 462, 478, 484, 508, 515, 527, 736 s.
Courval (de), C. C., 2, 203, 481, 517, 527, 539.
Cousseau (Mgr), 211 ss., 394-7, 737.
Coutances (Évêque de), 511.
Couyard, 723.
Cruveilhér (dr), 292.
Cultes, 23 ss., 49 s., 66 ss., 86 ss., 90, 195 s., 206 s., 224, 248, 259 s., 270-4 ss.-9, 280 ss., 291, 363 ss., 371-4 s., 400, 437 ss., 443 ss., 450 ss., 471 ss., 525, 568, 573-5 ss.-8 ss., 581 ss.-3 ss.-5 ss., 631-8, 725 s., 733-7, 745 s.
curé Ligny, 38-9 s., 297.
curé Capesterre, 62.
curé Sainte-Suzanne, 719 s.
- Dain, 528.
Dalmond (Mgr), S. Sp., 93.
Daudin, C. C., 483, 749.
David, S. Sp. 747.
Delaplace, 35, 79, 108-9 s., 307, 311-9, 320, 331, 369, 400, 654, 664, 686, 713, 728, 731.
Delaplace (Mme), 369.
Delarue, C. C., 24.
Delbecque (Mgr), Év. de Gand, 511.
Delettraz (M.), 121, 252, 269, 736-9.
De Lettrée, C. C., 24, 441, 480, 730, 745.
Delgerie, C. C., 38, 731.
Delorme, C. C., 441, 480-2, 745.
Demeuré, 391 ss.
Desbassyns, 34.
Desgenettes (M.), 103, 655-8 s., 662-5-9 s.
Desprez (Mgr), 5, 7, 21-6, 32-4, 62, 75, 90-3, 189, 207, 231, 236, 254, 295, 331, 372 s., 467, 489, 503 ss., 510, 606.
Destremont (Mlle), 241.
Donnet (Mgr), 81 s., 84 ss., 99 s., 232, 351, 544, 738.
Doret, gouv. Réunion, 208.
Dosithée, F., S. Sp., 306 s., 737.
Dossat, C. C., 59, 66, 78, 87, 94 ss., 155 ss., 222, 273, 285-9, 441, 483, 559, 560 à 568, 574, 591, 733, 750.
Drach (M.), 237, 305 s. — sa fille, S^r Paule, 305.
Dréano, S. Sp., 129, 400, 650-1-2, 664, 750.
Drouelle, C. C., 62, 189, 203 s., 314, 452, 517 s., 533 s.-8, 726, 737.
Duboin, S. Sp., 107.
Duby, S. Sp., 139.
Ducloux, C. C., 482, 748.
Dumas (abbé), 345.
Dumont, négociant, 103, 250.
Dupanloup, C. C., 269, 739.

- Durand, S. Sp., 129.
 Duret, S. Sp., 146.
- Elgin (comtesse), 179.
 Émile F., S. Sp., 34, 731.
 Émonet, S. Sp., 110-7, 253, 269, 368 s., 728, 739.
 Escudé, C. C., 719.
 Étienne F., S. Sp., 8, 124, 249 s., 260.
 Évêques des Col., 28, 43-9, 186-8, 274, 287, 347, 439, 459, 549 s., 552-4, 606, 723, 730.
 Eymat (abbé), 251 s.
- Fatati, 436.
 Fauveau, C. C., 24, 460, 482.
 Féron, C. C., 748.
 Ferroy, C. C., 16, 73, 730.
 Fiéron, gouv. Guad., 64, 70, 458, 521-7 s.
Filles de Marie, 236.
Finances (Ministère des), 449.
 Finaz, S. J., 25 s., 730, 745.
 Fontaine, C. C. (frères), 747-8.
 Fornari (Cardinal), 396, v. *Nonce*.
 Fourdinier, S. Sp., 348, 485.
 François, S. Sp., 3 ss., 8, 15, 21 ss.-6, 30 ss.-6 ss., 41-6-9, 51 ss.-8 s., 72-8-9 ss., 109, 110 s., 114-7, 124-6-8, 142-6, 228, 247, 295 s., 329, 542, 640, 728, 731 ss.
 Fransoni (Cardinal), 9, 18. — V. *Propagande*.
 Freppel (abbé), 98, 210, 240.
Frères, 306.
Frère tailleur (ex-F.), 237.
 Fridoil, C. C., 742.
 Fulgence, F., S. Sp., 80, 307.
- Gaben, C. C., 16, 730.
 Gabriel, F., 311, 741.
 Gallais, S. Sp., 400, 650-2, 664.
Gard (comté du), 653.
 Gardereau (dom), O. S. B., 750.
 Garny, C. C., 348, 742.
 Gaultier, S. Sp., 23, 115, 277 ss., 381, 454, 542-4, 557 s., 598, 634, 739, 750.
 Gaume (Mgr), 598.
 Gauthier, C. C., 527.
 Gervais, comm. S. P. et Miq., 468, 472 ss., 747.
 Gervy, C. C., 19 ss., 730.
 Gignoux (Mgr), IX, 253, 604.
 Glæcker, S. Sp., 111.
 Gobert, C. C., 479 s., 748.
 Golschmidt, 28.
 Goré, C. C., 16, 730.
 Gousset (Mgr), 598.
 Graveran (Mgr), 615.
 Gravière, S. Sp., 84 ss., 88, 100-4-5, 114-6 ss., 227, 232, 329, 331 ss.-8 s., 341 ss., 727, 733, 741 s.
Guadeloupe, Gouv. et dir. de l'Int. 63, 70, 345-8, 458, 520.

- Guéret, 718, 720, 738.
Guillet, C. C., 66.
Guilmin, S. Sp., 86-9, 94, 100, 117, 222, 286-9 ss., 349 ss., 400, 446 s., 743.
Guimoiseau, C. C., 748.
Guimet, S. Sp., 322, 728.
Guinée (Mission de la), 301, 317, 352 ss., 657-9.
Guyane (Mission de la), 99, 464. — V. *Cayenne, Dossat*.
Guyard, C. C., 115-6, 222 s., 236, 249, 261, 282, 573, 650, 738, 750.
Guyodo, S. Sp., 86, 94, 222, 286, 400, 446 s.
Guyot, élève, 316, 395, 741.
- Haïti* (ministre d') à Paris, 351.
Halé (Mme), 11, 17, 65 s., 149, 239.
Hamille, 9, 248.
Hardy, S. Sp., 27, 545 s., 633 ss.
Haure (Hôpital du), 78.
Hébert, C. C., 479, 482, 748.
Héricourt (Mgr d'), 223, 604 s.
Herpin (abbé), 103, 734.
Hiche (abbé), 314.
Hobasque, 60.
- Ichier, C. C., 561-4, 732.
Izard, C. C., 314, 452-8, 483, 736 s., 746.
- Jan (abbé), 613.
Jean-Baptiste (F.), S. Sp., 250, 400, 650.
Jean, le cuisinier, 666.
Jean-Marie (F.), S. Sp., 306.
Jégo, C. C., 314, 466, 485, 741.
Jésuites, 9, 16, 25, 73 s., 93, 114, 372, 421, 599.
Jonard, ix, s.
- Kennedy, C. C., 480.
Kieffer, Philippe, S. Sp., 741.
Kikou, élève, 742.
Kinet (Mlles), 126.
Kobès (Mgr), S. Sp., 101 ss., 122-5 ss.-9, 140, 152 ss., 193, 216, 224 ss., 226 ss., 247, 257, 260-5, 274, 285 ss., 291, 300, 317 s., 322-9, 351, 381 ss., 397, 455, 545, 572-4, 733 s.-7-9 s., 750.
- Lacarrière (Mgr), 6, 21-3, 50-9, 61-8, 72, 166 ss., 184-7 ss., 192-7 ss., 202 ss., 222 ss., 254-9, 261, 313 ss., 345 s.-8 s., 371, 395, 401, 444, 452-8 s., 462-5, 489, 505-9 s., 515 à 527, 539, 728, 732-6 ss., 741 s.
Lacombe, élève, 390-7 s., 742.
Lagrasserie, C. C., 87, 90 s.-5, 445-6, 561, 733, 750.
Lairé, S. Sp., 142 ss.
Lambert, S. Sp., 50 ss.
Lambruschini (Cardinal), 436.
Lamennais (M. Jean de), 115, 125.
Lannurien, S. Sp., 3, 109, 123, 320-2. 383, 542-4, 557, 640, 651-9, 673, 733 ss.-9.
Laporte, C. C., 21, 730.
Laské (M. et Mme), 28.
Laval, S. Sp., 41 ss., 55 ss., 299, 330, 380, 731.

- Lazaristes*, 217, 570.
 Le Bailly, C. C., 458, 482, 746.
 Le Berre, S. Sp., xi s.
 Le Berre (abbé Guillaume), 119, 734.
 Leclerc, imprimeur, 124.
 Lefer, C. C., 719.
 Le Fustec, C. C., 167, 316, 466, 485, 736.
 Leguay, S. Sp., 211, 348, 561, 732.
 Le Helloco, C. C., 462 s., 746 s.
 Leherpeur (Mgr), 6 s., 21-3 s., 59, 71, 184 ss.-9, 192, 242, 259, 261-3-6 ss.,
 275-9, 287, 315, 346 ss., 372, 438 s., 489, 505 s.-9, 517, 531-5 ss.-8 s.,
 736, 742.
 Leherpeur, Louis, C. C., 479, 539, 747.
 Le Hir, S. S., 598.
 Leman, S. Sp., 108.
 Lequeux (abbé), 254 s., 278, 312, 738 s., 741.
 Le Roy (abbé), 670.
 Le Saout, nov., S. Sp., 686, 713.
 Le Vasseur (P.), 615 à 662.
 Le Vavasseur, Fr., S. Sp., 3, 5, 14, 21 ss., 30-3-7-9, 51-5-8, 89, 91, 102-6-9,
 110 s.-4, 122 ss.-7, 160, 173-6, 181, 193, 206, 210-6, 226 ss., 241-7-9, 257,
 260-5-9, 279, 293-6 s., 307, 320 s.-6-7 ss., 331, 377, 380-3-5 ss.-9, 454,
 502, 542-4, 596, 602 ss.-6-8, 625 à 647, 648, 653-7, 660-5, 671, 718 ss.,
 730-3 s.
 Levavasseur, L., S. Sp., 106.
 Le Vulgos (abbé), 321 s.
 Libermann (Dr), 26 ss., 83, 97 s., 156, 165 s.-9, 209 ss., 237 s., 305 ss.,
 642-3-6-8, 733.
 --- Sœur Saint-Léopold, 9 ss., 97, 215, 361 ss., 649.
 --- Sœur Sainte-Agnès, 9 ss., 357 ss., 649, 743.
 --- Marie, 11 ss.-6 ss., 65, 84, 148, 158 ss., 165-9, 239, 375 s., 390,
 730.
 --- Xavier, S. Sp., 13, 27-8, 83, 97 s., 111, 130 ss., 176, 307 ss.,
 311, 649.
 --- Théodora, 10, 84, 161, 376.
 --- Henri, 10-3, 27 s., 83 s., 97, 137, 158 ss., 165-9, 176, 209 s.,
 237 s.-9 s.
 --- Léon, 84.
 --- Mme Félix, 13, 728.
 --- Mme Julie, 12 s., 728.
 Loewenbruck, S. Sp., 311 s., 321, 612 s.
 Logier, S. Sp., 124, 138 s., 227, 380, 399 s., 734.
 Lollivier, élève, 316, 741.
 Lorine, C. C., 481, 748.
 Louis (F.), S. Sp., 119, 124-6, 227, 232, 250, 325, 335 s., 342, 400, 742.
 Louis (M.), x.
Lourencourt (Sœurs de), 11, 98, 358 s., 736.
 Louverture, 92.
 Luiset, S. Sp., 107.
 Lurat, S. Sp., 114, 387 ss., 393 s.-7, 400, 555-7, 650, 734, 749.

 Magne, Ch., C. C., 447, 458, 480, 745.
 Magne (P.), C. C., 458.
 Maillard, S. J., 8, 16, 34.
 maire de Sainte-Suzanne, 207.

- Maissin, gouv. Cay., 59, 565.
malgaches (Petites-Iles), 421, 442.
Malou (Mgr), Év. de Bruges, 511.
Manec (D^r), 643, 651.
Marceau (capitaine), 613 à 624.
Marcel, 91 s., 192, 201, 245 s., 664, 733.
Marchési, C. C., 360, 387, 423-6, 479, 483, 743.
Margan, C. C., 400, 743.
Marguerie (Mgr de), 164, 373, 507, 605, 736.
marguillier Capesterre, 62.
Marie (F.), S. Sp., 307.
Marife (Ministère de la), 25 s., 60-8, 71, 93-5, 167-8, 176 s., 184-9, 195, 219, 224, 257 ss., 266 ss., 270, 280 ss., 356 s., 371-4, 381, 390 s., 401, 440-2-3, 444-8, 451-5, 464-8, 473, 565 s.-8 ss., 575 ss.-8 ss., 583 ss.-5 ss., 594, 631-8, 718, 723, 745.
Marrec, C. C., 167, 736.
Martin, C. C., 478, 747.
Martinet (abbé), 598.
Mary (abbé), 124, 400, 734.
Marziou, 613, à 624.
Mas, C. C., 87, 387, 446 s., 453-6.
Mathieu (Cardinal), 312, 741.
Maulévrier (M. et Mme de), 193, 213, 230, 279, 343 s.
Maurice (Commté de), 14, 36, 41, 51, 231, 296, 328.
Menjaud (Mgr), 599.
Mestre, aspirant, 269.
Mestro, 347.
Metzger, 21.
Michel (Père), 103, 734.
Michel (abbé) d'Haïti, 395 s., 613.
Migne, 722.
Milleville (de), 29.
Missions Étr., 221, 288, 364-6.
Molenat, C. C., 441, 480, 745.
Monnet (Mgr) S. Sp., 212, 440, 561-6, 612.
Montalembert (de), 69.
Moos, 238.
Moreau (abbé), 533.
Morel, S. Sp., 53-8, 107, 732.
Morlaix (sous-préfet de), 387.
Moussa, C. C., 742.
Mulot, C. C., 480, 748.

Nakar (Mgr), Év. de Nabk, en Syrie, 511.
Nicole, C. C., 347, 744.
Nonce apost., 19, 255, 278, 424.
Noyrégat, C. C., 467.

Paccioni, prêtre d'Haïti, 395 s.
Paoli, C. C., 437, 480, 745.
Parès, C. C., 479 s., 517 s., 748.
Pariset, gouv. de Cay., 59 ss., 565, 732.
Parris (Mgr), 8, 598.
Pascal, C. C., 719.
Péchaud, C. C., 480.

- Percin, prêtre d'Haïti, 611-3.
Perret, 178-9.
Perrinon, gouv. Martin., 479, 528.
Peyrol, C. C., 482, 534, 748.
Peyron, C. C., 481, 748.
Peyrot, C. C., 482, 748.
Picard, élève, 742.
Picot, C. C., 87, 95, 446, 453-5, 466, 733, 750.
Pierre (M.), 193, 737.
Pinault (M.), S. S., 627.
Pitra (dom), 587 ss., 672, 750.
Pollet, C. C., 97, 443-5 s., 482, 532, 733, 745, 750.
Poncelet, C. C., 206 s., 602, 718 s., 720.
Pondaven, C. C., 481.
Pondichéry (Mission de), 287, 363 ss.-6, 426.
Porchez, C. C., 187, 191, 315, 401, 462, 484, 509, 515 à 527.
Pouillaude, C. C., 731.
Poujade, C. C., 481, 748.
Pousset, S. Sp., 107.
Président, 69, 400.
Propagande, 188 ss., 212 ss.-8 ss., 224, 242, 251 s.-4 ss.-8, 271, 280 ss.,
360 s.-6 s., 395, 421 ss., 611, 650, 737 s., 743.
Propagation de la Foi, 128, 183, 367.
Préfets des Colonies, 40.
Prax, élève, 316, 395, 741.
Préteceille, C. C., 483.

Quarré, C. C., 164, 736.

Raess (Mgr), 22, 169.
Ratié, 734.
Ratisbonne (abbé Théod.), 655.
Ravinet, vic. gén. de Paris, 190.
Rebreyend, S. J., 401, 744.
Récamier (Dr), 292.
Refuge (Sœurs du), 377.
Regis, 245.
Régnier (Mgr), 503, 510.
Reiddet, élève, 252 s.
Reisler, ordon. Cay., 483 s.
Réunion, gouv. de la, 540.
Rigord, C. C., 441, 479, 745.
Rites (Cong. des), 428 ss.
Robert, aspirant, 269.
Robin (Mgr), 505.
Romain Desfossés, 114.
Rome (Cour de), 569 ss., 576 ss., 585 ss.
Ronach, S. Sp., 105, 116, 123-8 s., 142-5, 247.
Rorhbacher (abbé), 598 ss., 671.
Rosati (Mgr), 251.
Roujoux (de), dir. Int. Bourbon, 719.
Rouquié, C. C., 22, 95, 350, 443-6, 467, 478, 733, 743-5.
Roussilhe, C. C., 24, 480-3, 730, 745.

Sacré-Cœur (Dames du) de Bordeaux, 727.
Saint-Anthoine (de), 91 s., 733.

- Sainte-Colombe, S. Sp., 520.
Saint-Joseph (Sœurs de), 223, 253, 313, 373-7, 468 ss., 523, 602 ss., 738.
Saint-Pierre (du Gard), 653-4, 665.
Saint-Pierre et Miquelon, 195, 374, 447, 462 s.-8 ss.
Saint-Sulpice, 526, 625 ss., 632-7.
Saintrac (de), C. C., 222 s., 263, 738.
Salesse, C. C., 401, 462, 481-4, 507, 524 s.-7, 744.
Salier (dom) 170.
Salinis (Mgr de), 180, 610.
Savoyards, 167 s., 186.
Schiir, C. C., 317, 371, 451-7-9 ss., 742-6.
Schoelcher, 528.
Schwindenhammer, Ign., S. Sp., xi s., 3, 27, 35, 92, 105 ss., 110 ss., 120-3, 137, 173 ss., 180, 191 ss., 201 ss., 226, 230 s.-3-5, 245 s., 266, 306 ss., 317 ss., 321 ss., 334-7 ss., 379 ss., 383-6 ss., 391, 402 s.-8, 542-4, 557, 579 ss., 581 ss.-3 ss.-8 ss., 602 ss.-9 s., 649, 651-3 ss., 671, 722-7 s., 736 s., 742-9.
Schwindenhammer, Jér., S. Sp., 43 ss., 206 ss., 231, 296, 330, 451, 720, 737.
Sééz (Év. de), 511.
Ségur (Mgr de), 665.
Séminaire des Colonies, 279.
Sénégal (gouv. du), 257, 568 à 592.
Sénégalie (Mission de la), 273-9, 283 ss.
Sergent (Mgr), 599.
Serres, élève, 316, 345.
Sersanous, C. C., 456, 746.
Seychelles (Mission des), 177, 231, 425.
Sibour (Mgr), 163, 189, 212 ss., 255 s., 278, 545, 596, 600, 735-8.
Simon d'Angles, C. C., 454, 746.
Simonet, S. Sp., 112, 125, 379, 555.
Sisson, 739 s.
Soulouque, 612.
Souquières, C. C., 480.
Strasbourg (Sém. de), 22.
Strumetz (abbé), 613.
Surat, vic. gén. de Paris, 162, 735.
Surinam (Vic. apost. de), 443, 478.
supérieur des Missionnaires d'Anney, 725.

Tahiti (gouv. de), 623.
Tanguy, S. Sp., 125, 248, 379.
Telles de la Poterie, S. S., 625.
Tessou (Miss. Étr.), 558.
Teulières, C. C., 24, 441-3, 479, 730, 745.
Thevaux, S. Sp., 33, 231, 249.
Thiersé, S. Sp., 33, 46 ss., 249, 329 s., 380, 731, 740.,
Thomas (F.), S. Sp., 125, 248, 666, 717, 737.
Thoulouze, S. Sp., 86, 94 ss., 156 ss., 222-9, 286-8 s., 296, 304, 356, 446 s., 455, 466.
Tisserant, S.-C. de M., 612.
Touchard, 623 s.
Toujan, C. C., 62, 167, 444-7 s., 732-6, 745.
Truffet (Mgr), S. -C. de M., 104, 116.

- Vaillant (amiral), 68, 736.
 Van de Wood, prêtre de Maurice, 217.
 Vaugeois, S. Sp., 86, 100, 114, 232, 324-6 s., 331-4 ss.-7 ss., 727 s. 742.
 Vautravers, C. C., 560, 750.
 Verrier, 202.
 Veuillot, Louis, 600.
Vicariats Cayenne, Sénégal, 280, 386, 568 à 592.
vice-roi Canada, 179.
 Vidal, C. C., 481, 518, 748.
 Viollot, C. C., 66, 440 s., 566.
- Warlop, S. Sp., 124, 227, 232, 278, 296, 400, 656.
 Warnet, S. Sp., 542, 634.
 Weber, S. Sp., 73.
- Yanaon* (Sœurs de), 725.
- Zinger, Joseph, 742.

AMI DE LA RELIGION

T. 148.	20 juin	1850	527
T. 149.	18 juillet	—	528
	30 —	—	529
T. 150.	7 décembre	—	529
	17 —	—	530
T. 151.	8 mars	1851	531
T. 152.	8 avril	—	533
	17 juin	—	534
T. 153.	25 septembre	—	535
T. 154.	18 octobre	—	538
	25 novembre	—	538
	30 décembre	—	539
T. 155.	1 ^{er} janvier	1852	539
	3 février	—	539

REGISTRE DES CONSEILS

N° 39.	13 juin	1850	542
N° 40.	4 août	—	542
N° 41.	5 —	—	544
N° 42.	5 —	—	546
N° 43.	6 —	—	547
N° 44.	7 —	—	549
N° 45.	7 —	—	550
N° 46.	8 —	—	551
N° 47.	8 —	—	552
N° 48.	10 —	—	552
N° 49.	14 —	—	554
N° 50.	15 —	—	555
N° 51.	30 novembre	1851	555

TABLEAU

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE DU R. P. LIBERMANN (1851 — Pâques, 20 avril.)

- Janvier :** Les projets du V. Père. p. 14.
L'état du Séminaire de Paris; de la maison du Gard : 32 élèves, 11 novices, p. 15.
Prochain départ de M. François pour Bourbon. pp. 3, 15.
Voyage en Alsace : départ de Paris le mercredi 22 janvier. p. 17; — à Rouffach, le 24 ou 25; — à Strasbourg; — quitte Strasbourg le 30 janvier, retenu à Mayence, passe une journée à Cologne, arrive au Gard le 3 février et à Paris le 5.
Pendant cette absence, mort tragique de M. Hardy, 30 janvier. p. 27.
- Février :** est très occupé pour les derniers préparatifs pour le départ des Évêques des Colonies; la circulaire collective des trois Évêques aux Évêques de France.
Mgr Lacarrière, le dernier, quitte Paris le mercredi 26 février, part de Brest, avec Mgr Leherpeur, sur *La Fortune* le 14 mars. Mgr Desprez quitte le port de Lorient le 6 mars sur le *Cassini*.
En février, le V. Père va rapidement jusqu'au Gard pour y voir la Supérieure de Castres.
- Mars :** Le 9 mars, le V. Père se rend au Gard; il y reste jusqu'au 14 avril. Y fait d'abord sa retraite, puis se repose; il fait des conférences aux novices et aux Frères; est absent trois jours à la fin de mars (va à Boulogne voir une de ses nièces, religieuse de Louvencourt).
23 mars, mort de M. Ronarch, dans sa famille à Plo-néour.
Fin mars : négociations pour l'abandon de la maison de Bordeaux.
- Avril :** Par une lettre du 8 avril, l'Archevêque de Paris refuse de contresigner les pièces nécessaires pour la délivrance d'un legs de 2.000 francs, fait à la Congrégation par un prêtre des Colonies.
Arbitrage Marceau-Marziou.
Lettre à Mgr Kobès — 26 avril-3 mai — où l'on trouvera l'exposé des projets et occupations du V. Père, ainsi que la réponse aux craintes des missionnaires.
1^o l'état du noviciat du Gard sous la conduite de M. Schwindenhammer; le malaise qu'on a observé vient du changement de méthode, suite du changement de directeur. On a reproché à M. Schwindenhammer d'être

trop personnel, d'aimer les choses extraordinaires, d'avoir marqué des préférences pour certains novices; en outre les jeunes professeurs ont leurs travers : le V. Père fournit les explications utiles;

2° le projet de rappeler les missionnaires de Bourbon n'a d'autre fondement que de les appliquer à d'autres œuvres et que de leur procurer un repos nécessaire;

3° la maison du Gard est très pauvrement montée : aucune dépense superflue;

4° l'un des motifs de l'établissement de Cayenne est d'assurer des ressources au noviciat;

5° l'affaire de l'aumônerie de la Marine n'a jamais été décidée, ni même bien avancée;

6° Mgr Kobès se plaignant des mauvaises manières de quelques missionnaires, on lui répond qu'il est bien difficile de réformer une première éducation manquée; le ministère des jeunes missionnaires dans des milieux de la métropole ne leur donnera pas ce qu'ils n'ont pas déjà acquis; v. p. 232.

7° la formation des Frères est affaire fort délicate; v. p. 233.

8° depuis son retour du Gard, le V. Père s'occupe d'écrire des *Instructions aux Missionnaires*; les lettres à MM. Lairé, p. 142, et à M. Duret, p. 146, sont de la même inspiration que les Instructions.

Arrivée de MM. Chevalier et Logier. pp. 124, 351.

Dans la semaine de Pâques (20 au 27 avril), MM. Thoulouze, Guilmin et Guyodo s'embarquent pour Cayenne.

Mai : 7 élèves de la Roche arrivent pour le Séminaire : 3 entrent en philosophie, 4 en rhétorique. pp. 121, 168, 186. Craintes du V. Père au sujet de son neveu Henri. p. 158.

Les œuvres à établir en France par les missionnaires : prédications dans les paroisses rurales, œuvres d'ouvriers et de pauvres; retraites à huis clos. p. 170.

Juin : Réparations urgentes à faire au Séminaire. p. 176.

La Mission des Seychelles proposée par Mgr Collier; le V. Père est prêt à l'entreprendre. pp. 177, 217, 231, 258.

Discussion au sujet de l'établissement de l'œuvre de M^{lle} Clara et de son rattachement à la Congrégation. pp. 216, 234.

Affaire de Saint-Pierre-et-Miquelon. pp. 451, 468.

Bon état du Séminaire en 1850-51. pp. 168, 186.

Reprise de l'affaire de Maulévrier. pp. 193, 230.

Mauvaises nouvelles de la Guadeloupe : Mgr Lacarrière et ses vicaires généraux. pp. 186, 197.

Démarches au Ministère pour l'augmentation du cadre du clergé des Colonies et du personnel du Séminaire. pp. 205, 268.

Affaire de M. Jérôme Schwindenhammer (Réunion) portée de nouveau au Ministère. p. 206; elle l'a déjà été en janvier.

Juillet : Abandon projeté des paroisses de Chandernagor et Mahé. p. 218.

La rédaction des *Instructions aux Missionnaires* est suspendue. p. 225.

- Arrivée de M. Warlop et du F. Louis. p. 227.
La maison de Bordeaux est maintenue. p. 232.
On traite de l'union des Sœurs de Castres avec la Congrégation. pp. 234, 265.
Mort de la Mère Javouhey (15 juillet); intervention du V. Père en vue de conserver l'union dans la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph. p. 253.
Annonce de la mort de M. Allard. p. 249.
Négociations avec l'Archevêché par l'entremise de M. Lequeux. p. 254.
Affaire d'Haïti; intervention de l'abbé Eymat. p. 251.
- Août : Mort du F. Auguste au Gard (4 août).
Le V. Père se rend au Gard (vers le 10 août); la retraite du Gard a lieu à la fin du mois. M. Schwindenhammer prêche la retraite des Sœurs à Castres.
- Septembre : Négociations à Paris et à Rome pour l'érection des Vicariats apostoliques de Cayenne et du Sénégal. pp. 270, 281, 284. — Pour l'augmentation du cadre du clergé et du Séminaire. p. 274.
Nouvelle de la mort de M. Thoulouze à Cayenne (vers le 10 septembre). pp. 288, 455.
Les Conseils au Gard : sur les moyens de renforcer, par la pratique de la Règle et de la vie commune, l'union des communautés éloignées avec la Maison-Mère.
Reprise de l'affaire des Seychelles; le V. Père refuse que le P. Baud à Maurice soit détaché de la communauté pour gérer une paroisse pendant 15 mois. p. 299.
Mgr Bessieux arrive à Paris à la fin de septembre. p. 329.
- Octobre : Conseils tenus à Paris avec la participation de Mgr Bessieux : au sujet des Vicariats à créer en Afrique, de l'union des Sœurs de Castres avec la Congrégation, de la répartition du personnel entre le Gard et Paris, du choix des livres classiques pour théologiens.
En rentrant de Castres à Paris, M. Schwindenhammer a fait la visite de la Communauté de Bordeaux; c'est l'occasion pour le V. Père de régler le statut des maisons de France et d'assurer leur régularité pour qu'elles ne nuisent pas aux missionnaires rentrés en France et aux futurs missionnaires qui y séjourneront avant leur départ.
- Novembre : Les vues du V. Père sur les épreuves des missionnaires, dans la lettre du 1^{er} novembre à Mgr Kobès. p. 353.
Union proposée de la Préfecture de Pondichéry au Vicariat de même nom.
Nouvelle de la mort de M. Arlabosse (19 ou 20 novembre). p. 379.
Premières manifestations de la dernière maladie du V. Père.
Affaire Lurat : de la réadmission des sujets sortis. p. 387.
Reprise de l'affaire d'Haïti.
- Décembre : Le coup d'état du 2 décembre; ce jour le V. Père part pour le Gard; sa maladie s'aggrave.
Arrivée à Paris de M. Dréano (9 décembre).
Retour du V. Père (26 décembre); il prend le lit.

1852.

Janvier : 7 janvier, M. Le Vavasseur informe le Docteur Libermann des craintes que donne l'état du V. Père; au médecin ordinaire de la communauté est adjoint le Docteur Cayol. Arrivée de M. Gallais et du F. Jean-Baptiste (le 16 ou le 17).

Le V. Père reçoit les derniers sacrements le lundi 26 au matin. M. Schwindenhammer arrive ce jour à Paris; M. Le Vavasseur propose au V. Père de désigner le futur supérieur général.

Visite de M. Desgenettes le 27, le 28, le 30.

Le 28, le V. Père déclare que M. Schwindenhammer doit se sacrifier; le jeudi 29, M. Schwindenhammer va dire la Messe à Notre-Dame des Victoires; le malade peut à peine parler.

Le 30 (vendredi), à 6 heures du soir, sur la demande du malade on récite les prières des agonisants, à la suite desquelles le V. Père fait ses dernières recommandations.

A 9 heures la communauté est réunie près du V. Père, qui complète les recommandations faites plus tôt.

Le samedi 31, à 2 heures du matin, vomissement inquiétant; la communauté réveillée s'assemble dans la chambre du mourant. Toute la journée du 31 janvier, du 1^{er} février et du 2 jusqu'à 2 heures de l'après-midi, le V. Père est assoupi, entend difficilement, reconnaît pourtant les visiteurs.

Février : Le 1^{er} (dimanche), fête patronale de l'Archiconfrérie. M. Schwindenhammer se rend avec la communauté à Notre-Dame des Victoires.

Le 2, à 2 heures, ravissement qui dure jusqu'à 3 heures un quart; le V. Père meurt vers 3 heures 3/4.

Le 3, Mgr de Ségur fait le portrait du défunt.

Le 4, à 9 heures, obsèques dans la chapelle du Séminaire. M. Desgenettes fait l'office.

Le 5, inhumation au Gard, dans le cimetière de la communauté; quelques mois après, le corps fut transporté dans son caveau spécial; à cette occasion, le cercueil fut ouvert; l'index de la main droite fut détaché pour être envoyé à la Mission d'Afrique; on emporta aussi quelques dents tombées.

26 juillet 1865, exhumation des restes; le lendemain, M. Eugène Schwindenhammer recueillit dans un coffre en zinc, la cervelle intacte, les restes de chair et de peau; adhérents au squelette, ainsi que les ossements; ce coffre fut placé dans une caisse en bois avec la sciure de bois, la poussière de charbon dont on avait rempli le cercueil primitif et les planches de ce cercueil; le tout fut transporté à Paris par le chemin de fer du Nord et de là à Chevilly.

A Chevilly, où le convoi arriva le 28 juillet, vers 7 heures du matin, un service fut chanté; puis les restes furent transportés dans un chalet au fond de la propriété près du lieu où est aujourd'hui le *Tombeau*. Là, le coffre de zinc fut ouvert; les ossements, nettoyés et recouverts d'une couche de vernis, furent disposés, dans leur ordre naturel, sur un plateau épais de chêne, et reliés entre eux par des fils de cuivre argentés. La cer-

velle et les débris de chair furent enfermés dans des bocaux de verre. On recouvrit le tout d'un bâti à parois de verre; par-dessus on construisit un petit monument en plâtre.

En 1870, ces restes, mis dans une caisse, sans que rien fût changé à leur arrangement, furent enfouis dans une fosse creusée dans un appentis de la ferme qui servait à remiser les instruments de labour (29 août). En février 1871, ce dépôt fut reconnu intact et le 15 août suivant il reprit sa place dans le chalet.

La Communauté de Chevilly fut autorisée en 1878 à construire dans la propriété un ossuaire pour y rassembler les restes des membres de la Congrégation inhumés au cimetière de la commune. On y aménagea des caveaux, dans l'un desquels le 7 août fut renfermé la châsse déposée jusque-là dans le chalet.

Les restes du V. Père ont été reconnus par le Tribunal institué pour la Cause, dans sa séance du 5 avril 1894.





